

LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE 1969



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE 1969

LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

1969

SITUATION MONDIALE

ÉTUDE PAR RÉGIONS

**PROGRAMMES D'AMÉLIORATION
DE LA COMMERCIALISATION AGRICOLE:
QUELQUES LEÇONS TIRÉES DE L'EXPÉRIENCE RÉCENTE**

**MODERNISATION DES INSTITUTIONS
DANS L'INTÉRÊT DU DÉVELOPPEMENT FORESTIER**

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
ROME, 1969

Cette publication est basée sur les données dont disposait la FAO jusqu'au 1er octobre 1969.

Les désignations utilisées et la présentation des données qui figurent dans la présente publication n'impliquent, de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, aucune prise de position quant au statut juridique ou constitutionnel de l'un quelconque des pays, territoires, ou zones maritimes y figurant ni quant au tracé des frontières.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	1
I. Situation mondiale	5
Production agricole	5
Production des principales denrées agricoles	8
Production agricole en 1969	10
Utilisation de variétés de céréales à haut rendement	10
Nouvelle accumulation de stocks excédentaires	11
Production de la pêche	14
Production forestière	14
Commerce international des produits agricoles	15
Recettes au titre des exportations agricoles	16
Importations agricoles	20
Commerce international des produits des pêches	21
Commerce international des produits forestiers	22
Evolution récente de la valeur du commerce des produits agricoles	22
Politiques commerciales internationales	23
Assistance au développement	26
La BIRD et le financement de l'agriculture	27
Banques régionales	28
Engrais	29
Prix des denrées alimentaires	31
Perspectives de la production agricole	32
Prévisions à moyen terme pour les céréales	33
II. Etude par régions	37
Europe occidentale	37
Production agricole	37
Production de la pêche	39
Production forestière	39
Commerce des produits agricoles	39
Revenus et prix agricoles	42
Problèmes, politiques et programmes	42
Europe orientale et U.R.S.S.	46
Production agricole	46
Commerce des produits agricoles	49
Revenus agricoles	50
Politiques agricoles	50

Amérique du Nord	53
Production agricole	54
Production de la pêche	55
Production forestière	55
Commerce des produits agricoles	55
Prix et revenus agricoles	56
Problèmes, politiques et programmes	57
Océanie	60
Production agricole	60
Commerce des produits agricoles	62
Problèmes, politiques et programmes	62
Amérique latine	64
Production agricole	64
Production de la pêche	66
Production forestière	66
Commerce des produits agricoles	66
Plans et politiques de développement	67
Intégration économique régionale	69
Extrême-Orient	70
Pays en voie de développement	70
Production agricole	71
Variétés à haut rendement	72
Production de la pêche	73
Production forestière	73
Commerce des produits agricoles	74
Plans et politiques de développement	76
Coopération régionale	77
Japon	77
Production agricole	78
Revenus agricoles	78
Principaux problèmes et politiques	78
Commerce	79
Chine continentale	79
Proche-Orient	80
Production agricole	80
Variétés à haut rendement	81
Commerce des produits agricoles	82
Plans de développement	83
Investissements agricoles	84
Intégration économique régionale	85
Afrique	86
Production agricole	86
Production de la pêche	88
Production forestière	88
Commerce des produits agricoles	88
Lutte contre le criquet pèlerin	90
Progrès technique	90
Plans et politiques de développement	91
Problèmes posés par le développement forestier	92
Coopération économique régionale	92

III. Programmes d'amélioration de la commercialisation agricole: quelques leçons tirées de l'expérience récente	95
Commercialisation et développement économique	96
Accroissement des dépenses de la commercialisation	96
Le concept d'efficacité en matière de commercialisation	97
Dynamique de l'amélioration de la commercialisation	97
Comment se pose le problème	101
Politiques officielles de prix et commercialisation	102
Les mobiles de l'action gouvernementale	102
Politiques de prix et systèmes officiels de commercialisation	102
Avantages et coût de la stabilisation des prix	103
Politiques de prix au service d'une commercialisation efficace et d'une amélioration qualitative	105
Prix, politiques et recettes fiscales	106
Evolution des politiques de prix en fonction des exigences du développement de la commercialisation	107
Rôle de l'Etat, des entreprises privées et des coopératives dans les opérations de commercialisation	108
Commercialisation des exportations	108
Phase initiale de la commercialisation et développement des coopératives	110
La commercialisation au stade du détail	111
Plans d'intégration verticale de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits	112
Arguments en faveur d'une participation plus large de l'entreprise publique aux opérations de commercialisation	113
Les commerçants et l'opinion publique	114
Handicaps éventuels des organismes publics dans les opérations de commercialisation	115
Comment tirer le meilleur parti des entreprises privées et publiques	116
Rôle de l'Etat dans l'amélioration de la commercialisation	118
Moyens et services fondamentaux	118
Elaboration d'une politique	118
Pouvoirs des administrations locales en matière de commercialisation	119
Evaluation des politiques	120
Planification des améliorations à la commercialisation	120
Création d'un contexte propice au développement	121
Formation	121
Concilier objectifs et ressources	122
IV. Modernisation des institutions dans l'intérêt du développement forestier	123
Rôle de la foresterie et des industries forestières dans le développement	124
Progrès récents des sciences forestières	126
Fertilisation des forêts	126
Sélection des arbres forestiers	126
Pâte à papier	128
Dimension des grumes de placage	128
Transport du bois et autres produits forestiers	129
Réformes nécessaires	130
L'administration des forêts	130
Enseignement, recherche et vulgarisation	138
Législation forestière	145
Evaluation des ressources forestières	151
Conclusion	154

Figures

I-1. Tendances de la production alimentaire et de l'évolution démographique dans les régions en voie de développement	7
I-2. Production mondiale des principaux produits agricoles en 1968 par rapport à 1967	9
I-3. Valeurs unitaires moyennes des exportations mondiales de produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	19
II-1. Europe occidentale: variations des indices des prix perçus et des prix payés par les agriculteurs et variations du rapport entre ces deux indices, 1967-68	42

Tableaux annexes

Note explicative: Nombres-indices FAO de la production et du commerce des produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	156
1A. Volume de la production mondiale des principaux produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	157
1B. Volume des exportations mondiales des principaux produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	158
1C. Valeurs unitaires moyennes des exportations mondiales de certains produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	159
1D. Principales caractéristiques des plans de développement en cours d'exécution dans les pays en voie de développement	161
2A. Europe occidentale: volume de la production des principaux produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	162
2B. Europe occidentale: indices de la production agricole et de la production alimentaire	163
2C. Europe occidentale: volume des importations des principaux produits de l'agriculture et des forêts	165
2D. Europe occidentale: volume des exportations des principaux produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	166
2E. Europe occidentale: indices du volume et de la valeur des exportations et des importations de produits de l'agriculture, des pêches et des forêts, par groupes de produits	167
2F. Europe occidentale: disponibilités alimentaires par habitant pour la consommation humaine dans certains pays	168
2G. Europe occidentale: estimations de la teneur en calories et en protéines des disponibilités nationales moyennes d'aliments par habitant	169
3A. Europe orientale et U.R.S.S.: volume de la production des principaux produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	170
3B. Europe orientale et U.R.S.S.: indices de la production agricole et de la production alimentaire	171
3C. Europe orientale et U.R.S.S.: volume des importations des principaux produits de l'agriculture et des forêts	171
3D. Europe orientale et U.R.S.S.: volume des exportations des principaux produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	172
3E. Europe orientale et U.R.S.S.: indices du volume et de la valeur des exportations et des importations de produits de l'agriculture, des pêches et des forêts, par groupes de produits	173
3F. Europe orientale et U.R.S.S.: disponibilités alimentaires par habitant pour la consommation humaine dans certains pays	174
3G. Europe orientale et U.R.S.S.: estimations de la teneur en calories et en protéines des disponibilités nationales moyennes d'aliments par habitant	174
4A. Amérique du Nord: volume de la production des principaux produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	175
4B. Amérique du Nord: indices de la production agricole et de la production alimentaire	176
4C. Amérique du Nord: volume des importations des principaux produits de l'agriculture et des forêts	177
4D. Amérique du Nord: volume des exportations des principaux produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	178
4E. Amérique du Nord: indices du volume et de la valeur des exportations et des importations de produits de l'agriculture, des pêches et des forêts, par groupes de produits	179
4F. Amérique du Nord: disponibilités alimentaires par habitant pour la consommation humaine dans certains pays	180
4G. Amérique du Nord: estimations de la teneur en calories et en protéines des disponibilités nationales moyennes d'aliments par habitant	180
5A. Océanie: volume de la production des principaux produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	181

5B.	Océanie: indices de la production agricole et de la production alimentaire	182
5C.	Océanie: volume des importations des principaux produits de l'agriculture et des forêts	182
5D.	Océanie: volume des exportations des principaux produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	183
5E.	Océanie: indices du volume et de la valeur des exportations et des importations de produits de l'agriculture, des pêches et des forêts, par groupes de produits	184
5F.	Océanie: disponibilités alimentaires par habitant pour la consommation humaine, dans certains pays	185
5G.	Océanie: estimations de la teneur en calories et en protéines des disponibilités nationales moyennes d'aliments par habitant	185
6A.	Afrique: volume de la production des principaux produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	186
6B.	Afrique: indices de la production agricole et de la production alimentaire	187
6C.	Afrique: volume des importations des principaux produits de l'agriculture et des forêts	188
6D.	Afrique: volume des exportations des principaux produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	189
6E.	Afrique: indices du volume et de la valeur des exportations et des importations de produits de l'agriculture, des pêches et des forêts, par groupes de produits	190
6F.	Afrique: disponibilités alimentaires par habitant pour la consommation humaine, dans certains pays.	191
6G.	Afrique: estimations de la teneur en calories et en protéines des disponibilités nationales moyennes d'aliments par habitant	192
7A.	Extrême-Orient: volume de la production des principaux produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	193
7B.	Extrême-Orient: indices de la production agricole et de la production alimentaire	194
7C.	Extrême-Orient: volume des importations des principaux produits de l'agriculture et des forêts	195
7D.	Extrême-Orient: volume des exportations des principaux produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	196
7E.	Extrême-Orient: indices du volume et de la valeur des exportations et des importations de produits de l'agriculture, des pêches et des forêts, par groupes de produits	197
7F.	Extrême-Orient: disponibilités alimentaires par habitant pour la consommation humaine dans certains pays	198
7G.	Extrême-Orient: estimations de la teneur en calories et en protéines des disponibilités nationales moyennes d'aliments par habitant	199
8A.	Amérique latine: volume de la production des principaux produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	200
8B.	Amérique latine: indices de la production agricole et de la production alimentaire	201
8C.	Amérique latine: volume des importations des principaux produits de l'agriculture et des forêts	203
8D.	Amérique latine: volume des exportations des principaux produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	204
8E.	Amérique latine: indices du volume et de la valeur des exportations et des importations de produits de l'agriculture, des pêches et des forêts, par groupes de produits	205
8F.	Amérique latine: disponibilités alimentaires par habitant pour la consommation humaine dans certains pays	206
8G.	Amérique latine: estimations de la teneur en calories et en protéines des disponibilités nationales moyennes d'aliments par habitant	207
9A.	Proche-Orient: volume de la production des principaux produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	208
9B.	Proche-Orient: indices de la production agricole et de la production alimentaire	209
9C.	Proche-Orient: volume des importations des principaux produits de l'agriculture et des forêts	210
9D.	Proche-Orient: volume des exportations des principaux produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	211
9E.	Proche-Orient: indices du volume et de la valeur des exportations et des importations de produits de l'agriculture, des pêches et des forêts, par groupes de produits	212
9F.	Proche-Orient: disponibilités alimentaires par habitant pour la consommation humaine dans certains pays	213
9G.	Proche-Orient: estimations de la teneur en calories et en protéines des disponibilités nationales moyennes d'aliments par habitant	214

NOTE EXPLICATIVE

Les signes conventionnels suivants sont utilisés dans les tableaux statistiques:

- néant ou négligeable
- ... renseignement non disponible

Dans les tableaux annexes, un point (.) sépare la partie fractionnaire du nombre entier.

1967/68 désigne la campagne agricole, l'année de commercialisation ou l'exercice financier allant d'une année civile à la suivante; 1967-68 désigne la moyenne de deux années civiles. Dans les tableaux annexes, la moyenne de plusieurs campagnes, par exemple 1948/49-1950/51, est indiquée de la façon suivante: 1948/-50/.

Les totaux des colonnes de tableaux statistiques ne représentent pas nécessairement la somme exacte, les chiffres ayant été arrondis. Les pourcentages de variation d'une année à l'autre ont été calculés en se basant sur des chiffres non arrondis.

Sauf indication contraire, on a utilisé partout le système métrique. On trouvera des explications sur le champ statistique et les méthodes de calcul des nombres-indices FAO de la production agricole et du commerce international des produits de l'agriculture dans la note explicative qui précède les tableaux annexes.

AVANT-PROPOS

La production agricole des régions en développement ayant marqué en 1967 un redressement encourageant dû en partie à des conditions météorologiques plus favorables et en partie au progrès technologique, la grande question est de savoir dans quelle mesure cette promesse naissante d'un progrès plus rapide de la production alimentaire a pu se confirmer l'année suivante.

Dans l'ensemble, 1968 a été une année assez moyenne, durant laquelle la production vivrière s'est accrue un peu plus vite que la population. Plusieurs éléments de la conjoncture présente continuent cependant de justifier l'espoir qu'un nombre toujours plus grand de pays en développement pourront désormais faire avancer leur production beaucoup plus vite que par le passé à la condition formelle d'appliquer les politiques voulues.

Pour une très grande part, cet espoir se fonde sur les bons résultats obtenus en 1968 dans les pays en développement d'Extrême-Orient. Malgré des conditions météorologiques critiques dans plusieurs parties de la région, on estime que la production alimentaire a encore augmenté de 5 pour cent, après avoir connu un relèvement du même ordre l'année précédente. Quelques-uns des principaux pays importateurs de denrées alimentaires que compte la région ont fait un grand pas vers l'autosuffisance dans le secteur des céréales; d'autres ont pu prélever quelque chose sur leurs récoltes pour regarnir leurs stocks. Il n'est pas impossible que les récoltes céréalières marquent un nouveau progrès, plus modéré cependant, en 1969.

Les progrès observés en Extrême-Orient sont réconfortants, non seulement parce que c'est là que la situation alimentaire suscitait ces derniers temps les plus vives inquiétudes, mais aussi parce qu'il s'agit de la région où les efforts les plus vastes et systématiques ont été et sont encore accomplis pour mettre la technologie au service de la production vivrière. En fait, ces deux éléments sont probablement liés. La gravité de la récente situation alimentaire dans la région a été pour beaucoup dans la nécessaire décision qu'ont prise les gouvernements de faire une place suffisante à l'agriculture dans leurs plans de développement et de consentir un grand effort pour mettre à profit les dernières conquêtes techniques en matière de production céréalière dans les zones tropicales.

Ce dernier point mérite qu'on s'y arrête. Jusqu'à présent, la consommation alimentaire a eu tendance à croître plus rapidement que la production dans maints pays en développement. Pour atténuer le déficit, il faut que les gouvernements s'engagent à fond et intensifient leur appui à l'agriculture. S'ils devaient cesser de mettre en avant les exigences de ce secteur dans les décisions qu'ils prennent sur tous les plans qui l'intéressent – investissements, institutions, allocations de devises, politique de prix – il serait simplement impossible d'exploiter à la cadence voulue les possibilités offertes par les nouvelles techniques.

L'effort de production n'a pas donné d'aussi bons résultats dans les autres régions en développement durant l'année 1968. La production vivrière par habitant a peut-être légèrement augmenté en Afrique. En Amérique latine, au contraire, la production a en fait légèrement reculé par suite de la sécheresse, encore que le phénomène ait été ressenti bien davantage dans les pays de la région exportateurs de denrées alimentaires que dans ceux dont les approvisionnements sont déficitaires; enfin au Proche-Orient, il résulte d'estimations préliminaires que l'augmentation de la production est demeurée plus lente que celle de la population. Pourtant, envisagée dans une perspective un peu plus lointaine, la croissance de la production a été relativement satisfaisante au Proche-Orient. Et si dans la majorité des cas – mais non dans tous – l'emploi des nouvelles techniques de production céréalière semble ne pas s'être répandu autant dans les pays de ces régions qu'en Extrême-Orient, un certain nombre d'entre eux ont pris un bon départ.

A une importante exception près – car la production de l'Océanie s'est vigoureusement redressée en 1968 – le taux de croissance de la production dans les régions développées a été du même ordre que dans l'ensemble des régions en développement. Mais, aussi modestes qu'aient été de façon générale les augmentations enregistrées dans les pays développés, elles ont suffi à relancer la tendance à l'accumulation d'excédents déjà observée l'année précédente. La situation alimentaire mondiale était apparue assez précaire quelques années seulement auparavant pour

que l'augmentation des stocks céréaliers enregistrée en 1967/68 ait constitué un fait positif. En 1969, toutefois, les excédents de céréales, mais aussi de beurre et de lait écrémé en poudre, ont atteint de telles proportions qu'il en est résulté de sérieuses difficultés sur les marchés de produits; et si le niveau général de la production ne semble pas devoir monter en 1969 dans ces pays, une nouvelle poussée des stocks est fort probable.

La réapparition de ce problème n'est pas seulement une cause immédiate de préoccupation: elle comporte certaines incidences à plus long terme. Les difficultés que connaissent les pays développés aux prises avec le problème de la surproduction montrent à quel point sont puissants et tenaces les facteurs économiques, techniques, sociaux et politiques qui, dans les pays à revenus élevés, tendent à faire avancer la production agricole plus vite que la consommation. Or, tout au moins pour ce qui est des céréales, il faudra de plus en plus tenir compte, dans la recherche de solutions, du fait que maints pays en développement se rapprochent de l'autosuffisance, ce qui a déjà contribué à faire surgir des stocks excédentaires dans les pays développés exportateurs.

Les coûteuses politiques actuelles des pays développés n'admettent pas de solutions de rechange faciles à concevoir ou à appliquer. Il faut en effet des politiques qui, tout en favorisant l'efficacité, permettent d'agir plus efficacement sur le volume et la structure de la production, de façon à les faire correspondre avec la croissance et la composition de la demande. Or, l'expérience enseigne qu'il est malaisé de satisfaire cette double exigence.

Mais aujourd'hui, même cela ne semble plus suffire. En nombre croissant, des pays en développement sont sur le point de réaliser une véritable percée technologique sur le front de la production céréalière. Quelques-uns auront des excédents exportables et devront trouver des débouchés pour des productions rationnellement conduites. Il leur faudra s'assurer une partie de ces débouchés en élargissant entre eux les courants d'échanges. Mais les pays développés peuvent aussi jouer un rôle considérable. C'est un point sur lequel j'ai insisté dans un discours que j'ai prononcé cette année devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et j'aimerais y revenir ici. A la longue, des ajustements dans l'agriculture des pays riches sont inévitables. Pourquoi les gouvernements de ces pays ne devraient-ils pas envisager leurs politiques dans un contexte assez large pour embrasser les besoins du monde dans son ensemble?

Que la situation récente n'ait guère évolué dans le sens d'un commerce plus actif des produits agricoles, le rapport de cette année le démontre avec force. Au total, la valeur de ce commerce n'a marqué aucun progrès en 1968 et elle est restée à peu près stationnaire depuis 1964 dans la plupart des régions. Le contraste est saisissant avec le commerce mondial en général, qui a progressé sans relâche à raison de quelque 8 pour cent par an. Si la stagnation des échanges agricoles n'a pas épargné toutes les régions développées, elle a surtout atteint les régions en développement, du fait même de la tendance et parce que le tiers monde reste essentiellement tributaire de l'agriculture pour ses recettes en devises.

L'aide étrangère aux pays en développement s'est quelque peu amplifiée durant cette période. Mais les transferts officiels aux fins du développement se sont ralentis en 1968. Ceci, ajouté au fardeau de plus en plus lourd que représente le service de la dette pour beaucoup de ces pays et au fait qu'ils ne sont pas parvenus à améliorer leurs recettes agricoles, indique clairement qu'une action nationale et internationale plus vigoureuse est indispensable pour gonfler le flux des ressources extérieures vers les pays pauvres. Des travaux préparatoires ont été effectués pendant une grande partie de 1968 et en 1969 afin de rechercher des solutions plus larges aux problèmes du commerce et de l'aide. Les résultats de ces travaux seront, pour les pays en développement, un indice de l'esprit international qui prévaudra durant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Puissent-ils ne pas être déçus!

Pour ce qui est de la FAO, le Plan indicatif mondial jouera un grand rôle dans la définition des grandes lignes de la stratégie applicable durant la deuxième Décennie du développement et au-delà. Notre première estimation de l'augmentation de la demande alimentaire dans les pays en développement jusqu'en 1985 est de 3,9 pour cent par an. Pour y faire face, il faudrait accélérer très sensiblement la croissance de la production vivrière, qui est actuellement de 2,7 pour cent par an. Mais cette victoire ne sera remportée qu'au prix d'une lutte pénible, longue et coûteuse. Les éléments de la situation ne sauraient être ici analysés en détail. De façon générale, toutefois, on peut dire qu'il faudra s'attacher bien davantage à intensifier la production sur les terres déjà cultivées. Pour obtenir une augmentation rapide de la production annuelle à l'hectare, il faudra faire largement appel aux moyens modernes, notamment aux variétés à haut rendement, aux engrais, aux pesticides et à l'irrigation. D'autres exigences moins évidentes, mais à mon avis tout aussi fondamentales, devront être satisfaites: il faudra améliorer

les moyens de commercialisation et d'entreposage, adopter des politiques de prix adéquates, réformer les structures agraires et prendre quantité d'autres mesures institutionnelles.

Pour renforcer l'efficacité du travail de la FAO, j'ai choisi de concentrer spécialement notre action sur les cinq domaines prioritaires suivants: a) variétés à haut rendement; b) élimination du déficit protéique; c) guerre au gaspillage; d) mobilisation des ressources humaines; e) gains et économies de devises. Les programmes relatifs à ces cinq domaines feront intervenir toutes les disciplines réunies dans nos divers services et exigeront donc une nouvelle conception de notre tâche à l'échelle de l'Organisation.

L'un des deux chapitres spéciaux présentés dans notre rapport de cette année est consacré à la foresterie et intéresse tout particulièrement le dernier des cinq domaines prioritaires que je viens d'énumérer. Les pays en voie de développement ont à leur actif plus de la moitié des ressources forestières productives existant dans le monde. La demande de produits forestiers augmente partout rapidement. Les industries forestières offrent donc aux pays en voie de développement d'importantes possibilités d'accroître leurs recettes d'exportation et d'économiser sur les importations. Si ces possibilités ne sont jusqu'à présent que partiellement exploitées, c'est dans une grande mesure la conséquence des faiblesses du cadre institutionnel et organisationnel. Ce chapitre spécial traite donc de façon assez détaillée de la manière dont certains de ces obstacles pourraient être surmontés afin que le secteur forestier puisse davantage remplir sa fonction potentielle dans le développement.

L'autre chapitre spécial contient une analyse critique des programmes d'amélioration de la commercialisation agricole récemment expérimentée dans les pays en développement. Il s'agit d'une question qui touche de près au moins deux des domaines prioritaires, à savoir celui des variétés à haut rendement et celui des gains et économies de devises. L'étude porte en particulier sur le problème consistant à concilier deux ordres d'exigences – celles qui ont trait à l'efficacité de la commercialisation et celles qui découlent des politiques officielles de prix – ainsi que sur les rôles respectifs de l'entreprise privée et de l'entreprise publique dans différentes fonctions et situations commerciales. L'urbanisation rapide, l'évolution de la demande des consommateurs et la diffusion des techniques modernes de production agricole mettent à rude épreuve les systèmes de commercialisation des pays en voie de développement, mais en font en même temps l'une des clefs de la croissance économique.



A.H. BOERMA
Directeur général

Chapitre I. - SITUATION MONDIALE

Production agricole

D'après les indices préliminaires de la FAO, la production agricole mondiale (y compris les pêches et les forêts)¹ s'est accrue en 1968 de 3 pour cent environ. Ce pourcentage correspond à peu près au taux moyen de développement au cours des 10 dernières années et est légèrement supérieur à celui de la croissance démographique (tableau I-1). L'indice des produits agricoles proprement dits, qui constituent la majeure partie des produits composant l'indice global, présente une augmentation du même ordre. A signaler toutefois que, contrairement à la tendance antérieure selon laquelle l'accroissement de la production était plus rapide pour les pêches et plus lent pour les forêts, la production des trois secteurs s'est développée en 1968 de manière à peu près égale.

En ce qui concerne l'agriculture proprement dite, les résultats obtenus par les pays en voie de développement présentent actuellement un intérêt tout particulier, car ils permettent de voir dans quelle mesure ces pays ont réussi à maintenir l'augmentation considérable enregistrée en 1967 et de déterminer si la priorité

accrue que ces pays ont accordée au développement de l'agriculture au cours des dernières années a continué de porter ses fruits. En 1967, toutes les régions en voie de développement avaient accru sensiblement leur production, le plus souvent après un ou deux ans de mauvaises récoltes essentiellement dues à des conditions météorologiques défavorables; leur production agricole combinée, qu'il s'agisse de denrées vivrières ou de l'ensemble des produits, avait augmenté de 5 pour cent.

En 1968, la production de ce groupe de pays s'est accrue plus lentement (2 pour cent environ). Il se peut que, dans cet indicateur préliminaire, on ait eu tendance à sous-estimer quelque peu les progrès², mais il n'en reste pas moins extrêmement improbable, étant donné que la population continue à s'accroître au taux de 2,7 pour cent par an, que la production par habitant ait pu augmenter de manière tangible (tableau I-2).

²Cette tendance provient d'une légère erreur par défaut qui semble entacher un grand nombre des estimations officielles et officieuses de la production de l'année précédente, tant pour les pays développés que pour les pays en voie de développement. Cette erreur tend à se corriger au fur et à mesure des révisions effectuées pendant les deux ou trois années suivantes. On étudie actuellement la possibilité de l'éliminer ou de réduire son incidence sur les indices de production régionaux et mondiaux.

¹Sauf indication contraire, les totaux mondiaux figurant dans le présent rapport ne comprennent pas la Chine continentale.

TABLEAU I-1. — INDICES DE LA PRODUCTION MONDIALE¹ DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	Moyenne 1948-52	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 ²	Variations entre 1967 et 1968 ²	Taux de croissance annuel 1955-57 — 1965-67
	Moyenne 1952-56 = 100													... Pourcentage ...	
Production totale	...	107	113	116	119	121	125	128	131	133	137	143	146	3	2,7
Agriculture	87	107	114	116	120	121	126	129	132	133	138	143	147	3	2,7
Pêches	85	110	112	116	121	127	135	139	146	154	162	169	176	4	4,2
Forêts	...	105	106	111	112	111	113	115	121	122	124	125	128	2	1,6
Population	93	106	108	110	112	114	117	119	122	124	127	129	132	2	2,0
Production par habitant ..	...	101	105	106	106	106	107	107	108	107	109	110	111	1	0,6
Agriculture	93	101	105	106	107	106	108	108	108	107	109	111	112	1	0,7
Pêches	92	104	104	105	108	111	116	117	120	124	128	131	133	2	2,1
Forêts	...	100	98	101	100	97	97	97	99	99	98	97	97	—	—0,4

Note: On trouvera des détails sur la méthodologie et la composition de ces indices dans la note explicative qui accompagne les tableaux annexes.

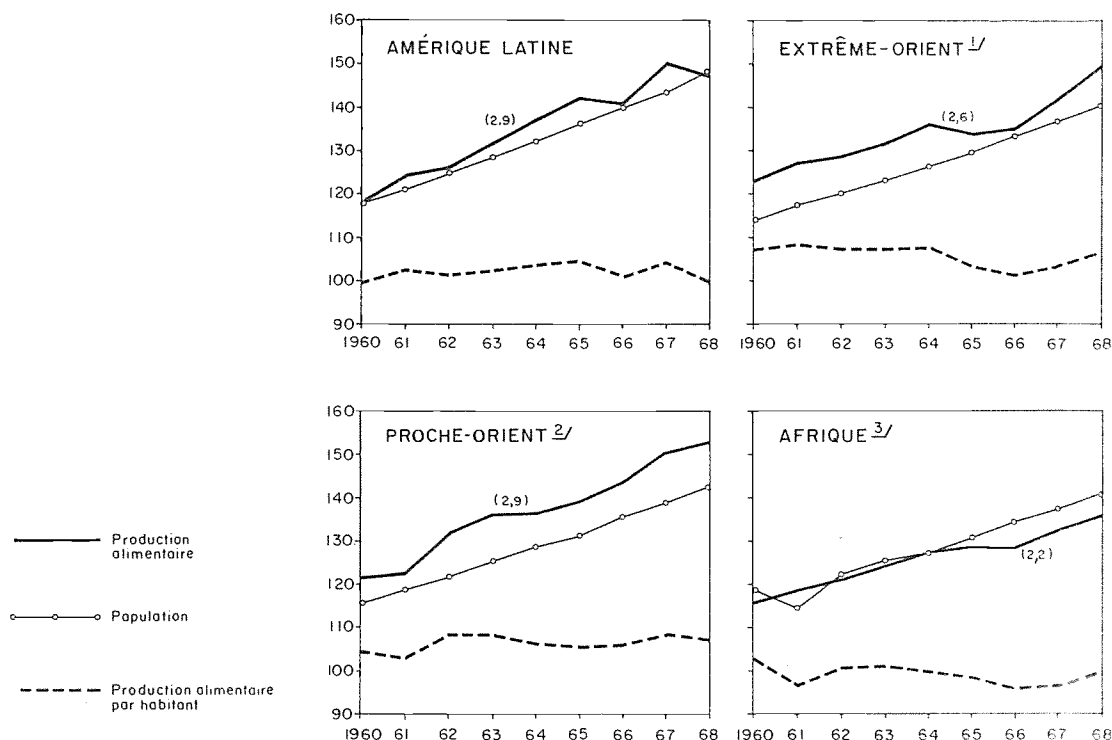
¹Non compris la Chine continentale. — ²Données préliminaires.

TABLEAU I-2. -- INDICES MONDIAUX¹ ET REGIONAUX DE LA PRODUCTION AGRICOLE TOTALE ET PAR HABITANT

	Moyenne 1948- 1952	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 ²	Variations entre 1967 et 1968 ²	Taux de croissance annuel 1955-57 -- 1965-67
	Moyenne 1952-56 = 100													Pourcentage	
Production totale															
TOUS PRODUITS AGRICOLES															
Europe occidentale ...	84	106	109	112	119	118	126	128	129	130	133	143	146	2	2,7
Europe orientale et U.R.S.S.	82	118	128	130	132	135	138	133	145	148	165	167	174	5	3,6
Amérique du Nord ...	93	98	106	107	109	112	119	117	117	119	120	124	125	2	1,8
Océanie ...	90	101	118	119	122	125	133	137	141	135	151	143	165	15	3,3
Autres pays développés ³ ...	81	114	117	119	121	126	134	134	137	137	144	165	162	-2	2,9
Pays développés ...	87	106	114	116	119	120	124	127	130	131	138	143	147	3	2,7
Amérique latine ...	87	111	118	118	121	128	130	133	136	142	140	148	145	-2	2,9
Extrême-Orient ¹ (Japon non compris) ...	87	107	112	117	121	126	128	131	135	133	135	142	148	5	2,6
Proche-Orient (Israël non compris) ...	84	115	118	122	123	123	135	138	141	144	147	153	155	1	3,2
Afrique (Afrique du Sud non comprise) ...	87	107	110	115	122	117	126	129	133	135	134	138	142	3	2,6
Pays en voie de développement	87	109	114	118	121	125	129	132	136	137	137	144	147	2	2,7
Total mondial¹ ...	87	107	114	116	120	121	126	129	132	133	138	143	147	3	2,7
PRODUITS ALIMENTAIRES SEULEMENT															
Europe occidentale ...	84	106	109	113	119	118	126	128	130	130	134	144	147	2	2,7
Europe orientale et U.R.S.S.	83	118	129	131	133	137	140	134	146	149	167	168	177	5	3,7
Amérique du Nord ...	92	101	109	110	111	110	114	121	119	122	127	132	132	-	2,2
Océanie ...	92	97	118	115	121	124	135	138	144	136	158	145	173	19	3,8
Autres pays développés ³ ...	82	115	117	120	123	127	137	137	139	139	147	170	167	-2	3,1
Pays développés ...	87	108	115	117	120	121	126	128	131	133	142	147	151	3	2,9
Amérique latine ...	86	111	117	116	118	124	126	132	137	142	141	151	148	-1	3,0
Extrême-Orient ¹ (Japon non compris) ...	87	107	112	118	123	127	129	132	136	134	135	142	149	5	2,6
Proche-Orient (Israël non compris) ...	84	115	118	121	121	123	132	136	136	139	144	151	152	1	2,9
Afrique (Afrique du Sud non comprise) ...	88	106	109	112	119	115	122	125	127	129	128	132	136	3	2,2
Pays en voie de développement	87	109	114	117	121	124	128	131	135	136	136	144	147	3	2,7
Total mondial¹ ...	87	108	115	117	120	122	126	129	132	134	140	146	150	3	2,8
Production par habitant															
TOUS PRODUITS AGRICOLES															
Europe occidentale ...	87	104	106	108	113	111	117	118	118	117	120	128	129	1	1,7
Europe orientale et U.R.S.S.	87	113	121	121	121	122	123	117	126	128	141	141	146	4	2,3
Amérique du Nord ...	100	93	98	98	98	96	98	102	99	99	99	100	101	-	0,2
Océanie ...	99	94	107	106	106	107	111	112	113	106	117	108	122	3	1,1
Autres pays développés ³ ...	87	110	111	112	113	115	121	120	121	120	124	140	136	-3	1,7
Pays développés ...	92	102	108	109	110	109	112	113	114	114	119	122	124	2	1,4
Amérique latine ...	97	103	106	103	102	105	104	104	103	105	100	102	97	-5	0,1
Extrême-Orient ¹ (Japon non compris) ...	94	101	102	105	106	108	107	107	107	103	101	104	106	2	0,1
Proche-Orient (Israël non compris) ...	93	107	107	108	106	103	110	110	109	109	109	110	109	-1	0,6
Afrique (Afrique du Sud non comprise) ...	95	100	101	102	106	99	104	104	104	103	100	101	101	-	0,1
Pays en voie de développement	95	102	104	105	105	106	107	106	106	105	102	104	104	-1	0,2
Total mondial¹ ...	93	101	105	106	107	106	108	108	108	107	109	111	112	1	0,7
PRODUITS ALIMENTAIRES SEULEMENT															
Europe occidentale ...	86	104	106	108	114	112	118	118	119	118	120	129	130	1	1,8
Europe orientale et U.R.S.S.	88	113	122	122	122	123	124	118	127	128	143	142	148	4	2,4
Amérique du Nord ...	99	96	101	100	100	98	99	104	101	102	104	107	106	-1	0,6
Océanie ...	102	91	107	102	106	105	113	113	116	107	122	109	128	17	1,6
Autres pays développés ³ ...	87	110	111	113	114	117	124	122	123	121	127	145	140	-3	1,9
Pays développés ...	92	103	109	110	111	110	113	114	115	116	122	126	128	2	1,6
Amérique latine ...	96	103	105	101	100	103	101	102	104	104	101	104	100	-4	0,1
Extrême-Orient ¹ (Japon non compris) ...	94	101	103	106	107	108	107	107	108	103	101	104	107	3	0,1
Proche-Orient (Israël non compris) ...	92	107	107	107	105	103	108	108	106	105	106	108	107	-1	0,3
Afrique (Afrique du Sud non comprise) ...	97	99	99	100	103	97	101	101	100	98	96	96	97	-1	-0,3
Pays en voie de développement	94	102	104	104	105	105	105	106	106	104	101	104	104	-	0,1
Total mondial¹ ...	93	102	106	106	107	106	108	108	109	108	111	113	114	1	0,8

¹ Non compris la Chine continentale. -- ² Données préliminaires. -- ³ Japon, Afrique du Sud et Israël.

FIGURE I-1. – TENDANCES DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE ET DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DANS LES RÉGIONS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT



Note: Les chiffres entre parenthèses indiquent le taux de croissance annuel de la production alimentaire durant la décennie 1955-57 à 1965-67.

¹Non compris le Japon et la Chine continentale. — ²Non compris Israël. — ³Non compris l'Afrique du Sud.

Les résultats ont toutefois varié considérablement selon les régions³. Un progrès réel apparaît si l'on considère l'augmentation assez générale de la production réalisée en 1968 dans les pays en voie de développement de l'Extrême-Orient, région du monde la plus peuplée et où la situation alimentaire a été la plus critique au cours de ces dernières années. On estime, d'après les indices préliminaires, que tant la production alimentaire que la production agricole totale de ces pays, qui avaient repris en 1967 leur évolution antérieure, se sont à nouveau accrues de 5 pour cent en 1968. La production par habitant a regagné la majeure partie du terrain perdu en 1965/66 et la plupart des pays de la région grands importateurs de denrées alimentaires ont pu se rapprocher de l'autonomie pour les céréales et améliorer la position de leurs stocks. Ce progrès est d'autant plus remarquable que les conditions météorologiques de la région sont loin d'avoir été uniformément favorables.

Les résultats de la production dans les trois autres régions en voie de développement ont été moins satisfaisants. La production a augmenté d'environ

3 pour cent dans les pays africains en voie de développement, mais les chiffres par habitant ne témoignent d'aucun progrès. Au Proche-Orient, la production n'a que très peu augmenté et en Amérique latine les premières estimations indiquent une chute de quelque 2 pour cent. Cette situation tient essentiellement aux conditions météorologiques défavorables, surtout en Amérique latine, où de vastes zones ont été durement éprouvées par la sécheresse, mais aussi dans certaines parties du Proche-Orient et de l'Afrique. Ainsi donc, en Amérique latine comme au Proche-Orient, la croissance de la production est restée inférieure aux taux moyens enregistrés au cours des 10 dernières années. Ces taux moyens eux-mêmes ont, du reste, généralement été considérés comme trop faibles, par rapport tant à la croissance démographique qu'à l'expansion de la demande correspondant à un taux de développement économique jugé acceptable⁴.

Il faut en même temps observer qu'au Proche-Orient, où l'on enregistre d'ordinaire des fluctuations

³On trouvera au chapitre II des précisions sur la production de 1968 dans chaque région, y compris des indices pour 64 pays.

⁴Par exemple, l'augmentation estimative de la demande alimentaire des pays en voie de développement en fonction des objectifs de croissance fixés par le Plan indicatif mondial de la FAO est de 3,9 pour cent par an et le taux annuel de développement de la production agricole correspondant est de 3,5 pour cent.

considérables de la production dans chaque pays, 1967 avait été une année relativement favorable. Pour l'ensemble des deux années 1967 et 1968, le développement de la production correspond davantage au taux d'accroissement à long terme pour la région, qui est le plus élevé de ceux de toutes les régions en voie de développement. En Amérique latine, une bonne partie de la baisse de la production en 1968 est due au fait que dans certains pays exportateurs de denrées alimentaires — notamment l'Argentine et Cuba — le taux de croissance à long terme est également resté inférieur à la moyenne régionale. Pour le reste de l'Amérique latine, où la plupart des pays sont importateurs de produits alimentaires, le taux de croissance à long terme et l'évolution de la production en 1968 ont été supérieurs à ceux de l'ensemble de la région⁵.

Dans les régions développées, la production agricole a généralement dépassé son volume de 1967. Malgré quelques baisses isolées, dues en partie aux conditions météorologiques et en partie aux efforts visant à freiner la production, les indices préliminaires pour l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord indiquent une augmentation de 2 pour cent environ. La progression a été plus marquée en Europe orientale et en U.R.S.S., et très forte en Océanie (où la production de 1967 avait été, il est vrai, réduite par la sécheresse). La chute de 2 pour cent enregistrée pour les "autres" pays développés, qu'on a regroupés ici pour la première fois de manière à constituer une rubrique distincte, est due à une chute brutale de la production en Afrique du Sud.

Dans certains pays, ce développement de la production a amené un relèvement du revenu agricole. En outre, il faut se rappeler ce qu'était la situation il y a quelques années: les stocks de céréales des Etats-Unis avaient été soudain ramenés à des niveaux si faibles qu'on avait craint de ne plus pouvoir faire face sur le plan mondial à de nouvelles grandes crises; par comparaison, l'abondance actuelle des céréales apparaît rassurante. Il n'en reste pas moins que le nouveau gonflement des disponibilités alimentaires déjà abondantes dans les régions développées a fini par poser un grave problème pour de nombreux pays et a provoqué une nouvelle expansion des stocks excédentaires d'un certain nombre de produits, non seulement aux Etats-Unis et au Canada, mais aussi, et de plus en plus, dans d'autres pays à revenu élevé, notamment l'Australie, le Japon et l'U.R.S.S.

Production des principales denrées agricoles⁶

Comme en 1966 et 1967, ce sont les céréales qui ont représenté la plus large part de l'accroissement de la

⁵Pour la période 1955-57 à 1965-67, le taux moyen d'accroissement de la production (tous produits agricoles) est de 3,5 pour cent dans ces pays contre 2,9 pour cent dans l'ensemble de la région; la production agricole de ces pays est restée inchangée en 1968.

⁶Pour un compte rendu détaillé de la situation des produits, voir FAO: *Rapport de la FAO sur les produits, 1968 et perspectives pour 1969*, Rome, 1969.

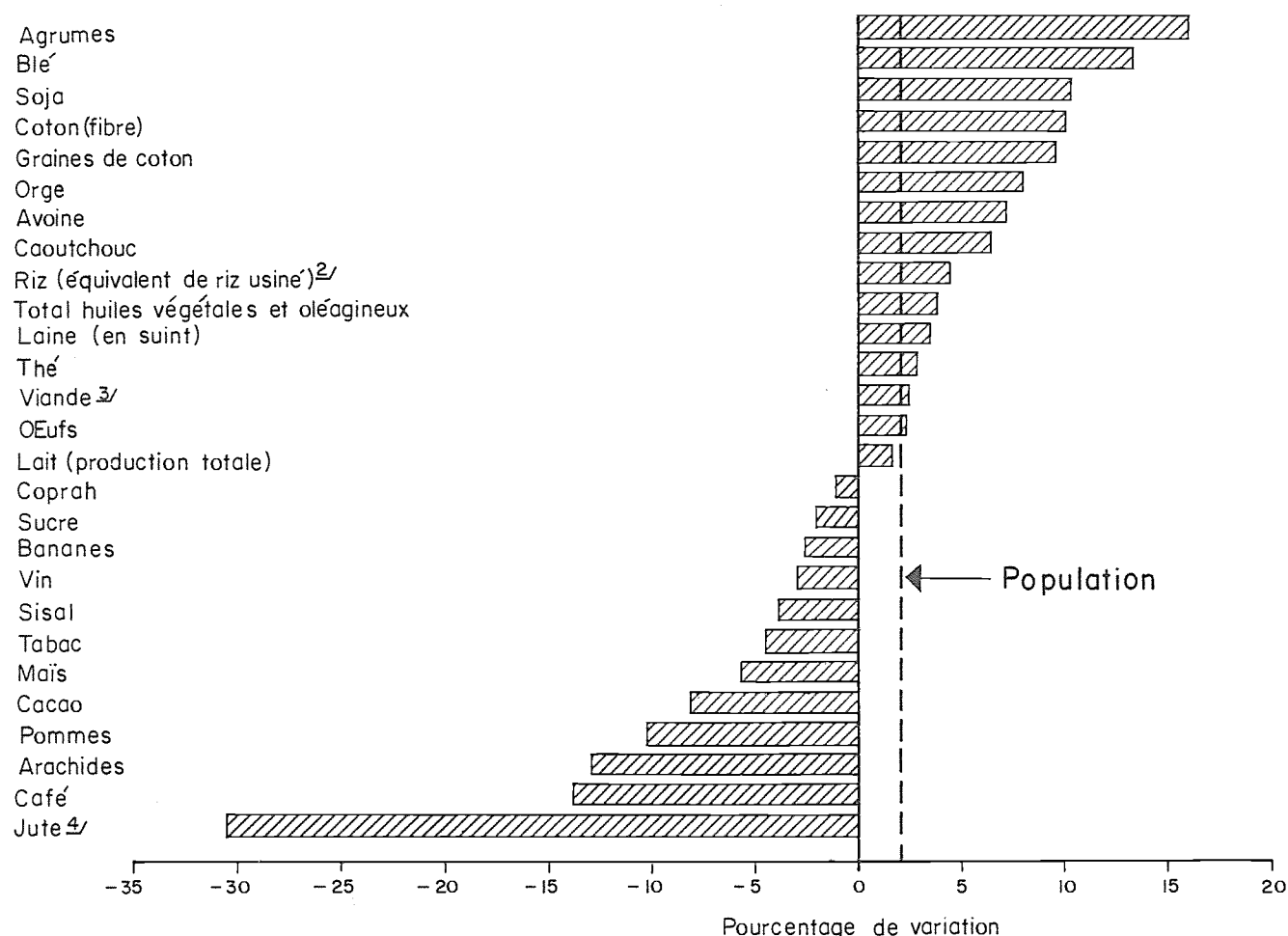
production agricole mondiale (figure I-2 et tableau annexe 1A). La production de blé a augmenté de 14 pour cent, atteignant un chiffre record de 307 millions de tonnes, avec des progrès sensibles chez les pays tant exportateurs qu'importateurs. L'augmentation a été particulièrement marquée (presque 20 pour cent) dans les pays en voie de développement, surtout l'Inde et le Pakistan, et en Afrique du Nord, où, il est vrai, les récoltes de 1967 avaient été médiocres. L'amélioration des conditions météorologiques a également permis de développer la production en Amérique du Nord et en U.R.S.S., ainsi qu'en Australie, où ce développement est allé de pair avec une expansion des superficies cultivées. La récolte de blé a, par contre, baissé de 12 pour cent en Amérique latine. La récolte mondiale d'orge a augmenté de 8 pour cent et celle du riz a atteint un nouveau record malgré les conditions météorologiques peu favorables dans certains pays. La seule céréale de grande culture dont la production ait baissé est le maïs, mais encore cette évolution provient-elle essentiellement d'une réduction volontaire de la production aux Etats-Unis.

Quant aux autres grands produits alimentaires, la situation s'établit comme suit: la production totale de sucre a légèrement reculé car l'augmentation considérable de la production de betteraves enregistrée dans quelques pays européens et en U.R.S.S. n'a pas suffi à compenser la réduction de la production de canne, surtout à Cuba. La production mondiale de graines oléagineuses s'est modérément accrue en 1968 (4 pour cent en équivalent d'huile), essentiellement du fait de l'augmentation marquée de la production de fèves de soja et de graines de coton, particulièrement aux Etats-Unis, et de graines de tournesol en U.R.S.S.

La production mondiale de viande a augmenté de 2 pour cent en 1968, soit moitié moins qu'en 1967. La production de viande de boeuf est restée forte dans tous les pays d'Europe occidentale, à l'exception de la Suède et du Royaume-Uni; aux Etats-Unis, le nombre d'abattages a été plus élevé qu'en 1967 et les importations d'animaux destinés à l'engrais ou à l'abattage plus importantes. La production argentine est tombée; en Australie, le cheptel a été entièrement reconstitué après les pertes causées par la sécheresse de 1966. La production totale de viande de porc s'est accrue de 3 pour cent environ. Celle de viande de volaille, qui s'était élevée très rapidement pendant plusieurs années, n'a connu qu'une hausse légère en 1968, la production des pays développés étant restée stationnaire. La production de lait n'a également connu qu'une augmentation marginale, l'accroissement dans la plupart des pays européens et au Japon s'accompagnant d'une baisse aux Etats-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande. La proportion de la production laitière totale convertie en beurre a continué de s'accroître et les excédents ont à nouveau sensiblement augmenté.

La production totale d'agrumes a marqué une reprise par rapport au faible niveau de 1967, les récoltes ayant été plus abondantes aux Etats-Unis, au Japon et dans le bassin méditerranéen. La production de poires s'est de

FIGURE I-2. — PRODUCTION MONDIALE¹ DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES EN 1968 PAR RAPPORT A 1967



¹Non compris la Chine continentale. — ²Paddy converti à 65 pour cent. — ³Viande: boeuf et veau, mouton et agneau, porc. — ⁴Y compris les fibres apparentées.

même considérablement accrue, contrairement à celle des pommes et des bananes, qui a diminué.

La production de café et de cacao a fortement baissé en 1968. La sécheresse, le froid et la campagne d'arrachage menée au Brésil ont ramené la récolte de café de ce pays à son niveau le plus bas depuis 12 ans; la récolte de cacao de l'Afrique occidentale a elle aussi été faible, essentiellement à cause des pluies violentes et persistantes qui ont gravement endommagé la récolte principale du Nigeria. La production mondiale de thé n'a connu qu'une augmentation marginale, mais a cependant atteint un nouveau record grâce aux récoltes plus importantes de l'Extrême-Orient et de l'Afrique orientale. La production de tabac est tombée de 4 pour cent, en majeure partie à cause de récoltes plus faibles aux Etats-Unis, en Grèce et en Turquie. La production des pays en voie de développement est restée virtuellement inchangée, les augmentations enregistrées en Asie ayant été contrebalancées par un nouveau recul en Afrique.

Quant aux matières premières, la production cotonnière mondiale est remontée de 10 pour cent après la chute de l'année précédente. La superficie consacrée à cette culture aux Etats-Unis a été étendue et les conditions météorologiques ont été plus favorables; la production a également augmenté au Brésil, en Colombie et au Mexique, où les mesures d'encouragement prises par l'Etat ont stimulé la culture du coton. La production de laine a également connu une augmentation de quelque 3 pour cent; les tontes sans précédent effectuées en Océanie et en U.R.S.S. ont en effet été partiellement contrebalancées par une nouvelle baisse en Amérique du Nord et en Europe occidentale. La production mondiale de caoutchouc s'est accrue de 6 pour cent, passant à 2,6 millions de tonnes, avec une augmentation sensible en Malaisie occidentale. La production de jute et de kénaf est, par contre, tombée de 30 pour cent à cause de la sécheresse pendant les semailles et des inondations qui se sont ensuite produites en Inde et au Pakistan, ainsi que des

cours défavorables en Thaïlande au moment des semailles. La production de fibres dures a de nouveau légèrement baissé.

Production agricole en 1969

D'après les premières indications pour 1969, la production agricole brute des pays développés pourrait ne pas s'être accrue au total (sans déduction des semences, des fourrages et des pertes) par rapport à 1968. Une contraction de la production globale est prévue en Europe orientale et en U.R.S.S., principalement du fait que la récolte de blé a baissé dans ce dernier pays par suite du mauvais temps. Dans les autres régions développées, les estimations situent la production au niveau de 1968 ou à peu près. En Europe occidentale, la production céréalière s'annonce un peu plus forte qu'en 1968, en raison surtout de récoltes de maïs plus abondantes, mais pour la plupart des autres grandes cultures les chiffres demeurent inchangés ou marquent un recul. La production laitière a très légèrement fléchi et la production de beurre plutôt davantage, sans pourtant que cela suffise à arrêter la croissance des stocks dans un certain nombre de pays. En Amérique du Nord, la récolte de blé a diminué sous l'effet du recul enregistré aux Etats-Unis où les superficies autorisées avaient été réduites; on s'attend néanmoins à une nouvelle avance des stocks. La production de l'Océanie semble devoir dépasser légèrement le record de 1968. En Australie, la récolte de blé marquera sans doute un recul tout en restant encore supérieure à la demande probable; la production sucrière semble destinée à diminuer dans la région, mais pour tous les autres produits importants les résultats s'annoncent meilleurs qu'en 1968.

Les renseignements sont plus fragmentaires pour les régions en voie de développement et, au moment où a été rédigé le présent rapport, il n'était pas encore possible d'établir des pronostics quantitatifs globaux. Un certain redressement est attendu en Amérique latine, mais il sera sans doute limité car la sécheresse a continué de sévir en 1969 dans divers pays dont l'Argentine, où l'on prévoit une nouvelle contraction de la production de blé. Les résultats seront sans doute également meilleurs qu'en 1968 au Proche-Orient, où les récoltes céréalières sont en net progrès. En Extrême-Orient, la situation dépendra beaucoup de l'évolution des récoltes de riz vers la fin de l'année. Les quelques informations disponibles permettent cependant de penser qu'à moins de conditions météorologiques défavorables, la production de céréales vivrières devrait marquer de nouveaux progrès — moindres pourtant qu'en 1968 — dans les pays en développement de la région. Enfin, la production semble devoir s'améliorer dans certaines parties de l'Afrique occidentale, tandis que les pays du Maghreb, où les récoltes avaient été excellentes en 1968, ne prévoient pour 1969 que des chiffres moyens. Le chapitre II contient des renseignements supplémentaires sur la situation et les perspectives de la production régionale en 1969.

Pour la plupart des produits pris isolément, les chiffres de 1969 n'accusent que des variations mineures. La production céréalière se situerait d'après les prévisions un peu au-dessous du record de 1968. Au total, on s'attend à une légère diminution de la production de blé, due principalement à la contraction des récoltes en U.R.S.S.; en revanche, la production de céréales secondaires devrait atteindre et peut-être même dépasser son niveau de 1968. Le produit le plus important pour lequel manquent à l'heure présente des indications quantitatives est le riz, mais on compte que si les conditions météorologiques demeurent satisfaisantes en Extrême-Orient la production pourrait atteindre le chiffre record de la précédente campagne, malgré de plus faibles récoltes aux Etats-Unis et au Japon. Pour les autres denrées alimentaires, dont le sucre et les matières grasses, on ne prévoit qu'une augmentation marginale. Durant le premier semestre de 1969, la production laitière a été légèrement plus faible qu'un an auparavant, tout en restant suffisamment abondante pour provoquer un nouveau gonflement des stocks de beurre et de lait écrémé en poudre.

Les progrès de la production s'annoncent relativement plus forts dans le secteur non vivrier. De bonnes récoltes de café sont attendues presque partout en Afrique, en Amérique centrale et au Brésil (où cependant les prévisions faisaient l'objet d'une révision en baisse au moment où a été rédigé le présent texte) et la production de thé semble devoir dépasser dans la plupart des régions son volume élevé de 1968. On prévoit que les récoltes de jute et de kénaf dépasseront de beaucoup en Inde, au Pakistan et en Thaïlande leurs niveaux extrêmement faibles de 1968 et la production de caoutchouc devrait aussi marquer une avance importante sous l'influence d'une forte demande et de l'entrée en rapport dans certains pays d'hévéas à haut rendement.

Utilisation de variétés de céréales à haut rendement

Une question qui présente un vif intérêt est celle de savoir dans quelle mesure le fait que la production de 1968 a été plus satisfaisante en Extrême-Orient que dans les autres régions en voie de développement est une conséquence de conditions météorologiques plus favorables, et dans quelle mesure il peut être attribué aux efforts consciemment accomplis dans cette région pour développer la production, notamment par la généralisation des variétés de céréales à haut rendement et des autres facteurs de production liés à l'utilisation de ces variétés. La réponse à cette question est importante non seulement pour pouvoir évaluer les facteurs qui déterminent l'actuelle situation alimentaire, mais aussi pour établir les perspectives d'avenir de la production et des importations alimentaires dans les pays en voie de développement.

Il n'est guère possible de donner une réponse quantitative: on ne dispose en effet que de renseignements incomplets sur les superficies auxquelles ces nouvelles techniques ont été appliquées et surtout

sur les rendements obtenus. En outre, même si l'on disposait des renseignements nécessaires, il serait difficile de savoir exactement dans quelle mesure attribuer l'amélioration des rendements aux nouvelles techniques, à l'influence des conditions météorologiques ou à d'autres facteurs.

On peut, toutefois, formuler certains jugements qualitatifs qui laissent à penser que la généralisation des nouvelles techniques en Extrême-Orient a joué un rôle non négligeable. La première constatation évidente est que les nouvelles variétés céréalières ont été adoptées beaucoup plus rapidement en Extrême-Orient que dans les autres régions en voie de développement. Dans les pays en voie de développement d'Extrême-Orient, en effet, sept pays au moins — Ceylan, Chine (Taïwan), République de Corée, Inde, Malaisie, Pakistan et Philippines — qui assurent quelque 70 pour cent de la production céréalière totale de la région ont largement dépassé le stade expérimental en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles techniques. Par contre, un seul pays d'Afrique — le Kenya — et deux pays du Proche-Orient — la République arabe unie et la Turquie — ont atteint ce stade. En Amérique latine, un certain nombre de pays ont mis au point des variétés à haut rendement de riz, de blé et de maïs, mais on ne dispose pas de données précises sur l'ampleur de leur utilisation.

Deuxièmement, s'il ne fait pas de doute que les conditions météorologiques défavorables sont la principale cause du faible accroissement ou de l'état stationnaire de la production agricole dans les pays en voie de développement du Proche-Orient, de l'Afrique et de l'Amérique latine — dans toutes ces régions, le taux d'accroissement réalisé en 1968 est resté bien inférieur à la moyenne des 10 années précédentes — il n'en reste pas moins qu'en Extrême-Orient aussi, où l'augmentation de la production a été environ deux fois plus rapide que par le passé, le temps a été mauvais dans de nombreuses zones. Aux Philippines, par exemple, la pluviosité a été bien inférieure à la normale. En Inde, principal pays producteur, une sécheresse a sévi au moment des semailles de mousson dans les Etats du Sud et du centre. Il faut également relever qu'à l'exception de la reprise de 1967 l'augmentation de la production alimentaire de l'Extrême-Orient en 1968 a été la plus marquée depuis 1959, année où la majeure partie de la région avait bénéficié de conditions météorologiques exceptionnellement favorables.

La rapidité variable avec laquelle sont adoptées les nouvelles techniques tient sans doute à divers facteurs de nature technique, économique, institutionnelle et politique, qui sont maintenant bien connus⁷. On peut néanmoins se demander si ces raisons suffisent à expliquer les différences entre le rythme extrêmement rapide d'adoption des variétés améliorées de blé en Inde et au Pakistan, par exemple, et celui beaucoup plus lent d'adoption des mêmes variétés dans les pays voisins; la même constatation peut être faite pour le maïs au Kenya et dans d'autres pays de la même région. Les

méthodes utilisées pour favoriser l'adoption rapide des procédés améliorés varient du reste selon les pays, de même que le niveau technologique préexistant.

Ce n'est probablement pas par hasard que la diffusion des nouvelles variétés a été la plus rapide en Extrême-Orient, où la situation alimentaire a été particulièrement précaire au cours de ces dernières années et où les importations d'aliments ont été très fortes; ce n'est pas davantage par hasard que le progrès a été plus sensible dans les pays importateurs que dans les pays exportateurs. Ces constatations laissent à penser que le passage à la technologie moderne dans ces pays est surtout dû à la détermination des pouvoirs publics, poussés par l'urgence du déficit alimentaire, qui ont pu passer à l'action grâce aux succès opportuns réalisés dans le domaine de la génétique. Lorsque l'urgence est moindre pour diverses raisons — situation alimentaire moins précaire, plus grande facilité d'importation de produits alimentaires, position plus concurrentielle pour la production de cultures d'exportation — il est plus rare de rencontrer une aussi ferme volonté d'adopter des techniques modernes. C'est là l'une des raisons pour lesquelles on peut prévoir pour l'avenir également des différences dans la rapidité avec laquelle les nouvelles techniques seront diffusées dans les divers pays.

Nouvelle accumulation de stocks excédentaires

Après plusieurs années pendant lesquelles les stocks d'un certain nombre d'importants produits de la zone tempérée (blé notamment) ont diminué, la tendance à l'accumulation d'excédents s'est à nouveau manifestée au cours des deux dernières années. A la fin de la campagne 1968/69, on prévoyait que les stocks de blé des principaux pays exportateurs atteindraient au total un niveau qui ne serait que légèrement inférieur au record absolu de 1961, et une nouvelle avance apparaissait presque certaine pour la fin de la campagne 1969/70. Les stocks de beurre et de lait écrémé en poudre, qui constituent les principaux autres produits excédentaires, ont atteint un niveau sans précédent à la fin de 1968 (tableau I-3) et ils continuaient de croître en 1969. En dehors de l'Amérique du Nord et de l'Europe occidentale, d'importants stocks excédentaires se sont également formés en 1967 et 1968 dans d'autres pays à revenu élevé tels que l'Australie, le Japon (où l'importance des stocks de riz pose maintenant un problème grave) et l'U.R.S.S., où se sont accumulés pour la première fois d'importants stocks de beurre.

Ce gonflement des stocks reflète le conflit que connaissent depuis longtemps les pays à revenu élevé entre les conséquences du progrès technologique et des politiques de soutien du revenu agricole, d'une part, et la lenteur de l'accroissement de la demande, d'autre part. En 1968 et 1969, ce dernier facteur a joué un rôle important pour les produits laitiers. Pour le blé, la production s'est considérablement accrue en 1968 dans certains pays, notamment au Canada et en Australie, mais un facteur important a été la contraction de la demande sur les marchés internationaux, par suite de l'expansion de la production de céréales alimentaires dans certains

⁷ Voir par exemple FAO: *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1968*, Rome, 1968, p. 89-93.

TABLEAU I-3. — EVOLUTION DES STOCKS DE CERTAINS PRODUITS AGRICOLES

	Date	Moyenne 1960-62	Moyenne 1963-65	1966	1967	1968	1969 (Prévisions)
		Millions de tonnes					
Blé							
Etats-Unis	1er juillet	36,7	26,4	14,6	11,6	14,7	22,1
Canada	1er août	14,5	13,2	11,4	15,7	18,1	22,6
Argentine	1er décembre	0,7	2,0	0,2	0,3	1,0	0,7
Australie	1er décembre	0,9	0,6	0,6	2,3	1,4	7,5
France	1er juillet	2,0	2,5	2,6	1,7	2,4	2,7
Total de ces pays		54,8	44,7	29,4	31,6	37,6	55,6
Céréales secondaires¹							
Etats-Unis ²	1er juillet	70,2	57,0	38,6	34,2	44,2	44,2
Canada	1er août	4,0	4,8	4,5	5,1	4,4	6,2
Argentine	1er décembre	0,4	0,3	0,1	0,6	1,8	1,8
Australie	1er décembre	0,1	0,3	0,6	0,9	0,8	1,0
France	1er juillet	1,6	1,3	1,2	1,1	1,6	1,4
Total de ces pays		76,3	63,7	45,0	41,9	52,8	54,6
Beurre							
Canada et Etats-Unis		0,15	0,10	0,04	0,11	0,08	...
C.E.E. ³		0,08	0,11	0,15	0,20	0,33	...
Autres pays européens ⁴		0,05	0,06	0,07	0,08	0,10	...
Australie et Nouvelle-Zélande		0,07	0,06	0,07	0,07	0,07	...
Total de ces pays	31 décembre	0,35	0,33	0,34	0,45	0,58	...
Lait écrémé en poudre							
Etats-Unis		0,23	0,12	0,05	0,12	0,13	...
C.E.E.		...	...	...	0,20	0,31	...
Total de ces pays	31 décembre	...	...	...	0,32	0,44	...
Total mondial	1er septembre	15,1	13,2	18,6	18,7	18,7	17,4
Café							
Etats-Unis	30 juin	0,18	0,22	0,21	0,15	0,20	...
Brésil	30 juin	3,05	3,48	3,95	2,96	3,13	...
Coton (fibre)							
Etats-Unis		1,64	2,74	3,66	2,72	1,40	...
Total mondial ⁵	31 juillet	4,38	5,58	6,63	5,84	4,70	...
		Milliers de tonnes					
Thé							
Royaume-Uni	31 décembre	69,0	76,4	74,4	77,3	103,3	...
Inde	31 décembre	50,3	61,3	70,3	65,6	68,6	...
Ceylan	31 décembre	34,8	32,6	37,3	23,0	27,5	...

Note: Les quantités indiquées comprennent les stocks de report normaux.

¹Orge, avoine, maïs, sorgho et seigle. — ²Maïs et sorgho, 1er octobre. — ³Non compris l'Italie. — ⁴Danemark, Finlande, Irlande, Royaume-Uni, Suède, Suisse. — ⁵Y compris les estimations pour le coton en cours de transport.

des principaux pays importateurs, notamment les pays à économie centralement planifiée et certains pays en voie de développement.

Outre l'augmentation globale des stocks de blé, on constate certaines modifications importantes de leur répartition géographique. Les Etats-Unis qui, en 1961 (précédente année record), détenaient environ 65 pour cent du total des stocks des principaux exportateurs, semblent ne plus devoir en détenir que 40 pour cent environ vers le milieu de 1969. A la fin de 1968/69 les trois cinquièmes des stocks de blé des exportateurs

seront sans doute à l'actif de trois autres pays: le Canada, où ils ont atteint le niveau sans précédent de 23 millions de tonnes environ; l'Australie, où un stock de 7,5 millions de tonnes constitue également un record sans précédent et met à dure épreuve la capacité d'entreposage disponible; enfin, la France. Le seul grand pays exportateur qui n'ait pas accumulé de stocks excédentaires à la fin de la campagne 1968/69 est l'Argentine, dont la récolte avait beaucoup souffert de la sécheresse.

En outre, bien qu'on ne puisse estimer

qu'approximativement la marge excédentaire des stocks mondiaux de blé, il semble que le déplacement géographique ait été plus marqué pour les stocks excédentaires que pour les stocks totaux de blé. Deux constatations permettent d'arriver à cette conclusion: le développement des stocks de report normalement utilisés par les Etats-Unis, et le rôle spécial que joue l'aide alimentaire dans les exportations de ce pays. La modification de la répartition géographique des stocks excédentaires de blé acquiert une importance particulière pour la gestion de ces stocks à l'avenir et pour leur incidence sur le commerce mondial et les cours de ce produit. En fait, ainsi qu'on le rappelle dans une autre partie du présent document et dans le *Rapport de la FAO sur les produits*, les prix d'exportation du blé sont déjà tombés au-dessous du niveau minimal fixé par l'Arrangement international sur les céréales.

La situation est moins préoccupante en ce qui concerne les céréales secondaires. Les stocks, essentiellement détenus par les Etats-Unis, ont légèrement augmenté en 1968/69 mais sont restés inférieurs aux stocks de blé, en chiffres absolus et surtout par rapport à l'utilisation totale (consommation intérieure et exportations) des principaux pays intéressés. Toutefois, la situation réelle et les perspectives sont peut-être un peu plus préoccupantes que ne l'indiquent les chiffres, car le blé est toujours davantage utilisé pour l'alimentation animale et menace déjà d'empiéter sur les marchés des exportateurs de céréales secondaires.

On examinera plus loin dans le présent rapport⁸ les principaux facteurs auxquels est attribuable l'apparition d'importants stocks de beurre depuis deux ans, ainsi que les mesures prises pour réduire ces stocks dans certains pays. Il sera rendu compte dans la suite du présent chapitre des consultations internationales à ce sujet. A la fin de 1968, les stocks de 16 pays grands producteurs participant activement au commerce international des produits laitiers étaient estimés à près de 600 000 tonnes, soit un quart de plus qu'à la même époque de l'année précédente et près de trois fois plus que les stocks commerciaux estimés nécessaires. En outre, l'U.R.S.S. détiendrait des stocks anormalement élevés depuis la fin de 1968.

En plus des coûts qu'ils entraînent sur le plan intérieur, les excédents de beurre ont gravement affecté le commerce de certains pays traditionnellement exportateurs tels que la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Danemark, qui ont dû faire face, sur leurs marchés habituels, à la concurrence de produits exportés à des prix inférieurs grâce à des subventions accordées par d'autres pays dont certains, comme la République fédérale d'Allemagne, étaient jusqu'à une date récente importateurs de ces denrées. Certaines des mesures proposées ou mises en oeuvre pour réduire les stocks, bien qu'inévitables tant que le niveau de la production ne baisse pas, sont potentiellement nuisibles aux pays

en voie de développement et à certains pays développés dans la mesure où elles visent à réduire l'écart entre le prix du beurre et celui de la margarine, tendant ainsi à limiter les importations de graisses et huiles végétales des pays disposant d'excédents de beurre.

L'existence d'excédents de beurre aura probablement eu une importante conséquence sur le plan des politiques à long terme, dans la mesure où elle a contribué à attirer l'attention des responsables et de l'opinion publique des pays à revenu élevé sur la nécessité de passer des mesures traditionnelles en faveur du revenu agricole (essentiellement fondées sur la garantie d'un niveau élevé de prix à la production) à une politique structurelle visant à créer un secteur agricole de moindre importance numérique mais plus efficace et dont la production soit mieux ajustée à la structure de la demande.

Les problèmes d'excédents des pays en voie de développement ont continué à affecter certains produits d'exportation tels que le café (au Brésil surtout) et, de plus en plus en 1968 et en 1969, le thé. Une grande partie des stocks de thé est en fait conservée dans les pays importateurs, particulièrement au Royaume-Uni, dont les stocks ont passé à 103 000 tonnes en 1968, niveau jamais atteint depuis la guerre, correspondant à cinq mois d'importations de ce pays. La baisse continue des prix du thé en 1968 et en 1969 — en 1968, le prix moyen aux enchères à Londres est tombé de 4 pour cent environ — a donné un caractère d'urgence aux efforts visant à arriver à un arrangement international sur le thé. On prévoit par contre que les stocks mondiaux de sucre diminueront en 1968/69, ce qui a aidé le nouvel Accord international sur le sucre à relever les cours de ce produit sur les marchés mondiaux.

En Extrême-Orient, l'accroissement de la production céréalière de plusieurs pays en voie de développement déficitaires dans ce secteur a eu un résultat positif, puisqu'il leur a permis de relever le niveau de leurs stocks. Il reste exceptionnel que des problèmes de stocks excédentaires de céréales se posent dans des pays en voie de développement exportateurs. Mais le fait que des difficultés de commercialisation soient apparues pour certains pays qui ont remporté des succès particulièrement remarquables dans l'introduction de variétés de céréales à rendement élevé, comme le Kenya (pour le maïs) et le Mexique (pour le blé) est un signe non négligeable pour l'avenir. Avec la perspective d'une abondance persistante de l'offre sur les marchés mondiaux, les pays en voie de développement qui envisageraient de prendre place parmi les exportateurs se heurteront à une sévère concurrence. Tout en continuant à rechercher une plus ample autonomie céréalière lorsqu'elle est justifiable sur le plan économique, ces pays doivent donc suivre de près l'évolution de leurs programmes et de leurs coûts de production, notamment lorsque la production approche d'un niveau suffisant pour pouvoir remplacer totalement les importations, de manière à pouvoir, le cas échéant, modifier en temps utile leurs politiques et réorienter l'effort de production vers d'autres secteurs. Parallèlement, la communauté internationale doit

⁸Voir au chapitre II la section consacrée à l'Europe occidentale.

surveiller attentivement la situation afin de pouvoir en temps voulu modifier selon les besoins les arrangements internationaux et les politiques nationales. C'est sous cet angle qu'il faut considérer l'initiative récente en vue d'une action internationale dans le domaine du riz.

Production de la pêche

En 1968, la production halieutique mondiale a progressé de 6 pour cent environ, passant à 58 millions de tonnes (tableau I-4). Parmi les pays développés à grande industrie halieutique, seules la Norvège et l'Islande ont eu des prises considérablement inférieures à celles de l'année précédente. La plupart des pays en voie de développement possédant des pêches importantes ont pu développer leur production, notamment en Amérique latine, où les prises chiliennes ont marqué un net rétablissement après le recul de 1967, et en Asie du Sud-Est. Dans les pays à économie centralement planifiée, on signale que les objectifs inscrits aux plans d'expansion des pêches ont été atteints.

Contrairement à la tendance de ces dernières années, la farine et l'huile de poisson ont représenté une part plus faible que la pêche destinée à la consommation humaine dans l'accroissement de la production totale. La production mondiale de farine de poisson s'est établie aux environs de 4,9 millions de tonnes, soit un peu plus qu'en 1967, et la production d'huile marine a également été légèrement plus élevée que cette année-là. La production de farine de poisson de l'Amérique latine et de l'Afrique du Sud a atteint un niveau sans précédent, mais la Norvège et l'Islande ont été gênées par l'insuffisance de matière première. Parmi les huiles marines importantes pour le commerce international, l'essentiel des disponibilités a été constitué par des huiles de chair de poisson, la production d'huile de baleine étant tombée à son niveau le plus faible depuis la guerre.

La production de poisson pour l'alimentation humaine s'est accrue, en partie à la suite d'une

amélioration modérée de la situation du marché pour les variétés courantes dans les pays développés, qui a fait suite à un marasme prononcé pendant presque deux ans. Dans les pays en voie de développement de l'Asie du Sud-Est, la majeure partie de la production est encore destinée à la consommation locale, mais les prises de poissons et de crustacés de valeur élevée se sont accrues avec le développement accéléré de la pêche pour l'exportation.

Production forestière

Un rétablissement sensible de la production forestière mondiale a eu lieu en 1968, alors que 1966 et 1967 avaient été caractérisées par un ralentissement de l'expansion ou même une baisse d'activité dans certaines régions.

On estime provisoirement que la production primaire des forêts (mesurée par les enlèvements de bois rond) a augmenté de 2 pour cent environ (tableau I-5). Les enlèvements de bois de feu n'ont que légèrement varié, la baisse de la production dans les pays développés étant largement compensée par une augmentation de la production dans les pays en voie de développement. Les abattages de bois rond à usage industriel ont par contre augmenté de 3 pour cent environ. L'accroissement a été le plus sensible en Amérique du Nord (4 pour cent), et en Afrique les enlèvements ont aussi beaucoup augmenté. En Asie, l'augmentation a été moins sensible qu'au cours des deux dernières années, mais en Europe les activités d'extraction ont marqué une reprise due à l'accélération de la croissance économique, après une situation excédentaire causée par la vidange des forêts endommagées par les tempêtes en Europe centrale en 1966/67.

Quant aux produits des industries forestières, la production de sciages de résineux a augmenté de 4 à 5 pour cent, atteignant le chiffre record de 293 millions de mètres cubes (voir tableau annexe 1A). L'accroissement a été particulièrement sensible en Amérique du Nord, où la forte demande de l'industrie du bâtiment, en pleine expansion, a effectué une forte

TABLEAU I-4. — PRODUCTION MONDIALE¹ DE POISSONS, CRUSTACES ET MOLLUSQUES (ESTIMATIONS)

	Moyenne 1948-52	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 ²	Variations entre 1967 et 1968 ²	Taux de croissance annuel 1955-57 - 1965-67
	Millions de tonnes													... Pourcentage ...	
Europe occidentale	6,31	7,59	7,45	7,84	7,71	7,94	8,21	8,50	9,18	10,24	10,87	11,26	10,97	- 3	3,4
Europe orientale et U.R.S.S.	1,94	2,82	2,91	3,08	3,40	3,63	4,02	4,47	5,05	5,73	6,01	6,43	6,93	8	8,0
Amérique du Nord	3,50	3,80	3,75	3,98	3,79	4,00	4,15	4,01	3,91	4,04	3,95	3,78	3,97	5	-
Océanie	0,09	0,11	0,11	0,12	0,13	0,14	0,15	0,15	0,16	0,18	0,19	0,20	0,21	5	6,3
Amérique latine	0,63	1,36	1,87	3,23	4,73	6,62	8,62	8,78	11,40	9,43	11,57	12,71	13,48	6	26,0
Extrême-Orient ¹	6,85	10,30	10,60	10,92	11,81	12,45	13,04	13,37	13,72	14,52	15,23	16,41	18,04	10	4,8
Proche-Orient	0,35	0,39	0,38	0,39	0,40	0,42	0,44	0,51	0,54	0,52	0,51	0,49	0,53	8	2,5
Afrique	1,20	1,98	2,03	2,16	2,20	2,40	2,52	2,67	2,95	3,04	3,09	3,62	4,10	13	5,8
Monde ¹	20,90	28,40	29,10	31,70	34,20	37,60	41,20	42,50	46,90	47,70	51,40	54,90	58,20	6	6,4

¹Non compris la Chine continentale. — ²Données préliminaires.

TABLEAU I-5. — INDICES DE LA PRODUCTION MONDIALE¹ DE BOIS ROND

	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 ²	Variations entre 1967 et 1968 ²	Taux de croissance annuel 1955-57 — 1965-67
	Moyenne 1952-56 = 100												... Pourcentage ...	
Grumes de sciage et de placage	103	108	115	118	116	120	122	129	125	126	128	132	3	1,8
Bois à pâte et bois de mine	114	107	112	120	121	122	120	129	134	137	141	146	4	2,1
Autres bois	112	103	108	99	92	91	96	97	129	131	133	136	2	2,2
Bois d'oeuvre et d'industrie	106	107	114	116	114	117	119	125	127	129	131	135	3	1,9
Bois de feu	102	102	103	101	101	102	106	107	108	108	107	107	—	0,7
Total, bois rond	105	106	111	112	111	113	115	121	122	124	125	128	2	1,6

¹Non compris la Chine continentale. — ²Données préliminaires.

ponction dans les disponibilités. Par contre, la production mondiale de sciages de feuillus est restée stationnaire en 1968 pour la première fois en 10 ans, l'augmentation sensible de la production en Afrique et en Asie (dont une bonne partie est destinée à l'exportation) étant compensée par une baisse en Amérique du Nord.

La production de panneaux dérivés du bois a connu une nouvelle accélération en 1968 après deux ans de progression plus lente que d'ordinaire. La production de contre-plaqué s'est accrue de 7 à 8 pour cent, passant à 28 millions de mètres cubes environ (l'accroissement a été surtout sensible en Amérique du Nord et dans plusieurs pays d'Asie exportant vers le marché nord-américain). La production des panneaux de particules a encore augmenté son avance (de 15 pour cent). L'Europe est la principale région de production et de consommation pour ce produit et la croissance a été particulièrement rapide (25 pour cent) dans la République fédérale d'Allemagne, premier producteur mondial. La production de panneaux de fibre, s'élevant de 9 pour cent environ, a dépassé 6,5 millions de tonnes, avec une nette reprise en Amérique du Nord et une nouvelle accélération de la production en Europe.

Au début de 1968, la capacité de production de pâte et de papier dans les principales régions productrices -

Amérique du Nord et Europe septentrionale — n'était pas encore utilisée à plein. Plusieurs années d'expansion rapide de la capacité de production, jointes à un ralentissement du rythme d'accroissement de la demande en 1966 et 1967, ont conduit à une situation caractérisée par des disponibilités excédentaires et une certaine faiblesse des prix. En 1968, toutefois, l'équilibre entre l'offre et la demande s'est amélioré. Le prix de la pâte chimique s'est légèrement relevé et au printemps de 1969 le taux d'utilisation de la capacité de la production pour la plupart des qualités de pâte s'était considérablement amélioré.

La production de papier journal, qui avait à peine augmenté en 1967, s'est accrue d'environ 4,5 pour cent en 1968, atteignant 19 millions de tonnes. La production nord-américaine a progressé de 3 pour cent, une légère baisse au Canada — pays qui produit environ les deux cinquièmes du total mondial — ayant été largement compensée par l'avance de la production aux Etats-Unis. La production d'autres articles de papier et carton s'est accélérée en 1968, dépassant 90 millions de tonnes. En Amérique du Nord, qui fournit près de la moitié de la production mondiale, l'expansion a été de l'ordre de 7 pour cent, et l'on a enregistré une augmentation moindre dans toutes les autres grandes régions de production, à l'exception de l'U.R.S.S.

Commerce international des produits agricoles

D'après des statistiques préliminaires, la valeur globale des exportations de produits de l'agriculture, des pêches et des forêts s'est accrue de quelque 3 pour cent en 1968 (tableau I-6)⁹. Cet accroissement modeste est dû surtout à une augmentation considérable des recettes au titre des produits forestiers. Pour les produits de

⁹Les indices étudiés ici ne comprennent pas la Chine continentale.

l'agriculture proprement dite, la valeur des échanges n'a pas augmenté, un accroissement limité (de 3 pour cent) du tonnage étant neutralisé par un fléchissement des prix. Les estimations semblent indiquer une certaine amélioration de la situation des pays en voie de développement, dont les recettes combinées au titre des produits agricoles auraient augmenté d'environ 3 pour cent, mais l'augmentation se répartit inégalement entre les régions et elle ne fait bien souvent que compenser

TABLEAU I-6.— INDICES DU VOLUME, DE LA VALEUR UNITAIRE ET DE LA VALEUR TOTALE DU COMMERCE MONDIAL¹
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 ²	Variations entre 1967 et 1968 ²
	Moyenne 1957-59 = 100														Pourcentage
Valeur des exportations ..	93	98	103	96	102	108	112	114	126	137	139	145	144	148	3
Produits agricoles	93	98	103	96	101	101	111	112	125	134	134	139	137	137	—
Produits des pêches ..	76	88	92	100	108	109	115	135	138	156	174	190	188	197	4
Produits forestiers ..	97	96	101	95	104	115	116	118	129	147	155	164	170	192	13
Volume des exportations ..	89	94	98	97	105	112	119	122	128	135	139	143	144	150	4
Produits agricoles	88	95	98	97	105	111	119	121	126	130	134	137	138	142	3
Produits des pêches ..	83	91	92	101	107	113	120	133	137	153	154	158	167	180	8
Produits forestiers ..	95	94	97	96	106	118	122	126	137	153	158	167	172	187	8
Valeur unitaire moyenne à l'exportation	106	104	106	100	95	98	95	94	99	103	101	101	100	99	— 1
Produits agricoles	108	105	106	100	94	98	95	93	100	104	100	101	99	97	— 2
Produits des pêches ..	90	97	99	99	102	99	99	105	105	109	118	125	122	114	— 6
Produits forestiers ..	102	103	104	99	97	97	95	94	94	96	98	98	99	103	5
Valeur totale du commerce mondial (produits agricoles et non agricoles)	84	93	100	96	103	115	121	127	139	155	168	183	193	215	11

¹ Non compris la Chine continentale. — ² Données préliminaires.

les reculs nombreux enregistrés en 1967. Les recettes globales des pays développés au titre des exportations agricoles ont diminué pour la deuxième année de suite. Le commerce des différentes régions est analysé en détail dans le chapitre 2.

La stagnation de la valeur des échanges mondiaux de produits agricoles en 1968 prend toute sa signification si on la situe dans une perspective à plus long terme: pour l'ensemble du monde, la valeur des exportations agricoles n'a pas progressé de façon soutenue depuis quatre ans, et dans toutes les régions sauf trois (Europe occidentale, Europe orientale et Proche-Orient), elle a été égale ou inférieure à ce qu'elle était en 1964. Cette stagnation est d'autant plus frappante que l'essor du commerce mondial de tous les produits se poursuit (à un taux moyen d'environ 8 pour cent par an au cours de la même période).

Recettes au titre des exportations agricoles

La valeur totale des exportations de produits destinés à l'alimentation humaine et animale a de nouveau diminué en 1968 de quelque 2 pour cent, du fait d'une nouvelle réduction brutale des recettes fournies par les céréales (à l'exception du riz) et les produits laitiers et de fléchissements moins marqués en ce qui concerne les fruits (tableau 1-7). Ces trois groupes de produits représentent environ un tiers de la valeur du commerce des produits agricoles. Les recettes au titre des matières premières agricoles ont augmenté pour la première fois et celles provenant des produits pour boissons et du tabac ont progressé aussi. L'augmentation est particulièrement marquée pour le cacao et la valeur des

exportations de café, de laine et de coton a monté également. Ces accroissements ont fait plus que compenser le fléchissement des recettes fournies par d'autres produits, y compris le thé, le tabac et le jute¹⁰

L'accroissement des recettes est essentiellement dû à l'expansion du tonnage, en particulier de matières premières. Les expéditions de laine et de caoutchouc ont augmenté substantiellement, avec l'essor de l'activité économique et de la consommation dans la plupart des pays développés, ainsi que les expéditions de coton, produit dont la consommation mondiale continue à dépasser la production. Les importations de matières premières agricoles en Amérique du Nord, en Europe occidentale et au Japon, qui absorbent environ 85 pour cent du total mondial, ont augmenté de façon substantielle.

La valeur unitaire des exportations de certains produits importants, en particulier le riz, le coprah, l'huile de coco, les palmistes, le cacao et le coton, a également augmenté sensiblement (tableau I-8 et figure I-3). En 1968, le cours international du riz ne s'est pas maintenu au niveau élevé de 1966 et 1967, car l'offre s'est améliorée dans les pays importateurs d'Extrême-Orient, mais les tonnages considérables expédiés à des prix contractuels, dont la baisse ne s'est pas amorcée avant le début de 1969, ont contribué à accroître la valeur unitaire moyenne. Un fléchissement de l'offre et une forte demande à l'importation ont

¹⁰ Voir une étude plus détaillée des échanges de produits agricoles dans le *Rapport de la FAO sur les produits, 1968 et perspectives pour 1969, op. cit.*

TABLEAU I-7. — INDICES DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS MONDIALES¹
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS,
PAR PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 ²	Variations entre 1967 et 1968 ²
	Moyenne 1957-59 = 100														Pourcentage
Produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	93	98	103	96	102	108	112	114	126	137	139	145	144	148	3
Produits de l'agriculture ..	93	98	103	96	101	107	111	112	125	134	134	139	137	137	—
Produits destinés à l'alimentation humaine et animale	85	94	99	96	104	108	118	123	142	153	158	165	167	163	— 2
Céréales	86	101	102	96	102	108	126	133	151	170	173	187	181	166	— 8
Sucre	88	86	114	98	89	102	118	106	150	147	116	112	121	125	3
Huiles végétales et oléagineux	86	101	100	94	106	112	111	119	132	140	152	161	157	165	5
Fruits	84	87	102	101	98	105	110	122	123	130	144	152	158	157	— 1
Viande	77	81	89	98	114	113	119	131	153	167	183	197	203	207	2
Produits laitiers ...	91	100	97	90	114	109	109	107	117	126	136	137	150	142	— 6
Produits pour boissons et tabac ...	100	103	103	101	96	98	97	96	103	113	107	111	113	118	4
Café	107	119	110	98	92	91	88	89	94	113	101	112	106	115	9
Cacao	112	85	86	106	108	104	93	91	98	101	96	86	112	127	14
Thé	102	105	99	104	97	99	102	102	105	102	103	94	100	94	— 6
Tabac	91	91	104	98	98	105	109	107	121	130	126	127	132	126	— 4
Matières premières agricoles	104	104	113	89	99	111	108	101	108	108	103	102	92	94	2
Laine	99	103	122	83	95	98	104	102	117	120	106	110	92	94	2
Coton	102	109	118	95	87	115	112	97	107	111	108	104	101	106	5
Caoutchouc (naturel)	115	99	95	83	122	122	99	97	92	83	84	79	69	69	— 1
Produits des pêches	76	88	92	100	108	109	115	135	138	156	174	190	188	190	1
Produits forestiers	97	96	101	95	104	115	116	118	129	147	155	164	170	192	13
Bois rond (non compris le bois de feu)	96	95	98	96	106	131	153	156	174	193	216	239	274	312	14
Bois transformés	109	97	103	95	102	115	112	115	125	142	144	143	141	168	19
Panneaux	80	77	88	91	120	117	120	137	157	188	211	230	240	291	21
Pâte et papier	93	99	102	96	102	111	112	110	118	135	141	152	157	170	8

¹ Non compris la Chine continentale. — ² Données préliminaires.

maintenu le cours du coprah et de l'huile de coco et, par conséquent, celui des palmistes.

D'un autre côté, la valeur unitaire à l'exportation des produits laitiers (en particulier du beurre), du thé et des matières premières (à l'exception du coton) a aussi nettement diminué. Tant pour le beurre que pour le thé, la brutale réduction des prix est due à l'excédent de l'offre sur la demande et au niveau élevé des stocks. En 1968, on a noté une tendance à la hausse du prix de la plupart des matières premières, la demande s'accroissant plus rapidement que l'offre, mais comme l'effet des changements de prix ne se fait sentir sur la valeur unitaire des exportations qu'avec un certain retard et comme les ventes ont tendance à être concentrées dans les périodes où les prix étaient bas, la

valeur unitaire moyenne à l'exportation n'a pas atteint le niveau des années précédentes. L'accroissement de l'offre à l'exportation et la contraction de la demande d'importation ont également exercé une pression sur le cours international du blé, qui n'a pas atteint la moyenne de l'année précédente, malgré l'entrée en vigueur, au milieu de 1968, de l'échelle de prix convenue au titre de l'Arrangement international sur les céréales.

Les données concernant les régions en développement étant relativement incomplètes, les indices qui s'y rapportent doivent être considérés comme provisoires et il convient de ne pas attacher trop de signification aux petites variations qu'ils peuvent révéler. Cependant, les premières estimations indiquent

TABLEAU I-8. — INDICES DE LA VALEUR UNITAIRE MOYENNE DES EXPORTATIONS MONDIALES¹
DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 ²	Variations entre 1967 et 1968 ²
	Moyenne 1957-59 = 100														Pourcentage
Produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	106	104	106	100	95	98	95	94	99	103	101	101	100	99	- 1
Produits agricoles	108	105	106	100	94	98	95	93	100	104	100	101	99	97	- 2
Produits destinés à l'alimentation humaine et animale	101	101	102	99	99	97	96	97	106	109	108	109	109	106	- 3
Céréales	108	104	102	100	98	96	97	103	103	105	104	109	113	111	- 2
Sucre	92	93	112	96	92	89	88	87	131	132	96	94	95	94	- 2
Huiles végétales et oléagineux	98	103	101	98	101	97	95	91	98	98	109	105	100	100	-
Fruits	92	101	105	104	90	92	94	97	102	98	99	103	104	104	-
Viande	98	97	95	101	104	107	105	101	106	119	127	133	129	128	- 1
Produits laitiers ..	108	109	104	92	104	103	96	96	102	104	114	110	105	94	-10
Produits pour boissons et tabac	110	103	104	104	92	89	84	81	84	93	89	90	90	92	3
Café	120	117	114	103	83	80	76	73	72	94	87	86	79	82	4
Cacao	114	81	79	118	103	83	66	63	68	70	53	56	74	87	18
Thé	118	104	102	100	98	100	98	94	95	93	90	86	85	78	- 8
Tabac	97	94	103	98	99	98	93	91	100	95	96	104	102	102	- 1
Matières premières agricoles	120	114	118	99	84	108	101	96	101	101	94	92	86	83	- 3
Laine	108	109	126	89	85	92	90	89	102	113	92	95	87	77	-12
Coton	120	110	110	101	88	94	97	92	92	91	93	85	84	88	5
Caoutchouc naturel	118	106	101	87	112	126	93	89	85	77	76	74	61	57	- 6
Produits des pêches ³	90	97	99	99	102	99	99	105	105	109	118	125	122	114	- 6
Produits forestiers ³	102	103	104	99	97	97	95	94	94	96	98	98	98	103	5
Bois rond (non compris le bois de feu)	109	104	103	100	97	103	106	107	106	108	112	114	115	124	7
Bois transformés	106	105	104	98	98	98	96	95	96	99	102	102	100	109	9
Panneaux	104	103	102	99	99	96	94	96	97	94	95	97	95	100	5
Pâte et papier	99	101	104	99	97	95	93	90	89	92	93	92	94	96	1

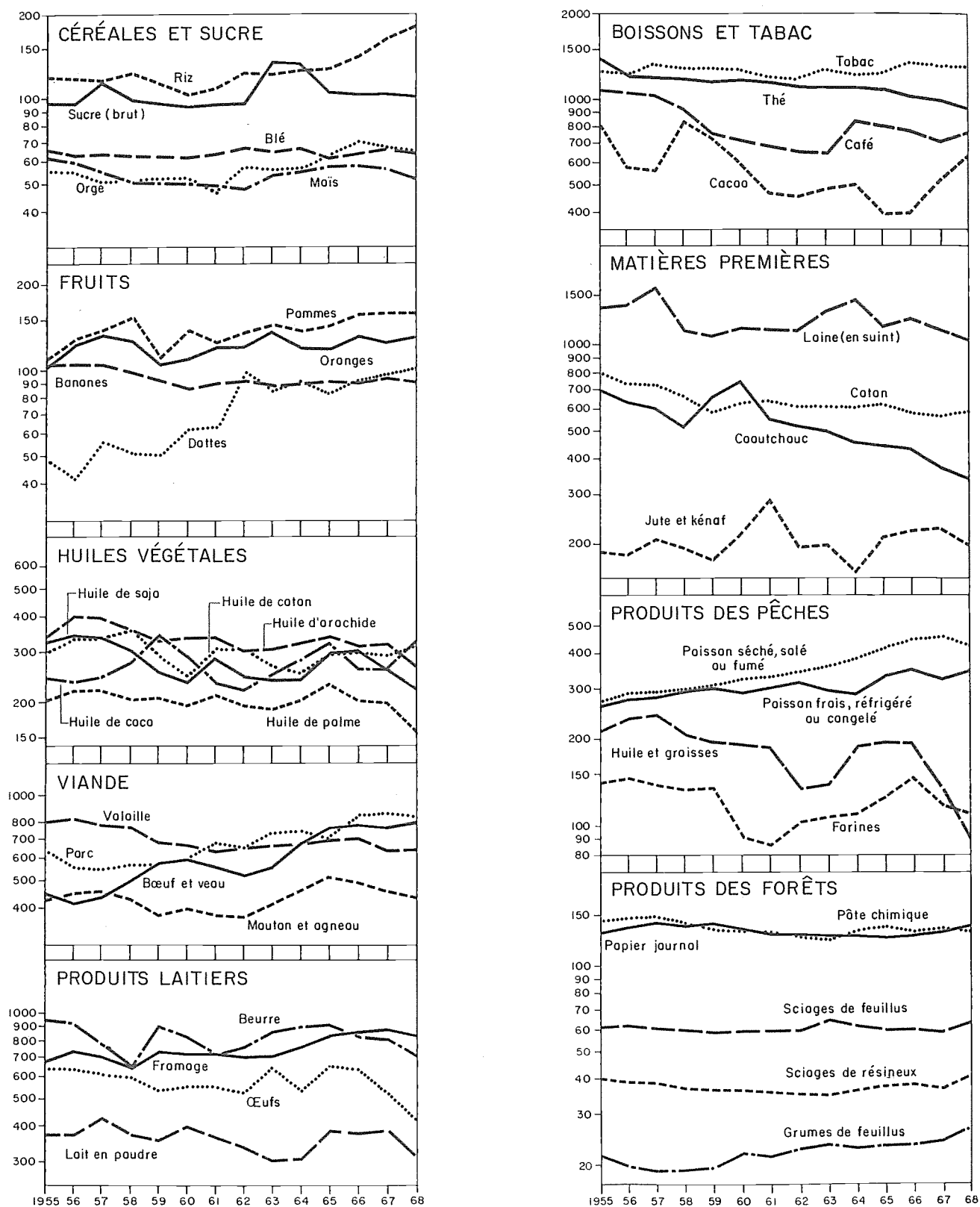
¹Non compris l'Europe orientale, l'U.R.S.S. et la Chine continentale. — ²Données préliminaires. — ³Non compris la Chine continentale.

qu'au total les recettes d'exportation de ces pays ont augmenté de quelque 3 pour cent en 1968 (tableau I-9). Cela ne représente qu'un redressement partiel par rapport à 1967, année où le total avait diminué de 4 pour cent et, pour l'ensemble des pays en développement, le niveau des recettes est resté inférieur à celui de 1964-66. En outre, la quasi-totalité de l'augmentation n'intéresse que deux des quatre régions - le Proche-Orient et l'Afrique (non compris l'Afrique du Sud). Au Proche-Orient, l'avance de 5 pour cent s'explique en grande partie par les prix élevés du riz et du coton, produits qui assurent à la région plus de 60 pour cent de ses recettes d'exportation. La valeur des exportations africaines semble avoir augmenté encore davantage (10 pour cent) mais les données relatives à cette région sont particulièrement incomplètes et peut-être sujettes à d'importantes révisions.

Dans les deux autres régions en développement - Amérique latine et Extrême-Orient (non compris le Japon) - les recettes sont restées à peu près inchangées. En Amérique latine, la baisse des prix des céréales et du sucre a réduit la valeur des exportations de ces produits et pratiquement annulé l'augmentation des recettes réalisées sur la plupart des autres denrées d'exportation. Les recettes n'ont pas non plus réussi à s'améliorer en Extrême-Orient et se situent à leur niveau le plus bas depuis 1953, tous les grands produits agricoles d'exportation à l'exception des produits dérivés de la noix de coco ayant rapporté la même chose ou moins qu'auparavant.

Dans les régions développées, la valeur unitaire de la plupart des principaux produits d'exportation - céréales, viande et produits laitiers - auxquels s'ajoutent le soja et l'huile de soja pour l'Amérique du

FIGURE I-3. – VALEURS UNITAIRES MOYENNES DES EXPORTATIONS MONDIALES DE PRODUITS
DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS
(Dollars U.S. la tonne¹, échelle semi-logarithmique)



¹Dollars U.S. le mètre cube pour les sciages de feuillus, les sciages de résineux et les grumes de feuillus.

TABLEAU I-9. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES DES EXPORTATIONS AGRICOLES PAR REGIONS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 ¹	Variations entre 1967 et 1968 ¹
	Moyenne 1957-59 = 100														Pourcentage
Europe occidentale	89	91	101	98	100	111	116	120	139	151	163	168	181	187	3
Europe orientale et U.R.S.S.	75	71	93	89	118	114	138	145	151	135	154	167	193	184	- 4
Amérique du Nord	76	102	107	96	97	115	123	119	135	159	153	170	151	146	- 4
Océanie	96	99	110	85	105	102	112	112	133	147	133	132	138	122	-12
Total régions développées ²	84	95	105	93	102	111	121	122	138	151	151	160	162	159	- 2
Amérique latine	104	106	105	99	96	99	100	103	112	120	124	122	118	119	+ 1
Extrême-Orient ³	108	101	101	93	106	109	103	103	113	111	109	106	101	99	- 1
Proche-Orient	95	100	109	91	99	103	97	103	115	114	123	128	125	131	5
Afrique ⁴	94	95	96	104	100	100	100	100	107	116	109	113	106	116	10
Total, régions en voie de développement	102	102	102	98	100	103	101	102	112	116	116	116	111	114	3
Toutes régions ci-dessus . .	94	100	104	96	100	106	109	110	123	134	133	137	134	134	
Total mondial ⁵	93	98	103	96	101	107	111	112	125	134	134	139.	137	137	

¹ Données préliminaires. — ² Y compris le Japon et l'Afrique du Sud. — ³ Non compris le Japon et la Chine continentale. — ⁴ Non compris l'Afrique du Sud. —

⁵ Non compris la Chine continentale.

Nord et la laine pour l'Océanie est tombée brutalement, l'offre étant généralement abondante. Comme le volume des expéditions d'Amérique du Nord et d'Océanie n'a pas augmenté, les recettes sont tombées à leur niveau le plus bas depuis 1962/63. Seule, l'Europe occidentale, où les échanges ont surtout un caractère intrarégional, a pu accroître le volume de ses exportations; cette expansion a plus que compensé le fléchissement des prix, de sorte que les recettes totales ont augmenté.

Importations agricoles

Le volume des importations de produits agricoles des pays développés s'est accru de 3 pour cent en 1968 (tableau I-10). L'augmentation a principalement intéressé les produits pour boissons et le tabac (6 pour cent) et les matières premières (5 pour cent), particulièrement en Amérique du Nord. L'accroissement des importations de produits pour l'alimentation humaine et animale a été faible (2 pour cent).

La concurrence des produits synthétiques exerce encore une influence déterminante sur l'évolution du commerce des matières premières; en 1968, cette influence s'est toutefois atténuée, car la consommation a repris par rapport au bas niveau de l'année précédente, et les importateurs ont accéléré leurs achats pour constituer des stocks en prévision de la grève des dockers aux Etats-Unis. Les importations de laine ont été stimulées par la faiblesse des prix, tandis que les importations de caoutchouc ont été particulièrement élevées aux Etats-Unis où la consommation s'était contractée l'année précédente à la suite d'une grève prolongée. Cependant, pour le coton, la concurrence des fibres artificielles a été une des causes importantes de la réduction de la consommation et des importations observée en 1968 sauf au Japon.

Les importations de produits agricoles en Amérique du Nord se sont accrues de 9 pour cent pour atteindre un niveau record, du fait surtout que l'on prévoyait une grève des dockers aux Etats-Unis. Dans les groupes "Produits pour boissons et tabac" (sauf le cacao) et "Matières premières", cette augmentation dépasse 10 pour cent, tandis que dans celui des "Produits destinés à l'alimentation humaine et animale", elle approche de 7 pour cent. En Europe occidentale, les importations totales n'ont augmenté que légèrement par rapport au faible niveau de l'année précédente, atteignant tout juste le chiffre de 1966. Les importations de viande et de produits laitiers sont restées dans l'ensemble stationnaires, ainsi que les importations totales de céréales (une augmentation pour le blé, le maïs et le riz étant compensée par une réduction pour les autres céréales), tandis que pour le café, la laine et le caoutchouc, on note une augmentation substantielle. Les importations de tabac et de coton ont diminué. Les importations japonaises ont augmenté de 6 pour cent, les groupes "Matières premières" et "Produits pour l'alimentation humaine et animale" augmentant du même pourcentage. Une forte baisse des importations de riz (la production japonaise suffisant désormais aux besoins) et de produits laitiers a été compensée par l'augmentation de la plupart des autres importations. Les importations de fibres textiles ont continué de s'accroître à un taux élevé pour faire face aux besoins croissants de la consommation et des exportations.

Pour les régions en développement, 1968 a été marqué par l'évolution des importations consécutive à l'augmentation de la production céréalière survenue en 1967 et 1968 dans beaucoup des principaux pays déficitaires. Au total, les importations céréalières de ces régions ont diminué d'environ 8 pour cent par rapport

TABLEAU I-10. — INDICES DU VOLUME ET DE LA VALEUR DES IMPORTATIONS AGRICOLES PAR REGIONS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 ¹	Variations entre 1967 et 1968 ¹
..... Moyenne 1957-59=100															Pourcentage..
Volume															
Europe occidentale ...	89	96	100	97	103	107	109	114	116	118	122	127	125	127	1
Europe orientale et U.R.S.S.	79	81	94	95	111	117	129	127	135	167	167	163	147	149	1
Amérique du Nord ...	92	95	95	97	108	101	106	115	113	104	107	112	113	123	10
Océanie	101	93	98	102	100	101	104	95	105	110	120	116	109	106	-2
Total, régions développées ² ...	89	94	98	97	105	108	112	117	120	124	128	133	131	135	3
Amérique latine	92	89	99	102	99	103	108	116	123	137	133	147	143	147	2
Extrême-Orient ³ ...	71	89	103	98	98	121	117	117	133	143	147	156	166	160	-4
Proche-Orient	73	86	94	96	110	121	133	139	142	146	158	173	165	168	2
Afrique ⁴	85	96	100	95	105	119	131	129	115	120	130	144	140	137	-2
Total, régions en développement	79	89	100	98	102	116	120	122	129	138	143	155	156	155	-1
Monde	87	94	99	97	104	109	113	117	121	126	130	136	134	138	3
Valeur															
Europe occidentale ...	94	101	106	96	98	104	102	108	117	124	128	133	129	124	-4
Europe orientale et U.R.S.S.	83	85	99	94	107	115	122	119	134	174	165	161	142	141	-1
Amérique du Nord ...	102	102	101	97	102	95	93	97	102	101	98	104	103	114	10
Océanie	114	97	101	99	100	100	97	88	102	109	113	110	100	96	-5
Total, régions développées ² ...	95	100	105	96	99	104	104	107	118	128	129	135	130	129	-1
Amérique latine	101	91	103	102	96	101	101	112	122	140	133	146	147	147	-
Extrême-Orient ³ ...	74	90	108	98	95	114	111	110	128	149	146	157	169	163	-4
Proche-Orient	78	88	103	93	104	112	122	124	137	155	155	167	154	150	-3
Afrique ⁴	87	97	103	97	99	112	120	115	108	122	129	136	132	125	-5
Total, régions en développement	83	91	105	98	97	110	112	114	125	143	142	153	155	151	-3
Monde	93	98	105	96	99	105	105	108	119	131	131	138	134	132	-1

¹Données préliminaires. — ²Y compris l'Afrique du Sud et le Japon. — ³Non compris le Japon et la Chine continentale. — ⁴Non compris l'Afrique du Sud.

au plafond qu'elles avaient atteint en 1966-67 à la suite des mauvaises récoltes de 1965 et 1966. En conséquence de ce brusque recul, le volume et la valeur des importations agricoles globales ont baissé pour la première fois en dix ans, malgré les progrès des importations de la plupart des autres denrées vivrières, des produits pour boissons, du tabac et des matières premières agricoles. En volume, le fléchissement le plus marqué (4 pour cent) a été enregistré dans les pays en voie de développement d'Extrême-Orient, auxquels vont plus de 40 pour cent des importations agricoles totales des régions en voie de développement et dont les importations céréalières ont baissé de 15 pour cent. Les importations du Proche-Orient, également, ont diminué en volume et plus encore en valeur. Dans cette région, le phénomène est principalement imputable à la contraction des importations de thé et de café, mais là encore il y a eu de sensibles réductions des importations céréalières dans deux importants pays déficitaires, la Turquie et la République arabe unie. Tant pour l'Amérique latine que pour l'Afrique, les données demeurent trop incomplètes pour permettre une évaluation générale de la situation en 1968. Toutefois, d'après les chiffres disponibles, il semble que des pénuries consécutives à la sécheresse ont provoqué une certaine augmentation des importations céréalières en Amérique latine et notamment en République Dominicaine, au Pérou et en Uruguay. Les importations africaines de denrées destinées à

l'alimentation humaine et animale paraissent être restées à peu près à leur niveau record de 1966-67, malgré une nouvelle diminution probable des importations de céréales, due essentiellement à de bonnes récoltes en Algérie et au Maroc.

Commerce international des produits des pêches

Les exportations de produits des pêches se sont légèrement accrues en 1968 (tableau I-6). Les prix ont été élevés pour les crustacés "de luxe", la demande étant forte aux Etats-Unis, au Japon et en Europe, et pour la farine de poisson, tandis que pour des produits courants tels que le poisson de fond congelé, le cours a fléchi.

Le Japon et le Pérou qui sont les principaux pays producteurs et exportateurs de poissons du monde ont pu augmenter considérablement le volume et la valeur de leurs exportations. Le Canada a supplanté la Norvège au troisième rang des exportateurs de poissons (par la valeur), car ses exportations rémunératrices de saumon et d'autres produits de luxe ont compensé, pour lui, les mauvaises ventes de poissons de fond, dont les deux pays ont souffert.

Parmi les pays en voie de développement, le Chili, comme son voisin le Pérou, a bénéficié de façon sensible du redressement des marchés de la farine de

poisson et plus de 60 pays ont continué à expédier des crevettes et d'autres crustacés vers les pays développés aux revenus élevés.

Commerce international des produits forestiers

Les produits forestiers ont pleinement participé à l'expansion des échanges mondiaux en 1968, les exportations s'étant accrues de plus de 10 pour cent. Malgré un ralentissement de l'expansion des importations japonaises, principal pays importateur de produits forestiers tropicaux, les recettes d'exportation des pays en voie de développement au titre des produits forestiers se sont accrues de 20 pour cent parce que: d'une part, le volume total des exportations a augmenté; d'autre part, les prix ont monté; enfin, la proportion des produits forestiers exportés après transformation ou sous forme de produits semi-finis, a progressé. Les exportations des régions développées ont également augmenté dans des proportions substantielles.

Les exportations mondiales de bois rond ont continué à se développer fortement en 1968 avec, au premier rang, les exportations de grumes de résineux des Etats-Unis à destination du Japon, qui se sont encore accrues de 25 pour cent. L'augmentation des importations japonaises de grumes de résineux en provenance d'U.R.S.S. s'est également poursuivie et bien que le Japon ait pu, grâce à des stocks considérables, réduire l'expansion de ses importations de grumes de feuillus en provenance d'Asie du Sud-Est, la demande d'importation des autres pays de la région a continué de monter. En Europe les importations de grumes de feuillus tropicaux, provenant en majeure partie d'Afrique occidentale, marquent une forte augmentation.

Un caractère notable du commerce des sciages en 1968 est l'expansion des exportations canadiennes de sciages de résineux à destination des Etats-Unis pour satisfaire une demande exceptionnellement forte. Le commerce européen de sciages de résineux (importations aussi bien qu'exportations) s'est aussi intensifié et l'accroissement des importations de sciages de feuillus s'est accéléré, en provenance surtout de Malaisie, de Singapour, du Ghana et de la Côte-d'Ivoire.

Pour les panneaux dérivés du bois, la reprise de l'expansion des importations nord-américaines est le principal facteur de l'accélération du développement du commerce mondial. Les importations de contre-plaqué et de placage aux Etats-Unis, provenant en majeure partie des pays d'Asie mais aussi de Finlande, ainsi que les importations de panneaux de fibre, ont augmenté de façon sensible. En Europe, qui est l'autre principale région participant aux échanges de panneaux dérivés du bois, l'expansion s'est poursuivie vigoureusement tant pour les exportations que pour les importations.

Le commerce de la pâte de bois a profité du redressement intervenu sur le marché international en 1968, les exportations mondiales ayant augmenté, selon les estimations, de 9 pour cent, pour atteindre 14,8 millions de tonnes, soit 1,3 million de tonnes de plus qu'en 1967. A noter l'accroissement très marqué des importations nettes de pâte chimique en Europe.

Le commerce mondial de papier journal n'a marqué en 1968 qu'une faible augmentation et n'a pas rejoint la pointe de 1966. Par contre, les exportations des autres qualités de papier et de carton ont continué à s'accroître à un taux rapide. Malgré une augmentation de près de 13 pour cent des exportations européennes, la région a été pour la première fois importatrice nette de ces produits.

Evolution récente de la valeur du commerce des produits agricoles

Comme on l'a déjà noté, la présente analyse de l'évolution du commerce mondial des produits agricoles a mis en lumière un trait marquant: sa valeur est restée virtuellement stationnaire depuis 1964 (tableaux I-9 et I-11). Ce phénomène s'oppose aux tendances de la période précédente, 1959-63 (voir tableau I-11), pendant laquelle ces échanges se sont développés à un taux annuel de plus de 5 pour cent et contraste aussi avec l'évolution du commerce mondial en général (produits agricoles et autres), qui s'est développé régulièrement depuis 10 ans au taux d'environ 8 pour cent par an. La réduction de la part des produits agricoles dans les échanges mondiaux, qui s'est poursuivie pendant une bonne partie de la période d'après-guerre, s'est donc accélérée au cours des quatre dernières années.

Les diverses régions ne s'en sont pas ressenties au même point. La valeur des exportations d'Europe occidentale s'est régulièrement accrue de quelque 6 pour cent par an. Le pourcentage est même encore plus élevé en Europe orientale; toutefois, l'on remarque tout au moins un ralentissement temporaire en 1968 (voir chapitre II). Les exportations d'Amérique du Nord, elles aussi, se sont accrues rapidement jusqu'en 1966 pour tomber ensuite au-dessous du niveau de 1964. A noter tout particulièrement le fait que les recettes d'exportation de produits agricoles des régions en développement, Proche-Orient excepté, n'ont marqué aucun progrès en 1968 par rapport à 1964 et qu'elles ont même été considérablement plus faibles en Extrême-Orient. Si l'on considère les grands groupes de produits, il apparaît que la valeur des exportations de denrées destinées à l'alimentation humaine et animale, de produits pour boissons et de tabac a légèrement monté, tandis que la valeur des exportations de matières premières agricoles a fortement baissé.

TABEAU I-11. - TAUX ANNUEL D'EXPANSION DU VOLUME, DE LA VALEUR ET DE LA VALEUR UNITAIRE DES EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES¹

	Valeur			Volume (monde)	Valeur unitaire (monde)
	Régions développées	Régions en voie de dévelop- pement	Monde		
	 Pourcentage annuel				
1955-58 ...	3,4	- 1,4	0,9	3,3	2,4
1959-63 ...	7,9	2,8	5,5	4,7	1,7
1964-68 ...	1,3	0,5	0,6	2,1	1,6

¹ Non compris la Chine continentale.

Les raisons fondamentales qui expliquent que le commerce des produits agricoles se développe si lentement sont maintenant bien connues: dans les pays développés, qui constituent les principaux marchés, la consommation de nombreux produits agricoles a atteint le niveau de saturation; beaucoup de pays à revenu élevé suffisent désormais presque à leurs besoins de produits agricoles grâce au progrès technique et aux mesures de soutien des prix; divers obstacles tarifaires et autres freinent les échanges surtout pour les produits transformés; la concurrence des produits synthétiques de remplacement s'accroît constamment; les pays en voie de développement ont du mal à faire face à la concurrence des exportations, souvent subventionnées, des pays développés sur les marchés des pays tiers; enfin dans certains cas, les pays en voie de développement réussissent mal à accroître la production des denrées pour lesquelles il y a une forte demande.

Les phénomènes dont il est question plus haut ne sont donc pas nouveaux, mais marquent une accentuation des tendances passées. Pour la première fois, une gamme de produits et un nombre de régions assez grand ont été touchés pour que la valeur assez vaste du commerce total des produits agricoles soit restée stationnaire pendant quatre ans. Mais cette stagnation n'est pas universelle. Les exportations de divers produits, en particulier les produits caractéristiques de l'expansion tels que la viande et les céréales fourragères, ainsi que divers produits secondaires, souvent importants pour certains pays, ont continué à augmenter. En outre, comme toujours, quelques pays ont mieux réussi que d'autres à accroître leurs exportations de certains produits pour lesquels l'expansion des échanges n'est pas rapide en général, grâce à une situation compétitive plus forte du point de vue du coût et de la qualité, à des techniques de vente plus agressives, à une situation géographique favorable ou enfin à des accords commerciaux préférentiels. L'expansion rapide que marquent les exportations de l'Europe occidentale, d'une part, de l'Europe orientale et de l'U.R.S.S., d'autre part, est sans aucun doute due, dans une large mesure, au rôle majeur que le commerce à l'intérieur de chacune de ces régions et entre les deux régions joue dans l'ensemble de leurs échanges de produits agricoles. Actuellement, le commerce intrarégional représente environ les trois quarts des exportations agricoles d'Europe occidentale et près de la moitié de celles des pays de l'Europe orientale et de l'U.R.S.S., tandis que l'Europe occidentale absorbe environ un tiers des exportations de produits agricoles de cette dernière région. Le commerce entre les pays à revenu élevé est stimulé par la demande toujours plus forte pour des produits très différenciés et très complexes du point de vue technique, même lorsque l'expansion de la demande totale est lente. Malgré des exceptions toujours plus nombreuses, les exportations des pays en voie de développement restent le plus souvent incapables de satisfaire ce type de demande.

La persistance de ce problème et le fait qu'il se pose toujours avec tant d'acuité à une époque de progrès rapides de la vie économique et du commerce

international doivent faire prendre conscience plus que jamais de la nécessité de mesures nationales et internationales en vue de rendre au commerce des produits agricoles une partie au moins de l'élan — par ailleurs limité — qu'il semblait avoir jusqu'à ces dernières années. Cela serait particulièrement important pour les pays en voie de développement qui dépendent des exportations agricoles pour l'essentiel de leurs recettes en devises.

Une autre raison pour promouvoir l'expansion du commerce des produits agricoles, est le fait que, si la conjoncture sur les marchés d'exportations reste défavorable, les pays en voie de développement s'efforceront plus que jamais d'atteindre l'autarcie des produits agricoles. Non qu'il ne soit jamais économique de remplacer les importations par la production locale; mais lorsqu'on a recours à cette solution à cause d'une conjoncture défavorable aux exportations due à des barrières commerciales artificielles et aux subventions dont bénéficient les produits concurrentiels dans les pays tiers, on risque de nuire à la bonne répartition de l'emploi des ressources dans les pays intéressés et dans le monde entier.

Politiques commerciales internationales

L'action internationale dans le domaine des politiques commerciales s'est caractérisée, en 1968 et au cours du premier semestre de 1969, par deux tendances principales. Après les deux événements majeurs de 1967 et du début de 1968 — conclusion des négociations Kennedy et réunion de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED II) — l'attention des gouvernements et des secrétariats internationaux intéressés s'est portée, pour une large part, sur des travaux préliminaires visant à reprendre la recherche de solutions générales aux problèmes du commerce agricole et en particulier de celui des pays en voie de développement. Dans le même temps, des progrès sensibles ont été réalisés en ce qui concerne les consultations et accords internationaux sur les produits¹¹.

La question des préférences généralisées qu'il serait souhaitable, ainsi qu'en a convenu la CNUCED II¹², d'accorder aux exportations des pays en voie de développement a été examinée tant dans le cadre de la partie IV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qu'au sein du Comité spécial des préférences de la CNUCED. La Commission des produits de base de la CNUCED a quelque peu progressé dans la mise au point du texte de recommandations générales concernant les politiques internationales en matière de produits. De plus, le Comité de l'agriculture créé récemment au sein du GATT s'est occupé activement de recueillir et d'analyser des données détaillées sur la production et les politiques

¹¹ Pour une description détaillée de ces accords et consultations, voir le *Rapport de la FAO sur les produits, 1968 et perspectives pour 1969*.

¹² Les recommandations principales de la CNUCED II sont exposées à la page 44 de l'édition 1968 de ce rapport.

commerciales nationales concernant un large éventail de produits agricoles pour tenter de soutenir l'impulsion donnée à la libéralisation des échanges et de l'étendre aux denrées agricoles que n'ont guère avantagées les négociations Kennedy.

Le Fonds monétaire international (FMI) a également manifesté un intérêt accru pour les problèmes commerciaux des pays en voie de développement. Après l'élargissement des facilités de financement compensatoire en 1966, on a eu davantage recours à ce système en 1967 et 1968, en partie parce que, comme indiqué ci-dessus, les exportations des pays en voie de développement ont évolué de manière généralement moins satisfaisante. Après une étude sur le problème de la stabilisation des prix des produits primaires, le Comité exécutif du FMI vient en outre de décider que, sous réserve de certains principes et limitations, une assistance pourrait être accordée aux Etats membres pour le financement de stocks régulateurs internationaux de produits primaires et que le FMI accorderait plus d'attention, dans ses consultations avec ses Etats membres, à leurs problèmes portant sur les produits.

Bien qu'en retard sur le programme accéléré d'étude et d'action simultanées recommandé par la CNUCED II, les activités dans le domaine des accords et consultations sur les produits ont abouti à quelques résultats concrets. De nouveaux accords ont été conclus pour deux produits importants, le sucre et les céréales — quoique, en ce qui concerne ces dernières, l'application de l'accord ait connu certaines difficultés par suite de la baisse des prix — tandis que ceux portant sur le café et l'huile d'olive ont été renouvelés. Les arrangements officiels visant à stabiliser le commerce international des fibres dures et du jute ont continué d'opérer efficacement bien que, dans le cas du jute, les prix mondiaux aient excédé la gamme des prix indicatifs par suite d'une récolte modeste. Les travaux préparatoires visant à l'organisation éventuelle du commerce international du thé ont considérablement avancé et les gouvernements examinent actuellement les bases d'un projet d'accord. Les groupes d'étude intéressés explorent la possibilité d'une action internationale pour le riz, dont on craint d'importants excédents exportables par rapport à la demande, ainsi que pour les graines oléagineuses et les matières grasses. Un groupe d'étude des produits vitivinicoles a été créé et, pour la première fois, la viande a fait l'objet d'une consultation internationale *ad hoc*.

L'Accord international sur le sucre, négocié sous les auspices de la CNUCED, est entré en vigueur pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1969. A l'instar de l'ancien Accord, inopérant depuis la fin de 1961, il repose essentiellement sur un système de contingents d'exportation variables pour maintenir les prix du sucre dans une fourchette convenue, mais n'englobe toujours que la moitié environ du marché mondial, c'est-à-dire la partie non couverte par des accords spéciaux, tels que le Commonwealth Sugar Agreement, le Sugar Act des Etats-Unis et les accords bilatéraux entre Cuba et les pays à économie

centralement planifiée. Entre autres nouveautés, cet Accord donne la préférence aux pays en voie de développement dans la répartition des augmentations de contingents et leur assigne le maintien de stocks moins importants. Le point faible du nouvel Accord est que ni la Communauté économique européenne (CEE), exportateur important dont les excédents risquent d'augmenter, ni un certain nombre de pays importateurs n'en font partie.

L'Accord international sur le café, qui vient d'être renouvelé et qui se fonde également sur les contingents d'exportation, a été renforcé contre les effets perturbateurs que pourrait avoir le commerce des pays non membres. Les clauses fixant les objectifs de la production nationale de manière à adapter cette dernière aux besoins, clauses inopérantes jusqu'ici, ont été également consolidées et on a constitué un fonds de diversification pour aider les pays à consacrer à d'autres cultures les superficies ensemencées en café. Les contingents d'exportation eux-mêmes ont été réaffectés, en grande partie conformément aux ajustements apportés au cours du précédent Accord, conférant ainsi une part relativement plus importante à certains des pays exportateurs d'Afrique et d'Amérique centrale au détriment du Brésil et de la Colombie. Après une année où la tendance générale des prix était à la baisse, les contingents initiaux d'exportation pour 1969/70 ont été fixés à 46 millions de sacs, soit une réduction de 1,5 million de sacs par rapport aux contingents initiaux de 1968/69.

Les discussions concernant un éventuel accord international sur le thé se sont poursuivies pendant la majeure partie de 1968 et le premier semestre de 1969. Lors des entretiens qui se sont déroulés en mai 1969, les pays importateurs et exportateurs n'ont toutefois pas pu décider si la situation du marché était suffisamment critique pour appeler la prompte conclusion d'un accord officiel. Les pays exportateurs sont donc convenus de procéder entre eux à la négociation immédiate d'un dispositif officieux qui serait, si possible, mis en vigueur au début de 1970. En août 1969, les représentants des pays exportateurs ont décidé de soumettre à leurs gouvernements un plan visant à retirer des marchés d'exportation en 1970 quelque 90 millions de livres (40 000 tonnes) de thé. Le Comité des produits de la FAO a créé en octobre un Comité consultatif du thé.

Les arrangements officiels visant à stabiliser le commerce mondial du jute et des fibres dures, avec la participation des pays importateurs, ont été maintenus. Bien que les prix des fibres dures se soient améliorés pendant la période d'application de cet arrangement, ils n'ont pas encore atteint le niveau voulu. Le Sous-Comité consultatif du Groupe d'étude des fibres dures a donc diminué le contingent des exportations globales pour 1969, en avril de cette année, et les prix de certaines qualités ont été depuis renforcés. Les prix minimaux comme le contingent global d'exportations seront reconsidérés en janvier 1970 en fonction de ce que seront alors les conditions du marché. Dans le cas du jute, on a réussi à maintenir les prix dans la

fourchette indicative recommandée entre septembre 1967 et octobre 1968, date à laquelle le déficit de la production dans les principaux pays producteurs a entraîné une hausse sensible des prix mondiaux. Cette situation a conféré un caractère d'urgence aux travaux du nouveau Groupe de travail consultatif des réserves de stabilisation de jute, qui a recommandé la constitution de stocks régulateurs nationaux dans le cadre d'un arrangement international officieux. Le Groupe de travail attend maintenant que les principaux pays producteurs lui soumettent les propositions précises demandées pour décembre 1969. De nouveaux pas ont aussi été faits vers l'établissement d'une fourchette indicative des prix pour le kénaf thaïlandais.

En ce qui concerne plusieurs autres produits importants, les efforts déployés pour régler les problèmes internationaux ont cependant été moins heureux. Les négociations en vue d'un accord international sur le cacao se sont poursuivies, mais sans résultat, en partie parce que, selon certains exportateurs, la récente évolution de l'économie mondiale du cacao exige de reconsidérer certains des points fondamentaux arrêtés d'un commun accord pendant les négociations de 1966-68. L'Arrangement international sur les céréales (AIC), qui est entré en vigueur le 1er juillet 1968, a été mis à rude épreuve pendant sa première année. Comme indiqué par ailleurs, l'accroissement des disponibilités exportables et la diminution des besoins d'importation, résultat des bonnes récoltes de 1968, ont fait baisser les prix internationaux du blé au-delà des niveaux minimaux de l'AIC, établis à une époque où les disponibilités mondiales de blé étaient relativement faibles. Des consultations ont eu lieu entre les principaux pays exportateurs ainsi qu'au sein du Comité d'examen des prix de l'AIC, mais il n'a pas encore été décidé de modifier la fourchette des prix. La raison en est peut-être qu'un abaissement des minimums ne permettrait sans doute pas de résoudre le problème immédiat, en l'essence, celui d'une surproduction. Sa solution dépasserait, semble-t-il, la compétence de l'AIC et devrait être trouvée dans le cadre d'un accord qui réglemente le flux des échanges et, à plus long terme, au moyen de politiques nationales visant à restreindre la production.

Les efforts déployés sur le plan international pour alléger ou régler le problème des disponibilités excédentaires de beurre et ses conséquences — accumulation des stocks, prix internationaux non rémunérateurs et perturbation des marchés — paraissent marquer le pas. Les négociations entreprises au sein du Groupe de travail du GATT sur les produits laitiers pour parvenir à un accord sur des prix minimaux et accroître l'aide alimentaire sont suspendues depuis février 1968 du fait de l'incompatibilité des positions des principales parties négociatrices, à savoir la CEE et la Nouvelle-Zélande, notamment en ce qui concerne le marché du Royaume-Uni. Il semble qu'en fin de compte le remaniement des politiques nationales en Europe soit une condition nécessaire de la réalisation d'un meilleur équilibre du marché. Jusqu'à présent, les seules mesures

efficaces à cet égard ont été prises par la Suisse et l'Autriche qui ont diminué la production. La réunion suivante du Groupe de travail devait avoir lieu le 16 octobre 1969.

De l'expérience acquise, en 1968 et au cours du premier semestre de 1969, en matière de politiques commerciales internationales pour les produits agricoles découle un certain nombre de conséquences pour les travaux dans ce domaine.

Tant que la CNUCED et le GATT n'en auront pas terminé avec leurs travaux préparatoires en vue du règlement général des problèmes dans ce domaine et que les réactions des gouvernements ne seront pas connues, on ne saurait dire si cette manière de procéder soulève moins d'objections. En tout état de cause, il ne faudrait guère s'attendre à de rapides progrès, étant donné la complexité et l'importance des problèmes en jeu. Si les pays en voie de développement ont tout intérêt à ce que ces efforts se poursuivent, il semble néanmoins que, pour le moment, l'étude produite par produit demeure la méthode la plus acceptable pour les gouvernements et celle qui a le plus de chances de donner des résultats.

L'expérience acquise en 1968 à propos des céréales, du café et du beurre renforce toutefois l'argument (déjà exposé dans les principes régissant les accords internationaux sur les produits approuvés par la première session de la CNUCED) selon lequel, pour être efficaces, les accords se rapportant à chacun des produits doivent dépasser le cadre d'une entente sur les fourchettes de prix et le maintien de ceux-ci au moyen d'une intervention commerciale pour s'attaquer à la racine du problème, à savoir la production nationale. Dans le même temps, l'évolution récente, notamment dans le cas du beurre, démontre à quel point il est difficile d'influer sur les politiques et structures de production nationale, même dans les pays développés où, tant dans l'agriculture qu'en dehors, il existe d'assez nombreuses solutions de rechange pour l'utilisation des ressources.

Trois autres points méritent mention. En premier lieu, le succès passé et le renouvellement de l'Accord international sur le café, en dépit des intérêts divergents des exportateurs participants, témoignent de l'importance que revêt, d'une part, la souplesse dans la forme et l'interprétation des clauses sur les contingents pour pouvoir adapter les accords aux fluctuations de la situation et, d'autre part, la cohésion entre pays participants pour éviter que les non-participants perturbent le fonctionnement de l'Accord. En second lieu, l'expérience de l'année passée montre également qu'il y aurait peut-être lieu de recourir davantage aux arrangements non officiels fondés sur la souplesse et l'acceptation volontaire par les exportateurs et les importateurs d'obligations mutuelles précises, sans négociation officielle d'instruments internationaux constituant un engagement juridique, du moins dans les premiers stades. Le succès obtenu de cette manière dans le domaine du jute et des fibres, ainsi que la décision des exportateurs d'envisager la possibilité d'un accord de ce genre pour le thé plaident en faveur de ces

arrangements, notamment lorsqu'il s'agit de denrées qui sont produites en grande partie ou exclusivement en vue de l'exportation par un petit nombre de pays.

Enfin, à en juger par le nombre croissant de produits et de problèmes soumis à des études en profondeur dans diverses instances internationales, il semble que l'on ressente de plus en plus la nécessité de mener une

action préventive, sans attendre que se produise une crise. Ces multiples consultations montrent aussi que l'on a conscience de tout le travail de base qui s'impose avant que l'ensemble des parties intéressées saisisse suffisamment bien les multiples aspects du problème posé par un produit pour passer utilement à une action internationale.

Assistance au développement

Dans le domaine de l'assistance internationale, 1968 a été une année d'incertitude et de mise en question. Le courant des ressources financières à destination des pays en voie de développement au total a augmenté de 14 pour cent net (tableau I-12), mais cette augmentation est presque uniquement due à un fort accroissement des fonds dirigés vers ces pays sous forme d'investissements directs et plus particulièrement de crédits à l'exportation. Le courant d'aide publique des pays membres du Comité d'assistance au développement

(CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a marqué un temps d'arrêt en 1968, étant donné que le poste "engagements d'aide publique au développement" (désignant la partie qui, dans l'aide totale, est nettement octroyée à des conditions de faveur) a baissé de 3 pour cent environ.

Ce ralentissement de l'aide publique est dû en partie aux problèmes qui se sont posés à certains des principaux pays donateurs sur le plan de l'économie et

TABLEAU I-12. — MONTANT TOTAL DES RESSOURCES¹ FINANCIERES DIRIGÉES VERS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT, 1960-68

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 ²
	<i>Millions de dollars U.S.</i>								
Pays membres du Comité d'aide au développement (CAD)³									
1. Engagements d'aide publique⁴									
Dons bilatéraux	3 716	4 031	4 102	4 034	3 868	3 770	3 802	3 673	3 377
Prêts bilatéraux à des conditions de faveur	473	658	963	1 518	1 784	1 864	2 022	2 271	2 404
Contributions aux institutions multilatérales	534	521	511	368	362	444	479	748	689
Total partiel	4 723	5 210	5 576	5 920	6 014	6 078	6 303	6 692	6 470
2. Autres apports publics									
Bilatéraux	175	704	440	188	— 81	226	252	156	477
Multilatéraux	66	230	15	— 3	18	5	53	186	2
Total partiel	241	934	455	185	— 63	231	305	342	479
Total aide publique (1 et 2)	4 964	6 144	6 031	6 105	5 950	6 309	6 608	7 034	6 949
3. Apports privés									
Investissement direct	1 762	1 825	1 467	1 631	1 791	2 509	2 197	2 010	2 742
Portefeuilles bilatéraux	645	613	214	280	409	670	455	802	782
Portefeuilles multilatéraux	205	90	239	— 33	141	248	15	306	590
Crédits à l'exportation	537	569	577	634	851	753	1 189	1 095	1 790
Total partiel	3 149	3 097	2 497	2 512	3 192	4 180	3 856	4 213	5 904
Total, apports publics et privés (1, 2 et 3)	8 113	9 241	8 528	8 617	9 143	10 489	10 464	11 247	12 853
Apports des pays non membres du CAD (estimations)⁵	206	305	406	382	386	334	360	365	345
Total	8 319	9 546	8 934	8 999	9 529	10 823	10 824	11 612	13 198

Source: OCDE.

¹ Montant brut des débours, déduction faite des remboursements au titre de prêts précédents. — ² Données préliminaires. — ³ République fédérale d'Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse. — ⁴ Apports visant principalement à promouvoir le développement économique et social des pays en voie de développement, et consentis à des conditions de faveur. — ⁵ Afrique du Sud, Finlande, Nouvelle-Zélande et pays à économie centralement planifiée.

de la balance des paiements. Il semble également que certains pays donateurs aient réexaminé dans un esprit plus critique l'objet et l'efficacité des programmes d'aide étrangère. Ces tendances se traduisent dans les données relatives à chaque pays. Le courant total net des ressources dirigées vers les pays en voie de développement a augmenté pour la quasi-totalité des 16 pays membres du CAD, mais, pour six d'entre eux, le montant net de l'aide accordée au titre des engagements d'aide publique au développement a baissé. Parmi ces six pays figurent de grands pays donateurs: Etats-Unis (dont l'apport public a été le plus faible depuis 1962), Royaume-Uni (dont l'apport public a été le plus faible depuis 1963), Canada et Japon. Parmi les autres grands pays donateurs, seules la France, la République fédérale d'Allemagne et l'Italie ont continué à accroître leur courant d'assistance en 1968; certains pays donateurs de moindre importance ont également développé leurs programmes d'aide par rapport à 1967. L'assistance provenant de l'ensemble des pays ne faisant pas partie du CAD a diminué.

Le courant d'aide assuré par les programmes multilatéraux a légèrement augmenté, mais certains de ces programmes n'en ont pas moins connu des difficultés pour assurer un financement suffisant. Tel a notamment été le cas de l'Association internationale de développement (AID), filiale de la BIRD qui s'occupe des prêts à des conditions de faveur. Bien qu'un accord ait été conclu en mars 1968 pour assurer la reconstitution des fonds à un niveau plus élevé (1 200 millions de dollars U.S. en trois ans), les fonds de l'AID n'ont pas été reconstitués jusqu'en juillet 1969, époque à laquelle les Etats-Unis ont adopté la législation nécessaire¹³. La position de trésorerie de l'AID s'était quelque peu améliorée grâce aux mesures prises à la fin de 1968 et au début de 1969 par les pays scandinaves, le Canada, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie et le Japon, qui ont offert au total 325 millions de dollars pour la reconstitution des fonds de l'AID en attendant qu'interviennent les Etats-Unis, et grâce à un transfert de 75 millions de dollars prélevés par la BIRD sur ses bénéfices de 1967/68. Un certain nombre de pays ont également accepté de verser à l'AID des contributions plus importantes que celles qui avaient été initialement convenues.

La BIRD et le financement de l'agriculture

Pour les institutions du groupe de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 1968 et 1969 constituent une période de difficiles changements. Depuis le début de 1968, la Banque, sous l'impulsion de son nouveau Président, s'est

proposé un double but: étendre ses activités dans l'espoir de compenser le ralentissement du courant d'aide bilatérale, et orienter plus rationnellement les programmes d'aide étrangère.

Le Président du groupe de la Banque mondiale avait, en novembre 1967, recommandé d'entreprendre une évaluation des résultats obtenus au terme de 20 années d'efforts des pays donateurs et bénéficiaires d'une assistance au développement, et de formuler des suggestions en vue d'améliorer l'efficacité des politiques d'assistance à l'avenir; à la suite de cette recommandation, une commission indépendante présidée par M. Lester B. Pearson s'est constituée à la fin de 1968 sous les auspices de la Banque. Faisant rapport en octobre 1969, la Commission a conclu que l'effort d'assistance se relâchait au moment même où le mouvement en faveur du développement économique commençait à donner des résultats. Elle a donc préconisé un net renforcement de l'aide gouvernementale (qui se distingue des investissements privés) afin que cette aide atteigne en 1975 0,7 pour cent du produit national brut des pays industriels, contre un peu moins de 0,4 pour cent en 1968, et elle a vivement recommandé que 20 pour cent du total, et non pas 10 comme à présent, soient acheminés par les soins des institutions multilatérales. Enfin, la Commission a proposé que les pays donateurs utilisent une partie des montants recouvrés (intérêt et principal) sur les anciens prêts pour subventionner les taux d'intérêt applicables à certains prêts de la Banque mondiale, et qu'ils adoptent un plan de libération graduelle des échanges afin d'ouvrir aux pays en voie de développement une part progressivement croissante du marché de certains produits agricoles et d'une gamme de plus en plus large d'articles manufacturés.

La nouvelle politique opérationnelle de la Banque vise non seulement à accroître rapidement le volume de financement que peut assurer cet organisme, mais aussi à réorienter les priorités de prêt. Le volume total des prêts devrait doubler pendant les cinq prochaines années par rapport aux cinq dernières, mais les prêts consentis à l'Asie et à l'Amérique latine feraient plus que doubler et ceux qui seraient consentis à l'Afrique tripleraient. On envisage également de modifier la répartition des prêts entre les secteurs d'activité. Sans vouloir restreindre le financement des dépenses d'infrastructure, qui constitue traditionnellement le principal domaine d'activité de la Banque, on attache maintenant la plus haute priorité au financement de l'agriculture, qui doit quadrupler (avec l'assistance de la FAO, par l'entremise du Programme de coopération FAO/BIRD). Le financement des programmes d'éducation triplera et celui des programmes industriels doublera. La Banque a également exprimé sa préoccupation devant les problèmes liés à l'accroissement démographique; elle a l'intention d'accorder la priorité à ces problèmes et de demander aux gouvernements qui bénéficient de son assistance de la suivre dans cette voie.

Des résultats frappants ont déjà été obtenus dans ce sens au cours du premier exercice (1968/69) pendant lequel les prêts octroyés par la Banque ont augmenté de

¹³ Aux termes de l'accord concernant le versement de la deuxième tranche des contributions, l'obligation ne devait pas entrer en vigueur pour tous les pays donateurs tant que 12 d'entre eux, ayant annoncé au total des contributions d'au moins 950 millions de dollars, n'auraient pas formellement notifié leur ratification.

87 pour cent (passant à 1 784 millions de dollars) et ses emprunts de plus de 65 pour cent (passant à 1 224 millions de dollars) par rapport à 1967/68. Vers la fin de 1969, la position de l'AID s'est encore améliorée, grâce au transfert de 100 millions prélevés sur les bénéfices de la Banque.

La place de choix accordée au financement de l'agriculture est également apparue dans les opérations de 1968/69; pendant cette période en effet, les prêts de la Banque et les crédits de l'AID approuvés pour des projets strictement agricoles (y compris les forêts et les pêches, mais non compris l'éducation agricole et les éléments agricoles d'autres projets portant par exemple sur la construction routière) ont plus que doublé, passant de 172,5 millions de dollars à 367,3 millions de dollars (tableau I-13). En fait, même en 1967/68, au moment où le montant total des prêts et crédits consentis par le groupe de la Banque avait baissé de presque 23 pour cent par rapport à l'année précédente, les prêts et crédits à l'agriculture ont considérablement augmenté. En conséquence, la part des projets agricoles dans le total des prêts et crédits approuvés par le groupe de la Banque est passée de 7 pour cent en 1966/67 à 18 pour cent en 1967/68 et 21 pour cent en 1968/69.

En dehors des délais indiqués au tableau I-12 concernant les projets agricoles approuvés en 1968/69, il s'est produit une diversification des investissements de la Banque dans le secteur agricole. Pour la première fois, la Banque a financé en 1968/69 des projets intéressant le développement forestier et la production, le traitement et la distribution de semences améliorées de variétés de céréales à haut rendement. Les projets d'irrigation ont continué à absorber la majeure partie des prêts et crédits, mais le développement général de l'agriculture (y compris les cultures de plantation, l'arboriculture et les cultures de plein champ) a représenté un tiers du nombre total des projets. En outre, la Société financière internationale (SFI) a continué à jouer son rôle pour le financement de projets concernant les engrais. Enfin, la Banque a

formulé une déclaration de portée générale par laquelle elle s'est déclarée disposée à accroître l'appui qu'elle apporte aux projets visant la diversification de la production pour résoudre le problème des productions excédentaires.

Banques régionales

Venant s'ajouter à la Banque interaméricaine de développement (BID) qui fonctionne depuis plusieurs années, la Banque asiatique de développement (BASD) et la Banque africaine de développement (BAFD) ont commencé, en 1967/68, leurs opérations de prêt. La FAO a institué des programmes de coopération avec chacune de ces banques.

En tant qu'institut régional, la BASD accorde une priorité élevée aux projets et programmes régionaux, sous-régionaux et nationaux qui peuvent contribuer le plus efficacement à la croissance économique harmonieuse de l'ensemble de la région, et porte un intérêt particulier aux besoins des pays membres de la région qui sont plus petits ou moins développés que les autres. Depuis le début de ses opérations en décembre 1966, la BASD s'est lancée dans des activités d'assistance financière et technique et a consenti des prêts représentant au total 53 millions de dollars. Elle a également achevé une étude sur l'agriculture régionale pour aider à formuler une stratégie et une politique de développement agricole dans la région. Dans le secteur agricole, la BASD a approuvé des prêts, comportant des activités d'assistance technique, pour un certain nombre de projets intéressant les pêches, le traitement du thé et de l'huile de palme, la restauration des terres par l'irrigation, etc.

La BID a approuvé, en 1968, 55 prêts pour un montant total de 431 millions de dollars, chiffre qui n'est dépassé que par celui de 1967. Tout en insistant sur le financement de l'infrastructure économique de base, la BID a reconnu que, même dans ces projets, l'agriculture et le développement rural constituaient un secteur prioritaire.

TABLEAU I-13. — PRETS DE LA BIRD ET CREDITS DE L'AID POUR L'AGRICULTURE, CLASSES PAR TYPE DE PROJET

	1966/67 ¹		1967/68 ¹		1968/69 ¹	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		Millions de dollars U.S.		Millions de dollars U.S.		Millions de dollars U.S.
Elevage	2	6,0	2	55,3	7	86,8
Irrigation	2	19,0	4	75,0	5	129,0
Crédit agricole	2	6,6	2	13,0	4	69,0
Colonisation agraire et mise en valeur des terres	3	41,0	3	23,7	4	39,0
Cultures tropicales	—	—	2	5,5	7	32,9
Forêts	—	—	—	—	1	5,3
Pêches	1	14,4	—	—	1	5,3
Total, agriculture	10	87,0	15	172,5	29	367,3
Total général, tous secteurs	67	1 230,3	62	953,5	122	1 784,2

Source: Programme de coopération FAO/BIRD.

¹ juillet-juin.

Les ressources de la Banque africaine de développement sont beaucoup plus faibles que celles de la BID et de la BASD. Cette banque est encore en train d'élaborer un ensemble de projets portant spécialement

sur le secteur agricole, qu'elle considère comme prioritaire, et elle envisage de constituer un fonds spécial qui accorderait des prêts en premier lieu à ses membres les moins développés.

Engrais

En 1967/68, la consommation mondiale d'engrais commerciaux (NPK en équivalent d'éléments fertilisants) a marqué une progression de près de 10 pour cent, pourcentage sensiblement égal à celui de l'année précédente, et a atteint le chiffre total de 53 millions de tonnes (tableau I-14). La part des pays développés dans cette consommation a été de 87 pour cent. Toutefois, le taux de croissance a été bien plus important dans les pays en voie de développement (26 pour cent contre 7 pour cent pour les pays développés). Il a varié selon les régions en voie de développement, atteignant 17 pour cent au Proche-Orient et en Afrique, 24 pour cent en Amérique latine et 31 pour cent en Extrême-Orient¹⁴.

Les chiffres par pays indiquent que la consommation d'engrais a surtout progressé (en ordre décroissant) en

Equateur, au Sénégal, au Brésil, en Turquie, en Inde, à Ceylan, au Pakistan, en Argentine et en Thaïlande. Dans tous ces pays à l'exception de l'Argentine, la consommation à l'hectare est déjà assez élevée. D'après les renseignements disponibles, il semble que les augmentations les plus élevées aient été enregistrées dans les pays qui produisent eux-mêmes des engrais, ce qui s'explique sans aucun doute en partie par les limites que la pénurie de devises impose aux importations d'engrais. Toutefois, la part des engrais de production nationale dans la consommation totale n'a pas beaucoup augmenté.

La production mondiale d'engrais a augmenté d'environ 8 pour cent en 1967/68 et a été de nouveau un peu supérieure à la consommation (tableau I-14). La production des pays en voie de développement n'a pas, en règle générale, suivi la forte augmentation de la demande et plus de 75 pour cent des engrais supplémentaires utilisés par tous ces pays ont dû être

¹⁴ Les augmentations ont été calculées à partir de chiffres de consommation non arrondis.

TABLEAU I-14. — CONSOMMATION ET PRODUCTION MONDIALES¹ ET REGIONALES D'ENGRAIS COMMERCIAUX², MOYENNE DE LA PERIODE 1952/53-1956/57 ET CHIFFRES POUR 1966/67 ET 1967/68

	Consommation			Consommation par hectare	Production		
	Moyenne 1952/53- 1956/57	1966/67	1967/68	1967/68	Moyenne 1952/53- 1956/57	1966/67	1967/68
	 Millions de tonnes			Kilogrammes	 Millions de tonnes		
Europe occidentale	7,5	13,5	14,5	153	8,5	16,5	17,5
Europe orientale et U.R.S.S.	3,5	11,8	13,2	44	4,0	12,9	14,2
Amérique du Nord	5,9	13,5	14,3	64	5,9	16,0	17,1
Océanie	0,7	1,6	1,5	38	0,6	1,3	1,3
Japon	1,1	2,1	2,1	356	1,0	2,4	2,7
Total pour les pays développés ³	18,8	42,9	46,1	68	20,2	49,8	53,8
Amérique latine	0,5	1,7	2,1	20	0,4	0,8	0,8
Extrême-Orient ⁴	0,6	2,7	3,5	13	0,1	0,9	1,2
Proche-Orient ⁵	0,2	0,6	0,8	⁶ 19	—	0,3	0,3
Afrique ⁷	0,1	0,4	0,5	3	0,1	0,3	0,3
Total pour les pays en voie de développement	1,4	5,5	6,9	12	0,6	2,3	2,6
Total mondial	20,2	48,4	53,0	46	20,8	52,1	56,4

¹ Non compris la Chine continentale. — ² Teneur en fertilisants (N, P₂O₅ et K₂O). — ³ Y compris Israël, l'Afrique du Sud et Koweït. — ⁴ Non compris le Japon. — ⁵ Non compris Israël et Koweït. — ⁶ La consommation est calculée par hectare de terre cultivée en raison de la pratique générale de récoltes multiples en République arabe unie et de la jachère dans d'autres pays du Proche-Orient. La consommation par hectare de terre arable n'atteint que 11 kilogrammes. — ⁷ Non compris l'Afrique du Sud.

importés en 1967/68. Le Sénégal et le Maroc ont commencé à produire des engrais azotés.

Les données dont on dispose pour 1968 sur les prix des engrais et des produits agricoles sont encore insuffisantes pour permettre un examen systématique de leur influence sur la consommation d'engrais. Toutefois, les renseignements provenant de certains pays indiquent que l'avantage économique de l'emploi des engrais (mesuré par le rapport entre les prix des engrais et ceux des produits agricoles) a augmenté. En Inde, les prix à la production du riz, du blé, du coton et de la canne à sucre ont plus progressé que les prix des engrais, et à Ceylan le système de subvention aux engrais a été amélioré. Au Ghana, la subvention a été augmentée aussi, ce qui a réduit de 30 à 40 pour cent le coût des engrais pour les agriculteurs. Une diminution du prix des engrais a également été enregistrée en Equateur et en République de Corée, où les prix payés par les agriculteurs ont baissé de 5 à 15 pour cent; il en est de même en Syrie et en Algérie où la baisse du prix des engrais pour les producteurs a atteint respectivement 22 et 30 pour cent. Chose peut-être plus importante, l'emploi des engrais a été stimulé par les rendements que donnent l'utilisation de variétés de céréales à haut rendement et d'autre matériel végétal amélioré associée à des campagnes de fertilisation (démonstrations, conseils aux exploitants, distributions) ainsi que la mise en oeuvre de programmes spéciaux visant à intensifier la production végétale.

Le tableau I-15 donne, sous une forme résumée, certaines indications sur l'évolution possible de la consommation et de la production mondiales d'engrais entre 1967/68 et 1972. On prévoit que la

consommation totale augmentera de 50 pour cent pour atteindre plus de 80 millions de tonnes, chiffre qui reste dans les limites des capacités de production prévues. Pour les pays en voie de développement, on prévoit que la consommation doublera et que la production augmentera presque du triple. Toutefois, en 1972, celle-ci ne couvrira dans ces pays qu'environ la moitié des besoins prévus et les importations d'engrais continueront donc à être indispensables.

Dans les régions en voie de développement, c'est en Extrême-Orient que l'écart entre la production potentielle et la consommation prévue est le plus grand. Jusqu'en 1972, la plupart des capacités supplémentaires de production de la région seront installées en Inde et au Pakistan.

Il se peut qu'en 1972 la production d'engrais soit égale à la consommation en Afrique occidentale, centrale et orientale et même qu'elle la dépasse au Proche-Orient et en Afrique du Nord, mais les importations d'engrais resteront nécessaires dans la plupart des pays de ces régions car la production continuera à être concentrée dans certains pays. La production d'engrais azotés se développe surtout dans les pays pétroliers et l'augmentation de la production d'engrais phosphatés sera essentiellement localisée dans les pays qui disposent de gisements naturels de phosphate.

On prévoit que la production de l'Amérique latine augmentera à peu près du triple et couvrira les deux tiers de la consommation régionale prévue. Presque tous les pays grands consommateurs d'engrais de la région sont déjà des producteurs et la plupart des capacités supplémentaires à venir seront installées dans ces pays.

TABLEAU I-15. — CAPACITE, PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ENGRAIS¹ EFFECTIVES ET PROJETEES DANS LES PAYS DEVELOPPES ET LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

	1967/68			1972		
	Capacité (1)	Production (2)	Consommation (3)	Capacité brute ² (4)	Production potentielle ³ (5)	Consommation projetée (6)
	Millions de tonnes					
Amérique latine	1,6	0,8	2,1	4,0	2,5	3,5-4,0
Afrique occidentale, centrale et orientale	—	—	0,3	0,7	0,6	0,5-0,6
Proche-Orient et Afrique du Nord ..	1,7	0,6	1,0	3,5	2,4	1,8-2,0
Extrême-Orient (non compris le Japon)	1,9	1,2	3,5	5,3	3,3	7,0-8,0
Dont:						
Inde	(1,1)	(0,6)	(1,8)	(3,3)	(2,0)	(4,0-4,5)
Pakistan	(0,2)	(0,1)	(0,3)	(0,7)	(0,5)	(0,6-0,8)
Total pour les pays en voie de développement	5,2	2,6	6,9	13,5	8,8	13-15
Total pour les pays développés ⁴ ..	63,0	53,8	46,1	108,4	78,6	65
Total mondial	68,2	56,4	53,0	121,9	87,4	78-80

Sources: Colonnes 1, 4 et 5: F.M. Kennedy *et al.* Estimated world fertilizer production capacity as related to future world needs, Muscle Shoals, Alabama, Tennessee Valley Authority, juin 1968; Colonnes 2 et 3: Statistiques des engrais de la FAO; Colonne 6: sources diverses.

¹ Teneur en éléments fertilisants (N, P₂O₅ et K₂O). — ² La capacité brute comprend, d'une part, les installations en service et, d'autre part, les installations qui étaient soit en construction, soit en instance de construction, soit à un stade d'étude avancé en 1967/68; pour l'U.R.S.S., on a utilisé les objectifs de production. — ³ On a calculé la production potentielle à partir de la capacité brute en tenant compte des fermetures d'installations anciennes, de l'utilisation réduite des capacités pendant la première année qui suit la mise en service des nouvelles installations, des pertes en cours de fabrication et des utilisations non agricoles des éléments fertilisants. — ⁴ Y compris l'Europe orientale et l'U.R.S.S.

Prix des denrées alimentaires

Les prix à la consommation des denrées alimentaires ont continué d'augmenter en 1968 dans la plupart des 104 pays pour lesquels on dispose de données (tableau I-16), bien que, conformément à la tendance à plus long terme, il semble y avoir ralentissement dans la cadence d'augmentation. Dans 25 pays, le niveau des prix s'est maintenu à celui de 1967 ou a reculé et la hausse n'a dépassé 10 pour cent que dans 10 pays. La situation s'est donc améliorée par rapport aux années précédentes (tableau I-17).

Cette plus grande stabilité des prix est surtout évidente en Extrême-Orient où elle est due en partie à l'accroissement des disponibilités nationales par suite de l'augmentation de la production céréalière dans un certain nombre de pays déficitaires sur le plan alimentaire, et en partie à une plus grande libéralisation des importations. En Inde, où les prix se sont accrus à un taux annuel de plus de 10 pour cent au cours des quatre dernières années (dont deux années de pénurie alimentaire généralisée), la hausse a été limitée à 3 pour cent en 1968. Même en Indonésie, seul pays d'Extrême-Orient, à l'exception de la République du Viet-Nam, où la hausse a été forte en 1968 (plus de 100 pour cent), la situation a été bien meilleure qu'en 1966, où les prix avaient décuplé, et qu'en 1967, où ils avaient monté de 180 pour cent, et le résultat obtenu est un succès pour les politiques gouvernementales de stabilisation. Dans le même temps, les politiques suivies dans la région se sont axées de plus en plus sur la suppression du contrôle strict des prix. De ce fait, les prix ont tendu à s'accroître plus rapidement que par le passé dans un certain nombre de pays. Ce facteur a joué un rôle important à Ceylan où l'augmentation des prix alimentaires s'est accélérée par rapport à ces dernières années, passant du taux de 1 pour cent seulement en 1965, à 7 pour cent en 1968. Dans ce pays, la hausse des prix de certains produits agricoles tels que les pommes de terre provient, semble-t-il, de la rareté de l'offre, mais aussi de la pression due au relèvement des salaires, à la dévaluation de la roupie en 1967 et à la majoration des frets.

En Amérique latine, les prix alimentaires tendent toujours à monter plus rapidement qu'ailleurs, bien que dans plusieurs pays l'application de politiques plus énergiques ait sensiblement diminué le taux d'inflation. Les progrès se manifestent plus particulièrement en Argentine, au Brésil et en Colombie. En Argentine, l'augmentation des prix alimentaires en 1968 a été ramenée à la moitié de ce qu'elle était les années précédentes, grâce à l'efficacité d'une politique de prix et de salaires axée sur la lutte contre l'inflation. Au Brésil, où les prix alimentaires avaient pratiquement doublé en 1964, la hausse s'est limitée en 1968 à 20 pour cent environ. De plus, les prix de détail de certaines denrées alimentaires de base, dont le riz, les haricots noirs et le boeuf, n'ont que peu augmenté. Dans certains pays, notamment au Chili et au Pérou, les pénuries dues à la sécheresse ont encore accéléré la montée des prix alimentaires. En Uruguay, où ces prix ont presque doublé tant en 1967 qu'en 1968, le blocage général des salaires et prix imposés à la mi-1968 a été levé vers la fin de cette année, car il s'est révélé impraticable.

Dans les pays développés, sauf circonstances spéciales telles que la dévaluation, l'évolution des prix alimentaires est liée au niveau général des prix et aux politiques des prix et des revenus plutôt qu'aux changements de l'offre. Aux Etats-Unis, la hausse des prix a été assez généralisée en 1968 malgré les efforts déployés par le gouvernement pour freiner le taux de croissance économique. Les prix alimentaires ont monté de 3,6 pour cent avec majoration des oeufs, des fruits et des légumes, des produits laitiers et du boeuf, tandis que le coût de la vie s'élevait, dans l'ensemble, de 4,2 pour cent.

Dans la plupart des autres pays développés, les prix alimentaires ont augmenté dans une proportion analogue. Dans certains — dont le Danemark, l'Espagne, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni — le contrôle des salaires et des prix a été instauré à la suite de la dévaluation de novembre 1967. Au Royaume-Uni, les prix alimentaires ont monté de 4 pour cent contre 2,5

TABLEAU I-16. — CHANGEMENTS SURVENUS ENTRE 1967 ET 1968 DANS L'INDICE DES PRIX DE DETAIL DES DENREES ALIMENTAIRES, PAR REGIONS

	Europe	Amérique du Nord	Océanie	Amérique latine	Extrême-Orient	Proche-Orient	Afrique	Total
	Nombre de pays							
Baisse	2	—	—	1	1	1	9	14
Pas de variation	4	—	—	—	2	1	4	11
+ 1 à 4 pour cent	12	2	4	16	4	3	7	48
+ 5 à 10 pour cent	4	1	1	3	7	1	4	21
+11 à 20 pour cent	1	—	—	3	—	—	1	5
+21 à 50 pour cent	—	—	—	1	1	—	1	3
Plus de 50 pour cent	—	—	—	1	1	—	—	2

TABLEAU I-17. – CHANGEMENTS SURVENUS ENTRE 1964 ET 1968 DANS L'INDICE DES PRIX DE DETAIL DES DENREES ALIMENTAIRES

	1964	1965	1966	1967	1968
	<i>Nombre de pays</i>				
Baisse	8	12	14	16	14
Pas de variation	10	7	6	9	11
+ 1 à 4 pour cent	43	46	42	51	48
+ 5 à 10 pour cent	26	22	28	15	21
+11 à 20 pour cent	8	6	6	7	5
+21 à 50 pour cent	4	8	5	3	3
Plus de 50 pour cent	5	2	3	3	2

pour cent en 1967. Au Danemark, l'augmentation en 1968 a été sensiblement la même que l'année précédente (moins de 9 pour cent). En Espagne, le contrôle imposé à la suite de la dévaluation a été assoupli en octobre 1968; toutefois, devant la nouvelle hausse de prix qui en est résultée (pour l'ensemble de l'année, les prix alimentaires ont augmenté de 4,5 pour cent au lieu de 3,8 pour cent en 1967), ce contrôle a été rétabli. En Nouvelle-Zélande, le contrôle rigoureux des prix a permis de ramener de plus de 7 pour cent, en 1967, à 3 pour cent, en 1968, la hausse des prix alimentaires. En France, les prix alimentaires aussi bien que tous les prix à la consommation ont augmenté en 1968 deux fois plus vite que l'année précédente, en

partie par suite des pressions inflationnistes dues aux relèvements de salaires accordés après la grève générale et les troubles de mai 1968. En conséquence, le gouvernement a pris, à la fin de l'année, une série de mesures visant à prévenir une nouvelle hausse des prix.

Aux Pays-Bas, les prix alimentaires ont augmenté de moins de 3 pour cent en 1968 et le coût de la vie d'à peine 4 pour cent, mais la montée rapide des prix au cours de la première partie de 1969 a amené le Bureau central de planification à prévoir pour 1969 une augmentation de 7 pour cent. Le blocage général des prix a été décrété en avril 1969, tandis que d'autres mesures sont mises en oeuvre pour lutter contre l'inflation.

Perspectives de la production agricole

Il est toujours difficile, et souvent fallacieux, de fonder une évaluation de la situation de l'alimentation et de l'agriculture sur les résultats d'une seule année. Le développement est un processus continu et dynamique et les événements en cours doivent être situés dans le contexte des tendances passées comme des perspectives futures. Etant donné l'ampleur des conséquences que pourrait avoir, pour la situation céréalière mondiale, l'intensification de la production de céréales et de riz dans les pays en voie de développement, ainsi que les tendances actuelles de l'économie céréalière des pays développés, il est particulièrement opportun d'examiner les perspectives offertes à ce secteur agricole avec quelque détail. C'est ce que l'on a fait ci-après sur la base des travaux de la FAO concernant les perspectives à long et à moyen terme.

Les données provisoires du Plan indicatif mondial (PIM) de la FAO pour le développement agricole nous donnent des indications sur les perspectives à long terme de l'économie céréalière mondiale¹⁵. Il convient

¹⁵ Le texte préliminaire du Plan indicatif mondial a été présenté à la quinzième session de la Conférence de la FAO, en novembre 1969. Les conclusions qui figurent ci-après reposent sur cette étude mondiale et sur les quatre études régionales qui l'ont précédée concernant l'Asie et l'Extrême-Orient, le Proche-Orient, l'Afrique au sud du Sahara et l'Amérique du Sud. Ces activités ont ensuite été étendues à des zones supplémentaires, et le travail accompli jusqu'à présent porte sur quelque 85 pour cent des pays en voie de développement en termes de produit national brut et de population.

de noter que ces données ne sont ni des prévisions, ni des projections, mais représentent des objectifs conformes à des hypothèses générales en matière de croissance et réalisables seulement si l'on procède aux investissements voulus et à la mise en oeuvre des politiques de production recommandées.

On peut résumer rapidement ci-après les incidences du PIM pour le secteur des céréales:

1. Pour la totalité des céréales – blé, riz et céréales secondaires – les pays en voie de développement ont ensemble une capacité de production qui devrait leur permettre d'atteindre l'autosuffisance avant 1985, voire de retrouver la position d'exportateur net qu'ils occupaient avant la guerre. La plus grande partie des accroissements de l'offre exportable viendrait, assez paradoxalement, de quelques grands pays asiatiques qui, depuis la guerre, ont été de gros importateurs nets (Inde, Pakistan, voire Indonésie), ainsi que de certains exportateurs traditionnels de céréales tels que la Thaïlande et l'Argentine. La majorité des pays en voie de développement seraient toutefois fortement déficitaires et nécessiteraient de grosses importations de céréales.
2. Si les objectifs du PIM étaient réalisés et si les régions en voie de développement parvenaient à une autosuffisance céréalière globale, des changements de politique de grande portée pourraient s'imposer dans

les pays à haut revenu exportateurs de céréales, qui à l'heure actuelle produisent d'importants excédents exportables afin de combler le déficit net du monde en voie de développement. On peut même se demander (question plus difficile) dans quelle mesure les pays développés pourraient absorber les excédents exportables dont disposeraient éventuellement les pays en voie de développement. A cet égard, le PIM conclut que des changements de politique dans les pays développés (par exemple, réduction des surfaces plantées en céréales, diminution du taux de couverture des besoins par la production nationale) pourraient jouer un rôle positif, mais il est douteux qu'ils permettent de résoudre entièrement le problème. Il faudrait alors envisager la possibilité d'une concurrence accrue entre pays développés, pays en voie de développement et pays à économie centralement planifiée en tant qu'exportateurs de céréales sur les marchés mondiaux, et l'apparition éventuelle du problème de la surproduction dans les pays en voie de développement, problème qui se pose déjà aux pays à haut revenu.

3. Dans ces conditions, l'expansion de la production céréalière dans les pays en voie de développement ainsi que dans les pays développés et les pays à économie centralement planifiée devrait se faire en fonction de critères plus sélectifs et s'accompagner d'une harmonisation accrue des politiques de prix et de production. Etant donné qu'un certain nombre de pays en voie de développement continueraient à connaître un déficit céréalier substantiel, la promotion des échanges entre ces pays prendrait une importance majeure. Dans le cas du riz notamment, on devrait s'efforcer d'établir l'équilibre entre l'offre et la demande pour une bonne part au sein du monde en voie de développement lui-même.
4. Certains pays en voie de développement devront peut-être décider s'il leur faut stimuler la production des céréales aux fins d'exportation, ou utiliser les ressources libérées par une augmentation du rendement pour produire les aliments protéiques et autres qui font l'objet d'une demande. Le problème de production le plus délicat en de nombreux pays pourrait se poser lorsqu'il s'agira de satisfaire la demande de produits animaux. Les objectifs préliminaires du PIM pour la production animale jusqu'en 1985 sont considérablement inférieurs aux projections relatives à l'accroissement de la demande. L'utilisation des céréales pour l'alimentation du bétail serait stimulée par l'abondance de l'offre et par l'établissement de rapports plus favorables entre les prix des céréales et ceux de certains produits animaux.

Ce tableau schématique comporte de nombreuses inconnues. Tout d'abord, pour atteindre les objectifs du PIM, il faudrait faire d'énormes investissements dans les facteurs de la production agricole, et il reste à voir si l'on peut se procurer les ressources nécessaires à ce financement. En outre, comme les importations et les exportations de céréales par les pays en voie de

développement ne constituent qu'une faible proportion de leur production totale (environ 5 à 6 pour cent de la production globale, tant pour le riz que pour les autres céréales, en 1985), un écart, fût-il relativement faible, de la production ou de la consommation par rapport aux chiffres prévus par les études régionales provisoires du PIM, pourrait modifier radicalement les besoins d'importation ou les disponibilités exportables de ces pays. Parmi d'autres inconnues, citons le rôle futur de la Chine continentale dans les échanges de riz et de blé, et la difficulté d'évaluer l'utilisation possible des céréales comme aliment du bétail dans les pays développés, et partant leurs besoins d'importation et leurs disponibilités exportables. Toutefois, l'évolution de l'économie céréalière mondiale, si l'on considère les options et les objectifs du PIM, se dessine assez clairement.

Prévisions à moyen terme pour les céréales

A la lumière de ce qui précède et compte tenu de la discussion des plans et des politiques nationaux figurant au chapitre II, il est intéressant d'examiner l'évolution probable de la production céréalière dans les pays en voie de développement au cours des trois ou quatre prochaines années. A cet effet, on peut se reporter aux analyses du Secrétariat de la FAO concernant les perspectives alimentaires à moyen terme¹⁶. Bien qu'elles soient par leur nature différentes des autres travaux de perspective effectués par la FAO — car elles n'offrent ni objectifs ni buts, à l'inverse du PIM, ni projections fondées sur des hypothèses rigides, mais visent à prévoir l'évolution la plus vraisemblable des événements d'après l'appréciation du Secrétariat — ces études peuvent servir à indiquer les changements qui s'accomplissent effectivement en regard des perspectives à plus long terme.

Les prévisions relatives à la production pour 1972, ainsi que les données concernant les niveaux récents de production figurent au tableau I-18. Les 32 pays énumérés dans le tableau représentent ensemble 94 pour cent de la production céréalière en Amérique latine, 73 pour cent au Proche-Orient, 68 pour cent en

¹⁶ Les analyses des perspectives alimentaires à moyen terme ont commencé sur une base expérimentale en 1967, en réponse à une suggestion du Conseil économique et social des Nations Unies préconisant "une évaluation et une réévaluation continues des perspectives de la production, de la consommation et du commerce, ainsi que des demandes éventuelles d'aide alimentaire". Leurs objectifs et leurs méthodes de préparation sont décrits dans le document de la FAO CCP 68/16 *Analyse des perspectives alimentaires à moyen terme* daté du 14 août 1968. Les prévisions, qui sont reculées d'un an chaque année, reposent sur des données connues concernant les politiques agricoles nationales et internationales pendant la période des trois ou quatre prochaines années, et sur les programmes d'investissement en cours d'exécution dont les effets influenceront sur l'ampleur de la production pendant la période couverte par les prévisions. A l'origine, ces analyses se limitent aux céréales et donnent la priorité aux pays en voie de développement.

TABLEAU I-18. — PREVISIONS A MOYEN TERME (1972) POUR LA PRODUCTION CEREALIERE DANS CERTAINS PAYS

	Production effective			Prévisions de production	Variations possibles en fonction des conditions atmosphériques	
	Moyenne 1964-66	1967	1968 ¹	1972	En moins	En plus
	Milliers de tonnes				Pourcentage	
Amérique latine						
Argentine	17 800	17 200	19 600	22 900	19	23
Bolivie	412	408	410	460	19	24
Brésil	18 155	20 245	20 176	23 000	4	4
Chili	1 617	1 654	1 700	1 960	6	6
Colombie	1 817	1 836	1 974	2 150	10	11
Equateur	477	566	526	710	6	6
Guyane	264	198	180	300	15	17
Mexique	12 136	13 197	13 431	14 400	4	4
Pérou	1 219	1 353	1 058	1 580	6	6
Venezuela	710	896	895	1 050	8	9
Total	54 607	57 553	59 950	68 510	...	...
Amérique centrale ²	1 999	2 075	...	2 860	...	...
Proche-Orient						
Iran	4 744	5 630	6 713	6 850	7	7
Irak	1 839	2 068	2 615	2 550	19	24
Soudan	1 392	2 445	1 705	2 100	13	15
République arabe unie	6 324	6 766	7 376	9 000	6	6
Total	14 299	16 909	18 409	20 500	...	...
Extrême-Orient						
Ceylan	953	1 198	1 375	1 710	12	13
Chine (Taïwan)	3 025	3 267	3 359	3 920	3	3
Malaisie: Mal. occidentale	857	932	1 091	1 560	6	6
Inde ³	94 600	114 500	115 500	145 000	6	6
Pakistan	23 343	22 407	26 827	35 700	5	5
Total	122 778	142 304	148 152	187 890	...	...
Afrique						
Ethiopie	5 214	5 490	5 675	6 277	7	7
Ghana	503	564	428	740	7	8
Kenya	1 793	2 018	1 942	2 452	7	8
Sénégal	666	795	472	960	6	6
Sierra Leone	407	433	446	517	4	4
Tanzanie	2 024	2 068	2 269	2 570	6	6
Total	10 607	11 368	11 232	13 516	...	...
Maroc	2 289	2 445	5 162	3 500	33	49
Tunisie	560	400	513	650	35	53

¹ Données préliminaires. — ² Ces données sont valables pour les campagnes commençant pendant l'année indiquée; comprend le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua. — ³ Ces données sont valables pour les campagnes commençant pendant l'année indiquée. Les chiffres de production indiqués comprennent les légumineuses; le riz y figure en termes de paddy.

Extrême-Orient (à l'exclusion du Japon) et 35 pour cent en Afrique¹⁷.

Les prévisions pour 1972 sont applicables à une année durant laquelle les conditions climatiques sont "normales", à l'exclusion des modifications aléatoires provoquées par les conditions atmosphériques. Dans la pratique, ce dernier facteur peut être très important, ce qui tend à entacher d'incertitude les chiffres indiqués

pour les années considérées comme les comparaisons entre ces chiffres. C'est pourquoi on n'a pas indiqué de taux de croissance annuel pour les années figurant dans le tableau, et il ne faudrait pas accorder trop d'importance aux légères différences entre les taux d'accroissement implicites. Les prévisions sont accompagnées d'une série de pourcentages indiquant les variations éventuelles des récoltes en fonction des conditions atmosphériques.

Comme on peut s'y attendre, il ne se dégage de ces prévisions aucun tableau uniforme ou d'application générale. Au contraire, leur trait le plus marquant est constitué par les perspectives extrêmement variables qu'elles suggèrent à la fois entre pays ou régions, et dans le temps.

¹⁷ Les données figurant dans ce tableau sont extraites d'un rapport qui doit être soumis à la quarante-quatrième session du Comité des produits de la FAO, en septembre 1969. Les prévisions ont été préparées sous la responsabilité du Secrétariat et ne représentent pas nécessairement des opinions gouvernementales.

L'action éventuelle des conditions atmosphériques sur la production est clairement illustrée par le cas de l'Amérique latine où les récoltes céréalières de l'Argentine, qui constituent le tiers de la production totale des pays indiqués pour cette région, connaissent parfois des fluctuations annuelles pouvant atteindre le cinquième de la production. Au total, les prévisions de la FAO pour cette région n'envisagent qu'une légère accélération de croissance de la production céréalière jusqu'en 1972. Toutefois, il convient de noter la différence qui oppose, en ce qui concerne le taux de croissance lui-même et son accélération relativement aux taux de croissance antérieurs, le groupe des trois principaux producteurs d'une part (Argentine, Brésil et Mexique qui représentent ensemble les neuf dixièmes du total indiqué) et, d'autre part, tous les autres pays globalement. En fait, dans le premier groupe, on s'attend à ce que la croissance de la production se ralentisse, notamment au Mexique où l'on a atteint l'autosuffisance en blé et en maïs et où, selon le programme de développement pour 1966-70, il n'est pas prévu d'exportations de blé à l'avenir. Par contraste, on prévoit que la production combinée des producteurs secondaires, tous importateurs de céréales, doit augmenter à un taux plus élevé que dans le passé récent (marqué, il est vrai, par l'influence des mauvaises récoltes de 1968 dans certains pays) et bien plus élevé aussi que le taux indiqué pour les principaux producteurs.

Au Proche-Orient également, les récoltes tendent à fluctuer largement dans nombre de pays figurant sur le tableau. Les prévisions annoncent toutefois un net ralentissement de croissance de la production, celle-ci passant d'une augmentation récente très rapide de 9 pour cent par an (aidée par une bonne année en Iran en 1968) à un taux de croissance qui ne dépasserait guère la moitié de ce pourcentage lors des prochaines années. Le freinage prévu est particulièrement marqué dans le cas de l'Iran, mais il est moindre dans le cas de l'Irak et du Soudan, tandis qu'en République arabe unie on prévoit que la production céréalière s'accroîtra plus rapidement lors des prochaines années qu'elle ne l'a fait ces temps derniers.

En Extrême-Orient, la situation est dominée par deux facteurs: la forte prédominance de la production indienne (qui représente près de 80 pour cent du total des pays indiqués pour cette région) et les récoltes insuffisantes de l'Inde et du Pakistan pendant deux des trois années (1964-66) utilisées comme base de comparaison. En fait, l'élément dominant des prévisions pour cette région semble être le fait que le taux de croissance très élevé — 6,5 pour cent par an — atteint pendant la période allant de 1964-66 à 1968 (qui comporte une reprise à la suite des mauvaises récoltes de 1965 et 1966) se maintiendrait également pendant les quelques prochaines années non seulement en Inde et au Pakistan, les principaux producteurs, mais aussi dans les autres pays indiqués à l'exclusion de la Chine (Taïwan). Ce dernier pays est le seul exportateur de céréales parmi les pays portés au tableau pour l'Extrême-Orient, et l'on fait remarquer au chapitre II

que sa situation agricole et sa situation économique générale ont atteint un stade où l'effort de développement est moins axé sur l'agriculture.

En Afrique, de très fortes fluctuations de la production se produisent fréquemment dans les deux pays maghrébins indiqués au tableau I-18, le Maroc et la Tunisie, et la récolte céréalière a été particulièrement élevée au Maroc en 1968. A l'exclusion de ces deux pays, qui ont à leur actif quelque 20 pour cent de la production totale en 1964-66, et plus de 30 pour cent en 1968, les prévisions pour l'ensemble des autres pays permettent d'escompter un accroissement de la production céréalière à un taux moyen qui se compare favorablement à ceux prévus pour les autres régions, et dans le cas de certains pays tels que le Ghana, le Kenya et le Sénégal on s'attend à des accroissements de production très rapides.

Pour un petit nombre de pays du tableau I-18, on a également fait des prévisions concernant l'utilisation des céréales, les besoins d'importation et les disponibilités exportables. Le nombre de pays étudiés n'est pas assez élevé pour qu'on puisse se livrer à des extrapolations, fussent-elles provisoires de l'effet éventuel des modifications prévues sur les marchés mondiaux des céréales. Toutefois, certaines des conclusions partielles peuvent présenter de l'intérêt. C'est ainsi qu'il apparaît que les disponibilités exportables de l'Argentine pourront s'accroître pendant la période considérée, et que, dès 1972, le Pakistan pourra déjà être un exportateur net, bien que dans ce dernier cas la marge exportable prévue soit faible relativement à la consommation et à la production escomptées; elle pourrait donc être soit annulée, soit accrue substantiellement au cas où les réalisations s'écarteraient des prévisions, que ce soit du côté de l'utilisation ou de la production céréalière. D'autre part, les prévisions relatives à certains autres pays attirent l'attention sur les difficultés d'une réduction du niveau des importations là où l'on escompte un accroissement rapide de la demande. Parmi ces cas, citons la Malaisie et Ceylan, qui ont récemment importé environ la moitié du total de leur consommation céréalière. Bien qu'un accroissement rapide de la production de riz soit prévu dans les deux pays, le niveau global de leurs importations céréalières restera sans doute approximativement le même que lors de ces dernières années. Toutefois, la composition de leurs échanges connaîtra peut-être certaines modifications, dans la mesure où la production nationale de riz tendra à évincer les importations, tandis que les achats de blé, denrée qui n'est pas produite dans le pays, continueront vraisemblablement à s'accroître.

Il est prévu de mettre ces prévisions à jour périodiquement en fonction de l'évolution de la situation et des renseignements les plus récents dont on disposera; ainsi, on pourrait donner, dans les prochaines éditions du présent rapport, une mesure plus exacte de l'évolution de la production alimentaire dans les pays en voie de développement et, d'une manière plus générale, on disposerait d'une base plus solide pour interpréter les perspectives alimentaires à moyen terme.

Chapitre II. - ÉTUDE PAR RÉGIONS

Europe occidentale

La production agricole totale de l'Europe occidentale a atteint un nouveau record en 1968 en dépassant d'environ 2 pour cent celle de l'année précédente. Ce sont les produits d'origine animale qui sont à l'origine de la majeure partie de cette expansion. Le niveau général des prix reçus par les agriculteurs a progressé et les revenus agricoles ont augmenté dans la plupart des pays. Des premières estimations pour 1969, il résulte que le niveau de production de 1968 n'a peut-être pas été dépassé. Dans l'immédiat, les grands problèmes agricoles sont ceux que pose l'écoulement des excédents de produits laitiers (en particulier le beurre et le lait écrémé en poudre), de céréales et de sucre. La Communauté économique européenne (CEE) a continué de mettre en oeuvre sa politique agricole commune et le Royaume-Uni s'est efforcé de développer encore sa production agricole en vue d'économiser des devises. En raison de leur coût économique et financier, les politiques et programmes agricoles en vigueur font l'objet d'examen de plus en plus critiques dans de nombreux pays. Un intérêt croissant se manifeste pour les politiques et programmes tendant à modifier plus rapidement les structures agricoles en vue d'accroître la productivité, de réduire la différence de revenus entre les travailleurs de l'agriculture et ceux des autres secteurs économiques et d'éviter les excédents de production. Vers la fin de 1968, la Commission de la CEE a proposé un programme général de réforme des structures agricoles de la Communauté à appliquer à partir de 1970. Le développement de l'agriculture a continué d'être considéré comme prioritaire dans les pays peu industrialisés d'Europe méridionale.

Un projet de traité d'union économique scandinave a été mis au point, bien que l'accord ne se soit pas encore fait sur le sort à réserver à l'agriculture et aux pêches dans les quatre pays intéressés.

La reprise économique de l'Europe occidentale, qui avait caractérisé la fin de 1967, s'est poursuivie et elle s'est même accentuée dans la plupart des pays. Le revenu national brut réel de la région est estimé à 4,7 pour cent de plus que l'année précédente, croissance plutôt supérieure à celle de 1967. L'expansion économique a, dans l'ensemble, été plus forte dans les pays de la CEE et les pays peu industrialisés d'Europe méridionale que dans les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Elle a été particulièrement rapide — plus de 6 pour cent en chiffres réels — en Espagne, en Grèce, au Portugal et en

Yougoslavie, mais en Autriche, en Irlande et au Royaume-Uni elle a été inférieure à 4 pour cent. Les crises monétaires internationales provoquées par des mouvements massifs de capitaux spéculatifs à court terme ont remarquablement peu compromis, en fin de compte, l'activité économique de la région. Le niveau généralement élevé d'activité économique a été accompagné par une progression des échanges et, comme les exportations de l'ensemble de la région ont augmenté de 12 pour cent et les importations de 10 pour cent seulement, la balance commerciale s'est améliorée dans de nombreux pays, mais pas en France, en Grèce, en Irlande, au Royaume-Uni, en Suède ni en Yougoslavie. Les balances des comptes courants, la position de la balance générale des paiements et les variations des réserves de liquidités internationales ont reflété les mouvements spéculatifs désordonnés des capitaux à court terme et les dispositions prises par les autorités monétaires nationales pour remédier à leurs effets.

Une nouvelle accélération de la croissance de la production a été signalée en 1969 dans un certain nombre de pays dont la Belgique, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse. Malgré quelques signes d'essoufflement en République fédérale d'Allemagne et au Royaume-Uni, une certaine amélioration du taux de croissance était généralement prévue par rapport à 1968 dans l'ensemble de la région. La balance des paiements du Royaume-Uni s'est sensiblement redressée durant le deuxième trimestre. Dans la dernière partie de l'année, les modifications des taux de change des monnaies française et allemande ont amené à prendre des mesures pour réaligner les prix des produits couverts par la politique agricole commune de la CEE.

Production agricole

La production agricole totale de l'Europe occidentale a enregistré un nouveau record en 1968 pour la quatrième année de suite. Toutefois, d'après les estimations préliminaires de la FAO, l'accroissement ne serait que de 2 pour cent environ contre 7 pour cent en 1967 et 2,7 pour cent d'accroissement annuel moyen pendant les années précédentes (tableau II-1). L'accroissement a varié de 4 à 6 pour cent dans les pays de la CEE, sauf en Italie où la production a légèrement baissé relativement à 1967 en raison surtout de la sécheresse. Dans le nord de l'Europe, l'accroissement a

TABLEAU II-1. — EUROPE OCCIDENTALE: INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE

	1966	1967	1968 ¹	Variations entre 1967 et 1968 ¹	Taux de croissance annuel 1955-57 — 1965-67
	<i>Moyenne 1952-56 = 100</i>			<i>Pourcentage</i>	
CEE					
Belgique-Luxembourg	109	126	133	5	1,2
France	138	160	166	4	3,7
Allemagne, République féd. d'	127	137	144	5	2,2
Italie	130	135	134	- 1	2,3
Pays-Bas	123	134	143	6	2,0
Autres pays d'Europe septentrionale					
Autriche	134	146	151	4	2,4
Danemark	121	123	126	2	1,4
Finlande	133	143	145	1	3,3
Irlande	122	137	145	6	1,7
Norvège	99	103	115	11	- 0,1
Suède	94	106	110	4	0,4
Suisse	113	122	131	7	1,4
Royaume-Uni	145	149	145	- 3	3,3
Autres pays d'Europe méridionale					
Grèce	170	173	161	- 7	3,9
Portugal	112	125	127	2	1,6
Espagne	139	139	150	8	2,9
Yougoslavie	183	178	172	- 3	3,3
REGION	133	143	146	2	2,7

¹ Données préliminaires.

varié de 1 à 11 pour cent sauf au Royaume-Uni où, toujours à cause des conditions météorologiques peu favorables, la production a fléchi d'environ 3 pour cent. La production totale a été nettement plus faible en Grèce et en Yougoslavie par suite de la sécheresse, mais elle a augmenté de plus de 8 pour cent en Espagne.

La récolte de céréales a été légèrement supérieure à celle de l'année précédente; la récolte de maïs a atteint un volume sans précédent, mais celle de l'ensemble des autres céréales secondaires a légèrement diminué, tandis que la production de blé demeurerait la même. Malgré une baisse des rendements et de la teneur en sucre due au temps généralement mauvais, la production de sucre a de nouveau enregistré une augmentation modique, car la superficie plantée en betteraves sucrières a augmenté, surtout dans les pays de la CEE. La superficie et la production des cultures de pommes de terre ont diminué presque partout. La production de fruits est restée dans l'ensemble au même niveau.

La production animale a progressé en 1968 dans toute l'Europe occidentale à l'exception du Danemark, toujours gêné par la contraction de ses marchés extérieurs. La production de viande de boeuf et de veau a augmenté de 12 pour cent en Espagne et de pourcentages plus modestes en Irlande, dans les pays de la CEE, en Grèce, au Portugal et en Suisse; en revanche, elle a accusé une baisse notable en Autriche et des reculs relativement faibles dans les autres pays. Sauf au Danemark, en Finlande et en France où elle a légèrement diminué, la production de viande de porc a progressé dans toute l'Europe occidentale, et de façon notable en République fédérale d'Allemagne, en Italie et

aux Pays-Bas. La production de lait s'est accrue d'environ 2 pour cent dans la région; elle n'a sensiblement reculé qu'au Royaume-Uni (- 4 pour cent). Bien que la progression reste, dans l'ensemble, limitée, les excédents de produits laitiers constituent désormais le problème le plus grave dans l'immédiat pour l'Europe occidentale. Ils sont étudiés ci-après.

D'après les premières estimations, la production agricole brute de la région pourrait ne pas dépasser en 1969 son niveau de 1968. Il semble bien qu'il y ait eu fléchissement dans la plupart des secteurs sauf dans ceux de l'orge, du maïs, du riz, des oeufs et du vin; quant au cheptel, on observe en général une diminution des effectifs.

Il se peut que la production céréalière totale soit un peu plus forte qu'en 1968. On estime que la production de blé a reculé de quelque 2 pour cent par rapport à l'année précédente, sous l'effet de réductions en République fédérale d'Allemagne, en France, au Portugal, en Espagne et peut-être au Royaume-Uni; et la production de seigle a continué de décliner. Les récoltes d'orge et d'avoine, au contraire, pourraient marquer un certain progrès et l'on prévoit une nette augmentation de la production de maïs du fait de l'expansion des superficies ensemencées en France, en Italie et en République fédérale d'Allemagne, ainsi que du redressement de la production en Yougoslavie. La production de riz devrait augmenter de quelque 25 pour cent en Italie et elle progresse également en Yougoslavie.

Sous l'influence de mesures gouvernementales et aussi de la sécheresse dans certaines zones, la

production laitière régionale s'annonce très légèrement plus faible qu'en 1968. Les fléchissements les plus prononcés ont été enregistrés en Autriche, au Danemark, en Suède et au Royaume-Uni. La production beurrière a diminué de quelque 3 à 4 pour cent dans le premier semestre de l'année, tant dans la CEE que dans l'ensemble des autres pays. D'après les premières estimations, la production de sucre n'atteindrait pas tout à fait son volume de 1968, en raison principalement des plantations tardives et de conditions météorologiques défavorables au printemps dans certaines zones. Les plus fortes baisses sont signalées au Royaume-Uni et dans les pays scandinaves. Les récoltes fruitières seront sans doute moins abondantes qu'en 1968 et la production de pommes de terre a continué de diminuer; en revanche, la production de graines oléagineuses progresse rapidement.

Production de la pêche

Contrairement à d'autres régions du monde, l'Europe occidentale a vu sa production halieutique diminuer assez fortement en 1968, car ce secteur a continué de souffrir de déséquilibres de structure et les problèmes de marchés et de prix d'exportation sont devenus de plus en plus critiques. Les prises de hareng de l'Islande sont de nouveau restées au-dessous de la moitié du chiffre de 1966 et la campagne de pêche des harengs de la Norvège s'est pratiquement soldée par un échec. En revanche, les quantités totales débarquées au Danemark ont augmenté de près de 17 pour cent et la production de l'Irlande s'est sensiblement développée grâce au nouveau programme de promotion des investissements.

Soucieux d'améliorer l'équilibre structurel et l'efficacité de leurs pêcheries, plusieurs pays ont lancé de vastes programmes de réorganisation et de rééquipement de l'industrie de la pêche. En Norvège, les investissements sont transférés des bateaux utilisant la senne tournante à des bateaux plus spécialisés et aux chalutiers-usines; afin de diminuer les frais de la flotte de chalutiers hauturiers classique, le gouvernement du Royaume-Uni a lancé un programme triennal d'aide financière à la modernisation et, au début de 1969, les plus grandes sociétés de pêche du pays ont engagé des négociations en vue de regrouper leurs activités de pêche au chalut. Le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a également adopté une politique tendant à favoriser le regroupement structurel de l'industrie de la pêche hauturière.

Production forestière

La reprise de l'activité économique en Europe occidentale pendant l'année 1968 a été accompagnée d'une augmentation des prix et de la production des produits forestiers. La production de sciages de résineux a fortement progressé, en particulier en Suède, pour atteindre un nouveau record. On estime que, pour la première fois depuis 10 ans, la production de sciages de feuillus n'a pas augmenté, peut-être parce que les scieries se sont tournées davantage vers les résineux. En ce qui concerne les panneaux à base de bois, la

production de contre-plaqué a enregistré une progression modeste, celle de panneaux de fibre a retrouvé le niveau du milieu des années soixante et la croissance de la production de panneaux de particules s'est de nouveau redressée après n'avoir progressé que de 10 pour cent en 1967. La production de pâte, de papier et de carton aurait également augmenté à un rythme un peu plus rapide, d'où une amélioration du taux d'utilisation de la capacité pour la plupart des qualités de pâte chimique et un certain raffermissement des prix. Ces tendances ont persisté en 1969 et, les stocks étant tombés à un niveau assez bas, les prix ont sensiblement augmenté dans le deuxième semestre.

Commerce des produits agricoles

Contrairement à ce que l'on constate dans la plupart des autres régions du monde, qu'il s'agisse de l'évolution à long ou à court terme en Europe occidentale, les recettes provenant des exportations de produits agricoles ont continué à augmenter en 1968 (tableau II-2), encore que les prix reçus aient généralement diminué pour tous les produits. La valeur unitaire des exportations agricoles de la région a reculé de près de 6 pour cent. En revanche, les quantités exportées ont augmenté pour presque tous les produits à l'exception des agrumes, du tabac et du vin, ces trois produits étant ainsi les seuls à ne pas avoir contribué à l'accroissement des recettes d'exportation.

Le volume des exportations de céréales s'est accru de plus de 20 pour cent: les expéditions totales de blé ont plus que doublé, par suite de la forte augmentation des exportations françaises à destination des autres pays de la CEE et de plusieurs pays en voie de développement. Les exportations de blé de la plupart des autres pays ont également progressé, sauf en ce qui concerne la Grèce. Seules les exportations de maïs ont diminué en raison de la baisse des expéditions yougoslaves, qui avaient atteint un niveau exceptionnellement élevé l'année précédente, et du recul de 5 pour cent des expéditions de la France qui est le plus gros exportateur. En Espagne, par suite de la nouvelle politique du gouvernement qui favorise la production d'orge aux dépens de celle de blé, ce pays a accru ses exportations et pratiquement éliminé ses importations en 1968. L'augmentation de la production dans la plupart des pays fournisseurs de sucre a entraîné un accroissement sensible des exportations. Le mauvais temps qui a sévi dans les pays producteurs d'agrumes et la diminution des importations de ces produits se sont traduits par un recul de 13 pour cent des quantités d'oranges exportées. Les expéditions en provenance de tous les principaux exportateurs ont diminué et une grave crise est apparue sur le marché des agrumes de la CEE. Les exportations de viande ont généralement progressé. Les exportations françaises de bovins sur pied et de viande de boeuf, surtout à destination des autres pays de la CEE, ont plus que doublé et la Yougoslavie, profitant de la diminution des importations britanniques de viande argentine, a expédié des quantités records de boeuf réfrigéré et congelé vers le Royaume-Uni. Les

TABLEAU II-2. — EUROPE OCCIDENTALE: INDICES DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	Pourcentage par rapport au total des exporta- tions agricoles en 1968	1966	1967	1968 ¹	Variations entre 1967 et 1968 ¹
		Moyenne 1957-59 = 100			Pourcentage
Produits agricoles	100	168	181	187	3
Produits alimentaires et fourragers	87	173	187	194	4
Céréales	(17)	256	274	311	14
Fruits	(8)	162	164	155	- 6
Viande	(26)	228	248	253	2
Produits laitiers	(20)	149	161	167	4
Produits pour boissons et tabac					
Tabac	2	133	149	119	- 21
Vin	7	179	198	201	2
Matières premières	3	109	101	112	11
Produits des pêches	-	178	176	170	- 3
Produits forestiers	-	146	150	169	13
Produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	-	162	171	180	5

¹ Données préliminaires.

exportations irlandaises de viande de boeuf et de bovins vivants ont assez sensiblement diminué par rapport au niveau exceptionnel de 1967. Les exportations de viande de porc de la plupart des pays producteurs ont progressé en raison de l'augmentation de la demande, et ce malgré l'accroissement de la production enregistré dans beaucoup de pays importateurs. Les exportations grecques de tabac ont été inférieures de 20 pour cent à celles de l'année précédente par suite de l'apreté de la concurrence sur le marché et de la diminution de la demande internationale de tabac d'orient. Bien que les expéditions de vin du principal exportateur, c'est-à-dire la France, aient augmenté, le volume total a légèrement diminué, mais l'accroissement du commerce des vins d'appellation contrôlée a entraîné une hausse de la valeur unitaire et, partant, un accroissement des recettes totales.

La valeur des exportations des produits de la pêche a diminué pour la deuxième année consécutive. Le marché d'exportation des filets congelés produits en Norvège et en Islande est resté très peu actif et les expéditions de "stockfish" (morue séchée non salée) de ces pays à destination du Nigeria ont pratiquement cessé. La chute des prix des produits congelés dans les principaux pays importateurs, à savoir les Etats-Unis et le Royaume-Uni, a stimulé la demande et entraîné un accroissement des importations. Le Royaume-Uni s'est efforcé de ralentir cette évolution en instituant un nouveau droit d'importation. L'Islande, dont l'économie est fortement tributaire du commerce des produits de la pêche et qui ne bénéficie pas des avantages liés à l'appartenance à un groupement régional, a dévalué sa monnaie pour la deuxième fois en 12 mois afin d'améliorer sa situation commerciale.

En raison de leurs mauvaises campagnes de pêche au hareng, la Norvège et l'Islande n'ont pas pu profiter beaucoup de l'amélioration survenue sur le marché de la farine de poisson. Le Danemark a pu maintenir le niveau de ses exportations de produits frais ou congelés de qualité supérieure et de farine et d'huile de poisson, et la valeur totale de ses exportations halieutiques a monté de 11 pour cent. Des prix minimaux ont été fixés pour les exportations de hareng danois vers la CEE par suite des réclamations formulées au sujet du dumping. Les exportations des îles Féroé ont fléchi de près de 15 pour cent, en raison surtout de la concurrence de plus en plus vive qu'elles rencontrent en Italie et en Espagne, leurs principaux marchés pour le poisson salé. Les marchés d'exportation des principaux produits halieutiques de l'Islande, qui n'appartient ni à la CEE ni à l'AELE, ont été très peu favorables et c'est là une des principales raisons de la nouvelle dévaluation de la couronne islandaise opérée en novembre 1968; cette mesure a aussi touché les exportations de la Norvège, déjà compromises par l'interruption quasi complète des exportations de morue séchée (stockfish) au Nigeria et l'établissement, au Royaume-Uni, d'un droit d'importation de 10 pour cent sur le poisson congelé en provenance des pays de l'AELE.

Les recettes fournies par les exportations de produits forestiers ont augmenté sensiblement sous l'effet de divers facteurs: progression importante des exportations de sciages de résineux d'Autriche, de Finlande et de Suède, croissance rapide des expéditions de contre-plaqué et de panneaux de fibre d'Europe septentrionale vers le marché des Etats-Unis en plein essor, augmentation modérée des exportations de pâte chimique de Finlande et de Suède et progression

sensible des quantités de papier journal en provenance de Norvège.

On a enregistré en 1968 une reprise partielle du volume des importations de produits agricoles en Europe occidentale, qui sont revenues à leur niveau de 1966 (tableau II-3). Les importations de produits alimentaires et fourragers sont restées au niveau généralement faible de 1967 et celles de produits pour boissons (à l'exception du cacao) et de matières premières (à l'exception du coton) ont augmenté. Toutefois, les prix ont généralement baissé, de sorte que la valeur totale des importations a diminué de près de 4 pour cent.

Les importations de céréales sont restées généralement stationnaires. Les achats de blé ont augmenté mais les importations de céréales secondaires (à l'exception du maïs) ont reculé. Cette situation s'explique par les excellentes récoltes de céréales secondaires qui ont été enregistrées en Europe en 1967 et en 1968, par les progrès des cultures de céréales fourragères dans les pays où la production de blé devient excédentaire ou l'est de plus en plus et, à l'intérieur de la CEE, par le remplacement partiel des céréales par d'autres concentrés dans les aliments composés pour animaux.

Les importations de thé au Royaume-Uni, qui absorbe près de 80 pour cent des achats de la région, ont progressé de près de 9 pour cent, cet accroissement ayant servi en partie à intensifier les réexportations et en partie à grossir les stocks. Les importations de café sur les principaux marchés ont augmenté et, dans ce cas également, le surcroît d'importation a en partie servi à gonfler les stocks. Le volume des importations de cacao et de tabac a diminué d'environ 4 pour cent.

La reprise des importations de matières premières par rapport au faible niveau de l'année précédente

s'explique par une accélération générale de l'activité économique dans la région. Pour la laine, la baisse des prix a stimulé les importations destinées à la constitution de stocks et à la consommation. Le dégonflement des stocks a entraîné pour la deuxième année consécutive une diminution des importations de coton, mais celle-ci est due également à d'autres facteurs tels que les progrès continus des fibres artificielles, l'augmentation des importations de textiles cotonniers et la mise en oeuvre de programmes de rationalisation visant à éliminer les capacités antiéconomiques de transformation du coton.

Les importations de produits forestiers de la région ont progressé sensiblement plus vite que les exportations et les importations nettes ont atteint un chiffre nettement supérieur au niveau record enregistré en 1965. Les importations de grumes de feuillus tropicaux ont été particulièrement importantes — augmentation de 12 pour cent par rapport à l'année précédente — en raison de la faiblesse des stocks et de la demande accrue de matériaux pour la transformation. Ces importations auraient peut-être été encore plus fortes si les capacités de transport n'avaient pas été limitées et s'il n'y avait pas eu en Afrique occidentale une saison particulièrement pluvieuse qui a gêné les exportations. On relève également un accroissement modéré des importations de bois à pâte, mais le commerce des autres catégories de bois rond a diminué. Les importations de sciages de feuillus ont sensiblement augmenté, surtout en ce qui concerne certaines variétés tropicales, car ces essences sont de plus en plus appréciées en menuiserie et en ébénisterie. Les importations de pâte chimique et de papier journal au Royaume-Uni et en République fédérale d'Allemagne ont également progressé de façon considérable.

TABEAU II-3. — EUROPE OCCIDENTALE: INDICES DU VOLUME DES IMPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES

	Pourcentage par rapport au total des importa- tions agricoles en 1968	1966	1967	1968 ¹	Variations entre 1967 et 1968 ¹
		 Moyenne 1957-59 = 100			 Pourcentage
Produits agricoles	100	127	125	127	1
Produits alimentaires et fourragers	61	138	136	136	—
Céréales	(15)	142	127	127	—
Fruits	(8)	146	143	139	- 3
Huiles et graines oléagineuses	(9)	136	138	140	1
Viande	(10)	140	152	150	- 2
Produits laitiers	(6)	112	115	117	1
Produits pour boissons et tabac	21	126	128	132	3
Café	(9)	155	159	172	8
Tabac	(4)	128	138	132	- 4
Matières premières	18	102	95	99	3
Laine	(7)	94	86	94	9
Coton	(6)	102	96	92	- 4
Caoutchouc	(3)	116	115	123	7

¹ Données préliminaires.

Revenus et prix agricoles

Le niveau général des prix reçus et versés par les agriculteurs a progressé de nouveau en Europe occidentale; seuls ont baissé les indices des prix reçus par les exploitants de Suisse et de Yougoslavie (figure II-1). L'accumulation d'excédents de certains produits n'a eu qu'une incidence limitée sur les prix à la production qui, dans la plupart des pays, dépendent des politiques et programmes de soutien étatiques. La hausse des prix payés par les agriculteurs traduit la persistance générale des pressions inflationnistes et le niveau généralement élevé de l'activité économique.

Les revenus agricoles bruts ont progressé de façon générale en 1968, car la production a augmenté et les prix reçus par les agriculteurs ont monté. Toutefois, les revenus agricoles nets ont un peu moins progressé en raison de la hausse des prix payés par les agriculteurs, surtout les prix de la main-d'œuvre. Comme le nombre d'exploitations et de personnes employées dans l'agriculture continue de fléchir, les pourcentages d'augmentation des revenus par exploitation et par personne employée dans l'agriculture ont été plus élevés que ceux de l'ensemble du secteur. Dans la CEE, le revenu brut du secteur agricole paraît avoir progressé en 1968, sauf peut-être en Italie où la production agricole totale a diminué. Le revenu agricole net total a également augmenté aux Pays-Bas et en République fédérale d'Allemagne, mais il a fléchi en Italie et peut-être aussi en Belgique-Luxembourg et en France. Les revenus par exploitation et par personne employée dans l'agriculture paraissent avoir progressé dans tous les pays de la CEE. En ce qui concerne le reste de l'Europe occidentale, les revenus agricoles n'auraient baissé qu'au Danemark, en Grèce, en Suisse et au Royaume-Uni.

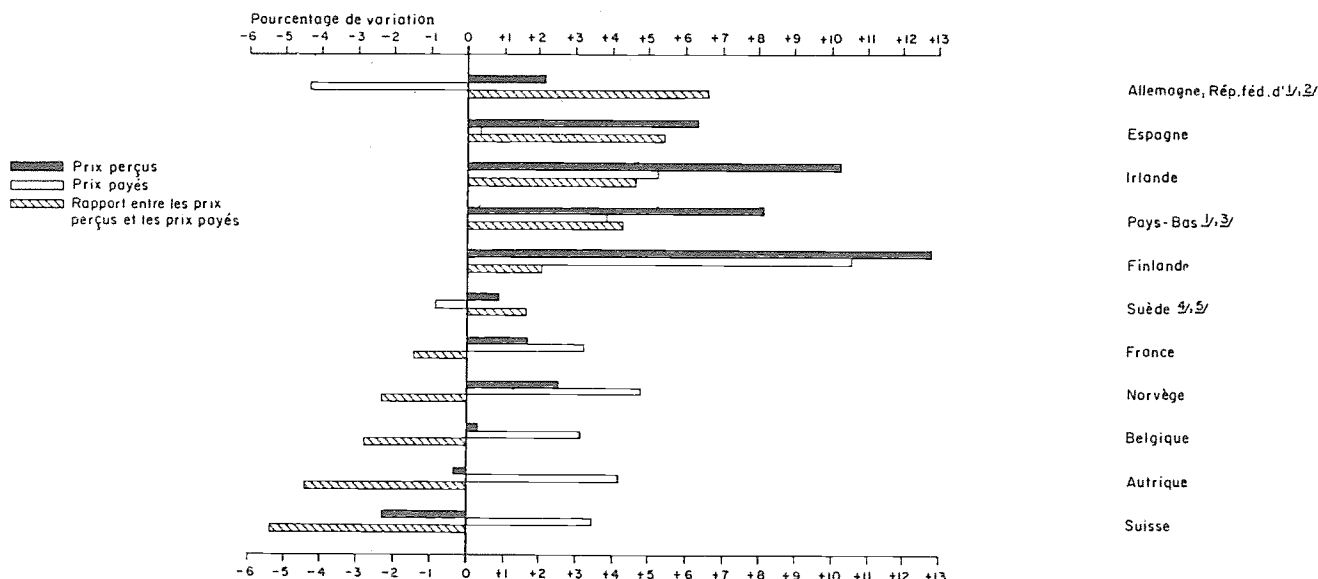
Problèmes, politiques et programmes

Excédents de produits laitiers

Le plus grand problème agricole qui se pose à l'Europe occidentale dans l'immédiat est celui du vaste excédent de produits laitiers. Bien que la majeure partie de ces excédents se soient accumulés dans les pays de la CEE, le problème a aussi pris des proportions considérables au Danemark, en Finlande et au Royaume-Uni. En raison des politiques de prix et des programmes de soutien très favorables pratiqués par les gouvernements, et surtout par suite de l'accroissement du rendement des vaches laitières, la production de lait de l'Europe occidentale a continué d'augmenter (tableau II-4). En outre, une proportion de plus en plus importante du lait produit est livrée aux laiteries au lieu d'être utilisée à l'exploitation même, car les aliments mélangés et le lait écrémé en poudre remplacent de plus en plus le lait entier dans l'alimentation des veaux. Néanmoins, l'accroissement de la demande intérieure de l'ensemble des produits laitiers suit simplement, presque sans le dépasser, celui de la population. La part de l'excédent de lait absorbée par la production de beurre et de lait écrémé en poudre a augmenté; en effet, la plupart des grands pays producteurs ont eu récemment tendance à réduire la production de fromage parce que divers pays importateurs (Etats-Unis, Suisse, Royaume-Uni) ont imposé des restrictions à l'importation de ce produit, et aussi parce que le fromage (à l'exception de certains types italiens) ne bénéficie pas des interventions prévues dans le cadre de la réglementation de la CEE sur les produits laitiers qui est entrée en vigueur le 29 juillet 1968.

Dans la CEE, les problèmes d'excédents de beurre et de lait écrémé sont intimement associés, non seulement

FIGURE II-1. — EUROPE OCCIDENTALE: VARIATIONS DES INDICES DES PRIX PERÇUS ET DES PRIX PAYÉS PAR LES AGRICULTEURS ET VARIATIONS DU RAPPORT ENTRE CES DEUX INDICES, 1967-68



¹ Juillet-juin. — ² Juillet-mars seulement. — ³ Juillet-décembre seulement. — ⁴ Septembre-août. — ⁵ Septembre-mars seulement.

TABLEAU II-4. — EUROPE OCCIDENTALE: PRODUCTION ET STOCKS DE PRODUITS LAITIERS

	CEE			Autres pays ¹			Total		
	1966	1967	1968	1966	1967	1968	1966	1967	1968
	Milliers de tonnes								
Production									
Lait liquide	70 645	72 679	74 616	36 571	37 026	37 500	107 216	109 705	112 166
Beurre	1 250	1 302	1 400	538	539	574	1 788	1 841	1 974
Fromage	1 545	1 618	1 554	511	538	516	2 056	2 156	2 070
Lait écrémé en poudre ²	820	1 048	1 305	227	272	305	1 047	1 320	1 610
Lait entier en poudre	154	163	136	133	150	140	287	313	276
Stocks (31 décembre)									
Beurre	² 154	² 200	² 316	⁴ 76	⁴ 78	⁴ 103	230	278	419
Fromage	³ 104	³ 165	³ 155	⁵ 75	⁵ 92	⁵ 107	179	257	262
Lait écrémé en poudre	...	160	296	...	...	...	...	160	296

¹ Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Norvège, Royaume-Uni, Suède, Suisse. — ² Non compris l'Italie. — ³ France. — ⁴ Non compris l'Autriche et la Norvège. — ⁵ Danemark, Royaume-Uni et Suisse seulement.

parce que ces deux produits sont liés du point de vue technique mais aussi parce qu'ils ont été sélectionnés pour faire l'objet d'opérations d'intervention tendant à maintenir le prix indicatif pour l'ensemble de la production de lait de la CEE. Tandis que la production de beurre continuait de s'accroître et les stocks excédentaires de s'accumuler, la consommation intérieure marquait un palier, en partie à cause de la réaction des consommateurs aux prix résultant des mesures officielles de soutien. Après l'entrée en vigueur de la réglementation de la CEE concernant les produits laitiers, la Commission a autorisé tous les organismes d'intervention à écouler le beurre au-dessous des prix d'intervention pour différents usages de transformation et pour l'exportation. Elle a également autorisé la vente de beurre à prix réduits pour la consommation intérieure sous forme de beurre fondu et de concentrés pour la cuisine et aussi aux institutions militaires et publiques. La réglementation de la campagne laitière 1968/69 restera en vigueur en attendant que le Conseil des ministres prenne une décision en ce qui concerne la réglementation de la campagne 1969/70.

Toujours, afin d'enrayer la croissance des stocks, les ministres de l'agriculture de la CEE ont en principe décidé, en septembre 1969, d'introduire des primes à l'abattage des vaches et de récompenser aussi les producteurs qui, au lieu de livrer le lait aux laiteries, l'utiliseraient pour nourrir les animaux à la ferme. En même temps, les ministres ont décidé de fournir 125 000 tonnes de lait écrémé en poudre à titre d'aide alimentaire internationale; cette quantité, à distribuer en grande partie dans le cadre du Programme alimentaire mondial ONU/FAO, s'ajoute aux 35 000 tonnes de beurre fondu liquide déjà allouées aux mêmes fins.

Politique sucrière

La production de sucre a progressé d'environ 50 pour cent depuis le milieu des années cinquante du fait, surtout, qu'elle a bénéficié de prix garantis et de mesures officielles extrêmement favorables. La protection très poussée dont jouit le sucre de betterave a eu une incidence importante sur la répartition des

ressources productives en Europe occidentale et sur le volume des importations de sucre de canne en provenance des pays en voie de développement. En Belgique, au Danemark et surtout en France, elle a abouti à l'accumulation de stocks, et en 1968, à un accroissement considérable des exportations fortement subventionnées sur les marchés mondiaux.

Contrairement aux programmes de la CEE concernant d'autres produits agricoles, les réglementations applicables au sucre et à la betterave sucrière, qui ont pris effet le 1er juillet 1968, ne prévoient l'établissement d'un marché commun où la concurrence serait tout à fait libre qu'au 1er juillet 1975. Pendant la période de transition, il est appliqué un système de contingents nationaux de production sur la base desquels des garanties de vente et de prix sont prévues pour des tonnages de sucre spécifiés et pour les quantités correspondantes de betterave sucrière. Le volume total des contingents nationaux de production — 6 480 000 tonnes de sucre blanc — est supérieur aux besoins de la Communauté pour la consommation humaine qui sont évalués à 6 050 000 tonnes pour la campagne sucrière 1969/70. En outre, les garanties de vente et de prix sont applicables, à un niveau réduit, à des quantités extra-contingentaires, à concurrence de 35 pour cent des contingents. Il est donc à prévoir que l'écoulement de disponibilités sucrières à des prix subventionnés, par exportation ou par dénaturation, continuera de poser un problème délicat au sein de la Communauté.

Politique forestière

En Europe occidentale, la politique forestière continue d'évoluer dans le contexte suivant: on prévoit une augmentation de la demande de produits forestiers dans la région; il est possible que les changements de politique et les modifications de structures agricoles libèrent de nouvelles terres pour les forêts et on est de plus en plus conscient du rôle que doivent jouer les forêts en dehors de la fourniture de matières premières. Il ressort des inventaires en cours que le potentiel de production forestière de la quasi-totalité des pays

d'Europe occidentale est plus considérable qu'il n'avait généralement été estimé et les politiques de production sont réorientées de façon à fournir des volumes supérieurs de petit bois (matière première pour la production de pâte et de panneaux, secteur qui bénéficie de l'essor le plus rapide). Afin d'assurer une utilisation plus rationnelle des ressources forestières nationales, les services des gouvernements participent plus activement aux opérations à l'échelon de l'entreprise et interviennent aussi à titre de conseil et de contrôle dans le secteur forestier privé.

L'existence d'une capacité de production excédentaire dans de nombreux secteurs agricoles et les suggestions tendant à réduire les superficies actuellement consacrées à l'agriculture qui ont été formulées en conséquence, notamment par la Commission de la CEE (voir ci-après), ont des répercussions certaines sur la foresterie, car celle-ci offre le moyen le plus évident d'utiliser une bonne partie des terres en cause. En outre, l'élévation des revenus et la forte densité de population de la région ont pour effet d'augmenter rapidement la demande de forêts et de terres forestières pour les loisirs et le tourisme. Enfin, les inondations catastrophiques qui se sont produites dans certaines régions comme le nord de l'Italie ont mieux fait comprendre le rôle des forêts dans l'aménagement des bassins versants et des torrents.

La politique agricole de la Communauté économique européenne

La CEE a continué de mettre en oeuvre sa politique agricole commune en 1968. Toutefois, le coût financier de cette politique inspire des préoccupations de plus en plus vives au sein de la Communauté; son incidence économique en ce qui concerne l'affectation des ressources à l'intérieur de la Communauté et l'orientation du commerce avec les pays non membres continue également à susciter de multiples controverses. En décembre 1968, la Commission de la CEE a présenté un examen général de la situation en proposant un schéma de programme tendant à réformer le secteur agricole de la Communauté en 10 ans (voir ci-après).

L'organisation commune des marchés du sucre, de la viande de boeuf et de veau et du lait et des produits laitiers de la CEE a pris effet pendant l'année 1968. Le Conseil de la Communauté a également adopté des réglementations concernant l'organisation commune des marchés de fruits et légumes traités, des arbres et autres plantes, des bulbes et racines, des fleurs coupées et feuillages d'ornement. En outre, la Commission a proposé des réglementations relatives à l'établissement d'une politique structurelle commune pour le secteur des pêches, l'organisation commune des marchés des produits de la pêche et le rassemblement de céréales pour l'aide alimentaire. Une autre série de décisions portant octroi d'aide du Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles (orientation) ont été prises. Pour la campagne 1969/70, la Commission a recommandé d'apporter une série de modifications aux prix indicatifs et aux prix d'intervention et d'adopter des mesures

spéciales en vue de résorber les excédents critiques dont elle a constaté l'existence dans le cas des produits laitiers, des céréales et du sucre. Le Conseil de la CEE a approuvé de légers relèvements du prix indicatif du maïs et des prix indicatifs et d'intervention de l'orge; les prix des autres produits de culture de plein champ sont restés inchangés. A l'heure où nous écrivons, le Conseil n'a pas encore pris de décision en ce qui concerne les prix et les mesures spéciales intéressant les produits laitiers et les viandes bovines.

A la suite de la dévaluation du franc français en août 1969, les échanges entre la France et les autres membres de la Communauté ont été assujettis, en ce qui concerne les marchandises visées par les règlements communautaires, à un régime de taxe d'exportation ou de subvention à l'importation, le taux fixé étant de 11,11 pour cent. Pour la viande de boeuf et les produits laitiers, des ajustements partiels ont été apportés aux prix d'intervention immédiatement après la dévaluation; ces ajustements et d'autres auxquels il faut procéder pour réaligner les prix français et ceux du reste de la Communauté devraient avoir pleinement pris effet au début de la campagne 1971/72. De même, des subventions à l'exportation et taxes d'importation ont été introduites pour tenir compte de la modification apportée début octobre au taux de change allemand.

Remplacement des produits agricoles d'importation par des produits nationaux au Royaume-Uni

Le Royaume-Uni a de nouveau connu de graves difficultés de paiements en 1968. Aussi l'Economic Development Committee for Agriculture (Comité de développement économique pour l'agriculture) a-t-il recommandé en juin 1968 que la production agricole nationale soit de nouveau accrue afin d'économiser des devises. Il a notamment recommandé d'étendre les objectifs et d'accélérer l'exécution du programme quinquennal d'expansion sélective de la production agricole adopté par le gouvernement en 1965 et a proposé de réduire les dépenses d'importations alimentaires du Royaume-Uni pour la période 1972/73 d'un montant estimatif de 220 millions de livres sterling (sur la base des prix de 1967). En novembre 1968, le Ministère de l'agriculture a approuvé de façon générale l'évaluation du Comité, mais a réduit l'objectif de remplacement des importations à environ 160 millions de livres pour 1972/73 en considérant que le Comité semblait envisager avec un optimisme excessif le rythme auquel la production de céréales et de bacon pourrait s'accroître.

La réalisation de l'objectif, même ainsi réduit, nécessiterait sans doute une augmentation importante de l'appui du gouvernement à la production agricole britannique. Dans ce contexte, l'accroissement de 34 millions de livres prévu pour la campagne 1969/70 à l'issue de l'opération annuelle d'examen et de détermination des garanties en mars 1969, paraît faible. Toutefois, il intéresse les produits sur lesquels le Comité avait insisté dans ses recommandations (viande de boeuf, bacon, blé et orge). Il semble donc que le

gouvernement ait accepté les recommandations générales du Comité concernant l'expansion de la production agricole nationale afin de remplacer les produits d'importation, mais qu'il procède à un rythme un peu plus lent que le Comité ne l'envisageait.

Réforme de structure de l'agriculture

En Europe occidentale, on a continué l'année dernière de manifester de plus en plus d'intérêt pour les politiques et mesures à moyen et long terme tendant à réformer la structure du secteur agricole, en particulier dans les pays hautement industrialisés. Les mesures envisagées prolongent en grande partie les tendances qui caractérisent depuis longtemps une large part de l'agriculture d'Europe occidentale où des améliorations importantes de structure ont été réalisées au cours de ces dernières années.

Un certain nombre de facteurs paraissent toutefois se conjuguer à l'heure actuelle pour donner une nouvelle urgence à l'accélération du processus. En effet, les connaissances scientifiques et technologiques applicables à la production, au traitement et à la commercialisation des produits agricoles ont continué de s'accumuler rapidement. Comme le plein emploi continue d'être réalisé dans les secteurs non agricoles, la pression sur les disponibilités de main-d'oeuvre, de capital et de cadres n'a cessé de s'accroître et a eu des effets inflationnistes de plus en plus évidents. L'écart de productivité qui subsiste entre l'agriculture et le reste de l'économie finit par être considéré comme offrant une possibilité importante d'accroître le produit intérieur brut en transférant des ressources de l'agriculture vers des emplois à productivité supérieure. L'écart de revenus entre la population agricole et le reste de la société et entre divers groupes de la population agricole suscite un mécontentement de plus en plus vif dans les milieux ruraux de ces économies de consommation fortement urbanisées. Enfin, les programmes tendant à résoudre le problème des revenus agricoles au moyen de soutien des prix et de versements de subventions font peser une charge financière de plus en plus lourde sur le budget de l'Etat.

La Commission de la CEE a proposé à la fin de 1968 un programme complet de réforme de l'agriculture dans la Communauté pendant les années 1970¹. La Commission propose de réduire l'utilisation totale des terres et de la main-d'oeuvre dans l'agriculture et d'augmenter nettement les investissements de capital: 5 millions d'hectares cesseraient d'être exploités pour l'agriculture et 5 millions de travailleurs quitteraient l'emploi agricole; la majeure partie de ces terres seraient transformées en forêts et la moitié environ de ces travailleurs prendraient leur retraite, en raison de leur âge, tandis que l'autre moitié s'emploierait en dehors du secteur agricole. En ce qui concerne l'organisation de la production, le programme serait axé sur la création, par

agrandissement ou fusion volontaire, d'exploitations ayant des dimensions et des ressources suffisantes pour appliquer les techniques modernes et assurer un revenu acceptable aux personnes qui continueraient à travailler dans l'agriculture. Ces grandes exploitations pourraient être organisées en "unités modernes de production" spécialisées dans la production d'un seul produit, ou en "entreprises agricoles modernes" comprenant deux ou plusieurs unités de production. Du point de vue du volume de la production, la Commission de la CEE rejette en principe les contingents de production car elle considère que, tout en posant des problèmes techniques et administratifs, ceux-ci entraveraient la spécialisation de la production qui constitue l'un des principaux avantages offerts par le Marché commun. Elle propose de donner plutôt à la production le volume et la composition correspondant aux besoins de la consommation intérieure et de l'exportation au cours du marché, sans intervention ni subvention. Il serait nécessaire de réduire la production de produits laitiers, de sucre, d'oléagineux et peut-être de céréales vivrières, et d'augmenter celle de viande (en particulier de boeuf et de veau) et peut-être aussi de céréales fourragères.

La mise en oeuvre du programme proposé par la Commission exigerait la coordination des politiques, plans et mesures à l'échelon de la Communauté, des pays et des régions, ainsi que l'appui et la coopération des agriculteurs et de leurs organisations. La Commission suggère notamment d'apporter des modifications appropriées à la liste des prix indicatifs et des prix d'intervention annuels concernant les produits agricoles, d'établir des indemnités, des subventions d'investissement et des mécanismes de garantie des prêts aux grandes unités et entreprises de production, d'accorder une aide financière et autre aux agriculteurs et à leurs familles qui quittent l'agriculture, soit pour se retirer, soit pour s'employer dans d'autres secteurs, de prendre une série de mesures spéciales visant à rétablir à court terme l'équilibre du marché pour les produits laitiers, le sucre, les matières grasses végétales et la viande de boeuf et de veau, enfin de créer des organisations à l'échelon de la Communauté pour les producteurs de chaque denrée ou groupe de denrées afin d'améliorer la structure et le fonctionnement des réseaux de commercialisation et de distribution. La Commission a estimé que ce programme de 10 ans représenterait une dépense annuelle moyenne de 2,5 milliards d'unités de compte pour les budgets des Etats membres et de la Communauté, et que les charges seraient particulièrement lourdes en 1973, 1974 et 1975. Elle a toutefois noté qu'en tout état de cause les dépenses nationales d'amélioration structurelle des pays de la CEE ne cessent d'augmenter et a prévu qu'en 1980 elles pourraient dépasser largement le coût du programme proposé.

Divers pays d'Europe occidentale, dont certains membres de la CEE, ont, depuis un an, adopté des programmes et des mesures analogues à certaines propositions de la Commission de la CEE. C'est ainsi que la République fédérale d'Allemagne, la France, l'Italie et les Pays-Bas ont relevé les pensions et

¹ "La réforme de l'agriculture dans la Communauté économique européenne", exposé de M. Sicco Mansholt, Vice-Président de la Commission, à une réunion du Conseil des ministres, 10 décembre 1968.

retraites. Les dispositions de plusieurs régimes nationaux de retraite anticipée ont été assouplies, et fréquemment assorties d'une clause prévoyant que l'exploitation de l'agriculteur retiré ne doit plus être gérée isolément. La Finlande a créé une Banque du sol avec versement d'indemnités annuelles aux agriculteurs disposant de 2 à 14 hectares de terres cultivables, qui acceptent de ne pas les exploiter pendant trois ans. En France, les agriculteurs disposés à changer d'emploi bénéficieront d'une aide pour entrer dans les centres de formation professionnelle, et les enfants des agriculteurs qui cultivent une superficie inférieure à un certain minimum recevront automatiquement des bourses d'étude. En République fédérale d'Allemagne, les objectifs de la politique agricole ont été révisés et font une place particulière à l'aide aux exploitants qui quittent l'agriculture, aux investissements tendant à agrandir les exploitations, etc. Aux Pays-Bas, les versements aux exploitants qui quittent l'agriculture ne sont plus liés à la superficie de l'exploitation ni à l'âge des bénéficiaires.

Les pays peu industrialisés d'Europe manifestent aussi un intérêt incontestable pour les réformes de

structure mais c'est surtout pour accroître encore la production agricole totale. Les plans de développement actuels de l'Espagne, de la Grèce, du Portugal et de la Yougoslavie accordent tous une priorité relativement forte au développement agricole. En Espagne, le plan est axé sur le regroupement des exploitations, l'accession à la propriété des fermiers et colons, la mécanisation, l'irrigation, le passage de la culture du blé à celle des céréales fourragères, l'expansion de l'élevage et l'amélioration du traitement et de la commercialisation des produits. Le Portugal prévoit dans son plan que des ressources plus considérables seront affectées aux produits de l'élevage, aux fruits et légumes et aux vins de qualité. En Grèce, on s'efforce de réduire les emblavures et d'accroître la production de céréales fourragères, de bétail et de produits d'exportation comme les fruits et légumes; bien que la superficie totale des cultures de tabac ne doive pas être augmentée, la répartition des licences entre les régions et les producteurs est révisée afin de favoriser les zones les mieux adaptées et un système de prix garantis a été mis au point.

Europe orientale et U.R.S.S.

Les économies de l'U.R.S.S. et des pays d'Europe orientale ont poursuivi leur rapide expansion en 1968, avec des accroissements du produit matériel net de l'ordre de 5 pour cent et au-delà. Dans la quasi-totalité de l'Europe orientale, cette croissance est imputable en grande partie, sinon entièrement, à un nouvel essor de la production industrielle (8 pour cent pour l'ensemble du groupe). Par suite des mauvaises conditions atmosphériques et notamment d'une longue période de sécheresse au printemps, quelques-uns de ces pays ont vu leur production agricole plafonner après cinq années successives de croissance ininterrompue. En U.R.S.S., la production industrielle s'est accrue de 8 pour cent et la production agricole a également marqué une augmentation importante. D'après les premières estimations pour 1969, il semble que la production agricole brute de la région accusera un certain recul, en raison surtout de la contraction des récoltes céréalières en U.R.S.S.

Le fait qu'en 1968, malgré des conditions atmosphériques quelque peu défavorables, la production en Europe orientale ait pu, dans l'ensemble, se maintenir, ou à peu près, au niveau maximal de 1966 et 1967, donne à penser que l'utilisation intensifiée de techniques modernes et les modifications fondamentales apportées aux politiques ces dernières années ont amené des résultats concrets. Dans ces pays, les rendements sont désormais assez élevés grâce aux progrès réalisés dans l'emploi des machines agricoles, des engrais et des

pesticides, dans la mise au point et l'usage de semences améliorées et dans l'expansion de la superficie sous irrigation. Ces progrès, joints à d'autres améliorations, ont augmenté la productivité et enlevé à l'agriculture un peu de sa vulnérabilité aux fluctuations atmosphériques.

La plupart des pays de la région en sont maintenant au point où l'expansion de la production sur le plan purement quantitatif ne constitue plus le problème majeur. L'attention se porte davantage sur la question de savoir ce qu'il convient de produire et comment, de manière à utiliser efficacement les ressources attribuées. Les gouvernements se trouvent devant des options plus complexes, notamment dans les pays où les apports industriels à l'agriculture sont déjà importants et où les ressources de main-d'œuvre s'amenuisent sans cesse. Aussi les efforts visant à rationaliser l'agriculture et à l'intégrer plus étroitement aux autres secteurs de l'économie prennent-ils de l'ampleur et ont-ils été au premier rang des préoccupations des gouvernements de la région en 1967 et 1968.

Production agricole

Les indices préliminaires de la FAO pour l'Europe orientale et l'U.R.S.S. pris dans leur ensemble révèlent qu'en 1968 la production agricole s'est accrue d'environ 5 pour cent (tableau II-5). La FAO ne calcule pas ces indices pour chacun des pays de la région. Toutefois, selon les estimations officielles, la production en

TABLEAU II-5. – EUROPE ORIENTALE ET U.R.S.S.: INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE

	1966	1967	1968 ¹	Variations entre 1967 et 1968 ¹	Taux de croissance annuel 1955-57-1965-67
	Moyenne 1952-56 = 100			Pourcentage	
Total					
Tous produits	165	167	174	5	3,6
Produits alimentaires	167	168	177	5	3,7
Par habitant					
Tous produits	141	141	146	4	2,3
Produits alimentaires	143	142	148	4	2,4

¹Données préliminaires.

U.R.S.S. aurait augmenté de quelque 3,6 pour cent malgré les conditions atmosphériques défavorables dans certaines parties du pays. En 1967, ce chiffre n'était que de 1,4 pour cent. En Europe orientale, les résultats ont sensiblement varié selon les conditions atmosphériques (tableau II-6). Ces dernières ont été généralement bonnes dans les pays du nord et de l'ouest de la région. La croissance de la production en Pologne a donc été supérieure aux modestes résultats de 1967 et celle de la Tchécoslovaquie, bien qu'inférieure à 1967, a suivi la tendance des cinq années précédentes. En

revanche, les pays compris dans les parties orientale et méridionale de la région ont pâti, au printemps et au début de l'été, de sécheresses prolongées qui ont nui en particulier aux productions roumaine et bulgare.

En U.R.S.S., l'accroissement est essentiellement imputable aux céréales, dont la récolte en 1968 est passée à 169,2 millions de tonnes, soit 14 pour cent de plus qu'en 1967 et à peine moins que le chiffre record de 1966. La récolte de 1968 porte à 163 millions de tonnes la moyenne pour les trois premières années du plan quinquennal actuel; pour atteindre l'objectif visé

TABLEAU II-6. – EUROPE ORIENTALE ET U.R.S.S.: PRODUCTION AGRICOLE 1963-68 ET OBJECTIFS POUR 1969 (CROISSANCE EN POURCENTAGES PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDENTE)

	1963-67 ¹	1964	1965	1966	1967	1968 ²	Plan 1969
	Pourcentage						
Albanie							
Total	6,9	1,6	- 3,0	15,0	12,0	...	22,0
Cultures	...	...	- 6,8	...	...	...	...
Elevage	...	...	...	...	...	...	...
Bulgarie							
Total	6,6	11,4	1,8	14,3	3,5	- 8,7	16,6
Cultures	6,6	10,3	- 1,5	19,0	1,8	-15,4	...
Elevage	6,6	13,7	8,3	5,8	6,9	- 3,1	...
Tchécoslovaquie ³							
Total	4,1	3,0	- 5,4	11,1	5,5	3,6	2,9
Cultures	4,4	1,2	-14,4	21,4	5,3	3,0	...
Elevage	3,9	7,3	3,2	3,0	5,8	4,1	...
Hongrie							
Total	2,7	6,0	- 5,0	8,0	1,0	1,0	2-3
Cultures	3,2	3,0	- 6,0	12,0	-	-	3-4
Elevage	2,8	10,0	- 4,0	4,0	3,0	3-4	1-2
Pologne							
Total	4,2	1,3	7,7	5,4	2,5	4,4	- 1,7
Cultures	6,0	0,5	8,4	5,5	3,8	5,4	- 3,9
Elevage	1,5	2,3	6,6	5,4	0,3	2,9	1,9
Roumanie							
Total	6,3	6,3	6,7	14,0	1,8	- 3,6	...
Cultures	6,6	3,3	6,4	16,5	- 1,9	- 3,9	...
Elevage	6,0	14,7	4,5	12,3	7,7	- 3,0	...
U.R.S.S.							
Total	6,6	14,6	1,8	8,9	1,6	3,6	6,1
Cultures	7,7	29,0	- 8,3	12,7	0,8	...	...
Elevage	5,3	- 1,6	16,9	3,4	3,3	...	...

Sources: Annuaires statistiques nationaux, plans et rapports sur l'exécution des plans.

¹Taux composés annuels. – ²Données préliminaires. – ³Les différences avec les données publiées précédemment sont dues à une modification dans les pondérations des prix pour le calcul de l'indice de 1960 à 1967.

par le plan, c'est-à-dire une moyenne de 167 millions de tonnes pendant la période 1966-70, il faudra qu'au cours des deux années à venir les récoltes soient en moyenne de 173 millions de tonnes par an. La moyenne souhaitable est fixée à 190-200 millions de tonnes par an² pour les quelques années à venir. Pour tenter d'y parvenir, on envisage d'intensifier l'utilisation des engrais, relativement peu employés jusqu'à présent dans la production céréalière, d'étendre et de perfectionner l'irrigation ainsi que d'améliorer les semences. Le développement des réseaux d'irrigation a déjà permis de porter la production rizicole à 1 million de tonnes environ en 1968, soit le triple à peu près de la moyenne annuelle pendant la période 1961-65.

Parmi d'autres productions végétales, celles de la betterave sucrière et de la pomme de terre ont été excellentes en 1968. La récolte de coton est restée inchangée, tout comme celle de la graine de tournesol. Du fait des conditions atmosphériques défavorables dans certaines des régions méridionales, la production de légumes a diminué de 10 pour cent. Sur le plan de l'élevage, les résultats ont été moins heureux. Si, en effet, la production de viande, de lait, d'oeufs et de laine a augmenté, l'effectif des bovins et des porcins a diminué en raison, semble-t-il, d'un manque de fourrage.

En Pologne, la production végétale s'est accrue beaucoup plus rapidement qu'en 1967. La récolte céréalière a été plus abondante, en partie parce que les rendements ont augmenté d'un dixième et en partie parce que la superficie consacrée aux céréales se développe progressivement au détriment de la pomme de terre, de la betterave à sucre et, dans une certaine mesure, des pâturages. De son côté, la Tchécoslovaquie a obtenu des rendements records pour la quasi-totalité des cultures. En Allemagne orientale, la récolte céréalière n'a guère varié par rapport à 1967, mais celle d'autres principaux produits, notamment les pommes de terre, s'est infléchie.

En dépit du temps sec, la production céréalière de la Hongrie a quelque peu excédé celle de l'année précédente. La stagnation de la production végétale dans ce pays est essentiellement due à une chute prononcée dans le secteur des fruits et légumes, qui représente le quart environ de la production agricole totale. En Bulgarie, la production végétale a baissé de 15 pour cent, mais celle des fruits et légumes a été assez bonne du fait de l'expansion considérable de la superficie sous irrigation. En Roumanie, la récolte de blé et, par conséquent, la production céréalière totale, a été inférieure à celle de l'année passée.

Dans le secteur de l'élevage, les pays d'Europe orientale ont évolué de manière plus uniforme. La tendance au relèvement de la production dans la plupart des pays, au cours de ces quelques dernières années, s'est poursuivie en 1968, sauf en Bulgarie, où l'effectif du bétail a diminué par suite de la sécheresse, et en Tchécoslovaquie. Partout ailleurs, cet effectif a généralement augmenté à la faible cadence des quelques

dernières années, en raison essentiellement de l'application à l'élevage de politiques plus rationnelles visant à harmoniser l'expansion du cheptel avec l'augmentation des disponibilités fourragères et des investissements dans les bâtiments et le matériel.

En Pologne, la production totale de viande est restée sensiblement la même que l'année précédente; en Tchécoslovaquie, l'augmentation de la production animale a suivi l'évolution de la moyenne quinquennale précédente. En Hongrie, on a intensifié les importations pour compenser les pertes de disponibilités fourragères locales dues à la sécheresse, et la production totale de viande a été supérieure à celle de 1967.

En Bulgarie, où a sévi la sécheresse, le problème des disponibilités fourragères a été réglé plus facilement grâce aux abondants stocks de report de l'année précédente. La production animale totale a toutefois subi une baisse du fait de rendements moindres dans le secteur du lait et des oeufs. L'essor impressionnant de la production de poulets à rôti (36 pour cent environ) constitue un progrès positif. En Roumanie, la production s'est légèrement accrue, malgré une diminution du rendement laitier.

Avec 6 millions de tonnes de poissons et de crustacés débarqués en 1968, la flotte de pêche de l'U.R.S.S. a atteint les objectifs du plan pour l'année. La production polonaise a dépassé 400 000 tonnes, soit près d'un cinquième de plus qu'en 1967.

Dans le secteur des forêts, la production de bois ronds ne semble guère avoir augmenté par rapport à 1967. En U.R.S.S., la baisse accusée par la production du bois de feu a été plus ou moins compensée par de plus nombreux enlèvements de bois ronds d'industrie. La production de sciages atteindrait à peu près le niveau de 1967, et celle des panneaux dérivés du bois a marqué une augmentation. La production de pâte de bois s'est légèrement accrue, sans parvenir toutefois au niveau prévu pour 1968. Celle du papier et du carton aurait un peu baissé, et l'on se serait heurté à de graves difficultés pour mener à bien l'installation de nouvelles usines et porter les taux de rendement des fabriques existantes à des niveaux satisfaisants. Presque toutes les nouvelles installations sont implantées dans les régions relativement sous-développées de Sibérie et d'U.R.S.S. septentrionale. Dans les pays d'Europe orientale, la production de sciages (de résineux et de feuillus), de contre-plaqués, de pâte et de papier a augmenté modérément. La baisse constante, dans la majorité des pays, de la production de contre-plaqués a néanmoins été compensée par une augmentation de la production en Roumanie. La production de panneaux de particules et de panneaux de fibre a marqué une hausse assez prononcée dans la région.

Les estimations pour 1969, tirées pour une bonne part de sources non officielles, donnent à penser que la production agricole a peut-être un peu diminué dans la région. Cela viendrait surtout de la contraction des récoltes céréalières en U.R.S.S., où la production se serait réduite de quelque 20 millions de tonnes par rapport aux excellents chiffres de 1968 et serait d'environ 150 millions de tonnes (y compris les

²Chiffres fournis par le Comité central du Parti communiste à sa réunion plénière d'octobre 1968.

légumineuses). Les céréales d'hiver avaient souffert dans certaines importantes zones productrices de blé, et la maturation a été tardive. Dans l'ensemble de la région, on s'attend à voir baisser d'environ 10 pour cent la production de blé et la récolte de seigle s'annonce aussi plus faible; or les augmentations prévues des récoltes d'orge et d'avoine ne suffiront sans doute pas à compenser ces fléchissements. A l'heure présente, aucune donnée n'est encore disponible sur la production globale de maïs, mais on signale une récolte record en Hongrie et les perspectives sont meilleures qu'en 1968 dans d'autres pays également.

Mise à part une forte réduction du nombre des ovins en U.R.S.S., les effectifs animaux n'ont guère varié dans la région en 1969 et les estimations situent la production laitière à peu près au même niveau qu'en 1968. La production de sucre semble devoir reculer d'environ 7 pour cent par suite de la diminution des cultures de betterave en U.R.S.S. La production de graines oléagineuses sera probablement aussi plus faible qu'en 1968. Enfin, la production soviétique de coton sera sans doute du même ordre que l'année précédente.

Commerce des produits agricoles

En 1968, le volume des exportations agricoles s'est maintenu dans la région au niveau élevé de 1967. Les exportations de blé, de maïs et de seigle ont sensiblement baissé, tout comme celles de viande et de produits laitiers, mais les ventes de sucre, d'huile de tournesol et de coton ont augmenté. Les importations agricoles se sont à peine accrues, car l'augmentation des achats de café, de cacao et de matières premières agricoles a été pratiquement annulé par un mouvement contraire en ce qui concerne la plupart des denrées destinées à l'alimentation humaine et animale.

En 1967, le commerce agricole de l'U.R.S.S. avait été marqué par le fait que ce pays était redevenu exportateur net de céréales. En 1968, par suite de la contraction des récoltes de 1967, les exportations de céréales (blé principalement) sont tombées de 6,2 millions de tonnes à 5,4 millions, mais de leur côté les importations ont été ramenées de 1,8 à 1,3 million de tonnes, si bien que le pays est demeuré exportateur net.

Comme dans les années précédentes, le gros des exportations céréalières est allé à la Tchécoslovaquie, à l'Allemagne orientale et à la Pologne, qui auraient reçu, respectivement, 1 million de tonnes environ. Il est possible que la situation de l'U.R.S.S., sur le plan des exportations, se consolide encore en 1969. Comme il est peu probable que la consommation intérieure s'accroisse beaucoup, la production supérieure de 1968 ainsi que les importants stocks des années précédentes contribueront à augmenter encore les disponibilités exportables.

Pour la viande également, l'U.R.S.S., qui était importatrice nette en 1966, est devenue exportatrice nette en 1967 et 1968, les ventes augmentant alors que les achats diminuaient. Toutefois, les difficultés rencontrées en 1968 et 1969 dans le secteur de l'élevage

pourraient avoir depuis lors renversé la position. Parmi les autres produits qui occupent une place importante dans le commerce agricole, signalons que les importations de sucre brut ont beaucoup diminué en 1968 (de près de 1 million de tonnes, ce qui les a ramenées à 1,8 million de tonnes), tandis que les exportations de sucre raffiné ont augmenté d'un quart, atteignant 1,3 million de tonnes. Les importations de la plupart des autres grands produits, dont le cacao, le café, le caoutchouc et la laine, ont sensiblement progressé. Les exportations de coton se développent, les importations diminuent et les exportations nettes ont augmenté de 25 pour cent entre 1966 et 1968. Les exportations des pays d'Europe orientale ont été moins prospères qu'en 1967, tandis que leurs importations se sont accrues. Tel a notamment été le cas de la Roumanie dont la valeur des exportations agricoles totales est tombée de 12 pour cent, par suite essentiellement d'une chute accusée dans le volume des exportations céréalières, alors que la valeur de ses importations de produits agricoles s'est accrue de 9 pour cent. Toutefois, le commerce des denrées alimentaires de quatre autres pays d'Europe orientale dénote aussi des tendances analogues. La valeur des exportations hongroises a légèrement diminué et celle des exportations des quatre pays pris dans leur ensemble n'a été supérieure que de 3 pour cent à celle de 1967, tandis que leurs importations se sont accrues de 10 pour cent. Dans le cas de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Hongrie, ces variations sont incontestablement imputables aux mauvaises récoltes de 1968. L'augmentation de 10 pour cent dans les importations tchécoslovaques s'est produite essentiellement pendant le dernier trimestre de l'année, après les événements d'août 1968.

Les modifications subies par le commerce des produits alimentaires et agricoles des pays d'Europe orientale sont également apparues dans leurs échanges avec l'Europe occidentale; en effet, les exportations (y compris celles de l'U.R.S.S.), qui avaient sensiblement augmenté en 1967, ont diminué d'environ 5 pour cent en 1968, alors que les importations (très inférieures) en provenance de l'Europe occidentale, en baisse en 1967, ont augmenté en 1968 d'environ 5 pour cent³.

Les difficultés éprouvées par les pays d'Europe orientale pour vendre en Europe occidentale leur excédent toujours croissant de produits agricoles exportables sont pour eux matière à préoccupation. L'Europe occidentale absorbe quelque 35 à 37 pour cent des exportations agricoles totales de l'Europe orientale et jusqu'à 50 pour cent de celles de la Hongrie; il est vraisemblable en outre que ces exportations demeureront, pendant quelque temps encore, une source majeure de devises convertibles pour les pays d'Europe orientale, sauf dans le cas de l'Allemagne orientale et de la Tchécoslovaquie, pays

³La chute a été très accusée (8 pour cent) dans les exportations vers l'Europe du Nord-Ouest. Les exportations à destination de la Communauté économique européenne ont diminué de 4 pour cent; celles à destination de l'Europe méridionale ont augmenté d'environ 8 pour cent.

plus industrialisés. Tous les exportateurs agricoles de la région, notamment la Bulgarie et la Hongrie, s'efforcent donc énergiquement de diversifier les produits composant leurs exportations vers l'Europe occidentale et d'en améliorer la qualité, de manière à satisfaire l'éclectisme de ses consommateurs.

Revenus agricoles

Grâce à la fois aux livraisons plus abondantes et aux prix souvent plus élevés, les revenus agricoles ont encore augmenté en 1968 dans tous les pays de la région pour lesquels on dispose de renseignements. Il est vraisemblable toutefois que les mauvaises récoltes de 1968 dans certains pays affecteront les revenus de 1969.

En U.R.S.S., le revenu⁴ des kolkhoses s'est accru de 15 pour cent entre 1965 et 1967, et l'on signale pour 1968 une nouvelle augmentation de 4 pour cent. En Hongrie, les recettes en espèces des agriculteurs ont augmenté en 1968 de près de 20 pour cent, par suite en partie de majorations dans les prix d'achat par l'Etat des porcs et des bovins abattus. La Tchécoslovaquie a connu une hausse presque aussi importante (17 pour cent), surtout au cours du premier trimestre de l'année, époque à laquelle ont été versées les "liquidations"⁵ pour l'excellente performance réalisée en 1967 par les exploitations collectives. Cette année-là, et de nouveau en 1968, le volume des achats gouvernementaux a augmenté d'environ 7 pour cent; en 1967, les prix moyens payés pour les produits agricoles avaient été majorés de 21 pour cent. En Pologne, le revenu en espèces perçu par les agriculteurs pour les livraisons à l'Etat a augmenté en 1968 de 40 pour cent, du fait surtout d'un plus fort volume des livraisons de céréales. En Bulgarie aussi, malgré une production décevante, les revenus agricoles se sont accrus en raison des majorations prononcées introduites au début de l'année dans les prix contractuels pour les viandes, le lait, les fruits et les légumes. Comme en Tchécoslovaquie, les membres des exploitations collectives ont perçu une part des versements différés pour les excellents résultats obtenus l'année précédente.

Politiques agricoles

Les autorités de l'U.R.S.S. et des pays d'Europe orientale s'attachent depuis quelques années à améliorer la situation et le rendement du secteur agricole, en cherchant à l'intégrer plus complètement à l'économie générale. Diverses mesures économiques ont été prises à cette fin: hausse des prix à la production, élargissement du crédit agricole et octroi d'une plus ample latitude aux exploitants pour planifier et exécuter leurs opérations agricoles et s'engager dans des activités auxiliaires. En U.R.S.S., où le rythme du

développement agricole s'est un peu ralenti pendant la période 1959-64, un certain nombre de mesures d'encouragement ont été adoptées à partir de 1965. C'est ainsi qu'on a sérieusement relevé les prix à la production, amplifié le crédit agricole, fixé une rémunération minimale pour les membres des kolkhoses et introduit progressivement le principe de l'autofinancement dans certaines fermes d'Etat et subdivisions des kolkhoses (brigades et fermes d'élevage)⁶. Ces mesures ont indubitablement contribué à l'accroissement de 13 pour cent marqué par la production entre 1964 et 1967. Toutefois, elles ont aussi amené une augmentation de 40 pour cent dans les paiements gouvernementaux pour la production des kolkhoses et des parcelles familiales, ainsi qu'une hausse de 20 pour cent dans les salaires des ouvriers des sovkhozes, rendant ainsi plus pressante la nécessité économique d'adopter des mesures à long terme pour éviter tout gaspillage dans l'utilisation des terres, du capital et de la main-d'oeuvre, et pour améliorer la technologie. A cet égard, un certain nombre de textes législatifs importants ont été annoncés en 1968 et 1969.

Amélioration de la structure de l'utilisation des terres

De nouvelles et énergiques dispositions en vue d'une meilleure utilisation des terres seront instaurées en U.R.S.S., en vertu d'une loi votée en décembre 1968. D'ici 1975, toutes les terres agricoles du pays seront classées selon leurs caractéristiques physiques et, pour la première fois depuis l'abolition des registres cadastraux en 1917, selon leur valeur économique; de plus, les fonds seront réorganisés en fonction d'études visant à déterminer l'usage qu'il convient de faire des terres et les améliorations à apporter. Dans les limites de ce cadre, chacun des kolkhozes et sovkhozes doit dresser son propre plan d'organisation à long terme (orgkhozplan), puis le soumettre à l'approbation des autorités officielles. L'Etat devra sans doute tenir compte des classifications cadastrales et des orgkhozplans pour fixer les contingents de livraison obligatoires. Ainsi devrait-on pouvoir éviter certaines erreurs passées, entre autres celle de contraindre les exploitations à pratiquer des cultures trop variées ou non rentables.

Entre-temps, on a annoncé que de nouvelles mesures seraient prises pour accélérer les travaux d'amélioration des terres et assurer de meilleurs rapports aux investissements dans ces travaux. Les objectifs décennaux annoncés en 1966 demeurent inchangés, à savoir irrigation sur 7 millions d'hectares et drainage sur 15 millions d'hectares. Pour compenser le ralentissement en 1968, les objectifs pour 1969 ont été portés à 310 000 hectares et 820 000 hectares, mais ils restent encore inférieurs à la moyenne annuelle voulue pour atteindre les objectifs décennaux.

La nouvelle loi sur la recherche agricole, votée en octobre 1968, devrait favoriser encore la rationalisation

⁴Valeur de la production, moins coût des biens de production autres que la main-d'oeuvre.

⁵Paiements différés aux membres des exploitations collectives pour les revenus agricoles nets de l'année précédente.

⁶Ces mesures sont exposées dans des éditions précédentes de *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*.

de l'agriculture. Aux termes de cette loi, tous les travaux de recherche doivent être placés sous la direction de l'Institut Lénine des sciences agricoles qui organisera des instituts et stations expérimentales auxquels pourront être rattachées, en tant que fermes pilotes, les meilleures exploitations de chaque région. L'un des principaux objectifs de la recherche consistera à mettre au point les systèmes de culture adaptés à chacune des zones écologiques du pays.

Ces efforts s'associent étroitement à d'autres tentatives faites pour rationaliser l'agriculture par le truchement de la spécialisation. Dans le domaine de la production végétale, les nécessités de l'assolement et de l'emploi à longueur d'année limitent les possibilités de spécialisation. L'élevage, en revanche, permet une spécialisation totale, à condition de disposer des services auxiliaires nécessaires. Dans ce domaine, on poursuit actuellement une politique prudente de spécialisation qui déjà aurait remporté quelque succès.

L'Europe orientale attache elle aussi une grande importance aux travaux d'irrigation et d'amélioration des terres. En Hongrie, la superficie sous irrigation atteignait, en 1967, 434 000 hectares, soit 9 pour cent environ du total des terres cultivables, et en Bulgarie, plus de 1 million d'hectares, soit 20 pour cent à peu près de ce même total. L'actuel plan quinquennal de la Roumanie prévoit que, d'ici la fin de 1970, la superficie irriguée doit être de 1 million d'hectares (10 pour cent environ du total des terres cultivables). A la fin de 1968, toutefois, seuls 325 000 hectares de plus se trouvaient sous irrigation (en sus des 230 000 hectares déjà irrigués au début de la période du plan 1966-70), 100 000 autres hectares étant prévus pour 1969. Selon les experts roumains, l'objectif à long terme devrait se situer au voisinage de 5,3 millions d'hectares. On estime qu'en Hongrie la moitié environ de la superficie cultivée — et, en Tchécoslovaquie, 40 pour cent environ de cette même superficie — exigent des travaux d'amélioration des terres.

Le morcellement excessif des exploitations agricoles pose, depuis peu, un gros problème à la Pologne. Au début de 1968, celle-ci a adopté un vaste programme de remembrement destiné à grouper les terres agricoles dispersées, à améliorer les structures des exploitations et à promouvoir le progrès technique. Dans certains cas, la nouvelle législation prévoit la vente obligatoire de terres aux enchères, dans lesquelles l'Etat a droit de préemption. Lorsque ce dernier reprend leurs terres à des agriculteurs invalides, il leur accorde une retraite, ainsi que la jouissance viagère d'une parcelle de terre pouvant aller jusqu'à un hectare et la propriété de tous les bâtiments agricoles.

Améliorations techniques

Dans le cadre de la stratégie visant à promouvoir le progrès technique en agriculture, des opérations pilotes de diverses sortes se poursuivent intensivement en Europe orientale. La tendance croissante à concentrer les troupeaux sur de grandes exploitations bien équipées

s'accompagne dans certains pays comme la Hongrie d'une stagnation, voire d'une diminution des effectifs du cheptel dans les exploitations privées. En Pologne, où prédomine encore la petite exploitation privée, on s'efforce de recourir aux cercles agricoles et à leurs centres de machines agricoles pour moderniser l'agriculture.

L'approvisionnement en biens de production a continué de s'améliorer en Europe orientale, notamment en Bulgarie (où les livraisons d'engrais se sont accrues de 39 pour cent par rapport au niveau de 1967) et en Roumanie. La Tchécoslovaquie connaîtrait une évolution analogue, mais l'apport en nouvelles machines agricoles a, en raison des prix élevés et d'une qualité technique insuffisante, été très inférieur à celui de l'année précédente.

En U.R.S.S., les besoins de machines agricoles ne sont toujours qu'en partie satisfaits. Depuis quelques années, la fabrication de tracteurs reste inférieure à l'objectif fixé; de plus, le nombre de machines utilisées ne s'accroît que lentement, car il faut souvent les remplacer (70 pour cent de la production annuelle pour les tracteurs). Outre l'augmentation quantitative, on juge également nécessaire de s'orienter vers la fabrication de machines plus puissantes. L'attention se porte aussi sur la mécanisation de l'élevage, condition *sine qua non* de la concentration des troupeaux sur les grandes exploitations.

La production d'engrais chimiques est censée s'accroître rapidement. De 43 millions de tonnes en 1968, elle doit, selon le nouvel objectif, atteindre 95 millions de tonnes en 1972. Comme pour l'amélioration des terres, un plan perspectif sera dressé en matière d'engrais, qui indiquera les types d'engrais les plus nécessaires et fixera le lieu d'implantation des nouvelles usines.

Population rurale

Quarante-cinq pour cent environ de la population de l'U.R.S.S. vit encore dans les campagnes. Toutefois, la main-d'oeuvre, notamment les ouvriers spécialisés et les personnes du groupe d'âge le plus actif, déserte rapidement la terre. On pense que les besoins de conducteurs et de mécaniciens, déjà jugés en nombre insuffisant en 1967 (14 pour cent de moins que la demande en U.R.S.S.) feront plus que doubler au cours des quelques années à venir.

Des mesures sont donc prises pour freiner l'exode rural. Afin de pallier la pénurie de mécaniciens, une loi prévoyant entre autres des normes de travail allégées, a été votée au début de 1969 pour encourager la main-d'oeuvre féminine à occuper ces emplois. L'exode vers les villes étant dû essentiellement à l'écart des revenus entre l'industrie et l'agriculture (où les salaires équivalent à peine à 65 à 75 pour cent des traitements industriels), on s'efforce d'accroître les recettes des cultivateurs, tant sur le plan de l'agriculture qu'en créant de petites industries rattachées aux exploitations et offrant des emplois rémunérés pendant la morte saison. Pour accroître la productivité de la

TABLEAU II-7. — EUROPE ORIENTALE: ACCROISSEMENTS
PAR HABITANT DU REVENU REEL DES SALAIRES
ET DES EXPLOITANTS AGRICOLES
EN TCHECOSLOVAQUIE ET EN BULGARIE

	1951-55	1956-60	1961-65
	<i>Pourcentage</i>		
Tchécoslovaquie			
Salariés	...	24	8
Exploitants	...	30	11
Bulgarie			
Salariés	38	39	12
Exploitants	11	54	42

Source: Nations Unies, Commission économique pour l'Europe *Les revenus dans l'Europe d'après-guerre: politiques, croissances et répartition*, Genève, 1967.

main-d'oeuvre, une vaste campagne a été montée en faveur de l'organisation scientifique du travail.

L'attention accrue qu'accorde l'U.R.S.S. à la planification des villages et à l'amélioration du gouvernement local peut être considérée comme faisant partie d'une même politique. A cet égard, ont été votées en 1968 deux lois qui ont leur importance. La première lance un programme de grande envergure destiné, d'une part, à faire correspondre l'emplacement des villages et des hameaux avec celui des ressources et avec la spécialisation des exploitations et, d'autre part, à normaliser dans une certaine mesure les bâtiments et services des villages centraux. La deuxième confère aux conseils ruraux (selsoviets) plus de poids dans les décisions touchant à la vie du village qui, jusqu'à présent, tendait à être régie par les priorités économiques des kolkhozes et sovkhoses.

A la suite des divers efforts entrepris, la distribution du revenu a évolué vers un meilleur équilibre entre le secteur agricole et le secteur non agricole, surtout dans certains pays d'Europe orientale. Dans certains cas, le fossé se comble rapidement. Le tableau II-7 compare les modifications intervenues dans les niveaux des revenus en Bulgarie et en Tchécoslovaquie, seuls pays pour lesquels on dispose de données parfaitement comparables; une évolution identique peut être observée en Hongrie et en Pologne pendant la période 1960-65.

Intégration de l'agriculture à d'autres secteurs

Dans le même temps, les pays d'Europe orientale s'attachent davantage aux rapports entre l'agriculture et les agro-industries et services d'autres secteurs. La faiblesse des chaînons verticaux entre l'agriculture, d'une part, et l'industrie, le transport et la distribution, d'autre part, se fait de plus en plus évidente dans la quasi-totalité des pays, et risque d'entraîner de sérieux retards. En Bulgarie, les mesures prises antérieurement — création de gros trusts tels que Rodopa et Bulgarplod dans le secteur d'Etat — ont été suivies, à la fin de 1967, par l'établissement de l'Union centrale des coopératives pour coordonner les activités des coopératives de consommation et des exploitations collectives. En Allemagne orientale, l'expérience tentée

en 1967, avec gestion unifiée de toute la chaîne de production et de commercialisation depuis l'exploitation jusqu'au commerce de détail, a été étendue en 1968 à de nouvelles régions. Dans le même esprit, quelques pays ont fusionné au niveau central la planification et la gestion de l'agriculture et des industries de transformation des aliments. Des ministères mixtes de l'agriculture et de l'alimentation ont été créés en 1967 en Hongrie et en Tchécoslovaquie et, au début de 1969, en Bulgarie. De son côté, l'Allemagne orientale a institué en 1968 un Conseil suprême pour l'alimentation et l'agriculture.

L'importance croissante accordée aux mesures visant à renforcer les liens entre l'agriculture et d'autres secteurs montre que le problème de la croissance économique est abordé de façon sans cesse plus perfectionnée. Elle indique également qu'en Europe orientale l'agriculture a désormais atteint un stade plus avancé qui se caractérise par de plus gros apports de capital et des méthodes de production sans cesse plus industrialisées. Même dans les pays qui disposent encore d'une main-d'oeuvre abondante, la part des biens de production achetée à d'autres secteurs (y compris les produits alimentaires importés) s'accroît rapidement (tableau II-8). Dans les deux pays les plus industrialisés de la région — l'Allemagne orientale et la Tchécoslovaquie — cette part est à peu près égale à celle de l'Europe du Nord-Ouest et, en Hongrie, elle s'en rapproche.

Nouveau statut des kolkhozes en U.R.S.S.

Un événement de quelque importance s'est produit en U.R.S.S., à savoir la publication, en avril 1969, du projet de nouveau statut des kolkhozes, en remplacement de l'ancien statut de 1935. Ce nouveau statut codifie les diverses modifications introduites dans l'organisation des kolkhozes au cours des années intermédiaires, notamment le salaire minimum garanti aux membres des kolkhozes et la création de petites industries au sein des exploitations collectives. Il souligne également la responsabilité des exploitations dans l'amélioration des terres et recommande la spécialisation ainsi que la concentration de la production. Il sera soumis à l'approbation du congrès des représentants des kolkhozes, qui doit se tenir en novembre 1969.

TABLEAU II-8. — EUROPE ORIENTALE: PART DES ACHATS
TOTAUX DE L'AGRICULTURE AUX SECTEURS EXTERIEURS
DANS LA PRODUCTION BRUTE DE QUATRE PAYS
D'EUROPE ORIENTALE

	1963-65
	<i>Pourcentage aux prix de 1963</i>
Tchécoslovaquie	38
Allemagne orientale	41
Hongrie	27
Pologne	18

Source: Division mixte de l'agriculture FAO/CEE.

Bien des amendements proposés par le projet de statut traduisent l'évolution des kolkhozes qui sont passés de l'état d'unités relativement petites à celui d'entreprises gigantesques exigeant des méthodes appropriées de gestion et d'administration. Ainsi, alors que, selon l'ancien statut, tous les membres devaient assister à l'assemblée générale, organe souverain de l'exploitation collective, les divers villages englobés dans le kolkhoze peuvent désormais, en vertu du nouveau projet de statut, être représentés par des délégués. Par ailleurs, le président et le comité exécutif du kolkhoze seraient élus pour trois ans au lieu de deux. Le nouveau statut confère également un rôle officiel à l'assemblée de la brigade (qui correspond souvent à un village) ou à la ferme d'élevage, y compris le droit d'élire son chef (sous réserve de confirmation par le comité exécutif). Il reconnaît également le principe d'autofinancement pour la brigade.

Politiques en matière de forêts et de pêches

Aucune décision majeure de politique comparable à celles intervenues dans le domaine de l'agriculture proprement dite n'a été prise en 1968 dans les secteurs des pêches et des forêts. L'intégration de la foresterie au développement économique général facilite toutefois dans une large mesure la planification de la mise en valeur des forêts et des industries forestières, ainsi que l'exécution des plans de développement par secteur. La restructuration administrative des opérations forestières et la création d'entreprises forestières autonomes,

fréquemment combinées avec des entreprises industrielles forestières, donnent des résultats satisfaisants. Les problèmes de la main-d'oeuvre forestière ne revêtent jusqu'à présent aucune gravité, en partie du fait des disponibilités constantes de personnel venant du secteur agricole. Bien que les méthodes d'aménagement et les politiques de production forestière soient, dans l'ensemble, de caractère plutôt conservateur, on remarque une tendance à utiliser plus largement le bois d'oeuvre de petites dimensions. Cette tendance, ainsi que la prévision d'une baisse dans l'utilisation des sciages et d'un accroissement de celle de la pâte à papier et des produits de panneaux, influe sur les politiques de production de matières premières. Les services que rend indirectement la forêt à la société sont généralement bien reconnus, surtout en ce qui concerne l'aménagement des bassins versants et la correction des torrents; aussi les forêts jouant ce rôle protecteur font-elles l'objet d'une réglementation et d'un contrôle assez stricts.

Pour faire face aux accroissements prévus dans la consommation de poisson par habitant, les pays de la région continuent de mettre l'accent sur les opérations de pêche en haute mer à partir d'énormes bâtiments-ateliers desservant les flottes de prises et opérant à de grandes distances des bases nationales. En U.R.S.S., toutefois, les pêches intérieures reçoivent aussi une attention accrue et l'on prévoit de quadrupler leur production entre 1967 et 1970. La Pologne vise un objectif important, c'est-à-dire suffire davantage à ses besoins de farine de poisson, dont elle importe actuellement les deux tiers.

Amérique du Nord

En Amérique du Nord, la production agricole a marqué en 1968 un nouveau record, par suite d'une progression de 2 pour cent (voir tableau II-9). Contrairement aux années précédentes, la production non alimentaire a augmenté davantage que la production alimentaire, en raison surtout d'une meilleure récolte de coton aux Etats-Unis. Cependant, la valeur des exportations agricoles de la région a de nouveau baissé. D'après les premières estimations pour 1969, le niveau de la production agricole n'a guère varié. Les principaux problèmes agricoles de la région sont ceux qui caractérisent les pays développés où l'agriculture constitue un secteur techniquement avancé et hautement productif. Il s'agit d'ajuster la production aux modifications de structure des besoins intérieurs et de la demande étrangère dans les conditions extrêmement dynamiques et concurrentielles existant sur les marchés mondiaux de nombreux produits agricoles provenant des zones tempérées. Par

conséquent, les politiques à moyen et à long terme suivies par le Canada et les Etats-Unis visent notamment à aménager l'offre des principaux produits agricoles de manière à éviter l'accumulation d'excédents, à stabiliser les prix agricoles à des niveaux rémunérateurs, à réaliser des ajustements structurels pour accroître la productivité de la main-d'oeuvre et assurer aux agriculteurs des revenus acceptables, enfin à élargir les débouchés des exportations agricoles.

En 1968, le niveau général d'activité et de croissance économique au Canada et surtout aux Etats-Unis est resté supérieur aux prévisions. Une fois dissipées les incertitudes qu'avait fait naître l'extension du contrôle des changes décidée par les Etats-Unis au début de 1968, le produit national brut du Canada (PNB) s'est accru d'environ 7 pour cent, à peu près comme en 1967, tandis que le niveau général des prix montait d'environ 4 pour cent, c'est-à-dire un peu plus que l'année précédente. Les politiques monétaires ont été

TABLEAU II-9. — AMERIQUE DU NORD: INDICES
DE LA PRODUCTION AGRICOLE

	1966	1967	1968 ¹	Variations entre 1967 et 1968 ¹	Taux de croissance annuel 1955-57 - 1965-67
	Moyenne 1952-56 = 100			 Pourcentage	
Canada	144	122	132	8	2,9
Etats-Unis	118	124	125	1	1,7
Région	120	124	125	2	1,8

¹Données préliminaires.

influencées par celles des Etats-Unis et les mesures fiscales adoptées n'ont pas permis de maîtriser les pressions inflationnistes. Les exportations ont augmenté de 19 pour cent, essentiellement sous l'effet du gonflement exceptionnel de la demande aux Etats-Unis et le solde habituellement créditeur de la balance commerciale s'est donc notablement accru, bien que les importations aient progressé de 13 pour cent. Il en est résulté un léger excédent du compte courant et, malgré un faible déficit net du compte capital, une augmentation nette des réserves de liquidités internationales. Le produit réel a continué de croître en 1969 à peu près au même rythme qu'en 1968. L'inflation demeure un problème, cependant, malgré les nouvelles mesures restrictives prises en 1969.

Aux Etats-Unis, d'une manière générale, les mesures budgétaires et monétaires de caractère expansionniste ont annulé l'effet des restrictions fiscales imposées au milieu de 1968 et l'économie est restée soumise à d'intenses pressions inflationnistes. L'indice des prix à la consommation est monté de 4,2 pour cent (le plus fort accroissement annuel depuis les débuts de la guerre de Corée), le chômage est tombé à moins de 3,5 pour cent et les taux d'intérêt ont été au plus haut depuis un siècle. Le PNB a progressé de 9 pour cent, contre 5,6 pour cent en 1967, année où la hausse du niveau général des prix avait cependant été bien moindre. Le solde habituellement favorable de la balance commerciale a pratiquement disparu, les importations ayant augmenté de 24 pour cent et les exportations de 10 pour cent seulement. La balance des paiements courants a continué de se réduire au cours de ces dernières années et un déficit net est apparu en 1968. Toutefois, des entrées massives de capitaux, qui se sont produites en particulier dans les derniers mois de l'année, et semblent correspondre en grande partie au rapatriement de fonds investis à court terme en Europe, ont provoqué une légère augmentation nette des réserves de liquidités internationales pour l'année. Ces tendances ont pour la plupart persisté en 1969; l'inflation s'est encore accélérée, malgré la croissance plus hésitante du produit national réel.

Production agricole

D'après les estimations préliminaires, la production agricole totale des Etats-Unis en 1968 a légèrement dépassé le record de 1967. En général, les conditions de

végétation ont été favorables et la faiblesse de l'augmentation de la production résulte surtout des programmes officiels de restriction. L'amélioration des rendements a tendu cependant à compenser la réduction des superficies. Des récoltes sans précédent ont été enregistrées en ce qui concerne les céréales vivrières; la production de blé a de nouveau augmenté malgré la réduction des superficies et la production de riz marque un progrès pour la septième année consécutive. Les récoltes de graines oléagineuses également ont augmenté car la superficie du soja s'est accrue pour la huitième campagne de suite, tandis que la production de graines de coton et de lin reprenait très vigoureusement par rapport aux niveaux exceptionnellement bas de 1967. En revanche, la production de céréales fourragères a diminué, la réduction des récoltes de maïs et de sorgho-grain ayant annulé et au-delà l'augmentation des récoltes d'orge et d'avoine. La production de canne à sucre a fléchi, mais celle de betterave sucrière a atteint un niveau record dépassant de près d'un tiers celui de 1967 et de 20 pour cent la moyenne 1962-66. La production de viande a été sans précédent, mais celle de lait est tombée légèrement par rapport à 1967, par suite de la diminution persistante du nombre de vaches laitières. La production de beurre a elle aussi baissé, tandis que celle de fromage continuait de s'accroître.

Au Canada, la production agricole de 1968 a dépassé de 7 pour cent environ celle de 1967 (estimations préliminaires) sans retrouver toutefois le niveau record de 1966. D'une manière générale, les rendements céréaliers ont été exceptionnels; dans le cas du blé, leur augmentation a plus que compensé la légère réduction des emblavures et la production s'est accrue de 10 pour cent. Dans les provinces de la Prairie, le froid et la pluie ont cependant retardé le mûrissement et la moisson, de sorte que des quantités de céréales gelées sont restées dans les exploitations. La production d'orge, d'avoine et de maïs s'est également beaucoup accrue; celle de graine de lin a doublé, avec l'extension de superficies qui s'étaient exceptionnellement réduites en 1967. La production totale de viande a atteint un niveau sans précédent, les gains intéressant le boeuf et le veau. La production de lait a été voisine de celle de 1967, comme celle de beurre et de fromage, mais la production de produits laitiers a augmenté.

Selon les premières estimations, la production agricole ne semble guère avoir varié dans la région par rapport à 1968. On calcule que la récolte de blé a diminué d'environ 3 pour cent, une petite avance au Canada étant annulée par un mouvement contraire aux Etats-Unis. Les rendements se sont améliorés dans les deux pays. La production de céréales fourragères pourrait être du même ordre qu'en 1968. La production d'orge, d'avoine et de sorgho a augmenté, mais la récolte de maïs sera probablement inférieure à celle de 1968 en raison de la réduction des superficies consacrées à cette céréale aux Etats-Unis et du mauvais temps au Canada. De façon générale, les effectifs animaux sont plus faibles qu'en 1968, mise à part une petite augmentation du nombre des gros bovins et des veaux, et la production laitière manifeste un certain

fléchissement. Au total, la production de graines oléagineuses sera sans doute un peu plus forte, malgré une légère contraction de la récolte de soja aux Etats-Unis. Parmi les autres productions qui s'annoncent plus abondantes figurent le sucre et le tabac. La production de fibre de coton ne variera sans doute guère. Une diminution de 10 pour cent de la production d'agrumes par rapport à 1968 paraît probable, mais les récoltes d'autres fruits sont plus abondantes.

Production de la pêche

Tant au Canada qu'aux Etats-Unis, la production de la pêche a dépassé celle de 1967. Dans le premier de ces pays, l'augmentation de 10 pour cent des quantités débarquées, qui ont atteint 1,4 million de tonnes, est due pour beaucoup à l'importance des prises de hareng dans les provinces maritimes et de saumon en Colombie britannique. Cependant, il a parfois été malaisé d'écouler les produits à des prix rémunérateurs, en particulier les poissons de fond congelés destinés à l'exportation, et, au début de 1969, le gouvernement est intervenu pour aider les pêcheurs en difficulté en adoptant de nouvelles mesures de crédit et de régularisation des prix.

L'accroissement de la pêche aux Etats-Unis a porté principalement sur les poissons destinés à la fabrication de farine ou d'huile. Les prises de certaines espèces comestibles ont elles aussi augmenté. En revanche, la pêche de saumon dans les Etats de Washington et de l'Oregon a diminué, ce qui a limité dans une certaine mesure la production de conserves. Grâce aux bons résultats de la campagne de pêche dans le Maine, la production de conserves de sardines a atteint son plus fort volume depuis 1954.

Production forestière

En Amérique du Nord, le vif essor du bâtiment a créé des pressions sur les disponibilités de nombreuses catégories de produits forestiers jusque vers la fin de 1968. Les prix ont donc monté et la production de bois rond a augmenté, malgré les perturbations dues à un hiver exceptionnellement rigoureux. En ce qui concerne les résineux, la production de sciages et celle de contre-plaqués de résineux ont également beaucoup augmenté, la première enregistrant un nouveau record. Par contre, la production de sciages de feuillus a fléchi, d'où une diminution des stocks et des exportations. La production des panneaux de fibre a recommencé à augmenter, atteignant un niveau élevé en 1968, et celle des panneaux de particules a poursuivi son expansion. La production de la plupart des qualités de papier et de carton s'est sensiblement accrue durant l'année et, contrairement aux prévisions initiales, offre et demande de la plupart des qualités de pâte chimique s'équilibraient raisonnablement au printemps de 1969 et les prix se sont progressivement affermis. Dans la

grande majorité des cas, la capacité des usines de papier et de carton, hormis le papier journal, a été utilisée de façon acceptable.

Au début de 1969, les prix des sciages ont connu une chute brutale, due au fait qu'on liquidait les stocks et que la construction de logements se ralentissait par suite de la hausse des taux d'escompte. Un redressement partiel a cependant eu lieu plus tard dans l'année et l'on prévoit qu'une lente amélioration se produira également en 1970.

Commerce des produits agricoles

La valeur des exportations agricoles d'Amérique du Nord a diminué en 1968 pour la deuxième année consécutive depuis 1966, année record (tableau II-10). Par contraste avec les dernières années, ce recul tient à une baisse de la valeur unitaire moyenne des produits exportés par la région, dont l'indice a diminué de 3 pour cent, alors que celui du volume des exportations n'a pas changé.

Ce fléchissement de la valeur des exportations agricoles de la région a pour cause fondamentale l'offre généralement abondante de nombreux produits de la zone tempérée sur les marchés mondiaux, à la suite d'accroissements de la production dans les pays exportateurs comme dans les pays importateurs, notamment chez certains des plus gros importateurs de denrées alimentaires parmi les pays en voie de développement. Cette tendance se reflète en particulier dans la réduction des exportations de certains des principaux produits céréaliers, notamment le blé et la farine de blé, dont le volume a accusé une contraction de 5 pour cent, en dépit d'un accroissement des expéditions à des conditions de faveur, ainsi que des céréales secondaires autres que le maïs. Les exportations de riz des Etats-Unis, qui ont augmenté rapidement ces dernières années (depuis 1964, les Etats-Unis sont le plus gros exportateur mondial de riz), ont diminué légèrement en 1968, bien que la valeur ait continué à progresser. Les recettes fournies par les exportations de soja et d'huile de soja n'ont été que légèrement plus élevées, malgré un nouvel accroissement substantiel des quantités expédiées.

En ce qui concerne les autres exportations principales, le tabac et le coton, les ventes de tabac des Etats-Unis ont continué à bénéficier des sanctions économiques appliquées à la Rhodésie en vertu d'une décision des Nations Unies. Les expéditions de coton ont légèrement fléchi, en partie à cause d'une pénurie de fibres de haute qualité et en partie en raison des prix relativement élevés du coton américain.

L'augmentation des recettes fournies par les exportations des produits de la pêche reflète un accroissement de près de 9 pour cent des recettes canadiennes, bien que la chute des prix de certains produits ait donné lieu à quelques préoccupations pour l'avenir et provoqué l'adoption de mesures de stabilisation des prix au début de 1969. Les exportations des Etats-Unis, notamment celles d'huile

TABLEAU II-10. — AMERIQUE DU NORD: INDICES DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PECHES ET DES FORETS

	Pourcentage par rapport au total des exportations agricoles en 1968	1966	1967	1968 ¹	Variations entre 1967 et 1968
		Moyenne 1957-59 = 100			Pourcentage
Produits agricoles	100	170	151	146	- 4
Produits alimentaires et fourragers	82	202	174	165	- 5
Céréales	(50)	217	176	161	- 8
Soja et huile de soja	(15)	247	255	260	2
Produits pour boissons et tabac					
Tabac	9	137	144	153	6
Matières premières agricoles					
Coton	7	60	65	64	- 1
Produits des pêches	-	151	159	162	2
Produits forestiers	-	148	156	175	12
Produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	-	164	153	154	1

¹ Données préliminaires.

de menhaden (l'un des postes principaux de leurs échanges) et celles de saumon en boîte et de saumon frais congelé, ont diminué de près de 30 pour cent.

Les exportations de produits forestiers de la région, qui représentent environ un tiers des recettes globales fournies par les produits de l'agriculture, des pêches et des forêts, ont pris de l'extension. Une bonne partie de leur accroissement a porté sur les expéditions de sciages de résineux et de pâte chimique du Canada vers les Etats-Unis, mais les exportations destinées à d'autres régions ont également augmenté. Les deux pays susmentionnés ont exporté des quantités notablement plus fortes de pâte chimique et de certaines catégories de papier et de carton vers l'Europe; leurs expéditions de grumes et sciages de résineux et de pâte chimique vers le Japon ont également progressé sensiblement. Etant donné la forte hausse des prix en Amérique du Nord, les expéditions de sciages de résineux du Canada vers l'Europe, notamment à destination du Royaume-Uni, ont diminué, alors qu'elles se développaient en direction des Etats-Unis.

Les importations de produits agricoles par le Canada et les Etats-Unis, qui avaient plafonné en 1967, se sont accrues de quelque 10 pour cent en 1968 (tableau II-11). Cet accroissement s'est réparti sur une variété de produits, reflétant le niveau généralement plus élevé de la demande des consommateurs dans les deux pays et, pour les matières premières, une reprise de l'activité industrielle après le fléchissement de 1967. Les expéditions de certains produits (par exemple café, caoutchouc et laine) vers les Etats-Unis ont été particulièrement fortes à la fin de l'année en prévision de la grève des dockers. Les importations de sucre et de viande ont également été sensiblement plus élevées. Il n'y a eu de réduction marquée des importations que pour le cacao et le coton.

La forte demande qui s'est manifestée dans le secteur de la construction a provoqué un accroissement des importations de contre-plaqué, provenant à la fois des fournisseurs traditionnels d'Asie — Japon, République de Corée, Philippines et Chine (Taiwan) — et de Finlande, ainsi que de certains des nouveaux producteurs, notamment la Malaisie. Les importations américaines de panneaux de fibre en provenance d'Europe septentrionale et du Canada ont également fortement progressé.

Prix et revenus agricoles

Alors que la production agricole totale progressait dans l'un comme dans l'autre pays en 1968, les prix et les revenus agricoles n'ont pas évolué parallèlement: ils ont monté aux Etats-Unis et diminué au Canada, par suite principalement des différences entre les programmes et les mesures appliquées à cet égard par les deux gouvernements, encore que la vivacité plus grande de la demande de biens de consommation aux Etats-Unis ait aussi joué un rôle. Dans ce dernier pays, l'indice des prix à la production a augmenté de 2,8 pour cent en moyenne pendant 1968, les prix du bétail ayant monté de 3,9 pour cent et ceux des produits végétaux de 1,8 pour cent. Le revenu net effectif des exploitants agricoles s'est accru de 4,3 pour cent globalement, soit une augmentation de 7,4 pour cent par entreprise. Au Canada par contre, l'indice des prix à la production à la ferme a baissé d'environ 1,6 pour cent pendant 1968, malgré une légère amélioration générale des prix du bétail et des produits de l'élevage. Etant donné l'accroissement sensible des stocks de céréales, on estime que les recettes en espèces sont tombées un peu au-dessous du niveau de 1967. Les

TABLEAU II-11. — AMERIQUE DU NORD: INDICES DU VOLUME DES IMPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES

	Pourcentage par rapport au total des importations de produits agricoles en 1968	1966	1967	1968 ¹	Variations entre 1967 et 1968 ¹
		Moyenne 1957-59 = 100			Pourcentage
Produits agricoles	100	112	113	123	10
Produits alimentaires et fourragers	44	123	130	138	7
Sucre	14	97	108	113	5
Viande	13	186	201	223	11
Produits pour boissons et tabac	43	111	110	123	12
Café	32	104	101	120	18
Matières premières	14	86	83	92	11
Laine	3	91	63	83	31
Caoutchouc	8	84	88	103	17

¹ Données préliminaires.

dépenses d'exploitation et les coûts d'amortissement ont continué de s'alourdir, de sorte que les revenus agricoles nets effectifs se sont trouvés encore comprimés.

Problèmes, politiques et programmes

L'apparition d'excédents exportables de blé pose de nouveau un problème urgent aux deux pays nord-américains. La demande d'exportation a fléchi pendant la campagne 1967/68, par suite de l'amélioration de la production céréalière dans les principaux pays importateurs. Les exportations canadiennes ont diminué et la récolte des Etats-Unis a été plus abondante, de sorte que les deux pays, mais surtout le Canada, ont terminé la campagne avec des stocks accrus (tableau II-12). Ceux-ci ont encore gonflé en 1968/69. La production a été plus forte et si la consommation a progressé aux Etats-Unis, surtout parce que les céréales ont davantage été utilisées pour l'alimentation animale, les débouchés à l'exportation se sont restreints. L'interdiction temporaire d'importer du blé des Etats-Unis au Japon pendant la dernière partie de 1968 — motivée par la livraison de céréales de qualité inférieure — ainsi que la longue grève des dockers de la côte Est au début de 1969 ont

également nui aux exportations des Etats-Unis. Les exportations canadiennes ont elles aussi souffert car l'U.R.S.S. a renoncé aux 3,7 millions de tonnes qu'elle devait encore recevoir en 1968/69 aux termes de l'accord triennal d'achat de blé. Au total, on l'a vu, la production de blé des deux pays est en baisse, mais les disponibilités exportables sont plus fortes dans le monde pour 1969/70 et les possibilités d'accroître les échanges apparaissent limitées. On s'attend donc à ce que les marchés demeurent hautement compétitifs pendant toute la campagne 1969/70.

Au printemps de 1968, les prix intérieurs du blé sont tombés au-dessous des cours mondiaux aux Etats-Unis et le gouvernement a cessé de subventionner les exportations, sauf pour les produits dérivés du blé et parfois pour des quantités relativement faibles de blé de qualité spéciale. Depuis l'entrée en vigueur de l'Arrangement international sur les céréales (AIC) les sommes versées à l'Etat pour les certificats que les exportateurs de blé sont tenus d'obtenir constituent, pour la plupart des qualités de blé, une taxe "de facto" à l'exportation, taxe dont le produit revient à la Commodity Credit Corporation des Etats-Unis (CCC), laquelle le distribue ultérieurement aux producteurs. Dans le deuxième semestre de 1969, toutefois, les cours internationaux du blé sont tombés sensiblement plus bas que les minimums prévus par l'AIC et vers fin septembre

TABLEAU II-12. — AMERIQUE DU NORD: BLE — DISPONIBILITES ET UTILISATION¹

	Canada			Etats-Unis		
	1966/67	1967/68	1968/69 ²	1966/67	1967/68	1968/69 ²
	Millions de tonnes					
Stocks d'ouverture	11,4	15,7	18,1	14,6	11,6	14,7
Production	22,5	16,1	17,7	35,7	41,4	42,7
Consommation intérieure	4,2	4,5	4,5	18,5	17,6	20,6
Exportations ³	14,0	9,1	8,7	20,2	20,7	14,8
Stocks de clôture	15,7	18,1	22,6	11,6	14,7	22,1

¹ Canada: campagne août-juillet; Etats-Unis: campagne juillet-juin. — ² Données préliminaires. — ³ Y compris l'équivalent en blé de la farine de blé.

TABLEAU II-13. — STOCKS CONSTITUES DANS LE CADRE DES OPERATIONS DE SOUTIEN DES PRIX DE LA COMMODITY CREDIT CORPORATION DES ETATS-UNIS: ETAT AU 31 DECEMBRE 1967 ET AU 31 DECEMBRE 1968

	Stocks de la CCC		Stocks résultant des prêts forfaitaires de la CCC		Total	
	1967	1968	1967	1968	1967	1968
<i>Milliers de tonnes</i>						
Blé	2 966	2 722	6 858	14 587	9 824	17 309
Riz	6	4	590	816	596	820
Maïs	3 505	6 604	10 618	16 079	14 123	22 683
Autres céréales fourragères	5 708	5 697	3 342	6 840	9 050	12 537
Soja	191	327	4 926	8 981	5 117	9 308
Coton	272	29	117	471	389	500
Tabac	—	—	520	500	520	500
Beurre, y compris l'huile de beurre	69	56	—	—	69	56
Fromage	36	30	—	—	36	30
Lait en poudre	87	122	—	—	87	122
<i>Millions de dollars U.S.</i>						
Valeur						
Produits ci-dessus	953	1 022	2 241	3 495	3 194	4 517
Autres produits	44	35	114	110	158	145
Total	997	1 057	2 355	3 605	3 352	4 662

Source: Commodity Credit Corporation, *Reports of financial condition and operations*.

cette "taxe" se trouvait virtuellement éliminée pour la plupart des qualités.

Comme l'offre de blé promettait de rester surabondante, les Etats-Unis ont prévu dans leur surprogramme de 1969 une nouvelle réduction de 13 pour cent de la superficie autorisée pour le blé. Une réduction analogue est signalée au Canada. Pour 1970, les Etats-Unis ont annoncé que les cultures de blé seraient de nouveau amputées de 12 pour cent et ramenées à 45,5 millions d'acres, chiffre le plus bas depuis 20 ans, tandis que le Canadian Wheat Board a décidé de ne plus verser initialement aux agriculteurs en 1970 que 1,50 dollar canadien par bushel au lieu de 1,70.

Des excédents de quelques autres produits agricoles se sont également accumulés en Amérique du Nord en 1968. Aux Etats-Unis, le montant des investissements effectués par la CCC pour assurer le stockage et financer des prêts forfaitaires a augmenté de 39 pour cent — première progression de cette importance enregistrée depuis 1962 (tableau II-13). Le gonflement des stocks s'est limité essentiellement au maïs et au lait en poudre; quant au développement des investissements de la CCC, il est dû pour une très large part à la progression du volume des prêts forfaitaires consentis non seulement sur le blé, mais aussi sur les céréales fourragères, le soja et le coton "upland".

Aux Etats-Unis, les importations de produits laitiers ont encore été restreintes en 1968 par le contingentement applicable aux importations de lait concentré, de lait condensé et de crème depuis juin 1968, et à celles de nouveaux types de fromage depuis septembre 1968. Ces mesures ont été prises en vertu de la législation actuelle, parce que les produits en question étaient importés dans des conditions et en des quantités qui, a-t-on considéré, gênaient sensiblement l'application du soutien des prix intérieurs. La pression des importations de produits laitiers sur le marché des Etats-Unis résulte de

l'accumulation persistante d'excédents à l'étranger, surtout en Europe, et du recours croissant aux subventions et autres mesures pour faciliter l'exportation de ces excédents.

Pendant la dernière partie de 1968, les importations de viande aux Etats-Unis ont menacé d'atteindre le seuil au-delà duquel, selon la législation en vigueur, elles auraient dû être contingentées. Les restrictions appliquées volontairement par les exportateurs responsables au premier chef de cet accroissement (Australie et Nouvelle-Zélande) ont permis d'éviter une telle mesure, et elles auront probablement été nécessaires aussi en 1969.

L'élargissement des marchés d'exportation des produits agricoles est un des principaux objectifs de la politique des gouvernements du Canada et des Etats-Unis. Le Canada fait une place de choix au blé, avec le dessein d'assurer 25 pour cent au moins du commerce mondial, ce qui reviendrait à exporter 35,4 millions de tonnes de blé (1,3 milliard de bushels) pendant les trois campagnes 1968/69-1970/71⁷. Il est prévu de réexaminer et de modifier au besoin le système de crédit pour améliorer la position concurrentielle du blé canadien sur le marché mondial et de poursuivre le programme canadien d'aide alimentaire, dont les principaux éléments sont le blé et la farine. Il a été créé un Conseil national des céréales, au sein duquel sont représentées toutes les branches d'activité intéressées et qui a pour tâche d'assurer la liaison aussi bien dans l'industrie céréalière qu'entre cette industrie et le gouvernement. Le Conseil participera activement à la promotion des exportations céréalières; il doit aussi examiner les programmes existants ou proposés en ce qui concerne tous les aspects de l'industrie céréalière du Canada et formuler les recommandations voulues.

⁷ Discours prononcé le 2 juin 1968 à Winnipeg par le Premier ministre du Canada.

L'une des préoccupations importantes du gouvernement des Etats-Unis depuis quelques années est d'accroître les exportations agricoles afin d'améliorer la balance des paiements. La valeur annuelle totale de ces exportations était passée de 5 000 millions de dollars U.S. en 1961 et 1962 à 6 881 millions de dollars en 1966, mais elle a fléchi en 1967 et de nouveau en 1968, tombant à 6 228 millions de dollars. L'intensification des efforts tendant à les stimuler a porté principalement sur les ventes commerciales. Ce programme comporte une promotion des ventes plus dynamique, une action plus énergique par le biais des organisations internationales et par d'autres voies diplomatiques — afin de s'assurer de plus larges débouchés à l'exportation, en particulier dans d'autres pays développés — la multiplication des missions spéciales chargées de stimuler l'exportation sur les marchés étrangers importants et une organisation plus efficace du financement des ventes à l'étranger. Le gouvernement a aussi lancé une politique consistant à accorder des subventions particulières à l'exportation de produits spécifiés vers certains marchés comme moyen de "reconquérir une juste part" des débouchés en question sur les exportations subventionnées des autres pays. C'est ainsi que le subventionnement des exportations de viande de volaille vers la Suisse et de saindoux vers le Royaume-Uni a commencé en mai 1968 et janvier 1969 respectivement.

L'une des premières mesures de la nouvelle administration a été de créer, dans le cadre du Ministère de l'Agriculture, le Service de commercialisation des exportations, qui est "essentiellement responsable de recommander des politiques et des programmes propres à maximiser les exportations agricoles, en particulier les exportations payables en dollars".

Bien qu'elles aient diminué depuis quelques années, les livraisons au titre de la "Public Law 480" ont encore constitué en 1968 une part substantielle des exportations agricoles totales du pays (voir tableau II-14). Comme d'ordinaire, le blé et la farine de blé ont représenté environ la moitié de la valeur totale de ces exportations à des conditions de faveur; les autres produits dont il a été exporté pour plus de 100 millions de dollars en 1968 au titre de la loi sont le riz et le coton. Conformément au plan d'expansion des ventes en dollars, les livraisons assorties de crédit à long terme dans cette monnaie ont représenté 33 pour cent des ventes totales effectuées en 1968 au titre de la "Public Law 480", contre 16 pour cent seulement en 1967.

Etant donné qu'aux prix actuels, le Canada et les Etats-Unis sont techniquement capables d'assurer une production agricole bien supérieure aux besoins intérieurs et à la demande d'exportation combinés, la régulation de l'offre des grands produits agricoles en vue d'éviter une accumulation d'excédents reste un de leurs objectifs fondamentaux. Leurs autres objectifs principaux à moyen et à long terme sont de maintenir les prix agricoles à des niveaux rémunérateurs et de modifier la structure du secteur agricole de façon à accroître la productivité de la main-d'oeuvre et à assurer des revenus équitables aux exploitants. Ni ces objectifs généraux, ni les programmes et mesures devant permettre de les atteindre n'ont subi de modification importante en 1968. Aux Etats-Unis, les programmes concernant les produits ont fait l'objet de certaines retouches de détail pour les récoltes de 1969, mais leur nature générale et leur substance restent inchangées. Les textes législatifs sur lesquels ils reposent, c'est-à-dire le "Food and Agriculture Act" de 1965, ont été prorogés jusqu'à la fin de 1970, avec seulement des

TABEAU II-14. — ETATS-UNIS: EXPORTATIONS AGRICOLES, A DES CONDITIONS DE FAVEUR ET COMMERCIALES

	Moyenne 1961-65	1966	1967	1968
<i>Millions de dollars U.S.</i>				
Exportations à des conditions de faveur				
"Public Law 480"				
Ventes contre devises	1 036	815	736	539
Ventes assorties de crédits en dollars	69	239	201	384
Dons	252	211	287	251
Troc ¹	79	41	13	3
Exportations totales au titre de la "P.L.480"	1 436	1 306	1 237	1 177
"Mutual Security", AID	55	47	33	² 5
Exportations totales à des conditions de faveur	1 491	1 353	1 270	1 182
Exportations commerciales ³	4 153	5 528	5 110	5 046
Exportations agricoles totales	5 644	6 881	6 380	6 228
<i>Pourcentage</i>				
Ventes à des conditions de faveur par rapport aux ventes totales	20	20	20	19

¹Non compris le troc pour les fournitures outre-mer aux institutions du gouvernement des Etats-Unis. — ²Janvier-juin 1968. — ³Les exportations commerciales comprennent, outre les transactions commerciales ne bénéficiant pas d'une aide, les livraisons de certains produits bénéficiant d'une aide gouvernementale sous forme de crédit à court et à moyen terme, de subventions à l'exportation ou de ventes de produits appartenant à l'Etat à des prix inférieurs à ceux du marché intérieur.

amendements mineurs. Les autres principaux programmes et ensembles de mesures intéressant l'alimentation et l'agriculture aux Etats-Unis — l'“Agricultural Trade Development and Assistance Act” de 1954 (“P.L. 480”) et le “Food Stamp Act” — ont été prorogés de même. Au moment où a été rédigé le texte, le Congrès américain était saisi d'un certain nombre de propositions, mais il paraît improbable que d'autres dispositions législatives importantes soient mises au point avant le milieu de 1970.

De même au Canada, les programmes et les mesures concernant l'agriculture n'ont pas été modifiés profondément, mais ont été retouchés compte tenu de l'évolution de la situation. Les travaux de l'Equipe d'experts agricoles, créée en 1967, sont l'occasion de discussions animées sur les politiques et programmes agricoles futurs et le rapport de cette Equipe sera soumis au gouvernement canadien vers la fin de 1969.

Océanie

La production agricole de l'Océanie a atteint en 1968 un niveau record supérieur de 15 pour cent à celui de 1967, et une légère avance est également attendue en 1969. Les progrès ont été particulièrement remarquables en Australie où la production avait été compromise par la sécheresse en 1967 (voir tableau II-15). La valeur de l'ensemble des exportations agricoles d'Australie et de Nouvelle-Zélande a diminué de 12 pour cent, tombant ainsi à son niveau le plus bas depuis 1962, en raison surtout de la baisse des prix perçus. Les grands problèmes agricoles de la région concernent avant tout les marchés et les prix d'exportation. En Australie, les problèmes d'entreposage et d'écoulement de l'abondante récolte de blé de 1968 sont sérieusement aggravés par la congestion actuelle du marché mondial. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont toujours pour principaux objectifs à moyen et à long terme d'améliorer l'accès de leurs exportations agricoles aux marchés des autres pays industrialisés, de diversifier leur production et leurs débouchés extérieurs et de rationaliser et moderniser leur agriculture.

En 1968, l'économie australienne a surmonté les effets défavorables de la sécheresse de 1967 et de la dévaluation de la livre sterling et d'autres monnaies survenue en novembre 1967 et est entrée dans une nouvelle période

d'expansion dynamique. Le produit national brut (PNB) a enregistré un accroissement de 7 pour cent, peut-être imputable à concurrence d'environ la moitié à la hausse du niveau général des prix, et une nouvelle accélération de la croissance économique a été constatée dans le premier semestre de 1969. Le déficit commercial s'est sensiblement élargi en 1968, du fait que les importations ont augmenté, tandis que la valeur des exportations restait à peu près inchangée. Toutefois, le déficit des opérations courantes a été largement compensé par des entrées records de capitaux, et les réserves de liquidités internationales se sont accrues.

Après plus d'un an de forte déflation motivée par des problèmes de balance des paiements, l'économie néo-zélandaise a repris son essor au milieu de 1968. Toutefois, pour l'ensemble de l'année, le PNB n'a augmenté que d'environ 3 pour cent, apparemment un peu moins que la hausse du niveau général des prix. La balance commerciale s'est notablement redressée, car les importations ont été limitées, surtout au premier semestre, et les exportations ont progressé en valeur. Bien que la balance des opérations courantes soit passée d'un déficit à un excédent, ce dernier a été absorbé par des sorties nettes considérables de capitaux destinées à remplir divers engagements officiels vis-à-vis de l'étranger. Vers la fin de 1968, la balance des paiements a de nouveau paru menacée et le gouvernement a adopté des mesures plus rigoureuses en ce qui concerne la monnaie et le crédit et imposé des taxes sur les importations de luxe. Pour 1969, on prévoit une croissance un peu plus rapide du PNB.

Production agricole

En Australie, la production agricole totale a atteint en 1968 un niveau sans précédent qui dépassait de 19 pour cent celui de 1967, année de sécheresse, et de 9 pour cent le record de 1966. Les conditions météorologiques ont été favorables dans l'ensemble et la superficie cultivée

TABLEAU II-15. — OCEANIE: INDICES
DE LA PRODUCTION AGRICOLE

	1966	1967	1968 ¹	Variation entre 1967 et 1968 ¹	Taux de croissance annuel 1955-57 — 1965-68
	Moyenne 1952-56 = 100			... Pourcentage ...	
Australie	154	142	168	19	3,4
Nouvelle-Zélande	145	151	156	4	3,3
Région	151	143	165	15	3,3

¹ Données préliminaires.

supérieure à celle de 1966 pour la plupart des produits. Le cheptel, éprouvé par la sécheresse de 1967 et les sécheresses antérieures, s'est généralement reconstitué. La récolte de blé est estimée à 535,4 millions de bushels (14,5 millions de tonnes), soit près de deux fois plus qu'en 1967 et 15 pour cent de plus que l'ancien record de 1966. La production des autres grandes cultures traditionnelles de plein champ — canne à sucre, avoine, orge, pommes de terre et tabac — a également fait des progrès notables ainsi que celle du coton, du riz, du sorgho à grains et des graines de lin, qui ont pris de plus en plus d'importance au cours des dernières campagnes. La production fruitière a été plus considérable qu'en 1967 dans l'ensemble, à l'exception — importante — des raisins secs et frais. La production de laine de 1968 est estimée à 879 000 tonnes (laine en suint), ce qui représente un record. La production de viande, à l'exception du mouton, a atteint un volume sans précédent, tandis que la production laitière a diminué. La valeur brute de la production agricole de 1968/69 est estimée à 3 970 millions de dollars australiens, soit 17 pour cent de plus qu'en 1967/68 et 3 pour cent de plus qu'en 1966/67. Toutefois, les coûts ayant fortement augmenté, le revenu agricole a été de 1 290 millions de dollars, chiffre considérablement inférieur à celui des trois meilleures années du début de la décennie.

En Nouvelle-Zélande, la production agricole totale de 1968 a également atteint un niveau record, mais elle n'a augmenté que de 4 pour cent. La production de viande et la production de laine ont atteint des niveaux sans précédent, cependant l'accroissement a été moins rapide qu'au cours des campagnes récentes. La production de laine de 1968 est estimée à 333 000 tonnes (laine en suint). La production de viande a enregistré un accroissement notable, en particulier dans le cas du

boeuf. En revanche, la production laitière a eu tendance à plafonner: la production de beurre et de fromage a été inférieure à celle de la campagne précédente et les stocks ont eu tendance à s'accumuler, en raison du ralentissement des livraisons au Royaume-Uni. La production de blé a atteint un nouveau record et elle permettra de couvrir les besoins nationaux, à l'exception de petites quantités de types spéciaux.

On ne dispose encore que de peu de renseignements sur les tendances de la production forestière de la région en 1968, mais on estime que l'extraction de bois rond à usage industriel a augmenté, après le coup d'arrêt de 1967, tandis que la production de bois de sciage a regagné une partie du terrain perdu pendant cette même année.

D'après les premières estimations pour 1969, la production agricole de la région marquera une nouvelle avance légère par rapport à son niveau déjà élevé de 1968. La superficie plantée en blé n'a guère varié en Australie et les conditions d'humidité ont généralement été bonnes. Au total, la production de blé sera peut-être un peu moins forte dans la région qu'en 1968, mais elle prendra sans doute la deuxième place après le record absolu et de toute façon elle dépassera de beaucoup la demande intérieure et extérieure probables, ce qui aggravera encore les problèmes d'emménagement. La production régionale de sucre semble aussi devoir subir une légère contraction, tandis que la plupart des autres grands produits sont en progrès. Dans les deux pays, la production laitière dépasse d'un petit pourcentage son niveau de 1968 et dans le secteur de la laine l'année civile 1969 devrait se solder par une augmentation de 2 à 3 pour cent. Le cheptel est en nette expansion, sauf dans le cas des moutons et des agneaux. Enfin les récoltes de céréales secondaires comme l'orge et l'avoine s'annoncent de 20 à 30 pour cent plus fortes.

TABLEAU II-16. — OCEANIE: INDICES DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	Pourcentage par rapport au total des exportations agricoles en 1968	1966	1967	1968 ¹	Variations entre 1967 et 1968 ¹
		 Moyenne 1957-59 = 100			Pourcentage
Produits agricoles	100	132	138	122	- 12
Produits alimentaires et fourragers	60	154	186	152	- 18
Céréales	(14)	189	348	203	- 42
Sucre	(6)	151	161	189	17
Viande	(23)	174	169	172	2
Produits laitiers	(11)	122	143	100	- 30
Matières premières					
Laine	39	110	93	92	- 1
Produits des pêches	—	257	274	297	8
Produits forestiers	—	173	212	241	13
Produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	—	133	140	125	- 11

¹ Données préliminaires.

Commerce des produits agricoles

La valeur des exportations agricoles régionales a fléchi de 12 pour cent en 1968, atteignant son niveau le plus bas depuis 1962, par suite de la diminution des prix mondiaux de la plupart des principaux produits d'exportation de la région (tableau II-16). La baisse des prix a été particulièrement accentuée pour les produits laitiers et pour la laine (plus de 15 pour cent dans les deux cas), produits qui ensemble fournissent environ la moitié des recettes d'exportations agricoles de la région: d'autres baisses de prix plus modérées se sont produites pour les céréales (sauf le riz), le sucre et la viande. Le volume total du commerce n'a pas varié, même si les exportations de céréales ont diminué de 40 pour cent. Contrairement aux autres céréales, les exportations de riz ont continué à progresser. En quantité, les exportations de nombreux produits importants — notamment le sucre, la viande et la laine — ont progressé et la valeur totale des recettes tirées du sucre et de la viande s'est accrue.

La valeur des exportations australiennes de produits de la pêche — surtout des crevettes et autres mollusques et crustacés à valeur unitaire élevée — a, selon les estimations, progressé de 45 pour cent en 1968. Les recettes tirées des exportations de produits forestiers ont augmenté d'environ 13 pour cent dans la région, les exportations de la Nouvelle-Zélande à destination de l'Australie et du Japon ayant connu une expansion particulièrement rapide.

Problèmes, politiques et programmes

La récolte de blé extrêmement abondante de 1968 a posé en Australie, des problèmes de commercialisation et d'entreposage d'autant plus graves que la demande était faible à l'exportation. Les installations de manutention et d'entreposage ont été surchargées dans de nombreuses régions et, les stocks de report s'annonçaient volumineux pour la fin de la campagne 1968/69 (voir tableau II-17). Il convient de signaler notamment qu'en Australie les améliorations technologiques ont permis d'accroître sans interruption les emblavures dans des zones de l'ouest du pays auparavant considérées comme impropres à la culture du blé, qui fournissent en réalité

des rendements plus réguliers que d'autres grandes régions productrices. Pour la récolte de 1968, le prix garanti à l'exportation dans le cadre du Wheat Industry Stabilization Scheme (Système de stabilisation du blé, qui a été prorogé pour une période de cinq ans) a été ramené de 1,64 à 1,45 dollar australien le bushel, tandis que le prix intérieur garanti était relevé de 1,655 à 1,715 dollar australien le bushel. Ce dernier prix est lié au coût de production calculé; la formule suivie pour ce calcul a été modifiée pour exclure certains coûts imputés qui ont permis d'assurer une augmentation régulière du prix intérieur garanti au cours de ces dernières années.

Etant donné que la récolte de blé sera sans doute de nouveau abondante en 1969, le gouvernement a averti les producteurs qu'il ne saurait continuer d'assurer un soutien financier à une production de 500 millions de bushels. Pour la récolte de 1969, les propositions tendant à ramener les livraisons au Wheat Board (Office du blé) à 357 millions de bushels (9,7 millions de tonnes) ont été acceptées en principe par le gouvernement et seules les livraisons effectuées dans les limites de ce contingent pourront bénéficier de premiers versements anticipés. Le gouvernement australien a rejeté des mesures tendant à imposer un contrôle direct sur la superficie ou la production de blé, tout au moins en ce qui concerne la récolte de 1969.

Bien que les prix se soient raffermis pendant la campagne 1968/69, la laine (en particulier les types croisés de Nouvelle-Zélande) continue de subir une vive concurrence de la part des fibres synthétiques. Le raffermissement général des prix a permis à la Commission de Nouvelle-Zélande d'écouler environ 200 000 balles provenant de la récolte de 1966/67 pendant la campagne 1968/69; elle conserve ainsi environ 585 000 balles, provenant surtout de la récolte de 1966/67, et n'aurait pas acquis de laine de la récolte de 1968/69.

Pour améliorer l'organisation du commerce et la qualité des exportations de laine australienne, l'Australian Wool Industry Conference (Conférence lainière australienne) a créé l'Australian Wool Marketing Corporation, organisme sans statut officiel qui obtient l'exclusivité de la commercialisation. Les importateurs de laine ont élevé de vives objections lorsqu'il a été annoncé que cet organisme pratiquerait "l'aménagement de l'offre" de laine australienne et il a été démenti que la Corporation ait l'intention de constituer des stocks.

Sur le plan international, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont continué de chercher à faire disparaître ou à atténuer les principaux obstacles à l'expansion de leurs exportations de denrées agricoles. Les deux gouvernements s'efforcent simultanément de diversifier leur production et leurs débouchés extérieurs. Ce problème est particulièrement important pour l'économie néo-zélandaise qui reste fortement tributaire de l'exportation d'un nombre limité de produits de l'élevage, vers quelques pays hautement industrialisés (tableau II-18). L'économie australienne paraît entrer nettement dans la voie de la diversification, car elle développe rapidement ses exportations non agricoles de produits minéraux et manufacturés et conquiert des

TABLEAU II-17. — AUSTRALIE: BLE — DISPONIBILITES ET UTILISATION

	1966/67	1967/68	1968/69 ¹
	Millions de tonnes		
Stocks d'ouverture (1er décembre)	0,6	2,3	1,4
Production	12,7	7,5	14,6
Utilisation intérieure	2,4	2,7	3,0
Exportations ²	8,6	5,7	5,5
Stocks de clôture (30 novembre)	2,3	1,4	7,5

¹ Estimations préliminaires. — ² Y compris l'équivalent en blé de la farine de blé.

TABLEAU II-18. — OCEANIE: COMPOSITION DES EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES ET DESTINATION DES EXPORTATIONS TOTALES

	Australie			Nouvelle-Zélande		
	1950/51- 1952/53	1966/67	1967/68	1950-52 ¹	1966/67	1967/68
	Pourcentage					
Composition des exportations de produits agricoles						
Blé	8	18	19	—	—	—
Laine (en suint)	54	37	36	39	22	18
Viande de boeuf et de veau	1	10	11	2	10	12
Viande de mouton et d'agneau	1	2	3	11	19	21
Beurre	2	3	3	20	17	17
Fromage	1	1	1	7	7	7
Sucre	2	5	5	—	—	—
Tous autres produits	31	24	22	21	25	25
Exportations de produits agricoles exprimées en pourcentage des exportations totales						
	87	68	62	97	88	86
Destination des exportations totales						
Royaume-Uni	35	14	14	63	44	44
Communauté économique européenne	22	14	13	13	12	11
Amérique du Nord	6	14	15	14	17	17
Japon	8	20	22	1	9	9
Tous autres pays	29	38	36	9	18	19

¹ Années civiles.

marchés de plus en plus variés pour ses exportations agricoles. L'accroissement de la superficie irriguée a permis de donner une importance considérable à la production de coton et de riz, et la multiplication des "circuits du boeuf" permet d'ouvrir de nouveaux terrains de parcours et de faciliter le passage de l'élevage des ovins à celui des bovins. Les accords à long terme conclus avec les importateurs japonais encouragent l'expansion rapide de la production de sorgho à grains. Des campagnes intensives de promotion permettent d'accroître les exportations de produits agricoles australiens vers l'Extrême-Orient et l'Amérique du Nord, de sorte que le pays est désormais moins tributaire de ses marchés européens traditionnels.

En Nouvelle-Zélande, une National Development Conference (Conférence du développement national) a été organisée en août 1968 et de nouveau en mai 1969 pour examiner et coordonner la politique de développement et établir un programme de croissance à moyen et à long terme de l'économie nationale. Contrairement à la Conférence du développement agricole de 1964, qui avait établi les plans d'expansion de l'agriculture pour la période 1962/63-1972/73, cette Conférence s'est surtout attachée aux problèmes et aux perspectives d'élargissement des marchés d'exportation et non à l'expansion de la production. Les objectifs d'exportation fixés pour 1978/79 correspondent à un accroissement général de 92 pour cent par rapport à 1967/68; l'accroissement prévu dans le cas des produits de l'élevage (74 pour cent) est sensiblement plus faible que ceux qui concernent, par exemple, les produits de la pêche (178 pour cent), les produits forestiers (143 pour cent), le tourisme (178 pour cent) et les produits manufacturés (445 pour cent).

Les programmes de rationalisation et de modernisation de la production agricole comprennent toute une série de mesures plus ou moins classiques. Le gouvernement australien a annoncé le lancement d'un vaste programme de rationalisation de l'industrie laitière, qui comporte l'octroi d'une aide spéciale aux producteurs laitiers désireux de passer à la production d'autres denrées ou de travailler en dehors du secteur agricole; il s'agit non de réduire la production laitière, mais d'améliorer la position concurrentielle des producteurs australiens sur les marchés internationaux grâce à l'augmentation de l'efficacité et à la réduction des prix de revient. Les gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande continuent tous deux de subventionner l'utilisation accrue des engrais. Le gouvernement australien a prorogé le programme de primes sur le coton, qui a permis au pays de couvrir ses besoins propres et il a fixé le calendrier des subventions de façon que le programme prenne fin avec la récolte de 1971.

Diverses mesures ont également été prises pour aider les producteurs à faire face à des phénomènes défavorables intervenus sur les marchés d'exportation. Après la dévaluation de novembre 1967, le gouvernement australien a versé des indemnités compensatoires aux organismes officiels de commercialisation qui avaient subi des pertes immédiates et aux producteurs ruraux qui avaient souffert de "pertes prouvées et inévitables" par suite de la dévaluation. Vers la fin de 1967, le gouvernement néo-zélandais a créé un système de garantie des prêts pour aider les éleveurs de moutons traversant des difficultés financières par suite de la baisse des cours de la laine à obtenir un financement saisonnier sous forme de prêts à court terme des banques commerciales et autres établissements financiers.

Amérique latine

Le développement économique de la région a été satisfaisant dans l'ensemble en 1968. On estime que le produit intérieur brut (PIB) de 20 pays pour lesquels on dispose de données a enregistré un accroissement réel de 5,5 pour cent, contre 4,5 pour cent en 1967, et un taux annuel moyen de 4,6 pour cent entre 1960 et 1966. La progression de 1968 tient particulièrement à l'accélération de l'activité économique en Argentine, au Brésil, en Colombie et au Mexique, mais la plupart des autres pays ont également réalisé une avance non négligeable. Ces progrès ont été obtenus bien que l'agriculture ait donné des résultats médiocres dans un certain nombre de pays par suite de conditions météorologiques peu favorables, en particulier dans quelques zones d'Argentine, du Brésil, de l'Equateur et du Pérou; il est vrai que les effets des mauvaises récoltes ne se feront sentir qu'en 1969 dans certains cas. En 1968, c'est seulement en Equateur, au Panama, au Paraguay et au Pérou que le taux de croissance a été moins élevé que l'année précédente.

Le développement de l'industrie de transformation a joué un rôle majeur dans l'accroissement du PIB de plusieurs pays, en particulier l'Argentine, le Brésil et le Mexique. Dans l'ensemble de la région, la production industrielle aurait augmenté d'environ 8 pour cent. Ce taux est deux fois plus élevé que celui de 1967 et la situation contraste fortement avec celle de l'année précédente où la croissance avait été plus rapide dans l'agriculture que dans l'industrie. Les exportations totales de la région ont augmenté de 4,5 pour cent en 1968. Les ressources extérieures nettes provenant d'entrées de capitaux publics ont également continué de s'accroître. Les dépenses brutes alimentées par les capitaux publics provenant de l'extérieur ont augmenté d'environ 25 pour cent. Toutefois, le montant des autorisations de nouveaux prêts de l'étranger, qui avait fléchi en 1967, n'est pas remonté de façon sensible en 1968.

La croissance a été facilitée par des changements de politique fiscale et monétaire. Grâce aux réformes fiscales, plusieurs pays — Argentine, Chili et Colombie — réalisent des recettes nettement plus élevées depuis trois ans. De bons résultats ont également été obtenus en matière de stabilisation des prix. Dans chacun de ces pays, ainsi qu'au Brésil, les hausses des prix ont été bien moins fortes en 1968 que trois ou quatre ans auparavant et, en Argentine et en Colombie, elles ont semblé pratiquement maîtrisées.

Toutefois, la situation institutionnelle, sociale et économique, du secteur agricole, continue d'entraver la croissance économique générale bien que certains événements favorables se soient produits récemment; presque tous les pays mettent actuellement en oeuvre des programmes de réformes mais, à quelques exceptions près, ils n'obtiennent pas rapidement de résultats. Malgré l'ampleur de l'exode de la population rurale vers les villes, le chômage structurel reste

considérable dans les campagnes. Dans la plupart des pays, les cultures vivrières de base restent caractérisées par de faibles rendements et des systèmes de commercialisation relativement peu efficaces. Dans plusieurs cas, notamment au Chili, au Pérou et dans quelques pays d'Amérique centrale, la demande de produits alimentaires augmente plus vite que la production et il est toujours nécessaire de consacrer des devises rares à l'importation de denrées de ce genre. Dans d'autres pays, l'agriculture est fortement concentrée sur un nombre limité de produits d'exportation dont les perspectives sur le marché mondial sont peu favorables: elle ne peut jouer qu'un rôle réduit dans la croissance économique et aurait besoin de se diversifier.

Le service de la dette extérieure constitue toujours un grave obstacle au développement économique de la région. Au cours de ces dernières années, les trois pays les plus importants économiquement — l'Argentine, le Brésil et le Mexique — ont dû réserver à cette fin 20 à 33 pour cent de leurs recettes d'exportation et cinq pays d'importance moyenne, 10 à 20 pour cent. D'après les calculs préliminaires, cette charge, qui avait atteint environ 2 milliards de dollars pour l'ensemble de la région en 1967, est sans doute restée aussi lourde l'année dernière.

Production agricole

La production agricole de la région a été compromise par une sécheresse extrême et généralisée qui s'est produite à la fin de 1967 et en 1968 et a même continué en 1969 dans certaines zones. Les rendements agricoles ont particulièrement souffert en Argentine, en Equateur, au Pérou, en Uruguay et dans le nord de la zone des Caraïbes en 1968. Les zones les plus touchées ont été les provinces du centre et du nord du Chili où l'état d'urgence nationale a été proclamé, la côte du Pacifique entre Guayaquil, en Equateur, et le nord du Pérou, et l'Uruguay. Parmi les pays pour lesquels la FAO établit des indices, la Bolivie, la Colombie et le Panama paraissent seuls avoir continué à augmenter leur production à un rythme soutenu (tableau II-19); dans un certain nombre d'autres pays, la progression s'est ralentie ou s'est même interrompue et la production a même diminué dans six pays. En Argentine, principal pays producteur et exportateur de produits alimentaires, la production aurait diminué de 8 pour cent et, d'après les chiffres provisoires, l'indice de l'ensemble de la région a accusé un léger fléchissement.

En ce qui concerne les grands produits, la production a diminué de 4 à 19 pour cent dans le cas du blé, du maïs, du sucre, des bananes, de la viande de bœuf et du café; elle n'a enregistré d'augmentation notable que dans le cas du riz et du coton. La production de blé de l'ensemble de la région a diminué de 12 pour cent; elle

TABLEAU II-19. — AMERIQUE LATINE: INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE

	1966	1967	1968 ¹	Variations entre 1967 et 1968 ¹	Taux de croissance annuel 1955-57 — 1965-67	Production agricole par habitant en 1968 ¹
	Moyenne 1952-56 = 100			Pourcentage		Moyenne 1952-56 = 100
Production dans certains pays (tous produits)						
Argentine	118	126	116	- 8	1,4	91
Bolivie	165	166	177	7	3,7	146
Brésil	157	163	163	-	4,0	108
Chili	124	126	129	2	1,6	93
Colombie	139	146	152	4	3,3	98
Costa Rica	166	179	184	3	5,0	106
Cuba	94	115	103	-11	0,9	77
République Dominicaine	127	136	130	- 5	1,6	79
Equateur	207	215	212	- 2	5,3	135
Guatemala	179	198	194	- 2	5,8	126
Honduras	151	168	169	1	4,5	108
Mexique	180	186	189	2	4,2	119
Panama	168	177	184	4	4,6	120
Paraguay	130	137	138	1	2,7	95
Pérou	132	134	131	- 2	2,6	88
Uruguay	92	86	86	-	0,2	71
Venezuela	204	218	219	-	6,4	131
Production de la région						
Total:						
Tous produits	140	148	145	- 2	2,9	
Produits alimentaires	141	151	148	- 1	3,0	
Production par habitant:						
Tous produits	100	102	97	- 5	0,1	
Produits alimentaires	101	104	100	- 4	0,1	

¹ Données préliminaires.

a diminué de 22 pour cent en Argentine, par rapport à la bonne récolte de 1967, et de 8 pour cent au Mexique. Le fléchissement de la production de maïs n'a atteint que 4 pour cent et a, lui aussi, été principalement imputable à la chute brutale de la production argentine. La production de riz a marqué des progrès généraux et particulièrement importants au Brésil, principal pays producteur, en Colombie et à Cuba.

La production totale de sucre centrifugé a fléchi de 7 pour cent du fait surtout que la production de Cuba a diminué de plus de 1 million de tonnes et est ainsi tombée à 5 millions de tonnes environ; la production a continué d'augmenter dans certains autres pays, notamment le Brésil, la Colombie et le Pérou. La production de bananes a aussi continué de progresser dans divers pays d'Amérique centrale où la superficie des cultures s'accroît et où le financement au moyen de fonds publics s'améliore. La production bananière totale de la région a néanmoins diminué de 4 pour cent, par suite surtout d'un recul considérable en Equateur. La production de café a baissé de 19 pour cent, principalement du fait que la production du Brésil a diminué de 28 pour cent. La production de coton a continué d'augmenter au Brésil, au Mexique et en Colombie, mais elle a fléchi au Pérou où elle a été compromise par la sécheresse dans les provinces côtières du Nord. La production de viande de bœuf a accusé une baisse modérée, car les réductions d'Argentine ont été compensées en partie par les progrès enregistrés dans

divers pays producteurs moins importants, notamment la Colombie et le Mexique.

De premières indications partielles pour 1969, il résulte que la production agricole s'est un peu redressée, dans une mesure qui pourrait cependant être limitée par le contrecoup de la sécheresse dont ont souffert certains pays. Au Chili par exemple, les récoltes céréalières semblent devoir rester très au-dessous de leur volume de 1968. La récolte argentine de blé sera elle aussi probablement encore inférieure à son niveau de 1968, en raison de la sécheresse survenue à l'époque des semailles. La production de maïs, de riz et de sorgho, en revanche, paraît devoir marquer une sensible amélioration en Argentine. Le Brésil s'attend à voir baisser sa production de blé d'environ 20 pour cent par rapport à 1968 et sa récolte de maïs sera sans doute aussi plus faible car le recul des prix a provoqué une contraction des superficies ensemencées, tandis que l'insuffisance des précipitations et les dommages causés par les insectes ont réduit les rendements dans certaines zones.

La production de sucre variera sans doute fort peu dans la région. Les perspectives sont bonnes, dit-on, en Colombie et au Mexique; Cuba au contraire prévoit une nouvelle baisse de production et divers autres pays n'attendent pas de changement. Le redressement de la production de café pourrait être moins marqué qu'on ne pensait, car la récolte brésilienne a de nouveau souffert du gel et de la sécheresse. Les effectifs du cheptel bovin sont légèrement en hausse. La production

cotonnière sera peut-être plus forte en Argentine, au Brésil, en Colombie, au Salvador et au Mexique, tandis que la production de laine s'annonce équivalente à celle de 1968.

Production de la pêche

Les pays d'Amérique latine ont développé leurs activités halieutiques en 1968. La production du Pérou a augmenté de 5 pour cent pour atteindre 10,6 millions de tonnes et celle du Chili s'est reprise, après le recul considérable de 1967, pour atteindre 1,5 million de tonnes. L'Amérique latine produit surtout des quantités relativement faibles d'articles coûteux destinés à l'exportation et des quantités plus importantes de farine et d'huile de poisson.

Dans un certain nombre de pays, le manque de ports de pêche bien équipés, de bateaux modernes et d'entrepôts frigorifiques constitue un obstacle grave à toute progression accélérée de ce secteur. Ainsi le Brésil possède environ 8 000 kilomètres de côtes qui vont de la zone équatoriale à la zone tempérée, mais sa production halieutique annuelle est restée à peu près stationnaire aux environs de 400 000 tonnes pendant la période 1962-68; toutefois, une nouvelle loi sur le développement des pêches adoptée en 1967 a fortement encouragé les investissements et devrait aboutir à une augmentation substantielle des prises. De bonnes perspectives s'ouvrent également en Equateur où, au début de 1969, le gouvernement a obtenu un prêt de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) en faveur d'un projet comportant l'achat de 12 thoniers à senne tournante et l'étude de nouvelles installations portuaires.

Production forestière

Bien que l'Amérique latine possède le plus grand potentiel forestier du monde, l'insuffisance de sa production l'oblige à importer 300 millions de dollars de produits forestiers par an. Ainsi, les forêts productives du Brésil couvrent près de la moitié du territoire national, mais elles ne sont exploitées qu'à concurrence de 15 pour cent environ et le pays importe environ le tiers de la pâte de bois et du papier qu'il consomme.

Au cours de ces dernières années, on a de plus en plus pris conscience que l'insuffisance des institutions forestières entrave le développement de ce secteur. En 1968, un certain nombre de pays ont procédé à des réformes de structure de leurs services forestiers. Ainsi, l'Argentine a créé une Dirección Nacional de Recursos Naturales Renovables au sein du Ministère de l'agriculture; la Bolivie a également intégré le service forestier dans une Dirección de Recursos Naturales Renovables; en Colombie, l'Instituto para el Desarrollo de los Recursos Naturales a été créé en vue de réglementer l'utilisation des ressources forestières, de déterminer les réserves et d'administrer les zones

requis pour l'approvisionnement en eau, la conservation du sol et de la faune sauvage. A Cuba, un Instituto Nacional de Desarrollo y Aprovechamientos Forestales a été créé en vue de mettre en oeuvre la loi forestière de 1967 et, en Uruguay, les parcs nationaux sont désormais administrés par le chef du Service des forêts.

L'amélioration de l'utilisation des forêts constitue un objectif majeur pour la région et certains progrès ont déjà été réalisés. Au Honduras, par exemple, 110 millions de dollars sont investis dans un projet de mise en valeur des forêts de la province d'Olancho. En Bolivie, on a créé une réserve forestière de 900 000 hectares pour commencer la mise en valeur intégrée des forêts tropicales de feuillus. En Equateur, on a approuvé la création de quatre nouvelles industries forestières représentant un investissement total de 10 millions de dollars et comprenant 14 concessions qui couvriront 580 000 hectares de forêts.

L'abattage, le débardage et le transport du bois restent les principaux obstacles techniques à la mise en valeur des forêts en Amérique latine. Pour les surmonter, on a, entre autres mesures, construit en 1968 une route longeant les Andes à l'ouest, qui permettra d'accéder à plus de 500 000 hectares de forêts.

Commerce des produits agricoles

La valeur des exportations agricoles de l'Amérique latine s'est à peine accrue, après deux années de fléchissement (tableau II-20). En revanche, les importations de produits agricoles ont augmenté par suite, notamment, des pénuries dues à la sécheresse. L'expansion des échanges entre les pays membres du Marché commun d'Amérique centrale (MCCA) s'est poursuivie en 1968 au même rythme relativement rapide que les années précédentes, mais le commerce entre pays membres de l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALE) a fléchi pour la deuxième année de suite.

Les recettes provenant de l'exportation des principaux groupes de produits de la région ont accusé un brusque recul. Le volume des exportations de blé a augmenté, mais il s'est vendu moins de maïs et de sorgho et les prix reçus pour toutes les céréales (à l'exception du riz) ont baissé. Les expéditions de viande de boeuf et de veau ont fortement diminué, car les exportations argentines ont été compromises lorsque le Royaume-Uni a temporairement interdit l'entrée de la viande de boeuf de cette provenance à la suite d'une épidémie de fièvre aphteuse sur son territoire; mais du point de vue des recettes, cette perte a été compensée par l'augmentation des ventes de conserves de viande, d'un prix plus élevé. L'industrie de transformation de la viande se réorganise rapidement en Argentine afin de s'adapter aux nouvelles réglementations sanitaires que le Royaume-Uni mettra en application le 1er octobre 1969. La valeur des exportations de sucre n'a pas varié, car la hausse des prix a largement

TABLEAU II-20.- AMERIQUE LATINE: INDICES DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DES FORÊTS

	Pourcentage par rapport au total des exportations agricoles en 1968	1966	1967	1968 ¹	Variations entre 1967 et 1968 ¹
		<i>Moyenne 1957-59 = 100</i>			<i>Pourcentage</i>
Produits agricoles	100	122	118	119	1
Produits alimentaires et fourragers . . .	53	142	145	141	- 3
Céréales	(10)	231	188	168	-11
Sucre	(21)	105	126	126	-
Bananes	(7)	121	135	138	3
Viande	(8)	149	139	146	5
Boissons et tabac					
Café	30	99	92	99	8
Matières premières					
Coton	8	140	108	117	8
Laine	4	117	100	107	7
Produits de la pêche	-	389	380	428	13
Produits des forêts	-	136	125	141	13
Produits de l'agriculture, de la pêche et des forêts	-	127	123	126	2

¹ Données préliminaires.

compensé la réduction du volume. L'accroissement en volume des exportations de bananes a également compensé, mais pas pour tous les pays, les pertes dues à la baisse des cours.

On estime que les recettes d'exportation du café ont augmenté de 8 pour cent (les prix et les quantités se sont accrus), car la majeure partie des grands pays importateurs d'Europe et les Etats-Unis ont augmenté leurs importations. Pour la laine, les prix en baisse ont entraîné une chute de la valeur des exportations, malgré le volume accru des expéditions destinées à satisfaire l'accroissement de la demande aux fins de consommation et de stockage dans les principaux pays importateurs. Les exportations de coton se sont aussi développées et, comme les cours ont également monté, les recettes d'exportation se sont accrues de 8 pour cent dans l'ensemble de la région.

Les renseignements sur les importations latino-américaines sont encore trop incomplets pour permettre un examen détaillé. Les données officielles manquent au sujet de pays gros importateurs, dont Cuba qui a absorbé ces dernières années environ 10 pour cent des importations régionales de blé et presque la moitié des importations d'autres céréales. D'après les chiffres disponibles, il apparaît toutefois que les pénuries nées de la sécheresse ont probablement fait monter un peu les importations céréalières de la région en 1968. Le volume des achats effectués par les pays pour lesquels on dispose de données a augmenté de 5 pour cent, et les importations de maïs ont plus que triplé. Les effets de la sécheresse ont été particulièrement manifestes au Pérou, où les importations de blé ont dépassé de près de 30 pour cent celles des quelques dernières années, ainsi qu'en

République Dominicaine, où elles ont avancé de 47 pour cent. Les importations de maïs effectuées par l'Uruguay ont atteint près de 100 000 tonnes, contre moins de 1 000 tonnes en 1966 et 1967. Les prix payés pour les céréales étaient un peu en baisse, mais pas suffisamment pour contrebalancer l'effet de l'augmentation du volume des achats.

Plans et politiques de développement

La quasi-totalité des pays de la région ont maintenant établi des plans de développement à moyen ou à court terme (voir tableau annexe 1D) qui couvrent généralement l'ensemble de l'économie, bien que certains soient limités soit à des zones particulières, comme au Brésil, soit à des secteurs déterminés, comme au Chili. De nouveaux plans ou programmes ont été lancés en 1968 et au début de 1969 au Honduras, à Trinité-et-Tobago et au Venezuela.

Les pays qui ont mis au point de nouveaux plans et un nombre croissant d'autres pays font de plus en plus de place à l'agriculture dans leur politique économique. Ils fixent l'ordre de priorité pour les investissements en vue de faire progresser l'agriculture à un rythme plus rapide qu'elle ne l'a fait lorsque l'industrialisation accélérée occupait la première place. Cette tendance apparaît nettement au Chili où les investissements dans l'agriculture de 1967/68 ont dépassé d'un tiers ceux des deux années précédentes. Dans le cadre du Plan national de développement agricole pour la période 1965-80 qui a été publié au début de 1969, l'objectif de croissance de l'agriculture est fixé à 6,3 pour cent par an jusqu'en 1971 et à 5,8 pour cent pour le reste de la période visée. Pour cela, la croissance devra être bien plus rapide

que par le passé, ce qui exigera des efforts concertés dans de multiples domaines. Tout en favorisant l'adoption des techniques modernes, le plan fait aussi une large place aux méthodes de culture comportant l'emploi d'une main-d'oeuvre nombreuse afin d'atténuer le chômage rural et la réforme agraire continuera de bénéficier de la priorité. Parmi les autres pays qui donnent de plus en plus d'importance à l'agriculture, on peut citer la Colombie, où la part du secteur agricole dans les dépenses publiques est passée de 9 pour cent en 1963 à près de 19 pour cent en 1968, et le Nicaragua où l'agriculture absorbera plus de 40 pour cent des investissements publics prévus pour 1969.

Au Chili et en Colombie — comme d'ailleurs dans la majorité des pays de la région — l'un des principaux objectifs des plans et politiques agricoles est la réduction des importations de denrées alimentaires de base. Au Chili, les importations de produits alimentaires tomberaient de 130 millions de dollars à environ 20 millions en 1980. En Colombie, on se préoccupe particulièrement d'accroître la production de diverses denrées, notamment la viande, le blé, le riz, les huiles végétales et la laine. Ces objectifs sont poursuivis dans le cadre de programmes à court terme tandis qu'un plan de développement à long terme est en préparation. L'élaboration et l'exécution du plan doivent gagner en efficacité grâce à la réorganisation des services publics qui vient d'être annoncée: elle consiste à réduire le nombre d'organismes s'occupant de l'agriculture et à faire du Ministère de l'agriculture le centre de planification et de coordination de la politique agricole.

L'Equateur se préoccupe aussi activement de remplacer les produits alimentaires importés par des produits nationaux. Pour accroître la production de viande, on a adopté récemment un programme d'amélioration des élevages et d'importation d'animaux reproducteurs, avec une aide technique et financière aux éleveurs. Les efforts tendant à augmenter l'autosuffisance du pays en blé n'ont pas donné de très bons résultats jusqu'ici; en revanche, les importations d'huiles végétales continueront de diminuer à mesure que les plantations de palmiers à huile africains commenceront à produire et que la production nationale de graines oléagineuses augmentera. Au Pérou où les importations de produits alimentaires ont atteint 145 millions de dollars en 1968, le gouvernement a lancé au début de 1969 des programmes tendant à stimuler certaines cultures, l'élevage, la pêche et la sylviculture. Pour favoriser cet effort, l'agence AID des Etats-Unis a accordé en 1969 un prêt destiné à contribuer au financement d'un système de crédit avantageux en faveur des petits et moyens exploitants.

En étroite liaison avec ces mesures tendant à accroître l'autosuffisance en produits agricoles, les pays prennent d'autres mesures en vue de diversifier la production et les exportations au lieu de s'en tenir aux produits d'exportation traditionnels dont la valeur ne s'accroît souvent qu'à un rythme lent et dont l'avenir paraît généralement peu favorable. Les pays particulièrement tributaires des exportations de café comme le Brésil, la Colombie, El Salvador et le

Guatemala, font un effort particulier dans ce sens. La création du Fonds de diversification en liaison avec le renouvellement de l'Accord international sur le café en 1968 présente une importance particulière pour eux.

L'encouragement des exportations porte particulièrement sur la viande de boeuf, les céréales fourragères, les graines oléagineuses, les fruits et légumes.

En Colombie, le développement des "exportations secondaires" est l'un des éléments essentiels de la politique agricole actuelle. Avec l'aide du Centro Interamericano de Promoción de Exportaciones, qui est entré pleinement en activité en 1968, la Colombie paraît déjà avoir réussi à trouver de nouveaux débouchés pour des exportations non classiques comme les tourteaux d'oléagineux et les produits d'alimentation animale. Au Brésil, la production pour l'exportation de certaines céréales, d'oléagineux et de produits de l'élevage ainsi que celle des produits d'exportation traditionnels est encouragée par divers moyens, notamment la suppression des limites quantitatives aux garanties de prix en faveur des produits bénéficiant du programme de prix minimal et la réduction ou la suppression de certains droits d'exportation. Le nouveau programme stratégique de développement du pays pour 1968-70 prévoit un taux de croissance annuelle de 5 à 6 pour cent dans le secteur agricole.

Contrairement à la plupart des autres régions en voie de développement, la majeure partie des pays d'Amérique latine possèdent de vastes zones peu peuplées qui pourraient convenir à l'agriculture et un certain nombre d'entre eux travaillent activement à mettre de nouvelles terres en culture. En avril 1969, le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay, le Paraguay et la Bolivie sont convenus, dans le cadre du Traité sur le bassin du Rio de la Plata, d'entreprendre des plans de développement communs dans la vaste zone arrosée par les fleuves qui se déversent dans l'estuaire de La Plata. En Colombie, 70 000 familles, soit environ 5 pour cent de la population rurale du pays, ont été installées sous les auspices de l'Instituto Colombiano de Reforma Agraria (INCORA) entre 1965 et 1968 et 60 000 autres familles de colons se fixeront dans les mêmes conditions au cours des deux prochaines années. La Bolivie, le Brésil, l'Equateur et le Pérou mettent en oeuvre des projets de colonisation dans le bassin de l'Amazone tandis que le Honduras se propose d'exécuter des travaux analogues dans un certain nombre de zones dans le cadre du plan d'action pour 1969-71. En 1968, le Paraguay a lancé le plus grand programme de colonisation d'Amérique latine qui doit couvrir environ 20 millions d'hectares de terres agricoles (terres arables, forêts et pâturages).

La réforme agraire constitue toujours l'un des grands problèmes de politique agricole de la plupart des pays de l'Amérique latine. De grands progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'adoption des lois et la création d'institutions chargées d'exécuter les programmes de réformes agraires. L'initiative la plus récente appartient au Pérou dont le gouvernement a approuvé en juin 1969 une nouvelle loi limitant la superficie des

exploitations: celle-ci ne devra pas dépasser 150 hectares dans les régions côtières où se trouvent les principales plantations de sucre et des chiffres variables dans les autres zones, suivant le type d'agriculture. L'estimation des terres et du matériel se fera sur la base des valeurs déclarées par les propriétaires aux fins d'imposition et les paiements seront effectués en partie en espèces et en partie en obligations à 20 ou 30 ans. La mise en oeuvre des lois de réforme agraire a été lente dans l'ensemble, bien que quelques pays, en particulier la Bolivie, le Chili, Cuba, le Mexique, et le Venezuela aient déjà obtenu des résultats importants.

Intégration économique régionale

Par comparaison avec d'autres régions en voie de développement, les pays d'Amérique latine ont fait des progrès importants dans la voie de l'intégration régionale. L'année 1968 a vu la création de deux nouveaux mécanismes d'intégration dans la zone des Caraïbes et presque toute la région participe maintenant au processus d'intégration.

L'idée de fusionner l'ALALE et le MCCA en vue de créer un marché commun d'Amérique latine en 1985 a aussi gagné du terrain pendant l'année 1968. Au cours d'une réunion du Comité de coordination ALALE-MCCA tenue à Trinidad au début de 1969, il a été convenu de façon générale que les accords sur les industries complémentaires doivent être élargis pour permettre à tous les pays de la région d'y participer. Il semble donc que le développement industriel intégré entre dans une nouvelle phase.

L'ALALE a rencontré des difficultés particulières dans le domaine de la libération du commerce en 1968, des objections ayant été soulevées au sujet de l'inclusion de plusieurs produits de base dans les négociations relatives à la "liste commune". Malgré les multiples efforts de toutes les parties intéressées, les réunions se sont closes en octobre 1968 sans aboutir à un accord.

Le Groupe sous-régional des pays andins membres de l'ALALE⁸, a fait preuve d'un plus grand dynamisme en 1968. En vertu de la Déclaration de Bogota de 1966, ces pays se sont unis pour progresser à un rythme plus rapide vers l'intégration dans le cadre de l'ALALE. Au milieu de l'année 1968, la Commission conjointe de ces pays a commencé à étudier l'adoption d'une stratégie commune de développement visant à harmoniser les politiques économiques et sociales, à coordonner les plans de développement et à assurer l'organisation en commun de projets intéressant les secteurs de l'industrie de transformation et de l'agriculture, ainsi que l'infrastructure. En mai 1969 les gouvernements de tous les pays intéressés sauf le Venezuela ont ratifié l'accord andin d'intégration sous-régionale; le protocole qui a été adopté permet toutefois au Venezuela de surseoir jusqu'à fin 1970 à une décision définitive.

Le MCCA a enregistré sa meilleure année en 1968: les échanges ont atteint 10 fois le niveau de 1961, première année d'application. Le commerce à l'intérieur

de la zone est fondé sur la libéralisation de produits représentant plus de 98 pour cent des listes douanières et la préférence régionale est assurée par l'application d'un tarif extérieur commun couvrant presque tous les produits. Le processus d'intégration a cependant été fortement compromis en juillet 1969 lorsque les hostilités ont éclaté entre le Honduras et El Salvador. Le commerce a été interrompu non seulement entre les deux pays mais dans une grande partie de la région, du fait de l'arrêt de trafic sur la grande voie de communication pan-américaine. Les échanges reprenaient au moment où ont été écrites ces lignes entre quelques pays de la région mais restaient paralysés entre le Honduras et El Salvador, qui étaient auparavant les principaux partenaires commerciaux au sein du MCCA.

L'accord portant création de la Caribbean Free Trade Association (CARIFTA — Association de libre-échange des Caraïbes) qui couvre presque tous les pays indépendants de la zone appartenant au Commonwealth britannique⁹, a pris effet en mai 1968 en vertu du Traité de Saint John. Une libéralisation progressive des droits de douane et des restrictions quantitatives sur le commerce intrarégional est prévue bien que les Etats membres conservent la faculté d'appliquer leurs propres droits aux importations en provenance de pays tiers. Toutefois, en ce qui concerne l'agriculture, un protocole séparé interdit l'importation de certains produits agricoles en provenance des pays tiers avant que les disponibilités internes aient été épuisées.

La CARIFTA a pour principe général de faire des petites îles les principaux producteurs de produits alimentaires, tandis que les îles plus industrialisées — Jamaïque, Trinité et Barbade — continueront de développer leurs industries de transformation. Il existe déjà un commerce actif de produits agricoles, en particulier de légumes frais, entre les petites îles et la Trinité, tandis que la Guyane exporte le tiers environ de sa récolte de riz dans les Caraïbes. Il a été créé un institut de financement du développement, la Banque régionale de développement des Caraïbes, qui a son siège à la Barbade et dont les opérations devaient commencer en octobre 1969. Le capital de la banque, probablement de l'ordre de 100 millions de dollars TT, sera constitué par les souscripteurs des Caraïbes — les principaux étant la Jamaïque, Trinité-et-Tobago — mais aussi par le Canada et le Royaume-Uni.

Au sein de la CARIFTA, les pays associés des Antilles ont décidé de créer l'Eastern Caribbean Common Market (Marché commun des Caraïbes orientales) qui est entré en vigueur le 15 juillet 1968. Ce marché commun qui ne comprend pas les membres les plus évolués de la CARIFTA, comme la Barbade, la Guyane, la Jamaïque et la Trinité, a adopté une politique commune de développement agricole et un tarif extérieur commun.

⁹ Membres actuels (1969) de la CARIFTA: Antigua, Saint-Christophe-Nevis-Anguilla, Dominique, Grenade, Guyane, Jamaïque, Montserrat, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago.

⁸ Bolivie, Chili, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela.

Extrême-Orient

Pays en voie de développement ¹⁰

Pour les pays en voie de développement de la région, 1968 a été, dans l'ensemble, une excellente année sur le plan de la croissance économique. Cinq d'entre eux, à savoir: Ceylan, la Chine (Taïwan), la République de Corée, la Malaisie et le Pakistan ont accru leur produit national brut (PNB) réel de plus de 8 pour cent, deux autres, les Philippines et la Thaïlande, de 6 à 7 pour cent. Dans la plupart des pays, cette croissance a été notablement influencée par l'augmentation sensible de la production agricole, qui a été de 5 pour cent pour l'ensemble des pays en voie de développement. La croissance relativement faible de l'économie indienne en 1968, estimée à 4 pour cent environ, soit à peu près la moitié de celle de 1967, reflète en partie la hausse légère du niveau de la production de céréales vivrières en 1968/69, succédant à la forte augmentation de l'année précédente. En République de Corée où, pour la deuxième année successive, l'agriculture a souffert de sécheresse, et en Chine (Taïwan), les augmentations du PNB sont essentiellement imputables aux progrès de l'industrialisation et aux exportations de biens manufacturés.

La bonne performance de l'agriculture dans un certain nombre de pays a eu par ailleurs d'autres répercussions favorables sur l'économie. Les pénuries alimentaires ne sont plus considérées comme critiques. On est parvenu soit à stabiliser relativement les niveaux des prix, soit à ralentir le rythme de l'inflation, comme en Indonésie. Le degré d'autosuffisance acquis par certains pays en matière de céréales vivrières a contribué à améliorer leur balance des paiements tandis que quelques autres pays se sont servis d'une partie des importations alimentaires non pas pour satisfaire à la consommation courante, mais pour relever le niveau des stocks alimentaires. Il semblerait aussi que, dans certains pays, l'augmentation des revenus, notamment chez les cultivateurs les plus progressistes, ait permis d'améliorer les niveaux de vie et d'amplifier l'épargne ainsi que les investissements dans l'agriculture. Selon les premières indications disponibles, la production de céréales vivrières, à moins de conditions météorologiques défavorables dans de nombreuses zones durant les derniers mois de l'année et au début de 1970, devrait progresser encore, de façon plus modérée cependant qu'en 1968.

La valeur totale des exportations en provenance des pays en voie de développement aurait atteint, en 1968, un niveau supérieur de quelque 9 pour cent à celui de l'année précédente. La valeur de l'ensemble de leurs exportations agricoles a cependant continué de décliner. En conséquence, les recettes d'exportation totales ont eu tendance à s'améliorer principalement dans les pays où une part non négligeable des dites exportations

consiste en biens manufacturés: Chine (Taïwan), République de Corée, Hong-kong et Inde. Pour Ceylan, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande, qui dépendent fortement des exportations de produits primaires, l'accroissement a par contre été sensiblement inférieur à la moyenne régionale, nombre de marchés des produits principaux étant restés faibles. Il y a néanmoins progrès par rapport à 1967, année où, dans ces pays, les recettes d'exportation ont marqué le pas. En revanche, les importations se sont accrues moins rapidement en 1968 qu'en 1967, du fait en partie de l'augmentation de la production alimentaire. En Inde et au Pakistan, elles ont même diminué par rapport aux niveaux très élevés de 1967. Aussi le total du déficit commercial de la région a-t-il été de 4 540 millions de dollars, contre 4 610 millions en 1967.

Bien que nombre de pays d'Extrême-Orient se concurrencent dans leurs principales exportations, les échanges intrarégionaux se sont intensifiés. Des mesures ont été prises aussi pour créer les institutions nécessaires à la promotion du commerce et de la coopération régionaux, par exemple la Communauté asiatique pour la noix de coco. Des comités nationaux pour l'expansion de la production et du commerce alimentaires ont également été constitués dans les Etats membres de l'Association des pays d'Asie du Sud-Est (ASEAN): Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande.

Bien des problèmes importants restent toutefois à résoudre, notamment ceux qui sont liés à l'introduction de nouvelles variétés de céréales à haut rendement qui déjà commencent à influencer sensiblement sur la production alimentaire de certains pays. Pour maintenir et accélérer le rythme de leur introduction, des efforts soutenus s'imposent dans divers domaines, ainsi que le règlement de maints problèmes techniques et institutionnels, dont certains commencent à peine à se faire jour. Il est vraisemblable aussi que l'utilisation généralisée de ces variétés appellera une révision des politiques économiques actuelles touchant, entre autres, aux encouragements et subventions pour les biens de production, ainsi qu'aux prix des céréales vivrières, notamment dans les pays qui se trouvent sur le point d'atteindre l'autosuffisance et envisagent, dans certains cas, de se porter au rang des exportateurs.

Malgré l'amélioration de la situation commerciale en 1968, la balance des paiements accuse encore d'importants déficits et les perspectives des exportations agricoles, exception faite de quelques produits, demeurent sombres. Bien que, sur le plan de l'aide extérieure, de nouvelles conceptions se fassent jour — décision prise par la Banque mondiale de quadrupler ses prêts agricoles pendant les cinq années à venir, et par la Banque asiatique de développement de doubler ses prêts en 1969 — le volume futur de l'aide multilatérale et bilatérale reste dans l'ensemble incertain. L'aide extérieure à la région ne s'est vraisemblablement pas intensifiée en 1968 et les engagements futurs paraissent

¹⁰La situation au Japon et en Chine continentale est traitée à part plus loin.

TABLEAU II-21. — EXTREME-ORIENT¹: INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE

	1966	1967	1968 ²	Variations entre 1967 et 1968 ²	Taux de croissance annuel 1955-57/1965-67	Production agricole par habitant en 1968
	Moyenne 1952-56 = 100			Pourcentage		Moyenne 1952-56 = 100
Production dans certains pays (tous produits)						
Birmanie	117	131	141	7	2,5	107
Ceylan	139	143	150	5	3,0	107
Chine (Taiwan)	163	170	174	2	4,1	111
Inde	121	131	137	4	1,7	100
Indonésie	123	123	128	4	1,7	93
Japon	139	157	163	4	2,5	141
Corée, République de	185	168	173	3	4,5	119
Malaisie: Malaisie occidentale	156	160	178	11	3,8	116
Pakistan	130	142	148	4	2,6	99
Philippines	156	160	164	3	3,6	104
Thaïlande	201	170	183	8	5,6	120
Production des pays en voie de développement						
Total:						
Tous produits	135	142	148	5	2,6	—
Produits alimentaires	135	142	149	5	2,6	—
Par habitant:						
Tous produits	101	104	106	2	0,1	—
Produits alimentaires	101	104	107	3	0,1	—
Production régionale						
Total:						
Tous produits	135	143	149	4	2,6	—
Produits alimentaires	135	143	151	5	2,6	—
Par habitant:						
Tous produits	103	106	108	2	0,2	—
Produits alimentaires	103	107	110	3	0,3	—

¹Non compris la Chine continentale. — ²Données préliminaires.

avoir diminué sérieusement. La charge de plus en plus lourde des dettes extérieures pose un problème majeur à un certain nombre de pays, notamment l'Inde et le Pakistan, où la part de dons et de prêts remboursables en monnaie locale n'a pas cessé de s'amenuiser.

Production agricole

Calculée sur la base des indices de la FAO, la production agricole des pays en voie de développement d'Extrême-Orient s'est accrue d'environ 5 pour cent, dépassant ainsi le taux atteint en 1967 (époque à laquelle la production dans certains des gros pays producteurs s'est relevée des résultats particulièrement mauvais de 1965 et 1966), et excédant de loin le taux de croissance moyen fixé à la production de la région à plus long terme (tableau II-21). L'augmentation de la production alimentaire a été plus marquée encore, puisqu'elle s'est élevée d'environ 3 pour cent par habitant, taux annuel le plus fort depuis 1959, mais encore insuffisant pour rattraper le niveau de 1964.

L'accroissement de la production agricole a touché l'ensemble de la région, s'élevant au moins à 4 pour cent dans sept des 10 pays pour lesquels les indices sont calculés. Au nombre des pays en question figurent de gros importateurs de produits alimentaires, tels que l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie et le Pakistan.

Conformément aux objectifs visés par la plupart des plans de développement, les efforts déployés pour promouvoir l'agriculture dans la région se concentrent sur les céréales vivrières. En 1968, la production de riz, aliment de base pour la majeure partie de la région, a

augmenté dans tous les pays en voie de développement, à l'exception de la République de Corée et de la République du Viet-Nam; elle a atteint un total de 146 millions de tonnes, soit environ 5 pour cent de plus qu'en 1967, tandis que la production de blé, essentiellement cultivé par le Pakistan et l'Inde, s'est accrue de 44 pour cent, passant ainsi à 24 millions de tonnes. Au cours de l'année civile 1968, la récolte totale des céréales vivrières (y compris céréales secondaires et légumineuses) s'est accrue en Inde de 10 pour cent¹¹, atteignant le chiffre record de 115 millions de tonnes¹².

La production de la plupart des cultures de rapport, base des exportations de nombreux pays, a aussi connu en 1968 une augmentation générale. Du fait essentiellement des bonnes récoltes à Ceylan et en Inde, celle du thé a totalisé 760 000 tonnes, contre 745 000 en 1967. La production de caoutchouc s'est accrue, elle aussi, notamment en Malaisie et en Thaïlande, passant de 2,28 millions de tonnes en 1967 à 2,45 millions de

¹¹Conformément à une décision du Comité consultatif FAO de la statistique, les productions végétales sont indiquées par la FAO sur la base de l'année civile, en faisant porter chaque culture sur l'année civile au cours de laquelle la plus grande partie de la récolte a eu lieu. En conséquence, les données relatives à la production établies par la FAO pour chaque pays peuvent parfois différer sensiblement des données nationales. Par exemple, les données nationales relatives aux céréales vivrières en Inde font apparaître, en 1968/69, une augmentation de 3 pour cent seulement.

¹²Y compris le riz en équivalent de paddy; si le riz est inclus en équivalent de riz usiné, le total est de 95,5 millions de tonnes.

tonnes. Le maïs a continué de gagner du terrain sur le plan de l'exportation et sa production a augmenté d'environ 5 pour cent. Outre la Thaïlande, l'Indonésie et la Malaisie visent à devenir gros exportateurs. Les récoltes de coton se sont améliorées au Pakistan et en Thaïlande, mais la production totale de la région a fléchi du fait d'une chute prononcée dans le volume de la récolte indienne. La production de jute et de fibres apparentées a baissé de plus de 30 pour cent en raison surtout des pertes dues aux inondations en Inde et au Pakistan, et la production d'abaca aux Philippines a continué de décliner. La production de coprah est restée stationnaire dans la plupart des pays, mais la sécheresse et les typhons qui ont sévi aux Philippines ont entraîné une légère diminution du total régional.

Au moment où ont été écrites ces lignes, on ne pouvait se faire qu'une idée approximative de la production agricole en 1969. Les quelques renseignements disponibles indiquent cependant que la production de céréales vivrières des pays d'Extrême-Orient en voie de développement pourrait marquer un nouveau progrès, plus modéré cependant qu'en 1968. En Inde, d'après les premières données sur la superficie plantée en riz, il semble que si les conditions météorologiques restent normales la production pourrait atteindre le chiffre record de 1968. Aux Philippines, on signale que la sécheresse a beaucoup réduit la production de riz, qui devrait au contraire avoir légèrement augmenté dans un certain nombre d'autres pays dont la Birmanie, Ceylan, la Chine (Taïwan), l'Indonésie, la Malaisie, le Pakistan et la Thaïlande. Au total, les récoltes de blé de l'Inde et du Pakistan devraient être d'environ 2,7 millions de tonnes, soit 12 pour cent de plus qu'en 1968, mais on estime que leur production d'orge a diminué d'environ 30 pour cent (1,1 million de tonnes) et leur production de légumineuses d'environ 10 pour cent.

Parmi les principales cultures de rapport, on prévoit en Inde et au Pakistan un redressement de la production de jute, qui rejoindrait son niveau élevé de 1967; la production de caoutchouc également pourrait avancer dans une proportion atteignant 17 pour cent, à la faveur d'une demande très soutenue et de l'entrée en rapport de nouveaux hévéas à haut rendement, notamment dans l'ouest de la Malaisie. Pendant le premier semestre de l'année, la production de thé a augmenté d'environ 5 pour cent et la production de noix de coco s'annonce aussi plus abondante dans la région.

Variétés à haut rendement

Les conditions atmosphériques favorables ont beaucoup contribué en 1968 à l'amélioration des récoltes de riz dans un certain nombre de pays, dont le Cambodge, la Birmanie et l'Indonésie. Dans les deux premiers pays, ainsi qu'en Chine (Taïwan) et en Malaisie, il y a également eu augmentation des superficies, dans ce dernier cas grâce à l'expansion de la double récolte. Bien que l'accroissement des superficies

mises en culture ait aussi joué un rôle majeur dans le développement de la production de blé en Inde et au Pakistan, il semble que dans ces pays, comme à Ceylan, en Chine (Taïwan) et aux Philippines, les variétés à haut rendement nouvellement mises au point et l'usage intensifié de biens de production connexes aient plus encore favorisé la croissance de la production céréalière. Il importe donc d'examiner de plus près les progrès réalisés dans l'emploi de ces techniques.

D'une manière générale, ces techniques ont eu jusqu'à présent des effets moins marqués sur le riz que sur le blé. Cette différence s'explique essentiellement du fait que, contrairement au blé, le riz est cultivé sur une superficie beaucoup plus étendue et dans des conditions plus variées, surtout sur le plan de l'irrigation, et que les actuelles variétés de riz à haut rendement donnent de mauvais résultats en période de mousson, époque à laquelle se situe la majeure partie de la production rizicole. De plus, le consommateur n'acceptant pas aussi volontiers les nouvelles variétés de riz que celles de blé, les cultivateurs sont moins encouragés à les produire. En outre, les variétés de blé à haut rendement résistent mieux aux parasites et maladies et l'on en cultive relativement plus dans les régions à économie plus avancée, où les cultivateurs sont davantage réceptifs aux nouvelles techniques.

Parmi les divers pays, toute la superficie rizicole de la Chine (Taïwan) est désormais ensemencée de variétés à haut rendement. La récolte de 1968 a battu un nouveau record, dépassant de plus de 5 pour cent l'objectif du plan. D'autres pays exportateurs de riz, tels que la Birmanie et le Cambodge, n'utilisent les nouvelles variétés que sur une très petite échelle; en Thaïlande, le programme concernant ces variétés en est encore au stade expérimental.

Ce sont les pays importateurs de produits alimentaires qui, dans l'ensemble, ont manifesté le plus d'intérêt pour la nouvelle stratégie. Aux Philippines, les nouvelles techniques ont été appliquées à plus de 390 000 hectares en 1967/68, soit cinq fois la superficie de l'année précédente et près de 12 pour cent de la superficie rizicole totale. C'est en grande partie pour cette raison que le pays, importateur net jusque-là, a non seulement réussi à se suffire en riz en 1968, mais a pu effectivement en exporter quelque 40 000 tonnes. La superficie consacrée aux variétés à haut rendement devait atteindre 500 000 hectares en 1969. Les perspectives pour 1969 viennent toutefois d'être compromises par la sécheresse et les exportations sont arrêtées pour le moment. Il se peut également que les prix élevés qu'atteignent actuellement les engrais et les pesticides freinent la cadence future des progrès.

Grâce à un nouveau système de crédit, Ceylan a également intensifié de façon sensible l'emploi de variétés à haut rendement et d'engrais. La surface consacrée aux semences de riz améliorées, qui est passée de 40 pour cent de la superficie rizicole en 1966 à quelque 60 pour cent en 1968, devait atteindre 66 pour cent en 1969. Dans les zones prévues au programme, les rendements auraient été en moyenne de 3,9 tonnes à l'hectare contre une moyenne nationale de 2,2 tonnes à

l'hectare. La production globale de paddy a augmenté de 42 pour cent entre 1963-65 et 1968, et les rendements de 26 pour cent. L'avenir du programme dépendra en partie de l'efficacité de la lutte contre les parasites et les maladies des plantes.

En Inde, le programme de variétés à haut rendement a été lancé en 1966 sur une superficie de 1,9 million d'hectares (soit 2 pour cent environ de la superficie totale consacrée aux céréales vivrières); en 1967, elle s'étendait à plus de 6 millions d'hectares. Ces chiffres sont toutefois quelque peu inférieurs aux objectifs visés: 20 pour cent de moins pour le paddy et moins encore pour les céréales secondaires. L'objectif fixé pour 1968 était de 8,5 millions d'hectares (7 pour cent du total). Il n'est pas encore possible d'évaluer exactement dans quelle mesure ces nouvelles techniques ont contribué à la production totale, les enquêtes de rendement par sondages prévues au programme n'ayant été effectuées que dans un très petit nombre de districts¹³. Les accroissements des rendements moyens du blé dans l'ensemble du pays entre 1961/62-1964/65 et 1967/68, qui sont passés de 0,84 à 1,11 tonne à l'hectare, peuvent néanmoins donner une idée.

Les difficultés rencontrées par les autorités indiennes dans leurs efforts pour populariser les techniques nouvelles présentent peut-être un plus large intérêt. Selon les enquêtes par sondages, les engrais n'ont généralement pas été utilisés dans la proportion recommandée, en partie du fait de leurs prix élevés et des risques plus grands à courir. En outre, les livraisons n'ayant pas été effectuées en temps opportun par suite de difficultés de transport, les engrais sont restés souvent inutilisés ou ont été à l'occasion appliqués à des cultures ne figurant pas au programme. L'instauration de mesures phytosanitaires à l'échelle voulue a également été malaisée, tout comme l'établissement de moyens de crédit suffisamment et convenablement structurés pour permettre aux cultivateurs d'acheter tous les biens de production nécessaires et aux plus gros exploitants de couvrir leurs frais de main-d'oeuvre, bien que les banques commerciales manifestent depuis quelque temps un nouvel intérêt pour le crédit agricole et que nombre d'entre elles aient ouvert des succursales dans les zones rurales.

Le programme indien relatif au blé et au riz s'est en grande partie axé sur les zones irriguées ou régulièrement arrosées. C'est surtout dans les régionsensemencées de céréales secondaires hybrides qu'on s'est plaint de l'insuffisance de l'alimentation en eau. Les semences hybrides ont également pâti de la sécheresse. De leur côté, les cultivateurs ont été quelque peu déçus par la modicité des prix perçus pour les nouvelles variétés de céréales; ceci est dû à la fois à la préférence des consommateurs pour les variétés locales et à la nécessité, pour les agriculteurs, de vendre les plus grosses récoltes peu après la moisson, les moyens

d'emmagasinage étant limités et le gouvernement se refusant à acheter plus de contingents spécifiés.

Au Pakistan, le gouvernement a livré aux agriculteurs des quantités croissantes de semences à haut rendement. Après les expériences restreintes effectuées en 1966/67, la superficie ensemencée de variétés améliorées de blé a été de 1 à 1,2 million d'hectares en 1967/68. On estime officiellement qu'elle a atteint entre 2 et 2,4 millions d'hectares en 1968/69, soit plus de 40 pour cent du total des emblavures ou les trois quarts environ des terres à blé irriguées. Au Pakistan occidental, la superficie ensemencée de riz IRRI (Institut international de recherches sur le riz), était de 4 000 hectares en 1966/67, et de 40 000 hectares en 1967/68; pour 1968/69, on rapporte qu'elle a atteint 320 000 hectares. Au Pakistan oriental, le riz IRRI était, en 1967/68, cultivé sur 120 000 hectares environ. Ceci ne représente en tout que 1,3 pour cent de la superficie rizicole totale du pays. Le Pakistan oriental visait à porter cette surface à 240 000 hectares en 1968/69, mais envisageait des difficultés par suite de l'insuffisance des services de protection végétale et de vulgarisation.

Production de la pêche

La production de la pêche a également fait de sensibles progrès en 1968, notamment en Chine (Taïwan) où les prises totales ont dépassé, pour la première fois, un demi-million de tonnes et aux Philippines où elles ont été de 10 pour cent supérieures à l'année précédente. D'importantes augmentations ont également été enregistrées dans d'autres gros pays producteurs de la Région (République de Corée, Inde, Indonésie et Thaïlande). L'autosuffisance en matière de production de la pêche constitue l'objectif principal du nouveau plan quadriennal d'expansion des pêches des Philippines qui, en 1968, ont importé des produits de la pêche pour une valeur d'environ 15 millions de dollars. De son côté, l'Indonésie développe activement ses pêches, en partie avec l'aide des finances et investissements étrangers, après plusieurs années d'une lente croissance dans ce secteur.

Production forestière

Les enlèvements de bois d'industrie en Extrême-Orient n'ont pas augmenté aussi rapidement en 1968 qu'au cours des deux années précédentes, surtout aux Philippines et en Malaisie (Sabah), principaux exportateurs de grumes de feuillus. La forte demande en Europe occidentale et en Amérique du Nord a stimulé l'expansion de contre-plaqué et de placages dans la plupart des principaux pays producteurs de la région. Les tentatives faites par quelques pays, et notamment l'Indonésie, pour mieux utiliser les vastes étendues forestières sous-exploitées n'ont pas encore eu le temps d'influer sensiblement sur le volume des enlèvements dans l'ensemble de la région. En outre, il est probable que, compte tenu de la tendance générale aux coupes excessives et à la mauvaise gestion, la production se sera accrue en grande partie au détriment de la croissance économique à long terme. La Chine (Taïwan), la République de Corée et l'Inde ont entrepris

¹³ De fait, le dernier rapport d'enquête du gouvernement de l'Inde précise qu'il faut s'abstenir de toute généralisation à partir de ces données.

avec succès des plans de recolonisation pour tenter de limiter la culture itinérante, qui aurait provoqué la destruction d'environ 8 millions d'hectares en 1968; de plus, le boisement, fortement orienté vers le développement industriel, revêt une importance croissante; les 5 millions d'hectares de forêt artificielle déjà en existence sont passés en 1968 à 5,7 millions. Bien que certains pays, dont la Malaisie, s'efforcent de fonder leurs futures activités forestières sur des plans d'utilisation des terres, pour beaucoup le statut incertain des ressources forestières demeure un obstacle majeur à leur développement approprié.

Commerce des produits agricoles

En 1968, les recettes que les pays en voie de développement de la région tirent des exportations de produits agricoles ont diminué pour la cinquième année consécutive et sont tombées à leur point le plus bas depuis 1958 (tableau II-22).

Les recettes ont diminué pour quatre des principaux produits d'exportation de la région - riz, jute, kénaf et thé - qui, ensemble, représentent environ un tiers des exportations totales. La chute a été particulièrement brutale pour le riz, puisqu'elle a été de 19 pour cent. Les prix d'exportation ont commencé à diminuer à partir du premier trimestre et, à la fin de l'année, ils étaient tombés au-dessous de la moyenne de 1967. Les exportations ont également beaucoup diminué en volume, tombant à 1,9 million de tonnes contre 2,6 millions en 1967 et 4,3 millions de tonnes en moyenne pendant la période 1963-65. Les principaux exportateurs de riz ont durement ressenti les effets de cette diminution. En Birmanie, les recettes provenant

des exportations de riz sont tombées à 32 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 1968, contre 61 millions pour la période correspondante de l'année précédente. Ce recul s'explique surtout par le succès des efforts déployés pour augmenter la production dans certains des pays qui manquent le plus de produits alimentaires. En ce qui concerne le thé et le jute, le recul des recettes d'exportation est surtout imputable à la baisse des prix. La diminution de 8 pour cent du prix du thé est conforme à la tendance que l'on constate depuis plusieurs années et qui s'explique par la présence d'une offre excédentaire sur les marchés mondiaux. En 1968, les exportations de thé ont aussi beaucoup diminué en volume. Les recettes fournies par les exportations de jute et de kénaf ont fléchi de 20 pour cent: les quantités exportées ont légèrement diminué, la production ayant sensiblement baissé surtout en Inde et au Pakistan. Bien que les prix aient fortement augmenté à la fin de l'année, la valeur unitaire des exportations pour l'ensemble de l'année a été moins élevée qu'en 1967 parce que de nombreuses ventes ont été, semble-t-il, effectuées pendant les périodes où les prix étaient plus bas.

La valeur des exportations de deux grands produits - le sucre et le caoutchouc - est restée virtuellement inchangée en 1968. Pour le caoutchouc, qui fournit 25 pour cent des recettes d'exportation, on enregistre une baisse de la valeur unitaire, mais le volume des ventes a augmenté grâce à la production obtenue sur les superficies replantées avec des variétés à haut rendement. La valeur de certains autres importants produits d'exportation a augmenté. La progression la plus spectaculaire a été celle des exportations de produits forestiers qui a atteint 26 pour cent: ces exportations ont augmenté constamment au cours de la dernière

TABLEAU II-22. — EXTREME-ORIENT: INDICES DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PECHES ET DES FORETS

	Pourcentage par rapport au total des exportations agricoles en 1968	1966	1967	1968 ¹	Variations entre 1967 et 1968 ¹
		Moyenne 1957-59 = 100			Pourcentage
Produits agricoles	100	106	101	99	- 2
Produits alimentaires et fourragers	42	140	126	128	2
Riz	(10)	113	106	86	- 19
Sucre	(8)	118	108	106	- 2
Huiles et graines oléagineuses	(14)	130	110	142	30
Produits pour boissons et tabac	23	97	109	100	- 8
Café	(3)	128	192	169	- 12
Thé	(14)	85	91	83	- 9
Matières premières	36	86	79	78	- 1
Jute et kénaf	(6)	159	144	115	- 20
Caoutchouc	(24)	77	68	68	- 1
Produits des pêches ²	-	172	164	183	12
Produits forestiers ²	-	264	293	369	26

¹ Données préliminaires. — ² Y compris le Japon.

décennie et représentent maintenant 20 pour cent des exportations totales de produits de l'agriculture, des pêches et des forêts, contre moins de 6 pour cent il y a 10 ans. Si l'on fait abstraction du Japon, les Philippines et la Malaisie ont eu à leur actif environ 60 pour cent des recettes fournies par l'exportation de ces produits; la Malaisie et Singapour ont augmenté leurs expéditions de sciages de feuillus, surtout à destination de l'Europe, et les Philippines ont développé leurs exportations de contre-plaqué. Les importations de grumes de feuillus tropicaux effectuées par la République de Corée et la Chine (Taïwan) pour la fabrication de contre-plaqué ont également continué à augmenter.

Les exportations d'huiles et de graines oléagineuses ont progressé de 30 pour cent en valeur, surtout grâce aux produits dérivés de la noix de coco. La pénurie de noix de coco, qui avait commencé à se faire sentir en 1967, s'est poursuivie jusque vers le milieu de 1968. Les prix des produits dérivés de la noix de coco, contrairement à ceux de la plupart des autres huiles végétales et graines oléagineuses, ont connu une forte hausse. Le recul enregistré par la suite n'a pas empêché les valeurs unitaires moyennes des exportations d'être sensiblement plus élevées en 1968 qu'au cours des années précédentes.

Cette évolution des divers produits a eu des répercussions variables selon les pays de la région. A Ceylan, la valeur des exportations de caoutchouc et de thé, produits qui fournissent à ce pays environ 75 pour cent de ses recettes en devises, est tombée de 276 millions de dollars à 251 millions de dollars et cette diminution n'a été que partiellement compensée par l'augmentation des recettes fournies par les trois principaux produits dérivés de la noix de coco, qui sont passées de 35 millions à 56 millions de dollars¹⁴. En ce qui concerne l'Inde, l'augmentation sensible des recettes fournies par l'exportation d'huile de ricin et d'arachide n'a pas compensé le fléchissement de celles provenant des autres produits, notamment le thé et le sucre brut, et la valeur des principales exportations agricoles est tombée de 445 millions à 428 millions de dollars en 1968. En revanche, les recettes que les Philippines ont tirées de leurs principales exportations agricoles en 1968 sont passées de 418 à 429 millions de dollars (neuf mois). Il semble que celles de la Malaisie aient également progressé.

La plupart des recettes d'exportations agricoles continuent à être fournies par un petit nombre de produits traditionnels, mais étant donné que la majorité d'entre eux offrent des perspectives d'expansion limitées, il est intéressant de noter que les pays en voie de développement de la région ont commencé à exporter un certain nombre de "nouveaux produits". L'un des exemples les plus caractéristiques est celui du maïs que la Thaïlande a commencé à exporter avec succès. De bons résultats ont également été obtenus avec les bananes dont on évalue les exportations pour 1968 à environ 50 millions de dollars contre 4,6

millions seulement en 1958. Parmi les autres produits qui ont une importance moindre dans la région mais dont les exportations augmentent progressivement, mentionnons la soie (19,5 millions de dollars en 1968) et les oranges (5,8 millions).

Toutefois, l'exportation de ces nouveaux produits s'est limitée jusqu'ici à un très petit nombre de pays tels que la Chine (Taïwan), qui a à son actif plus de 90 pour cent des exportations de bananes, et la République de Corée, qui effectue la presque totalité des exportations de soie. La majeure partie de ces produits est exportée vers les autres pays de la région, notamment le Japon qui a absorbé la quasi-totalité des exportations de bananes provenant de Chine (Taïwan). Les exportations de soie coréennes sont un peu plus diversifiées, mais le Japon et les Etats-Unis en absorbent la plus grande partie. Le Japon, qui était traditionnellement le plus gros exportateur de soie, est maintenant devenu importateur net de ce produit. S'ils ne représentent encore qu'une faible part des recettes totales de la région, ces "nouveaux" produits d'exportation peuvent revêtir une importance considérable pour les pays individuels. Les pays considérés, et notamment la Thaïlande, donnent ainsi un exemple dont pourraient peut-être s'inspirer utilement d'autres pays en voie de développement qui projettent de diversifier la structure de leurs exportations agricoles.

En volume comme en valeur, les importations agricoles de la région ont diminué d'environ 4 pour cent en 1968. En gros, ce recul - le premier en sept ans - tient à une réduction de 15 pour cent des importations céréalières, qui comptent pour moitié dans le total et dont l'évolution s'explique par l'amélioration des récoltes dans la plupart des principaux pays déficitaires. Les importations de blé ont diminué de 10 pour cent, celles de riz de 6 pour cent et les importations de sorgho, qui en 1966-67 avaient par exception représenté quelque 10 pour cent des importations totales de céréales, ont diminué de près de 80 pour cent. Parmi les principaux pays importateurs, l'Inde a vu baisser du quart ses importations de blé (4,7 millions de tonnes), le Pakistan en a acheté 15 pour cent de moins et a interrompu ses achats de riz. Les importations céréalières de Ceylan et du Pakistan ont aussi beaucoup baissé. La Chine (Taïwan) et la République de Corée ont été les seuls pays importants dont les achats de céréales aient augmenté en 1968, conformément à la tendance des années récentes; dans le cas de la Corée cependant, le phénomène a eu une ampleur particulière (les importations se sont accrues de 15 pour cent dans le cas du riz et de près de 30 pour cent dans le cas du blé) en raison des effets de la sécheresse sur la production.

La réduction des importations agricoles aurait été bien plus marquée s'il n'y avait pas eu une nette expansion des achats de certaines autres denrées alimentaires. Si l'amélioration de la production céréalière s'est traduite par une diminution des importations, il n'en a pas été de même pour la plupart des autres grands produits vivriers et, en ce qui les

¹⁴ Les recettes en roupies ont augmenté, mais la valeur correspondante en dollars a diminué par suite de la dévaluation.

concerne, les importations ont suivi en 1968 la tendance fortement ascendante observée par le passé. Les achats de sucre se sont accrus de 11 pour cent, les achats de viande de 40 pour cent et ceux de produits laitiers de 10 pour cent. Ces mouvements reflètent certainement en partie l'élévation rapide des revenus réels observée dans maints pays ces deux dernières années, surtout dans le secteur agricole. En même temps, la croissance de la production a été freinée par divers facteurs; d'une part, les efforts ont été concentrés sur la production céréalière et, d'autre part, il s'agit de denrées dont la production ne peut être amplifiée du jour au lendemain.

Plans et politiques de développement

En 1968 et au début de 1969, la Chine (Taïwan), l'Inde, l'Indonésie et le Laos ont lancé de nouveaux plans tandis que la Malaisie et le Népal revoyaient leurs plans en cours. Les principales caractéristiques ainsi que l'importance de ces plans et autres programmes en cours d'exécution dans la région sont exposées au tableau annexe 1D.

Une innovation importante vient d'intervenir dans les techniques de planification en Extrême-Orient; il s'agit de l'adoption généralisée de la planification annuelle, dans le cadre d'un plan à long terme. Des plans annuels ont été dressés par Ceylan, la Chine (Taïwan), la République de Corée, l'Inde, le Pakistan et la Thaïlande et le Laos doit en adopter prochainement.

Ce changement obéit à des motifs différents selon les pays, mais il est souvent lié à l'état de la planification à moyen terme. En Inde, cette méthode a été instaurée en 1966 à la fin du troisième plan quinquennal, car la situation désastreuse des récoltes et la récession économique rendaient impossible l'estimation des ressources éventuellement disponibles pour l'exécution d'un plan à plus long terme. De son côté, Ceylan s'occupe de formuler des plans annuels et le plan à plus long terme. La République de Corée et le Pakistan dressent aussi des plans annuels en tant qu'instruments d'exécution de plans à plus long terme déjà existants. D'une manière générale, les planificateurs de la région reconnaissent désormais que des plans annuels sont tout aussi nécessaires que les plans à moyen terme et perspectifs. Le plan annuel, généralement présenté en même temps que le budget du gouvernement, fournit l'occasion d'adapter le plan à moyen terme à l'évolution

de la situation économique et aux ressources disponibles; il permet aussi d'inscrire le budget annuel et les politiques fiscales dans un cadre plus large axé sur le développement et d'en assurer la compatibilité avec d'autres instruments politiques utilisés par les planificateurs.

Sur les quatre nouveaux plans entrepris au cours de la période étudiée, deux se rapportent à de gros importateurs de denrées alimentaires, l'Inde et l'Indonésie. Ces deux plans visent l'un et l'autre à réaliser l'autarcie alimentaire. Comme on pourra le constater au tableau II-23 le taux de croissance de la production alimentaire envisagé dans ces deux pays est sensiblement plus élevé que par le passé.

Comme il n'existe guère de possibilités de mettre en culture de nouvelles terres, l'accroissement de la production en Inde est censé se réaliser grâce à l'augmentation des rendements, surtout en intensifiant l'utilisation des biens de production spéciaux. La surface ensemencée de variétés de céréales vivrières à haut rendement doit s'accroître de 15,6 millions d'hectares et passer ainsi à 24 millions d'hectares en 1973/74, tandis que la superficie bénéficiant de mesures de protection des cultures s'augmentera de 26 millions d'hectares pour atteindre 80 millions d'hectares, la consommation d'engrais chimiques (NPK en termes de nutriments) de 4,6 millions de tonnes pour parvenir à un total de 6,6 millions de tonnes, la zone irriguée de 7,4 millions d'hectares — ce qui fera au total 43 millions d'hectares — et la superficie consacrée aux cultures multiples de 9 millions d'hectares supplémentaires. Ces mesures s'accompagneront d'améliorations institutionnelles telles que la réorganisation du crédit et le renforcement de l'infrastructure rurale.

En Inde, l'importance accordée à l'agriculture (y compris l'irrigation et la lutte contre les inondations) par le projet de plan se reflète dans les dépenses d'investissements publics attribuées à ce secteur qui, avec 22 pour cent, reçoit légèrement plus que celui des industries et des mines prises ensemble. Si, comme il est signalé, les Etats éprouvent des difficultés à fournir leur part de dépenses publiques, la croissance de l'agriculture s'en ressentira, la Constitution conférant auxdits Etats la responsabilité du secteur agricole. On a également formulé des doutes au sujet du financement extérieur du quatrième plan. Le montant de l'aide extérieure requise, nette de tout remboursement de dettes, est fixé à la moitié du niveau de l'aide reçue au cours du

TABLEAU II-23. — EXTREME-ORIENT: PRODUCTION ET IMPORTATIONS DE CEREALES VIVRIERES EN INDE ET EN INDONESIE

	Production		Importations	Taux de croissance de la production	
	1967/68	1973/74 (objectif)		Passé	Pendant la période du plan
	 Millions de tonnes			 Pourcentage par an	
Inde (toutes céréales vivrières)	95,6	129,0	8,7	13,0	5,6
Indonésie (riz)	² 15,0	22,7	0,9	³ 2,4	6,0

¹ 1949/50-1964/65. — ² 1968. — ³ 1961/62-1967/68.

troisième plan. Ce montant est calculé sur une augmentation annuelle des recettes d'exportation estimée à 7 pour cent. Les recettes d'exportation devraient, pendant l'année en cours, être supérieures de 13,5 pour cent à celles de 1967/68, mais elles n'ont augmenté en 1967/68 que de 3 pour cent et, selon la conclusion récente d'un comité interministériel, un taux annuel de 4 pour cent seulement serait réalisable pendant la période du plan.

En Indonésie, pour atteindre l'objectif fixé à la production, soit 22,7 millions de tonnes de paddy, d'ici 1973/74, on envisage de porter l'actuelle superficie rizicole de 7,6 millions d'hectares à 9,3 millions d'hectares, surtout en restaurant les réseaux d'irrigation sur 900 000 hectares et en les étendant à 480 000 hectares supplémentaires. A Java, où se concentre la production de paddy, 60 pour cent environ des ouvrages d'irrigation ont passé le stade de la réparation. Quatre millions d'hectares doivent être ensemencés de variétés de riz à haut rendement et la superficie englobée par les divers systèmes d'intensification de la production, étayés par des moyens de vulgarisation et de crédit, doit passer d'ici la fin du plan de 34 pour cent de la surface consacrée au paddy en 1969/70 à 43 pour cent.

Conformément à la priorité accordée à la production agricole, ce secteur représentera 35 pour cent des investissements publics. L'investissement prévu étant de 1 420 milliards de roupies sur cinq ans, soit moins de 10 pour cent du PNB par an, on doute quelque peu de pouvoir parvenir au taux de croissance annuel prévu. Autre sujet de préoccupation: on ignore si l'entreprise privée locale assumera la part qui lui revient en matière d'impôts et d'investissements. Les investissements étrangers privés paraissent avoir été essentiellement attirés par le secteur des forêts, qui est censé devenir, dans les années soixante-dix, l'une des principales sources du pays en recettes de devises étrangères.

L'accroissement de la production rizicole est également l'un des principaux objectifs du plan quinquennal (1969/70-1973/74) du Laos ¹⁵. L'agriculture est généralement demeurée stationnaire pendant la situation d'urgence et les importations de riz n'ont cessé de s'accroître atteignant, ces dernières années, une moyenne de plus de 41 000 tonnes. Le nouveau plan accorde donc la première priorité à l'amélioration de la productivité agricole, notamment pour le riz, grâce à l'amélioration de l'irrigation.

Les succès remportés par la Chine (Taïwan) dans le développement de son secteur agricole ont influé sur la formulation du nouveau plan (1969-72) qui attribue, déclare-t-on, la première priorité au secteur industriel. A l'agriculture reviendra néanmoins la tâche importante d'accroître l'offre d'aliments protéiques au marché intérieur. Etant donné la rareté des terres cultivables, l'accent sera mis essentiellement sur les pêches ainsi que sur la production porcine et avicole. On étudie la

possibilité de développer l'élevage du bétail en utilisant, à cet effet, des versants abrupts qui ne se prêtent pas à l'agriculture. Les productions de la pêche et des produits de l'élevage doivent augmenter respectivement de 12,6 et 6,5 pour cent par an, contre 3,1 pour cent seulement pour la production agricole. Il convient de considérer ces chiffres dans le contexte du taux de croissance général prévu pour l'économie, soit un minimum de 7 pour cent, peut-être même, compte tenu de la performance réalisée ces dernières années, de 10 pour cent.

Après examen à moyen terme du premier plan de la Malaisie (1966-70), le total des investissements dans le secteur public a été relevé de 6 pour cent. L'agriculture et les domaines connexes continuent de recevoir 24 pour cent, soit la plus grosse part des dépenses publiques de développement; le taux de croissance visé pour ce secteur reste fixé à 5,5 pour cent par an. A la fin de 1968, on a jugé nécessaire d'abaisser les objectifs du plan actuel du Népal (1965-70), du fait surtout que le pays n'avait pas reçu le volume nécessaire d'aide étrangère.

Coopération régionale

Bien que les consultations au sein des divers grands organismes de coopération régionale - Conseil asiatique des ministres, Association des pays d'Asie du Sud-Est (ASEAN), Conseil de l'Asie et du Pacifique (ASFAC) - se soient poursuivies pendant la période étudiée, peu de progrès ont été faits. On envisage toutefois une nouvelle méthode sous forme d'accords régionaux sur les produits. En septembre 1969, les six principaux pays producteurs de noix de coco - Ceylan, Inde, Indonésie, Malaisie, Philippines et Thaïlande - ont créé une Communauté asiatique de la noix de coco, qui a tenu une première réunion. Cette communauté, destinée à promouvoir et à coordonner toutes les activités de l'industrie de la noix de coco dans la région, recherchera les causes des fluctuations dans les prix des produits dérivés de la noix de coco et étudiera le moyen d'établir des normes pour ces produits et d'améliorer l'efficacité des industries de transformation de la noix de coco. Une initiative analogue, sinon plus limitée, a été prise par Ceylan et l'Inde qui, à la mi-1968, ont signé un accord visant à resserrer la coopération dans les domaines économique et commercial et plus particulièrement dans celui de la commercialisation du thé. Les deux pays constitueront un consortium d'entreprise par l'intermédiaire duquel ils collaboreront aux opérations de mélange, d'emballage et de distribution du thé destiné aux marchés d'outre-mer.

Japon

Le PNB réel du Japon se serait accru de 14 pour cent en 1968, répétant ainsi la performance élevée de 1967, et l'augmentation attendue en 1969 serait à peine inférieure. La croissance rapide du PNB s'est traduite par une augmentation rapide, elle aussi, de la consommation personnelle, y compris celle de denrées

¹⁵ Au moment de la rédaction du présent document, ce plan attendait l'approbation de l'Assemblée nationale.

alimentaires, qui a augmenté de 12 pour cent tant en 1967 qu'en 1968. Les modifications qu'a subies de ce fait la composition du régime alimentaire ont aggravé les problèmes que pose l'accroissement rapide de la production rizicole, et constituent actuellement un sujet de préoccupation majeur dans le domaine de la politique agricole. Les problèmes de structure ont aussi leur importance, notamment celui de l'abandon rapide du secteur agricole par la population en faveur d'autres secteurs et des pénuries de main-d'oeuvre qui en résultent pour les exploitations agricoles.

Production agricole

L'augmentation de 4 pour cent marquée par la production agricole en 1968 se rapproche du taux de croissance à plus long terme, bien qu'il soit très inférieur à l'accroissement spectaculaire de 10 pour cent enregistré en 1967 (tableau II-21). Favorisés par les bonnes conditions atmosphériques, les soutiens élevés au prix du riz ont amené une augmentation de 13 pour cent de la récolte de paddy, qui est passée à 18,8 millions de tonnes en 1967 et s'est maintenue à ce haut niveau en 1968. En revanche, la production de la plupart des autres céréales et des pommes de terre n'a pas cessé, cette même année, soit de diminuer soit de plafonner. Après quelques années d'une expansion seulement modérée, la croissance de la production animale vient de reprendre de l'essor.

Au Japon, les prises de poissons et de crustacés ont augmenté de près d'un dixième, pour atteindre le record de 8,5 millions de tonnes et il a fallu, pour certains types de poissons communs, limiter les quantités débarquées afin d'arrêter une nouvelle chute des prix. Les prix intérieurs de quelques variétés de "luxe" ont cependant augmenté en raison des accords internationaux de contingentement des prises et de la demande intérieure plus forte pour ces variétés.

Dans le domaine des industries forestières, de nouveaux accroissements sont intervenus dans la production du contre-plaqué, dont la demande a été soutenue tant à l'intérieur qu'en Amérique du Nord (principal débouché à l'exportation), ainsi que dans celle du papier et du carton. Etant donné, toutefois, la pression croissante exercée sur les peu abondantes ressources nationales de bois, l'industrie papetière du Japon devient toujours plus tributaire de matières premières importées, et les importations en provenance du Sud-Est asiatique et des Etats-Unis, ainsi que, dans une moindre mesure, de l'U.R.S.S., ont rapidement augmenté.

On ne dispose pas encore de données complètes sur la production agricole de 1969. D'après les prévisions, cependant, la récolte de riz (18,4 millions de tonnes) diminuerait de 2 pour cent et les récoltes d'orge et de blé seraient également plus faibles, le recul dans le cas du blé étant de 300 000 tonnes ou de 30 pour cent.

Revenus agricoles

L'accroissement rapide et récent de la production agricole ainsi que la hausse des prix à la production

(sauf pour l'année 1968 cependant) ont abouti à un taux de croissance extrêmement élevé des revenus agricoles. En 1967, le revenu d'une famille agricole moyenne au Japon a augmenté de 19,5 pour cent pour atteindre l'équivalent de 2 861 dollars, dépassant ainsi le revenu d'une famille moyenne de travailleurs urbains, et il aurait encore augmenté de 6,3 pour cent en 1968. L'économie rurale japonaise présente toutefois une caractéristique remarquable, à savoir la part importante des recettes non agricoles dans le revenu des familles agricoles. Ces recettes représentaient environ la moitié du revenu total en 1967, et un peu plus en 1968. La moyenne est toutefois très pondérée du fait que les familles possédant de très petites exploitations dépendent beaucoup de revenus non agricoles.

Principaux problèmes et politiques

Comme dans nombre d'autres pays où les revenus agricoles s'appuient sur des politiques de soutien élevé des prix, ces politiques viennent d'être mises à rude épreuve au Japon, qui cherche activement à leur en substituer d'autres.

Dans ce pays, le principal instrument de la politique des revenus agricoles est la Loi de contrôle alimentaire, en vertu de laquelle le gouvernement achète et vend la majeure partie du riz à des prix fixes. Entre 1960 et 1968, ces prix ont plus que doublé, augmentant deux fois plus vite que les prix généraux à la consommation et une demi-fois plus vite que la moyenne des prix pour tous les autres produits agricoles. Sous cette impulsion, la production de paddy s'est accrue plus rapidement que la consommation. Les stocks provenant de l'ancienne récolte ont atteint 2,7 millions de tonnes de riz décortiqué en octobre 1968 et quelque 5,5 millions en octobre 1969; une nouvelle augmentation d'environ 1,5 million de tonnes ou plus est prévue en 1969/70. L'écoulement, à l'intérieur, des vieilles récoltes de riz est devenu sans cesse plus difficile, car le consommateur se montre plus éclectique dans ses achats alimentaires; quant aux exportations commerciales, elles exigeraient, si elles étaient entreprises, de fortes subventions pour ramener les prix au niveau international. De plus, le marché du riz "japonica" (grains ronds) est limité. Dans le cadre d'accords spéciaux toutefois, il vient d'en être expédié une petite quantité aux pays extérieurs en voie de développement. Du point de vue financier, l'application de la Loi de contrôle alimentaire constitue une charge toujours plus lourde pour l'Etat, avec des pertes annuelles de plus de 600 millions de dollars ces dernières années.

Aussi est-il apparu toujours plus évident qu'il fallait remanier profondément la Loi de contrôle alimentaire, instaurée en une époque de pénurie et désormais inadaptée à la période d'amples disponibilités et à l'évolution rapide des préférences du consommateur. C'est pourquoi il a déjà été décidé d'autoriser le libre commerce d'une partie de la récolte, de restreindre en même temps les achats gouvernementaux de riz et de reconvertir à d'autres cultures 5 300 hectares de terres rizicoles avec l'aide de subventions aux cultivateurs contribuant à ce plan. Ces conversions seraient

étendues, sur trois ans, à 250 000 hectares, soit 8 pour cent de la superficie rizicole totale.

L'agriculture japonaise se trouve aux prises avec un autre problème majeur, celui de la pénurie croissante de main-d'oeuvre. La cadence d'amenuisement de la main-d'oeuvre agricole s'est accélérée au cours de la dernière décennie, passant de 2,7 pour cent en 1955-60 à 3,7 pour cent en 1960-66; selon de récentes projections officielles, elle atteindrait une moyenne d'environ 4 pour cent à long terme. L'exode de la main-d'oeuvre n'a eu jusqu'ici que peu d'effet sur la dimension moyenne des exploitations, car il intéresse surtout les plus jeunes membres des familles prenant des emplois non agricoles, mais continuant de résider sur l'exploitation; néanmoins on s'attend à l'avenir que les dimensions moyennes des exploitations s'accroissent à un rythme accéléré.

Commerce

Les produits agricoles ne jouent qu'un rôle mineur dans les exportations du Japon (elles représentent en moyenne quelque 2 pour cent de la valeur totale) et consistent essentiellement, outre la soie, en un certain nombre de spécialités. Le pays n'en est pas moins un gros importateur agricole et son commerce, dans ce domaine, a augmenté rapidement jusqu'à il y a peu de temps encore sous l'impulsion, en grande partie, des importations de produits animaux et de blé. Depuis deux ans cependant, la croissance des importations agricoles est retombée à 1,3 pour cent seulement en 1967 et à 3,5 pour cent en 1968, malgré une nouvelle augmentation des importations de matières premières. Ce fait est dû surtout à une chute prononcée dans les importations de produits laitiers et de riz. Les importations de riz ont accusé une baisse de 37 pour cent en 1967 et de 47 pour cent en 1968, au moment où la production nationale s'accroissait et les stocks s'accumulaient.

Le Japon est resté au premier rang pour le commerce mondial des produits des pêches; ses exportations ont atteint la valeur record de 350 millions de dollars, soit presque 8 pour cent de plus qu'en 1967.

En ce qui concerne les produits forestiers, la caractéristique essentielle a été le ralentissement des importations de grumes, notamment celles d'origine tropicale, à la suite de l'accumulation des stocks en 1967. Les importations de grumes de résineux en provenance des Etats-Unis ont cependant augmenté de nouveau d'un quart, et celles de sciages de résineux et de copeaux de bois à pâte se sont accrues également. On a néanmoins pris des mesures pour importer des copeaux d'autres zones, y compris la Malaisie et l'Australie.

Une part relativement importante des échanges du Japon se fait avec les pays en voie de développement de l'Asie — 28 pour cent des exportations et 15 pour cent des importations en 1968. L'excédent des exportations du Japon vers ces pays par rapport à ses importations en provenance de ces derniers constitue néanmoins l'un des principaux problèmes commerciaux du pays (voir tableau II-24), problème d'autant plus difficile à

résoudre à mesure que le Japon se rapproche de l'autosuffisance en riz. On s'efforce de remédier à la situation, notamment en aidant les pays en voie de développement à accroître leur production de produits agricoles transformés et de biens manufacturés aux fins d'exportation vers le Japon.

Chine continentale

L'examen officiel de la production agricole en 1968¹⁶, tout en signalant une récolte excellente, n'indique aucun accroissement de la production totale. Selon les rapports provinciaux, moins nombreux que par le passé, les chutes de pluie ont été plus abondantes que d'habitude dans le Sud et moins abondantes dans le Nord. Par suite, essentiellement, des pertes de riz précoce, de blé d'hiver et de pommes de terre, la production totale des céréales alimentaires (y compris l'équivalent en céréales des pommes de terre et des patates) serait généralement quelque peu inférieure à la récolte exceptionnelle de 1967. On ne signale, toutefois, aucune pénurie alimentaire importante; selon la FAO, la production de céréales alimentaires serait peut-être tombée de 214 millions de tonnes en 1967 à quelque 212 millions de tonnes en 1968¹⁷. Pour ce qui est des récoltes commerciales, aucun changement majeur n'est signalé. Par contre, il y aurait augmentation générale des troupeaux dans les régions pastorales. L'élevage porcin sur les parcelles privées, toujours officiellement encouragé, a vraisemblablement progressé du fait des solides disponibilités d'aliments fourragers fournies par la récolte de 1967.

Selon l'examen officiel, le succès de la récolte est essentiellement imputable à l'intensification des emblavages, à l'application à grande échelle d'herbicides et à l'utilisation de transplanteurs mécaniques de riz. Il n'est fait état d'aucun progrès dans l'application des engrais et la régulation des eaux, domaines qui ont peut-être pâti de la désorganisation économique et administrative provoquée par la révolution culturelle, notamment au cours du premier semestre de l'année.

Les mesures annoncées au cours du deuxième semestre de 1968 en vue de limiter ou d'éliminer les parcelles privées semblent n'avoir guère produit de

TABLEAU II-24. — EXTREME-ORIENT: COMMERCE DU JAPON AVEC LES PAYS D'ASIE EN VOIE DE DEVELOPPEMENT, 1964-68

	1964	1965	1966	1967	1968
	 Milliards de dollars U.S.				
Exportations	1,7	2,2	2,6	2,9	3,6
Importations	1,3	1,4	1,6	1,8	2,0
	 Pourcentage				
Dont: produits agricoles primaires	30	35	38	22	15
	 Milliards de dollars U.S.				
Excédents des exportations par rapport aux importations. .	0,5	0,8	1,0	1,1	1,6

¹⁶ New China News Agency, 3 décembre 1968.

¹⁷ La méthode utilisée par la FAO pour évaluer ces données est expliquée dans *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1968*, p. 17.

résultat jusqu'à présent. Des dispositions ont été prises en 1968 pour agrandir les entreprises collectives en procédant à des fusions et pour investir les brigades de production (unité moyenne dans la commune) de responsabilités accrues en matière de production et de gestion.

Le total des exportations et importations ¹⁸ de la Chine continentale en 1967 et 1968 a subi une baisse par rapport aux cinq années précédentes, mais les exportations des principaux produits agricoles (riz, soja

¹⁸ Données tirées des statistiques commerciales des pays ayant des échanges avec la Chine continentale.

et autres graines oléagineuses, produits de l'élevage, fruits et légumes) se sont nettement accrues depuis 1962. Leur valeur en 1967 et 1968 a dépassé le coût des importations de blé. En raison surtout d'une diminution de la demande sur les marchés d'Extrême-Orient, les exportations de riz ont légèrement fléchi en 1968, passant de 1,2 à 1 million de tonnes. Le total des importations céréalières en 1967 et 1968 — du blé uniquement — a été respectivement de 4,2 et 4,4 millions de tonnes contre une moyenne annuelle de 6,3 millions de tonnes en 1964-66. Selon ce que l'on sait des contrats officiels de livraison en 1969, les importations de blé seraient d'au moins 5,2 millions de tonnes.

Proche-Orient

L'ordre de priorité qui détermine l'utilisation des ressources dans la région a continué de se ressentir de l'instabilité politique, mais on n'en a pas moins enregistré des progrès économiques substantiels dans plusieurs pays. D'après une estimation préliminaire, en Irak, en Iran et en Israël, le produit national brut réel s'est accru de 10 pour cent, voire davantage, et des progrès substantiels ont également été réalisés à Chypre, en Syrie et en Turquie. Les revenus pétroliers de la région qui, dans certaines nations, constituent la principale source de financement du développement agricole, ont généralement continué d'augmenter mais, dans certains pays, à un rythme qui se ralentit. Les recettes tirées des exportations agricoles ont augmenté de quelque 5 pour cent; si le volume des importations s'est légèrement accru, leur valeur a diminué et divers pays ont pu réduire sensiblement leurs achats de céréales.

L'apport de l'agriculture à l'expansion économique a varié largement d'un pays à l'autre, surtout par suite de l'influence des conditions atmosphériques sur les récoltes. Les progrès résultant de l'adoption de variétés céréalières à haut rendement et d'améliorations concomitantes dans le domaine des facteurs de production et des techniques de culture ont ouvert des perspectives encourageantes dans nombre de pays, mais leur influence demeure jusqu'à présent limitée. L'aridité demeure toutefois, à long terme, le principal obstacle à leur adoption et au développement agricole en général dans la plus grande partie de la région. Pour surmonter cet obstacle, il faudra d'amples investissements.

Production agricole

Pour la région dans son ensemble, la production agricole ne s'est accrue que d'environ 2 pour cent en

1968. Cet accroissement, le plus faible des sept dernières années, est à rapprocher d'une expansion de 5 pour cent pendant l'année précédente, et d'un taux moyen de croissance de 3,3 pour cent sur une période de 10 ans.

La production agricole des divers pays de la région tend toutefois à fluctuer très fortement en fonction des variations des précipitations; aussi les modifications du total régional sont-elles moins significatives encore qu'ailleurs. En 1968, la faible augmentation du niveau total de la production a été le résultat global des changements qui se sont produits dans les divers pays, depuis les hausses de production de plus de 10 pour cent survenues en Iran et en Irak jusqu'aux baisses de 8 pour cent qui ont eu lieu en Syrie et au Soudan (tableau II-25).

En termes de produits, le léger accroissement global est dû essentiellement au fait que, si la production de céréales a diminué, celle du coton et des produits de l'élevage a, en revanche, augmenté. La production des agrumes et des légumes a également suivi la tendance ascendante qu'elle manifeste régulièrement depuis de nombreuses années. Après trois années successives où la production a augmenté, le blé et le riz ont atteint tous deux des chiffres records, soit respectivement 21 et 4,4 millions de tonnes. Dans tous les principaux pays producteurs, à l'exception de la Syrie et de la Jordanie, la récolte de blé a été forte et des récoltes records de riz ont été réalisées en République arabe unie. La production de céréales secondaires a cependant baissé, notamment pour l'orge en Turquie et le sorgho au Soudan, de sorte que la récolte totale de céréales est tombée au-dessous du niveau de 1967. La production animale, qui augmente lentement depuis quelques années, a suivi la même tendance en 1968.

La production de coton, la plus importante des récoltes non vivrières de la région, s'est accrue de 5

TABLEAU II-25. – PROCHE-ORIENT: INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE

	1966	1967	1968 ¹	Variations entre 1967 et 1968 ¹	Taux de crois- sance annuel 1955-57 – 1965-67	Production agricole par habitant en 1968 ¹
	Moyenne 1952-56 = 100			Pourcentage		Moyenne 1952-56 = 100
Production dans certains pays (tous produits)						
Afghanistan	126	132	132	—	2,0	104
Chypre	175	189	179	— 5	6,2	150
Iran	147	159	177	11	3,2	118
Irak	131	138	161	16	2,4	102
Israël	255	297	309	4	8,4	192
Libye	182	209	203	— 3	5,1	124
Soudan	165	193	178	— 8	3,8	120
Syrie	115	146	134	8	2,2	86
Turquie	158	161	164	2	3,9	114
République arabe unie	144	140	147	5	2,8	104
Production régionale						
Total:						
Tous produits	149	155	158	2	3,3	
Produits alimentaires	145	153	155	1	3,0	
Par habitant:						
Tous produits	110	112	111	— 1	0,7	
Produits alimentaires	107	110	108	— 1	0,4	

¹ Données préliminaires.

pour cent et a avoisiné le niveau record de 1965. La plupart des pays ont fait de bonnes récoltes, sauf en République arabe unie, où il y a eu une diminution régulière, depuis quatre ans, de la superficie plantée et de la production, par suite du peu de rentabilité du coton par rapport à d'autres cultures, notamment le riz. Pour encourager les exploitants à étendre à nouveau les superficies plantées en coton, le gouvernement augmente les prix à la production et recourt à d'autres stimulants.

D'après les premières indications, encore incomplètes, relatives à 1969, le taux de croissance de la production agricole marquerait un certain progrès. Chypre, l'Iran, le Soudan, la Syrie et la Turquie ont eu de bonnes récoltes céréalières. La production de blé semble avoir augmenté d'environ 14 pour cent dans la région et la production d'orge de 12 pour cent malgré un fléchissement en Irak et au Soudan. Il n'est pas encore possible d'estimer la production totale de coton, mais les récoltes s'annonçaient satisfaisantes en Iran, en Israël, au Soudan et en Syrie, tandis qu'en République arabe unie le relèvement des prix du coton pourrait avoir incité les producteurs à en planter davantage. La superficie consacrée aux betteraves sucrières a diminué en Turquie. En Libye, la production d'olives a beaucoup souffert du mauvais temps et n'atteint guère que le cinquième environ de son volume de 1968.

Variétés à haut rendement

A quelques exceptions près, la production agricole des pays du Proche-Orient est dominée par les céréales, qui occupent quelque 70 pour cent de la superficie totale récoltée dans la région et représentent dans la

plupart des cas de 40 à 50 pour cent du produit agricole brut. Depuis une quinzaine d'années, la production céréalière de la région n'augmente que d'environ 2 pour cent par an en moyenne, mais elle accuse de fortes fluctuations annuelles. La quasi-totalité de cette augmentation provient d'une extension des superficies cultivées: entre 1950 et 1965, la superficie du blé et de l'orge, les principales céréales, s'est accrue de quelque 50 pour cent alors que l'augmentation de leur rendement combiné à l'hectare n'a pas atteint 7 pour cent. L'augmentation globale ne suffit pas à satisfaire la demande, qui a fait des progrès rapides. Les importations totales de céréales dans la région sont donc passées de 2,4 millions de tonnes en moyenne pendant les années 1955-57 à 5,1 millions de tonnes pendant les années 1965-67 et à près de 6 millions en 1968, leur valeur atteignant alors 433 millions de dollars. Bien qu'une partie substantielle des importations céréalières ait été faite à des conditions de faveur, elles ont néanmoins exercé une ponction sur les ressources en devises des pays du Proche-Orient qui n'exportent pas de produits pétroliers.

A l'avenir, on pourra faire face à l'augmentation de la demande: de plus en plus, les cultures entament les zones marginales d'aridité, et la substitution des céréales à d'autres cultures va à l'encontre des efforts entrepris dans la plupart des pays de la région pour diversifier leur production agricole. Par conséquent, l'augmentation des rendements est la clef de l'accroissement de la production céréalière au Proche-Orient. On l'a compris il y a bien longtemps et l'on a donc mis sur pied en 1961/62 des essais coordonnés de rendement au titre du Projet Amélioration du blé et de l'orge au Proche-Orient. Ces essais ont permis l'identification de

certaines des variétés de blé mexicain à haut rendement qui sont bien adaptées aux conditions mésologiques de la région.

L'introduction de ces variétés à haut rendement ne fait que commencer au niveau des exploitations; dans certains pays, tels que le Liban et la Syrie, elle n'est encore qu'au stade expérimental. A l'exception de la République arabe unie, on n'a pas encore entrepris la production à grande échelle de semences de ces variétés. Le manque général d'autres facteurs de production, notamment les engrais, et la pénurie de personnel de vulgarisation n'ont pas permis d'en généraliser l'utilisation. Par ailleurs, on n'a pas fourni aux exploitants de stimulants économiques les incitant à accroître la productivité. Par exemple, ni l'Afghanistan, ni l'Irak, ni le Soudan ne fixent de garantie de prix minimal à la production. Les engrais sont subventionnés en Afghanistan, de même qu'en Iran pour les exploitants qui participent aux programmes d'ensemble, mais les moyens de crédit et de commercialisation demeurent jusqu'à présent inadéquats.

Malgré ces handicaps, plusieurs pays commencent à utiliser sérieusement les variétés de blé à haut rendement; dans certains, on a fait aux techniques nouvelles une place qui devrait leur permettre d'exercer une influence notable sur la production. En Afghanistan, on a entrepris en 1966 la production de semences de variétés importées Mexican et Mexipak. En 1967/68, quelque 20 000 hectares ont étéensemencés avec ces variétés; ce chiffre devrait être porté à 100 000 hectares en 1968/69, soit environ 4 pour cent du total des emblavures. En 1968, l'Iran a importé quelque 1 500 tonnes de semences de la variété Mexican et l'on prévoyait d'ensemencer quelque 40 000 hectares (0,8 pour cent des emblavures) avec ces variétés pendant la campagne 1968/69. L'Iran a également préparé un programme massif de production de blé, permettant aux exploitants de bénéficier d'un ensemble de fournitures (semences améliorées, engrais, pesticides, machines et outillage) et de services (vulgarisation, crédit et commercialisation). En Irak, on a complété la multiplication locale de semences de la variété Mexican en important 800 tonnes de semences de la variété Mexipak en provenance du Pakistan, qui seront utilisées sur une superficie de 10 000 hectares pendant la campagne 1968/69.

Des progrès plus sensibles ont été faits en Turquie où l'on a introduit depuis 1966 toute une gamme de variétés naines du Mexique dans les zones à fortes précipitations (600 – 1 200 mm par an) de la région côtière et dans certains secteurs de la zone de pluviosité moyenne du plateau d'Anatolie. Après un début modeste en 1966/67 sur une superficie de 600 hectares, où l'on a mis en terre 60 tonnes de semences importées, la superficie ensemencée s'est accrue en 1967/68 pour atteindre 170 000 hectares. Pour la campagne 1968/69, le gouvernement a fourni environ 60 000 tonnes de semences aux fins de distribution: si l'on tient compte des semences de variétés à haut rendement (en particulier du Super X) détenues par les exploitants ou acquises sur le marché, les emblavures pour la campagne

1968/69 ont sans doute approché le million d'hectares, soit quelque 12 pour cent du total des superficies cultivées en blé. Malgré des conditions atmosphériques exceptionnellement défavorables et une grave attaque de rouille en 1969, on compte toujours obtenir des rendements plus élevés des variétés mexicaines que des variétés locales. Des progrès substantiels ont également été réalisés en République arabe unie où une nouvelle variété indigène de blé, le Giza 155, qui résiste à la rouille et dont le rendement se compare à celui des variétés mexicaines, a été mise sur le marché en 1967/68. Il était prévu d'ensemencer 63 000 hectares (soit 10 pour cent du total des emblavures) avec cette variété en 1968/69. Les rendements de riz sont déjà très élevés en République arabe unie.

A long terme, l'un des principaux obstacles à une plus large adoption des variétés à haut rendement dans la région est son aridité. La zone irriguée constitue environ 30 pour cent des terres arables, mais une partie importante de cette zone porte d'autres cultures telles que le coton. Les régions de plus forte pluviosité (environ 500 mm par an), où l'on peut en toute sécurité introduire les variétés nouvelles sans irrigation, sont limitées. En Irak, en Iran et en Turquie notamment, une grande partie de la zone de culture du blé est soumise à des précipitations irrégulières. Un autre facteur limite l'expansion de la zone de culture des variétés mexicaines en Afghanistan et en Turquie: le froid rigoureux qui sévit sur les hauts plateaux et nécessite l'utilisation des variétés résistantes au gel. Avant que soit atteint le plafond imposé par ces facteurs limitatifs, il existe néanmoins un potentiel considérable d'accroissement de la production céréalière dans la région.

Commerce des produits agricoles

En 1968, les exportations agricoles ont légèrement fléchi en volume, mais elles ont nettement progressé en valeur, grâce au niveau assez satisfaisant des prix des principaux produits (riz et coton, qui fournissent à la région plus de 60 pour cent des recettes provenant de ce secteur) (tableau II-26). Il semble, d'après les estimations, que le volume des exportations de coton ait un peu diminué, surtout du fait de la réduction des expéditions de coton à fibres extra longues du Soudan. Bien que l'accroissement de la consommation ait été relativement faible, les cours de ce type de coton ont été particulièrement élevés, par suite de la réduction des stocks détenus par les producteurs.

Les exportations de fruits ont poursuivi leur progression en 1968 et elles dépassent maintenant d'environ 85 pour cent leur niveau d'il y a 10 ans. Les expéditions de tous les principaux pays exportateurs – Israël, Chypre, Liban et Turquie – ont augmenté.

En 1968, les exportations de riz (surtout en provenance de la République arabe unie) ont atteint le niveau record de près de 600 000 tonnes, soit 30 pour cent de plus qu'en 1967, et leur valeur a progressé de près de 50 pour cent. Les expéditions à destination des pays de l'Europe orientale ont atteint 130 000 tonnes,

TABLEAU II-26. – PROCHE-ORIENT: INDICES DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	Pourcentage par rapport au total des exportations agricoles en 1968	1966	1967	1968 ¹	Variations entre 1967 et 1968 ¹
		Moyenne 1957-59 = 100			Pourcentage
Produits agricoles	100	128	125	131	5
Produits alimentaires et fourragers	37	146	150	164	10
Riz	(8)	184	252	379	50
Fruits	(13)	157	170	170	—
Légumes	(3)	170	194	174	- 10
Produits pour boissons et tabac					
Tabac	8	99	112	92	- 18
Matières premières					
Coton	52	129	118	125	6
Produits des pêches	—	167	186	179	- 4
Produits forestiers	—	294	323	356	10
Produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	—	129	127	131	3

¹ Données préliminaires.

chiffre plus de deux fois supérieur à celui de l'année précédente et, si on y ajoute les expéditions à destination de l'U.R.S.S., elles ont constitué environ 50 pour cent des exportations totales de riz de la région. Pour ce qui est des autres grands produits d'exportation, on relève un recul sensible des expéditions de tabac (surtout en provenance de Turquie), en partie à cause de la faiblesse de la demande de tabac d'Orient sur le marché international et de la vive concurrence des autres pays exportateurs.

On estime qu'en 1968 le volume des importations régionales a augmenté d'environ 2 pour cent; toutefois, les prix de la quasi-totalité des grands produits d'importation ayant baissé, il en a été de même de la valeur de ce commerce. Les importations ont marqué une très sensible avance dans le cas de la plupart des produits d'alimentation humaine et animale, qui représentent plus des trois quarts de la valeur totale des importations agricoles (le sucre fait exception, un fléchissement ayant été enregistré dans le secteur pour la troisième année consécutive). Les importations de céréales ont dépassé de 10 pour cent leur niveau de 1967, en raison surtout des plus gros achats de blé effectués par bon nombre des principaux pays déficitaires, dont l'Iran, l'Irak, Israël et la Syrie. En revanche, quelques autres pays sont parvenus à réduire leurs importations céréalières, ce qui constitue un élément encourageant. La République arabe unie qui, ces dernières années, voyait croître constamment ses importations de blé et de maïs, a pu les réduire respectivement de 15 et de 35 pour cent; la Turquie, elle, n'a pas acheté du tout de blé en 1968, alors qu'elle en importait quelque 700 000 tonnes il y a seulement cinq ou six ans. La tendance à une progression rapide des importations de bétail et de produits de l'élevage,

ainsi que de la plupart des matières premières, ne s'est pas démentie, encore que dans le cas des matières premières le phénomène soit surtout dû à une forte augmentation des achats de caoutchouc (20 pour cent).

Plans de développement

De nouveaux plans de développement ont été approuvés ou mis en oeuvre en 1968 et 1969 en Iran, en Irak, en Libye et en Somalie (tableau annexe 1D). En Syrie, les plans ont fait l'objet d'une refonte structurelle. Le troisième plan quinquennal de l'Afghanistan a été révisé. Par suite des difficultés auxquelles se heurte son application, ses objectifs ont été réduits de 25 pour cent en novembre 1968. Il a fallu de ce fait renoncer à un certain nombre de projets, mais les buts fondamentaux et les priorités du plan, notamment la place de choix faite à l'irrigation, n'ont pas été modifiés.

En Libye, grâce à l'accroissement prévu des revenus de l'exploitation du pétrole, il a été possible d'augmenter le total des crédits du secteur public alloués au deuxième plan quinquennal (1969/70-1973/74). Comme pour le premier, la plus grande partie des investissements (56 pour cent) est réservée au développement de l'infrastructure. Le deuxième plan marque toutefois un changement progressif d'orientation, car l'amélioration de l'infrastructure matérielle cède le pas au développement des activités productives dans l'agriculture et l'industrie. Le plan vise à atteindre un taux de croissance annuel moyen d'environ 6 pour cent pour la production des cultures de plein champ et des cultures maraîchères, mais on s'attend néanmoins à une augmentation substantielle des importations de la plupart des denrées

agricoles pendant la période d'exécution du plan. Le plan libyen se distingue par la place importante qu'il fait à l'octroi de subventions pour l'utilisation des facteurs de production comme moyen d'encourager la production agricole. Ces subventions serviront à financer l'utilisation de machines agricoles, d'engrais chimiques, d'insecticides et de pesticides, ainsi que le forage de puits et la construction de citernes. Par suite de la croissance rapide des possibilités d'emploi dans les autres secteurs, on estime que la main-d'oeuvre agricole diminuera, passant de 143 000 personnes en 1968 à 140 000 en 1973.

En Iran, le taux de croissance annuel de la production agricole, qui était de 3,4 pour cent pendant la période couverte par le troisième plan, doit s'élever à 5 pour cent lors du quatrième plan (1968/69-1972/73); ce résultat sera obtenu essentiellement grâce aux rendements élevés provenant d'un accroissement substantiel des facteurs de production. C'est ainsi que la consommation d'engrais doit être plus que doublée: de 72 000 tonnes (en termes de nutriments) en 1967/68, elle passera à 158 000 tonnes en 1972/73; la superficie irriguée doit être accrue de 400 000 hectares; les fournitures de semences améliorées seront intensifiées de façon à ensemercer 300 000 hectares de blé et d'orge; enfin le nombre de tracteurs en service doit augmenter d'environ 40 pour cent pour atteindre un total de 24 000 véhicules. Le plan vise à l'autosuffisance en blé et en sucre. Les besoins d'aide étrangère pour le secteur agricole sont évalués à 145 millions de dollars pendant la période couverte par le plan et concernant principalement l'irrigation.

Parmi les divers moyens institutionnels permettant de réaliser les objectifs de la croissance agricole inscrits dans le plan, il convient de souligner notamment l'encouragement donné à la grande exploitation. Pendant la période couverte par le plan, on entreprend de créer, sur une base expérimentale, une centaine de sociétés agricoles dont les actionnaires sont de petits exploitants; au total, elles couvrent une superficie de 100 000 hectares. La création de grandes unités agricoles et d'entreprises à vocation agricole est également proposée pour mettre en valeur et exploiter des terres nouvellement irriguées. On a institué en 1968 un Fonds de développement agricole doté d'un capital initial de 1 milliard de rials, qui soutiendra les investissements privés dans la grande exploitation agricole à vocation commerciale et les industries apparentées à l'agriculture en prenant des actions dans le capital social et en accordant des prêts à long terme.

En Somalie a été élaboré un programme de développement à court terme (1968-70) pour consolider l'oeuvre entreprise au titre du premier plan quinquennal (1963-67). Le programme se limite au secteur public et porte l'accent sur l'achèvement de projets en cours et sur la mobilisation de nouvelles ressources intérieures pour le développement. Soixante-dix pour cent des investissements sont affectés à l'infrastructure de base, aux transports, aux communications et aux réseaux d'approvisionnement en eau, et 15 pour cent à

l'agriculture. Les principaux objectifs du secteur agricole comportent l'augmentation de la production alimentaire afin d'atteindre l'autosuffisance, la diversification de la production agricole par l'introduction de nouvelles cultures telles que le coton, les oléagineux et les agrumes, enfin la rationalisation de la structure des coûts de la culture bananière pour lui permettre d'affronter la concurrence sur les marchés internationaux. On se propose d'entreprendre avec l'aide d'un consortium international le développement intégré de la vallée du Djouba, qui offre les plus grandes possibilités dans le pays. La Communauté économique européenne participera à l'établissement de deux centres de production de semences, dans le cadre du programme de diversification des cultures, et à la mise en oeuvre d'un projet pilote intégré destiné au développement de l'élevage sur une superficie d'environ 60 000 kilomètres carrés. Dans le secteur industriel, l'accent se porte sur l'achèvement et l'exploitation des entreprises de traitement du poisson, de la viande et du lait, qui appartiennent à l'Etat.

La Syrie a restructuré sa planification en juin 1968. Sous la direction du Premier ministre a été créé un Conseil suprême de la planification où siègent 10 ministres et le Gouverneur de la Banque centrale. Ce Conseil a pour fonction de définir les objectifs du développement économique et social, de coordonner et de suivre l'exécution du plan et d'approuver les plans annuels, à long terme et à moyen terme. Le Ministère de la planification a été remplacé par une commission qui constitue le secrétariat technique du Conseil suprême de planification. Dans les ministères que concerne le développement économique et social seront créés des départements de la planification, et ceux qui existent déjà seront renforcés. Cependant, le manque de planificateurs qualifiés demeure l'un des principaux points faibles du système.

Investissements agricoles

Il ressort clairement de ce qui précède et du tableau annexe 1D, que la plupart des pays de la région font une place de plus en plus grande à l'agriculture dans leurs plans de développement. A l'exception de la Libye, la part de l'agriculture dans les investissements publics n'est jamais inférieure à 15 pour cent; elle est la plus élevée en Jordanie, avec 37 pour cent, puis viennent l'Afghanistan (29 pour cent), le Soudan et la Syrie (27 pour cent). Même dans les pays qui exportent des produits pétroliers, tels que l'Irak, l'Iran et la Libye, où la part de l'agriculture dans le produit national brut est relativement faible, celle des investissements agricoles se situe entre 13 et 23 pour cent.

Sans doute est-on de plus en plus conscient du rôle que peut jouer le développement agricole pour étayer celui des autres secteurs et pour diversifier l'économie. Cette dernière considération vaut particulièrement pour la Libye.

En Iran, parallèlement à l'accélération prévue du taux de croissance, les crédits gouvernementaux consacrés au développement agricole au titre du

quatrième plan de développement s'élèveront à 118 milliards de rials, soit deux fois et demie le montant alloué à ce secteur lors du troisième plan.

Malgré le peu de renseignements dont on dispose sur la structure des investissements publics dans l'agriculture, les plans de développement de certains pays donnent une idée générale de leur évolution probable (tableau II-27). L'insuffisance des pluies constituant l'un des principaux problèmes auxquels se heurte le développement dans la région, les investissements dans l'irrigation, le drainage et la mise en valeur des terres incultes font l'objet d'une attention particulière. On évalue à quelque 54 000 hectares la superficie supplémentaire qu'il est prévu d'irriguer en Turquie. Etant donné que les grands projets d'irrigation et de mise en valeur des terres ont une période de gestation prolongée et supposent des investissements considérables dont une bonne part en devises étrangères, le plan turc donne la priorité aux activités de développement au niveau de l'exploitation. En Iran, l'accent porte surtout sur des projets de mise en valeur des eaux de surface (80 pour cent au total des crédits alloués à la mise en valeur des eaux), principalement pour l'achèvement de projets commencés lors du troisième plan et reportés sur le quatrième. L'investissement dans les services de développement ou "facteurs de production non classiques", tels que la recherche agricole, la vulgarisation et l'éducation, demeure en apparence relativement faible dans la plupart de ces pays, mais, sans aucun doute, cela reflète en partie le peu de besoin en capital de ces services, qui sont financés surtout par l'intermédiaire des comptes courants des budgets gouvernementaux.

Bien que la tendance soit à ce que le secteur public assume la responsabilité d'une part croissante des investissements dans l'agriculture, on attend du secteur privé qu'il joue également un rôle substantiel. Il en est ainsi tout particulièrement en Iran, où l'on compte sur le secteur privé pour financer quelque 35 pour cent du total des investissements agricoles, au lieu de 32 pour cent en Syrie, 25 pour cent au Soudan et 23 pour cent en Jordanie.

Intégration économique régionale

L'intégration économique a fait peu de progrès dans la région en 1968. Depuis l'adhésion cette année-là du

Soudan et du Yémen, le Marché commun arabe compte sept membres¹⁹. L'application des mesures de libéralisation des échanges dans la région, entreprise dès la création du Marché commun arabe en janvier 1965, s'est également poursuivie. En 1969, ont été entièrement abolies toutes les restrictions tarifaires et quantitatives pesant sur les produits agricoles et autres ressources naturelles, de même que divers tarifs douaniers sur un certain nombre d'articles industriels. Les réductions de tarifs portant sur d'autres produits industriels ont varié entre 60 et 85 pour cent; la libéralisation complète doit être réalisée en 1971.

Malgré ces mesures, l'action exercée sur les échanges par le Marché commun arabe pendant ses quatre premières années d'existence a toutefois été assez modeste. Jusqu'en 1967, dernière année pour laquelle on dispose de données, les échanges commerciaux entre les pays membres n'ont guère marqué d'expansion; la part des échanges effectués au sein du Marché commun arabe par rapport à l'ensemble des activités commerciales s'est donc contractée pour plusieurs des pays membres, dont la Jordanie, la Syrie et Koweït. Cette évolution généralement décevante, outre qu'elle provient du petit nombre de produits sur lesquels ont porté à l'origine les échanges entre pays du Marché commun arabe, traduit la tendance à ne pas faire bénéficier de réductions tarifaires un certain nombre d'articles parmi les plus importants. A l'heure actuelle, on s'efforce toutefois d'éliminer ces exemptions, dont le nombre a déjà été ramené de plus de 100 à 16.

Dans d'autres secteurs de l'intégration entre les pays du Marché commun arabe, les progrès ont aussi été limités. Seul Koweït a établi le libre-échange des capitaux, mais la plupart de ses exportations de capital ont été dirigées vers des pays qui ne font pas partie de la région. L'accord ne s'est pas encore fait sur un tarif extérieur commun et l'on n'a encore établi aucune entreprise conjointe. Des accords créant une Union arabe des paiements et une Banque arabe du développement social et économique ont toutefois été conclus. La convention établissant la Banque a été signée jusqu'à présent par 11 des 14 membres de la Ligue arabe, et plus de 50 pour cent du capital, qui

¹⁹ Les autres membres sont l'Irak, la Jordanie, Koweït, la République arabe unie et la Syrie.

TABLEAU II-27. — PROCHE-ORIENT: REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS DANS L'AGRICULTURE POUR CERTAINS PAYS

	Période couverte par le plan	Infrastructure ¹	Activités directement productives				Recherche, vulgarisation et éducation	Améliorations institutionnelles ²
			Cultures	Elevage	Pêche	Forêts		
Pourcentage								
Iran	1968/69-1972/73	46	323	48	—	1	3	20
Libye	1969/70-1973/74	⁵ 29	⁶ 14	5	—	7	2	⁷ 42
Somalie . . .	1968-70	3	30	45	5	3	7	8
Turquie . . .	1968-72	54	23	0,2	3	10	5	4

¹Irrigation, drainage et mise en valeur des terres incultes. — ²Commercialisation, entreposage, crédit, coopératives et réforme agraire. — ³Y compris la conservation des sols et les frais d'établissement de grandes unités agricoles. — ⁴Y compris un faible montant pour les pêches. — ⁵Routes d'intérêt agricole. — ⁶Subventions gouvernementales pour les facteurs de production. — ⁷Y compris la colonisation agraire.

s'élève à 100 millions de dinars de Koweït, ont déjà été souscrits.

L'Organisation de coopération régionale pour le développement, composée de l'Iran, du Pakistan et de la Turquie, a fait de bons progrès pour ce qui est des

entreprises industrielles conjointes. Huit projets de ce genre sont déjà entrés dans la phase productive et neuf autres en sont à divers stades de réalisation. Les trois pays ont également conclu fin 1968 un accord visant l'accroissement de leurs échanges intrarégionaux.

Afrique

L'année qui vient de s'écouler démontre de nouveau à quel point l'agriculture de cette région demeure vulnérable aux aléas majeurs que sont les conditions atmosphériques, les vicissitudes des marchés d'exportation, ainsi que les parasites et les maladies. Bien que, dans l'ensemble, la production agricole de la région se soit à peu près maintenue au niveau de 1967, les variations ont été importantes d'un pays à l'autre. A la suite des graves sécheresses qui ont sévi en Afrique méridionale et aussi sur la côte occidentale éprouvée de surcroît par des inondations, les récoltes céréalières de ces régions ont été loin d'atteindre les chiffres élevés de la campagne précédente. En Afrique orientale, la production vivrière a par contre dépassé la moyenne et les pays du Maghreb ont bénéficié d'excellents rendements céréaliers. La production des principales denrées d'exportation est demeurée relativement stable, mise à part celle du cacao qui a diminué d'environ 10 pour cent. Au total, on estime que la production s'est accrue de quelque 3 pour cent dans les pays d'Afrique en voie de développement, mais son volume par habitant n'a guère varié; la production vivrière par habitant est demeurée en deçà du chiffre qu'elle atteignait voici 15 ans.

Les importations de produits agricoles ont toutefois fléchi à nouveau en 1968, à cause des efforts à long terme déployés par un certain nombre de pays pour accroître leur autosuffisance alimentaire et — fait peut-être encore plus important à brève échéance — de la nécessité d'économiser les devises. Les recettes découlant des exportations agricoles se sont nettement améliorées mais ne font pas apparaître de progrès constant par rapport à ces dernières années.

L'importance de l'élevage et la conscience accrue que l'on prend de ses possibilités de contribution à l'économie de nombre de pays africains se reflètent dans les nouveaux programmes d'expansion de la production animale. De vastes projets sont entrepris dans un certain nombre de pays d'Afrique orientale tandis que se développe rapidement la production commerciale du lait pour le ravitaillement des centres urbains.

Etant donné, d'une part, les limitations des marchés à l'exportation et, d'autre part, l'opportunité de promouvoir l'économie nationale et d'améliorer les normes nutritionnelles, les pays de la région s'attachent

de plus en plus à développer les marchés intérieurs, notamment pour les céréales vivrières, ainsi que les produits de l'élevage et de la pêche. La création, dans plusieurs pays, d'industries de transformation des produits agricoles (y compris d'industries forestières) permet par ailleurs d'économiser sur les importations et, dans une moindre mesure, d'accroître les recettes d'exportation.

Entre autres preuves de diversification économique, on peut citer l'exploitation intensifiée d'autres ressources naturelles telles que, récemment, la bauxite en Guinée et les diamants au Botswana. Grâce à la contribution toujours plus importante qu'apportent à la croissance économique le pétrole, les mines, les engrais et les diamants, ainsi que des installations hydro-électriques majeures (par exemple, Volta, Kainji) le marché des produits agricoles locaux ne cesse de s'élargir. Au Kenya en particulier, la croissance de l'industrie touristique compense l'absence de ressources minières; après l'agriculture, cette industrie constitue la plus importante source de devises étrangères pour le pays.

La croissance économique générale de l'Afrique²⁰ entre 1967 et 1968 est estimée à 4,2 pour cent. Ce chiffre est quelque peu supérieur au taux moyen de la décennie, mais inférieur à celui de la croissance réalisée en 1968 par la plupart des autres régions en voie de développement. Le Maroc a pu augmenter de 10 pour cent son produit intérieur brut réel, par suite surtout des bons résultats obtenus par le secteur agricole. Une augmentation analogue s'est produite en Zambie, grâce surtout à de fortes exportations de cuivre en Côte-d'Ivoire, pays dont le taux de croissance économique avait également été élevé au cours des années précédentes.

Production agricole

Selon les estimations préliminaires, la production agricole totale se situerait à peu près au même niveau qu'en 1967, c'est-à-dire encore bien au-dessus des

²⁰ Calcul effectué par les Nations Unies à partir de renseignements sur la Côte-d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Maroc, le Nigeria, l'Ouganda, la Rhodésie, le Soudan, la Tanzanie et la Tunisie.

TABLEAU II-28. -- AFRIQUE: INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE

	1966	1967	1968 ¹	Variations entre 1967 et 1968 ¹	Taux de croissance annuel 1955-57 - 1965-67	Production agricole par habitant en 1968 ¹
	<i>Moyenne 1952-56 = 100</i>			<i>Pourcentage</i>		<i>Moyenne 1952-56=100</i>
Production dans certains pays (tous produits)						
Algérie	69	81	92	13	-2,2	67
Ethiopie	146	152	153	1	3,0	121
Maroc	106	119	169	43	7,0	114
Afrique du Sud	145	183	155	- 15	3,5	111
Tunisie	98	102	118	16	0,7	98
Production des pays en voie de développement ²						
Total						
Tous produits	134	138	142	5	2,6	
Produits alimentaires	128	132	136	3	2,2	
Par habitant:						
Tous produits	100	101	101	-	0,1	
Produits alimentaires	96	96	97	1	-0,3	
Production régionale						
Total:						
Tous produits	135	143	143	-	2,7	
Produits alimentaires	131	139	139	-	2,4	
Par habitant:						
Tous produits	101	104	102	- 2	0,2	
Produits alimentaires	98	101	99	- 2	-0,1	

¹ Données préliminaires. - ² Non compris l'Afrique du Sud.

faibles niveaux de 1965 et 1966 (tableau II-28). Les résultats ont cependant beaucoup différé d'un pays à l'autre, principalement en fonction des conditions atmosphériques. Le total régional se ressent fortement de la baisse de production de 15 pour cent enregistrée en Afrique du Sud. Dans l'ensemble, la production des pays en voie de développement a en fait progressé de 3 pour cent dans la région. Dans les pays du Maghreb, les récoltes ont été très bonnes, notamment celles de blé, d'orge, d'olives et de raisin: au Maroc, la production agricole totale a augmenté des deux cinquièmes. Le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, malgré une récolte cotonnière moindre dans ces deux derniers pays, ont connu eux aussi une expansion, mais plus modeste (de 5 à 7 pour cent environ). L'effet de ces accroissements sur la production globale des pays en voie de développement de la région est néanmoins en grande partie détruit par une diminution d'environ 10 pour cent dans les pays ouest-africains du Ghana, du Niger et du Sénégal, ainsi qu'en Rhodésie.

Pour ce qui est des cultures principales, la production du blé et de l'orge se serait accrue de 63 pour cent, avec des rendements supérieurs sur une plus large superficie plantée dans tous les principaux pays producteurs; au Maroc, la production de blé a plus que doublé. En revanche, la production de maïs, de sorgho et de millet a sensiblement fléchi, la récolte de maïs de l'Afrique du Sud ayant diminué de 4 millions de tonnes (45 pour cent). La production rizicole a également

baissé, notamment à Madagascar (20 pour cent). Celle de l'huile d'olive en Afrique du Nord aurait augmenté de 50 pour cent.

Parmi les principales cultures d'exportation, la production d'arachides a décliné d'environ 11 pour cent, des baisses s'étant produites dans la plupart des pays, sauf au Nigeria, où la production est remontée à mi-chemin du niveau de la récolte record de 1966. La chute d'environ 10 pour cent accusée par la récolte de café en Côte-d'Ivoire a été à peu près compensée par de modestes accroissements en Ethiopie, au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie.

La production animale, bien qu'importante dans de nombreuses parties de la région, ne se prête pas à une évaluation exacte. Les estimations fondées sur des données partielles laissent entendre toutefois qu'elle continue de s'accroître à l'ancien taux annuel de 1,5-2 pour cent, la viande de volaille augmentant au taux bien supérieur d'environ 7 pour cent. La majorité des pays africains se lancent, avec succès, dans la production commerciale moderne de races avicoles exotiques et hybrides pour ravitailler leurs marchés urbains. L'année passée, on a également redoublé d'efforts pour développer le vaste potentiel de l'Afrique en gros bétail. Bien qu'à cet égard la maladie demeure un obstacle majeur, les efforts nationaux s'appuient sur des programmes régionaux de lutte contre la maladie, en particulier sur la campagne ouest-africaine contre la peste bovine, qui, dans sa quatrième phase, s'étend

désormais à l'Afrique orientale. De vastes plans de production bovine ont été lancés dans plusieurs pays, dont l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, l'Ouganda et la Tanzanie. Outre l'accroissement de la production fourragère, dû principalement au meilleur aménagement des parcours, l'excédent de maïs découlant de l'emploi intensifié de variétés hybrides permet d'instaurer, dans certains pays, des systèmes d'engraissement intensif tout en améliorant les bovins de boucherie grâce à l'élevage sélectif, et en particulier à l'utilisation de bétail Boran dans plusieurs pays est-africains; on a également recours à des races exotiques. Un millier de Herefords ont été importés par l'Ouganda pour constituer la base du cheptel bovin national. L'effectif des ovins et des caprins, qui entrent pour un quart environ dans le ravitaillement en viande de l'Afrique, continue généralement à s'accroître.

Un certain nombre de pays ont mis au point des systèmes efficaces de production laitière pour l'approvisionnement des marchés urbains. Le Cooperative Creamery Scheme du Kenya, notamment, a permis aux petits agriculteurs africains de prendre la relève des exploitants européens qui ont abandonné l'exploitation laitière. Des races exotiques de vaches laitières ont été introduites et mises à l'épreuve dans un certain nombre de pays, notamment des frisonnes au Nigeria. Avec des soins appropriés, ces races se révèlent aptes à la production commerciale.

Les données relatives aux récoltes de 1969 sont encore fragmentaires. De façon générale, un redressement de la production est attendu dans un certain nombre de pays qui avaient souffert du mauvais temps en 1968, notamment dans la zone sahélienne d'Afrique occidentale. Dans les pays du Maghreb, en revanche, les récoltes, excellentes l'année précédente, ne semblent pas devoir dépasser un niveau moyen. D'après des estimations provisoires, la production totale de blé aurait diminué de plus de 10 pour cent dans la région, et la production d'orge d'environ 20 pour cent. Parmi les grandes cultures d'exportation, on s'attend à une augmentation de la production de thé dans la plupart des pays producteurs et la récolte de café s'annonce meilleure en Côte-d'Ivoire. On prévoit aussi une abondante production d'huile de palme et d'amandes de palmistes, avec reprise des livraisons du Nigeria oriental et confirmation de la tendance ascendante dans d'autres pays.

Production de la pêche

La production de la pêche a marqué par rapport à 1967 une augmentation sensible par suite, en grande partie, des prises records pour l'industrie de la farine et de l'huile de poisson de l'Afrique du Sud qui, avec le Pérou, la Norvège et l'Islande, se range parmi les premiers fournisseurs mondiaux de ces produits. Au Maroc, où les débarquements et exportations de poissons ont fléchi, un nouvel organe administratif, l'Office national des pêches, a été créé en mars 1969 pour coordonner les efforts visant à diminuer les coûts en adaptant la capacité des pêches aux usines de

transformation ainsi qu'en développant les marchés à l'exportation. Le Ghana, qui a également accusé un recul temporaire, se concentre désormais sur la pêche côtière tout en réduisant des opérations plutôt ambitieuses de chalutage en haute mer. Les programmes de développement des pêches entrepris par les pays est-africains mettent l'accent sur la modernisation du matériel de pêche et l'amélioration des moyens de commercialisation dans les régions des lacs.

Production forestière

On ne dispose d'aucune donnée précise sur la production forestière. Celle du bois de feu et du bois rond d'industrie se serait toutefois un peu accrue, bien que la part de ce dernier dans les enlèvements totaux soit demeurée assez faible. La Côte-d'Ivoire et le Ghana ont sensiblement contribué à l'accroissement des abattages de grumes de feuillus. Les pluies qu'a connues l'Afrique occidentale à la mi-1968 — les plus grosses depuis une décennie — ont gravement perturbé les opérations d'abattage, de débardage et d'exploitation. N'était cela, les quantités enlevées auraient très bien pu être supérieures étant donné la forte demande de feuillus tropicaux sur les marchés d'outre-mer. La production de sciages de feuillus a également augmenté, surtout au Ghana et en Côte-d'Ivoire.

Les progrès de la production de grumes ont été plus satisfaisants en 1969, les opérations n'ayant pas été interrompues aussi longtemps qu'à l'ordinaire par les pluies. Toutefois, les possibilités d'exportation se sont trouvées restreintes par la capacité limitée d'entreposage et cela, joint à une demande de bois tropicaux qui restait forte, surtout en Europe, a tendu à faire monter les prix.

Commerce des produits agricoles

La valeur des exportations de produits agricoles a évolué de manière satisfaisante, augmentant de quelque 10 pour cent en 1968 (tableau II-29). Toutefois, pendant les cinq dernières années, les recettes fournies par les exportations agricoles de la région ont plafonné et sont encore quelque peu inférieures au niveau atteint en 1964, alors que l'ensemble des exportations de la région a progressé au taux d'environ 5 pour cent par an. Il convient toutefois de noter qu'en 1968 la plus grande partie de l'accroissement des recettes totales fournies par les exportations provenait des ventes de produits de l'agriculture, des forêts et des pêches.

Les principales exportations de produits agricoles se sont généralement accrues tant en quantité qu'en valeur. Parmi les exceptions notables, citons l'huile d'arachide, pour laquelle le fléchissement des prix à l'exportation a été plus que compensé par l'augmentation des expéditions, notamment en provenance du Nigeria vers le Royaume-Uni, ainsi que l'huile de palmiste. Le volume des exportations de cacao est tombé à son niveau le plus bas depuis sept ans, mais la hausse des prix étant importante, les recettes fournies par les exportations de ce produit ont été considérablement plus élevées qu'en 1967.

TABLEAU II-29. — AFRIQUE: INDICES DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PECHEES ET DES FORETS

	Pourcentage par rapport au total des exportations agricoles en 1968	1966	1967	1968 ¹	Variations entre 1967 et 1968 ¹
		Moyenne 1957-59=100			Pourcentage
Produits agricoles ²	100	113	106	116	10
Produits alimentaires et fourragers	36	120	104	114	10
Céréales	(4)	58	75	79	6
Sucre	(5)	125	118	110	- 7
Agrumes	(4)	147	143	170	19
Huiles et graines oléagineuses	(17)	111	86	94	10
Produits pour boissons et tabac					
Café	25	158	146	168	15
Cacao	19	94	122	141	16
Thé	3	232	218	237	8
Matières premières					
Coton	7	105	110	114	4
Caoutchouc	2	105	82	85	3
Produits des pêches ³	--	133	130	146	12
Produits forestiers ³	--	203	201	227	13

¹ Données préliminaires. — ² Non compris l'Afrique du Sud. — ³ Y compris l'Afrique du Sud.

La tendance à la hausse des recettes provenant des exportations de café s'est maintenue. Du point de vue quantitatif, ces dernières ont atteint un nouveau record, avec près de 995 000 tonnes, et les prix ont été plus élevés que l'année précédente. Les exportations d'agrumes, surtout les oranges d'Algérie et du Maroc, se sont accrues et cela, joint à une forte hausse des prix, a sensiblement amélioré les recettes. Les exportations de noix palmiste sont demeurées à un niveau environ moitié moindre de celui atteint avant que n'éclate la guerre civile au Nigeria, et leur valeur unitaire a augmenté d'un tiers environ; de même, les exportations d'huile de palme sont restées faibles et les prix de cette denrée ont baissé de 9 pour cent, bien que la perte quasi totale des exportations nigériennes ait été sérieusement compensée par une expansion marquée des exportations de la République démocratique du Congo.

Certains pays ont enregistré un accroissement notable des recettes provenant des exportations de ces produits agricoles. La Tunisie, principal exportateur d'huile d'olive, a accru ses ventes de 50 pour cent. Le Sénégal et le Nigeria ont développé leurs exportations d'arachides dans la proportion de 20 à 30 pour cent, et en outre le Nigeria a augmenté ses exportations d'huile d'arachide de 54 pour cent. La Côte-d'Ivoire a accru ses ventes de café d'environ 40 pour cent, établissant ainsi un nouveau record; ses ventes de cacao ont augmenté de 15 pour cent. Les exportations de cacao du Ghana sont demeurées à leur niveau de 1967 mais, comme on l'a noté précédemment, la valeur unitaire plus élevée du produit a plus que compensé la contraction quantitative des ventes. Les exportations de coton ont baissé au Nigeria et en Ouganda, mais ont augmenté au Tchad et en Tanzanie. Les exportations de thé, dont les recettes ont doublé pendant la dernière décennie, ont poursuivi

leur progression. Les expéditions se sont accrues de quelque 14 pour cent en 1968, ce qui a plus que compensé une chute des prix de 5 pour cent.

L'éventail des produits qui constituent les exportations agricoles de la région demeure restreint. En 1968, deux produits, le café et le cacao, ont représenté 44 pour cent de la valeur totale de ces échanges; les huiles végétales, les graisses oléagineuses et le coton ont constitué un autre quart du total. La situation a peu changé depuis une dizaine d'années et la région continue à être tributaire d'une gamme limitée d'exportations; en fait, la dépendance vis-à-vis du café et du cacao s'est encore intensifiée, puisqu'en 1960 ces deux produits ne représentaient encore que 30 pour cent du total des exportations.

Les recettes fournies par l'exportation des produits de la pêche dans la région se sont accrues de 12 pour cent en 1968. Les expéditions en provenance du Maroc ont atteint des chiffres records, encore que les recettes aient été quelque peu inférieures à celles de 1966.

Bien que la production ait été interrompue par la saison des pluies et par une insuffisance de la capacité de transport, les exportations africaines de grumes de feuillus ont augmenté de quelque 12 pour cent en 1968, en premier lieu sous l'effet de l'accroissement des achats européens stimulés par la faiblesse des stocks et la reprise de l'activité économique. Les exportations de sciages de feuillus ont augmenté encore plus rapidement, en particulier en provenance du Ghana et de la Côte-d'Ivoire, le premier de ces pays ayant retrouvé sa position en tête des exportations de sciages de feuillus vers l'Europe.

Les principales importations de produits agricoles de la région comprennent le blé et la farine de blé, le riz et le sucre. Grâce à une campagne favorable dans le

Maghreb, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont pu réduire substantiellement leurs importations de blé et de farine. Bien que plusieurs pays se soient efforcés de limiter les importations de céréales pour faire des économies de devises, la région dans son ensemble a continué à accroître ses importations et les achats de riz du Ghana, de la Côte-d'Ivoire et du Sénégal ont été sensiblement plus élevés.

Lutte contre le criquet pèlerin

Le criquet pèlerin fait depuis toujours peser une menace majeure sur la production végétale d'une région englobant plus de 40 pays d'Afrique et d'Asie, depuis le Sénégal, à l'ouest, et la Tanzanie, au sud, jusqu'à l'Inde et au Pakistan, à l'est, et à la Turquie, au nord. Après une période de récession de cinq ans, des rapports émanant de part et d'autre de la mer Rouge ont recommencé à affluer à la fin de 1967 signalant la formation de populations de criquets pèlerins et, partant, la menace d'un retour du fléau. En avril 1968, on observait des reproductions dans des zones largement dispersées et, par la suite, des essaims étaient signalés dans tous les principaux lieux de ponte. Les sérieux progrès réalisés dans la lutte contre le criquet pèlerin ont permis toutefois de prendre rapidement des mesures énergiques et coordonnées pour contenir les attaques tant au niveau national qu'international et, jusqu'à présent, les dommages n'ont été que relativement peu importants.

Au cours des années, les programmes de recherche et d'enquête ont permis d'amasser des données détaillées sur les lieux de reproduction ainsi que sur les conditions écologiques et météorologiques qui favorisent la reproduction et la migration du criquet pèlerin. On a conçu, dans le même temps, un système considérablement amélioré de signalisation et de prévision pour surveiller spécialement les zones de danger identifiées. On a mis au point des techniques beaucoup plus efficaces pour la pulvérisation d'insecticides concentrés, dressé des plans d'urgence, formé du personnel et implanté stratégiquement du matériel et des insecticides de manière à en disposer immédiatement pour faire face à toute infestation éventuelle de criquet pèlerin. Aussi était-on prêt, tant au niveau national qu'international, lorsque le danger a surgi en 1968. Le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin a pris des dispositions de coordination internationale pour l'ensemble de la région, en confiant les activités sur le terrain à cinq groupes sous-régionaux.

Outre le soutien international apporté aux efforts des pays dans les campagnes de 1968 contre le criquet pèlerin, diverses sources bilatérales ont également dispensé leur aide. Il convient de mentionner, en particulier, celle fournie par les pays à leurs voisins: avions pulvérisateurs fournis par l'Iran au Pakistan et par l'Éthiopie au Soudan, envois d'insecticides du Koweït et du Pakistan à l'Arabie saoudite, etc.

L'expérience de 1968/69 où l'on a pu éviter en grande partie le risque de pertes considérables pour l'agriculture est encourageante. Pour la première fois

dans la longue histoire des invasions de criquet pèlerin, il a été possible, grâce à l'application intégrale d'une technologie moderne et à la coopération internationale, de défaire cet ennemi séculaire. Si le coût a été important, il ne représente qu'une infime partie de la perte qui aurait été subie faute d'une action appropriée et opportune. Vigilance et préparation s'imposent donc en permanence si l'on veut repousser tout aussi efficacement les attaques qui ne peuvent manquer de se produire à l'avenir.

Progrès technique

L'accélération du progrès technique en agriculture se fait sentir à peu près partout, bien qu'à des degrés divers, selon la situation générale de l'exploitation agricole. Dans un certain nombre de pays, ces progrès se manifestent sous la forme importante d'un emploi intensifié de matériel à traction animale et d'outillage manuel amélioré. Le Sénégal fabrique désormais du matériel à traction animale qu'il exporte également aux pays voisins et le Kenya, le Malawi et l'Ouganda produisent aussi outils et matériel agricoles améliorés. Les machines à traction mécanique, elles aussi, sont davantage utilisées, notamment en Tanzanie et en Tunisie et, dans une moindre mesure, en Ouganda et en Tanzanie. En Éthiopie, l'arido-culture intensive mécanisée s'est rapidement développée.

Le parc le plus important est celui des tracteurs (le nombre de ces derniers utilisés dans la région, à l'exclusion de l'Afrique du Sud, est en effet passé entre 1966 et 1967 de 108 000 à 114 000) mais des moissonneuses sont également employées en Afrique orientale et en Afrique du Nord. Étant donné toutefois le caractère inadaptable de certains tracteurs, ainsi que les défauts de gestion et l'absence de personnel d'entretien, l'utilisation de tracteurs s'est révélée très onéreuse dans certains pays. Au Sierra Leone, par exemple, il a fallu revoir les plans prévoyant l'intensification de leur emploi tandis qu'au Ghana tout le programme relatif à l'utilisation des tracteurs et à l'exploitation par des sociétés de l'État est en cours de remaniement.

Les chiffres dont on dispose indiquent que l'emploi d'engrais dans la région (à l'exclusion de l'Afrique du Sud) s'est accru en 1967/68 d'environ 17 pour cent, passant ainsi à 480 000 tonnes. Ces augmentations ont été sensibles au Kenya, au Maroc et au Sénégal. Au Maroc, plus de 30 pour cent des quantités records de blé produites en 1968 auraient été obtenues grâce à l'"Opération engrais". La plupart des engrais sont toutefois encore réservés aux cultures d'exportation, notamment au tabac, au coton et aux arachides, qui ont les valeurs unitaires les plus élevées.

L'utilisation des variétés céréalières à haut rendement ainsi que celle d'engrais et de méthodes culturales plus modernes en sont encore au stade de l'expérience et de l'essai dans la plupart des pays en voie de développement. La principale exception est le Kenya où la culture du maïs hybride sur 10 pour cent environ de la superficie totale du maïs a amené un accroissement

spectaculaire de la production commercialisée. On a démontré les possibilités des nouveaux riz hybrides au Cameroun et à Madagascar et celles de variétés d'arachide améliorées en Ouganda et au Sénégal. On utilise beaucoup plus largement les semences améliorées pour la culture du coton, notamment au Cameroun et en République centrafricaine, en Ouganda (sur la quasi-totalité des superficies), ainsi qu'au Dahomey et au Nigeria.

La lutte anti-parasitaire au moyen de pulvérisations est devenue pratique courante dans la plupart des pays cotonniers et, à titre d'exemple récent, on peut citer l'essor pris par la production zambienne grâce à des campagnes systématiques de ce genre. De son côté, le Kenya a remporté quelques succès dans la lutte contre la maladie de la cerise du caféier en procédant à des pulvérisations intensives de produits chimiques; ceci n'est pas allé toutefois sans une très forte augmentation du coût à la production.

Plans et politiques de développement

En 1968 et au début de 1969, neuf pays de la région ont mis en oeuvre de nouveaux plans de développement. Dix-neuf pays poursuivent ceux qu'ils ont commencés, tandis que trois autres formulent leurs premiers plans, qui seront lancés en 1970. Les caractéristiques principales des plans en cours sont exposées au tableau annexe 1D.

D'une manière générale, les pays de la région, à l'heure actuelle, ont grand soin de soumettre leurs plans à des examens critiques, lors de l'établissement du budget national annuel et lors des révisions, des reconductions et des évaluations auxquelles ils procéderont en étudiant le plan suivant. Sept pays — Algérie, Congo (Brazzaville), Kenya, Madagascar, Malawi, Sénégal et Togo — seraient occupés à préparer leurs prochains plans, qui devraient entrer en vigueur à compter de 1969 ou 1970. Les révisions apportées et la teneur des nouveaux plans traduisent certains des besoins et certaines des limitations du développement agricole dans la région.

La part de l'agriculture dans le montant total des investissements planifiés se situe généralement entre 15 et 30 pour cent. Une forte priorité est accordée aux efforts d'autosuffisance en produits alimentaires, notamment maïs dans les pays d'Afrique orientale, riz en Afrique occidentale, et sucre dans nombre de pays de la région. On s'attache également à la diversification des principaux produits agricoles composant les exportations. Un certain nombre de pays ont entrepris l'expédition par avion sur les marchés européens de fruits et légumes hors saison. L'Ethiopie se lance dans la production de piments pour l'extraction d'huiles essentielles, tandis qu'en Côte-d'Ivoire la production d'ananas aux fins de conserve constitue une industrie qui s'accroît rapidement.

La plupart des pays continuent néanmoins à consacrer la majeure partie des crédits d'investissement à d'autres secteurs, dont celui de l'infrastructure (notamment les transports), de l'exploitation minière,

de l'énergie électrique et du développement industriel. Il convient de noter que les progrès réalisés dans certains de ces autres secteurs sont d'une grande portée pour le développement de l'agriculture et des forêts. Tel est le cas, par exemple, de l'amélioration des réseaux de transport. A cet égard, d'importantes activités sont entreprises par l'Ethiopie qui, dans son troisième plan quinquennal, consacre à ce domaine 10,3 pour cent du total de ses investissements prévus, dont, en particulier, 67,5 millions de dollars pour un programme de construction de routes financé par la BIRD. Le Gabon a augmenté de 58 pour cent ses crédits d'investissement dans l'infrastructure, principalement dans la construction de routes destinées à stimuler le développement forestier, projet pour lequel la BIRD a prêté 400 millions de francs CFA. Le plan du Ghana prévoit la réalisation d'une route longue de 160 kilomètres visant à faciliter le transport du bétail et autres produits agricoles de Hamilé à Brong-Ahafo. Le Kenya, la Tanzanie et la Zambie mettent actuellement à exécution des programmes d'investissement liés au développement d'axes de transport. La construction de barrages, comme dans le nord du Ghana (où quatre sont en chantier), et d'ouvrages d'irrigation revêt également une importance majeure pour l'agriculture. De grandes réalisations sont aussi en cours dans la vallée de l'Awash en Ethiopie et dans la plaine du Gharb au Maroc.

L'agriculture est en outre étroitement associée aux plans de développement industriel de la plupart des pays de la région. Entre autres objectifs majeurs, le plan quadriennal de la Mauritanie (1968-71) vise à mettre en valeur les industries locales reposant sur le secteur rural. Le café soluble produit en Côte-d'Ivoire trouve un débouché dans plusieurs pays africains. En Ethiopie, la production nationale de coton se développe rapidement pour faire face aux besoins des industries textiles. Les ressources de bois pour la transformation en pâte, papier, contre-plaqué et cartons sont sans cesse plus utilisées par suite de la création de nouvelles usines en Ethiopie, au Ghana, au Kenya, au Malawi et en Ouganda. On peut aussi citer, à titre d'illustration, le développement de l'industrie des engrais en Algérie (phosphate et engrais azotés) et au Togo (phosphates) ainsi que l'expansion des industries de transformation de produits agricoles au Kenya, en Côte-d'Ivoire, en Ouganda et en Tanzanie. Les récentes enquêtes et études de validité effectuées en Ethiopie dans le domaine des agro-industries sont d'autres exemples de la place accordée au développement industriel. Aux termes du troisième plan quinquennal de ce pays, le secteur manufacturier est censé s'accroître au taux annuel de 15 pour cent, l'accent étant mis sur les projets agro-industriels tels que la transformation et la fabrication de produits alimentaires.

La plupart des plans nationaux mettent en avant les aspects sociaux et institutionnels du développement en s'attachant plus particulièrement à l'amélioration des revenus et de l'emploi ruraux. En Tanzanie, le principe directeur se trouve dans la Déclaration d'Arusha qui insiste sur le "réalisme" dans la planification ainsi que sur la mobilisation et la participation permanentes de

l'ensemble de la société à la promotion du progrès. De son côté, la Tunisie donne la priorité à l'amélioration de la gestion des entreprises, y compris les coopératives agricoles, et à l'accroissement de leur productivité. Nombre des plans actuellement en cours d'exécution se caractérisent notamment par l'importance qu'ils accordent à la formation des agriculteurs en vue de l'introduction des méthodes culturales modernes.

Problèmes posés par le développement forestier

Les forêts constituent l'une des principales ressources naturelles de maints pays africains et leurs produits font l'objet d'une demande en rapide accroissement. Aussi attache-t-on une attention particulière à ce secteur ainsi qu'à la solution des principaux problèmes que pose son développement.

L'un de ces problèmes est la culture itinérante à laquelle serait imputable la destruction annuelle de quelque 8 millions d'hectares de forêts, notamment des futaies en bordure du golfe de Guinée et en Afrique centrale. Malheureusement, on ne progresse encore que lentement dans la préparation et l'application de plans d'utilisation des terres sur des systèmes viables d'assolement et de culture.

Un certain nombre de pays s'efforcent d'intensifier la transformation sur place des produits forestiers, de manière à augmenter leurs recettes d'exportation et à accroître le rôle des exploitants locaux. C'est ce que fait le Gabon en réservant les forêts les plus accessibles à ses propres ressortissants et en mettant des fonds à leur disposition pour la création d'industries de transformation. Cette politique permettrait en outre l'exploitation d'un plus grand nombre d'essences et la création d'industries et activités auxiliaires.

Un certain nombre de pays s'attachent à ouvrir de nouvelles régions en construisant des routes et des ports; ainsi en est-il du programme déjà mentionné de routes forestières au Gabon. Entre autres grands projets, on prévoit de construire au Congo (Brazzaville) 100 kilomètres de routes qui permettront de mettre en exploitation, d'ici 1970, une superficie de 600 000 hectares; quant au programme de construction routière et portuaire envisagé en Côte-d'Ivoire, on compte, qu'outre ses nombreux avantages indirects pour le pays, l'intensification de l'exploitation forestière suffira à en amortir le coût.

Les activités de boisement se sont aussi beaucoup amplifiées, atteignant un taux annuel de quelque 80 000 hectares. Les pays du Maghreb, particulièrement actifs, sont responsables des deux cinquièmes de ce résultat total.

L'aménagement de la faune et des parcs nationaux qui, en favorisant le tourisme, assure déjà de très importantes recettes de devises à un certain nombre de pays, se poursuit aussi activement. De nouveaux parcs viennent, par exemple, d'être créés en Ethiopie, au Kenya et au Sierra Leone, tandis que nombre de pays promulguent des lois à leur propos. Devant le succès remporté par le Collège de l'aménagement de la faune sauvage africaine en Tanzanie, on envisage désormais la

création d'un institut analogue pour les pays francophones de la région.

Coopération économique régionale

Les pays de la région s'intéressent toujours autant à la coopération économique subrégionale. On enregistre quelques progrès concrets, surtout dans les négociations collectives en vue de l'adhésion à la CEE et dans les divers accords commerciaux bilatéraux entre pays voisins.

Il est manifeste également que les efforts se poursuivent pour élaborer des structures subrégionales plus permanentes. L'un des groupes, l'Union des Etats de l'Afrique centrale (UEAC), constitué au début de 1968 et composé de la République démocratique du Congo, de la République centrafricaine et du Tchad, a été dissous à la suite du retrait de ce dernier pays en fin 1968. La composition de la Communauté est-africaine (Kenya, Tanzanie et Ouganda) demeure jusqu'à présent inchangée et cinq autres Etats africains (Burundi, Ethiopie, Malawi, Somalie et Zambie) ont exprimé le désir d'adhérer à ladite Communauté, tandis que des réunions se sont tenues tant au niveau des ministères qu'à celui des chefs d'Etat pour tenter d'élargir l'ensemble du domaine de coopération économique en Afrique orientale. En Afrique occidentale, les chefs d'Etat réunis à Monrovia en avril 1968 ont créé un groupe régional ouest-africain chargé de promouvoir la coopération culturelle, sociale et économique sous tous ses aspects et, en dernier ressort, de constituer un marché commun ouest-africain. Avec ses 13 Etats membres, ce groupe couvre toute la sous-région, à l'exception de la Guinée, mais chevauche en partie les deux autres principaux groupements économiques africains, à savoir l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM)²¹ et l'Union douanière et économique d'Afrique centrale (UDEAC)²².

La coopération dans les enquêtes sur les ressources des principaux bassins fluviaux est désormais solidement établie; il existe par exemple des commissions des bassins du Tchad (quatre Etats), du Niger (neuf Etats) et du Sénégal (quatre Etats) et l'on envisage d'en créer une pour la Gambie (trois Etats). Les Etats riverains du Nil se consultent périodiquement tandis que ceux du lac Victoria font faire des études hydrométéorologiques et une enquête sur l'amélioration de la pêche lacustre. Outre la coopération dans l'étude de ces grandes ressources hydrologiques internationales, l'association des puissances riveraines doit permettre à plus longue échéance la répartition équitable des disponibilités en eaux.

Deux nouveaux accords ont été signés entre les pays africains et la CEE; il s'agit, d'une part, du renouvellement de la Convention de Yaoundé, associant

²¹ Cameroun, République centrafricaine, Congo (Brazzaville), Congo (République démocratique du), Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Maurice, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.

²² Cameroun, Congo (Brazzaville), Congo (République démocratique du), Gabon; la République centrafricaine et le Tchad se sont retirés de l'Union.

les Etats africains et malgache à la CEE et, d'autre part, de l'Accord d'association signé à Arusha entre la CEE et trois Etats d'Afrique de l'Est. Aux termes du premier de ces deux accords, les Etats africains associés recevront une assistance financière d'une valeur de 918 millions de dollars, dont 748 millions à titre d'aides non remboursables et 170 millions sous forme de prêts consentis à des conditions de faveur par le Fonds européen de développement et la Banque européenne d'investissement. Un fonds spécial de 65 millions de dollars a en outre été constitué afin d'apporter une aide urgente aux pays qui ont eu à souffrir d'une forte baisse des prix mondiaux de leurs produits

d'exportation ou de calamités naturelles. Aux termes de l'accord d'Arusha, signé fin septembre, la CEE admettra en franchise et sans restriction quantitative la plupart des produits originaires du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda, à l'exception du café, des conserves d'ananas et des clous de girofle, pour lesquels le régime de franchise s'appliquera à une quantité déterminée. De leur côté, les trois Etats est-africains accorderont des avantages tarifaires allant de 2 à 9 pour cent sur 58 produits importés de la CEE. Les deux accords entreront en vigueur dès qu'ils auront été ratifiés par les pays intéressés et viendront à expiration à la fin du mois de janvier 1975.

Chapitre III. - PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE LA COMMERCIALISATION AGRICOLE : QUELQUES LEÇONS TIRÉES DE L'EXPÉRIENCE RÉCENTE

Dans les économies primitives, la commercialisation agricole est généralement une affaire assez simple qui requiert un minimum d'organisation et d'infrastructure. Lorsque la majeure partie de la population produit elle-même les aliments qu'elle consomme et subvient aux besoins ménagers avec les matières locales, la commercialisation reste pratiquement limitée aux échanges locaux de produits agricoles excédentaires, avec en plus un commerce très restreint sur de plus longues distances (produits alimentaires spéciaux et articles manufacturés).

A mesure que l'économie de subsistance progresse vers l'économie monétaire, la dimension et la structure des fonctions de commercialisation doivent être entièrement repensées. Le développement s'accompagne d'une spécialisation et d'une intensification de la production de biens et services telles que des quantités toujours plus importantes de produits doivent passer d'un groupe de producteurs à l'autre. Ce qui caractérise avant tout le développement, c'est qu'une partie croissante de la population se concentre dans les villes où elle se consacre à des types de production non agricoles, finissant ainsi par dépendre des circuits de commercialisation pour sa propre nourriture. Les échanges se multiplient en outre entre les divers secteurs de l'agriculture, à mesure que les paysans perdent leur autonomie alimentaire pour se consacrer à une production spécialisée. En même temps, les exportations agricoles permettant de gagner des devises sont d'ordinaire encouragées, si bien que la commercialisation doit aussi se développer dans ce sens. Ces diverses influences contribuent à multiplier le tonnage des produits de la culture et de l'élevage qui pénètrent dans les circuits commerciaux et à allonger les distances sur lesquelles ils sont transportés.

En même temps, les consommateurs se font plus difficiles à mesure que s'élèvent leurs revenus; en particulier les éléments toujours plus nombreux des groupes urbains à revenus relativement élevés exigent plus de variété et une meilleure qualité. La complexité et l'ampleur des opérations sont particulièrement accrues par l'expansion des industries de transformation, qui doivent satisfaire la demande de nouvelles formes de produits et permettre à la commercialisation de toucher des zones plus étendues. A un stade ultérieur, la promotion commerciale en régime de concurrence, utilisant les techniques du négoce, la publicité et les services spéciaux, prend également de plus en plus d'importance.

En outre, dès que le rythme du développement agricole s'accélère et que la production s'intensifie, on voit se développer en contrepartie les circuits de commercialisation qui fourniront les biens mis en oeuvre par les techniques modernes de culture et d'élevage. Il s'agit de livrer non seulement les engrais, les produits chimiques, les machines et le matériel, mais aussi les semences améliorées, les plants, les produits d'alimentation animale et les animaux reproducteurs.

En conséquence, la proportion des ressources économiques consacrée aux divers aspects de la commercialisation agricole s'accroît inévitablement à mesure que progresse le développement et que se multiplient les fonctions et services assurant la circulation des produits et biens de production agricoles. Les circuits producteur/consommateur doivent être incessamment renforcés et élargis, sous peine de paralysie de la production. En outre, un secteur commercial efficace ne se borne pas à relier vendeurs et consommateurs et à suivre l'évolution de la situation de l'offre et de la demande. Il joue un rôle dynamique dans la mesure où il stimule la production et la consommation, pôles du développement économique. D'une part, la commercialisation crée et stimule la demande en améliorant et en transformant les produits agricoles, et en créant de nouveaux consommateurs, de nouveaux besoins. D'autre part, elle oriente les paysans vers de nouvelles productions et encourage les innovations ou améliorations en fonction de la demande et des prix. Son rôle dynamique est ainsi d'une importance vitale dans la promotion de l'activité économique et c'est pourquoi on a pu la définir comme "le principal "multiplicateur" du développement économique¹".

On a toutefois fréquemment sous-estimé, en pratique, la difficulté et la complexité de ces processus ainsi que leur importance pour le progrès économique, sans doute au grand détriment du développement de l'économie. Trop souvent, les responsables de la planification nationale et de l'investissement ont excessivement axé leurs efforts sur la production, en supposant apparemment qu'une fois les récoltes faites, les routes construites et les voies ferrées posées, l'installation des marchés et des moyens de les desservir serait affaire relativement aisée. C'est pourquoi la FAO

¹ P.F. Drucker, *Marketing and economic development*, *Journal of Marketing*, 22 (1), 1958, p. 252-259.

a toujours tenu à souligner qu'il était important d'améliorer la commercialisation comme partie intégrante du développement de l'agriculture; l'Organisation a de même fait porter une partie considérable de ses efforts sur l'amélioration de la commercialisation et la transformation des installations, services et structures nécessaires pour faire face aux exigences d'une économie moderne.

Il est évidemment impossible d'aborder au présent chapitre tous les aspects des programmes d'amélioration de la commercialisation, ou de tirer des conclusions fermes applicables à tous les pays. Nous avons donc choisi d'examiner d'abord les rapports généraux entre la commercialisation agricole et le développement économique, et d'étudier ensuite plus en détail deux aspects de l'amélioration de la commercialisation qui, d'après l'expérience acquise par la FAO, sont particulièrement importants pour la plupart des pays en voie de développement: les rapports entre la

commercialisation et la planification et la mise en oeuvre des politiques des prix agricoles; le rôle de l'entreprise privée et des organismes publics dans la commercialisation. L'idée centrale est que les programmes visant à améliorer la commercialisation doivent tirer tout le parti possible des ressources existantes, tant en capital que sur le plan de la gestion et de l'organisation, et qu'il convient de déterminer en conséquence le rôle qui revient respectivement aux organismes publics, aux coopératives et à l'entreprise privée. Il est toutefois indispensable que les pouvoirs publics contribuent plus largement à fournir les services de base, les installations et les motivations qui rendront possibles le développement et le fonctionnement d'entreprises et de méthodes modernes; la dernière section du présent chapitre est consacrée au rôle essentiel que l'Etat doit jouer dans l'établissement des conditions nécessaires au développement de la commercialisation.

Commercialisation et développement économique

Accroissement des dépenses de la commercialisation

Le présent chapitre considère les diverses étapes du circuit que suit le produit agricole depuis le lieu de production jusqu'à son exportation ou son achat sur le marché intérieur; il traite également de la fourniture des éléments de production agricole. On envisage donc les aspects suivants: vente par le producteur, emballage, transport, emmagasinage, contrôle de la qualité, traitement, distribution (gros et détail), achat par le consommateur final. Le coût de ces services de commercialisation varie selon les produits, en fonction de divers facteurs tels que le degré de transformation et le coût du transport et de l'emmagasinage. Lorsqu'il ne s'agit que de transports locaux, les marges de commercialisation pour les produits agricoles de base des pays en voie de développement peuvent rester assez faibles; mais, pour l'ensemble des produits agricoles et des opérations de commercialisation, il est probable que les frais du secteur "commercialisation" seront au moins égaux au prix perçu par le producteur primaire. Cette hypothèse a récemment été vérifiée par des estimations concernant divers pays d'Amérique latine, et des statistiques publiées en Espagne indiquent qu'en 1964, dans ce pays, les frais de commercialisation représentaient en moyenne 51 pour cent du prix payé par les consommateurs pour les denrées alimentaires². L'expérience montre en outre que le développement de l'économie nationale s'accompagne d'un accroissement constant de l'importance des dépenses intérieures de commercialisation par rapport au coût de la production

agricole. Dans les premiers stades, ce phénomène suit inévitablement le passage de l'agriculture de subsistance à la production agricole monétarisée. Plus tard, il correspond à un renforcement progressif des services fournis par le secteur "commercialisation", notamment transformation ou conditionnement des produits, amélioration de la qualité, emballage, présentation et élargissement de la distribution. Le coût des services et opérations supplémentaires est dans une certaine mesure compensé par la rationalisation des méthodes de transport, d'entreposage, de manutention et, d'une manière générale, par l'efficacité accrue, mais à mesure que le consommateur moyen s'enrichit il est disposé à dépenser davantage pour avoir des produits de meilleure qualité et plus de services. L'estomac humain est limité, l'appétit de l'homme pour les satisfactions nouvelles, apparemment ne l'est pas.

Dans l'ensemble, c'est plutôt le développement des services que l'élévation des coûts unitaires qui est responsable de l'accroissement progressif des marges de commercialisation. Mais il y a également lieu de penser que, surtout dans les stades avancés du développement économique, l'une des causes de cet accroissement est le fait que la productivité de la main-d'oeuvre s'améliore plus lentement dans les opérations de commercialisation que dans l'agriculture. Il est vrai qu'il peut se produire des modifications radicales de l'organisation et des techniques de commercialisation, qui amènent une augmentation rapide de la productivité: le développement des supermarchés et des self-services en est un exemple frappant. Dans l'ensemble, toutefois, ce secteur se prête moins bien que celui de la production à de grandes innovations techniques et à des économies d'échelle. Reprenons l'exemple de l'Espagne: on estime que, de 1955 à 1962, la productivité annuelle de la

²*Agricultura y desarrollo (Coloquios desarrollados con motivo del seminario organizado por la Asociación Nacional de Ingenieros Agrónomos), Mayo de 1967, Madrid, p. 155.*

TABLEAU III-1. — ETATS-UNIS: DEPENSES DES CONSOMMATEURS POUR LES DENREES ALIMENTAIRES DE PROVENANCE NATIONALE: VALEUR A LA FERME ET VENTILATION DES FRAIS DE COMMERCIALISATION, 1947, 1954, 1958 et 1963

	1947	1954	1958	1963
..... Milliards de dollars U.S.				
Depenses des consommateurs	41,9	51,1	61,0	71,5
Dont:	 Pourcentage			
Valeur à la ferme	46,1	36,8	35,3	31,7
Total, frais de commercialisation	53,9	63,2	64,7	68,3
Ventilation des frais de commercialisation				
Ramassage	5,7	4,9	3,8	3,5
Transformation	35,8	38,1	40,0	38,8
Transport	5,3	5,3	4,8	4,3
Grossistes	9,8	7,3	9,4	9,0
Détaillants	22,2	22,0	22,0	23,5
Restaurateurs	21,2	20,4	20,0	20,9

Source: D'après *Marketing and Transportation Situation*, août 1966, tableau 6, p. 13.

main-d'oeuvre s'est accrue en moyenne de 4,7 pour cent pour l'agriculture, de 2,41 pour cent pour le commerce et de 2,45 pour cent pour le transport et les communications, secteur qui recouvre pour l'essentiel la commercialisation agricole³. Aux Etats-Unis, on estime que, de 1929 à 1963, la production par heure de travail a augmenté en agriculture de 3,8 pour cent par an en moyenne, et dans le secteur de la distribution des produits alimentaires, de 2,6 pour cent⁴. Le tableau III-1 illustre, pour les Etats-Unis, l'effet global de ces deux séries de facteurs — extension des services et différence de productivité.

Le concept d'efficacité en matière de commercialisation

Il pourrait être utile à ce stade de définir le concept d'efficacité en matière de commercialisation. L'efficacité dans la manipulation concrète d'un produit dépend des méthodes, des techniques et de l'échelle des opérations. Par exemple, un silo moderne doté de séchoirs et d'élévateurs peut pratiquement supprimer les pertes de produits et traiter rapidement de grandes quantités de céréales; il est donc techniquement efficace; mais, si le fonctionnement en est coûteux, il peut être préférable, en vue du coût final, d'utiliser du matériel plus simple et meilleur marché, quitte à subir certaines pertes de céréales. Cette dernière solution est la plus efficace du point de vue économique. Il est évident que dans les programmes d'amélioration de la commercialisation le critère essentiel devrait être celui de l'efficacité économique. Celle-ci atteint son maximum lorsqu'on arrive à faire passer les produits du producteur au

consommateur au moindre coût possible, tout en assurant les services indispensables aux deux parties. Cette condition est importante, car elle implique qu'une efficacité supérieure de la commercialisation ne comporte pas nécessairement une réduction des frais généraux: elle correspond souvent à une amélioration de la qualité du produit final ou des services moyennant une augmentation proportionnellement inférieure des coûts.

Il ne serait toutefois pas réaliste de s'attendre à ce que les politiques de commercialisation, surtout dans les pays en voie de développement, soient déterminées et suivies dans le seul souci de l'efficacité économique de la commercialisation; il est normal que, dans ce domaine comme dans les autres, la planification nationale tienne compte des coûts et des bénéfices non seulement économiques, mais aussi sociaux. Par exemple, lorsqu'il existe déjà une situation de chômage grave, les autorités peuvent hésiter à introduire des méthodes améliorées de traitement mécanisé des récoltes si ce progrès doit amener la mise à pied de nombreux travailleurs. De même, il peut être souhaitable pour des raisons sociales, tout autant que pour des motifs économiques généraux, de maintenir une ligne de chemin de fer et d'encourager le transport par voie ferrée de produits qu'il reviendrait meilleur marché de transporter par la route, du moins en ce qui concerne le coût direct pour le transporteur. On peut encore décider d'encourager des méthodes coopératives de commercialisation, même lorsque ces méthodes ne sont pas concurrentielles sur le plan commercial par rapport à l'entreprise privée. En outre, ainsi qu'on le soulignera plus tard, les nouvelles organisations de commercialisation se proposent souvent d'autres objectifs économiques, tels que perception de recettes, contrôle des devises ou application d'une politique des prix. Il peut être parfaitement rationnel d'organiser les circuits de commercialisation de manière qu'ils répondent ainsi à d'autres fins économiques, sociales et politiques, surtout dans les pays en voie de développement qui ne disposent, pour assurer la mise en oeuvre des politiques, que d'un jeu relativement restreint de moyens d'action par rapport aux pays développés. Il est toutefois important de reconnaître que, dans ces cas, les frais de commercialisation comportent une "subvention" à d'autres secteurs, et les planificateurs devraient toujours essayer de déterminer et d'évaluer l'importance de cette subvention de manière à ne pas perdre de vue le concept essentiel d'efficacité de la commercialisation proprement dite.

Dynamique de l'amélioration de la commercialisation

Il ne serait guère réaliste de tenter d'examiner ici globalement les principales lacunes de l'organisation actuelle de la commercialisation dans les pays en voie de développement. Il est évident que les problèmes et les possibilités sont extrêmement différents dans un pays relativement urbanisé de l'Amérique latine et dans un pays de savane de l'Afrique centrale. Il reste

³Source: L. Castro Rodríguez, *Problemas actuales del mercadeo agrario*, *Revista de Estudios Agro-Sociales* (51), mars-juin 1965, p. 15.

⁴Voir Hazen F. Gale et Thomas R. Van Horn, *Labour productivity in food distribution*, *Marketing and Transportation Situation*, février 1968, p. 12-20.

néanmoins possible de distinguer au moins cinq secteurs clefs qui appellent plus particulièrement une amélioration de la commercialisation dans la majeure partie des pays sous-développés.

Approvisionnement des marchés urbains

Le flot migratoire continue des populations rurales vers les villes caractérise la quasi-totalité des pays en voie de développement. Comme l'indique le tableau III-2, on prévoit que la population non agricole continuera à se développer dans l'ensemble deux à trois fois plus vite que la population agricole. Le développement des villes a parfois été spectaculaire: on estime par exemple que la population de la République démocratique du Congo est passée de 300 000 habitants en 1960 à 1 million environ en 1968.

Le développement urbain est le facteur essentiel de la modification des formes traditionnelles de commercialisation agricole. Il devient nécessaire de rassembler et de transporter des quantités sans précédent de produits provenant de régions de plus en plus vastes pour desservir des marchés surconcentrés. En outre, les populations urbaines comprennent d'ordinaire les groupes les plus riches du pays et constituent donc un marché en expansion pour des aliments de qualité supérieure et des produits de luxe toujours plus variés tout en exigeant des services de vente plus élaborés. Ces circonstances peuvent puissamment contribuer à l'adoption de nouvelles méthodes de commercialisation et de nouvelles formes d'organisation. Les petits commerçants ne disposant que d'un minimum d'équipement et d'installations s'adaptent remarquablement bien à l'évolution de la situation dans de nombreuses grandes villes, mais il devient de plus en plus nécessaire de soutenir et de compléter les services qu'ils assurent par des installations et des organisations à grande échelle adaptées aux besoins modernes de la commercialisation intensive.

Ce besoin se fait surtout sentir pour la commercialisation des denrées périssables, notamment la viande fraîche et le lait, ainsi que, dans une moindre

mesure, les oeufs, les fruits et les légumes, puisque le ramassage et la distribution à grande échelle de ces produits exigent des opérations ultra-rapides ainsi que des installations et un équipement particuliers. Il est souvent nécessaire de procéder à d'importants investissements d'infrastructure et d'installer des halles centrales ainsi que des magasins spécialisés et des chaînes du froid. Les produits laitiers et la viande nécessitent des usines et un matériel de traitement convenablement associés à une organisation de distribution rapide et hygiénique. Une réelle modernisation dans ces domaines dépasse parfois de très loin les possibilités des entreprises privées existantes, alors que les circonstances locales ne sont parfois pas favorables à l'entrée en jeu de nouvelles organisations susceptibles de fournir les capitaux et autres apports nécessaires. Une amélioration radicale suppose alors l'initiative des pouvoirs publics qui doivent fournir les services essentiels et encourager la formation d'entreprises modernes.

Commercialisation pour l'exportation

La plupart des pays en voie de développement s'efforcent de promouvoir les exportations agricoles non seulement de leurs produits traditionnels, mais aussi de nouveaux produits de base et d'articles transformés. L'exportation est d'ordinaire déjà assez bien organisée pour les produits d'exportation traditionnels. C'est là un secteur qui attire depuis longtemps les capitaux et l'initiative d'origine locale et étrangère; les exportateurs s'occupent d'ordinaire de produits de grande consommation comme le sucre, le riz, les huiles végétales et les oléagineux, destinés à de grands marchés internationaux. Dans certains cas, particulièrement en Afrique et en Asie, il existe maintenant des offices et services publics qui s'occupent de ce commerce, exercent un contrôle central sur l'organisation et fixent les prix payés à la production et pour les services de commercialisation. Il est fréquent que la commercialisation spécialisée, souvent intégrée avec la production et la transformation, soit fortement organisée sous le contrôle d'une société internationale. Tel est d'ordinaire le cas pour les exportations de bananes, de fruits en boîte et de produits carnés.

Les pays où il est impossible ou difficile de faire appel à de grandes entreprises privées pour assurer la commercialisation pour l'exportation se heurtent à des problèmes complexes pour promouvoir de nouvelles exportations, étant donné la concurrence acharnée qui règne maintenant sur les marchés internationaux. Tel est notamment le cas pour les exportations de denrées périssables, qui ne peuvent réussir que s'il existe une forte organisation et un contrôle rigide à tous les stades du processus de commercialisation. C'est ainsi que les pays du nord-est de l'Afrique qui ont une production excédentaire de viande de mouton et de boeuf pourraient trouver un marché potentiel dans les pays du Proche-Orient, mais ils n'ont pas réussi jusqu'ici à surmonter suffisamment les problèmes de contrôle qualitatif et d'organisation de la commercialisation pour pouvoir concurrencer de manière satisfaisante les

TABLEAU III-2. - TAUX D'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION AGRICOLE ET NON AGRICOLE, ET PART DE LA POPULATION NON AGRICOLE DANS LA POPULATION TOTALE (PROJECTIONS) 1962-85

	Accroissement démographique			Proportion de la population non agricole par rapport à la population totale	
	Total	Secteur agricole	Secteur non agricole	1962	1985 (Projections)
	Pourcentage				
Afrique	2,5	1,8	4,8	18	30
Amérique du Sud	2,7	1,6	3,5	56	66
Proche-Orient . .	2,7	1,1	5,0	33	54
Asie et Extrême-Orient	2,5	1,8	3,8	30	40

Source: Plan indicatif mondial de la FAO pour le développement agricole jusqu'en 1975 et 1985, études régionales provisoires.

fournisseurs néo-zélandais et australiens. De nouvelles possibilités d'introduction de denrées périssables de haute valeur sur des marchés lointains apparaissent à mesure que les transports aériens deviennent meilleur marché et plus répandus. Le handicap que constitue la distance entre le producteur et le consommateur perd de son importance et le succès de la concurrence dépend alors plutôt de l'organisation et du dynamisme du secteur commercial. Les fournisseurs de Californie, de Floride et d'Israël ont déjà su remarquablement exploiter ces nouvelles possibilités et certains pays en voie de développement progressent de manière satisfaisante, comme le Kenya, qui exporte par avion à destination de Londres des fraises de qualité supérieure et d'autres produits représentant depuis plusieurs années une valeur supérieure à 1 million de dollars U.S. par an. D'autres pays en voie de développement comme Madagascar et plusieurs pays continentaux d'Afrique jouissent de conditions particulièrement favorables à la production de fruits, fleurs et légumes tropicaux pour la vente en Europe et pourraient, eux aussi, développer un secteur d'activité nouveau et intéressant à condition d'arriver à organiser efficacement leur commercialisation.

Problèmes de commercialisation des industries de transformation

Il est logique que la plupart des pays en voie de développement attachent une grande importance à la promotion des industries de transformation agricole. Travaillant pour l'exportation, l'industrie de transformation permet d'accroître les recettes en devises; destinée à la consommation intérieure, elle permet de remplacer des produits d'importation et d'économiser ainsi des devises. Les industries de transformation créent des possibilités d'emploi et des revenus et stimulent la production agricole; l'usine constitue un centre autour duquel se développent ultérieurement d'autres activités et services. Tout pousse donc à développer la transformation sur place des produits destinés au marché intérieur, à traiter une plus grande partie des productions traditionnelles avant de les envoyer à l'étranger et à entreprendre de nouvelles exportations de produits transformés ou manufacturés.

Il devrait être particulièrement profitable de traiter les produits agricoles pour pouvoir les exporter sous la forme où ils atteindront le consommateur, mais la concurrence est vive sur les marchés mondiaux et il est extrêmement difficile à de nouvelles entreprises de s'y introduire, surtout s'il s'agit de produits alimentaires en boîte ou sous emballage, qui sont d'ordinaire individualisés et vendus sous marque. Ce n'est pas par hasard que les pays en voie de développement qui sont de grands exportateurs de ces produits se servent d'ordinaire des organisations de vente et de marques de grandes sociétés internationales de conserverie.

Un certain nombre de pays se sont proposé le but plus modeste de mettre sur pied des industries de conserverie destinées à desservir leur marché intérieur mais, ici aussi, l'absence de méthodes efficaces de commercialisation s'est souvent révélée fatale. Les coûts de distribution élevés, la mauvaise qualité, la présentation peu attrayante

et l'insuffisance de la promotion des ventes ont freiné les progrès, même là où l'on disposait d'un marché potentiel et où une protection tarifaire aidait l'industrie locale à faire face à la concurrence des importations. Dans d'autres cas, l'échec se situe sur le plan de la recherche et de la planification en matière d'économie et de commercialisation et sur le plan opérationnel, car on a lancé de nouveaux produits dans l'illusion qu'ils se créeraient eux-mêmes un marché. L'insuffisance de l'approvisionnement en matières premières et de l'organisation d'achat et de ramassage est également une cause fréquente d'échec des agro-industries.

Pour répondre aux besoins d'une usine de transformation, les livraisons de matières premières agricoles doivent être normalisées, régulières et sûres tant comme quantité que comme prix, ce qu'on ne peut obtenir qu'avec une organisation spéciale et une expérience confirmée⁵.

Pour plusieurs grandes productions végétales comme le riz, le palmier à huile, les fruits ou les fibres, la transformation fait nécessairement partie du processus de commercialisation sur place. Tant que les dispositifs régissant l'achat des récoltes à la ferme et leur transport jusqu'au marché restent fragmentés, il n'est pas possible d'introduire des méthodes de traitement améliorées, qui nécessitent un approvisionnement bien organisé et stable. Dans l'Afrique de l'Ouest par exemple, une grande partie de la production d'huile de palme est traitée par des méthodes primitives qui ne permettent d'extraire que de 40 à 65 pour cent de la quantité totale d'huile contenue dans le fruit. Les presses à main hydrauliques modernes permettent d'extraire plus de 90 pour cent et les grandes installations de broyage jusqu'à 98 pour cent, tout en produisant une huile de qualité supérieure. Les possibilités d'utiliser avec profit ce matériel sont toutefois considérablement restreintes par les difficultés qui se posent pour l'organisation du ramassage et du transport de la noix de palme. Dans de nombreuses régions du monde, les principales denrées alimentaires sont transformées par des procédés ménagers traditionnels, extrêmement fastidieux et beaucoup moins efficaces sur le plan technique que les méthodes mécaniques modernes.

Il faut reconnaître que toutes les influences ne s'exercent pas en faveur des méthodes mécaniques et des procédés industriels de transformation. Le gouvernement indien par exemple, pour des raisons sociales et nutritionnelles et par souci de lutter contre le chômage, favorise la transformation ménagère du riz. Dans certaines régions, des pratiques telles que l'extraction des palmistes pour la vente font traditionnellement partie du travail ménager des femmes, qui renoncent d'ordinaire difficilement à ce moyen, l'unique moyen parfois, de gagner un peu d'argent. En dernière analyse cependant, le processus de développement va nécessairement de pair avec une utilisation plus poussée des méthodes modernes

⁵ Voir H.J. Mittendorf, Problèmes de commercialisation liés à la création d'agro-industries dans les pays en voie de développement, *Bulletin mensuel: économie et statistique agricoles* (FAO), 17(4), avril 1968, p. 1-8.

et il devient alors indispensable d'assurer une certaine centralisation et d'apporter les principales améliorations nécessaires dans le secteur de la commercialisation pour pouvoir mettre le produit industriellement transformé à la portée d'un nombre croissant de consommateurs et à des prix acceptables. Un important projet est actuellement en cours d'exécution au Niger: il s'agit de développer la production industrielle de farine de millet en remplacement de la pratique traditionnelle du broyage au mortier et au pilon⁶.

Il a été prouvé que le nouveau système de meunerie présente des avantages très nets tant comme efficacité technique que du point de vue de la propreté du produit obtenu. Le problème essentiel est maintenant de déterminer s'il est possible de distribuer les produits à des prix suffisamment bas pour conquérir un marché important, ce qui dépend du succès avec lequel on saura mettre en place de nouveaux circuits de distribution et de vente.

L'institution de méthodes commerciales de transformation des produits alimentaires est également importante pour l'amélioration des normes nutritionnelles du régime alimentaire, puisque ces méthodes permettent de contrôler la qualité des aliments ou de les enrichir. En Israël, à un moment où l'ensemble du pays souffrait d'un déficit protéique, les boulangeries étaient tenues d'ajouter au pain un petit pourcentage de farine de soja. Dans une partie non négligeable du tiers monde, les autorités se préoccupent de prendre des mesures de ce genre pour aider à corriger le déficit protéique et vitaminique⁷. Il est évident que ces programmes d'enrichissement des aliments se trouvent considérablement facilités si une partie au moins des aliments de base que reçoivent les consommateurs à faible revenu provient d'usines appliquant des méthodes industrielles de transformation.

Une meilleure commercialisation aide à accroître la production agricole

En régime concurrentiel, toute amélioration d'efficacité de la commercialisation peut profiter aux producteurs, soit en réduisant les marges de commercialisation et en permettant ainsi de verser des prix à la ferme plus élevés, soit en procurant un supplément de consommation et en accroissant la demande effective de produits agricoles. Comme il a déjà été montré au tableau III-1, le producteur de la matière première reçoit souvent moins de la moitié du prix payé par le consommateur final. Une amélioration même modeste des circuits de commercialisation, qui rend la concurrence plus effective et la manutention et le transport plus économiques tout en réduisant la

détérioration du produit, peut ainsi se traduire par un accroissement important des prix versés aux producteurs et stimuler le développement de la production. En d'autres circonstances, il s'agit plutôt d'étendre à de nouvelles zones les circuits de commercialisation. L'offre de prix garantis rémunérateurs ne suffirait pas à attirer les paysans à moins que ceux-ci ne puissent régulièrement écouler leur production à un point de vente accessible.

Dans un certain nombre de pays, on ne peut commencer à améliorer la commercialisation qu'en affrontant le problème de l'endettement chronique des producteurs. Les bailleurs de fonds en milieu rural sont d'ordinaire les marchands locaux qui consentent du crédit pendant les mois précédant la récolte en prenant pour garantie les cultures en cours de maturation. Dans certains cas, cette pratique constitue un service utile, mais dans d'autres, le rôle des commerçants-prêteurs est moins défendable: leur situation de monopole local et leur droit de s'approprier des récoltes pour recouvrer leurs créances peuvent mettre les producteurs dans une situation difficile. En Iran, les marchands et les commissionnaires sont la principale source de crédit à la production et de crédit de subsistance pour de nombreux petits paysans, et l'on considère que l'emprise qu'ont ces marchands-créditeurs sur leurs clients constitue l'un des problèmes les plus graves du développement de l'agriculture dans ce pays. Une étude régionale menée en Iran a permis de constater que presque tous les maraîchers avaient accepté des avances en échange desquelles ils avaient engagé leur récolte et l'on estimait que, du fait de leur position d'infériorité dans ces tractations, ils ne recevaient que 12 pour cent environ de la valeur de leur production au détail. Dans une telle situation, le paysan perd généralement toute initiative dans la vente de sa récolte et tout espoir d'en obtenir des prix favorables; il désespère d'améliorer son sort en intensifiant ses efforts et reste à un niveau proche de celui de l'agriculture de subsistance. Cet état de choses peut être désastreux non seulement du point de vue social mais aussi sur le plan économique, puisqu'il empêche la constitution d'une épargne paysanne et l'investissement productif si nécessaire au développement rural.

Dans certaines parties de l'Asie notamment, les producteurs sont si profondément endettés que l'on estime tout progrès réel indissociable de l'établissement de nouveaux systèmes de commercialisation primaire permettant aux paysans de retrouver l'initiative et des raisons d'agir. Le problème est d'une ampleur redoutable et l'on estime généralement que le meilleur moyen de l'attaquer relève d'une politique à long terme: il s'agit d'encourager l'organisation de coopératives paysannes destinées à assurer en définitive elles-mêmes plus ou moins complètement le ramassage des produits à commercialiser, raffermissant ainsi la position des producteurs par rapport à celle des acheteurs. Il peut être en même temps nécessaire d'instituer d'autres sources de crédit à la production, sous peine de ne jamais réussir à ébranler la puissance des marchands-créditeurs. Seule l'assistance du gouvernement permet d'obtenir des fonds de l'ampleur voulue et seuls les gouvernements possèdent suffisamment d'autorité pour donner l'impulsion

⁶Projet N° 319 du Fonds spécial des Nations Unies, Etude de viabilité sur la transformation industrielle des mils, Zinder, Niger.

⁷On s'intéresse de plus en plus à la possibilité d'enrichir des aliments de base avec de la lysine et autres acides aminés en vue d'une production commerciale. Voir U. Kracht, Economic aspects of the supplementation of cereals with lysine, document mimeographié par la FAO à l'intention du Groupe d'experts de l'enrichissement en acides aminés, Rome, mai 1969.

nécessaire à une attaque de front contre ces problèmes gigantesques et, jusqu'ici, insolubles.

Approvisionnement en biens de production

Dès que la production agricole commence à s'intensifier, les producteurs doivent aussi s'en remettre de plus en plus au secteur "commercialisation" pour obtenir les biens de production dont ils ont besoin. Les problèmes que pose aux producteurs des régions éloignées l'approvisionnement en engrais, semences améliorées, etc., sont souvent particulièrement aigus parce que la demande de ces produits augmente rapidement et que les circuits traditionnels de commercialisation ne sont d'ordinaire pas aptes à faire face à cet accroissement. L'apport massif d'engrais prévu au titre des plans nationaux de développement agricole, surtout en rapport avec l'introduction de variétés de céréales à rendement élevé, signifie que les quantités à entreposer, à emballer et à distribuer vont quintupler ou même décupler. Cette situation exige une évolution rapide des systèmes de commercialisation; en même temps, il est éminemment souhaitable que les distributeurs soient en mesure de fournir aux paysans le type d'avis techniques qui constitue déjà un service bien établi dans les pays développés.

La distribution et la vente de machines agricoles et d'équipement moderne comportent également des services spécialisés. Alors que dans les pays développés on considère indispensable de mettre en place un réseau complexe d'agents accrédités des fabricants, disposant de vendeurs ayant reçu une formation technique, entretenant des dépôts de pièces détachées et pouvant garantir le matériel et assurer des services après-vente, ces services existent sous une forme rudimentaire dans de nombreux pays en voie de développement et il est déjà nécessaire de les étendre et de les améliorer considérablement pour suivre le progrès des techniques agricoles. Une évolution comparable s'impose également pour la commercialisation des semences et des boutures à partir du moment où les variétés améliorées à haut rendement se généralisent. Au lieu de conserver leur propre matériel de plantation, les producteurs utiliseront de plus en plus des variétés hybrides et synthétiques provenant des centres de recherche et des pépinières, à condition qu'existent les moyens nécessaires pour que ce matériel puisse être distribué à des prix normaux et avec une garantie de sécurité. Dans de nombreuses régions, il s'agit là d'une forme de commercialisation entièrement nouvelle qui nécessitera l'implantation d'entreprises ou services également nouveaux et spécialisés.

On suggère fréquemment que les offices de commercialisation qui existent déjà pour les produits agricoles pourraient facilement assurer la fonction inverse, c'est-à-dire la commercialisation des facteurs de production. Dans certains cas (Maroc, Algérie, Ceylan) il en est effectivement ainsi, mais, plus fréquemment, il est difficile à un organisme central officiel de s'adapter de

manière à assurer efficacement ces services spécialisés. L'absence d'autres institutions ou entreprises oblige souvent les services gouvernementaux à entreprendre eux-mêmes la distribution directe d'engrais, de produits chimiques, de matériel, de semences et des autres facteurs de production nécessaires aux programmes de développement de la production, quels que soient les problèmes qui se posent. Néanmoins, dans tout pays où la demande de services réguliers de commercialisation dans ces secteurs se développe tant en ampleur qu'en variété, il est évidemment nécessaire d'instituer des organismes spécialement adaptés à ce genre d'activité. Il est de même évident que les coopératives et autres organisations paysannes qui jouent parfois déjà un rôle essentiel dans ce secteur (Inde, Ceylan) ont ici une place de premier plan à prendre et que, dans de nombreuses parties du monde, elles sont presque indispensables pour fournir aux petits paysans le matériel et les services de crédit dont ils ont besoin.

Comment se pose le problème

Pour résumer le problème, on peut dire que les procédés de commercialisation agricole primitifs et dispendieux sont incompatibles avec la croissance économique régulière en général et, plus particulièrement, avec le développement de l'agriculture. Il est difficile de faire des généralisations valables pour le monde entier, mais, d'après les paragraphes précédents, il semble qu'il soit particulièrement nécessaire de moderniser la commercialisation, d'une part, pour répondre aux exigences des populations urbaines toujours plus nombreuses, pour développer le commerce avec l'étranger et pour appuyer les agro-industries et, d'autre part, pour pouvoir développer la production en assurant aux paysans de meilleurs débouchés et en leur fournissant les facteurs de production nécessaires.

Tout examen de ces problèmes suppose que l'on reconnaît pleinement l'interdépendance de la commercialisation et de la production pour le développement agricole. Les producteurs ne peuvent accroître leur production que dans la mesure où il existe une organisation de commercialisation leur permettant de vendre à des conditions rémunératrices; malgré cela, les programmes de développement de la production ont souvent omis jusqu'ici de reconnaître l'importance de ce facteur. D'autre part, les dispositifs de commercialisation ne peuvent être efficaces que dans la mesure où ils sont adaptés à la situation des producteurs; les nouveaux systèmes de commercialisation aachoppent souvent sur ce point. Il faut considérer que les programmes de développement de la production et de la commercialisation sont inséparables et qu'une insuffisante liaison entre les responsables de la planification pour chacun de ces deux secteurs s'est révélée être un obstacle trop fréquent dans certains pays.

Politiques officielles de prix et commercialisation

Les mobiles de l'action gouvernementale

La forme des politiques de prix et leurs modalités d'application jouent un rôle capital dans l'amélioration de la commercialisation. Pour promouvoir le développement et le bien-être, les gouvernements arrivent à la conclusion inévitable qu'ils doivent s'occuper de plus en plus activement des prix des denrées agricoles. Parfois, ils cherchent surtout à relever les prix payés aux producteurs et leurs revenus, tant pour améliorer leur sort immédiat que pour encourager la production supplémentaire dont le pays en voie de développement a besoin. Dans d'autres pays, spécialement dans ceux où la population urbaine est considérable, comme en Amérique latine, les politiques nationales de prix sont inspirées dans une large mesure par la nécessité de comprimer les prix des produits alimentaires et le coût de la vie et de combattre les pressions inflationnistes. En Inde également, le contrôle des prix a eu une fonction importante, face aux crises alimentaires périodiques. Les politiques de prix visent parfois expressément à avantager tant les producteurs que les consommateurs en combattant les fluctuations excessives du marché et en stabilisant les prix à un niveau généralement acceptable. La compression des marges de commercialisation et des bénéfices exagérés des négociants peut jouer un rôle considérable à cet égard.

Nous allons nous occuper ici de la fixation des prix dans ses rapports avec les modalités et l'efficacité de la commercialisation et, bien que les politiques de prix aient naturellement des objectifs qui se situent au-delà du domaine de la commercialisation, les deux questions sont généralement inséparables dans les conditions particulières aux pays en voie de développement⁸ parce que l'organisation de la commercialisation et au moins un certain contrôle sur le mouvement des produits sont indispensables pour exercer une action officielle sur les prix, spécialement dans le cas des produits agricoles commercialisés sur le marché intérieur. Dans une économie développée, les indications disponibles sur les prix en vigueur et les coûts de commercialisation peuvent suffire à donner une idée assez précise des revenus des producteurs. Quand la production est suffisamment importante et quand les paysans savent lire et écrire, les producteurs peuvent être enregistrés et traités individuellement et l'on dispose d'une base pour fixer des contingents de production précis ou pour accorder des subventions officielles, des prix de soutien ou des abattements fiscaux. De tels arrangements sont irréalisables dans les pays moins développés et il faut adopter des solutions plus pratiques pour influencer directement sur les prix des produits dans les circuits de commercialisation.

Plus direct est le contrôle exercé par les autorités sur les circuits de commercialisation, plus il est facile d'appliquer une politique de prix. D'où la création d'organismes officiels exerçant un contrôle plus ou moins large sur la commercialisation des récoltes, tant pour améliorer la commercialisation que pour assurer un contrôle effectif des prix, ces deux mobiles étant indissociables. En fait, la forme particulière qui est donnée aux organismes officiels de commercialisation peut s'expliquer moins par le souci d'améliorer la commercialisation que par des considérations se rattachant au contrôle des prix.

Politiques de prix et systèmes officiels de commercialisation

Après la seconde guerre mondiale, les gouvernements des pays en voie de développement ont pris l'habitude d'assumer, dans une large mesure, la responsabilité directe de la commercialisation de leurs principales cultures d'exportation. Etant donné que les exportations de produits agricoles sont presque toujours la source principale de devises et qu'auparavant ces produits étaient normalement commercialisés et vendus sur les marchés extérieurs par des entreprises étrangères, il était naturel que les gouvernements des pays intéressés s'occupent particulièrement de ce secteur. En l'occurrence, il ne s'agissait pas simplement d'établir des politiques de prix ou d'améliorer la commercialisation, mais aussi d'assurer un contrôle adéquat du commerce extérieur du pays. En soumettant les exportateurs privés à un régime de licences et de contrôles ou en faisant passer les exportations par le canal d'organismes publics, la plupart des gouvernements ont réussi à contrôler le rapatriement des recettes provenant de leurs principales cultures d'exportation et, dans une certaine mesure, à agir ainsi sur les prix payés aux producteurs.

Au Nigeria, au Ghana, au Sierra Leone et en Gambie par exemple, des offices de commercialisation jouissant d'un monopole sur les exportations de cacao, de produits tirés du palmier, de coton, d'arachides et d'autres graines oléagineuses étaient fermement établis bien avant que ces pays deviennent indépendants⁹. Par l'intermédiaire de leurs agents d'achat agréés, ces offices ont réussi à contrôler directement les prix jusqu'au niveau de stations d'achat officielles implantées à très forte distance de la plupart des producteurs dans les zones de culture plus dense. Entre ces points et les fermes, le commerce n'a pas été directement contrôlé, mais la concurrence entre les négociants dans ce secteur limité a généralement été assez vive pour empêcher que les producteurs soient exploités.

⁸ Les politiques officielles de prix pour les produits agricoles ont fait l'objet d'un examen plus approfondi au chapitre III intitulé: Mesures propres à stimuler ou à décourager la production agricole dans les pays en voie de développement de *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1967*, Rome, 1967.

⁹ Pour une étude approfondie de la structure et du fonctionnement de ces offices de stabilisation des prix ayant un monopole d'exportation, voir FAO, *Les offices de commercialisation agricole: leur création et leur fonctionnement* chap. 5, Collection FAO: La commercialisation, Cahier N° 5, 1966.

Dans la plupart des pays francophones d'Afrique et à Madagascar, des caisses de stabilisation ont été introduites durant les années cinquante pour réglementer les exportations. Dans ce système, les produits à exporter restaient entre les mains d'opérateurs privés tout au long du processus de commercialisation, mais les prix à la production étaient fixés officiellement et les marges et les profits étaient contrôlés¹⁰. Comparé aux offices de commercialisation qui se livrent à des opérations commerciales, ce système présente l'avantage évident de n'exiger qu'une organisation officielle et des fonds de roulement restreints. En revanche, il n'assure qu'un contrôle incomplet sur les ventes et sur les frais de commercialisation à l'exportation et il ne peut guère contribuer à améliorer l'efficacité des opérations ou à encourager les initiatives locales dans le domaine de la commercialisation et la mise sur pied de nouvelles entreprises dans ce secteur. Ce système est encore utilisé en Côte-d'Ivoire et à Madagascar, et pour certaines cultures dans d'autres pays, mais il a été remplacé le plus souvent par des méthodes de contrôle impliquant une intervention plus directe d'organismes publics.

Pour la commercialisation intérieure des récoltes, les gouvernements ont eu généralement moins de raisons d'imposer le passage obligatoire par les circuits officiels. Contrairement à ce qui s'est produit pour la commercialisation des cultures d'exportation, la commercialisation intérieure des récoltes vivrières s'est trouvée le plus souvent entre les mains des négociants locaux et la nécessité de nationaliser le système ne s'est généralement pas présentée. Au surplus, les structures complexes du commerce intérieur ne se prêtent normalement pas à un contrôle efficace de la part d'un organisme central, à moins que celui-ci ne puisse disposer de ressources inusitées en capitaux, en personnel de gestion et en main-d'oeuvre qualifiée. C'est pourquoi, pour promouvoir des politiques de prix et améliorer la commercialisation des récoltes sur le marché intérieur, on a eu souvent recours aux mesures administratives, au contrôle des exportations et des importations, aux transactions officielles sur le marché libre et à d'autres mesures moins radicales qu'un contrôle total et direct du commerce.

Il existe toutefois des exceptions notables, comme celles de Cuba, de la Birmanie et de la Guinée où les gouvernements ont cherché la voie du développement dans un étroit contrôle centralisé de l'économie nationale et se sont substitués, pour une grande part, aux entreprises privées dans le domaine de la commercialisation. Le Kenya, où l'Office du maïs est chargé de verser les prix garantis aux producteurs et d'écouler toutes les disponibilités commerciales de maïs, la plante vivrière de base du pays, constitue lui aussi un cas à part. Le contrôle est plus facile dans ce cas, du fait qu'une partie notable de la récolte commerciale de maïs est produite dans de grandes exploitations et qu'il existe

des transports bien organisés pour l'acheminement des disponibilités. L'efficacité de ce système par comparaison avec d'autres formules qui assureraient aux prix une plus grande mobilité et qui donneraient un rôle plus considérable à l'initiative privée a été longuement débattue. A considérer le mode actuel de gestion de cet organisme, les avantages et les inconvénients du présent système s'équilibrent à peu près.

Des formules un peu analogues de contrôle global de la commercialisation des cultures vivrières de base ont été introduites dans plusieurs autres pays où les conditions étaient moins favorables qu'au Kenya. Les organismes centraux de commercialisation ont été plus ou moins incapables de s'assurer un monopole complet et n'ont pas été en mesure d'exercer toutes leurs prérogatives légales. Le commerce privé a tendu à regagner du terrain, soit à la faveur d'opérations "au marché noir", soit avec la tolérance de l'Etat, et il est arrivé parfois que l'organisme officiel soit, dans une large mesure, évincé des affaires.

Avantages et coût de la stabilisation des prix

L'idée d'une stabilité complète des prix pendant et entre les campagnes agricoles a paru fort attrayante aux pouvoirs publics dans certains pays mais, même si cet objectif peut être atteint, la charge économique à supporter sera sans doute considérable. En premier lieu, imposer des prix stables à la production d'une année à l'autre présente des avantages douteux si les conditions climatiques provoquent de fortes variations des rendements, car la stabilité des prix entraîne alors l'instabilité des revenus. En outre, entre la fin d'une récolte et le début de la suivante, il y a des dépenses considérables à faire pour le financement et l'entreposage des récoltes, et il est raisonnable qu'elles se traduisent par une augmentation modérée des prix dans le courant de l'année. Dans tous les cas où des difficultés sont créées par de graves pénuries ou de forts excédents et par les vastes fluctuations et l'incertitude des prix qui en sont le corollaire, des mouvements modérés des prix pour ajuster l'offre à la demande sur le marché sont normalement admissibles.

Il faut donc évaluer avec le plus grand soin les avantages qui pourraient dériver d'une stabilisation partielle ou générale des prix, en tenant compte des dépenses qu'elle entraînerait. Si la stabilisation implique la création d'un important organisme public, il peut en résulter une majoration des coûts de commercialisation et une ponction sur les fonds publics qui annuleront largement les avantages des prix plus stables. Il peut être plus réaliste de ne rechercher qu'une réduction modeste des fluctuations des prix, car elle peut être obtenue au prix de dépenses et d'efforts beaucoup moins grands que dans un système plus ambitieux et les risques d'échec diminuent en proportion. Ceci s'applique particulièrement aux pays pauvres qui peuvent le moins se permettre d'affecter de la main-d'oeuvre qualifiée et des capitaux à l'exécution de grands programmes de stabilisation.

Des systèmes officiels de stabilisation des prix impliquant des opérations de stockage sous diverses

¹⁰Pour plus de précisions sur la structure et le fonctionnement des offices de stabilisation des prix qui ne se livrent pas à des opérations commerciales, voir FAO, *op. cit.*, chap. 3.

formes existent dans de nombreux pays d'Asie et dans tous les pays latino-américains. En Inde par exemple, la participation très active du gouvernement à la commercialisation des céréales vivrières a comporté l'écoulement des céréales importées des Etats-Unis au titre de la "P. L. 480", ainsi que la fixation de prix légaux et le contrôle du commerce privé. En Argentine, l'Office des céréales concurrence le commerce privé et se livre à des exportations: en 1965, 60 pour cent de la récolte totale de blé sont passés entre ses mains. Tout organisme officiel capable de traiter une partie aussi considérable de la production nationale doit mettre en place un dispositif vaste et coûteux et, au moins dans les conditions propres à l'Amérique latine, des moyens d'entreposage et de manutention considérables. Etant donné la nature même des opérations, ces installations ne peuvent être utilisées pleinement que par intermittence, comme c'est le cas au Brésil, où l'organisme officiel, qui avait jugé nécessaire d'acheter 27 pour cent de la récolte totale de riz en 1965, n'a effectué aucun achat en 1966. Du point de vue des coûts de commercialisation généraux, ces systèmes de stabilisation et de soutien fortement structurés risquent donc d'être très coûteux et même d'excéder souvent les possibilités des pays moins nantis. Un des moyens de réduire les frais généraux réside dans la coopération régionale et c'est pour cette raison, entre autres, que les pays d'Amérique centrale envisagent l'établissement d'un système régional de stabilisation des prix.

Divers pays portent néanmoins un intérêt croissant à des systèmes de stabilisation de plus faible portée¹¹ pour le démarrage desquels des stocks régulateurs de céréales sont parfois fournis au titre du Programme alimentaire mondial Nations Unies/FAO. Les stocks sont vendus au stade approprié pour obtenir les fonds de roulement nécessaires à de nouveaux achats de céréales de production indigène. L'expérience donne à penser que les programmes qui démarrent prudemment, en traitant uniquement des tonnages réduits et en se proposant seulement une action limitée sur les prix aux stades initiaux, ont les meilleures chances de succès dans les pays moins développés. La technique consiste à acheter les céréales peu après la récolte, quand les disponibilités sont abondantes et les prix très bas, à les conserver pendant plusieurs mois et à les vendre vers la fin de la campagne agricole, quand les stocks commerciaux sont faibles et les prix proches de leur maximum annuel. Quand il achète, l'organisme officiel cherche à offrir un peu plus que les prix en vigueur sur le marché en période de disponibilités abondantes. Quand il vend, il s'efforce de le faire quand les prix sont proches de leur maximum saisonnier, offrant alors des disponibilités complémentaires à des prix inférieurs à ceux qui sont pratiqués sur le marché normal. Avec la différence entre le prix d'achat et le prix de vente, il doit couvrir tous les frais de fonctionnement qui comprendront sans doute des

dépenses considérables pour l'entreposage et le transport des zones excédentaires jusqu'aux zones déficitaires. Son influence stabilisatrice à l'échelle nationale ne dépend donc pas seulement de l'ampleur de ses achats, mais aussi de l'étroitesse des marges entre lesquelles il peut opérer.

Il est prouvé qu'un programme judicieux d'achat et de vente par un organisme officiel, même s'il se limite au point de porter sur moins de 20 pour cent de la récolte commercialisée, peut réduire sensiblement les fluctuations extrêmes des prix saisonniers, à condition que les dépenses de fonctionnement puissent être maintenues au niveau usuel dans le commerce. D'autre part, la concurrence des acheteurs officiels peut contribuer à empêcher les puissants négociants de réaliser des bénéfices excessifs et les inciter à une plus grande efficience. Des opérations de ce genre ont été entreprises au Dahomey en 1964 sur une échelle très limitée, et les programmes d'achats annuels semblent exercer maintenant une influence sensible sur les marchés dans la partie méridionale du pays.

Les systèmes de stabilisation des prix, quelle qu'en soit la portée, sont toutefois exposés à deux gros dangers. D'abord, les gouvernements peuvent imposer des politiques de prix anti-économiques ou des directives arbitraires. Les résultats peu satisfaisants obtenus par de nombreux offices nationaux de stabilisation des prix, spécialement en Amérique latine, s'expliquent largement par des politiques inconsistantes qui souvent n'ont réussi à améliorer la situation ni des producteurs ni des consommateurs. Deuxièmement, à cause de leurs frais généraux excessifs ou pour d'autres raisons, les organismes officiels peuvent se révéler incapables de concurrencer les négociants établis, malgré les marges apparemment exagérées que ceux-ci prélèvent entre l'achat et la vente. En fait, on commet fréquemment l'erreur de sous-estimer les coûts réels de commercialisation dans les pays moins développés, spécialement les dépenses de fonctionnement d'un organisme public nouveau qui sans doute paie bien son personnel supérieur et supporte des frais généraux considérables. Une étude de viabilité récemment effectuée au Tchad a montré que si l'on achetait le millet au prix de 12 francs CFA le kilogramme dans les zones de production excédentaire, on devrait le vendre en moyenne 25,5 francs CFA le kilogramme six mois plus tard dans les zones déficitaires pour rentrer simplement dans ses frais¹². Si le nouvel organisme est inefficace ou ne réussit pas à traiter un volume suffisant de céréales, sa marge sera encore supérieure et son action stabilisatrice sur les prix diminuera en proportion. Dans plusieurs cas où des organismes de stabilisation des prix ont été créés, ils se sont montrés incapables d'influencer les prix sur le marché sans l'aide de subventions officielles renouvelées, à cause de leurs dépenses de fonctionnement élevées.

Dans de nombreux pays en voie de développement, les gouvernements ont jugé nécessaire de ne pas se limiter à

¹¹Voir H. Creupelandt et J.C. Abbott. La stabilisation du marché intérieur des céréales de base: leçons à tirer de l'expérience acquise dans les pays en voie de développement, FAO, *Bulletin mensuel: économie et statistique agricoles*, 18 (2), 1969, p. 1-9.

¹²Dans cette marge, les frais de transport représentaient 5 francs CFA par kilogramme.

une stabilisation modérée des prix et de fixer des prix officiels, souvent à chaque stade du processus de commercialisation. La raison qui inspire ces contrôles est normalement la nécessité de protéger soit les producteurs soit les consommateurs contre les effets de l'instabilité chronique de l'offre ou bien d'empêcher les négociants de prélever un bénéfice excessif. Le premier argument est généralement plus valide, mais le second est invoqué plus fréquemment. Le principal grief formulé à l'égard de ces contrôles est qu'ils ne seront sans doute pas rendus opérants, sauf dans des circonstances spéciales, alors qu'ils détournent les efforts de la tâche plus utile qui consiste à améliorer la commercialisation. Un contrôle général peut être établi comme c'est le cas en Inde, où la réglementation des prix s'inscrit dans le cadre d'une intervention officielle massive sur le marché et d'un contrôle centralisé des importations. On peut aussi obtenir un effet d'impact, comme à Chypre où les autorités disposent d'un service d'inspection efficace pour faire observer les prix de certains produits sur les marchés et dans les magasins. Mais plus souvent, spécialement dans les pays moins développés, les moyens d'imposer des prix officiels font tout simplement défaut et les prix ne peuvent être influencés que par une action visant à ajuster l'offre à la demande courante. Les gouvernements des pays latino-américains ont cherché maintes fois, toujours sans succès, à agir sur les marges de commercialisation par le seul truchement de dispositions officielles. Ailleurs, comme au Niger ou à Madagascar, il y a eu des tentatives avortées d'imposer de la même façon des prix officiels à la production. Ces mesures peuvent répondre à une nécessité politique, en ce sens qu'elles montrent au public que le gouvernement s'occupe de ses intérêts, mais leurs effets pratiques sur les prix et la commercialisation seront sans doute peu appréciables.

Politiques de prix au service d'une commercialisation efficace et d'une amélioration qualitative

Le prix officiel pour une récolte est souvent le même dans tous les points d'achat sur l'ensemble du territoire et cette uniformité peut être préjudiciable à l'efficacité de la production et de la commercialisation quand il s'agit d'un produit destiné à être entièrement commercialisé en un centre unique ou exporté par un port déterminé. S'il n'intervient pas de considérations particulières, comme la nécessité de favoriser spécialement le développement de la production dans telle ou telle zone, les prix officiels aux divers points d'achat devraient refléter les coûts de transport jusqu'au marché par la voie la plus directe: les différences de prix constituent alors un encouragement au développement de la production dans les zones plus proches des marchés ou des ports et à son acheminement depuis l'exploitation par l'itinéraire le plus direct. Ces stimulants disparaissent dans les pays pratiquant un système de prix d'achat uniformes qui risque de conduire à une mauvaise répartition des ressources productives et à une utilisation anti-économique des transports.

Le problème difficile du contrôle qualitatif et des primes à la qualité est plus important du point de vue des politiques de prix. En Malaisie par exemple, bien qu'un prix minimal légal soit en vigueur depuis de nombreuses années pour le riz de qualité standard, cette mesure n'était pas associée au début à des dispositions instituant un classement et un système d'inspection officiels. Dans leurs transactions avec les producteurs, les négociants pouvaient effectuer des réfections arbitraires sur le prix officiel en prétendant que le riz offert avait une teneur anormalement élevée en humidité et en impuretés. Constatant que la qualité du produit n'était pas appréciée à sa juste valeur, les producteurs ont réagi en ne prenant pas la peine de sécher et de nettoyer convenablement leur riz, d'où en définitive une baisse générale de la qualité de la récolte commercialisée.

Les grandes améliorations qualitatives peuvent exiger, de la part des producteurs ou des négociants locaux, des investissements dans un matériel de traitement nouveau, mais elles ne pourront être réalisées avec un contrôle des prix de commercialisation s'il n'existe pas, en même temps, un système clair et pratique de classement qualitatif assorti de différences de prix et reposant sur une inspection sérieuse. Au milieu des années cinquante, le Nigeria a lancé une campagne répondant à ces exigences pour améliorer la qualité des arachides exportées, le but étant de réduire la proportion des graines brisées et d'empêcher ainsi l'accroissement de la teneur en acides gras libres. Pour décortiquer les arachides, on employait la méthode traditionnelle consistant à les broyer dans un mortier puis à séparer par vannage les graines des coques, méthode qui donne communément 70 pour cent de brisures. Avec une machine à décortiquer manuelle récemment introduite, conçue pour l'utilisation à l'échelon de la ferme ou du village, on pouvait ramener à moins de 30 pour cent la proportion de brisures, mais cette machine coûtait à peu près 100 dollars, ce qui constituait un obstacle sérieux. Pour encourager l'introduction de cette méthode améliorée, les services de commercialisation ont institué, pour les arachides contenant au moins 70 pour cent en poids de graines entières, une nouvelle qualité "special grade", bénéficiant d'une prime intéressante. Au bout de trois ans, l'utilisation des nouveaux appareils à décortiquer s'était généralisée, presque toute la production mise en vente pouvait être classée comme "special", la valeur commerciale de la récolte avait sensiblement augmenté et la qualité "special" était devenue la qualité standard. On a également obtenu des résultats remarquables en utilisant des stimulants analogues en matière de prix et de qualité dans une campagne visant à améliorer la qualité de l'huile de palme grâce au perfectionnement des méthodes de préparation.

Dans un pays en voie de développement, il existe de graves dangers d'abus si le système des stimulants en matière de prix est compliqué ou ne reflète pas convenablement les préférences des consommateurs ou bien s'il prévoit des différences de prix trop grandes, compte tenu de l'efficacité des services de contrôle et d'inspection. Il convient donc de se concentrer uniquement sur les caractères qualitatifs importants et

clairement identifiables et, parfois, de ne pas prendre en considération certaines caractéristiques qui ne sont pas faciles à déceler sur le terrain, quand bien même elles influent directement sur la valeur commerciale de la récolte. On peut citer l'exemple de la teneur en pyrèthrine des fleurs de pyrèthre cultivées par les petits exploitants; en pareil cas, l'amélioration doit être recherchée par des moyens autres que les différences de prix directes.

Prix, politiques et recettes fiscales

Une action positive sur les prix des produits agricoles peut constituer un aspect important de la stratégie gouvernementale dans le domaine économique et politique, mais les moyens disponibles pour mettre en pratique ces politiques de prix seront sans doute limités, sauf quand il est possible d'instituer au moins un contrôle officiel étendu sur le processus de commercialisation. L'expérience a contraint de nombreux pays peu développés à réviser les objectifs de leurs politiques de prix agricoles en ne cherchant à exercer qu'une influence limitée sur les prix à la production et à la consommation. L'expérience a aussi montré que, même dans les cas où il existe un dispositif approprié pour appliquer effectivement une politique de prix, il est à craindre que cette politique soit mal conçue et mal adaptée pour promouvoir le développement de la production.

Le problème essentiel réside dans le fait que les prix des principaux produits agricoles et alimentaires mettent inévitablement en jeu des considérations politiques, de sorte que les hommes au pouvoir sont soumis à diverses pressions qui peuvent être plus contraignantes que les arguments économiques. Les autorités gouvernementales doivent trop souvent opérer un choix entre les exigences contradictoires de l'intérêt économique à long terme et de l'intérêt politique à court terme, et elles jugent nécessaire ou commode de donner la priorité à ce dernier. En particulier, l'imminence des élections générales a une influence bien connue sur les politiques de prix dans de nombreux pays. Toutefois, comme les gouvernements annoncent souvent la fixation de prix sans avoir les moyens effectifs de les faire observer, le préjudice économique causé par ces politiques démagogiques peut être minime. Le gouvernement peut chercher simplement à montrer aux sympathisants qu'il est bien intentionné à leur égard, même s'il dispose de moyens limités pour leur venir en aide.

Les politiques de prix peuvent être influencées non seulement par des pressions politiques brutales en faveur de groupes particuliers, mais aussi par le désir de taxer l'agriculture pour promouvoir le développement général. Un pays en voie de développement éprouve normalement un besoin urgent de capitaux à investir dans des activités générales de développement et l'agriculture, secteur le plus important de l'économie, représente inévitablement la principale source potentielle de fonds. C'est pourquoi les exportations agricoles sont couramment frappées aujourd'hui de droits substantiels, d'ailleurs relativement faciles à percevoir. Fait encore plus significatif, les producteurs agricoles sont parfois lourdement taxés sur le

produit de la vente de leurs récoltes, quand le degré d'organisation de la commercialisation le permet. C'est ainsi qu'opèrent les offices ayant le monopole de la commercialisation au Nigeria¹³ et au Ghana: toutes les recettes tirées des ventes passent par leur canal et les sommes payées aux producteurs sont amputées de retenues fort considérables faites par l'office et le gouvernement sous forme de taxes, de droits et de contributions au titre du développement.

On peut citer le cas extrême du Nigeria oriental où, pour les palmistes, ces déductions se sont montées en moyenne à 11,5 livres par tonne commercialisée entre 1956 et 1965, ce qui ramenait le prix moyen à la station d'achat à 26 livres la tonne seulement. Il est raisonnable de penser que ces politiques ont découragé les investissements dans la production future et ont entravé le développement du secteur. Quand les retenues sont si élevées, il faut tenir compte de leurs répercussions néfastes possibles sur les investissements et le développement dans le secteur considéré et se demander si une plus grande partie des ressources destinées au développement national ne pourrait pas être puisée ailleurs.

Il est probable que ces politiques de prix irrationnelles s'expliquent, dans une certaine mesure, par une méconnaissance authentique des processus de formation des prix commerciaux. Comme il est normalement impossible de contrôler chaque transaction entre le producteur agricole et le consommateur individuel, il importe de tenir dûment compte du jeu de l'offre et de la demande dans toute politique de prix réaliste. Quand une récolte est commercialisée sur le marché intérieur et quand il est difficile d'ajuster les disponibilités en procédant à des importations ou à des exportations, on doit harmoniser l'offre et la demande locales, résultat qu'on ne peut généralement obtenir qu'en fixant des prix appropriés. Il est possible de fixer le prix auquel les consommateurs achèteront mais, si l'on ne recourt pas au système complexe du rationnement, il n'est jamais possible de fixer les quantités qu'ils achèteront à ce prix. En l'absence de contrôles minutieux, les tentatives de fixer les prix en fonction de critères autres que l'offre et la demande commerciales entraînent des pénuries ou la formation d'excédents et sont condamnées tôt ou tard à l'échec. Cela ne signifie pas qu'il soit toujours nécessaire ou souhaitable d'accepter le libre jeu du mécanisme des prix¹⁴; cela signifie que, si les autorités n'ont pas les

¹³ Pour un examen du fonctionnement des offices de commercialisation nigériens dans leur double rôle d'organismes de stabilisation des prix à la production et d'agents du fisc, voir Helleiner, Gerald K., *Marketing boards and domestic stabilization in Nigeria, Review of Economics and Statistics*, 48, 1966, p. 69-78.

¹⁴ Au chapitre 1 d'une étude intitulée *Some aspects of economic growth of underdeveloped areas*, New Delhi, National Council of Applied Economic Research, mai 1962, T. Balogh explique pourquoi il ne faut pas trop tabler sur le mécanisme des prix, en considérant spécialement la situation de l'Inde. En substance, son argumentation est que, dans une économie découpée en secteurs partiellement reliés entre eux, une "libération" du mécanisme des prix et des forces du marché ne saurait assurer le fonctionnement optimal du système économique.

moyens de contrôler efficacement l'offre ou la demande, les prix officiels doivent refléter les conditions du marché, sinon ils resteront lettre morte. Ces moyens peuvent naturellement exister quand le pays est un gros exportateur net du produit considéré ou quand la production indigène est normalement complétée par des importations. De toute évidence, il y a alors des possibilités beaucoup plus considérables de contrôler effectivement les prix par la réglementation du commerce extérieur. A condition que le système soit bien administré, une certaine réglementation des prix intérieurs, moyennant le contrôle des exportations et des importations par référence à des "prix de seuil", peut être efficace et économiquement avantageuse.

La fixation de prix non réalistes s'explique aussi parfois par l'insuffisance des données dont disposent les autorités. Les statistiques sur la production, la consommation, les stocks et les prix locaux sont inévitablement imparfaites, mais de grosses améliorations pourraient être réalisées dans ce domaine par de nombreux gouvernements, s'ils étaient plus conscients de la nécessité de disposer de données sûres aux fins de la planification. La méconnaissance de la situation jointe à une mauvaise évaluation de la production et de la consommation futures a parfois entraîné de grosses dépenses et de graves échecs. En outre, quand ces politiques sont appliquées par le truchement d'un organisme de commercialisation officiel, il est à craindre que le coût de fonctionnement et les frais généraux n'aient pas été convenablement évalués dans le calcul des prix et des marges bénéficiaires. Le chiffre d'affaires et les dépenses probables de l'organisme central ont fait parfois l'objet de prévisions trop optimistes et l'expérience prouve alors que celui-ci n'est capable ni d'opérer entre les marges envisagées, ni de soutenir efficacement la concurrence du commerce privé.

Evolution des politiques de prix en fonction des exigences du développement de la commercialisation

Entre les politiques de prix agricoles et les programmes d'amélioration de la commercialisation, il y a clairement plusieurs points de chevauchement et d'imbrication. Ces politiques et ces programmes tendent à impliquer une participation croissante de l'Etat au marketing et, souvent, l'intervention d'organismes publics qui

contrôlent ou influencent la circulation des produits. Les organismes en question sont normalement appelés à remplir deux fonctions simultanément — faciliter l'application des politiques de prix et améliorer l'efficacité de la commercialisation — mais, dans certaines circonstances, spécialement quand les politiques de prix ne sont pas satisfaisantes du point de vue économique, ces deux objectifs peuvent ne pas être entièrement compatibles et l'amélioration de la commercialisation tend alors à être négligée. Il y a visiblement des cas où ces organismes ne jouent plus un rôle actif au service d'une commercialisation plus efficace et moins coûteuse, mais sont utilisés essentiellement pour administrer les politiques de prix et à des fins fiscales, pour percevoir les droits dont les produits sont frappés.

Par elle-même, la rationalisation de la commercialisation contribue à la stabilisation des prix, car l'amélioration des transports, l'expansion des moyens d'entreposage, de conservation et de traitement et le développement de l'initiative commerciale sont autant de facteurs qui concourent à faciliter les ajustements entre l'offre et la demande. Une politique de prix reposant sur des méthodes qui paralysent l'initiative et les transformations dans le secteur de la commercialisation peut donc se révéler de plus en plus onéreuse.

D'autre part, étant donné les impératifs du développement général et du bien-être public, on ne peut s'attendre à ce que les gouvernements laissent les prix des principaux produits alimentaires et agricoles en proie au libre jeu des facteurs du marché, quand ils possèdent des moyens d'intervention efficaces. Ils chercheront à suivre l'exemple des pays développés en maintenant les niveaux des prix, ou du moins les fluctuations des prix, dans des limites acceptables. Ils s'attacheront donc de plus en plus à trouver des moyens économiques d'influer sur les prix, en recourant soit au contrôle des exportations ou des importations soit, le cas échéant, à diverses formes d'intervention sur le marché intérieur. Ils doivent s'efforcer de mettre au point des méthodes qui assureront le contrôle et l'orientation nécessaires, sans sacrifier l'efficacité ni limiter les encouragements ou les transformations nécessaires à une amélioration progressive de la commercialisation. La question capitale est de savoir comment la politique officielle doit chercher à organiser de la façon la plus profitable les ressources des secteurs publics et privés. Certaines considérations qui commandent ce choix sont exposées dans la section suivante.

Rôle de l'Etat, des entreprises privées et des coopératives dans les opérations de commercialisation

L'une des questions fondamentales qui détermine la politique à suivre pour améliorer la commercialisation est celle de savoir dans quelle mesure l'Etat doit intervenir directement dans ce domaine et dans quelle mesure il devrait chercher à encourager la constitution de coopératives, de sociétés privées ou d'entreprises mixtes. De toute évidence, certains pays en voie de développement sont essentiellement guidés à cet égard par des conceptions idéologiques, mais dans la plupart des cas le choix reste ouvert entre des formes très diverses d'organisation, les facteurs prépondérants étant l'efficacité et la contribution au développement. Il est donc intéressant d'étudier les avantages et les inconvénients propres aux différents types d'entreprises et d'examiner à quel point il peut être souhaitable que l'Etat prenne une part directe aux opérations de commercialisation. Tout en reconnaissant qu'on ne saurait, en la matière, porter de jugement définitif sans tenir le plus grand compte des éléments d'une situation donnée, nous avons formulé dans les pages qui suivent certaines observations à ce sujet ainsi que sur les rôles essentiels des organismes publics et des autres formes d'entreprises dans le développement de la commercialisation. Auparavant, toutefois, il peut être utile de montrer le rôle de chaque type d'entreprise aux divers stades de la commercialisation dans les conditions qui caractérisent des pays moins avancés.

Commercialisation des exportations

Pour des raisons déjà évoquées, les entreprises publiques jouent un rôle actif et bien établi dans la commercialisation des principales cultures d'exportation de nombreux pays en voie de développement, spécialement en Afrique. D'ordinaire, les entreprises privées continuent de tenir une place de premier plan dans les opérations locales d'achat et de ramassage des produits, mais souvent, les exportations et les ventes sont contrôlées ou directement effectuées par des offices de droit public ou par d'autres organismes d'Etat. Toutefois, pour les denrées périssables, difficiles à classer ou qui nécessitent un effort particulier de promotion sur les marchés mondiaux où elles rencontrent une vive concurrence, l'initiative reste principalement à l'entreprise privée. Cela tient surtout au fait que les offices de droit public peuvent difficilement prendre en charge les opérations commerciales plus complexes qu'il faut mettre sur pied en pareil cas. Ainsi les offices de commercialisation du Nigeria qui, pendant des années, se sont occupés avec succès des graines oléagineuses, du cacao et du coton, ont échoué dans la commercialisation des pamplemousses et du gingembre. Cela ne veut pas dire que, s'ils disposent des ressources et des cadres voulus, les organismes publics ne sont pas capables d'affronter même de difficiles problèmes d'exportation: la Société israélienne d'exportations agricoles, par exemple, s'est

fort bien employée à trouver des débouchés pour les fruits et légumes. Des offices de commercialisation des denrées périssables peuvent aussi faire oeuvre très utile en organisant et en aidant les exportations privées, comme le fait en particulier l'Office des producteurs de viande de Nouvelle-Zélande, qui a contribué à faire vendre l'agneau néo-zélandais dans le monde entier.

Quoi qu'il en soit, on ne trouve pour l'instant dans les pays en voie de développement aucun exemple vraiment convaincant d'organismes publics menant avec brio des campagnes d'exportation de produits de ce genre et il s'agit d'un secteur qui relève encore presque entièrement de l'initiative privée. Pour un certain nombre de pays, cela revient à dire que les grandes firmes internationales tiennent encore une place importante dans cette branche d'activité, surtout lorsqu'il faut investir de gros capitaux dans des installations spécialisées, que les opérations sont complexes et qu'elles supposent des liens étroits avec les organismes de commercialisation des pays importateurs. La commercialisation des bananes, par exemple, est encore assurée dans une large mesure par des sociétés internationales installées tant dans les pays producteurs que dans les pays acheteurs. Quelques résultats notables ont aussi été obtenus par des firmes privées de moindre envergure, notamment celles qui, au Tchad, ont depuis le milieu des années cinquante organisé un commerce d'exportation de la viande de boeuf par voie aérienne, le volume des livraisons se chiffrant aujourd'hui à plus de 4 000 tonnes par an. Autre exemple: en Chine (Taiwan), des négociants chinois ont créé un commerce d'exportation de champignons et d'asperges en boîte vers les marchés d'Europe et des Etats-Unis et les ventes ont atteint en 1966 une valeur de près de 40 millions de dollars.

L'expansion future des exportations des pays en développement — surtout pour ce qui est des produits agricoles nouveaux — dépendra évidemment beaucoup de la capacité de ces pays à mettre sur pied ou à encourager des types d'entreprises adaptés aux exigences de ce secteur. La nécessité de gagner des devises est un stimulant qui incite à accroître et à diversifier la production destinée à l'exportation, mais, pour que les campagnes menées à cet effet donnent des résultats, il faut que les produits visés puissent soutenir la forte concurrence qui s'exerce sur les marchés mondiaux. Certains pays en voie de modernisation souhaitent tout particulièrement développer leurs exportations de fruits et légumes et semblent avantagés sur ce plan par leur situation géographique; pourtant, les faiblesses de leurs systèmes de commercialisation et de contrôle de la qualité les placent en position d'infériorité par rapport à leurs concurrents des Etats-Unis ou d'Océanie. D'autres pays pourraient saisir l'occasion offerte par l'élargissement du marché international des viandes de boeuf et de mouton, produits dont les prix tendent à monter. Ces perspectives intéressent particulièrement les

grands pays d'élevage des zones relativement arides d'Afrique et d'Amérique latine, mais le fait que leurs régions pastorales sont habituellement isolées, mal desservies et dépourvues d'un appareil de commercialisation adéquat ajoute à la difficulté d'organiser un approvisionnement rationnel des marchés extérieurs. S'ils veulent exploiter leurs chances et se mesurer à des exportateurs tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ces pays devront moderniser leurs dispositifs locaux de commercialisation et affronter aussi méthodiquement la question des maladies transmissibles.

Pour résoudre ces problèmes de production et de commercialisation il paraît indispensable que l'Etat prenne des mesures afin d'améliorer les structures à l'échelon national. L'entreprise privée peut apporter l'énergie et l'initiative nécessaires à l'activité commerciale, mais on ne peut guère se passer des investissements publics et de l'intervention gouvernementale pour organiser la production, le contrôle de la qualité et le ramassage des produits. C'est pourquoi un nombre croissant de pays ont mis en place des commissions ou des offices nationaux de commercialisation, en particulier pour le bétail et la viande, les fruits et les légumes.

La plupart des pays en voie de développement encouragent systématiquement l'entreprise privée à développer les industries de transformation et, tout en donnant normalement la préférence à leurs ressortissants, ils reconnaissent en général que, pour les projets d'une certaine ampleur, il peut être nécessaire d'importer des pays industrialisés les capitaux, les modes de gestion et les concours indispensables. Bien souvent, on accorde des privilèges fiscaux et d'autres facilités pour encourager les investissements étrangers et s'assurer ainsi les bénéfices de l'industrialisation.

Aussi les firmes étrangères, et spécialement certaines grandes sociétés ayant une longue expérience du commerce international comme Liebig, California Packing Corporation, Nestlé, la Compagnie marseillaise, Unilever, etc., conservent-elles un rôle très important dans la transformation industrielle des produits agricoles du tiers monde, surtout des produits d'exportation. Ces firmes, grâce à leur renom, à leur organisation et à leurs solides attaches dans les pays industriels qui constituent leurs principaux débouchés, sont incomparablement armées pour promouvoir l'essor commercial.

Dans plusieurs pays, les grandes sociétés qui assurent à la fois la production primaire, la transformation des produits et leur exportation occupent toujours une place éminente pour ce qui est en particulier du thé, du sucre, du caoutchouc, des ananas et du bétail. Etant donné la nature des produits en cause, cette intégration verticale à grande échelle peut présenter des avantages notables, encore que, dans certains cas, les arrangements en vigueur résultent de facteurs historiques plus qu'ils ne répondent aux nécessités actuelles. Les produits primaires proviennent ordinairement de plantations ou de domaines appartenant à la firme, mais il existe aussi d'autres cas importants où des relations contractuelles satisfaisantes ont été établies avec les petits producteurs. Le meilleur exemple, peut-être, d'une concentration de ce genre est celui de la production, de la fabrication et de la

commercialisation du tabac et des cigarettes, secteur qui a pris de l'extension dans de nombreux pays au cours des 20 dernières années.

Cependant, une firme privée n'assumera pas les engagements considérables que suppose une entreprise de transformation sans être raisonnablement assurée qu'elle en retirera dans le proche avenir des bénéfices satisfaisants. Dès l'instant où les possibilités les plus évidentes qui s'offraient aux investissements privés dans le domaine des industries de transformation ont été mises à profit, il est en principe devenu de plus en plus difficile d'attirer de nouveaux entrepreneurs, à moins d'une croissance exubérante des marchés. En outre, dans plusieurs régions importantes, l'instabilité politique a beaucoup accru la méfiance des investisseurs. Entre-temps, dans leur souci de hâter autant que possible l'industrialisation, les gouvernements ont été obligés de participer plus activement à l'implantation d'industries de transformation, soit en collaborant, lorsque cela était possible, avec le secteur privé, soit en créant des entreprises d'Etat.

Les critères sur lesquels s'appuient les pouvoirs publics pour justifier des investissements de cette nature tendent forcément à être moins rigoureux que ceux de l'entrepreneur privé. L'Etat ne tient pas compte uniquement des perspectives de rentabilité commerciale, mais aussi des effets possibles sur les recettes en devises, sur l'emploi et sur le progrès économique et social en général. Cependant, même une entreprise publique ne peut survivre que si elle couvre ses frais ou si elle est soutenue par des subventions. Nombreux sont malheureusement les cas où les auteurs de projets financés par l'Etat ont négligé, alors qu'ils n'entendaient nullement faire subventionner l'entreprise de manière permanente, d'établir leurs plans sur une base commerciale solide. Le tableau est à cet égard particulièrement sombre en Afrique où, ces dernières années, les pouvoirs publics ont investi de gros capitaux dans des entreprises de transformation qui, bien souvent, travaillent aujourd'hui au ralenti ou connaissent une inactivité permanente.

Dans quelques cas typiques, les entreprises ont été créées sans souci réel de leur rentabilité et ce sont manifestement des considérations de prestige qui en ont déterminé l'échelle et la forme. Il arrive aussi que le choix de l'emplacement de la nouvelle industrie soit dicté par des raisons d'ordre politique plutôt qu'économique. Dans beaucoup d'autres cas, l'échec est imputable à des prévisions trop optimistes concernant les approvisionnements en matières premières et la demande effective des produits. A ce propos, le défaut de coordination dans la planification est quelquefois déconcertant. C'est ainsi qu'une grande usine de conserves de tomates a pu être construite dans un pays sans que l'on se préoccupe d'assurer une production locale de tomates suffisante pour l'alimenter. Ailleurs, l'emplacement d'un abattoir industriel a été choisi de telle manière que le transport des produits jusqu'aux marchés doit nécessairement se faire par voie aérienne, sur une distance de 1 000 kilomètres, pour un coût prohibitif. La leçon à tirer de ces erreurs est que, pour

obtenir à l'avenir une plus forte proportion de réussites, il faudra consacrer beaucoup plus de soin et de compétence à des études détaillées de viabilité dans lesquelles on s'attachera particulièrement aux aspects économiques et commerciaux. Si l'on ne dispose pas sur place des concours spécialisés nécessaires, il est sage d'engager des experts-conseils indépendants et de considérer leurs honoraires comme un élément indispensable de l'investissement.

Phase initiale de la commercialisation et développement des coopératives

La question de l'intervention des pouvoirs publics au stade primaire de la commercialisation des produits végétaux et animaux a déjà été évoquée assez longuement à propos des politiques de prix. Mis à part les pays en voie de développement à économie centralement planifiée, rares ont été les tentatives de substituer complètement les organismes publics d'achat au commerce privé dans ce secteur. Même lorsqu'il existe des offices de commercialisation ou des organismes d'achat exerçant un monopole, ceux-ci n'essaient généralement pas de couvrir directement tout le marché; dans certains pays, ces institutions s'en remettent entièrement aux coopératives pour procéder aux achats et à la collecte des produits à la ferme, mais fréquemment elles laissent aux négociants privés — agissant soit en leur propre nom, soit en qualité d'agents accrédités — le soin d'effectuer ces opérations. Dans d'autres cas, les acheteurs officiels ne s'occupent que d'une petite partie de la récolte, d'ordinaire en concurrence directe avec des négociants privés. Le plus souvent, l'entreprise privée, qu'elle soit assujettie à un contrôle officiel plus ou moins poussé ou qu'elle opère sur un marché entièrement libre, conserve un rôle de premier plan et, dans une situation typique, l'agriculteur continue de dépendre directement des négociants privés pour écouler convenablement ses récoltes.

Si les opérations initiales de commercialisation demeurent en grande partie aux mains du négoce privé, malgré les critiques dont il sera fait état plus loin, c'est surtout en raison de la complexité et du caractère fragmentaire de ces opérations, et aussi des problèmes énormes de personnel, de financement et d'administration que soulève l'exercice d'un contrôle officiel global. C'est là, par conséquent, un domaine où il s'est révélé singulièrement difficile pour les pouvoirs publics de prendre des mesures décisives en vue d'aider les producteurs et d'accroître l'efficacité du système de commercialisation. Un problème fondamental qui se pose avec persistance à propos du développement de l'agriculture et de la commercialisation consiste à établir une liaison effective entre le petit producteur agricole et les grands circuits de commercialisation.

Le développement des coopératives est l'un des moyens logiques d'améliorer la situation. Si les petits producteurs peuvent être aidés à s'organiser en sociétés ou unions coopératives pour vendre leurs récoltes et acheter les facteurs de production dont ils ont besoin, il leur sera permis d'espérer de meilleurs débouchés et une plus grande résistance économique face aux négociants.

En l'absence de négociants privés locaux, un mouvement coopératif apparaît comme l'unique solution possible, à moins de laisser le commerce aux mains d'étrangers ou d'immigrants. La politique de soutien au mouvement coopératif est en général bien accueillie, car on la considère comme favorable aux producteurs et limitative à l'égard des "intermédiaires" redoutés. Aussi, la plupart des pays ont-ils accordé pour le moins un certain soutien aux coopératives de commercialisation constituées entre producteurs, quand ils n'ont pas choisi de faire du mouvement coopératif l'instrument du développement de la commercialisation au stade primaire.

Contrairement aux premières coopératives de producteurs créées en Europe, celles qui ont été établies dans les pays en voie de développement ont en général bénéficié d'une aide substantielle de l'Etat. Celle-ci a revêtu des formes diverses, les plus courantes étant les prêts, les privilèges fiscaux, les services consultatifs, les facilités matérielles et une solide protection juridique. Pour encourager la fidélité des membres, des monopoles locaux sont souvent accordés à ces associations en matière de commercialisation et de traitement des produits. Divers projets de développement ont été entièrement fondés sur une forme d'organisation coopérative, renforcée par des règlements imposant aux membres une discipline particulière en ce qui concerne l'effort productif et la collaboration. Les projets d'irrigation se prêtent bien à de telles formules et le programme très organisé de colonisation agraire de Mwaa (Kenya), qui assure une grande partie de l'approvisionnement en riz du pays, donne une excellente idée de ce que peut donner ce genre d'expérience.

Pour qu'une nouvelle organisation de commercialisation fonctionne de façon satisfaisante, il faut non seulement qu'elle réponde à un besoin ressenti dans le secteur de la production ou de la commercialisation, mais aussi qu'elle puisse se prévaloir de l'appui de ses membres et mérite leur fidélité et leur confiance. Ses dirigeants doivent être animés par l'enthousiasme et le désir sincère de réduire les coûts de manière que l'entreprise puisse efficacement concurrencer les négociants rivaux. En pratique, ces dernières années, qui disaient promotion et direction des coopératives de producteurs disaient contrôle et aide assidus de l'Etat; le mouvement officiellement approuvé se voyait octroyer soutien et privilèges, et, dans son rayon d'action, les producteurs étaient tenus de recourir à ses services et de se plier à sa loi. Lorsque les coopératives jouissent d'un monopole, il est à craindre toutefois que leurs gérants et comités directeurs se sentent moins poussés à servir avec zèle les membres producteurs qui n'ont pas la ressource de s'adresser ailleurs; dans les cas extrêmes, ceux-ci risquent alors de se trouver dans une situation encore plus critique que face aux négociants privés. Lorsqu'un Etat crée des coopératives ainsi dotées de privilèges, il doit aussi accepter l'obligation de combattre, par un contrôle approprié, les risques d'inefficacité et d'injustice à l'égard des producteurs.

Etant donné la cadence rapide à laquelle les coopératives se sont constituées dans certains pays et les lourdes responsabilités qu'elles ont dû assumer alors que

leurs ressources et leur expérience étaient limitées, les résultats ont souvent été décevants et les négociants privés sont le plus souvent restés maîtres du terrain. Ces problèmes sont bien connus, et il est inutile de s'y attarder ici. Sans aucun doute, lorsque le fonctionnement des coopératives est soumis à un contrôle efficace et que leur encadrement est solide et dynamique, on relève des progrès notables dans un certain nombre de pays où le mouvement coopératif est d'implantation relativement récente. Dans certains cas, la réussite est due en grande partie à l'apport d'une assistance spéciale en matière de gestion, assistance qui ne peut cependant se prolonger indéfiniment. On peut citer, en Afrique, l'exemple de la coopérative de producteurs de Kigesi, en Ouganda, qui a mis sur pied avec succès un commerce de légumes, et celui de la coopérative d'élevage de Koma Rock au Kenya. Des coopératives rurales de commercialisation des céréales se sont aussi développées de façon très satisfaisante au Niger, mais leur administration est en grande partie assurée par des experts étrangers au titre de l'aide bilatérale.

Dans certains autres pays toutefois, notamment en Tanzanie et en Tunisie, des coopératives s'occupent depuis plusieurs années de la commercialisation et du traitement des récoltes à l'échelon national, sans une aide intensive de ce genre. En Inde, le succès exceptionnel que connaît depuis 20 ans la coopérative des producteurs de lait d'Anand a retenu l'attention du monde entier. Cette entreprise a transformé les conditions de vie des paysans du district de Kaira (Gujarat); ses activités ne cessent de s'étendre sous la direction d'un personnel local de premier ordre: en 1967, la coopérative a traité plus de 70 000 tonnes de lait pour le compte de ses 120 000 membres. Ces résultats remarquables montrent ce qu'il serait possible de réaliser ailleurs, dans des conditions propices et avec un bon encadrement.

Il faut du temps pour qu'une coopérative puisse acquérir l'expérience voulue, asseoir sa réputation et s'assurer des ressources; aussi est-il naturel que les coopératives commercialement efficaces soient plus nombreuses dans les pays mieux dotés en capitaux et en spécialistes que ne le sont la plupart des pays d'Afrique et d'Asie. A Chypre, par exemple, la coopération se pratique de longue date et joue un très grand rôle dans la vie commerciale et industrielle. Il existe aussi dans plusieurs grands pays d'Amérique latine de vastes et puissantes organisations coopératives qui conduisent des entreprises prospères de transformation et de commerce. Au Liban, la coopérative avicole de Bekaa se charge d'emballer, de classer par qualité et de distribuer les oeufs et les volailles de table produits par ses quelque 120 membres; depuis 1963, elle a construit d'excellentes installations et sa réputation n'est plus à faire en ce qui concerne tant la qualité de ses produits que son efficacité sur le plan commercial. Elle approvisionne aujourd'hui une grande partie du marché intérieur libanais en oeufs et elle en exporte à peu près 70 millions. Il est incontestable que le développement harmonieux des coopératives exclut la précipitation; le mouvement doit progressivement s'intégrer dans la structure sociale et acquérir peu à peu du dynamisme et

des traditions. Dans les premiers stades, les coopératives qui ont le plus de chances de succès sont probablement celles qui sont chargées de fonctions très simples et dont, par conséquent, la gestion et l'organisation posent le moins de problèmes. Il semble préférable, par exemple, qu'une coopérative nouvelle commence par grouper et livrer les produits en tant qu'agent d'un office de commercialisation, au lieu de se lancer d'emblée dans une activité commerciale en situation de concurrence. Il lui sera plus facile d'élargir le champ de ses opérations dans le domaine de la commercialisation et de la transformation des produits après avoir acquis ressources et expérience.

Un gouvernement qui, dans le cadre de sa politique nationale, encourage les coopératives de commercialisation, se doit, nous l'avons déjà dit, de prendre les mesures voulues pour que la qualité de la gestion et du personnel s'améliore en conséquence et que les intérêts des producteurs soient loyalement défendus. On ne saurait se contenter, pour soutenir les coopératives, de restreindre la concurrence des négociants privés, car cela risque fort d'accentuer l'inefficacité, d'aggraver le gaspillage des ressources et d'augmenter les coûts de commercialisation supportés par les producteurs et les consommateurs. L'action actuellement menée par les pays en développement afin de renforcer les coopératives par un effort d'organisation et de formation et par un relèvement du statut général de cette catégorie d'entreprises revêt, par conséquent, une grande importance. Les vastes programmes récemment lancés au Kenya et en Tanzanie avec l'aide des pays scandinaves pour soutenir le mouvement coopératif constituent peut-être à cet égard les exemples les plus rentables.

La commercialisation au stade du détail

Sur le marché intérieur, la commercialisation est traditionnellement aux mains des petites entreprises privées qui d'ordinaire se multiplient parce que ces activités ne nécessitent ni gros capitaux, ni formation spéciale. Le rôle essentiel de l'Etat est ici de favoriser la modernisation. D'une part, une réglementation est indispensable pour améliorer les pratiques commerciales, maintenir les prix à un niveau compétitif, élever les normes d'hygiène, etc.; d'autre part, il faut fournir les installations essentielles, en particulier des marchés et des halles convenablement aménagés et réglementés. Dans certaines agglomérations comme Accra (Ghana), les autorités ont installé le long des routes, à des endroits appropriés, des points de vente de fruits et légumes. Les résultats obtenus dans les pays en voie de développement par les organismes officiels chargés des ventes au détail sont en général médiocres: c'est à ce stade en effet que les caractéristiques qui handicapent les entreprises du secteur public risquent de prendre le plus d'importance. Il faut en outre reconnaître que l'intervention des autorités centrales ou locales dans ce domaine est bien souvent inspirée par des objectifs autres que l'efficacité directe des opérations de commercialisation. Il existe certes des cas exceptionnels

d'intervention dont le but est expressément d'intensifier la concurrence et de réduire les prix de détail – ainsi les magasins témoins que l'on trouve en Inde, au Mexique et dans divers autres pays d'Amérique latine et d'Afrique. Mais la difficulté d'assurer une gestion efficace et d'opérer avec la souplesse voulue limite les possibilités d'initiatives profitables de la part des organismes publics.

Dans une grande partie du tiers monde, le commerce de détail est encore assez simple et de peu d'ampleur, mais il est des secteurs en expansion qui demandent une organisation plus complexe, des capitaux et des cadres expérimentés, pour répondre aux exigences de villes modernes et de collectivités aisées. Afin de compléter les ressources locales, des firmes internationales s'intéressent à ce secteur et, pourvu qu'elles ne gênent pas l'épanouissement des entreprises locales, ni ne contrarient d'autre manière l'orientation économique et sociale du gouvernement, leurs activités sont en général jugées bienfaisantes. La Kingsway Stores d'Unilever et les supermarchés de Printania et de Monoprix occupent une position de choix dans les grandes villes de l'ouest et du centre de l'Afrique, où ils font régner des normes élevées et compétitives. En Amérique latine, les succursales de Sears, Roebuck and Co., société américaine, ont pris depuis 1942 un essor remarquable et n'ont pas seulement contribué à révolutionner le commerce de détail mais, en fournissant des débouchés aux industries et produits locaux, ont provoqué la mise en train d'un grand nombre de nouvelles productions¹⁵.

Plans d'intégration verticale de la production de la transformation et de la commercialisation des produits

Avant d'examiner de façon plus approfondie le rôle des diverses formes d'entreprises dans le développement de la commercialisation, il convient de mentionner les grands plans visant à encourager la production et la commercialisation d'un produit ou d'un groupe de produits dans le cadre d'un dispositif étroitement intégré, à l'intérieur d'une zone donnée. Il est frappant de constater que, dans tous les cas où les résultats ont été fructueux, l'entreprise se caractérisait par une coordination étroite des opérations de production et de commercialisation, une direction énergique et une organisation globale rigoureuse. Un exemple bien connu est celui du projet de la Gezira (Soudan) où les terres ont été irriguées en vue d'une production intensive de coton et d'autres cultures, les processus de production, de transformation et de commercialisation étant placés sous le contrôle d'un organisme de droit public; les résultats ont été remarquables. Sur une plus petite échelle, la Compagnie française pour le développement des fibres textiles, organisme semi-officiel, a fait fonction d'office de développement du coton dans un certain nombre de pays et est effectivement parvenue à y installer cette culture de rapport en assurant les

services indispensables ainsi qu'en contrôlant étroitement la production, l'égrenage et la commercialisation¹⁶.

Un programme particulièrement fructueux, dont le principe consiste à coordonner la production des petits exploitants, a été mis en oeuvre au cours des cinq dernières années par la Kenya Tea Development Authority. Depuis 1964, la superficie des plantations de thé visées par ce programme a plus que doublé pour atteindre près de 11 500 hectares et représente maintenant près de 40 pour cent de la superficie totale consacrée à ce produit au Kenya. Ce qui frappe plus encore que l'essor rapide de la production, ce sont les normes qualitatives élevées qui ont été atteintes; en effet, pour que le thé soit de bonne qualité, il doit être cueilli avec soin et rapidement livré pour être traité, d'où la difficulté de pratiquer cette spéculation dans les conditions propres à la petite exploitation.

Les petits producteurs du Kenya ont néanmoins acquis la réputation de fournir des thés de qualité excellente et constante, qui atteignent maintenant des prix comparables à ceux des thés des grandes plantations bien conduites. Ces résultats ont été obtenus avec l'aide des prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et d'organismes bilatéraux, sous le contrôle intelligent et attentif exercé par la Tea Development Authority à tous les stades de la production et de la récolte, et grâce à un système rationnel de groupage, de paiement et de crédit à la production. La Tea Development Authority dispose d'une équipe de techniciens compétents qui surveillent de près toutes les opérations sur le terrain.

Un programme intégré d'un genre différent, fondé sur une forme spéciale de coopératives dirigées, est en cours dans le sud du Dahomey. Dans certaines zones qui, auparavant, ne produisaient guère que de maigres cultures de subsistance, le gouvernement a persuadé les petits exploitants propriétaires de former entre eux des coopératives qui sont étroitement contrôlées et administrées par la Société nationale pour le développement rural du Dahomey (SONADER), organisme national de droit public responsable du développement de l'agriculture.

Obligation a été faite aux membres de louer leurs fonds pour 50 ans aux coopératives, qui leur versent un loyer d'environ 3,75 dollars par hectare. La SONADER se charge au nom des coopératives, de réorganiser la production selon des méthodes modernes, d'installer des cultures vivrières sur des surfaces rentables, de constituer des troupeaux, de planter des palmiers à huile améliorés, et de mettre en place les dispositifs voulus de transformation et de commercialisation. Les agriculteurs en cause ont accepté le régime assez autoritaire qui leur était proposé et, depuis sa fondation en 1962, la SONADER a fourni un travail de planification et d'organisation dynamique et efficace. Aussi les progrès accomplis jusqu'ici ont-ils été spectaculaires, au point que la BIRD a récemment consenti un prêt de 9,3 millions de dollars pour développer encore l'entreprise.

¹⁵ Voir P.F. Drucker, *Marketing and economic development*, *Journal of Marketing*, 22 (1), 1958, p. 257-258.

¹⁶ L'oeuvre accomplie au Mali depuis 1952 par la Compagnie française pour le développement des fibres textiles a été spécialement étudiée dans: *Agricultural development in tropical Africa*, par John C. de Wilde *et al.*, Baltimore, Md, Johns Hopkins Press, 1967, vol. 2, p.301-337.

Les chances de progrès s'accroissent évidemment beaucoup lorsqu'il est possible de coordonner effectivement commercialisation et production, de manière à harmoniser l'ensemble des processus. Si les instruments d'une telle coordination font défaut, les petits producteurs continuent d'appliquer les méthodes traditionnelles de production et de vente; dans ces conditions, il peut être impossible de parvenir au degré d'organisation que nécessite le traitement des produits à l'échelle industrielle ou leur commercialisation en grand, ce qui exclut des progrès rapides. C'est pourquoi les diverses formes d'intégration verticale qui combinent efficacement les trois éléments: petite exploitation, traitement industriel, distribution et vente sur une grande échelle, suscitent un intérêt croissant.

Malgré les difficultés évoquées plus haut, des opérations combinées peuvent bien souvent, comme au Dahomey, se fonder avec succès sur des coopératives de producteurs. Nous avons déjà évoqué les résultats excellents obtenus en Inde par la coopérative laitière d'Anand qui a choisi pour marque de fabrique un cercle formé par quatre mains enlacées (producteur, transformateur, commerçant, consommateur). Les contrats de production entre agriculteurs et transformateurs gagnent aussi en importance. La société Hindustan Lever, par exemple, s'est entendue avec des agriculteurs indiens afin qu'ils approvisionnent en pois une usine de conserves, selon des modalités contractuelles qui rappellent beaucoup celles que l'on applique en Europe. Pour résoudre les problèmes de commercialisation, l'existence de liens organiques étroits entre les producteurs primaires et les grosses entreprises de transformation-distribution revêt une importance telle que les pouvoirs publics doivent continuer de favoriser cette coordination par le jeu des coopératives, des contrats ou de diverses autres formes d'organisation.

Arguments en faveur d'une participation plus large de l'entreprise publique aux opérations de commercialisation

Tous les programmes visant à améliorer la commercialisation tendent nécessairement à élargir la participation des pouvoirs publics. Seul, en effet, l'Etat a la capacité d'aménager des routes d'intérêt local, des grandes routes, des voies ferrées, des marchés, des abattoirs, des entrepôts centraux et toute une série d'autres services et installations d'utilité générale. En outre, il faut des administrations pour assurer la délivrance des licences, le classement des produits par qualité et l'application des lois dans l'intérêt du public. Nous avons vu aussi que, dans la plupart des pays en voie de développement, la politique de commercialisation a comporté ces dernières années une plus large participation du secteur public à l'activité commerciale proprement dite, par la création d'offices de commercialisation et autres organismes officiels. En fait, cette orientation, comportant une tendance à dessaisir l'entreprise privée d'une partie des opérations de commercialisation, a caractérisé la politique de certains pays.

L'intervention directe des pouvoirs publics dans la commercialisation ne réduit pas toujours, il faut le reconnaître, le champ du commerce privé et n'implique pas forcément que l'on préfère l'entreprise publique à l'entreprise privée. Au Kenya, par exemple, une Division de la commercialisation des produits de l'élevage a été

créée au Ministère de l'agriculture avec, pour mission essentielle, d'acheter le bétail dans les régions écartées où les négociants ne sont guère disposés à se rendre. Néanmoins, on a constaté qu'en général l'institution d'un organisme officiel chargé des opérations commerciales traduit une certaine carence des services de commercialisation fournis par l'entreprise privée. Il est donc particulièrement intéressant d'étudier dans quelles conditions une plus large participation des pouvoirs publics aux opérations de commercialisation favorise la productivité et le développement et dans quelle mesure il serait possible de mieux utiliser les services des négociants et des firmes commerciales privés. Il convient tout d'abord d'examiner les principales raisons qui ont incité les gouvernements à limiter le rôle de l'entreprise privée et à étendre le champ de leurs propres activités dans le domaine de la commercialisation.

On a évoqué déjà certaines des considérations qui ont conduit les pouvoirs publics à suivre cette voie, notamment leur désir de renforcer le contrôle central sur l'économie nationale pour que les ressources puissent être plus efficacement orientées vers des programmes de développement accéléré. Dans un pays en voie de modernisation, un service officiel de commercialisation peut notablement réduire les problèmes de mise en oeuvre de la politique gouvernementale et d'administration qui se poseraient si le commerce était laissé aux mains de l'entreprise privée. Cette solution comporte en effet l'avantage de faciliter l'application des politiques de prix, la perception des recettes fiscales, le contrôle des changes et des bénéfices commerciaux. Certains pays ne sont jamais réellement parvenus à appliquer des mesures efficaces de contrôle des changes aux exportateurs privés et c'est une des raisons pour lesquelles le Maroc, par exemple, a été conduit à instituer un Office de commercialisation et exportation.

Dans le domaine du commerce extérieur, une autre considération économique peut entrer en jeu, à savoir l'impact d'une offre nationale unifiée sur les marchés étrangers. La Nigerian Produce Marketing Company, par exemple, qui écoule chaque année pour quelque 300 à 400 millions de dollars de produits intérieurs représente une force importante sur les marchés mondiaux en cause. Le système de vente par l'intermédiaire d'un organisme national unique a aussi donné de bons résultats pour les agrumes et d'autres fruits et légumes en facilitant une répartition rationnelle des exportations nationales entre les marchés étrangers, ainsi que la normalisation des produits et la promotion des ventes sous labels nationaux. Ce sont ces avantages qu'avaient en vue l'Algérie et le Maroc, tous deux gros exportateurs d'agrumes, lorsqu'ils ont créé des offices monopolistiques d'exportation.

Une autre considération encore intervient dans certains pays peu développés: c'est l'absence pure et simple d'entreprises privées du type voulu pour assurer des services modernes de commercialisation dans des zones où les perspectives commerciales ne sont pas assez attrayantes pour que des entrepreneurs souhaitent s'y

implanter. Les pouvoirs publics peuvent alors se sentir tenus de fournir directement les services de commercialisation indispensables au développement de l'agriculture et du commerce. Ce type d'intervention peut viser, par exemple, à élargir les débouchés extérieurs de certaines productions entreprises dans le cadre de programmes de diversification, comme tente de le faire en Colombie la Federación de Cafeteros. Il peut aussi porter sur les biens de production agricole: en effet, même si les entreprises privées locales sont en mesure d'assurer la commercialisation de produits agricoles simples, il n'est pas dit qu'elles puissent s'occuper de l'acquisition et de la distribution des engrais, des insecticides, des machines, des semences et plants améliorés. Aussi ces fonctions sont-elles souvent assumées par le Ministère de l'agriculture ou par des organismes officiels, surtout dans les phases initiales du développement; des coopératives et des entreprises privées concurrentes peuvent s'introduire plus tard, lorsque le volume d'affaires à traiter est plus important.

Outre ces motifs essentiellement économiques, il existe un certain nombre de situations où d'autres considérations ont été déterminantes; il faut donc se garder de juger les politiques de commercialisation de ces pays uniquement d'après des critères d'efficacité économique. Dans un certain nombre de pays, notamment la plupart des pays africains, le commerce à grande échelle était encore jusqu'à ces dernières années aux mains de sociétés d'origine étrangère. Cela vaut surtout, nous l'avons vu, pour le commerce d'exportation et la puissance comme le statut de ces sociétés étaient considérés, spécialement dans certains jeunes Etats, comme une menace pour l'autonomie de l'économie nationale. Les entreprises privées indigènes ne pouvaient rivaliser avec ces forces étrangères ni sur le plan de l'organisation, ni sur celui des capitaux ou de l'expérience, de sorte que l'intervention de nouveaux organismes officiels n'a pas nécessairement traduit un désir de substituer l'entreprise publique à l'entreprise privée: il s'agissait plutôt de recourir au seul moyen possible de renforcer le contrôle national sur l'activité économique et de réduire le rôle des sociétés étrangères. Il importe de reconnaître que la volonté de placer plus complètement sous contrôle national les activités financières et commerciales a souvent eu le pas sur les considérations de coût et d'efficacité à court terme. Estimant que la condition d'un sain développement économique était que l'initiative et le contrôle de la production et du commerce reviennent à la nation, certains gouvernements ont accepté comme un mal nécessaire le sacrifice momentané de l'efficacité économique et ont agi en conséquence.

Des facteurs idéologiques ont aussi agi dans plusieurs cas, et pas uniquement dans les pays où l'économie est centralement planifiée. Plus nombreux sont les pays en développement où l'entreprise privée, tout en continuant de jouer un grand rôle dans l'activité commerciale, est assez mal vue pour des raisons qui sont, en partie du moins, d'ordre idéologique. Parfois cette attitude est dictée en grande partie par le désir de rabaisser le statut des négociants et marchands

appartenant à un certain groupe ethnique. Pour restreindre leurs activités, il est parfois plus facile d'instituer des organismes publics de commercialisation que de transférer le commerce à d'autres groupes de particuliers moins impopulaires.

Les commerçants et l'opinion publique

Il faut enfin reconnaître qu'en tant que catégorie sociale, les commerçants n'ont pas en général la sympathie du public. De toute évidence, les produits d'une exploitation agricole sont sans valeur s'ils ne peuvent être mis à la disposition des consommateurs à l'endroit et au moment opportuns; pourtant, si l'opinion populaire admet que semer ou sarcler, par exemple, sont des activités intrinsèquement productives, il n'en va pas de même de l'emmagasiner ultérieur des produits et de leur distribution aux consommateurs. Ce sentiment est plus fort encore en situation de concurrence imparfaite et de prix instables: les commerçants sont alors soupçonnés de manipuler les prix et de prélever des bénéfices excessifs. Le mot "spéculeur" tend à prendre un sens exclusivement péjoratif et il est fréquent d'entendre d'après critiques contre les multiples intermédiaires qui séparent le producteur primaire du consommateur. Cet état d'esprit s'exprime dans des déclarations comme le Manifeste du Parti démocratique de l'Ouganda qui proclamait en 1960: "Le Parti démocratique entend éliminer les intermédiaires superflus de manière à ...assurer aux agriculteurs des prix maximaux et à mettre fin à leur exploitation par des profiteurs sans scrupules."

Certes, ces dénonciations populaires des "intermédiaires superflus" et des "spéculeurs" ne sont pas toujours infondées, mais il faut aussi reconnaître qu'elles s'appuient souvent sur une appréciation imparfaite des fonctions du commerçant. Plusieurs économistes, notamment le professeur P.T. Bauer¹⁷, se sont efforcés de démontrer que si un négociant donné était réellement "superflu" dans un circuit de commercialisation, il ne pourrait vraisemblablement pas s'y maintenir, car d'autres l'évinceraient et s'adjugeraient sa marge bénéficiaire — à moins, bien entendu, que l'intéressé ne jouisse d'un pouvoir ou d'un prestige particulier qui lui permet de contraindre les autres à recourir à ses services, même à leur propre détriment. Mais de tels cas sont l'exception; normalement, les commerçants eux-mêmes ont intérêt à réduire le nombre des intermédiaires qui se répartissent la marge entre le prix à la production et le prix de détail. Lorsque les intermédiaires demeurent nombreux, il y a donc quelque raison de penser que, dans les conditions existantes, chacun répond à une nécessité.

Le terme "spéculeur" est aussi communément utilisé pour condamner tous ceux qui achètent à la baisse et vendent à la hausse. S'il y a collusion ou

¹⁷ Voir, par exemple, *West African trade* par P.T. Bauer, Cambridge, University Press, 1954, et *The economics of marketing reform*, par P.T. Bauer et B.S. Yamey, *Journal of Political Economy*, 62 (3), 1954, p. 210-235.

accaparement, les effets de telles pratiques sont évidemment antisociaux. Mais si le commerçant exerce simplement le rôle d'acheteur supplémentaire lorsque la demande est insuffisante et de vendeur supplémentaire lorsque l'offre est restreinte, sa "spéculation" sert à atténuer les fluctuations extrêmes des prix plutôt qu'elle ne les engendre comme le public le croit souvent, et son action est donc économiquement utile. En achetant et en stockant des produits dans ces conditions, les spéculateurs assument des risques qui devraient sinon être encourus par d'autres et, plus leurs opérations ont d'ampleur, plus ils contribuent à stabiliser les prix.

Il ne s'agit pas de contester que les réseaux locaux de commercialisation d'un pays en développement peuvent rester fort insatisfaisants même s'ils comportent de nombreux commerçants qui apparemment se font une vive concurrence, de sorte que les gains individuels sont très faibles. Des facteurs sociaux, les traditions, un manque général de capitaux ou de connaissances peuvent empêcher la mise en place dans des délais raisonnables d'un dispositif de commercialisation moderne et rationnel. Il arrive aussi que les commerçants réalisent manifestement des bénéfices excessifs par rapport aux services qu'ils rendent et au niveau des revenus des autres membres de la collectivité dans laquelle ils opèrent. Il est facile de montrer que leur situation leur permet souvent d'exploiter à la fois les producteurs et les consommateurs. Dans certaines conditions, il peut être juste de dire que les commerçants tirent de leurs aptitudes et de leurs efforts un profit beaucoup plus grand que ne le font les producteurs, auquel cas une campagne tendant à renforcer la position relative des agriculteurs serait pleinement justifiée. Souvent cependant, on a tendance à aller plus loin et, tombant dans l'excès contraire, à prétendre que les activités des commerçants sont par nature improductives. Dans les régions en voie de développement où les producteurs primaires sont de petits exploitants non organisés et en position d'infériorité pour traiter avec les commerçants, il est probablement facile de rallier l'opinion à cette thèse et de faire applaudir un programme qui se propose d'éliminer intermédiaires et spéculateurs¹⁸.

Handicaps éventuels des organismes publics dans les opérations de commercialisation

Ainsi, un certain nombre de considérations ont conduit les pouvoirs publics à étendre leur participation aux opérations de commercialisation, aux dépens de l'entreprise privée. Comme on l'a déjà souligné, cette politique peut, dans certains cas, s'inspirer de raisons non économiques ou encore de raisons économiques qui vont bien au-delà de l'efficacité commerciale. Toutefois, l'amélioration de la commercialisation reste très

fréquemment l'objectif essentiel et la décision de limiter le rôle de l'entreprise privée se fonde en grande partie sur l'idée que les organismes publics sont un instrument de développement plus efficace¹⁹. Il convient donc d'étudier brièvement certaines des difficultés caractéristiques que soulève pour un organisme officiel l'application de normes commerciales d'efficacité.

L'inconvénient majeur réside souvent dans le fait que l'entreprise publique est forcément exposée à des pressions politiques. Pour réduire cette influence, certains pays européens ont jugé nécessaire d'accorder une large autonomie aux organismes publics s'occupant d'opérations commerciales ou industrielles. Le gouvernement oriente la politique générale et peut intervenir dans les cas critiques mais, dans le cours normal des affaires, les décisions sont prises par la direction qui est suffisamment à l'abri des interventions et des pressions extérieures. Dans les pays en voie de développement, la position des responsables est en général moins confortable à cet égard et l'efficacité de l'entreprise risque de souffrir d'interventions fréquentes de la puissance politique et des groupes de pression.

Il se peut par ailleurs que l'effectif d'un organisme public dépende en grande partie de facteurs externes et ne soit pas de nature à garantir l'efficacité des opérations. Dans les pays où existe un fort chômage, un nouvel organisme public peut, à force de pressions, être amené à fournir le plus grand nombre d'emplois possible et à admettre dans son personnel de direction des agents possédant de puissantes relations mais dépourvus des qualifications requises. Dans les cas extrêmes où les recommandations politiques jouent un rôle prépondérant, il arrive qu'un organisme soit créé dans le dessein de fournir des postes lucratifs aux membres influents d'un parti; on ne demandera alors ni à l'équipe directoriale, ni au personnel subalterne d'avoir les aptitudes et la mentalité voulues pour exercer des activités commerciales. De surcroît, les organismes publics qui pratiquent des opérations commerciales sont particulièrement exposés à la corruption et à la concussion, au point que, dans les pays où des règles rigoureuses ne sont pas imposées, ce facteur exclut, à lui seul, un bon fonctionnement des organismes publics. Enfin, on a tendance à installer ces organismes de façon plus dispendieuse qu'il n'est nécessaire à leur bon fonctionnement. Les bureaux et les moyens de transport répondent à un souci de prestige et des sommes importantes sont englouties dans l'achat d'un matériel ultra-moderne, conçu pour économiser la main-d'œuvre, alors même que celle-ci abonde. Dans de tels cas, l'organisme en cause est forcément écrasé par les frais généraux et des coûts d'exploitation excessifs.

¹⁸Ces questions sont évoquées dans une étude sur le commerce privé des cultures vivrières, intitulée *The marketing of minor crops in Uganda*, par Anne Martin, London, HMSO, 1963.

¹⁹On trouvera à ce sujet une intéressante étude de R.W. Cummings Jr dans *Pricing efficiency in the Indian wheat market*, New Delhi, Impex India Booksellers and Publishers, 1967. Voir aussi, du même auteur: *Effectiveness of pricing in an Indian wheat market: a case study of Khanna, Punjab*, dans *American Journal of Agricultural Economics*, 50 (3), 1968 p. 687-701.

De gros investissements ont parfois été effectués pour mettre en place des installations modernes d'entreposage en vrac, des moyens de transport spécialisés, un matériel de manutention perfectionné, etc., parce que l'on a misé exagérément sur les économies d'échelle. Une grande unité de commercialisation fortement capitalisée ne peut tirer tous les avantages de ses dimensions qu'à condition d'être strictement organisée, de travailler à pleine capacité et d'être effectivement reliée à d'autres éléments de la chaîne de commercialisation. La situation des pays en voie de développement ne permet pas toujours de réunir ces conditions et des frais généraux très lourds annulent toute possibilité d'économies. Malgré les apparences, un petit commerçant habile, disposant d'un camion, d'un simple magasin et de quelques employés, constitue peut-être une unité de commercialisation plus valable dans un milieu peu évolué. Sans doute les entreprises privées peuvent aussi commettre des erreurs de gestion, d'investissement ou d'organisation, mais elles les corrigeront rapidement pour réduire leurs pertes ou elles disparaîtront. Si un organisme public jouit d'un monopole, les conséquences qu'entraînent des coûts d'exploitation élevés n'apparaîtront peut-être pas d'emblée mais, s'il entre en concurrence avec des entreprises privées, il risque de ne pouvoir se maintenir qu'à l'aide de subventions répétées de l'Etat.

Les plus graves de ces handicaps peuvent évidemment être évités si la direction de l'organisme public est confiée à des cadres de premier ordre et si on se garde suffisamment des interventions politiques en ce qui concerne tant les questions de personnel que les problèmes de gestion. Il faut admettre toutefois qu'il est difficile à un organisme public d'atteindre le degré d'efficacité commerciale d'une entreprise privée bien conduite. Le fait que l'Etat assume la responsabilité des opérations et des dépenses encourage des comportements et des modes de gestion qui sont fort louables dans une administration publique, mais risquent d'entraver gravement la réussite commerciale. Les organismes publics, même si leur rendement ou leurs bénéfices augmentent, ne peuvent utiliser le supplément comme ils l'entendent pour accorder des majorations de salaires ou des primes aux dirigeants et employés — d'où la difficulté qu'ils éprouvent à égaler les meilleures firmes privées dans l'art de stimuler le zèle et la conscience professionnelle du personnel. De même, la tendance louable qu'ont les bons fonctionnaires à se montrer circonspects et à ne pas outrepasser les limites de leur compétence est moins opportune dans le monde commercial dominé par la concurrence où, pour réussir, il est indispensable de prendre des risques et où les méthodes bureaucratiques constituent un grave handicap. Il est extrêmement difficile de trouver dans une exploitation publique, organisée sur le modèle des administrations d'Etat, les stimulants, le dynamisme et la liberté d'action qui sont les clefs de la réussite commerciale.

Il s'ensuit que les organismes publics s'adaptent moins bien que des entreprises privées aux situations

nouvelles et combinent moins facilement diverses activités. La liberté d'initiative d'un commerçant privé entreprenant n'a d'autres limites que la loi et ses propres capacités: il peut, à bref délai, modifier ses plans pour les orienter dans une direction plus profitable ou saisir l'occasion d'employer des capitaux disponibles ou des moyens de transport vacants. En général, le directeur d'un organisme public n'aura pas la même liberté d'action ou sera moins porté à l'exercer, surtout lorsque cela implique des risques. Les opérations de commercialisation ont, pour une grande part, un caractère irrégulier et la production végétale est par nature saisonnière: aussi la promptitude avec laquelle il est possible d'entreprendre des travaux subsidiaires permettant d'utiliser à plein le matériel et la main-d'oeuvre est-elle un élément propre à améliorer notablement les recettes. Dans bien des parties du monde, il est particulièrement avantageux de combiner l'achat et la commercialisation primaire des produits avec la distribution et la vente au détail d'autres articles; on peut en effet dans une large mesure utiliser, pour les deux séries d'opérations, les mêmes moyens de transport, les mêmes magasins, le même personnel local de direction et d'exécution. Comme on l'a fait observer déjà, les inconvénients caractéristiques d'un organisme public prennent en général plus d'importance pour le commerce de détail: à quelques exceptions près, notamment lorsqu'il s'agit de la distribution des biens de production agricole, dont il a été fait mention plus haut, ces organismes n'ont pas les mêmes possibilités que les entreprises privées de combiner la fonction d'acheteur et la vente au détail de marchandises diverses.

Une complication d'un autre ordre vient de ce qu'un organisme public créé pour effectuer des opérations commerciales est souvent tenu d'étendre ses activités à des domaines où il travaille à perte. Il peut être amené par exemple non seulement à entrer en concurrence avec des entreprises privées pour acheter des récoltes dans les principales régions productrices, mais aussi à assurer un service d'achat dans des zones écartées où l'opération présente si peu d'intérêt économique que les entreprises privées les ignorent. Un tel service peut être pleinement justifié pour stimuler le développement mais, à moins qu'il ne fasse l'objet de subventions spéciales, il affaiblit l'organisme qui en est chargé.

Comment tirer le meilleur parti des entreprises privées et publiques

Les difficultés que doivent surmonter les organismes publics pour exercer efficacement une activité commerciale ont été mises en relief, mais il est également vrai qu'une bonne gestion et des pouvoirs suffisants permettraient de dépasser nettement les normes courantes aujourd'hui. Malheureusement les gouvernements se contentent souvent de laisser gérer les exploitations publiques, les organismes officiels et les autres institutions ayant des fonctions commerciales comme s'il s'agissait de services ministériels purement administratifs. Cela n'est pas inévitable et il existe bien

des moyens de créer un état d'esprit favorable à l'initiative, à la discipline et à l'efficacité commerciale. Il faut faire davantage pour obtenir un meilleur rendement des organismes publics eux-mêmes comme de leurs dirigeants et employés. Il n'existe pas à cet égard de formule rigide: il appartient aux autorités compétentes de déterminer un climat propice et d'offrir les motivations nécessaires; elles doivent aussi récompenser par les moyens qui leur paraissent bons la compétence, l'effort et l'initiative. L'expérience enseigne que les avantages matériels demeurent un puissant stimulant à tous les niveaux: il est d'ailleurs significatif de constater que des éléments de concurrence et de profit ont été, de propos délibéré, introduits ces dernières années dans les politiques économiques de pays communistes de longue date.

Lorsque les considérations idéologiques ne prédominent pas, les planificateurs doivent s'efforcer d'utiliser au mieux les entreprises publiques et entreprises privées pour mettre en place des systèmes modernes de commercialisation. D'un côté, lorsque les conditions s'y prêtent, les entreprises privées peuvent opérer à moindres coûts et sont mieux en mesure de faire preuve du dynamisme et de l'esprit d'initiative nécessaires pour assurer l'efficacité et la modernisation de l'appareil de commercialisation. D'un autre côté, l'intervention des pouvoirs publics est en général indispensable pour contrôler et orienter les opérations en fonction des plans et des politiques de développement, et pour suppléer l'entreprise privée dans certains domaines où elle fait défaut. En outre, il est relativement difficile au secteur privé, dans de nombreux pays en voie d'équipement, de mobiliser des capitaux pour procéder aux gros investissements nécessités par la commercialisation: l'Etat doit donc prendre l'initiative dans des branches commerciales telles qu'usines de transformation, entrepôts et moyens de transport, aussi bien que pour les travaux publics classiques. Le fait que la plus grande partie de l'aide au développement soit octroyée aux gouvernements plutôt qu'au secteur privé joue beaucoup dans ce sens.

Pour répartir au mieux les responsabilités entre le secteur public et le secteur privé, il faut tenir soigneusement compte du degré de compétence et d'organisation de l'entreprise privée ainsi que de son champ d'action et de ses possibilités d'expansion. Ces facteurs ne dépendent pas seulement de la conjoncture économique mais aussi des précédents historiques, des structures sociales et de la personnalité des agents économiques que l'on trouve dans les collectivités intéressées. Les réactions caractéristiques de divers groupes ethniques à l'égard du commerce et leurs aptitudes dans ce domaine varient beaucoup selon leur tempérament. En particulier, certains groupes ethniques expatriés tendent à réussir brillamment dans le commerce.

Dans tous les cas, il appartient en dernier ressort au gouvernement de déterminer le rôle revenant à l'entreprise privée dans la commercialisation comme dans tous les autres secteurs de l'activité économique, et sa politique sera élaborée en fonction des conditions

économiques, sociales, politiques et locales. Notre seul propos est d'indiquer ici les incidences que peut avoir ce choix sur l'efficacité du système de commercialisation. Ce qu'il faut espérer surtout c'est que certains pays adopteront une approche plus objective, qui tienne dûment compte de ces incidences, afin de ne pas gêner ou restreindre l'esprit d'entreprise, mais au contraire de l'orienter et de l'utiliser au mieux. Dans divers pays où les formes d'entreprise existant dans le secteur de la commercialisation ont été délibérément remplacées, les autorités ont paru ne pas se soucier de ce qu'il en coûtait au développement par suite du gaspillage des ressources. En outre, il s'est souvent révélé extrêmement difficile d'implanter d'autres types d'exploitations. On risque par exemple de sous-estimer l'importance des commerçants et des firmes privées en tant que source de capitaux et de crédits. Dans certains pays le paysan producteur est un peu à la merci du commerçant-prêteur et cela pose un grave problème pour le développement agricole, mais dans d'autres circonstances, les facilités de crédit consenties par les négociants, surtout pour la fourniture de biens de production, constituent une utile fonction du commerce privé. On prend peut-être mieux conscience aujourd'hui de la richesse que représentent pour un pays le talent, l'organisation et les capitaux d'entrepreneurs capables, et, au lieu de l'ignorer, on se préoccupe davantage d'en tirer parti pour répondre aux besoins nationaux.

Diverses formes d'exploitation mixte, où des organismes publics collaborent avec le commerce privé, peuvent assurer à la fois un contrôle plus effectif de l'Etat et la mise en place d'un dispositif de commercialisation efficace. De telles formules sont souvent appliquées dans les pays développés à la commercialisation des produits, de telle sorte que l'Etat garde la haute main sur la politique et les prix, tandis que l'entreprise privée engage largement ses ressources dans les opérations pratiques de commercialisation des récoltes. Cette solution permet d'exercer un contrôle efficace sur les prix et les méthodes de commercialisation à un niveau proche de l'agriculteur, tout en assurant un service plus économique et efficace que cela n'est généralement possible lorsque c'est le personnel directement employé par les pouvoirs publics qui se charge des opérations sur le terrain. Au Nigeria, par exemple, les offices de droit public ont toujours eu pour principe de déléguer à des entreprises privées ayant qualité d'acheteurs patentés le soin d'acquérir et de grouper les produits agricoles d'exportation. Ces entreprises sont tenues de payer au producteur des prix garantis et reçoivent des allocations fixes d'achat, mais elles peuvent se faire concurrence entre elles pour maximiser leur chiffre d'affaires et leurs bénéfices. Une aide et des encouragements ont été, pendant des années, fournis sous forme de paiements anticipés ou de garanties des découverts bancaires aux entreprises locales et un certain nombre d'entre elles ont réussi à consolider leur position en tant qu'agents des offices de commercialisation et à étendre leurs activités dans d'autres branches du commerce, des transports et de

l'industrie de transformation. Les offices de commercialisation ont ainsi beaucoup contribué à enrichir la capacité d'entreprise dans les pays où ils fonctionnent.

Par ailleurs, il existe maintes possibilités de collaboration entre secteur public et secteur privé, et maintes formes d'entreprises semi-publiques, en particulier lorsqu'il s'agit d'opérations techniques d'envergure. Des formules de ce genre sont, on l'a vu, généralement retenues pour les entreprises d'une certaine ampleur qui transforment les produits destinés aux marchés internationaux. Les pouvoirs publics ou les exploitations publiques locales s'associent à des firmes internationales qui leur fournissent les concours techniques ainsi qu'une partie des capitaux nécessaires pour les opérations de transformation et qui se chargent aussi de l'organisation des ventes à l'étranger. Une forme d'association plus étroite, très répandue dans les pays francophones, est la société d'économie mixte, dont la Société nigérienne de commercialisation des arachides (SONARA), organe responsable depuis 1962 de la commercialisation des arachides au Niger, offre un exemple. Cette entreprise a été fondée à l'aide de capitaux souscrits par l'Etat et par un certain nombre

de sociétés commerciales qui pratiquaient déjà le commerce des arachides. Dès le début, elle a donc disposé de concours éclairés et elle a pu fonctionner de manière efficace dans le cadre de la politique officielle.

Par de tels arrangements, les régions en voie de développement sont souvent à même d'obtenir les investissements voulus des pays industrialisés sans risquer de perdre le contrôle de leur économie au profit d'intérêts étrangers. Ces associations ont souvent marqué le point de départ d'un essor rapide dans certains secteurs, l'Etat ayant pu exercer un contrôle équitable sur la répartition des bénéfices et donner à l'entreprise un caractère national. L'investisseur privé apprécie l'appui officiel et la sécurité que lui apporte sa collaboration avec l'Etat; de son côté, l'Etat est assuré de disposer des capitaux, des compétences techniques et de l'organisation nécessaires au succès des grandes opérations commerciales. Il est hautement souhaitable d'étendre la collaboration aux intérêts locaux privés ou coopératifs et, s'agissant d'opérations intégrées qui touchent directement à la production primaire et aux phases initiales de la commercialisation, cela est souvent possible dès l'origine.

Rôle de l'Etat dans l'amélioration de la commercialisation

Moyens et services fondamentaux

Dans le contexte du développement général de la commercialisation agricole, nous venons de traiter plus particulièrement deux aspects du rôle de l'Etat: la politique des prix et la part de l'entreprise publique dans la commercialisation. Nous allons maintenant, pour conclure, étudier l'influence plus générale que l'Etat peut exercer sur l'amélioration d'ensemble de la commercialisation en fournissant les moyens, services et encouragements indispensables au progrès.

Bornons-nous à rappeler brièvement que la contribution de l'Etat au développement de la commercialisation consiste tout d'abord à assurer l'ordre et la loi, et à fournir routes, voies ferrées, services postaux et téléphoniques, etc. S'il est vrai que l'efficacité de ces moyens et services de base est fonction du développement général, il est évident aussi qu'ils influent sur l'efficacité possible de la commercialisation agricole. D'autre part, dans tous les pays développés, la commercialisation est régie et étayée par un important train de lois, règlements, normes et directives. Dans les pays en voie de développement, cette structure reste encore à ériger et, plus la commercialisation se fait complexe, plus les autorités publiques assument des fonctions de contrôle et des prestations qui concourent directement à l'amélioration de la commercialisation en réglementant le commerce, en protégeant les consommateurs contre la fraude ou les risques sanitaires et, d'une manière générale, en évitant

l'exploitation d'un secteur du public par un autre. D'autres moyens spéciaux doivent être constitués progressivement puis étoffés par l'Etat à mesure que la commercialisation croît en volume et complexité: application des poids et mesures, classification normalisée, informations sur les marchés, services de recherche et de consultation, contrôle sanitaire. Ces services étant étudiés en détail dans un certain nombre de publications sur la commercialisation agricole, le présent document, malgré leur importance, ne s'y étend pas plus longuement. Les paragraphes suivants s'attachent davantage à certaines des autres responsabilités, tout aussi importantes mais moins souvent décrites, qui reviennent à l'Etat en tant que promoteur central de l'amélioration de la commercialisation.

Elaboration d'une politique

Les plans de développement publiés par les divers pays n'accordent généralement qu'une très petite part à l'amélioration de la commercialisation en tant que telle. Aucun des 13 plans officiels examinés au cours d'une récente étude²⁰ n'attribuait catégoriquement un rôle majeur à la commercialisation des produits agricoles et,

²⁰J.C. Abbott, Marketing issues in agricultural development planning. Dans *Markets and marketing in developing economies*, éd. par R. Moyer et S.C. Hollander, Homewood, Illinois, Irwin, 1968, p. 87-116.

dans tous les cas sauf trois, l'allocation financière à la commercialisation était inférieure à 6 pour cent du total des investissements escomptés dans l'agriculture. Cette attitude procède, en partie, de l'opinion que la commercialisation évoluera naturellement de manière à répondre aux besoins de la production et de la consommation et qu'il est difficile de concevoir des mesures propres à forcer le progrès dans ce domaine. De fait, il est vraisemblablement plus malaisé de déterminer et de mesurer les avantages économiques d'un programme d'amélioration de la commercialisation que ceux d'un programme de développement de la production. Les effets de nouveaux services, moyens ou méthodes dans le domaine de la commercialisation risquent fort d'être plus complexes et plus diffus, ce qui rend plus difficile, dans les pays en voie de développement, de formuler et de présenter des propositions convaincantes d'investissements aux responsables chargés d'élaborer les politiques. C'est pourquoi, la politique de commercialisation tend à s'axer sur un seul objectif nettement défini — souvent la stabilisation des prix ou la centralisation de l'emmagasiner — au lieu de résoudre méthodiquement tous les aspects économiques du problème.

Autre facteur plus préjudiciable encore à l'efficacité durable des améliorations: la subordination fréquente des considérations économiques à des motifs politiques immédiats ou aux intérêts de groupes influents. La réorganisation du commerce dans l'intérêt des partisans du gouvernement, la fixation de prix et de marges arbitraires, les détournements de fonds sont malheureusement fréquents dans un certain nombre de pays. Dans les cas extrêmes, la mauvaise gestion et la corruption ont irrémédiablement dénaturé les entreprises de commercialisation placées sous contrôle officiel et créé une situation telle que toute amélioration réelle de la commercialisation par le secteur public est devenue pratiquement impossible, du moins pendant un temps.

En admettant que le gouvernement ait de saines intentions, il faut, derrière les responsables de l'établissement des politiques, une organisation capable d'élaborer une politique économique avec compétence et objectivité et de la présenter sous une forme qui commande le respect. S'il est aisé aux ministres de reconnaître qu'une certaine politique de prix accroîtra la popularité du gouvernement, démontrer que cette même politique portera un préjudice considérable à l'économie dans les années à venir demande plus d'habileté et d'autorité. Dans le domaine de la commercialisation, la présentation rationnelle des faits et projets de politiques est souvent gênée du fait que la responsabilité de la commercialisation agricole incombe à plus d'un département gouvernemental, et qu'aucun département ne travaille en association étroite avec le département chargé de la production. Les points de vues et intérêts contradictoires ne pouvant jamais être convenablement conciliés, la planification, base de la politique et de l'exécution pratique, laisse gravement à désirer. L'instauration d'une coordination appropriée et de responsabilités bien définies eu égard aux propositions et

à la planification permettrait de présenter les faits et projets de politiques avec plus d'efficacité et de force et constituerait un sérieux pas en avant. Toutefois, ce pas est souvent infranchissable quand un pays n'a ni les institutions ni le personnel nécessaires pour former le service central de planification et pour lui fournir les données indispensables, statistiques, résultats de la recherche, mercuriales, etc. Pour ces raisons et pour d'autres encore, il faut d'urgence, comme on l'expose plus loin, renforcer le nombre des spécialistes de la commercialisation.

Pouvoirs des administrations locales en matière de commercialisation

L'intervention des pouvoirs locaux dans la commercialisation et la transformation des produits agricoles revêt une importance majeure dans toute l'Amérique latine et dans une grande partie de l'Asie. A des degrés divers, les autorités municipales possèdent et exploitent les abattoirs et marchés, contrôlent les mouvements des produits, délivrent les patentes commerciales et perçoivent les taxes. Il est inévitable que, dans l'accomplissement de ces fonctions, les autorités locales soient en partie influencées par des considérations autres que le développement et l'efficacité de la commercialisation. Leur premier devoir est de servir les intérêts de la population dans leurs zones de juridiction, alors que, normalement, les circuits de commercialisation mettent aussi en jeu des producteurs et autres personnes résidant en dehors de ces zones. C'est pourquoi les politiques de commercialisation des diverses autorités ne risquent guère d'être bien coordonnées dans les intérêts de l'ensemble du développement national, ni vraiment complémentaires de la politique du gouvernement central.

Les pouvoirs locaux ont notamment tendance très souvent, tant dans les pays développés qu'en voie de développement, à juger les installations de commercialisation, telles qu'abattoirs, marchés de gros ou de détail, plus d'après les recettes qu'ils en tirent que d'après leur efficacité en tant qu'unités de commercialisation. Lorsqu'ils peuvent imposer l'usage de ces installations et, partant, évincer la concurrence, ils risquent de n'être guère incités à en améliorer le rendement ou à se lancer dans de nouvelles et importantes dépenses en capital; il peut leur sembler de meilleure politique de continuer à percevoir le revenu de locaux anciens déjà amortis, sans se préoccuper de la médiocrité du service offert aux usagers. Il est fatal aussi que les intérêts établis se groupent autour des installations existantes, ce qui constitue une autre source de résistance aux changements; c'est ainsi, en particulier, que les commerçants bien installés sur des marchés au nombre de places limité ne sont pas disposés à abandonner leur position privilégiée. Dans nombre de grandes villes du monde, les locaux du marché central sont désuets et de plus en plus inadaptés aux besoins actuels de la commercialisation, et pourtant les autorités responsables répugnent à entreprendre la construction de nouveaux marchés modernes.

Dans certains cas, les règlements municipaux interdisent la vente des produits qui ne sont pas passés par le marché ou l'abattoir public, procédure qui ne peut qu'augmenter les coûts au détriment à la fois des producteurs et des consommateurs. A Bogota, en Colombie, il a fallu près de 10 ans d'efforts soutenus jusqu'en 1966 pour enlever à l'abattoir de Bogota le monopole du ravitaillement de la ville en viande. Entre-temps, des animaux de faible prix ont été transportés des plaines orientales de la Colombie par un "circuit vif" très coûteux, parce que la municipalité refusait les viandes abattues dans les zones de production et expédiées directement à Bogota par camions frigorifiques. C'est ainsi qu'un abattoir-usine créé à Llanos est resté inutilisé, que les éleveurs ont perçu des prix inférieurs et que Bogota a quelquefois manqué de viande.

Il ne faut pas oublier que c'est essentiellement par souci de la santé publique que l'autorité locale est, à l'origine, intervenue dans la commercialisation et la transformation des produits, notamment des denrées périssables, et que les dispositifs en place peuvent encore se justifier lorsqu'il n'existe guère d'autres moyens d'assurer convenablement l'hygiène et la lutte contre les maladies. A tout prendre, il faut néanmoins espérer que les autorités locales influenceront moins sur la commercialisation agricole, qu'une part plus importante de leurs pouvoirs réglementaires et fiscaux passera effectivement aux autorités nationales et que le commerce sera libéré des servitudes municipales. Les dispositifs de contrôle instaurés à une époque où le commerce et la fiscalité revêtaient un caractère essentiellement local deviennent des entraves toujours plus sérieuses au développement et à l'élargissement de la commercialisation. Pour remédier à cette situation, il est indispensable que l'Etat intervienne avec fermeté et progressivement. Les autorités locales lutteront fatalement contre cet effritement de leurs pouvoirs et de leurs sources de revenus et les progrès seront sans doute lents. La preuve en est que, même dans quelques pays hautement industrialisés, divers aspects de ce problème restent encore sans solution définitive.

Evaluation des politiques

Il faudrait que, d'une manière générale, les autorités soient plus disposées à évaluer les politiques passées et à adapter ou abolir les établissements, services et règlements de commercialisation qui ne répondent plus à des fins économiques, sociales ou politiques valables. A l'instar d'autres organes publics, les institutions chargées de la commercialisation tendent à devenir partie solidement établie de la scène politique; aussi est-on enclin à considérer toute décision de les dissoudre ou de les modifier comme l'aveu intolérable d'un échec sur le plan politique. Ces institutions offrant aussi emploi et profit, leur disparition serait très mal accueillie par ceux qui y sont associés de près ou de loin. Or, la modification des structures fait inévitablement partie du développement de la commercialisation et, dans les pays les plus pauvres en particulier, les services et institutions

périmés ou inadaptés peuvent sérieusement entraver le progrès.

Dans les pays plus développés, la pression des producteurs ou du grand public peut amener une révision des activités officielles dans le domaine de la commercialisation. C'est ainsi qu'au Royaume-Uni on a, ces dernières années, supprimé les offices de commercialisation des tomates et des oeufs après que la pression populaire eut provoqué des enquêtes officielles. Etant donné que, dans les pays en voie de développement, l'opinion publique s'exprimera sans doute avec moins de netteté et moins d'autorité sur ces questions, il est d'autant plus nécessaire que l'Etat reconsidère honnêtement son rôle dans le domaine de la commercialisation. Bien que la nature des fonctions assumées par les organes et services publics de commercialisation empêche généralement toute étude précise de coût et de bénéfice, il est tout de même possible d'évaluer utilement leurs activités en termes économiques.

Planification des améliorations à la commercialisation

L'amélioration de la commercialisation étant un processus constant, il faut adapter progressivement les capacités, les structures et les techniques pour répondre à l'évolution de la production, des revenus du consommateur, des moyens de communication et de l'environnement économique général. L'expérience donne à penser que la meilleure façon de procéder à ces améliorations consiste généralement à adapter les organisations, ressources et méthodes existantes, aussi rudimentaires soient-elles. Il ne s'ensuit pas pour autant que les améliorations de la commercialisation dans les pays en voie de développement doivent en passer par toutes les étapes qu'ont franchies lentement au cours de l'histoire les actuelles nations industrialisées. Le bon sens veut que l'on tire pleinement parti de l'expérience, de la technologie et du capital pour activer le développement, chaque fois que les résultats acquis peuvent s'intégrer dans le contexte économique du moment. L'important est de peser avec soin les projets de changement et d'amélioration qui mettent en jeu des investissements publics afin de déterminer si la dépense de capital, de cadres et de main-d'oeuvre spécialisée sera avantageusement compensée par l'efficacité plus grande de la commercialisation et l'accélération du développement. Il faut en particulier s'assurer que les nouvelles dispositions conviendront au cadre dans lequel elles devront s'inscrire.

Etant donné les conditions existant dans la plupart des pays en voie de développement, il serait sans doute utopique, par exemple, de vouloir accroître rapidement la productivité du personnel de commercialisation en substituant des systèmes hautement mécanisés et organisés aux méthodes simples et classiques. Dans les plus pauvres de ces pays, la commercialisation et notamment le commerce de détail tendent à attirer une main-d'oeuvre qui, en grande partie, n'a pratiquement aucun autre débouché. Même si la productivité d'un

colporteur ou d'un marchand ambulant indien ou africain est très faible, elle peut encore être supérieure à celle qu'il aurait dans tout autre emploi disponible. Les facteurs qui, dans une économie prospère, permettent la mise en oeuvre d'une commercialisation étayée sur de gros capitaux, font, en l'occurrence, complètement défaut.

Par contre, les pays industriels les plus riches sont désormais parvenus à des niveaux si élevés de production et de consommation par habitant que les entreprises de commercialisation ont un chiffre d'affaires très élevé par rapport à la zone d'activité et à la population desservie. D'un autre côté, dans ces économies fondées sur la "consommation de masse" les coûts de main-d'oeuvre sont très grands. Pour des raisons à la fois économiques et techniques, on remplace donc la main-d'oeuvre par du matériel et l'on peut tirer profit au maximum des économies d'échelle. Le degré très poussé d'organisation favorise de plus l'intégration entre entreprises et, partant, de nouvelles économies de personnel. Il est rare, en revanche, qu'un pays en voie de développement ait à la fois les mêmes raisons de mécaniser les opérations et d'économiser la main-d'oeuvre et les mêmes possibilités d'organiser des opérations commerciales de grande envergure. Mis à part le commerce d'exportation qui, dans ses dernières phases, comporte de grosses opérations de transport, la nature fragmentaire de la production et la valeur relativement faible des achats par consommateur limitent le plus souvent les possibilités d'emploi de grandes unités. Dans certains cas, on n'a pas suffisamment tenu compte de ces facteurs lors de la création d'organes publics destinés à assumer et à moderniser la commercialisation des récoltes de base. C'est ainsi qu'en éliminant de ce domaine les petites entreprises privées, comme au Ghana entre 1963 et 1966, on a gaspillé les ressources économiques existantes et contribué aussi à accroître nettement les marges de la commercialisation.

Création d'un contexte propice au développement

Que le commerce privé conserve le contrôle direct de la commercialisation dans tous les domaines ou que son rôle passe en partie au secteur public ou aux coopératives, il n'en faut pas moins souligner l'importance que revêtent la politique et les services officiels pour stimuler l'efficacité et la croissance de l'entreprise privée. Les maisons commerciales déjà en place représentent, sous le rapport du capital, des connaissances techniques et de l'organisation, une partie d'un patrimoine national aux ressources limitées et le simple bon sens veut que, dans les domaines appropriés, l'Etat veille à l'utilisation optimale de ces ressources. Si les services officiels peuvent beaucoup à cette fin, il importe aussi que les décisions politiques plus générales de l'Etat favorisent l'instauration d'un milieu propice à l'épanouissement d'une saine concurrence, sans obstacles artificiels à l'entrée des nouveaux venus. La limitation des patentes et le soutien d'une oligarchie commerciale comptent, en effet, souvent parmi les mauvaises pratiques des pouvoirs locaux.

Une aide plus positive constitue parfois la bonne solution; par exemple, octroi de facilités de crédit pour la construction de magasins, d'abattoirs modernes ou

d'usines de transformation. Il est intéressant de noter que le problème du crédit ne touche pas uniquement les producteurs. Dans un certain nombre de pays, et surtout s'il y a inflation, les entreprises privées éprouvent de grandes difficultés à obtenir des prêts à des conditions raisonnables, ce qui les empêche d'investir dans des installations qui amélioreraient l'efficacité de leurs activités de commercialisation. Les aider dans ce sens serait peut-être un moyen plus économique d'apporter ces améliorations que de laisser aux autorités publiques le soin de fournir directement les installations voulues. Il est malheureusement difficile d'administrer avec impartialité et efficacité les plans d'aide aux entreprises privées et il n'est pas sûr que l'aide aille aux plus méritoires et non pas aux plus influentes.

Dans nombre de pays, l'attitude ambiguë de l'Etat à l'égard de l'entreprise privée continue de nuire à l'efficacité de la commercialisation. Même dans des domaines où l'Etat n'a nullement l'intention de se substituer à l'entreprise commerciale privée, l'administration hésite souvent entre la tolérance et l'hostilité. D'une manière générale, il vaudrait mieux lutter contre l'exploitation du producteur et contre les marges élevées de commercialisation en libéralisant davantage l'accès aux activités commerciales, en accroissant les investissements et en stimulant la concurrence plutôt qu'en prenant des mesures qui barrent le chemin aux nouveaux venus et menacent ceux qui sont déjà en place. La méfiance à l'égard des intentions de l'Etat peut grossir les risques du commerce et paralyser les investissements et les efforts de l'homme d'affaires sans que le reste de l'économie y gagne une compensation quelconque. Il est donc logique que, dans les domaines où l'entreprise privée doit continuer à assurer les services de commercialisation, les autorités s'efforcent d'instaurer un climat de stabilité propice aux affaires et d'inspirer la confiance, condition indispensable des investissements et de l'expansion.

Formation ²¹

Il est évident enfin que, pour mettre en oeuvre toutes ces mesures d'amélioration, un effectif suffisant de personnel compétent et bien formé s'impose à tous les niveaux. Il est clair aussi que l'absence de ce personnel constitue un obstacle majeur à l'amélioration de la planification, des services, de la commercialisation en général dans tous les pays en voie de développement. La majorité des activités, dans ce domaine, exige une bonne instruction générale; dans bien des pays les producteurs et les agents semi-qualifiés du négoce, des transports et du commerce de détail s'acquitteraient bien mieux des opérations de marketing s'ils avaient une solide formation scolaire. Il est également urgent de former, sur le plan technique, un plus grand nombre de personnes aux

²¹ Les problèmes que posent l'amélioration et le développement de la formation en matière de commercialisation agricole à tous les niveaux sont traités en détail dans: FAO, *Rapport du Séminaire international sur la formation dans le domaine de la commercialisation des produits agricoles, tenu à Berlin du 22 janvier au 3 février 1968*, Rome, 1968.

fonctions de secrétaire, comptable, mécanicien et autres emplois spécialisés. Des conducteurs de poids lourds mal entraînés peuvent, par exemple, être la cause de frais de transport élevés. En outre, la plupart des pays en voie de développement manquent de personnel convenablement formé aux questions d'économie et de commercialisation aux niveaux intermédiaire et supérieur, d'où certaines insuffisances dans la planification au niveau supérieur, dans les services gouvernementaux de commercialisation, dans la gestion et le recrutement des organes publics créés à des fins opérationnelles. Il faudrait intensifier aussi la formation du personnel destiné au secteur commercial privé.

Nombre de pays pallient, en partie, leur pénurie de personnel compétent en recrutant des éléments extérieurs au titre de divers accords d'aide internationale. Ces concours, aussi précieux soient-ils, ne peuvent toutefois régler convenablement le problème. Les expatriés, spécialisés le plus souvent en fonction des besoins de leur pays d'origine, ont des difficultés à adapter rapidement leurs méthodes et conceptions au nouvel environnement. Dans la plupart des cas, en outre, leurs services ne sont fournis que pour un certain temps, d'où solution de continuité. Il faut qu'à la longue les pays en voie de développement consacrent davantage de ressources à la formation de personnel local pour pourvoir ces postes clefs de l'économie et de la commercialisation. Les besoins de personnel hautement spécialisé s'accroissent rapidement à mesure que se développent la complexité et l'ampleur de la commercialisation et que de nouvelles techniques et spécialités entrent en jeu.

De plus, la formation devant être convenablement adaptée aux besoins et problèmes locaux, il faut notamment prévoir plus d'installations au niveau national ou du moins régional. Il est probable qu'un cours de longue durée sur les méthodes de commercialisation utilisées en Europe occidentale ou en Amérique du Nord ne constituera pas la formation idéale pour un stagiaire appelé à faire oeuvre de pionnier en Afrique ou en Asie tropicale. Les universités et instituts techniques des pays en voie de développement doivent surtout s'attacher à

organiser des cours supplémentaires adaptés aux problèmes locaux et aux aspects pratiques. La formation pratique en cours de service a également un rôle important à jouer.

Les gouvernements ont jadis fréquemment commis l'erreur de mettre sur pied des institutions et systèmes de commercialisation appuyés par des investissements de capitaux mais insuffisamment étayés par une organisation solide, une direction et un personnel de bonne qualité. La commercialisation étant assumée par des hommes, son efficacité dépend fatalement des aptitudes personnelles de ces derniers. Il est donc raisonnable de considérer l'enseignement et la formation comme la pierre angulaire de tout programme réaliste d'amélioration de la commercialisation.

Concilier objectifs et ressources

On pourrait ajouter, à titre de conclusion, que les contributions gouvernementales les plus utiles au développement de la commercialisation ne sont pas nécessairement les plus spectaculaires. De fait, l'Etat, surtout dans certains des pays nouvellement indépendants, s'est quelquefois cru, à tort, obligé de prendre des mesures énergiques pour améliorer la commercialisation sans tenir dûment compte des ressources disponibles et des responsabilités à assumer. En instaurant des programmes très ambitieux et en assignant de nouvelles et lourdes tâches au secteur public, il a parfois visé trop haut et les modifications ainsi apportées n'ont pas profité au développement. Les politiques doivent être adaptées aux ressources disponibles ainsi qu'au contexte dans lequel elles s'appliqueront. Le principe fondamental est que les programmes d'amélioration doivent être équilibrés de manière à assurer que les ressources iront là où elles auront le maximum d'effet et qu'il sera tiré le meilleur parti du capital disponible, de l'organisation et de l'encadrement existants dans l'intérêt de l'efficacité et de la croissance économique.

Chapitre IV. - MODERNISATION DES INSTITUTIONS DANS L'INTÉRÊT DU DÉVELOPPEMENT FORESTIER

Grâce à un certain nombre de caractéristiques économiques et techniques, le secteur des forêts et des industries forestières est un important élément potentiel de développement et joue un rôle décisif dans la lutte contre le sous-développement. Cependant, alors que les pays en voie de développement possèdent plus de la moitié des forêts du monde, il semble bien que ce secteur soit loin d'apporter à leur progrès économique la contribution qui pourrait être la sienne.

Il n'en est pas moins indéniable que la foresterie et les industries forestières jouent depuis quelques années un rôle de plus en plus marquant dans la croissance économique de certains de ces pays. De 1962 à 1967, en effet, les exportations de bois et de produits du bois des pays en voie de développement ont progressé plus rapidement que leurs exportations globales. Il faut cependant remarquer d'abord que ces pays sont partis d'un niveau très bas; ensuite qu'une faible proportion des articles exportés par eux fait l'objet sur place d'une transformation mécanique quelconque. En outre, nombre de pays en voie de développement, y compris certains qui disposent d'abondantes ressources forestières, restent des importateurs nets de produits forestiers, notamment d'articles ayant subi une transformation très poussée.

Du fait que le bois rond, et le bois d'oeuvre légèrement transformé comme les sciages, prédominent dans les exportations de produits forestiers desdits pays, le bénéfice de la valeur ajoutée par la transformation va presque entièrement aux pays industrialisés. Cela tend à réduire la possibilité pour les pays en voie de développement d'accroître leurs recettes d'exportation et de comprimer leurs dépenses d'importation, à retarder la diversification de leur économie et la formation de leur main-d'oeuvre à l'emploi de certains types de procédés technologiques, bref à ralentir leur croissance économique.

Cette situation est d'autant plus décevante que les produits forestiers sont l'un des rares groupes dont la demande augmente rapidement tant dans les pays en voie de développement que dans les régions industrialisées. On estime qu'en Afrique, en Asie et en Amérique latine, la demande annuelle de panneaux dérivés du bois passera entre 1962 et 1975 de 3,64 à 12,8 millions de mètres cubes, celle de papier et de carton de 13,76 à 39,9 millions de tonnes et celle de bois rond de 65,9 à 90,4 millions de mètres cubes. Dans les pays développés, la demande de papier et de carton

devrait, au cours de la même période, passer de 63,71 à 122 millions de mètres cubes et celle de panneaux dérivés du bois de 26,9 à 63 millions de mètres cubes¹. Ainsi, le secteur des forêts et des industries forestières offre des possibilités considérables sous le rapport des recettes d'exportation et des économies à l'importation. Il faut dès lors se demander pourquoi les ressources forestières des pays en voie de développement n'exercent pas sur l'économie de ces pays l'influence qu'elles devraient avoir.

Incontestablement la valorisation du secteur se heurte à de nombreux obstacles. Naguère, l'état de la science et de la technologie forestières limitait étroitement l'expansion de la production forestière locale, mais il n'en est plus ainsi du fait des progrès réalisés ces dernières années. L'insuffisance des investissements reste une difficulté évidente. Cependant, comme on le verra, ce phénomène n'est pas une cause, mais bien l'effet de divers autres facteurs qui rendent les investissements en foresterie moins attrayants que ceux consacrés à certains autres secteurs. Il existe également des insuffisances d'infrastructure, telle la pénurie de routes pour l'évacuation des produits forestiers ou d'énergie électrique pour les industries. En outre, les efforts consentis par les pays en voie de développement pour accroître leurs exportations butent contre les barrières instituées par les pays développés, qui tendent à protéger leurs propres industries de transformation et préfèrent importer des grumes.

Nul doute que tous ces éléments constituent un sérieux handicap. L'expérience a toutefois prouvé que les plus graves obstacles au développement rapide de la foresterie et des industries forestières dans les pays en voie de développement étaient d'ordre institutionnel et c'est donc sur ces obstacles que portera essentiellement la présente étude.

Pour définir le cadre, on examinera d'abord les caractéristiques qui font du secteur de la foresterie et des industries forestières un puissant catalyseur du développement économique. Vient ensuite un tableau succinct des progrès récents de la science et de la technologie forestières, afin de montrer que ce n'est plus l'insuffisance des connaissances scientifiques et techniques qui empêche la foresterie des pays en voie

¹ FAO. Le bois: évolution et perspectives mondiales, *Unasylva*, Vol. 20 (1-2) 1966. Également: Campagne mondiale contre la faim, Etude de base N° 16, 1967.

de développement de devenir un secteur moderne, orienté vers le progrès. Enfin, le reste de l'étude est consacré surtout à l'examen de trois obstacles institutionnels majeurs. On montrera que la structure et l'organisation des services forestiers dans la plupart des pays en voie de développement ne se prêtent pas à un aménagement des ressources forestières qui réponde aux exigences de l'expansion économique. Après quoi, on étudie diverses lacunes dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la vulgarisation forestières. En

outre, on démontre que la législation forestière des pays en voie de développement n'a pas été spécialement conçue pour accélérer l'utilisation rationnelle des ressources. De plus, elle contient souvent des dispositions contradictoires qui dans bien des cas retardent l'application d'une politique de mise en valeur conséquente. L'étude formule des suggestions tendant à améliorer les institutions visées et à les mieux adapter aux besoins modernes. Enfin, la question de l'évaluation des ressources est également traitée.

Rôle de la foresterie et des industries forestières dans le développement

L'un des principaux problèmes sociaux qui se posent à bien des pays en voie de développement est l'accroissement du chômage urbain, séquelle de l'exode rural, étant donné que l'industrialisation urbaine n'entraîne pas la création d'un nombre d'emplois suffisant pour absorber tous les nouveaux arrivants. C'est pourquoi, toute action permettant d'accroître sensiblement le niveau de l'emploi dans les zones rurales contribuerait beaucoup à la stabilisation des populations rurales et au développement économique général².

La plupart des activités forestières productives reposent sur le bois. Volumineux et encombrant, c'est un produit difficile à transporter et sa valeur, rapportée à son poids, est souvent faible. En outre, la plupart des traitements industriels qu'il subit s'accompagnent d'une perte de poids importante et la matière première représente généralement une part considérable des coûts de production des industries forestières. En conséquence, même si certaines d'entre elles, notamment les industries à faible densité de capital comme les scieries, jouissent d'une certaine liberté quant à leur emplacement, la plupart, par exemple les usines de papier, doivent plus ou moins s'implanter à proximité des zones forestières. Au point de vue de la rentabilité, il y a donc tout intérêt à installer les industries forestières près des sources d'approvisionnement. C'est pourquoi la foresterie et les

industries forestières peuvent créer d'importantes possibilités d'emploi dans les zones rurales mêmes et ainsi contribuer beaucoup à résoudre les problèmes du sous-développement et du chômage.

Les forêts se caractérisent également par leur aptitude à fournir une foule de produits très différents, à la fois par leurs propriétés et par leurs utilisations possibles. Cette variété résulte de la multiplicité des espèces végétales qui composent les forêts, du grand nombre de produits que l'on peut tirer d'un seul arbre et du fait que, de par sa composition, le bois peut servir de matière première à toute une catégorie d'industries apparentées, mais fort diverses. En outre, le bois se prête lui-même à de nombreux usages. Il est relativement facile à travailler, résistant par rapport à son poids, souvent beau à voir, élastique et isolant. C'est pourquoi la gamme des produits va de produits rustiques comme le bois de feu et les grumes à des produits complexes comme la pâte et le papier, ou encore de sous-produits tels que la résine, le latex et les huiles essentielles à des articles comme les panneaux de particules et les contre-plaqués.

Cette multiplicité des utilisations finales explique en grande partie l'importance que revêt le secteur de la foresterie et des industries forestières dans la lutte contre le sous-développement. Les produits de la forêt et les procédés utilisés pour les transformer sont tels qu'il existe, semble-t-il, un type d'industrie forestière convenant pratiquement à chaque stade de développement économique.

On peut illustrer ce propos en considérant quelques industries primaires. A une extrémité de l'échelle figure le sciage, activité dans laquelle la valeur ajoutée par la transformation est souvent très faible. Cette industrie ne nécessite pas l'utilisation d'un très gros capital et, comme les économies d'échelle ne sont pas en l'occurrence d'une importance décisive, la dimension de l'usine peut varier considérablement, de sorte que l'on trouve aussi bien de minuscules unités de production très sommairement équipées que de grandes entreprises intensément mécanisées. Rien de surprenant donc si

² On trouvera une analyse plus complète de la question au chapitre intitulé Le rôle des industries forestières dans la lutte contre le sous-développement économique, dans: FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1962* Rome, 1962, p. 101-145. A signaler également: C.A. D'Adamo. *Financiamiento de las plantaciones forestales en America del Sud*. Document, Colloque international de la FAO sur les peuplements forestiers artificiels et leur importance industrielle, Canberra, 14-24 avril 1967. Rome, FAO, 1967.— G.R. Gregory. Forest and economic development in Latin America. *Journal of Forestry*, 63 (2), 1965, p. 83-88.— K.F.S. King, *The formulation of forest policies in developing countries*. Document, Ninth Commonwealth Forestry Conference, New Delhi, 1968.— J.A. Zivnaska. *Intégration des plans de mise en valeur des forêts dans les plans de développement national*, Document, Sixième Congrès forestier mondial, Madrid, 1966.

l'industrie du sciage est généralement la première à s'implanter, étant donné qu'elle n'exige pas un personnel très hautement qualifié, ni de gros investissements en devises.

A l'autre extrême, l'industrie de la pâte et du papier se caractérise par une intense utilisation de capital. Les besoins d'investissement y sont élevés, mais la valeur ajoutée l'est également. Autre aspect non moins important pour les investisseurs, le coefficient de capital (investissement total divisé par le produit annuel brut) est faible: il faut de 18 mois à 3 ans pour retrouver le capital investi. Plus de la moitié du coût d'investissement va à l'équipement et aux études d'installation, qui entraînent souvent de fortes dépenses en devises. En revanche, l'industrie de la pâte et du papier peut être l'occasion de recettes ou d'économies considérables en devises. La structure des coûts de production varie beaucoup selon les procédés utilisés, la dimension et l'emplacement de l'usine et aussi selon que la production de pâte est ou non intégrée avec celle de papier. Une forte proportion de la main-d'œuvre doit être qualifiée, mais dans certains pays en voie de développement comme la Birmanie, la Colombie, l'Inde et le Swaziland, des travailleurs non qualifiés ont appris sans difficulté les techniques de production.

L'industrie du contre-plaqué se situe à peu près à mi-chemin entre celle du sciage et celle de la pâte et du papier, sous le rapport des exigences technologiques et des coûts de production. Les investissements sont plus élevés que dans le cas des scieries, mais bien moindres que dans celui des usines à pâte et à papier; quant aux économies d'échelle elles sont inférieures à celles qui peuvent être réalisées dans la production de pâte et de papier. On a cru longtemps que l'industrie du contre-plaqué était commandée par la disponibilité de grumes de grand diamètre, mais cette contrainte a été levée.

Cet échantillonnage sommaire, mais représentatif, illustre suffisamment la grande diversité des industries forestières au point de vue des dimensions possibles dans les pays en voie de développement, de l'intensité d'utilisation de la main-d'œuvre et du capital et du degré de qualification que doit avoir le personnel, donc les possibilités de croissance progressive liées à cette diversité. En outre, cette catégorie d'industrie possède une caractéristique qui en fait un instrument extrêmement efficace dans la lutte contre le sous-développement économique. Non seulement les industries forestières s'insèrent facilement dans la structure économique actuelle des pays en voie de développement, mais elles offrent également la base de départ pour les étapes ultérieures d'une modernisation économique. Une grande partie de la demande de produits dérivés du bois est le fait d'autres industries; réciproquement, de nombreuses industries forestières achètent à d'autres industries leurs facteurs de

production. Grâce à ces liaisons amont et aval³, l'expansion de la foresterie et des industries forestières peut donc stimuler d'autres activités économiques.

Le secteur des forêts et des industries forestières peut également apporter une contribution particulière au développement, sous forme de recettes et d'économies de devises. A cet égard, deux caractéristiques du bois et de ses produits sont particulièrement intéressantes. D'abord, contrairement à celle de la plupart des autres produits tropicaux, l'élasticité-revenu de la demande de produits forestiers dans les pays développés est en général relativement élevée. Ensuite, les pays développés des régions tempérées ne possèdent guère de ressources forestières pour la fabrication de certaines qualités de sciages, de contre-plaqués et de placages qui sont très demandées. Leurs industries sont donc de plus en plus tributaires des forêts tropicales qui, semble-t-il, seront appelées à assurer le développement ultérieur de la consommation des feuillus de haute qualité.

Enfin, si les pays développés ont sans conteste divers atouts pour la production et la transformation du bois, (par exemple capital meilleur marché, personnel qualifié plus nombreux et meilleure infrastructure), certains facteurs qui jouent en faveur des pays en voie de développement semblent annuler largement cet avantage: la croissance des forêts est généralement plus rapide dans ces derniers pays; les coûts de main-d'œuvre par unité de produit forestier y sont moindres⁴; il est moins coûteux de transporter des produits forestiers transformés provenant de ces pays que d'acheminer du bois brut jusqu'aux industries à transformation des pays développés⁵; enfin, les forêts des pays développés devant de plus en plus satisfaire des exigences autres que la production de bois, par exemple sur le plan des loisirs, les coûts de production par unité de surface augmentent très fortement. Il s'écoulera probablement un certain temps avant que les pays en voie de développement aient à faire face à des exigences comparables.

³ Voir par exemple: H.B. Chenery et T. Watanabe. *International comparisons of the structure of production*. Document présenté à la réunion de Cleveland de la Economic Society, 1956 (cité par A.O. Hirschmann, *The strategy of economic development*, New Haven, Conn. Yale University, 1968). Les auteurs ont classé 29 industries en Italie, au Japon et aux États-Unis, d'après le nombre global de leurs liaisons amont et aval. Ils ont jugé qu'il fallait accorder un poids plus élevé aux liaisons amont en ce qui concerne le potentiel de développement et classer le papier et ses produits au troisième rang (57 liaisons amont/78 aval), le bois au douzième rang (61/30) et les forêts, avec l'agriculture, au vingt-troisième rang. L'indice des liaisons amont est supérieur à la moyenne pour le papier et le bois d'œuvre.

⁴ R. Eklund, R.A. de Rosayro, H. Luhr et L. Nagoda. *Forest industries development in West Africa*. Addis-Abéba, Conseil économique et social des Nations Unies. Commission économique pour l'Afrique, 1966.

⁵ R. Eklund et al. *Op.cit.*

Progrès récents des sciences forestières

L'évolution récente des divers secteurs de la science et de la technologie forestières a atténué les contraintes biologiques et technologiques qui pesaient sur la foresterie en tant qu'activité économique. L'étude détaillée des progrès dans ce domaine déborderait le cadre de la présente étude et on se contentera d'attirer l'attention sur les innovations jugées les plus intéressantes pour les pays en voie de développement.

Dans le passé, la production forestière de ces pays dépendait essentiellement des forêts naturelles. Etant donné que les forêts naturelles tropicales sont très vastes et contiennent de belles essences de feuillus, recherchées à la fois dans les pays en voie de développement et dans les régions développées pour la fabrication de nombreuses qualités de sciages, de contre-plaqué et de placages et compte tenu des progrès récents de la technologie forestière, ces peuplements joueront un rôle important dans la foresterie mondiale. Toutefois, on reconnaît de plus en plus dans les pays en voie de développement qu'il faut souvent créer des plantations forestières pour compléter les ressources naturelles ou pour remplacer celles qui ont été surexploitées. Les peuplements artificiels présentent des avantages nombreux et considérables. Ils permettent d'utiliser plus efficacement le temps et l'espace et fournissent une matière première de dimensions et de qualité relativement uniformes. Les produits qu'ils fournissent peuvent être plus ou moins adaptés à des exigences technologiques particulières. Leur aménagement est relativement simple et à la différence des forêts naturelles, on peut décider rationnellement de leur emplacement. En outre, ils se prêtent mieux que les forêts naturelles à l'application du progrès scientifique.

Fertilisation des forêts

Il y a assez peu de temps que la fertilisation des forêts a réalisé des progrès vraiment notables. Naguère, on pensait en général qu'une grande partie des engrais appliqués sur les sols forestiers serait perdue par lessivage. Même quand les engrais avaient une action manifeste sur la croissance et la survie des arbres jeunes et récemment plantés, la durée de leur action paraissait douteuse. On connaissait mal la nature et l'importance de la réaction des arbres aux engrais appliqués aux stades du perchis, du gaulis et de la semi-maturité et l'on ne savait pas quelle serait la qualité du bois produit par les arbres fertilisés.

La situation s'est modifiée. Les rapports parvenus du monde entier montrent que la crainte d'assister au lessivage des éléments fertilisants était exagérée, dans de nombreux sites forestiers. Même dans des sols graveleux, on a constaté, cinq ans après des applications d'engrais azotés, que l'azote avait été lessivé dans quelques centimètres seulement de l'horizon superficiel⁶. Cela

⁶S.P. Gessel et T.N. Stote. *L'usage des fertilisants azotés sur le sapin de Douglas*. Document, Sixième Congrès forestier mondial, Madrid, 1966.

s'explique par certaines caractéristiques de l'écosystème forestier qui lui permettent de retenir pendant très longtemps les engrais appliqués. Ceux-ci sont absorbés par les racines des arbres, finissent par être incorporés au tissu végétal et sont restitués au sol quand tombent les feuilles, les rameaux, les fruits et les branches. Ce cycle "absorption, restitution et réabsorption" influe manifestement sur la durée de l'effet des applications d'engrais, et les observations donnent à penser que cette action peut se prolonger jusqu'à quarante ans après l'application, selon le type et la quantité des engrais appliqués, la nature du sol, le climat, les conditions de drainage et l'efficacité du cycle nutritif⁷.

Ces effets peuvent être étonnamment marqués. On a enregistré des gains de croissance dépassant de 15 à 200 pour cent ceux qui ont été notés dans des zones non fertilisées peuplées d'espèces analogues dans des sites comparables, et l'expérience de la Scandinavie montre qu'il est facile d'obtenir des gains de 30 à 50 pour cent de l'accroissement périodique moyen. Ce type de réponse a été observé à tous les stades de la croissance d'une plantation forestière et il a été établi que les engrais avaient été bénéfiques sur la productivité des plantations forestières même après que les cimes ont formé un couvert ininterrompu⁸.

Les gains de croissance ne représentent d'ailleurs pas le seul avantage potentiel. En Zambie par exemple, à la suite d'applications de bore en quantités supérieures à celles qui sont normalement utilisées pour les oligo-éléments⁹, on a constaté que des eucalyptus avaient pu être acclimatés avec succès dans des zones où des tentatives précédentes avaient échoué. Dans d'autres parties du monde, on a pu stimuler la croissance dans les plantations dont le développement était extrêmement lent, voire stoppé.

Ces gains remarquables de productivité n'ont pas compromis la qualité de la matière première et le bois des arbres fertilisés s'est montré parfaitement adapté à la plupart des utilisations finales.

Sélection des arbres forestiers

Les progrès récents dans ce domaine n'ont pas été moins spectaculaires. Depuis que la foresterie tropicale a

⁷H.S.D. Swan. *La fertilisation des peuplements forestiers artificiels*. Document, Colloque international FAO sur les peuplements forestiers artificiels et leur importance industrielle, Canberra, 14-24 avril, 1967. Rome, FAO, 1967.

⁸S.O. Heiberg et D.P. White, Potash deficiency of reforested pine and spruce stands in northern New York. *Proceedings of the Soil Science Society of America*, 1950, 15, 1951, p. 369-376.

⁹L. Nwoboshi. A case for fertilizers in Nigerian forestry. *Obeche*, 1 (4), 1968.

étendu son champ d'activité à l'établissement de plantations, dans lesquelles l'aménagement est obligatoirement plus intensif, il est devenu possible et même nécessaire de choisir les espèces, les provenances et les génotypes qui peuvent tirer le parti maximal du milieu ambiant. Il est aussi devenu évident que, lorsque des essences par ailleurs intéressantes ne possèdent pas certaines caractéristiques et lorsque les caractéristiques souhaitables sont réparties entre plusieurs espèces, il convient de chercher à obtenir ces caractéristiques par la sélection.

C'est pourquoi dans toutes les régions tropicales, des sélectionneurs récoltent des semences de diverses origines, exécutent des essais de provenance sur la base desquels ils ont choisi des individus pour la sélection, établissent des vergers à graines, contrôlant la descendance et réalisent des tentatives de croisement interspécifique et de multiplication végétative. Ils ont aussi étudié la qualité du bois produit par les arbres, la taxonomie des provenances, la phénologie de la croissance et de la floraison, la dissémination du pollen, etc.

Si l'on considère le peu de temps qui a été consacré à ce genre d'activité, le degré d'avancement des recherches dans certains pays et les résultats obtenus jusqu'à présent sont encourageants. En Afrique orientale, l'impulsion principale est venue de la section de sélection des arbres de l'East African Agriculture and Forest Research Organization. La sélection de peuplements de semenciers est déjà avancée en Tanzanie par exemple, pays où a été entreprise une série d'essais de descendance, dont les plus importants sans doute, ceux qui portent sur *Pinus patula*, ont été répétés au Kenya et en Ouganda. De nombreux essais de provenance et de descendance sont en cours, il y a beaucoup de vergers à graines et de "banques d'arbres" et un programme bien conçu a été mis en route pour les années à venir. Le Kenya et l'Ouganda vont aussi de l'avant. On a appris ainsi à connaître les espèces à cultiver pour la forme et la vigueur, ainsi que les zones auxquelles elles sont le mieux adaptées¹⁰.

Les essais de provenance sont considérés comme un aspect essentiel de l'amélioration génétique et la Zambie, par exemple, a exécuté des essais avec répétition portant sur des espèces telles que *Pinus khasya* et *Eucalyptus maculata* ainsi que certains pins du Mexique et des Caraïbes. Ayant découvert la vigueur et la forme de la génération F_1 résultant de l'hybridation naturelle d'*Eucalyptus grandis* et de *E. tereticornis*, ces sélectionneurs ont entrepris la pollinisation contrôlée et l'exploration systématique des hybrides dans des schémas d'hybridation diallèles. Un verger à graines a été créé avec des plants issus de semences pour utiliser les graines de phénotypes supérieurs de *Pinus khasya* qui avaient été récoltées aux

Philippines et des vergers de clones de pins et d'eucalyptus ont été constitués. Ces vergers à graines sont destinés à fournir de bonnes souches phénotypiques d'espèces dont les graines ne sont pas disponibles en quantités suffisantes et du matériel pour les expériences d'hybridation diallèle¹¹.

Le Nigeria conduit des essais assez étendus avec diverses espèces de pins et d'eucalyptus et avec le teck, et il porte une attention croissante aux essais de provenance. En ce qui concerne le teck, certains des résultats obtenus ont déjà reçu des applications dans des plantations de vastes dimensions. A la Trinité, une technique efficace a été mise au point pour greffer le teck, et des recherches très actives ont aussi été faites sur le greffage de *Pinus caribaea*, mais les résultats, bien que prometteurs, n'ont pas été aussi satisfaisants que pour le teck. Des jardins de clones de teck et de pin ont été installés avec succès.

En Corée, des semences génétiquement améliorées ont été obtenues par croisement interspécifique de *Pinus taeda* avec *P. rigida*, et l'on déploie dans ce domaine une activité considérable dans d'autres régions d'Asie, spécialement au Thai/Danish Teak Improvement Centre.

Ces exemples nullement exhaustifs montrent qu'une masse considérable de recherches fructueuses sont faites sur les aspects biologiques de la production du bois brut et qu'il n'existe pas à cet égard de lacunes graves qui puissent entraver sérieusement le développement de la foresterie. Cela ne veut pas dire toutefois qu'il ne reste pas beaucoup à faire. Il faut manifestement pousser la recherche fondamentale sur la fertilisation. Par exemple, il faut apprendre à connaître encore mieux la nature des lois régissant l'assimilation des éléments nutritifs par les arbres, les doses optimales d'engrais à appliquer pour créer des conditions de sol satisfaisantes, l'effet des engrais à action lente sur la croissance des arbres et les techniques les plus efficaces d'application des engrais. Il est également urgent de contrôler dans un éventail plus large de milieux tropicaux, les techniques mises au point et les résultats obtenus dans certains pays, tempérés pour la plupart. En matière de sélection il faut adopter les méthodes de la génétique quantitative, spécialement du fait que, certains caractères tels que la vigueur et la forme par exemple dépendant sans doute de polygènes, leurs modalités de transmission héréditaire seront certainement complexes. En outre, il existe encore de nombreux goulots d'étranglement dans le secteur de l'obtention et de la distribution des semences, et la logistique de toute cette opération doit gagner en efficacité. De façon générale, la masse actuelle des connaissances en biologie forestière est toutefois fort appréciable et le développement de la foresterie ne devrait pas buter sur des obstacles sérieux dans ce

¹⁰ E. Václav. *Tree breeding in Tanzania*. Document, Colloque international FAO sur les peuplements forestiers artificiels et leur importance industrielle, Canberra, 14-24 avril 1967. Rome, FAO, 1967.

¹¹ E.N. Cooling. *L'amélioration des graines d'arbres forestiers exotiques en vue de leur utilisation en Zambie*. Colloque international FAO sur les peuplements forestiers artificiels et leur importance industrielle, Canberra, 14-24 avril 1967. Rome, FAO, 1967.

domaine. Le problème réside plutôt dans l'application de ces connaissances au service du développement.

Pâte à papier

L'influence de la technologie se fait plus ou moins sentir à tous les stades de la foresterie et des industries forestières, qu'il s'agisse d'opérations relativement simples telles que la préparation de mélanges de sels pour les pépinières forestières ou de processus plus compliqués tels que la fabrication du papier. De toute évidence, bien que des progrès sensibles aient été réalisés dans de nombreux secteurs, spécialement aux stades de la transformation qui assurent une utilisation mieux intégrée de la production forestière, on ne saurait les passer tous en revue ici. Trois sujets ont été retenus, en partie à cause de leur importance pour les industries forestières employant des techniques plus perfectionnées et en partie parce qu'ils intéressent plus directement les forêts naturelles, qui n'ont pas été prises en considération dans l'examen des progrès récents de la biologie forestière. Il s'agit de la nature de la matière première requise pour la fabrication de pâte à papier, de la dimension des grumes pour la fabrication de contre-plaqué et du transport du bois et des autres produits forestiers.

Dans le passé, les feuillus tropicaux étaient généralement jugés impropres à la transformation en pâte, leurs fibres étant trop courtes. Il importe donc de comprendre que les exigences relatives à la matière utilisable pour la transformation en pâte ont bien changé, parallèlement à l'évolution de la technologie papetière. En partie sous la pression de la demande croissante de papier et de produits assimilés et en partie à cause de l'amenuisement des disponibilités en matériaux traditionnellement utilisés pour la réduction en pâte, on a mis au point petit à petit des procédés nouveaux permettant d'employer une matière première existant en plus grande abondance. Ces techniques ont tendu non seulement à corriger les imperfections des anciens procédés, mais aussi, ce faisant, à élargir l'éventail des espèces utilisables pour la transformation en pâte. Il est plus que probable que s'il y avait eu des feuillus tropicaux en abondance près des principaux centres de consommation du papier, ils auraient servi plus tôt de matière première pour la fabrication de pâte et de papier.

Quoi qu'il en soit, étant donné l'abondance relative des feuillus et la différence de prix en leur faveur par rapport aux conifères dans de nombreuses parties du monde, l'utilisation des procédés semi-chimiques et chimico-mécaniques, auxquels ces bois se prêtent particulièrement, prend une importance croissante. Il est déjà bien établi que la combinaison des procédés chimiques et mécaniques de conversion en pâte permet d'employer une série de matières premières très inusitées. De nombreuses recherches ont révélé que les feuillus tropicaux pouvaient fournir de la pâte à papier et, dans toutes les parties du monde, des sociétés sont en train de mettre en pratique avec profit les résultats des recherches sur la technologie de la pâte et du

papier. Le facteur important semble être le procédé et l'équipement utilisés, plutôt que la structure du bois.

Cela ne signifie pas que, dans l'état actuel de la technique, les feuillus tropicaux peuvent être utilisés en mélange pour produire tous les types de papier. Il semble y avoir une certaine corrélation entre les caractères morphologiques des fibres de bois et certaines propriétés de la pâte et du papier obtenus¹². Il apparaît donc évident que les pays en voie de développement possédant de vastes étendues de futaies tropicales devraient se concentrer sur la fabrication des types de papier qu'ils sont relativement mieux placés pour produire avec les matières premières dont ils disposent, et qu'ils ne devraient pas laisser des idées périmées sur la qualité de leurs ressources en bois entraver leurs possibilités de développer cette industrie. Avant tout, ils ne devraient pas considérer les feuillus à fibre courte comme de simples substituts des résineux à fibre longue. Ces feuillus constituent par eux-mêmes une matière première intéressante.

Dimension des grumes de placage

Avec les anciennes techniques, il fallait des grumes de grande dimension pour fabriquer des contre-plaqués et ce facteur figure parmi ceux qui ont parfois limité l'essor de cette industrie dans les pays en voie de développement. En effet, alors que nombre d'entre eux possédaient des bois qui présentaient toutes les caractéristiques physiques facilitant le déroulage, la prédominance des petits formats signifiait souvent qu'on ne pouvait extraire qu'un nombre restreint de grumes assez grandes par unité de superficie, de sorte que les coûts d'extraction étaient relativement élevés. En outre, beaucoup des anciens procédés donnaient lieu à de fortes pertes à la conversion dues principalement aux dimensions souvent considérables des noyaux de déroulage que laissaient inévitablement subsister les machines utilisées.

Certes, il n'est guère douteux que la fabrication des contre-plaqués pourrait parfois devenir plus rentable si l'on disposait de grumes de plus grande dimension, mais, grâce aux progrès récents des méthodes de fabrication, on peut utiliser maintenant des formats

¹² On a effectué récemment une expérience dans laquelle douze espèces de feuillus africains, de densité très différente, ont été traitées par le procédé Kraft. De nombreuses cuissons ont été faites et elles ont révélé des corrélations entre l'indice de flexibilité et les caractéristiques suivantes: densité du bois, taux d'imprégnation du bois par les réacteurs alcalins, variations des propriétés de la pâte en fonction de la durée du raffinage, teneur en eau de la pâte égouttée, résistance du papier à la traction, à l'éclatement et au pliage, bouffant et porosité. Voir: D. Normand et C. Petroff. *The correlation between the physical and mechanical properties of paper and dimensional characteristics of fibre from tropical hardwoods*. Document, Conference on pulp and paper development in Africa and Near East, Le Caire, 8-20 mars 1965.

beaucoup plus réduits¹³. D'où la possibilité d'employer aujourd'hui non seulement des spécimens plus petits des espèces qui sont déjà utilisées mais aussi toute une série d'espèces qui, à maturité, ont un faible diamètre.

Si la nature de la matière première servant à la fabrication des contre-plaqués a changé, c'est aussi parce que la structure du marché des contre-plaqués destinés à la construction a évolué et que des progrès sont intervenus en conséquence dans les techniques de déroulage. Comme la qualité du bois servant de matière première n'a pas une grande importance quand les contre-plaqués sont utilisés pour la construction, l'industrie moderne peut employer du bois dont la qualité et les dimensions se situent entre celles qui sont requises pour le sciage, d'une part et pour la réduction en pâte, d'autre part. De nouvelles dérouleuses à chargement automatique sont en mesure de dérouler des grumes de qualité parfois quelconque à très grande vitesse, ce qui peut conduire à l'utilisation d'un plus grand nombre d'espèces. Si ces progrès techniques reçoivent des applications dans les usines des pays en voie de développement, l'industrie du contre-plaqué ne peut que s'en trouver mieux armée dans ces pays pour soutenir la concurrence.

Transport du bois et autres produits forestiers

Jusqu'à une époque récente, on recourait essentiellement aux tracteurs agricoles et aux engins motorisés usuels pour récolter le bois. A l'heure actuelle, ces moyens de transport traditionnels sont toutefois en voie d'abandon dans de nombreux pays développés. Pour les remplacer, on met au point des engins fortement mécanisés à usages multiples dont l'élément nouveau le plus important est le tracteur articulé. De nombreux systèmes sont à l'essai et il est encore trop tôt pour évaluer toutes les répercussions des diverses méthodes sur le déroulement des opérations. Toutefois, la gamme des machines utilisées pour la récolte du bois est aujourd'hui extrêmement étendue, de sorte que les pays en voie de développement peuvent choisir et adapter les types qui ont été convenablement expérimentés, qui conviennent le mieux à leur situation et surtout qui répondent à leurs besoins socio-économiques. Il convient de souligner cependant que, même s'il apparaît souhaitable du point de vue socio-économique de mécaniser complètement la récolte du bois, l'utilisation efficace de ces machines exige des

plans d'opérations circonstanciés. En l'absence de recherches sur la logistique des opérations forestières, les innovations mécaniques de ce genre sont en grande partie inutiles.

Des progrès remarquables ont aussi été réalisés dans le transport du bois en vrac, principalement parce qu'on développe de plus en plus la réduction en copeaux à l'intérieur des forêts. Le transport pneumatique de la pâte se répand aussi. Beaucoup de pays en voie de développement pourraient également utiliser avec profit des plateaux pour transporter des charges unitaires de produits forestiers. Cette innovation permet d'emballer et de manipuler les charges à relativement bon compte. Elle pourrait donc rendre plus concurrentielles les exportations de certains produits forestiers en provenance des pays en voie de développement. Encore une fois, il convient toutefois de souligner que ces améliorations n'auront leur plein effet que si des perfectionnements parallèles sont apportés aux méthodes de transformation en usage.

Il y a donc des signes de progrès notables dans ces secteurs importants de la technologie forestière qui ont été choisis pour leur valeur d'exemple. Il reste naturellement beaucoup à faire, même dans ces domaines particuliers. La technologie de la production de pâte avec des mélanges de feuillus en est encore à ses débuts et constitue un vaste domaine encore relativement inexploité. Il nous reste beaucoup à apprendre sur les proportions optimales des espèces à employer dans des mélanges donnés ainsi que sur les méthodes à utiliser pour améliorer la récupération des produits chimiques ou l'aspect du produit fini et, partant, ses possibilités de commercialisation. Jusqu'à présent, le papier fabriqué avec des pâtes d'essences tropicales a été vendu en grande partie sur les marchés locaux. Cela a permis d'économiser des devises. Mais on doit perfectionner constamment les procédés actuels si l'on veut affronter avec succès l'âpre concurrence sur les marchés internationaux.

Les pays en voie de développement produisent souvent des contre-plaqués d'aussi bonne qualité que les pays plus industrialisés. Toutefois, ils peuvent accroître encore la rentabilité de la production en améliorant la qualité des colles employées et en les fabriquant en plus grande quantité sur place. De meilleurs traitements superficiels donneront aussi un aspect plus attrayant au produit et celui-ci se vendra mieux. En outre, il faudrait faire des recherches plus approfondies sur les facteurs techniques et commerciaux dont dépend la production des nouveaux types de contre-plaqué.

Inévitablement, la liste des lacunes dans les connaissances, des secteurs à explorer et des domaines où les techniques doivent être perfectionnées est longue, mais, à la lumière des renseignements disponibles, on est sans doute fondé à prétendre que les ressources forestières des pays en voie de développement constituent l'une de leurs plus grandes richesses.

¹³ Cela est dû en partie au fait qu'on utilise une espèce de broche télescopique pour maintenir la grume en place pendant qu'elle tourne. A mesure que la grume est déroulée et qu'elle rapetisse on n'a plus besoin de la grosse broche pour supporter le poids de la grume initialement de grande dimension. On enlève alors les éléments extérieurs pour ne laisser subsister qu'une petite broche dont le diamètre ne dépasse parfois pas 5 centimètres.

Réformes nécessaires

Compte tenu de ce qui précède, il devrait être évident que le secteur de la foresterie et des industries forestières dans les pays en voie de développement, étant donné ses caractéristiques particulières et la demande croissante de bois et de produits forestiers dans le monde entier, peut apporter une contribution notable et peut-être unique à l'essor économique. En outre, le monde possède maintenant assez de connaissances scientifiques pour concrétiser cette possibilité, en accroissant la productivité des plantations forestières, en utilisant plus complètement les forêts naturelles, en récoltant plus efficacement les produits forestiers et en convertissant le bois brut en produits finals utilisables. Pourtant, dans les pays en voie de développement, à cause de certaines lacunes institutionnelles graves qu'il leur appartient d'éliminer, le secteur de la foresterie et des industries forestières ne joue pas le rôle moteur qui devrait être le sien.

Etant donné les stades d'avancement différents des pays en voie de développement, même à l'intérieur du secteur de la foresterie et des industries forestières, l'importance des obstacles à surmonter variera naturellement d'un pays à l'autre. Certains sont riches en forêts productives et possèdent des industries forestières viables. D'autres, tout en disposant de bonnes ressources forestières, n'ont pas ou guère d'industries du bois. Certains ont réussi à implanter des industries forestières utilisant des matières premières importées, bien que leurs forêts soient peu étendues ou de composition médiocre. Dans d'autres qui ne possèdent pratiquement pas de forêts productives et d'industries forestières, les forêts de protection occupent une place importante.

Cette classification n'est aucunement exhaustive et diverses permutations des situations sont possibles. Il existe toutefois certains obstacles dont l'expérience a montré qu'ils sont présents sous une forme ou une autre dans tous les pays en voie de développement. La thèse principale de cette étude est qu'il s'agit d'obstacles essentiellement institutionnels et que leur élimination ouvrirait la voie à l'accélération souhaitable du développement dans ce secteur.

L'administration des forêts

FONCTIONS ET CONNAISSANCES TECHNIQUES REQUISES DES SERVICES FORESTIERS

Dans les pays en voie de développement, les services forestiers ont axé traditionnellement leurs activités vers l'identification de la flore forestière indigène et l'étude de l'écologie des forêts. Quand il n'existait pas de forêts autochtones ou quand les forêts existantes étaient jugées impropres à la protection et à la production, leurs efforts ont été orientés vers l'établissement de plantations, avec toutes les opérations que cela comporte. Convaincus qu'il fallait disposer d'un

patrimoine forestier permanent, occupant souvent une proportion déterminée du territoire national, pour assurer une administration rationnelle des forêts, les services forestiers ont accordé une grande attention à la mise en réserve et à la délimitation des forêts; ils ont également contrôlé l'octroi de concessions et, généralement, le bois brut produit dans les zones ainsi concédées était soit exporté sous forme de grumes soit soumis simplement à une transformation extrêmement rudimentaire. Les services forestiers se sont beaucoup intéressés à la contribution que les forêts pouvaient apporter aux recettes de l'Etat et leur activité administrative consistait en grande partie à mesurer le bois en vue de la répartition et de la perception des redevances et des droits. Les recherches sur la technologie du bois étaient limitées essentiellement à l'étude de la résistance du bois destiné à la construction et de l'aptitude des bois à diverses utilisations finales simples. Quelques tentatives de planification ont été faites mais, en fait, elles ont été réalisées en vase clos, car elles portaient uniquement sur l'aménagement des forêts dans des zones particulières. Très peu d'efforts ont été entrepris pour planifier le rôle de la foresterie dans l'ensemble de l'économie nationale et la contribution qu'elle pouvait lui apporter. La mise en valeur industrielle des forêts a été à peu près ignorée, ce qui est peut-être particulièrement important à noter.

Il ne s'agit pas de critiquer ces activités. Nombre d'entre elles étaient et restent absolument indispensables. L'absence de planification à l'échelle nationale reflétait simplement les défauts de l'époque ou bien résultait des idées qui guidaient les proconsuls gouvernant en ce temps nombre de ces territoires. En fait, les conceptions étaient bien souvent plus avancées en foresterie que dans les autres secteurs d'activité, car les forestiers, confrontés à une production qui met des années à atteindre la maturité et dans laquelle les notions de capital et d'intérêt sont inextricablement liées, élaboraient des techniques de planification admirables dans les limites de leur propre secteur et de leurs objectifs restreints.

Les fonctions des services forestiers dans les pays en voie de développement se sont toutefois modifiées et diversifiées. Le forestier moderne doit maintenant allier à l'approche traditionnellement conservatrice des conceptions plus dynamiques orientées vers le développement. Il faut donc adapter et élargir l'assise administrative de la foresterie. C'est vrai de la plupart des activités entreprises dans les pays en voie de développement, mais c'est particulièrement nécessaire en foresterie car, à l'inverse des services officiels agricoles, géologiques et vétérinaires par exemple, le service forestier ne se borne pas à effectuer des recherches, à faire de la vulgarisation et à donner des avis, mais il pourvoit aussi directement à l'aménagement d'une ressource qui couvre souvent de vastes superficies.

Il doit s'occuper de tout ce qui concerne la régénération et l'entretien des forêts, la récolte, la transformation et la commercialisation des produits forestiers, la conservation et l'amélioration des ressources en terres et en eaux, et l'aménagement et la préservation des zones de loisirs. Les connaissances techniques requises sont donc fort vastes, et les services forestiers doivent désormais se préparer à recruter du personnel qualifié dans des domaines très divers. Les aspects biologiques de la foresterie, qui conservent toute leur importance, sont traités de façon assez satisfaisante dans les pays en voie de développement où la formation de la plupart des forestiers a été fortement orientée vers cette discipline. Dans les observations qui suivent on se bornera donc à examiner les plus graves lacunes qui existent dans les autres branches importantes de la foresterie et des industries forestières.

Economie forestière

Les services d'économistes sont nécessaires dans presque toutes les activités relevant de la foresterie et des industries forestières. Et pourtant, plus de 90 pour cent des pays en voie de développement ne possèdent pas d'économistes forestiers. Comme dans presque toutes les industries la production est entreprise en vue de la demande, la prévision de la demande devrait être une condition préalable de la production. Tel est particulièrement le cas en foresterie où le processus de la production primaire s'étend souvent sur une période considérable. La chose a une importance particulière dans la foresterie moderne où, étant donné la diversité des produits forestiers, la prévision de la demande n'est pas un simple exercice portant sur un produit final particulier, mais une opération complexe mettant en jeu une foule d'utilisations finales et de produits connexes. Certains pays en voie de développement entreprennent toutefois des programmes de plantation sans avoir la moindre idée de l'ampleur et de la nature des débouchés futurs pour les produits envisagés. D'autres laissent échapper la possibilité d'établir des plantations parce que les recherches nécessaires n'ont pas été exécutées et que les décisions continuent à être fondées sur des conjonctures plutôt que sur un examen attentif des faits. Il faut donc des économistes pour aider à évaluer l'importance et la structure des débouchés futurs pour les divers produits.

Il faut des économistes forestiers non seulement pour étudier les besoins en bois et les marchés du bois et des produits dérivés, mais aussi pour entreprendre des analyses coût/profit, des études de marché, des enquêtes sur les transports et des études touchant la viabilité des industries forestières; ils doivent donner leur avis sur le choix des emplacements, et leurs services sont nécessaires pour combiner les résultats de toutes ces études avec les évaluations des ressources et pour établir sur cette base des plans d'ensemble conformes aux objectifs de la planification nationale et régionale, en vue du développement de la foresterie et des industries forestières. Cette dernière tâche est importante. En effet, les plans de développement forestier ne peuvent

plus être établis en vase clos mais doivent s'inscrire dans le cadre de la planification économique générale.

L'influence de l'économie s'étend même au domaine de la sylviculture. Définie brièvement, la sylviculture peut être considérée comme un effort visant à contrôler et à régler la croissance des forêts et des plantations en vue d'obtenir en fin de compte le type de forêt ou de plantation qui fournira le plus efficacement les produits et les services requis. De nombreuses techniques sylvicoles seront employées pour essayer d'atteindre l'objectif de l'aménagement. Bien souvent toutefois, les pratiques utilisées en définitive le sont uniquement à cause de leurs avantages sylvicoles et non en raison de leur intérêt économique. Les outputs physiques ne sont pas exprimés en argent et les inputs ne sont pas évalués en fonction des outputs monétaires. Il arrive parfois que les intérêts physiques et financiers coïncident, peut-être par hasard, mais quand il y a conflit entre eux, l'économie peut en pâtir. On doit donc toujours essayer les pratiques sylvicoles pour en déterminer la rentabilité, car il ne faut pas oublier que les considérations financières deviennent plus importantes quand les forêts sont utilisées pour la production. En pareil cas, les forêts sont seulement le moyen d'obtenir un gain pécuniaire.

Industries forestières

Le deuxième grand domaine où les connaissances techniques font défaut dans les pays en voie de développement est celui des industries forestières. Très rares sont les administrations forestières qui disposent du personnel possédant les connaissances nécessaires pour donner des avis sur la gamme complexe des industries forestières qui commencent à jouer un rôle si important dans la foresterie moderne, et à plus forte raison pour diriger ces industries. Nous ne demandons pas que chaque service forestier possède des experts dans tous les secteurs de ce complexe que constituent les industries forestières, qu'il emploie des spécialistes des panneaux de particules, du contre-plaqué, de la pâte et du papier ou qu'il puisse disposer des services quotidiens de chimistes et d'ingénieurs, par exemple. Ce qu'il faut, ce que nous préconisons ici avec force, c'est que les forestiers dans les pays en voie de développement, étant donné spécialement la pénurie générale de tels spécialistes dans ces pays, soient en mesure de déterminer, au moins aux stades préliminaires des études, les exigences des diverses industries forestières et la mesure dans laquelle les ressources en bois se prêtent à un certain nombre d'usages.

Plus précisément, ils devraient être capables de donner au gouvernement, aux planificateurs et parfois aux autorités financières des avis sur l'aptitude technique des principales matières premières à l'usage final envisagé, savoir si l'industrie considérée a besoin d'énergie, d'eau et de matières premières secondaires et, dans l'affirmative, quelles sont les quantités nécessaires, si elles sont déjà disponibles ou s'il est possible de se les procurer, connaître les exigences techniques des différents procédés de transformation, de manière à

pouvoir indiquer au gouvernement et aux personnes et organismes intéressés les méthodes les plus appropriées, et enfin être en mesure d'évaluer les besoins en main-d'oeuvre de l'industrie, le degré de compétence technique requis et les possibilités de trouver sur place du personnel qualifié.

En l'absence de telles connaissances, l'industrialisation des forêts indigènes reste entièrement subordonnée aux conseils extérieurs. Des avis dans ce domaine peuvent être fournis par les organisations internationales et dans le cadre de l'aide bilatérale, et ils sont généralement objectifs, mais il serait évidemment avantageux que les administrations forestières nationales soient à même d'apprécier la valeur du travail qui a été fait pour elles — sinon d'assurer elles-mêmes les services considérés — et de présenter en connaissance de cause des demandes de conseil dans ce secteur.

Utilisation des terres

L'utilisation générale des terres est un autre secteur sur lequel il faut mettre un accent nouveau. Les services forestiers modernes doivent posséder des hommes qui soient capables, non seulement d'évaluer qualitativement l'influence des forêts sur les sols et les eaux, ainsi que la contribution potentielle d'un aménagement efficace de l'habitat forestier à la production de la faune sauvage, aux loisirs, au tourisme et à tout l'environnement social, mais aussi d'exprimer ces effets quantitativement et de les traduire en termes pécuniaires. Ils devraient être en mesure de déterminer les priorités en matière d'utilisation des terres, d'indiquer si l'aménagement doit poursuivre des buts multiples et, dans l'affirmative, quelle devrait être l'utilisation dominante dans la combinaison. Pour bien s'acquitter de cette tâche, ils doivent connaître les combinaisons possibles et les interactions des diverses utilisations, mais aussi être capables d'évaluer les besoins de la société en biens et services, ainsi que les coûts et les profits dérivant de ces utilisations. Les arguments vagues et souvent dépourvus de fondement réel qui étaient employés dans le passé doivent être remplacés et étayés par des données de fait.

Gestion commerciale et administration

L'insuffisance des connaissances dans ce domaine est peut-être la plus grave et la plus fréquente des lacunes dont souffrent les services forestiers des pays en voie de développement. Cette insuffisance ne concerne pas uniquement les aspects non techniques de la foresterie, mais s'observe même dans le secteur restreint de l'aménagement où les forestiers travaillent depuis longtemps. Comme les pays moins développés mettent traditionnellement l'accent sur la conservation des forêts, il n'y a peut-être rien d'étonnant à cela. Dans le contexte socio-économique actuel, les forêts devraient toutefois être essentiellement considérées comme des ressources à mettre en valeur selon des critères commerciaux. On a donc grand besoin de personnel formé aux techniques de gestion commerciale.

Dans le passé, la préservation de la nature semblait

l'emporter sur toute autre considération dans la pratique de la foresterie. Certes, on jugeait que le bois tiré des arbres avait une certaine valeur, mais ceux qui cherchaient à s'enrichir aux dépens des forêts étaient souvent jugés sévèrement. Les forestiers n'ignoraient pas les interactions entre la forêt, l'eau et le sol. Ils avaient noté que la destruction du patrimoine forestier favorisait souvent l'érosion, la sédimentation, les inondations et la sécheresse. En outre, ils se préoccupaient de l'approvisionnement des collectivités qui tiraient leur bois des forêts locales. Etant donné les moyens de transport limités, ils craignaient que cet approvisionnement ne soit perturbé, et leur pensée, leurs plans et leurs méthodes d'aménagement s'inspiraient de ces considérations.

Aussi ont-ils élaboré certains préceptes soulignant la nécessité de ne pas altérer exagérément les ressources forestières, sinon de les maintenir intactes. Ils ont aussi insisté sur la nécessité d'un rendement matériel soutenu en bois et autres produits forestiers, afin d'obtenir une production régulière. Ces principes directeurs et les considérations profondes qui les inspiraient, si admirables qu'ils puissent avoir été aux époques et dans les lieux où ils ont été formulés, ont pris par la suite l'allure de dogmes universels et sont encore appliqués aveuglément dans de nombreux pays en voie de développement, dans des circonstances où ils ne se justifient guère.

Il devient de plus en plus urgent d'élargir la conception de la foresterie pour y introduire sans fausse honte la notion de profit économique. Les capitaux sont rares, de même que les terres dans de nombreux pays. La foresterie doit donc lutter pour avoir sa part de ces ressources et, pour pouvoir le faire avec succès, elle doit organiser efficacement ses opérations. En outre, c'est seulement ainsi que le secteur de la foresterie et des industries forestières pourra apporter sa pleine contribution au progrès économique. Les administrations forestières doivent gérer les ressources disponibles en utilisant les moyens et les méthodes qui leur permettent d'en tirer le meilleur parti. Le forestier doit être capable d'opérer des choix sur l'analyse des données et des informations dont il dispose; il doit savoir comment élaborer des solutions de rechange, fixer des objectifs, contrôler les opérations et évaluer les résultats. En d'autres termes, la tâche du forestier moderne consiste à déterminer quels objectifs devraient et pourraient être atteints; où, quand et comment agir, et quelles sont les personnes les mieux qualifiées pour s'acquitter des tâches nécessaires. Il doit aussi être capable de justifier son action et ses décisions.

Il est facile et tentant de suggérer que les pays en voie de développement devraient tous employer les méthodes modernes relevant de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui génériquement la "recherche opérationnelle". En fait, nombre de ces méthodes, telles que la programmation linéaire, la programmation dynamique, la théorie des jeux et la théorie des probabilités, trouvent place dans la gestion et l'administration des forêts et peuvent être utilisées pour de nombreuses opérations ressortissant à la foresterie et

aux industries forestières. En règle générale toutefois, le moment n'est pas encore venu pour ces pays d'appliquer ces méthodes à grande échelle, ne serait-ce que parce que les données requises pour évaluer les paramètres nécessaires ne sont pas toujours disponibles.

Il existe toutefois un groupe de techniques de planification et de contrôle dont on peut recommander l'utilisation générale en foresterie et dans les industries forestières par les pays en voie de développement. Il s'agit de ce qu'on appelle la "technique de l'évaluation et de l'étude des programmes" (Programme evaluation and review technique) (PERT) et la "méthode du chemin critique" (Critical path method) (CPM). Ces deux méthodes sont généralement désignées par l'expression "analyse de réseaux" (Network Analyses). Dans ce système, on construit un réseau, ou modèle graphique, pour illustrer un projet ou un programme. La technique utilisée pour construire ce modèle consiste à dresser la liste des principales activités à exécuter pour réaliser le projet ou le programme, et à établir un graphique illustrant la logistique de ces activités: leur succession, le temps nécessaire pour mener à bien chacune d'elles et les ressources (main-d'oeuvre, capitaux, matières premières, etc.) à leur affecter. Le réseau montre donc les interrelations entre ces activités: le moment où chacune commence, le moment où chacune se termine et leur influence réciproque.

Il n'y a pas lieu d'examiner ici ce système en détail¹⁴. Il peut être appliqué dans plusieurs circonstances à des opérations de planification et de gestion en foresterie et dans les industries forestières, il offre la possibilité de mieux contrôler de nombreux aspects du développement et de la production, et il permet de présenter de grandes quantités de données sous une forme concise et ordonnée. Il offre des solutions aux difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit par exemple de déterminer le temps nécessaire à l'exécution d'un projet et les dépenses qu'il entraînera, il permet aux autorités responsables de savoir si le personnel disponible est suffisant pour l'exécution de tâches déterminées, il montre où et quand de nouveaux contrôles doivent être pratiqués, il peut être utilisé pour déterminer les besoins en matériel et en capitaux, et il permet aux administrateurs forestiers de remédier aux incertitudes inhérentes aux projets et programmes quand il n'existe pas de données types sur les dépenses et les délais.

Avantage peut-être particulièrement important pour les pays en voie de développement, il s'agit d'une technique manuelle qui n'exige pas de machines coûteuses et compliquées mais qui nécessite, pour évaluer les différentes opérations et arrêter la succession des activités, un esprit rigoureux et logique. En outre, il n'est pas très difficile d'acquérir les connaissances pratiques nécessaires à l'emploi de cette technique.

Quelles que soient les techniques modernes utilisées

au service de l'administration et de la gestion, c'est surtout l'état d'esprit qui compte. L'ancienne optique qui prévalait chez les forestiers dans les pays en voie de développement doit céder la place à une nouvelle conception de leur profession plaçant au premier rang des préoccupations l'efficacité de la gestion et la qualité de la planification.

En résumé, un service forestier moderne dans un pays en voie de développement doit donc avoir à sa disposition, outre les biologistes forestiers qui constituent traditionnellement le gros de ses cadres, des spécialistes de l'économie forestière, des industries forestières, et de l'aménagement des terres ainsi que des administrateurs compétents. Nous ne demandons pas que chaque forestier possède toutes les compétences ou connaissances requises pour utiliser les techniques qui ont été décrites; en revanche, ce que nous préconisons vivement, c'est non seulement que les services forestiers puissent disposer et faire usage de ces compétences et connaissances, mais aussi que tous leurs membres aient conscience que les diverses disciplines sont interdépendantes et qu'ils possèdent eux-mêmes des notions au moins sommaires à leur sujet.

ORGANISATION DES ADMINISTRATIONS FORESTIERES

Même si le service forestier comprend des spécialistes dans les domaines précités, cela ne suffit toutefois pas à garantir qu'il soit fondamentalement capable d'organiser le développement forestier. L'efficacité avec laquelle un service forestier peut amorcer et promouvoir le développement de la foresterie et des industries forestières dépend pour une large part de sa place dans la structure administrative générale de l'Etat et de sa propre structure organisationnelle. Comme son type d'organisation doit dépendre des objectifs qui lui sont assignés et du cadre socio-économique, il n'y a évidemment pas de formule unique qui soit applicable à tous les services forestiers des pays en voie de développement. Toutefois, plusieurs des défauts que nous allons examiner sont communs à nombre de pays non industrialisés, et l'on espère que les considérations exposées ci-après fourniront aux gouvernements des orientations pour procéder à la réorganisation de leurs services forestiers.

Il convient de souligner que la foresterie de production est une activité commerciale et que l'organisation des services forestiers doit donc s'écarter, sur certains points importants, de celle des autres départements gouvernementaux qui se bornent à fournir des services. Il y a également lieu de relever que l'administration n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'atteindre efficacement les objectifs poursuivis. Il s'ensuit que la structure administrative doit évoluer à mesure que les connaissances s'enrichissent, que le cadre socio-économique se modifie et que les objectifs changent. C'est là un fait que l'on oublie fréquemment, non seulement dans les pays en voie de développement mais aussi dans les pays développés, et l'on a souvent bien du mal à modifier les attitudes et les structures administratives. Il n'est donc pas surprenant que, dans

¹⁴ Pour de plus amples renseignements, voir: J.J. Moder et C.R. Phillips, *Project management with CPM and PERT*. New York, Reinhold, 1964.

beaucoup de pays en voie de développement, les services forestiers aient la même structure que les services gouvernementaux qui s'adonnent à des activités non commerciales et soient encore régis par une organisation qui avait été conçue à une époque où les objectifs étaient sensiblement différents de ceux de la foresterie moderne.

Pour incorporer les administrations forestières dans le cadre des services de l'Etat, on peut:

1. intégrer la foresterie et les industries forestières dans un ministère qui coiffe d'autres départements, par exemple agriculture, ressources naturelles, industrie, planification, etc.;
2. ériger en un ministère distinct l'administration de la foresterie et des industries forestières;
3. donner à l'administration de la foresterie et des industries forestières un caractère relativement extra-étatique et plus commercial, en en faisant une société d'intérêt public et
4. tout en maintenant la foresterie et les industries forestières dans le cadre des services de l'Etat, accorder à ce secteur une certaine autonomie en le plaçant sous le contrôle d'une commission des forêts.

Toutes ces solutions présentent des avantages et des inconvénients. En rattachant la foresterie et les industries forestières à des ministères qui s'occupent de problèmes en gros analogues à ceux des forêts, il devrait être possible de promouvoir des échanges d'idées, d'influencer par des contacts quotidiens les responsables des domaines d'activités connexes et d'assurer que les problèmes de la nation seront envisagés dans une optique intégrée, comme il est extrêmement souhaitable. Pourtant, il arrive parfois non seulement que ces objectifs ne soient pas atteints, mais aussi que l'existence même de départements différents au sein d'un seul et même ministère accroisse la concurrence entre eux au détriment des intérêts du pays. En outre, quand les ministres ont la responsabilité de plusieurs secteurs, ils attribuent presque inévitablement plus d'importance à certains d'entre eux, et les projets et programmes proposés dans des domaines qui ne sont manifestement pas "payants" du point de vue électoral ne seront pas défendus au Conseil des ministres avec la conviction nécessaire.

C'est pourquoi on préconise parfois la création d'un ministère distinct pour la foresterie et les industries forestières. Avec cette solution toutefois, les problèmes du pays en matière d'utilisation des terres et les problèmes d'industrialisation qui s'y rattachent ne peuvent plus être abordés sous plusieurs angles à la fois, ce qui est regrettable. Il est probable que les intérêts de la foresterie et des industries forestières seront défendus avec plus d'ardeur, mais il est assez logique de se demander si cet avantage sectoriel compense ceux de l'approche plus intégrée dont nous avons parlé plus haut. En outre, dans la gestion commerciale (par opposition à l'administration publique), il semble y avoir une tendance à constituer des équipes pluridisciplinaires pour préparer et exécuter des

programmes déterminés, tendance qui influera sans doute sur l'organisation des services publics dans l'avenir.

Beaucoup de gouvernements ont créé des sociétés d'intérêt public pour administrer et gérer les secteurs d'activité qui sont jugés essentiellement commerciaux. Dans le domaine de la foresterie et des industries forestières, la création de sociétés de ce genre pourrait être préconisée à cause de certaines caractéristiques de la fonction publique qui ne permettent guère à des fonctionnaires de s'occuper efficacement des aspects commerciaux de l'administration des forêts. Dans certaines circonstances, nombre des facteurs qui font traditionnellement la force de la fonction publique peuvent être au contraire des handicaps. La sécurité d'emploi dont jouit le fonctionnaire et le fait qu'il n'ait pas à lutter pour son avancement sont censés assurer une objectivité, une sérénité d'esprit qu'il peut être difficile d'atteindre dans le climat des affaires. Toutefois, ces mêmes conditions d'emploi sont parfois génératrices d'inertie, de méfiance à l'égard des idées nouvelles, de peur du risque et de répugnance à modifier les pratiques traditionnelles et à s'aventurer dans des domaines nouveaux.

Au contraire, comme l'avancement se fait au mérite dans les sociétés d'intérêt public, il y a un esprit de compétition dans le personnel, d'où une augmentation fréquente de la productivité et une tendance aux innovations. En outre, comme la sécurité d'emploi est moins grande, le personnel est constamment aiguillonné par le sentiment qu'il lui faut se perfectionner. Enfin — et c'est peut-être là leur principal avantage — les sociétés d'intérêt public ne sont pas soumises au contrôle budgétaire annuel du Ministère des finances et du trésor, de sorte qu'elles peuvent planifier et mettre en oeuvre l'aménagement forestier en ayant une vue suffisamment claire de l'avenir.

Le principal danger que pourrait entraîner la création de telles sociétés dans le domaine de la foresterie, spécialement dans les pays en voie de développement, semble résider dans une accélération de la cadence de renouvellement du personnel, une fois que la sécurité d'emploi et l'avancement ne seront plus garantis. Ce serait très regrettable, non seulement parce que la foresterie exige la continuité dans la planification et dans l'effort, mais aussi parce que, dans ces pays, les forestiers qualifiés sont peu nombreux. En outre, l'autonomie partielle dont jouiraient ces sociétés d'intérêt public empêcherait dans certains cas d'envisager les problèmes du pays dans une optique intégrée.

La création de commissions forestières représente une autre solution possible. Ces commissions auraient directement accès au ministre responsable, donneraient des avis sur l'élaboration des politiques et exerceraient un contrôle exécutif sur le personnel du département des forêts. Si leurs membres sont bien choisis, la création de ces commissions permettrait d'infuser des idées nouvelles à l'administration forestière et d'assurer la liaison nécessaire avec l'industrie et les propriétaires de forêts. Toutefois, comme les membres des

commissions forestières ne sont généralement pas choisis parmi les fonctionnaires, beaucoup de gouvernements répugnent à leur déléguer des pouvoirs si grands.

Cette brève étude de certains moyens d'intégrer les administrations forestières dans le cadre des services de l'Etat montre qu'il existe plusieurs formules possibles. En fin de compte, le choix sera donc sans doute dicté par les conceptions qui inspirent l'action gouvernementale. Toutefois, quelle que soit la méthode choisie, de puissantes raisons semblent conseiller d'accorder aux services forestiers plus d'autonomie que n'en ont normalement les services de l'administration. Le fait que la foresterie soit une activité de longue haleine, le caractère unitaire du processus de production et la corrélation indispensable entre la croissance des arbres et la transformation du bois, la nécessité de contacts continus entre producteurs et consommateurs et le besoin de prévoir les modifications de la demande et de réformer en conséquence les méthodes et les structures donnent à penser que les services forestiers doivent être régis par des arrangements administratifs assez souples. De ce point de vue, la solution de l'organisation autonome semble la meilleure. L'intégration des activités d'une telle organisation dans celles des autres secteurs de l'économie qui jouent un rôle dans le développement de la foresterie et des industries forestières revêtirait alors une importance capitale.

INTEGRATION

La structure organisationnelle des services forestiers devrait non seulement assurer la souplesse qui résulte de l'autonomie mais répondre aussi à une triple exigence:

1. Faciliter l'intégration de la planification du développement forestier dans la planification nationale et régionale car, comme on l'a montré, il existe une influence réciproque entre la foresterie et les industries forestières, d'une part, et de nombreux autres secteurs de l'économie nationale, d'autre part.
2. Permettre de coordonner la foresterie et les industries forestières non seulement avec les services matériels et récréatifs que fournit la forêt, mais aussi avec d'autres formes d'utilisation des terres qui sont influencées par la foresterie.
3. Assurer des échanges d'idées entre les responsables de la foresterie et ceux qui s'occupent principalement des industries forestières. Il faut bien comprendre — et cela doit se refléter dans la structure organisationnelle — que la foresterie et les industries forestières sont étroitement imbriquées, que ce qu'on fabrique dépend de ce qu'on fait pousser et que le choix de ce qu'on fait pousser doit être dicté par la demande des consommateurs. Tous ces éléments sont interdépendants. La foresterie de production est un processus intégral et ne consiste pas en une série d'activités distinctes sans lien entre elles.

Pour intégrer la planification du développement forestier dans la planification nationale et régionale et

pour coordonner la foresterie avec les autres formes d'utilisation des terres, on peut affecter des forestiers aux services nationaux ou régionaux de planification ou aux ministères du développement. Ceux qui sont chargés de donner des avis sur la planification de la foresterie et des industries forestières doivent évidemment connaître les disciplines pertinentes. On se demande fréquemment quel genre de formation ces personnes devraient posséder. Il y a, semble-t-il, trois possibilités: il peut s'agir d'une personne qui a reçu soit une formation en règle portant à la fois sur la foresterie et sur les aspects économiques du développement, soit une formation portant principalement sur la foresterie mais qui a acquis une expérience économique en travaillant avec les instruments des économistes, en suivant des colloques, des stages de perfectionnement en cours d'emploi, etc., soit encore une formation économique mais qui a appris les rudiments de la foresterie. Le premier de ces types de formation est probablement le mieux adapté pour les tâches envisagées, mais il est rarement possible de trouver un expert de ce genre, même dans les pays développés. Les services forestiers des pays en voie de développement doivent donc choisir parmi le personnel disponible. De toute manière, une formation en règle n'est pas le seul critère. Ce qui est peut-être encore plus nécessaire, c'est une personne capable de considérer les situations objectivement, d'assurer que les problèmes de la foresterie sont envisagés dans leur juste perspective et, tout en accordant une attention spéciale au secteur dont elle est responsable, d'avoir une vue d'ensemble de l'économie nationale.

Les fonctionnaires qui sont chargés d'aider à coordonner la foresterie et les autres formes d'utilisation des terres, en tenant particulièrement compte des rapports de cause à effet entre la pratique de la foresterie et la présence de forêts d'une part, et la lutte contre l'érosion et la régularisation des eaux d'autre part, doivent de toute évidence être des spécialistes de ces questions. Ils doivent être constamment disponibles pour donner des avis concernant aussi bien l'influence physique de la foresterie sur le milieu général que les effets, à court et à long terme, des formes d'utilisation des terres qui impliquent le défrichement des forêts, qui perturbent la faune et qui influent sur les fonctions récréatives. Les voies de communication entre les services forestiers et les autres fonctionnaires gouvernementaux qui s'occupent des terres sont souvent tortueuses et mal débarrassées, d'où la nécessité impérieuse que les fonctionnaires en question soient aussi rattachés à un organe coordonnateur tel qu'un service de planification ou un ministère du développement. Même si les fonctionnaires des deux catégories qui viennent d'être distinguées sont matériellement affectés au département responsable de la planification, ils doivent continuer à appartenir au service forestier, relever de son chef et être responsables devant lui en dernier ressort, car il faut maintenir les liens indispensables entre le service forestier et les autorités centrales ou régionales dans ces domaines.

Assurer un courant fécond d'idées et de renseignements (sur les politiques, les techniques, les marchés, les disponibilités et les tendances futures dans le secteur de la foresterie et des industries forestières) entre les responsables de la production du bois brut et ceux qui s'occupent de le transformer en un produit semi-fini et fini pose un sérieux problème, que vient compliquer le fait qu'il existe dans de nombreux pays une distinction ancienne entre foresterie, d'une part, et industrie forestière, d'autre part. Cette distinction est artificielle et indéfendable, mais elle est ancrée si profondément dans certains pays où l'Etat produit le bois et les entrepreneurs privés contrôlent la transformation et la fabrication, que de nombreux aspects de l'économie nationale — ou la conception du comportement du secteur public ou privé — devraient être radicalement modifiés pour assurer vraiment l'élaboration et la mise en oeuvre de plans intégrés concernant la foresterie et les industries forestières.

En faisant appel à des mesures fiscales et réglementaires, l'Etat peut naturellement orienter l'industrialisation dans le sens qu'il désire. Toutefois, ces mesures ne garantissent pas que des investissements seront réalisés dans les industries et dans les secteurs qu'il juge appropriés. Elles créent simplement des contraintes et des stimulants qu'il n'est pas toujours possible de rendre assez puissants pour atteindre les objectifs recherchés.

Un autre moyen d'assurer l'intégration et la coopération souhaitables consiste à créer des comités consultatifs des forêts et des industries forestières. Il devrait s'agir d'organismes officiels, composés de manière à refléter les opinions d'un vaste éventail d'utilisateurs industriels des forêts et la manière de voir de ceux qui s'occupent de faire pousser les arbres. On créerait ainsi un lieu de rencontre de nature à favoriser une coopération très étroite entre ces deux catégories d'intérêts essentielles, sans modifier trop radicalement les structures existantes.

Quelques pays en voie de développement s'orientent déjà dans cette voie. Au Nigeria occidental par exemple, une commission forestière a été constituée à la suite du rapport¹⁵ d'un comité chargé d'enquêter sur la politique forestière et l'aménagement des forêts. Les points qui nous intéressent ici sont que la composition de cette commission doit obligatoirement refléter les divers intérêts forestiers, à savoir production, utilisation, commercialisation et propriété, et que deux au moins de ses sept membres doivent représenter les industries forestières. Selon les propres termes du rapport, l'un des principaux objectifs de la commission est "d'élaborer et d'administrer un système planifié à long terme d'aménagement forestier et de régulation des industries forestières".

Toutefois, le moyen le plus efficace d'assurer l'intégration de la foresterie et des industries forestières consiste peut-être à ce que l'Etat participe activement

— pour cette raison et pour d'autres — à la transformation du bois et à la production de la matière brute. Au Ceylan, par exemple, il existe depuis 1957 une "State Timber Corporation". Cette société d'Etat dirige et contrôle l'extraction du bois, la transformation primaire du bois ainsi que la fabrication et la commercialisation des produits tirés du bois. Une formule assez semblable existe au Soudan et dans certains Etats indiens. Au Malawi, l'Etat possède et exploite une chaîne de scieries. En Tanzanie, une fabrique de panneaux de particules récemment créée appartient entièrement à l'Etat qui possède aussi des parts dans une usine de contre-plaqué. Au Paraguay, l'Etat possède au moins une scierie. Au Honduras, des plans de participation de l'Etat à une fabrique de pâte et de papier en sont déjà à un stade avancé. Les intérêts financiers du Gouvernement hondurien seront fort appréciables, mais la majorité des actions appartiendront à des bailleurs de fonds privés.

Le degré de participation de l'Etat à l'aménagement et au contrôle des industries forestières peut donc varier entre des limites très larges. Comme ces industries, de par leur nature, peuvent manifestement favoriser le développement économique et social, en plus des gains financiers qu'elles procurent incontestablement, un plus grand nombre de pays en voie de développement seraient peut-être bien inspirés d'entreprendre des investissements de ce genre.

REGLEMENTATION

En dehors de ces défauts d'organisation, il existe dans beaucoup de pays en voie de développement des obstacles à l'efficacité qui tiennent aux procédures suivies et qui ne semblent pas liés à la structure même des services publics. Dans ces pays, la plupart des gouvernements n'ont pas modifié le fonctionnement des services administratifs dont ils avaient hérité lors de l'accession à l'indépendance, et les règles et procédures régissant les activités administratives quotidiennes restent dans une large mesure identiques à ce qu'elles étaient avant l'indépendance. Nous n'avons pas à nous occuper ici des répercussions de cet état de choses sur les administrations nationales en général. Ce qui nous intéresse dans le présent contexte, ce sont leurs effets sur la foresterie.

Le fonctionnement actuel de la plupart des services forestiers repose sur un principe essentiel: les fonctionnaires doivent observer strictement une série d'ordonnances gouvernementales ou un ensemble de prescriptions officielles et s'inspirer des précédents pour donner des avis et résoudre les problèmes. De toute évidence, il y a de nombreux avantages à ce qu'un ensemble de règles et de procédures guident l'action des fonctionnaires, car elles assurent une certaine uniformité de conception et tendent à limiter le népotisme et la corruption. Toutefois, la foresterie a besoin d'un cadre et non d'un carcan. En outre, nombre des règles en vigueur dans les pays en voie de développement ont été élaborées dans des circonstances qui n'ont guère de rapport avec les exigences du développement de la

¹⁵ A.L. Mabogunje et al. *Forest policy and management in Western State of Nigeria: report of the committee set up by His Excellency the Military Governor of Nigeria*. Ibadan, 1967.

foresterie moderne et doivent donc être révisées. Quant à l'utilisation des précédents comme règle d'administration, elle peut être souhaitable dans certaines circonstances mais, dans le secteur des industries forestières, rares sont les précédents reposant sur des décisions prises en régime d'indépendance politique quand il s'agit de pays en voie de développement. Il est donc manifestement nécessaire d'élaborer une série de règles expressément conçues pour les services forestiers. Cela ne signifie pas obligatoirement que lesdits services doivent être placés hors du cadre général de l'administration nationale. Dans bien des cas, certains services publics, la police par exemple, sont régis par des règles et emploient des méthodes spécialement conçues en vue de leurs fonctions particulières mais n'en relèvent pas moins du pouvoir législatif par l'intermédiaire d'un ministre, tout en restant dans le cadre général des services publics.

DEPLOIEMENT DU PERSONNEL SUR LE TERRAIN

La distribution dans l'espace du personnel des services forestiers est un autre héritage du passé. Dans une étude¹⁶ faite dans trois pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud, afin de déterminer la raison de la distribution particulière des cadres forestiers sur le terrain, on a utilisé certains paramètres¹⁷ reposant sur les activités des services forestiers. Même quand des facteurs tels que la facilité des communications à l'intérieur de la région ont été pris en considération, la répartition du personnel a paru de prime abord irrationnelle et anarchique. C'est seulement après avoir étudié la situation historique dans les pays en question qu'on s'est aperçu que les fonctionnaires forestiers étaient affectés dans certains endroits uniquement parce que c'était là qu'ils avaient été traditionnellement envoyés de tout temps. Il ne s'agit pas d'exemples isolés, et il en résulte que, dans beaucoup de pays en voie de développement, les forestiers sont déployés sur le terrain de telle manière que certaines zones manquent de personnel tandis que d'autres en ont trop.

D'autres pays souffrent d'une centralisation excessive. Les cadres forestiers sont concentrés dans l'une ou l'autre des grandes villes; en effet, l'Etat ne leur accorde pas les avantages qui pourraient les inciter à vivre sur le terrain, dans des conditions souvent difficiles, et ils ne reçoivent pas d'indemnités de déplacement suffisantes. Cette carence de l'Etat qui se refuse à assurer le cadre matériel nécessaire a plusieurs conséquences fâcheuses: le personnel de terrain

subalterne est mal encadré, les possibilités de corruption augmentent, et il arrive souvent que des cultivateurs nomades et des utilisateurs illégaux empiètent sur le domaine forestier, avec pour résultat inévitable la destruction des forêts, le gaspillage de ressources précieuses et des pertes de revenus.

Il faut donc bien comprendre que l'articulation du personnel sur le terrain est un aspect important de l'administration forestière. Le déploiement de ce personnel doit être dicté par le volume et la complexité des tâches à exécuter et par les moyens de communication disponibles — notamment routes, cours d'eau et véhicules — pour les déplacements jusqu'aux zones de travail. Dans ce domaine comme dans presque tous les autres, il s'agit surtout d'évaluer les dépenses et les avantages qui résulteraient des divers modes de distribution possibles et de déterminer les formules qui assureraient le rendement net maximal dans le contexte social du pays.

Cette carence organisationnelle est souvent aggravée par le manque d'information et l'absence des qualités qui sont tellement nécessaires au maniement des hommes. Ce point est particulièrement important en foresterie où l'efficacité administrative exige que les cadres fassent des tournées en forêt et parfois y vivent, alors que la population locale interprète souvent de telles affectations comme le signe d'un rang subalterne, s'imaginant que les hommes les plus qualifiés restent au siège central.

Avant de terminer ce recensement des différentes lacunes des administrations forestières dans les pays en voie de développement, il convient peut-être de souligner que, si les structures officielles, les réglementations spéciales et le déploiement plus rationnel du personnel influent incontestablement sur l'efficacité des services forestiers, ce qui compte surtout en définitive, c'est encore une fois l'attitude à l'égard de la foresterie et du développement économique. Pour que ce secteur apporte au progrès économique la contribution dont il est capable, il faut que les gouvernements, les forestiers et le public aient l'esprit orienté vers le développement. Les gouvernements doivent non seulement se rendre compte de la contribution potentielle de la foresterie et des industries forestières, mais aussi reconnaître ses caractéristiques propres et la nécessité d'établir les liens dont nous venons de parler. Ils doivent comprendre que, la foresterie étant une tâche de longue haleine, les crédits doivent être accordés non pas année par année mais pour des périodes assez longues, de manière que les forestiers aient l'assurance que leurs plans seront exécutés, que les forêts qu'ils ont plantées seront entretenues et que les industries dont ils ont préconisé la création seront bien approvisionnées en matière première. Sinon, on risque d'assister à un émiettement des ressources déjà limitées entre des projets qui resteront inachevés.

Les forestiers doivent aussi bien comprendre que leur profession et leurs activités entrent dans le cadre général de l'économie nationale. Ils doivent donc s'efforcer d'envisager dans une optique intégrée la planification et,

¹⁶ K.F.S. King, Some aspects of forest administration in developing countries, *Obeche*, 1 (1), 1965.

¹⁷ Comme les fonctionnaires forestiers dans ces pays s'occupaient exclusivement de surveiller l'exploitation du bois, d'inspecter les forêts données en concession, les scieries et les autres usines de transformation et de promouvoir la régénération naturelle ou artificielle des forêts, on a utilisé comme paramètres la superficie dont ils avaient la charge et le nombre des concessions dans cette zone, le volume du bois qui y était produit, le nombre des usines de transformation qu'ils inspectaient et l'activité sylvicole (calculée sur la base de la superficie régénérée, éclaircie, etc.)

le cas échéant, l'exécution des plans qui en dérivent. Dans ces domaines, l'état d'esprit et l'attitude ont souvent plus d'importance que l'organisation formelle, bien que cette dernière puisse naturellement jouer un rôle considérable.

Les suggestions formulées peuvent être récapitulées comme suit:

1. Etant donné les caractéristiques de la foresterie et des industries forestières, il faut donner aux services forestiers plus d'autonomie qu'il n'est normalement possible d'en accorder aux services de l'Etat.
2. Il faut trouver le moyen de combiner l'aspect "production végétale" de la foresterie avec son aspect "utilisation industrielle". A cet effet, il peut être utile que l'Etat contrôle les industries forestières ou qu'il participe à la propriété et à la gestion des usines.
3. Des spécialistes de la planification du développement forestier et des services autres que la production de bois devraient être affectés aux ministères ou aux autres services qui sont chargés de la planification du développement national ou régional. Ils devraient toutefois continuer à appartenir au service forestier et relever en dernier ressort du chef de ce service.
4. L'administration des départements forestiers devrait être régie non par l'ensemble général des règles applicables à la fonction publique, mais par une série spéciale de règles tenant compte des caractéristiques de la foresterie et des industries forestières et de la nature commerciale des activités forestières de l'Etat.
5. Il faut déployer plus rationnellement le personnel sur le terrain en considérant spécialement l'influence des différents modes de distribution sur les rapports input/output.
6. Il importe avant tout que l'état d'esprit national soit orienté vers le développement et que le gouvernement accorde à l'administration forestière les crédits nécessaires à l'exécution de ses tâches multiples, ce qui peut exiger une dérogation au système traditionnel des ouvertures de crédit annuelles.

Enseignement, recherche et vulgarisation

L'exposé des problèmes administratifs qui handicapent les services forestiers dans la plupart des pays en voie de développement met en évidence la nécessité de modifier l'orientation traditionnelle de la formation forestière. Cette tâche est d'autant plus complexe qu'il faut accroître en même temps les effectifs de forestiers qualifiés à tous les niveaux si l'on veut mobiliser utilement le potentiel forestier de ces pays.

On trouvera au tableau IV-1 une estimation des effectifs et de la répartition géographique des forestiers de formation supérieure dans le monde entier.

On notera que 71 000 forestiers, soit 80 pour cent des effectifs mondiaux, travaillent dans les pays industrialisés. En outre, sur un nombre estimé de

TABLEAU IV-1. — EFFECTIFS ET REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES FORESTIERS DE FORMATION SUPERIEURE EN 1968

	Nombre
Europe (y compris l'U.R.S.S.)	32 000
Etats-Unis et Canada	30 000
Japon, Australie, Nouvelle-Zélande et Afrique du Sud	9 000
Total pays développés:	71 000
Afrique	500
Asie (sauf Japon et Chine continentale)	4 000
Amérique latine	1 500
Chine continentale	11 000
Total pays en voie de développement	17 000
Total général:	88 000

17 000 forestiers travaillant dans les pays en voie de développement, 11 000 seraient en Chine continentale et 6 000 seulement, soit moins de 9 pour cent du total mondial, dans les pays peu industrialisés d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine qui, cependant, possèdent plus de 50 pour cent des forêts du monde.

La FAO a d'autre part estimé les effectifs de techniciens et de forestiers de formation supérieure¹⁸ qui seront nécessaires en 1985 dans 57 pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine pour que les services forestiers puissent aménager et desservir efficacement les forêts et les industries forestières. Ces estimations figurent au tableau IV-2. Certes, une telle estimation est aléatoire. Quoi qu'il en soit, l'écart entre les effectifs actuels et les besoins, même dans l'échantillon limité de pays étudiés jusqu'à présent, est si énorme que l'erreur résultant de défauts des critères ou de la méthodologie¹⁹ n'a sans doute qu'une importance mineure.

Comme on pouvait s'y attendre, les institutions de niveau universitaire qui forment le personnel destiné à la foresterie et aux industries forestières sont tout aussi inégalement réparties dans le monde. D'après les

¹⁸ Dans l'ensemble de ce chapitre, on emploie le terme forestier de formation supérieure pour désigner les titulaires en foresterie ou dans une discipline connexe d'un diplôme délivré par une université ou une institution équivalente. Un technicien est une personne qui, après un minimum de neuf années d'école, a suivi une formation à plein temps dans une institution agréée de niveau sub-universitaire. Le tableau IV-2 ne contient pas d'estimation du personnel des écoles professionnelles (gardes forestiers, contremaîtres, etc.)

¹⁹ Dans une étude de cette nature, il eut sans doute été plus approprié de déterminer la main-d'oeuvre nécessaire pour chaque activité forestière et d'appliquer des coefficients d'encadrement pour évaluer les besoins de personnel qualifié des divers niveaux. Mais, faute d'estimations locales des besoins de main-d'oeuvre, cette méthode était inapplicable. On a donc eu recours à des normes empiriques pour estimer le nombre de techniciens par hectare de forêt et par m³ de bois produit. Pour le personnel de formation supérieure, on a estimé les effectifs nécessaires en appliquant des coefficients d'encadrement empiriques. Les normes et coefficients d'encadrement sont établis essentiellement sur la base de données provenant des diverses régions; si les moyennes ainsi obtenues ont une utilité pratique, elles devront être ajustées pour s'appliquer aux pays individuellement et révisées en fonction des progrès techniques et de l'évolution socio-économique.

TABLEAU IV-2. — EFFECTIFS DE PERSONNEL QUALIFIE
NECESSAIRES POUR LES FORETS ET LES INDUSTRIES
FORESTIERES EN 1985

	Techniciens	Forestiers de niveau supérieur
Amérique latine (24 pays)	30 600	6 500
Asie et Extrême-Orient (9 pays)	22 800	5 700
Afrique (24 pays)	9 600	1 800
Total	63 000	14 000

enquêtes de la FAO (tableau IV-3) 70 pour cent d'entre elles se trouvent dans les pays industrialisés tandis que les pays en voie de développement (Chine continentale non comprise) ne possèdent qu'environ 17 pour cent des écoles forestières du monde.

Certes, cette pauvreté en institutions d'enseignement forestier est une faiblesse des pays en voie de développement mais paradoxalement, c'est peut-être aussi un gage de force pour l'avenir, pourvu que ces pays travaillent immédiatement à y remédier. En effet, ils peuvent créer les institutions qui formeront le personnel dont ils ont besoin, non pas comme on l'a trop souvent fait, au mépris des exigences du développement, mais au contraire en fonction des besoins futurs de l'économie nationale tout entière. Il est beaucoup plus facile d'éduquer et de former un esprit libre des dogmes et préjugés du passé que d'imprimer une forme nouvelle sur des attitudes anciennes et figées. Il faudra toutefois prévoir aussi de poursuivre la formation des forestiers déjà qualifiés.

TABLEAU IV-3. — NOMBRE ET REPARTITION GEOGRAPHIQUE
DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES
D'ENSEIGNEMENT FORESTIER

	Nombre
Europe (y compris l'U.R.S.S.)	56
Etats-Unis et Canada	44
Japon, Australie, Nouvelle-Zélande et Afrique du Sud	34
Total pays développés:	134
Afrique	3
Asie (sauf Japon et Chine continentale)	16
Amérique latine	15
Chine continentale	20
Total pays en voie de développement:	54
Total général:	188

Dans les paragraphes qui suivent, on étudie trois activités qui ont une influence considérable sur l'administration forestière et par conséquent sur le développement des forêts et des industries forestières, à savoir l'enseignement, la recherche et la vulgarisation. Ces activités sont bien évidemment interdépendantes et ne sont étudiées séparément ici que pour simplifier la présentation.

ENSEIGNEMENT

On cherchera ici à répondre à deux questions:

1. Où convient-il de former les nombreux forestiers qualifiés nécessaires aux pays en voie de développement?
2. Quel type d'enseignement doivent-ils recevoir?

On avance parfois que, la formation supérieure d'un forestier étant coûteuse et portant sur bon nombre de techniques dont les pays en voie de développement offrent peu d'exemples, il serait sage de s'en remettre aux institutions déjà établies dans les pays industrialisés. Mais si ce point de vue répond à un louable souci d'économie et à une préoccupation sincère d'utiliser rationnellement les capitaux limités des pays en voie de développement, il ne tient pas suffisamment compte des bénéfices. On oublie trop souvent toute la gamme d'avantages sociaux et économiques dont bénéficie l'étudiant et, en fin de compte, le pays, si l'enseignement est donné dans un milieu physique, social et économique analogue à celui dans lequel le forestier devra travailler.

Même si au départ la formation supérieure dans un pays en voie de développement coûte plus cher que dans un pays développé²⁰, son coût diminue avec le temps et elle prépare souvent mieux aux problèmes locaux du fait qu'elle donne l'habitude de les situer dans leur contexte réel. D'un autre côté, s'il est vrai que l'exposé de certains aspects des industries forestières demande souvent plus de capacités didactiques dans des pays relativement peu industrialisés, les auxiliaires visuels peuvent dans une large mesure pallier cette difficulté. En outre, cet inconvénient est plus que compensé par ce que l'on gagne dans les autres secteurs de la foresterie et des industries forestières pour lesquels l'enseignement s'appuie sur des exemples locaux et sur le milieu local: dendrologie, sylviculture, utilisation des terres, influences forestières, aménagement de la faune, place du secteur forestier dans l'économie nationale, aménagement forestier, administration forestière. De plus, l'indépendance intellectuelle, si difficile à acquérir, et qui est indispensable aux pays en voie de développement, jaillit mieux dans un milieu familial. Il est d'autre part souhaitable d'établir d'emblée des liens aussi étroits que possible entre les futurs cadres du secteur forestier, et ceux pour qui ils travailleront; de tels liens se tissent plus facilement lorsque l'élite n'est pas isolée par sa formation à l'étranger.

Deux observations s'imposent à cet égard. Premièrement, il est prouvé que le pourcentage d'échecs des élèves provenant des pays en voie de développement étudiant dans les pays développés est plus élevé que lorsque l'enseignement est donné dans un milieu analogue à leur milieu d'origine. Cela ne tient généralement pas à une différence des études mais le plus souvent à la difficulté de vivre et d'étudier dans des sociétés étrangères.

²⁰ Ce n'est d'ailleurs pas toujours le cas. La FAO a comparé du point de vue purement financier le coût de la formation des forestiers iraniens dans un pays développé avec celui de leur formation en Iran et a constaté que la formation sur place est plus économique.

Deuxièmement, dans la plupart des pays en voie de développement on désigne généralement les sujets les plus qualifiés pour étudier à l'étranger. Or, malheureusement, un très fort pourcentage des lauréats (jusqu'à 60 pour cent dans certains pays)²¹ généralement parmi les plus doués, ne rentre pas dans le pays d'origine. Par contre, rares sont les lauréats des institutions locales qui cherchent un emploi permanent à l'étranger. Les études à l'étranger encouragent l'exode intellectuel.

C'est pourquoi il semble souhaitable dans l'ensemble d'assurer la formation universitaire dans les pays en voie de développement eux-mêmes. A noter que l'on ne suggère pas ici de créer des institutions d'enseignement forestier dans tous les pays qui souhaitent développer le secteur des forêts et des industries forestières. Il est très nécessaire d'estimer soigneusement les besoins de personnel dans le secteur forestier sur le plan national et régional; en ce qui concerne les écoles forestières, plans et réalisations devront leur permettre de desservir de vastes territoires relativement homogènes, du point de vue du milieu physique, du développement économique et des problèmes qui se posent.

La solution proposée pour le premier problème évoqué dans ce chapitre appelle une nouvelle question: si l'on opte pour un enseignement universitaire forestier donné dans les pays en voie de développement eux-mêmes, quelle sorte d'institution faut-il préconiser? Cela dépendra du système d'enseignement existant dans le pays ou les régions envisagés. D'une façon générale, il semble toutefois souhaitable d'intégrer les facultés forestières ou départements forestiers aux universités existantes plutôt que de créer des institutions distinctes²². En dehors du prestige que confère, dans de nombreux pays en voie de développement, le diplôme d'une institution qui décerne également des diplômes dans d'autres disciplines, la qualité et la gamme des enseignements y gagnent généralement et le coût total par étudiant est moins élevé.

Au niveau universitaire, la formation forestière doit être interdisciplinaire: le forestier moderne doit être initié à une vaste gamme de sujets dont beaucoup appartiennent à d'autres disciplines ou d'autres carrières. Bien évidemment, des économies considérables sont possibles si les futurs forestiers peuvent tirer parti des cours existants dans les disciplines qui ne sont pas proprement forestières. En outre, selon toute probabilité, la qualité de l'enseignement de ces disciplines intéressant plusieurs facultés, qui sont souvent fondamentales, serait meilleure que s'il était laissé à des forestiers spécialisés. Pour lui donner l'orientation forestière voulue, des cours spéciaux à l'intention des élèves forestiers ou des conférences plus spécialisées de la faculté forestière illustrant les notions de base enseignées pourront être nécessaires. Quel que soit le système adopté, les futurs forestiers doivent bien comprendre que la foresterie n'est qu'une des nombreuses activités importantes pour leur

pays; l'université, semble-t-il, se prête mieux qu'une institution autonome à donner les perspectives inter-sectorielles nécessaires.

Quel doit être le contenu de l'enseignement donné par ces facultés forestières dans les universités des pays en voie de développement? Dans une large mesure, l'exposé ci-dessus des qualifications requises des forestiers modernes permet de répondre à cette question. Il y a toutefois lieu de souligner quelques points. Les représentants des diverses disciplines ont coutume d'établir une liste de sujets, et d'insister sur l'attention particulière que mérite leur propre spécialité. Très souvent, dans la plupart des régions du monde, aussi bien développées qu'en voie de développement, les programmes forestiers sont en conséquence soit surchargés, soit déséquilibrés, étant conçus en fonction non pas des besoins des étudiants et du pays, mais des idées des professeurs les plus persuasifs ou les plus influents.

Il est impossible de donner une définition universelle de la teneur d'un programme d'enseignement forestier. Toutefois, on peut formuler certaines observations générales: tout d'abord ce programme doit avoir une large assise au niveau universitaire. La principale fonction des forestiers de formation universitaire relève de l'aménagement des ressources; leur formation doit donc les préparer à suggérer, planifier, et contrôler l'utilisation de ces ressources. Ils doivent donc comprendre le fonctionnement économique du secteur des forêts et des industries forestières jusque dans ses dernières ramifications et les modalités de son intégration dans l'économie nationale. Comme les ressources qu'ils aménagent ne se limitent pas aux seules forêts proprement dites mais comprennent aussi les terres utilisables pour la foresterie, pour la récréation, pour la faune et pour d'autres usages relevant de la forêt ou influencés par elle, ils doivent bien comprendre les interactions de toutes ces activités et leurs incidences sociales. Non que les cours doivent être surchargés de détails: le forestier de formation supérieure n'est pas un technicien. Faute de le comprendre, on forme souvent des forestiers dépourvus à la fois de qualifications supérieures et de compétences techniques. La formation universitaire doit porter sur un mélange judicieux de connaissances historiques et d'actualité conçu en fonction de la pratique professionnelle. En particulier, il doit apprendre à réfléchir, à se questionner, à faire des recherches personnelles et à se perfectionner constamment.

Deuxièmement, il faut insister sur les connaissances particulièrement utiles dans le pays ou la région où les forestiers devront travailler; à cet égard, le choix s'inspirera d'études sur l'économie nationale, les plans de développement nationaux et les besoins de personnel. En conséquence, il faudra réviser les programmes pour s'aligner sur le progrès et pour faire face aux nouveaux besoins de la société que le forestier sera appelé à servir.

Troisièmement, l'étudiant en foresterie devra apprendre à manier les outils scientifiques et administratifs de l'aménagement. Cet aspect doit tenir une place importante dans les programmes où que soit

²¹ Jahangir Amusegar. *Technical assistance in theory and in practice*. London, Praeger, 1967.

²² Le Comité consultatif FAO de l'enseignement forestier a souligné à maintes reprises les avantages d'une telle conception.

située la nouvelle institution. On a déjà étudié l'importance de cette question à propos des tâches quotidiennes d'administration qui incombent aux forestiers de formation supérieure: à cet égard il faut souligner toutefois que, s'ils ne doivent pas faire le travail des techniciens, ils doivent se concentrer plus efficacement sur leurs fonctions d'aménagement en confiant aux cadres techniques du service forestier de nombreuses tâches de routine.

Surtout, il est essentiel que la formation soit orientée vers le développement. On a évoqué ce point à propos de la nécessité de fonder l'enseignement sur une base suffisamment large. Il mérite toutefois d'être traité de façon plus approfondie, car le développement est la raison d'être du forestier.

En bref, l'enseignement universitaire de la foresterie doit produire des aménagistes orientés vers le développement, mais avec une formation de base étendue sur la foresterie et les industries forestières, qui devront diriger un personnel composé de techniciens de niveau sub-universitaire, de gardes forestiers, de contremaîtres, etc. Outre ces généralistes polyvalents, le service forestier a besoin de spécialistes et de techniciens.

Pour choisir le lieu des études post-universitaires, les critères ne sont pas tout à fait les mêmes que pour les études universitaires. Après une formation universitaire de base dans le milieu où il est appelé à travailler, le futur forestier a déjà bénéficié des avantages évoqués plus haut et la spécialisation dans un pays développé l'aidera beaucoup à élargir ses perspectives et approfondir son expérience. Cela a plus ou moins d'importance selon la nature de la spécialisation. Ainsi, la recherche écologique doit souvent de préférence être menée sur place, pourvu que l'on dispose du cadre académique et des moyens nécessaires. Toutefois, en règle générale, généralistes et spécialistes formés dans leur milieu d'origine devraient pouvoir compléter leurs études à l'étranger pour élargir leur expérience et soumettre leurs idées à d'indispensables confrontations.

Le choix de la spécialisation devra toujours être fonction des besoins du pays. Mais, comme on l'a dit, vu le besoin d'économistes forestiers et de spécialistes des industries forestières dans les pays en voie de développement, bon nombre d'entre eux auraient intérêt à se doter le plus tôt possible de moyens de formation dans ces domaines.

Il faut des spécialistes non seulement pour la recherche mais aussi pour certaines tâches spécialisées dans la forêt et les industries forestières aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Par exemple, d'une analyse²³ des diverses fonctions et qualifications demandées dans l'industrie de la pâte à papier, on conclut que 18 disciplines universitaires sont pertinentes. Les fonctions à remplir sont au nombre de 27, depuis celles qui se rapportent à la production de bois (y compris recherche forestière, abattage et débardage, aménagement des forêts) jusqu'à celles qui intéressent la fabrication, la commercialisation, la recherche et la création de

nouveaux produits, les sciences de l'ingénieur et l'administration. Comme il est normal la connaissance des techniques industrielles et de la technologie de la pâte et du papier est considérée comme nécessaire pour la plupart des fonctions. A noter que la formation en matière d'administration commerciale vient tout de suite après ces exigences et que le besoin d'économistes vient presque au même rang. Une formation forestière proprement dite n'est considérée comme utile que pour 7 des 27 fonctions et la biologie dans trois seulement.

Certes l'industrie de la pâte et du papier se distingue des autres industries forestières en ce qu'elle exige des compétences techniques, industrielles et de gestion plus complexes que la plupart des autres industries forestières. Quoiqu'il en soit, l'analyse indique que dans tous les cas où l'on prévoit de développer les industries forestières il est extrêmement souhaitable de disposer de spécialistes d'autres disciplines que celles de la foresterie classique ou d'en former.

Il y a deux types de spécialistes, chercheurs et praticiens, dont la formation doit être tout à fait différente. Le chercheur doit savoir innover, adapter des techniques et des idées à ses besoins, et concevoir et analyser des expériences de façon à obtenir des résultats significatifs. La formation doit surtout chercher à lui donner une forme d'esprit qui le prédispose à remettre en question les vieux principes et les idées reçues dans la profession.

Par contre le praticien doit avoir une connaissance approfondie de sa spécialité pour exercer ses fonctions de façon experte et avec aisance. Si les deux types de spécialistes doivent certainement avoir en commun des connaissances théoriques ainsi que des compétences techniques et scientifiques, les qualités personnelles requises de l'un et de l'autre sont souvent bien différentes.

A l'autre extrémité dans la hiérarchie des qualifications se trouvent la formation technique et la formation professionnelle. On ne saurait trop insister sur la grande pénurie dont souffrent les forêts et les industries forestières des pays en voie de développement dans ce domaine. Trop souvent, des forestiers de niveau supérieur formés à grands frais pour des fonctions de gestion en sont réduits à s'acquitter de fonctions qui devraient relever du cadre de niveau sub-universitaire. En outre, si l'on accepte le principe d'une formation aussi vaste et générale que celle qui est suggérée pour les forestiers généralistes, il est indispensable de disposer d'un personnel bien étoffé de techniciens. Les plans en matière d'enseignement forestier ne doivent donc pas être formulés par pièces détachées; il faut au contraire envisager tout l'éventail des personnels nécessaires et établir de façon coordonnée et parallèle les institutions d'enseignement de tous les niveaux.

Etant donné la nature du travail confié à ces forestiers de formation sub-universitaire, il est essentiel que leurs études se situent dans leur pays chaque fois que possible. Ils devront apprendre à connaître tous les aspects de la foresterie et des industries forestières de leur compétence. Là encore il faudra éviter de surcharger les programmes.

²³ American Paper Institute. *Of paper and opportunity*. New York, 1965.

Par exemple, il ne faut pas insister sur la méthodologie de la formulation des politiques forestières, sur les détails des différents procédés industriels, sur la chimie du bois, sur la physiologie de la végétation forestière, sur certains aspects de la pédogénèse, etc. C'est là le domaine du forestier de formation supérieure qui doit considérer non point une forêt prise isolément mais l'ensemble du domaine forestier, non point le seul secteur de la foresterie et des industries forestières mais l'ensemble de l'économie nationale. Les techniciens et les ouvriers forestiers, eux, sont des praticiens qui doivent apprendre la pratique de leur métier.

On a mentionné plus haut la pénurie de forestiers de tous les niveaux dans les pays en voie de développement et la nécessité d'y remédier en créant des écoles forestières dans ces pays mêmes. Mais de toute évidence, si les services forestiers et les industries forestières ne disposent pas actuellement du personnel qualifié dont ils ont besoin, il leur sera très difficile de trouver le personnel enseignant pour ces nouvelles institutions.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture se rend bien compte du problème; elle a donné une assistance pour la création d'institutions d'enseignement forestier de tous les niveaux dans divers pays en voie de développement. De nombreux pays industrialisés s'intéressent aussi à la question et fournissent une aide bilatérale pour améliorer les institutions d'enseignement forestier dans les pays en voie de développement.

La responsabilité des experts étrangers en matière d'enseignement forestier est très lourde: c'est en effet eux qui tracent la voie au développement futur en aidant à choisir le personnel de contrepartie qui sera chargé des écoles après leur départ, en planifiant les cycles d'étude et en formulant les principes de l'enseignement forestier. Il est donc essentiel de les choisir non pas seulement en fonction de leurs connaissances techniques et scientifiques, mais aussi compte tenu de leurs aptitudes didactiques, de l'humilité avec laquelle ils sont capables d'aborder les problèmes d'une société étrangère, de la sincérité de leur engagement au service du développement économique des pays et régions auxquels ils sont affectés et de leur compréhension des cultures et modes de vie souvent très différents des leurs.

Parfois, ils doivent enseigner dans une langue qui n'est pas la leur et qui très souvent, surtout en Afrique, est pour les élèves aussi une deuxième langue; ceux-ci ont beau la connaître couramment ils sont plus à leur aise dans la langue locale. Ce double handicap accroît considérablement la difficulté de l'enseignement et demande du professeur beaucoup de patience et d'imagination. En outre, il est encore accentué par l'absence presque totale de manuels d'enseignement basés sur les conditions locales et traitant essentiellement du développement de la foresterie et des industries forestières en pays tropical. Il est donc essentiel de choisir soigneusement les professeurs. Il est aussi important de fournir des manuels appropriés et de faire appel constamment aux auxiliaires modernes d'enseignement. Là encore la FAO essaie d'améliorer la situation en réunissant et en collationnant les textes préparés par ses

fonctionnaires qui enseignent sur le terrain, dans l'espoir d'obtenir par ce moyen des livres appropriés aux conditions des diverses régions.

RECHERCHE

La nécessité de la recherche dans toutes les activités intéressant la foresterie et les industries forestières n'est pas contestée. Cependant, le niveau et la teneur de la recherche à entreprendre dans les pays en voie de développement font l'objet de beaucoup de controverses. Les arguments évoqués en faveur de telle ou telle opinion sont nombreux, mais l'essence du problème semble être les capitaux considérables qu'exigent certains types de recherche. Il y a donc peut-être intérêt, aux fins de la présente étude, à distinguer deux grands types de recherche: recherche relativement peu coûteuse et recherche coûteuse.

Dans la plupart des pays en voie de développement les travaux de recherche considérés comme peu coûteux sont généralement entrepris. Par nécessité il s'agit le plus souvent de recherches relativement simples, mais même là beaucoup d'améliorations sont possibles. Une bonne part des progrès accomplis par la foresterie dans les pays industrialisés peuvent être adaptés au milieu tropical à relativement peu de frais. Or, les pays en voie de développement sont très en retard sur le niveau théorique et pratique de la foresterie dans les pays développés, même dans les domaines pour lesquels l'adaptation semble possible.

Non que tous les progrès des pays développés puissent être livrés tels quels aux pays en voie de développement. L'application des progrès techniques ne saurait être séparée du contexte social, économique et écologique, non plus que du cadre institutionnel dans lequel se situe le secteur forestier. Si cette réserve est extrêmement importante, il ne s'ensuit toutefois pas qu'il faille rejeter en bloc la technologie des pays développés; il faut simplement faire intervenir, dans les travaux d'adaptation des programmes, des facteurs socio-économiques qui n'ont guère de rapport direct avec l'efficacité de la machine ou de la technique à mettre à l'épreuve.

Dans certains pays il semble que la fonction productive de la forêt absorbe une part démesurée du temps et de l'énergie des chercheurs aux dépens des autres domaines de recherche forestière. Les travaux consacrés à l'utilisation des produits forestiers sont souvent tout à fait insuffisants et l'on ne consacre guère ou pas de recherches à des domaines tels que la commercialisation des produits forestiers et l'ergologie. Il existe aussi un vaste domaine peu étudié de problèmes d'ordre social et économique qui intéressent la foresterie et dont l'étude ne demande pas d'équipement coûteux, mais qui doivent faire l'objet de recherches approfondies pour permettre un progrès de la foresterie sur tous les fronts.

Mais là où la lacune est la plus importante, c'est dans la recherche dite coûteuse; et c'est là que le rôle qui incombe aux pays en voie de développement eux-mêmes est controversé. Il sera donc peut-être utile d'indiquer comment, en se concentrant ainsi sur une recherche apparemment peu coûteuse, on risque de négliger certains

problèmes fondamentaux pour le progrès de la foresterie dans certaines zones.

Un des problèmes auxquels les forestiers des pays en voie de développement sont en butte depuis longtemps est la difficulté que présente l'utilisation complète des mélanges d'essences feuillues présents dans de nombreuses forêts tropicales. Bien souvent la proportion des essences considérées comme commercialisables est faible et les autres sont considérées comme indésirables. On a donc consacré beaucoup de recherches à la régénération des essences considérées comme économiquement valables, c'est-à-dire vendables, mais non nécessairement rentables, et à l'élimination des espèces considérées comme non commerciales. Dans certains pays cette recherche se poursuit presque depuis le début du siècle, mais il est rare qu'on ait trouvé des solutions économiques, même sur le plan local.

Au cours des années, divers pays ont dépensé des sommes considérables pour essayer de constituer des peuplements supérieurs par la régénération naturelle. Mais à notre avis ce problème devrait être abordé du point de vue de l'utilisation plutôt que du point de vue de la sylviculture et de l'écologie; bien que les coûts initiaux soient supérieurs à celui des méthodes de régénération classiques, on a des chances d'obtenir des bénéfices plus élevés. Il est permis de penser que si une partie des ressources consacrées à la recherche sur la régénération naturelle avait été affectée à la recherche technologique sur l'utilisation des mélanges de feuillus tropicaux à diverses fins, on aurait obtenu des résultats plus féconds. Le parti choisi, s'il a pu paraître économique à court terme, est presque certainement très coûteux à longue échéance.

Contre l'opportunité d'entreprendre des recherches d'une telle complexité dans les pays en voie de développement on avance que, comme cette recherche exige des experts hautement qualifiés et des dépenses considérables, les nations peu industrialisées ne peuvent en prendre le risque et qu'il n'est pas réaliste de préconiser qu'elles se dotent d'institutions de recherche très avancées. On allègue que les problèmes forestiers des pays en voie de développement ne leur sont pas exclusivement propres et que ces pays devraient donc tirer parti des moyens et de l'expérience existant dans les pays industrialisés. A l'opposé, on peut démontrer que l'autre terme de l'alternative est lui-même très coûteux.

Devant une telle controverse, on a souvent avantage à étudier les données empiriques disponibles pour déterminer les possibilités de se prononcer de façon rationnelle. On a indiqué ci-dessus que, depuis quelques années, de nombreux aspects de la foresterie intéressant les pays en voie de développement marquent des progrès. Il est maintenant possible d'utiliser les mélanges de feuillus tropicaux en papeterie et on dispose d'une technologie sûre pour fabriquer du contre-plaqué avec des grumes de petit diamètre; les mélanges d'essences sont utilisés tous les jours pour fabriquer les panneaux de particules. Tous ces progrès sont le résultat de recherches entreprises et appliquées tout d'abord dans les pays développés.

Toutefois, la recherche dans ce domaine a été décidée

en raison des pressions qui s'exercent sur les ressources forestières et de l'accroissement rapide du coût de la main-d'oeuvre dans les pays industrialisés. D'une façon générale, elle n'a pas été conçue pour aider les pays en voie de développement à résoudre leurs problèmes et tous avantages obtenus par ceux-ci sont des résultats accessoires de la recherche. Donc, si l'on réserve la recherche coûteuse aux pays industrialisés, on condamne implicitement les autres non seulement à attendre le moment où ceux-ci entreprennent ces recherches, mais à se contenter d'un espoir que les résultats leur seront utiles. Il semble que, à moins d'une évolution des coutumes dans les pays développés, la possibilité d'appliquer aux pays en voie de développement les progrès de la recherche sur la foresterie et les industries forestières au moment où ces pays en ont le plus besoin sera tout à fait aléatoire.

D'un autre côté, toute recherche avancée entreprise sur place aiderait beaucoup les institutions d'enseignement forestier de niveau supérieur dont la création est préconisée. Les universités seraient stimulées par les réalisations des centres de recherche et réciproquement. En outre, l'absence d'organisations s'occupant de recherche complexe retarde souvent l'apparition d'une aptitude à concevoir et résoudre autre chose que les problèmes les plus simples. La présence de ces institutions pourrait également aider à arrêter l'exode de personnel qualifié qui se poursuit inexorablement, véritable hémorragie des pays pauvres au profit des pays riches.

Quoi qu'il en soit, il existe des problèmes réels dus au coût élevé du personnel qualifié et du matériel, et il serait irresponsable de conseiller à tous les pays en voie de développement d'entreprendre des recherches avancées. Une solution pourrait consister à réaliser des recherches déterminées dans les institutions établies dans les pays industrialisés. Mais si une telle solution est souhaitable et doit jouer un rôle croissant dans la recherche forestière ainsi que dans l'aide bilatérale à l'avenir, rien ne garantit que l'on pourra toujours disposer de ces moyens, ni que les projets considérés comme importants dans les pays en voie de développement auront le même rang de priorité dans le monde développé. En outre, beaucoup de chercheurs des pays en voie de développement se verraient ainsi privés de l'expérience précieuse que donne l'habitude de formuler et de résoudre les problèmes.

En définitive, il semble donc souhaitable que les pays en voie de développement établissent des institutions régionales de recherche forestière. Si l'on en juge par les progrès que le secteur des forêts et des industries forestières doit à la recherche dans les pays développés, la création d'instituts de recherche dans les pays en voie de développement, pourvu qu'ils soient bien planifiés, ne serait pas un luxe comme on le prétend souvent.

Il sera presque inévitable, au départ, de confier beaucoup de postes de recherche à des experts des pays développés, qui seront remplacés par un personnel local au fur et à mesure que celui-ci sera formé; cette circonstance risque d'handicaper la carrière des chercheurs étrangers, non seulement dans le domaine forestier, mais dans tous ceux où ce personnel est

nécessaire. Il est donc important d'établir un système selon lequel les chercheurs dont les pays en voie de développement ont besoin pour des périodes déterminées seraient mis à disposition pendant le temps nécessaire, mais pourraient être réintégrés dans le cadre national, sans que l'aide qu'ils ont apportée au tiers monde leur porte préjudice.

Quel que soit le type de recherche entreprise, elle doit être conçue en fonction des besoins à court et à long terme du développement national et non pas des préférences des chercheurs, et les priorités doivent être clairement établies. La coopération et, chaque fois que possible, la coordination des programmes entre les divers instituts de recherche sur la foresterie et les industries forestières sont indispensables. Surtout, il faut bien comprendre que les résultats ont plus de chances d'être appliqués si la recherche est conçue en fonction des besoins sociaux, économiques et techniques de ceux qui doivent s'en servir et s'ils sont issus d'un contexte local.

VULGARISATION

Les problèmes de communication qui se posent aux forestiers sont différents de ceux que doit résoudre par exemple un vulgarisateur agricole. Pour ce dernier, le travail consiste en partie à convaincre les agriculteurs d'adopter de nouvelles techniques, d'utiliser des races améliorées, d'appliquer des pratiques modernes, etc. Par contre, comme dans un pays en voie de développement c'est généralement le forestier lui-même qui est producteur de matières premières, il n'a pas à convaincre un autre de la nécessité de moderniser ses méthodes et d'utiliser plus rationnellement la régénération des arbres.

Comme on l'a déjà indiqué, les forestiers sont chargés de l'aménagement d'une ressource. On a également signalé que l'utilisation de cette ressource peut avoir un effet sur les moyens d'existence des populations de la forêt ou voisines de la forêt, aussi bien que de personnes qui vivent loin de la forêt. Une fonction importante des forestiers consiste donc à expliquer les influences qu'exercent les autres pratiques d'utilisation des terres sur la forêt.

Il n'y a peut-être pas lieu de s'étonner que de nombreux agriculteurs des pays en voie de développement ne comprennent pas les rapports de cause à effet qui existent entre les forêts, les eaux et le sol. C'est pourquoi ils pratiquent en forêt des brûlages saisonniers et l'agriculture itinérante, abattent les arbres sur des pentes abruptes pour cultiver la terre, font des cultures qui favorisent l'érosion et, d'une façon générale, dévastent le domaine forestier. Ce qui est très grave, c'est que souvent les gouvernements et les fonctionnaires responsables des autres formes d'utilisation des terres ne comprennent pas les effets de ces pratiques ou bien n'en tiennent pas compte. En conséquence, des ressources forestières précieuses sont perdues, le régime hydrique est parfois détérioré et souvent l'agriculture d'autres régions pâtit.

Les forestiers connaissent depuis longtemps le problème que pose le maintien des forêts de production et de protection, et essaient d'empêcher leur mauvaise exploitation, notamment en conseillant aux

gouvernements d'appliquer des lois répressives et en organisant des patrouilles dans les forêts ou à proximité. Ces méthodes n'ont qu'une efficacité limitée; il faut démontrer aux populations, que, très souvent, elles dissipent leur patrimoine. C'est particulièrement important dans les pays où il existe des enclaves forestières précieuses qui n'appartiennent pas à l'Etat, mais à des personnes ou collectivités privées.

Pour une vulgarisation efficace, les méthodes adoptées doivent être fonction des types d'abus les plus courants et des conditions sociales existantes. Il n'y a guère d'intérêt par exemple à produire des programmes de télévision condamnant l'agriculture itinérante si les collectivités auxquelles on s'adresse ne possèdent pas de poste de télévision. Cependant, il peut être souhaitable de donner aux forestiers une formation de vulgarisateurs pour leur permettre d'exposer directement aux populations les dangers des habitudes établies.

Les conseils et les exhortations ne suffisent pas. On ne peut guère attendre que les gens abandonnent leurs pratiques séculaires si on ne leur offre pas d'autres solutions. La meilleure méthode est donc interdisciplinaire. Agronomes et forestiers doivent travailler parallèlement, non seulement pour dire aux agriculteurs ce qui ne va pas ou pourquoi cela ne va pas, mais pour leur montrer ce qu'il faudrait faire. Il faut organiser des démonstrations sur les moyens de prévenir l'érosion, sur le choix des terres à destiner à la production des diverses cultures, sur les lignées à utiliser, sur les engrais à appliquer pour améliorer les rendements sans épuiser prématurément les sols, et s'il faut brûler, sur les modalités et dates de cette opération. La protection des forêts concerne autant l'agriculteur que le forestier.

La nécessité de la vulgarisation ne se limite pas au seul domaine de la conservation. Dans beaucoup de pays en voie de développement, la plupart des équipements simples de transformation du bois appartiennent aux indigènes. Souvent, même lorsque les machines ne sont pas périmées, la conception des usines est peu rationnelle, le travail est mal organisé, l'emplacement de l'usine n'est pas choisi de façon économique et, d'une façon générale, la productivité est faible.

Il y a donc tout lieu de prévoir des experts pour donner des conseils sur ces questions, pour faire des études de temps et de mouvements, pour identifier les goulots d'étranglement de la production et déterminer les réaffectations de main-d'oeuvre nécessaires. Les experts devront participer activement à l'établissement des usines depuis le stade de la conception jusqu'à celui de la construction. Ils devront étudier l'économie du transport, les rapports entre les sites envisagés pour des usines d'une part, les matières premières et les marchés de l'autre, et devront pouvoir donner des conseils sur l'emplacement le plus économique pour les entreprises envisagées.

Les services forestiers devront aussi diffuser les connaissances acquises concernant la quantité et la qualité de bois disponibles et les utilisations que l'on peut en faire. Trop souvent, dans les pays en voie de développement, on n'utilise pas les bois locaux qui constituent une matière première appropriée, et l'on dépense des devises, pourtant rares, pour les remplacer

par des produits plus coûteux. Il arrive aussi trop fréquemment que l'on utilise certaines qualités ou types de bois à des fins pour lesquelles ils ne sont appropriés ni du point de vue physique, ni du point de vue économique.

Tels sont les domaines dans lesquels la vulgarisation sera immédiatement utile dans la plupart des pays en voie de développement. Il faudra communiquer à tous les intéressés les résultats des recherches qui peuvent s'appliquer dans l'élément non gouvernemental du secteur des forêts et des industries forestières. A cet effet, il faudra mettre en jeu tous les moyens disponibles. C'est là un point essentiel pour une bonne application des politiques forestières.

Législation forestière

Si, dans beaucoup de pays d'Amérique du Sud, ainsi que dans quelques pays d'Afrique et d'Asie, une part importante des terres forestières appartient à des particuliers ou à des organismes privés, l'essentiel des forêts des pays en voie de développement est de propriété publique ou collective. Les dispositions du système juridique des divers pays qui intéressent les forêts particulières et collectives sont souvent un mélange chaotique de droit coutumier, de lois portant sur l'ensemble des systèmes fonciers et de lois spécifiquement forestières. Dans certains pays, où la majeure partie des forêts appartiennent à l'Etat, les lois forestières ne sont pas encore systématisées et divers statuts contiennent parfois des clauses contradictoires. En conséquence, il n'est pas toujours facile de déterminer de quel système juridique dépend une forêt donnée, non plus que d'en identifier le propriétaire, et, parfois, en raison de l'incertitude générale, les lois ne sont pas appliquées. Même dans les pays où toutes les forêts sont domaniales, et où un code forestier cohérent a été promulgué, les lois concernent généralement surtout la définition et la protection du domaine forestier, les conditions des concessions et la répression des délits.

Les lois forestières ne sont généralement pas conçues comme un facteur actif de développement, mais comme un moyen de prévenir le mauvais usage des forêts. Elles ne sont pas envisagées sous leur aspect constructif, mais plutôt du point de vue des litiges: l'importance donnée aux aspects préventif et répressif du code forestier, jointe aux incertitudes et aux conflits évoqués plus haut, fait souvent du code un obstacle au développement. Il semble donc nécessaire d'examiner le rôle que peut et doit avoir la loi pour donner une forme au développement des forêts et des industries forestières, avant d'examiner certaines carences des législations forestières existantes.

Il faut reconnaître qu'en élaborant des codes forestiers, on se trouve inévitablement devant certaines antinomies de fond: les droits de l'individu doivent-ils primer l'intérêt de l'Etat? Faut-il insister sur la stabilité ou sur l'évolution, sur la tradition ou sur le progrès? Ce ne sont là que deux des problèmes que l'on rencontrera; ils suffisent à indiquer la nécessité de situer le code dans le contexte idéologique ou philosophique de la nation à laquelle il est destiné, faute de quoi il risque de ne

pouvoir être accepté et son application pourra être impossible ou, au mieux, très impopulaire.

Quoi qu'il en soit, compte tenu de ces réserves, on peut admettre de façon générale, que, dans le monde moderne, toutes les lois portant sur la foresterie doivent avoir pour objet la promotion et la réglementation des activités dans le secteur des forêts et des industries forestières, en vue d'assurer l'utilisation du potentiel forestier pour le développement économique d'ensemble d'un pays. Il semble donc que, pour élaborer des lois répondant à ces critères, le plus efficace sera d'appliquer à la législation forestière une méthode analytique, d'autant plus que ce qui est préconisé ici s'écarte, dans une certaine mesure, des pratiques normales. Il faut identifier les incompatibilités entre les lois existantes et les plans économiques de la nation, examiner l'efficacité des mesures juridiques employées pour assurer la réalisation des plans et les chances qu'elles ont d'être acceptées par la société. Il n'est pas du tout certain que le développement soit favorisé par l'adoption pure et simple de lois forestières conçues à d'autres époques et en d'autres lieux.

Il faut donc réunir et analyser divers types de données avant de procéder à la révision des législations forestières ou à la rédaction de nouveaux codes. Il faut examiner toutes les lois qui intéressent la foresterie. Pour cela, il faut étudier le code et les régimes fonciers, la réglementation du droit de succession, les diverses lois fiscales et industrielles, le code des contrats, et les dispositions juridiques régissant l'emploi, les salaires minimaux, etc. Il faut également étudier attentivement le code pénal, car tout ce qu'on préconisera en matière de peines devra pouvoir s'y insérer. Un point plus important que tout est le droit constitutionnel. Il est souvent très difficile de modifier la constitution, et il est donc essentiel de bien comprendre ses clauses et leurs incidences avant d'élaborer la législation concernant un domaine quelconque d'activité.

Toutefois, la recherche juridique ne suffit pas en elle-même. Pour que les lois intéressant le secteur des forêts et des industries forestières telles qu'elles seront finalement formulées aient l'effet de stimulant souhaité, pour qu'elles puissent servir d'instrument de développement, il est également souhaitable de considérer les études sur la vocation des terres dont on dispose, tous les plans d'aménagement du territoire qui existent dans le pays, et même l'ensemble de la situation socio-économique.

Avec ce bagage, on pourra alors réviser les autres lois du pays qui risquent de handicaper le développement forestier. On sera mieux en mesure de créer un code forestier propre à stimuler le développement, en clarifiant les questions de propriété et en réglementant les transferts de propriété, tant entre vifs que par succession. On disposera des renseignements nécessaires pour légiférer en vue d'une utilisation scientifique du patrimoine foncier, et d'une industrialisation forestière appropriée et bien répartie. On ne saurait aborder la législation forestière dans l'optique étroite du seul secteur des forêts et des industries forestières. Là, comme pour toutes les questions intéressant le développement, une

attaque intégrée est souvent celle qui donne les meilleurs résultats.

Certes, il sera difficile d'appliquer une telle législation d'ensemble, englobant d'autres secteurs de l'économie, et visant implicitement la refonte et la modernisation d'un ou de plusieurs secteurs de l'économie. Cette difficulté intrinsèque est plus marquée encore dans le cas de la foresterie, car, dans ce domaine, la plupart des mesures de réforme ou de réglementation touchent au droit sur la terre: régimes fonciers, modalités régissant les transferts, responsabilité de l'aménagement, mode souhaitable d'utilisation de la terre. Ces questions ont, pour le grand public, un intérêt fondamental et on a observé, en Afrique par exemple, qu'il était généralement plus facile de modifier le code pénal, d'amender des dispositions du code civil qui concernent les contrats et les litiges, et même de changer les lois intéressant des institutions telles que le mariage, que d'altérer celles qui régissent la propriété de la terre et son transfert.

On peut identifier une difficulté sans pour autant renoncer à la résoudre. Lorsque la législation forestière empiète sur les droits coutumiers séculaires de propriété et d'usage et qu'elle est directement influencée par ces droits, il est peut-être nécessaire de procéder avec lenteur et de bien peser les conséquences sociales et économiques que peuvent avoir les réformes préconisées. Il faut éliminer les incompatibilités et les doutes, résoudre les conflits et divergences d'opinion sur les coutumes locales. Il serait également utile d'uniformiser sur le plan national la terminologie multiple et ambiguë qui est souvent utilisée pour décrire les systèmes fonciers en vigueur sous les tropiques.

Jusqu'ici, la législation forestière dans les pays en voie de développement a été traitée en termes généraux. On s'est efforcé de démontrer que le code forestier est un texte spécialisé mais non pas un texte de base et qu'il doit servir d'instrument pour le développement. On a également relevé que, dans de nombreux pays, le concept même de loi forestière est périmé dans son objet et qu'il faut une attitude plus fonctionnelle et plus orientée vers le développement. Dans cette optique, il faudra périodiquement réviser le code en fonction de l'évolution socio-économique, technologique, etc. Or, la procédure de révision des lois de base est souvent lourde et lente. Il y aurait donc peut-être avantage à concevoir le code forestier comme une loi-cadre indiquant clairement qu'une instance bien définie a pouvoir pour prendre les mesures législatives dans des circonstances déterminées par règlement, décret ou ordre. La législation auxiliaire peut souvent être amendée de façon relativement simple et c'est elle qui doit contenir les détails de la loi.

En dehors de ces inconvénients d'ordre général, même les codes forestiers étroitement conçus qui régissent actuellement la foresterie et les industries forestières dans la plupart des pays présentent des défauts. Le reste de cette section est consacré à ces obstacles précis au développement forestier. Les problèmes varient d'une région à l'autre, d'un pays à l'autre et parfois même à l'intérieur d'un même pays. Cependant, la liste ci-dessous, si elle n'est pas exhaustive, donne une bonne idée des défauts les plus courants à éliminer pour permettre le

plein développement du secteur forestier, à savoir:

1. Incohérence du code forestier général²⁴;
2. Manque de clarté dans la définition des terres forestières;
3. Imprécision de la définition du pouvoir des officiers forestiers²⁵;
4. Conflit entre la législation forestière et les lois connexes;
5. Incompatibilité entre les lois forestières des divers Etats, entre celles-ci et celles du gouvernement central dans les Etats fédéraux;
6. Multiplicité des instances ayant légalement pouvoir en matière forestière, même dans certains Etats unitaires;
7. Double juridiction sur les terres forestières;
8. Prévalence de divers droits d'usage sur les terres forestières;
9. Manque de contrôle sur les forêts privées;
10. Nombre excessif de régimes fonciers forestiers;
11. Régimes forestiers défavorables au développement;
12. Carences de la législation régissant les investissements dans la foresterie et les industries forestières.

L'on n'entrera pas dans l'étude de ces problèmes car, dès lors qu'ils sont identifiés, certains d'entre eux sont faciles à résoudre s'il existe une volonté d'agir. En outre, les difficultés n'ont pas toutes la même importance. C'est pourquoi on ne s'étendra pas plus sur les facteurs 1 à 5 énumérés ci-dessus.

Multiplicité des lois et règlements forestiers

L'étude de l'exemple d'un pays d'Afrique occidentale est peut-être le meilleur moyen d'illustrer le problème. Dans ce pays, trois séries de règlements et lois régissent la gestion et l'aménagement du régime forestier; toutes trois ont été promulguées en vertu de l'autorité que confère l'ordonnance forestière à des administrations différentes. Elles régissent notamment l'octroi des licences de construction de scieries.

Pour décider s'il convient d'accorder le permis de construire une scierie, les autorités doivent tenir compte de l'emplacement envisagé, de l'approvisionnement en grumes, des marchés que pourra trouver le bois, de la qualité de l'équipement, du plan de l'usine, ainsi que de la situation financière et de l'expérience du demandeur.

²⁴ Selon W.A. Gordon (*The Law of forestry*, Londres, H.M.S.O., 1955), l'ordonnance forestière d'un certain pays en voie de développement donne l'impression d'un paquet de cartes bien battues qui aurait perdu plusieurs rois et as.

²⁵ Dans un pays, des forestiers relativement débutants ont des pouvoirs importants que n'a pas le conservateur en chef, directeur du Service des forêts. Dans ces conditions, le conservateur en chef perd le pouvoir de décision qui est ainsi placé de façon aberrante dans la hiérarchie administrative; cela risque même d'affecter l'application de la politique forestière, de provoquer des mesures incohérentes et, si l'on peut dire, de balkaniser le Service des forêts.

Mais très souvent des permis refusés par une administration sont accordés par une autre, de sorte que le nombre de scieries est de loin plus grand qu'il n'est prévu par la politique nationale. Comme les débouchés des sciages sont assurés par les liens existant entre le producteur et l'utilisateur, c'est le consommateur qui absorbe le prix élevé des grumes dû au mauvais équilibre entre l'offre et la demande de grumes ainsi que le coût élevé de la transformation résultant des permis accordés à des entrepreneurs inefficaces et inexpérimentés.

On ne compte pas examiner ici la politique régissant la réglementation des scieries. Mais l'on veut démontrer comment il est possible de tourner n'importe quelle politique si les dispositifs juridiques d'application sont mal conçus ou si, comme dans l'exemple que l'on vient de citer, il existe trop d'instruments juridiques et trop d'administrations compétentes. Mais il ne faudrait pas penser que ce problème soit propre à la seule Afrique occidentale et à la seule industrie de la scierie. On a choisi cet exemple uniquement pour illustrer une maladie plus grave, à savoir le fait que la loi avalise une vaine concurrence entre diverses administrations.

Double juridiction

Dans certains pays, particulièrement en Afrique, il existe des dispositions juridiques aux termes desquelles des terres forestières appartenant à des collectivités devraient être aménagées par l'Etat en leur nom. Les propriétaires sont représentés par des conseils ou par d'autres groupements qui contrôlent la délivrance des concessions, licences ou permis forestiers, et qui recrutent et dirigent le cadre inférieur du personnel forestier de niveau sub-universitaire. L'Etat donne des conseils par l'intermédiaire du personnel de formation supérieure et de certains fonctionnaires de niveau sub-universitaire qu'il emploie et qui dépendent de lui, et décide du type de régénération à appliquer, du cycle d'abattage, de la révolution et d'autres aspects techniques de la foresterie. C'est ce qu'on appelle la "double juridiction".

Des mécanismes ont été mis en place dans de nombreux pays avant l'indépendance et ont probablement été conçus pour protéger les droits des communautés indigènes contre les classes dirigeantes expatriées. Cela était assez efficace lorsque les industries forestières étaient rudimentaires et que la foresterie était une activité essentiellement locale (et non pas nationale) consistant surtout à extraire la matière première bois. Cependant, aujourd'hui, la double juridiction détermine plusieurs problèmes. Il y a des conflits entre l'Etat et les autorités locales, parce que la main-d'oeuvre forestière dépend directement des propriétaires et non pas des fonctionnaires supérieurs et des techniciens nommés par l'Etat, parce que les politiques formulées par l'Etat sont radicalement amendées par les conseils locaux, et parce que des controverses presque constantes opposent l'Etat aux autorités locales sur des questions telles que les bénéficiaires des concessions, licences et permis. Dans certains cas, il est impossible d'aboutir à un accord pour céder à un même concessionnaire diverses forêts appartenant à plusieurs propriétaires, même lorsque bien

évidemment il faut une grande forêt pour créer une usine de transformation qui puisse bénéficier des économies d'échelle.

Si tout semble indiquer que cette double juridiction réduit la rentabilité, l'influence effective de la dualité propriété/gestion sur les bénéfices de l'entreprise forestière n'a pas été analysée. Cependant, d'après d'autres secteurs de l'économie, on peut conjecturer que lorsque la propriété et la gestion relèvent d'une même administration, on obtient un rendement beaucoup plus élevé des investissements, le capital est mieux structuré et les ressources sont mieux réparties²⁶. Il semblerait donc souhaitable de remédier à ce conflit d'attribution dans les pays en voie de développement où existe la double juridiction.

Malheureusement, il est souvent très difficile de remédier à cette situation, d'autant plus que des dispositions anciennes, reprises dans les nouvelles constitutions des anciennes colonies par des clauses garantissant le droit de propriété, semblent interdire le transfert de la collectivité à l'Etat. Une solution possible et qui a déjà été étudiée est de transférer au gouvernement tous les pouvoirs nécessaires pour un aménagement rationnel de la forêt, tout en laissant aux collectivités le droit de propriété.

Mais dans bien des pays le code ne laisse pas la place à une solution de ce genre. La propriété est juridiquement considérée comme un ensemble de droits dont les gouvernements ne peuvent dépouiller les propriétaires pour ne leur laisser qu'un titre symbolique. Le droit de vendre, contrôler et aménager fait partie du droit de propriété²⁷ et on ne saurait l'abolir sans compensation. Une meilleure solution au problème de la double juridiction serait donc probablement un accord contractuel entre le gouvernement et les propriétaires, aux termes duquel tous les aspects de l'aménagement seraient dévolus à l'Etat, tandis que les propriétaires recevraient en échange une part convenue des redevances ou une somme annuelle fixe. Bien entendu, des révisions périodiques seraient prévues.

*Droits d'usage*²⁸

Un autre facteur qui freine l'utilisation rationnelle des ressources forestières dans les pays en voie de développement est le fait que le domaine forestier est sujet à divers droits d'usage. L'existence de droits et obligations, déterminés non pas par des transactions entre les parties intéressées, mais par des considérations telles

²⁶ Voir, par exemple: R.J. Monsen, J.S. Chiu et D.E. Cooley. The effect of separation ownership and of control on the performance of the large firm, *Quarterly Journal of Economics*, 82, 1968, p. 435-451.

²⁷ A noter toutefois que la propriété n'est pas considérée comme un droit absolu dans les pays régis par les principes du Droit romain.

²⁸ On peut définir le droit d'usage comme un droit reconnu par la loi et portant généralement sur un bien foncier détenu par une personne ou plusieurs personnes individuellement ou collectivement et qui leur donne le pouvoir d'utiliser ou d'interdire l'utilisation de la terre ou de produits de la terre appartenant à quelqu'un d'autre.

que l'âge, le sexe, la religion, l'affiliation tribale, correspond généralement à un stade du développement socio-économique dans lequel les rapports sociaux sont fonction du statut personnel et non pas de contrats. L'exercice de ces droits était peut-être bénéfique à une époque où il n'y avait guère de spécialisation du travail et où l'on vivait surtout dans un système d'autoconsommation. Peut-être est-il encore utile dans des zones très limitées. Mais d'une façon générale, ces droits font obstacle au développement lorsqu'apparaît l'économie d'échange et lorsque l'efficacité exige qu'une ressource soit utilisée de façon ininterrompue.

En dehors du droit d'entrée, les droits les plus couramment exercés dans les forêts des pays en voie de développement sont ceux qui concernent la récolte de la production forestière, le ramassage du bois à brûler, la plantation de cultures en forêt, le pacage du bétail, l'ébranchage pour obtenir du fourrage et le prélèvement de terre. Dans certains pays, on considère même l'agriculture itinérante comme un droit d'usage. En outre, ces droits sont souvent transmissibles par héritage, et dans de nombreux cas la loi n'indique pas clairement s'ils sont aliénables.

Du point de vue du développement, il est souhaitable que les forêts soient libérées autant que possible des droits d'usage. Il ne faut donc négliger aucun effort pour éliminer les droits d'usage qui pèsent sur le domaine forestier. Certes, ces droits peuvent s'éteindre par abandon volontaire; ils peuvent également s'éteindre par limitation, commutation ou compensation. Quel que soit l'expédient juridique, le gain de sécurité pour le domaine forestier justifie souvent qu'on y fasse appel.

Propriété privée des terres forestières

Dans les pays en voie de développement où il existe des forêts privées, celles-ci généralement ne sont pas aménagées ou sont mal aménagées. Certes, il existe des forêts privées dans de nombreuses régions du monde développé; mais des dispositions prévoient généralement un aménagement rationnel par l'Etat si les propriétaires le désirent ou si l'Etat le considère nécessaire, et ces dispositions sont appliquées.

Dans les pays en voie de développement, deux séries de facteurs s'opposent généralement à une telle solution: ou bien la forêt privée appartient à une classe si puissante politiquement qu'elle est en mesure de rendre vaines toutes les tentatives de promulguer ou d'appliquer les lois qu'elle estime contraires à ses intérêts, même lorsqu'elles ont pour objet d'assurer un aménagement des forêts pour le bien du pays, ou bien, comme cela a été le cas pour la propriété collective des terres forestières étudiée plus haut, les constitutions nationales n'autorisent aucun contrôle sur l'exercice des droits de la propriété privée.

En définitive, la solution au problème que posent les propriétés privée et collective des terres forestières consistera à donner à l'Etat la propriété absolue de ces terres. Si l'on envisage une mesure de ce genre, il peut être nécessaire soit de modifier les constitutions, soit de convaincre les tribunaux que l'expropriation est d'intérêt public. L'une et l'autre initiatives doivent être précédées

d'une enquête approfondie sur toutes les conséquences possibles de telles mesures. Cependant, l'on pourra faire ainsi la synthèse des considérations qui freinent un aménagement rationnel des ressources forestières par les soins des propriétaires forestiers et qui appellent des solutions de rechange, notamment, lorsque les conditions le justifient, la nationalisation.

Les terres forestières ont des caractéristiques particulières et leur aménagement présente des complexités techniques et administratives²⁹. En raison de leur physiographie particulière, les forêts réduisent l'érosion et le risque d'inondation ou de sécheresse, ce qui a des conséquences importantes: dans bien des régions, l'aménagement forestier peut toucher presque chaque homme dans ses activités. En outre, dans certaines collectivités, les forêts sont très utilisées à des fins de récréation. Souvent le propriétaire privé ne semble pas avoir suffisamment d'esprit civique pour assurer ces services (protection et récréation). Or, comme ceux-ci sont souvent essentiels pour le développement de la collectivité, il est souhaitable que l'Etat soit propriétaire des forêts qui les fournissent.

Les avantages de la propriété publique des terres forestières ne dérivent pas exclusivement du rôle de protection et de récréation de ces dernières. Dans la plupart des cas, les forêts donnent des produits forestiers aussi bien que des services. Cette interdépendance entre les diverses fonctions aggrave encore la complexité de l'aménagement forestier et impose souvent à l'Etat de veiller à ce que l'un des aspects, par exemple la lutte contre l'érosion, ne soit pas négligé dans la poursuite à court terme d'un autre objectif, par exemple la production de grumes.

D'autres facteurs empêchent les propriétaires privés de mettre en valeur leurs forêts et pourraient donc justifier l'intervention de l'Etat une fois établie la nécessité de la foresterie: la production forestière met longtemps à mûrir, parfois plus longtemps que la vie des hommes qui ont assuré leur régénération. En dehors de la difficulté psychologique que rencontrent certains lorsqu'il s'agit d'entreprendre une tâche dont ils savent qu'ils ne verront pas les fruits, les propriétaires privés hésitent souvent à investir dans des projets ayant une longue période de gestation, quels qu'en puissent être les avantages financiers et économiques éventuels. En outre, dans beaucoup de pays en voie de développement comme la République de Corée, les forêts privées sont souvent trop petites pour être économiquement viables. Il est donc nécessaire de les regrouper en unités économiques. Bien sûr, cela peut se faire au moyen d'institutions telles que des coopératives, mais l'expérience indique que les coopératives forestières, à moins que l'adhésion ne soit volontaire, donnent rarement de bons résultats. En dernière analyse la solution peut donc être l'expropriation par l'Etat.

Là encore, si dans certains cas la liquidation du capital forestier peut se justifier, il est d'une façon générale

²⁹ Voir: J. Prats-Llauradó. *Forêts et réforme agraire*, Document, Conférence mondiale sur la réforme agraire. Rome, 1966. (RU: WLR 66/B).

souhaitable d'assurer la continuité de la production. L'aptitude des forêts à donner une production renouvelable à perpétuité est l'un des principaux aspects positifs de la foresterie. Le forestier, s'il l'estime nécessaire, peut exploiter les forêts de façon à ne prélever qu'une quantité plus ou moins équivalente à l'"intérêt" accumulé laissant le "capital" intact. Malheureusement, dans la forêt, le capital et l'intérêt sont inextricablement unis et il est assez difficile de réaliser la possibilité. Dans les pays en voie de développement, les propriétaires privés n'ont généralement pas les connaissances nécessaires pour la déterminer, ni les moyens d'employer des spécialistes à cet effet. En conséquence, en dépit souvent des meilleures intentions, les domaines forestiers sont souvent ravagés.

Un autre facteur dû à la propriété privée des forêts et qui handicape le progrès de la foresterie dans les pays en voie de développement est le fait que les propriétaires ne font pas les recherches nécessaires pour rendre plus efficaces les opérations forestières et n'appliquent pas les résultats de la recherche faite dans les institutions d'Etat. On a constaté que même les services forestiers gouvernementaux dans les pays en voie de développement n'ont pas toujours les moyens d'entreprendre certains types de projets. Les propriétaires privés sont encore moins actifs dans ce domaine.

Cependant, l'effet de la foresterie et des industries forestières sur le développement et l'influence diffuse de ces secteurs sur l'économie nationale suffisent sans doute à justifier que l'on recommande la propriété publique des terres forestières. Dans les pays en voie de développement, ce secteur peut être assimilé à un service public capable de fournir à la collectivité des biens sociaux et économiques fondamentaux. Cette caractéristique a été évoquée au début du présent chapitre. Il suffit de rappeler ici que les pays en voie de développement possédant des forêts, ou des conditions favorables à leur établissement, devraient considérer ce secteur non pas seulement comme susceptible de produire un rendement financier adéquat mais, ce qui est plus important, comme peut-être essentiel pour une croissance économique soutenue.

Dans les pays en voie de développement où les droits des propriétaires privés de terres forestières sont un handicap pour le développement, certains indices montrent déjà que les systèmes établis sont remis en question et que l'on cherche les moyens de les modifier. Même dans les pays où le droit sacro-saint de la propriété privée est inscrit dans la Constitution, certains, qui ne font pas toujours partie du gouvernement, préconisent l'élargissement des pouvoirs de l'Etat pour limiter l'exercice des droits de propriété dans l'intérêt du bien public³⁰.

Il se peut que pour des raisons d'ordre politique ou idéologique on hésite à exproprier des forêts privées. Dans ce cas, il convient de promulguer une législation qui

impose aux propriétaires privés d'aménager leurs forêts conformément aux principes de bonne foresterie adoptés par l'Etat. Ces principes doivent être bien clairement définis et élaborés. En cas d'infraction, l'Etat doit avoir autorité pour contrôler ou réaliser directement l'aménagement. L'Etat doit également être en mesure d'aménager ou de faire aménager en un seul bloc des forêts privées trop petites pour être exploitées et mises en valeur séparément de façon rentable. Toutes ces mesures ont été adoptées dans certains pays en voie de développement soit en agriculture, soit en foresterie.

Régime foncier

Les principaux problèmes dans ce domaine sont le nombre apparemment excessif de types de régimes fonciers forestiers et le fait que beaucoup d'entre eux sont peu favorables à la mise en valeur des forêts. En dehors de la propriété privée, et des divers types de propriété communale examinés plus haut, les trois types les plus courants de concessions forestières sont les baux, les licences et les permis. Dans le cas du bail, le propriétaire cède à une autre personne ou groupe de personnes ou société le droit exclusif sur une zone donnée de terre pour une période déterminée. La licence, sans avoir les mêmes caractéristiques qu'un bail (durée déterminée et droit exclusif) donne à un individu ou plusieurs individus le droit de faire quelque chose qui autrement constituerait une violation de la propriété. C'est un accord personnel entre les parties intéressées et les droits ainsi accordés ne sont pas transférables et ne sont pas attachés à la terre. La distinction juridique entre une licence et un permis n'est pas très claire mais dans les circonstances particulières où les permis sont délivrés dans les pays en voie de développement, ils donnent généralement le droit d'abattre et d'enlever des arbres en moins grand nombre que dans le cas des licences.

Si dans la plupart des pays en voie de développement les baux sont courants, ils contiennent souvent des dispositions qui ne sont pas strictement conformes aux systèmes juridiques dont ils dépendent. Parfois, ils ne donnent pas la possession exclusive de la terre et souvent ne permettent pas son transfert. En conséquence, on signale de nombreux cas dans les pays en voie de développement où les conditions des baux n'ont pas pu être appliquées surtout parce que, dans l'interprétation, les juges tendent à appliquer les dispositions du droit commun sur les baux. La solution n'est pas l'octroi de licences puisque, dans la définition juridique, celles-ci ne confèrent pas un droit exclusif et qu'il s'agit essentiellement d'un accord contractuel qui peut être révoqué à volonté. En conséquence, la sécurité, essentielle pour les opérateurs forestiers, fait souvent défaut.

Apparemment, il y a beaucoup à faire dans les pays en voie de développement pour établir des systèmes applicables à la foresterie locale. Ce qu'il faut, ce sont des accords contractuels qui encouragent les investissements tout en protégeant l'intérêt des gouvernements. Ces accords doivent également être conçus de façon à intégrer dans un tout homogène le développement du secteur des forêts et des industries forestières et celui des autres secteurs pertinents de l'économie nationale.

³⁰ Voir, par exemple: Yu Chin-O, Report of address to the Royal Asia Society, *Korea Times*, 8 février 1969; et Hahn Pyong-Choon, *The Korean political tradition and law*. San Francisco, Tri-Ocean Books, 1967.

Si les gouvernements ont pour politique d'encourager l'établissement d'industries locales de transformation des produits forestiers, il semble nécessaire de lier l'octroi de concessions d'exploitation forestière à la création d'usines de transformation et si possible d'industries forestières intégrées. Cependant, de nombreux pays dans lesquels il existe des plans de développement des industries forestières continuent à signer des accords qui n'imposent pas aux exploitants d'assurer la transformation locale des produits. Beaucoup d'accords ne contiennent aucune clause imposant un minimum de traitement du bois; dans certains pays l'administration forestière n'est pas juridiquement tenue de choisir les concessionnaires les plus efficaces.

La plupart des pays en voie de développement ne font aucun effort pour se doter de codes rationnels qui orienteraient le personnel pour déterminer la durée des concessions forestières ou bien établissent ces codes en fonction de critères qui n'ont guère de rapport avec les aspirations nationales ni avec les besoins des entrepreneurs.

Pourtant c'est là une décision politique importante car d'un côté on peut soutenir que les terres appartenant à l'Etat ne doivent pas être concédées pour des périodes prolongées: cela lie le gouvernement pendant trop longtemps, limite les possibilités de convertir la terre à d'autres formes d'utilisation qui pourraient être considérées comme plus rentables à l'avenir et risque de donner une trop grande sécurité à des exploitants inefficaces qui, tout en se conformant aux conditions du bail, n'apportent aucune innovation, ne prospectent pas de nouveaux marchés, ne fabriquent pas de nouveaux types de produits et n'essaient pas de vendre de nouvelles espèces. En outre, on relève que, comme on manque de capital local, ce sont généralement des sociétés étrangères qui exploitent les concessions. Toutes ces considérations suggèrent de limiter autant que possible la durée des concessions.

D'un autre côté on pourrait dire que, la foresterie étant une entreprise de longue haleine, les accords devraient être de longue durée: il faut construire des routes et des ponts, acheter du matériel d'abattage et de vidange. Si les concessions dépendent d'une usine de traitement, une longue durée est également nécessaire pour justifier le coût du matériel industriel.

En raison de ces arguments, souvent valables mais contradictoires, il est nécessaire d'établir des directives pour fixer la durée des concessions. Ces directives devront prendre pour critère non pas la superficie de la concession — comme c'est le cas dans les rares pays où il existe des règlements dans ce domaine — mais des facteurs qui dépendront des ressources forestières du pays, de l'intensité de la concurrence pour l'octroi des concessions, et de la politique à l'égard des exportations de grumes (par opposition à la transformation dans le pays).

S'il existe une vive concurrence pour les terres forestières, l'Etat pourra imposer ses conditions aux concessionnaires éventuels. Il semble toutefois souhaitable soit de lier la durée des concessions au rendement de la forêt et non pas à sa dimension (si l'objet

primordial est l'exploitation de la matière première) soit de l'établir en fonction de la période d'amortissement de l'usine (si l'objet est l'établissement d'industries forestières).

Les dispositions juridiques existant à cet égard dans des pays tels que le Guatemala, le Honduras et le Mexique peuvent présenter de l'intérêt pour d'autres pays qui ont des difficultés dans ce domaine. Dans ces pays, les règlements imposent d'octroyer les concessions par "unités industrielles d'exploitation forestière". Il s'agit de blocs de forêts qu'on estime susceptibles d'approvisionner une industrie forestière de façon permanente. La dimension de la concession varie selon les endroits mais sa durée ne peut dépasser 25 ans. Le règlement prévoit aussi que tous les accords et concessions doivent contenir des clauses sur le traitement du bois et que l'on donne la préférence à la personne ou à la société qui s'engage à assurer l'industrialisation la plus poussée.

D'autres conditions peuvent être incorporées aux accords pour favoriser le développement: par exemple, une clause sur les espèces commerciales qui énumère les espèces à exploiter et qui peut être amendée en fonction de l'évolution économique et technique; une disposition concernant l'évaluation équitable et la révision périodique des barèmes des redevances et droits; un droit de renouvellement qui revient à donner au concessionnaire un traitement préférentiel s'il satisfait aux conditions de l'accord; une condition aux termes de laquelle le transfert de la concession peut être autorisé sous réserve de l'approbation des autorités compétentes, et une clause autorisant la révocation de la concession dans certaines circonstances bien définies.

Il peut également être souhaitable d'incorporer des dispositions sur la création de villages forestiers. Trop souvent les conditions de vie des travailleurs ruraux de la foresterie et des industries forestières dans les pays en voie de développement ne satisfont pas aux critères appliqués dans la planification aux centres urbains. En conséquence, on voit se créer des bidonvilles forestiers. Les gouvernements peuvent aider à établir des écoles, des hôpitaux et des services de communication de la même façon qu'ils le font dans d'autres zones.

En concluant cet examen des dispositions régissant les concessions forestières dans les pays en voie de développement, il faut souligner la nécessité d'aboutir à un accord sur les modalités d'exploitation des concessions et de procéder à des inspections fréquentes pour contrôler que les conditions sont bien respectées. Cet aspect est important car, alors même que les concessions sont exploitées, comme unité, cette exploitation doit s'insérer dans le plan forestier national.

Législation et investissements dans le domaine de la foresterie et des industries forestières

Dans de nombreux pays possédant de vastes domaines forestiers, la législation forestière en vigueur n'encourage pas expressément les investissements privés dans la foresterie et les industries forestières. Même dans cette branche relativement nouvelle des activités juridiques qui porte sur la promotion des investissements privés, la

foresterie et les industries forestières sont souvent absentes.

Lorsque la législation destinée à favoriser les investissements (qui donne des stimulants sous forme de périodes de franchise fiscale, abattements fiscaux, exonérations de certains droits d'importation ou d'exportation, déduction de l'amortissement, droit des entreprises étrangères de rapatrier une certaine proportion des bénéfices, impôts différentiels selon l'emplacement, etc.) s'exprime en termes généraux, il est souvent possible d'interpréter les clauses pertinentes de façon à les faire porter aussi sur les industries forestières. Mais souvent ce type de législation générale sur les investissements n'est pas applicable à des opérations telles que l'abattage et le débardage, si l'on s'en tient à une interprétation strictement juridique.

Bien sûr, dans certains pays, la législation en matière d'investissements prévoit des dispositions expresses sur la foresterie et les industries forestières. C'est ainsi qu'en Indonésie on a récemment préparé un guide pour les capitaux et les investissements étrangers, qui porte spécifiquement sur la foresterie³¹. L'étude des divers types de stimulants que peut prévoir le code pour diverses activités forestières sort du cadre de la présente étude. Mais on trouvera plus loin la liste de certains points qui pourraient être prévus dans la législation en matière d'investissement forestier pour faciliter la tâche aux pays qui, tout en ayant une politique d'encouragement aux investissements industriels, ont une législation dont les termes ne s'appliquent pas à la foresterie ou en excluent certains aspects importants. Les domaines auxquels la loi s'applique effectivement dépendent de la politique du pays en matière d'industrialisation et d'investissements, ainsi que de la nature de la participation locale à la foresterie et aux industries forestières. Il faut cependant bien comprendre qu'il est parfois nécessaire de donner des stimulants à une vaste gamme d'activités forestières qui ne semblent pas directement intéresser les stades finals du traitement industriel.

Des stimulants peuvent être accordés pour:

1. La création de plantations forestières;
2. Les opérations d'abattage et de débardage;
3. La mise en place d'installations d'entreposage, de séchage et de traitement pour la conservation du bois;
4. La distillation du bois;
5. La création de divers types d'industries forestières: scieries, fabriques de contre-plaqués, de pâte à papier, etc.;
6. L'établissement d'industries forestières intégrées;
7. L'exploitation des forêts dans certaines zones;
8. L'expansion des exportations des produits du bois;
9. La fabrication nationale des produits du bois lorsqu'on peut démontrer qu'elle permet de gagner ou d'économiser des devises;

³¹ *Technical guide for foreign capital investment in forestry*. Indonésie, Jakohutan Ditusa, 1968.

10. L'emploi d'un nombre minimal d'ouvriers.

Les dispositions peuvent aussi prévoir:

1. L'emploi d'un certain nombre de techniciens et de cadres locaux;
2. La formation d'un personnel local;
3. La participation locale aux investissements.

Toutes ces conditions, qu'elles portent sur le type de régime foncier à adopter en foresterie, sur la teneur des accords forestiers ou sur la nature des stimulants aux investissements, doivent se conformer aux objectifs généraux des plans de développement nationaux et doivent être conçues en vue d'encourager le développement de la foresterie et des industries forestières.

Evaluation des ressources forestières

Les données générales sur les forêts des pays en voie de développement sont déjà abondantes. On estime par exemple qu'elles couvrent 2 226 millions d'hectares, soit à peu près 53 pour cent d'un total mondial chiffré à 4 126 millions d'hectares, si l'on considère les terres forestières³² et 2 141 millions d'hectares soit 56 pour cent environ d'un total mondial équivalant à 3 792 millions d'hectares si l'on considère le peuplement effectif.

On sait également que les futaies tropicales, présentes surtout dans des pays en voie de développement, se caractérisent, entre autres, par la grande variété de leurs essences. Rien que pour les grands arbres de la forêt ombrophile indo-malaise le total des espèces identifiées atteindrait 3 000. Par ordre d'importance numérique, viennent ensuite les forêts d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, qui se placent entre celles de l'Asie et de l'Afrique et contiennent environ 2 500 espèces différentes de grands arbres. La flore la moins riche des régions tropicales, à savoir l'africaine, possède également une quantité d'essences prodigieuse au regard de la zone tempérée: à peine moins de 1 000. Autre caractéristique importante de la flore tropicale, peu d'espèces, genres et familles sont représentés à la fois dans toutes les régions: elle est donc encore plus variée qu'il n'apparaît sur le plus riche continent.

Cependant, les connaissances actuelles touchant les ressources forestières des pays en voie de développement, malgré leur intérêt et malgré les indications générales qu'elles apportent sur le potentiel des forêts tropicales, ont peu de valeur à l'échelon des programmes et des projets. Si, dans quelques zones en effet, certaines familles (e.g. Dipterocarpaceae, Leguminosae), certains genres (e.g. *Eperua*, *Shorea*) et même certaines espèces

³² Par "terres forestières" on entend ici toutes les terres recouvertes d'une association végétale où dominent les arbres ou arbrisseaux pouvant donner des produits forestiers ou fournir divers services de protection à la communauté. Cette définition est celle qu'utilise la FAO dans ses inventaires forestiers mondiaux.

(e.g. *Ocotea rodiaei*, *Tectona grandis*) tendent au gréganisme, les nombreuses essences tropicales sont généralement très mélangées. Aucune méthode ne permet de déduire a priori de la connaissance écologique des associations et consociations au sein de la communauté forestière quelles espèces peuvent se trouver dans un certain périmètre, combien de sujets, quelle sera la répartition spatiale des individus, leurs dimensions, ainsi que leur taux de croissance et de mortalité. Or, ce genre de renseignement est indispensable pour prendre des décisions rationnelles de pré-investissement lorsqu'on veut créer ou développer des industries forestières et aménager efficacement la forêt.

Les services forestiers savent depuis longtemps qu'il est nécessaire de connaître plus à fond la ressource. Nombre d'entre eux ont donc tenté de rassembler les informations voulues, et la liste des pays où les ressources forestières ont été plus ou moins évaluées est tout à fait imposante. De fait, on a procédé à l'inventaire de certaines parties au moins du massif dans la plupart des pays forestiers d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Ces inventaires ont été faits généralement par des entreprises privées avant ou après l'octroi de concessions et, dans l'ensemble, les gouvernements n'y ont guère participé si ce n'est dans les pays qui ont accédé récemment à l'indépendance.

La plupart des inventaires dressés jusqu'ici présentent diverses lacunes. Il semble qu'en les établissant on ait perdu de vue, dans bien des cas, certains points importants, entre autres que ces inventaires doivent en dernier ressort servir à planifier la création et l'expansion de la foresterie et des industries forestières; que cette planification appelle une connaissance de l'avenir; qu'il convient par conséquent de tenir le plus grand compte des techniques actuelles aussi bien que des progrès futurs en matière de foresterie et d'industrie forestière; et que les marchés présents et à venir doivent entrer en ligne de compte dans l'évaluation des forêts. On consacre aux inventaires forestiers du capital et du personnel précieux parce que rares. Souvent, malgré cela, les renseignements obtenus ne peuvent être utilisés par les planificateurs et les industriels quand la documentation est prête et ultérieurement: il faut alors mettre de nouveau ces ressources à contribution pour recueillir dans les mêmes zones un complément d'information.

Dans un pays d'Amérique latine, où se pratique pourtant depuis plus de 40 ans le rassemblement de données sur les ressources forestières, rares sont les informations sur les aspects qui intéressent la planification des industries forestières. Dans un pays de l'Ouest africain, où l'on procède depuis plus longtemps encore à ce genre d'évaluation, les données amassées au cours des années et conservées çà et là sur les étagères de divers bureaux n'ont pas encore été analysées ou ne peuvent l'être. Dans les deux cas, la documentation recueillie n'a pas été exploitée à fond. De tels exemples sont légion dans le monde en voie de développement. Il serait donc utile, semble-t-il, de préciser le type de renseignements à relever dans les enquêtes sur les ressources forestières ainsi que la manière dont ils doivent être présentés. L'industriel, le planificateur et l'administrateur forestiers ont besoin de connaître:

1. la superficie forestière totale;
2. les types de forêts, la superficie occupée par chaque type ainsi que son emplacement;
3. le nombre total des arbres, le nombre d'arbres par essence, et leur répartition;
4. les catégories dimensionnelles des arbres et le nombre d'individus par catégorie;
5. la quantité de bois sur pied, en volume, en poids ou autre mesure appropriée, la répartition de ce cubage, etc.;
6. le taux approximatif de croissance et de pertes;
7. les caractéristiques physiques de la zone (qualité du sol, climat, topographie, etc.).

En outre, l'évaluation forestière pouvant apporter des données sur les produits non ligneux et sur certaines utilisations, il est parfois nécessaire d'examiner les possibilités de la forêt au point de vue des loisirs, de la protection écologique et de l'aménagement de la faune. Il faudrait également, si possible, étudier durant les inventaires le coût de l'abattage, du débardage et du transport jusqu'aux usines ainsi que la situation et les possibilités routières.

D'une manière générale, l'estimation de la superficie forestière totale et celle des types de forêts posent peu de problèmes. C'est plutôt dans le rassemblement des autres données que se commettent les erreurs les plus courantes. Très souvent, les mesures ne sont relevées que pour certaines espèces et tailles parce qu'on cherche seulement à savoir si la forêt contient en quantité suffisante la matière première d'un certain produit ou gamme de produits et que le choix des essences et des dimensions est généralement dicté par l'état de la technologie et du commerce du bois au moment de l'évaluation. On n'obtient donc ainsi qu'une idée limitée de la ressource forestière. Il faut dire aussi que nombre de pays en voie de développement manquent de personnel compétent pour procéder à des enquêtes plus complètes.

Comme signalé plus haut, certaines essences et dimensions, autrefois considérées comme impropres à des traitements particuliers, sont désormais beaucoup plus largement utilisées par suite des rapides progrès de la technologie forestière. Les exemples précédents se rapportaient à l'emploi de petites grumes pour la production de contre-plaqué et à l'utilisation plus complète des mélanges de feuillus tropicaux pour la fabrication de pâte. Les usages que l'on fait des bois tropicaux, même sur le simple plan des sciages, sont en train d'évoluer, et nombre d'essences jugées sans valeur commerciale sont peu à peu admises sur le marché. Cette évolution découle en partie de la diminution relative des disponibilités de quelques-uns des bois les plus prisés, en partie du fait que les producteurs ont adopté de meilleures méthodes de commercialisation, et en partie de la progression lente mais sûre des traitements de séchage et de préservation dans les pays en voie de développement. En outre, on tend de plus en plus à se servir du bois sous forme de panneaux de particules et de panneaux de fibres, ce qui élargit la gamme des essences

et dimensions utilisables. Les évaluations, limitées à quelques essences et dimensions, que l'on a effectuées avant la diffusion générale des nouveaux traitements et utilisations qui ont changé la situation du tout au tout sont désormais pratiquement sans valeur comme sources d'information pour les planificateurs. Une conclusion s'impose donc, à savoir que pour l'évaluation des forêts les essences et dimensions examinées ne doivent pas être limitées par notre connaissance actuelle des marchés et de la technologie, mais chaque fois que possible englober toutes les essences de dimensions minimales ³³.

On pourra arguer que, malgré l'intérêt de cette méthode, mesurer toutes les essences et toutes les dimensions des forêts tropicales, luxuriantes et hétérogènes, n'irait pas sans de lourdes dépenses. La solution idéale serait de comparer les frais supplémentaires d'une enquête plus approfondie aux avantages qui en découleraient d'une part, et, d'autre part, aux frais de la nouvelle enquête que, autrement, il faudrait sans doute effectuer à quelque date ultérieure. Malheureusement, il est souvent des plus difficile sinon impossible d'évaluer précisément ces avantages, et il faut s'en remettre à des considérations a priori. Certains indices donnent à penser que le coût global d'une enquête totale n'excéderait pas tellement celui des enquêtes partielles, si prises à l'heure actuelle, alors que les avantages sont souvent d'importance.

En premier lieu, les dépenses n'augmentent pas proportionnellement aux espèces et dimensions mesurées. En second lieu, bien que le nombre d'essences sur une superficie relativement vaste de forêt tropicale puisse être considérable, toutes les espèces ne se rencontrent pas dans une zone et le nombre de représentants de chaque espèce est souvent très faible. C'est pourquoi, si l'on inventorie et mesure les divers arbres par type de végétation, ou par petits blocs, l'enregistrement de ces mesures demande une somme de travail moindre qu'on ne pourrait croire.

On peut également soutenir que, même si tous les renseignements souhaitables sont recueillis, la majeure partie de ceux-ci offriront peu d'intérêt dans les conditions qui prévaudront où on les analysera et que les méthodes actuellement employées pour enregistrer les données de recensement ne permettent pas toujours une analyse ultérieure. C'est pourquoi la FAO a mis au point la "méthode souple d'analyse": on enregistre les données de l'inventaire de manière à pouvoir les retracer par la suite pour procéder à des analyses ultérieures et exploiter des renseignements qui n'ont pas été nécessaires à l'occasion de la première analyse. Un manuel décrivant cette méthode a été préparé ³⁴.

³³ On ne veut pas dire par là qu'il faille procéder à des dénombrements complets, c'est-à-dire relever les mesures de tous les arbres de la forêt. Une méthode scientifique d'échantillonnage est beaucoup moins onéreuse que des recensements à 100 pour cent et donne les résultats voulus avec une marge acceptable d'erreur. Toutefois, à l'intérieur de l'échantillon, il vaut mieux souvent ne pas se limiter à quelques dimensions et essences actuellement marchandes.

³⁴ FAO, *Manual for forest inventory operations executed by FAO*. Rome, 1968.

La forêt est un organisme vivant, qui croît, vieillit et meurt. Il ne suffit pas par conséquent de savoir ce que contient la forêt au moment où l'enquête est faite. Il faut aussi évaluer les taux de croissance et de mortalité des diverses essences, ainsi que la proportion d'arbres tarés qui deviendront inutilisables, afin de prévoir quel sera l'état de la forêt dans les quelques années à venir. Pour prévoir plus loin, il n'y a, bien entendu, d'autre moyen que de recourir à un nouvel inventaire. L'estimation est souvent négligée dans les inventaires forestiers des pays en voie de développement avec le résultat que les données recueillies perdent vite de leur actualité. Il faut donc souligner que dans l'organisation générale des enquêtes, il est indispensable de prévoir des estimations sur l'accroissement et les pertes naturelles.

Les considérations ci-dessus s'appliquent à l'évaluation de la forêt naturelle qui, comme on l'a vu, est un organisme des plus complexes. Toutefois, les plantations doivent elles aussi être évaluées. Celles-ci étant l'oeuvre de l'homme et présentant une structure relativement simple, on pourrait penser que l'on possède des renseignements sans lacune à leur sujet. Malheureusement, tel n'est pas toujours le cas. Dans nombre de pays des plantations ont été créées mais par la suite on les a, à toutes fins utiles, abandonnées à leur propre sort. Il arrive même quelquefois qu'on n'en sache très précisément ni l'emplacement, ni la superficie. Les répercussions sur le plan de la sylviculture et de l'aménagement, bien que gênantes, n'ont pas à être examinées ici. L'important est que là encore on dispose de très peu d'informations pertinentes.

Il est évident qu'outre les données sur l'état actuel des superficies plantées, on doit en posséder également sur la croissance et la productivité. L'évaluation doit donc être continue. Autrement dit, les renseignements indispensables sur le volume et la croissance devraient le plus souvent provenir de mesures périodiques sur des parcelles-échantillons permanentes ou temporaires. Ici comme pour les forêts tropicales naturelles, il est bon d'enregistrer les données de manière qu'elles se prêtent aux méthodes de traitement modernes soit tout de suite, soit ultérieurement.

D'une manière générale, les données recueillies serviront probablement à deux groupes de personnes: responsables de l'aménagement forestier d'une part; planificateurs et hommes d'affaires d'autre part. Comme les informations sont ordinairement communiquées d'une façon qui satisfait le premier groupe, il faut se préoccuper surtout du deuxième. Certes, l'industriel ou le financier n'acceptera pas ces renseignements, en général, sans plus ample examen. Si toutefois les données originales ne lui sont pas présentées de façon claire et intelligible, il y a d'autant plus de risque qu'il rejette les propositions d'investissements sans autre forme de procès.

Les résultats des inventaires doivent donc être interprétés et présentés par des forestiers de métier connaissant les besoins en matière première des diverses industries forestières, ainsi que les problèmes économiques de l'exploitation. Les rapports doivent clairement indiquer la quantité de bois, par essence, dont

on dispose pour chaque production, la durée probable de l'approvisionnement en matière première pour chacune des industries, l'emplacement du stock, les qualités du terrain, et les problèmes que pourrait soulever le transport du bois jusqu'aux centres de traitement et de commercialisation. De plus, ces rapports doivent être

communiqués à tous les intéressés et non pas relégués dans les archives des services forestiers. Il ne faut pas oublier en effet que l'évaluation des ressources constitue une étape dans le processus du développement et que se borner à rassembler des informations ne sert pas à grand-chose.

Conclusion

Les pays en voie de développement possèdent de précieuses ressources forestières et la demande de produits forestiers augmente rapidement. Ils bénéficient également, sur les pays développés, de certains avantages économiques qui devraient leur permettre de mieux utiliser leurs forêts, à la fois pour la production nationale et pour l'exportation. Néanmoins, malgré ces avantages, le secteur des forêts et des industries forestières de la plupart d'entre eux n'a pas jusqu'ici apporté au développement économique l'importante contribution qui aurait dû être la sienne.

On peut certes imputer ce phénomène à l'insuffisance des investissements consacrés aux forêts et aux industries forestières, mais il semble que cette pénurie d'investissements soit elle-même largement due à certaines faiblesses institutionnelles graves. L'insuffisance de la formation dispensée au personnel forestier pour le préparer à ses tâches nouvelles, le vieillissement de l'organisation administrative forestière, la structure mal adaptée de nombreux organismes forestiers et les imperfections fréquentes de la législation forestière, empêchent souvent les services forestiers d'être aussi efficaces qu'ils le devraient et limitent ainsi la croissance et le développement de ce secteur.

En outre, dans de nombreux pays, les professionnels de la foresterie ont du mal à comprendre et à faire comprendre la contribution que la foresterie peut apporter au développement économique. Il arrive souvent de ce fait que les pouvoirs publics ne créent pas les conditions de milieu nécessaires à une exploitation rationnelle des ressources forestières de leurs pays. Ils ne créent pas d'institutions orientées vers le développement, n'attribuent pas de fonds suffisants aux services forestiers et n'encouragent pas les investissements. Cette situation crée un cercle vicieux et l'apport de capitaux à ce secteur est souvent tout à fait insuffisant pour que l'on puisse tirer parti du potentiel de développement que représentent les forêts et les industries forestières.

Il est vrai qu'en raison de leurs barrières douanières et de leurs pratiques commerciales les pays industrialisés sont en partie responsables de cet état de choses, mais cela étant, les pays en voie de développement doivent avant tout, s'ils veulent développer leur foresterie, se doter de services forestiers gérés par un personnel qualifié, conscient des besoins réels et capable de faire preuve à la fois d'imagination et de compétence dans l'accomplissement de ses tâches multiples.

TABLEAUX ANNEXES

NOTE EXPLICATIVE

Nombres-indices FAO de la production et du commerce des produits de l'agriculture, des pêches et des forêts

Indices de la production ¹

Les indices de la production agricole ont été recalculés sur la base de l'année civile. Ils ne sont donc pas comparables avec les indices des campagnes publiés en 1966 et dans les éditions antérieures du présent rapport.

Pour la construction des indices, des coefficients de pondération régionaux, fondés sur les rapports entre les prix des produits agricoles en 1952-56, ont été appliqués aux chiffres de production ajustés pour tenir compte des quantités utilisées comme produits d'alimentation animale ou comme semences. Des indices des produits alimentaires sont exclus : le café, le thé, le tabac, les graines oléagineuses non comestibles, les fibres animales et végétales et le caoutchouc.

Pour ce qui est de la production des pêches, les quantités sont pondérées par la moyenne des valeurs unitaires des débarquements en 1957-59. Pour la production forestière, la production de bois rond est pondérée par les prix de 1952-56.

Indices du commerce

Les indices du commerce agricole ont été révisés en 1968, et les séries actuelles (1955-1968) ne sont pas comparables avec les indices des années antérieures publiés dans les éditions précédentes.

¹ On trouvera des indications détaillées, y compris une liste des coefficients de pondération, dans l'*Annuaire de la production* 1968. FAO, Rome, 1969, p. xi et 716-721.

rieures publiés dans les éditions précédentes.

Pour calculer les indices du volume des exportations et des importations de produits agricoles, on a pondéré les volumes de chaque produit par les valeurs unitaires moyennes de 1957-59.

Les valeurs unitaires moyennes sont calculées par régions d'après des statistiques de quantité et de valeur qui portent au minimum sur 85 pour cent des échanges régionaux de chaque produit. Les valeurs unitaires des divers produits sont pondérées par le volume moyen du commerce en 1957-59.

Les indices du commerce des produits des pêches et des forêts ont été, autant que possible, calculés de la même manière que les indices des produits agricoles.

Définition des régions

Les définitions des régions se passent ordinairement de commentaire. Il faut noter cependant que l'Europe occidentale englobe la Yougoslavie et que le Proche-Orient s'étend de Chypre et de la Turquie au nord-ouest jusqu'à l'Afghanistan à l'est et englobe, sur le continent africain, la Libye, la République arabe unie et le Soudan. Dans l'attente de données plus complètes, il n'est pas présenté d'estimations relatives à la Chine continentale.

Etant donné qu'il est difficile de calculer les taux de change et de chiffrer les opérations de troc, la valeur des échanges de l'Europe orientale et de l'U.R.S.S. est évaluée d'après les valeurs unitaires mondiales des exportations.

TABLEAU ANNEXE 1A. - VOLUME DE LA PRODUCTION MONDIALE¹ DES PRINCIPAUX PRODUITS DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé	183.88	201.90	197.58	228.81	219.37	220.85	211.46	237.15	217.75	250.61	239.86	282.48	270.02	306.79
Orge	62.30	70.45	64.25	70.28	68.33	77.11	69.58	83.67	86.15	93.12	89.01	99.32	101.47	109.81
Avoine	62.68	61.09	57.72	60.92	54.80	57.18	49.16	48.63	45.66	42.55	44.79	46.67	48.80	52.36
Mais	144.19	148.12	148.82	161.42	177.51	185.65	186.58	188.79	198.99	191.31	200.90	214.52	238.19	224.69
Riz (équivalent de riz usiné) ²	85.59	89.35	84.28	92.98	97.81	103.38	104.60	105.37	111.94	115.47	107.61	107.61	119.63	124.94
Sucre (centrifugé)	38.91	38.94	44.33	51.48	50.63	52.17	52.65	50.10	51.89	60.77	62.89	61.72	65.05	63.74
Pommes ³	13.83	16.08	10.06	20.93	13.69	20.78	14.66	19.14	18.02	18.90	18.83	18.41	21.06	18.93
Agrumes	18.36	18.50	18.86	20.28	20.88	21.11	23.26	21.15	22.74	25.09	26.57	30.98	28.23	32.81
Bananes	14.11	14.18	15.65	15.64	16.76	17.47	17.90	18.30	20.03	21.90	24.31	24.65	25.89	25.16
Huile d'olive	0.80	1.20	1.19	1.12	1.24	1.41	1.47	0.99	1.91	0.98	1.29	1.69	1.79	1.40
Soja	11.91	13.92	15.00	17.66	16.44	17.02	20.66	20.58	21.24	21.15	25.45	28.02	29.57	32.66
Arachides	9.24	10.07	11.23	11.58	10.76	11.80	12.37	13.35	13.48	13.86	13.21	13.77	14.78	12.82
Graines de coton	14.91	14.62	14.03	14.48	15.26	15.98	16.13	17.48	18.54	18.51	18.78	17.06	16.46	18.10
Coprah	3.13	3.47	3.49	2.91	2.73	3.34	3.39	3.12	3.24	3.34	3.29	3.18	2.88	2.85
Total des huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) . .	15.38	17.00	16.87	17.64	16.84	18.31	19.50	19.66	20.69	20.43	21.74	22.41	22.81	23.68
Café	2.87	2.46	3.08	3.55	4.16	4.29	4.43	4.59	4.20	3.57	4.54	3.84	4.39	3.78
Cacao	0.85	0.90	0.77	0.91	1.04	1.17	1.14	1.17	1.21	1.51	1.23	1.32	1.38	1.27
Thé	0.73	0.73	0.75	0.80	0.82	0.83	0.89	0.90	0.92	0.97	0.99	1.02	1.03	1.06
Vin	23.55	22.60	18.26	23.80	24.95	24.34	21.97	28.52	25.83	28.53	28.77	27.23	28.48	27.64
Tabac	3.23	3.26	3.21	3.02	3.25	3.23	3.16	3.50	3.75	4.10	3.78	3.84	4.06	3.88
Coton (fibre)	8.13	8.00	7.57	7.81	10.09	8.72	8.71	9.55	10.10	10.12	10.22	9.31	8.88	9.80
Jute ⁴	2.35	2.32	2.27	2.60	2.30	2.18	3.37	2.85	2.99	2.90	3.13	3.35	3.15	2.19
Sisal, henequen et autres agaves	0.59	0.62	0.65	0.68	0.74	0.55	0.77	0.80	0.83	0.88	0.85	0.84	0.79	0.76
Laine (en suint)	2.13	2.22	2.20	2.24	2.48	2.45	2.50	2.49	2.55	2.52	2.54	2.60	2.64	2.73
Caoutchouc	1.95	1.92	1.93	1.95	2.05	2.00	2.09	2.12	2.08	2.22	2.35	2.46	2.48	2.64
Lait (total)	299.86	312.66	323.58	331.08	336.53	343.84	350.32	353.68	351.55	358.04	372.98	381.84	386.26	391.75
Viande ⁵	49.92	52.86	54.25	55.59	57.78	58.77	51.71	64.01	66.11	66.11	68.79	71.72	75.94	77.75
Œufs	10.68	11.00	11.48	11.76	12.24	12.56	13.16	13.41	13.46	14.00	14.24	14.63	15.59	15.95
PRODUITS DES PÊCHES^{6,7}														
Poissons d'eau douce, diadromes	4.55	4.71	5.06	5.56	6.14	6.61	6.96	6.78	7.04	7.34	7.84	8.24	8.34	8.53
Poissons marins	21.03	22.28	22.83	24.12	26.75	29.21	32.19	35.63	36.39	40.79	40.79	43.89	47.02	49.85
Crustacés, mollusques et autres invertébrés	2.84	2.91	3.03	2.95	3.26	3.56	3.52	3.77	4.14	3.89	4.11	4.27	4.48	4.70
Phoques et mammifères aquatiques divers	0.01	0.01	0.01	0.01	—	—	—	—	—	—	—	0.01	0.01	0.01
Animaux aquatiques divers et résidus	0.04	0.03	0.03	0.04	0.04	0.04	0.04	0.03	0.04	0.04	0.04	0.04	0.05	0.05
Plantes aquatiques	0.43	0.45	0.54	0.52	0.51	0.58	0.69	0.79	0.69	0.64	0.72	0.75	0.80	0.86
PRODUITS FORESTIERS														
Bois de feu ⁸	779	776	791	789	795	778	784	790	817	831	836	837	831	829
Bois d'industrie ⁹	905	927	915	914	972	990	976	999	1 011	1 067	1 091	1 106	1 130	1 162
Sciages de résineux ¹⁰	234.0	235.8	231.7	241.8	259.2	258.5	256.8	259.3	266.7	278.9	283.4	280.2	280.4	292.0
Sciages de feuillus ¹¹	61.3	64.1	59.5	62.0	65.1	67.1	68.2	69.5	72.9	78.3	79.3	80.8	81.6	80.8
Contre-plaqués ¹²	10.8	11.2	11.7	12.9	14.7	15.2	16.4	18.2	20.1	22.2	24.1	25.2	26.2	28.1
Panneaux de fibres	3.2	3.3	3.4	3.7	4.1	4.3	4.6	4.9	5.4	5.9	6.2	6.2	6.1	6.6
Pâte de bois mécanique	15.3	16.1	16.2	15.9	17.1	18.0	18.4	18.9	19.5	20.5	21.3	22.5	22.0	22.9
Pâte de bois chimique	30.9	33.1	33.7	33.7	37.4	40.5	43.5	45.4	49.4	53.9	57.0	61.3	62.2	66.5
Papier journal	11.0	11.9	12.1	11.9	12.8	13.7	14.1	14.3	14.6	15.9	16.6	17.9	18.0	18.7
Autres papiers et cartons	44.9	47.2	48.2	49.2	54.0	57.5	61.0	63.9	68.2	73.3	77.7	83.8	85.0	90.0

¹ Non compris la Chine continentale. - ² Paddy converti à 65 pour cent. - ³ Non compris l'U.R.S.S. et la Chine continentale. - ⁴ Y compris les fibres apparentées. - ⁵ Viande : bœuf et veau, mouton et agneau, porc, volaille. - ⁶ Total mondial, y compris la Chine continentale. - ⁷ Prises nominales (poids vif). - ⁸ Millions de mètres cubes.

TABLEAU ANNEXE 1B. - VOLUME DES EXPORTATIONS MONDIALES ¹ DES PRINCIPAUX PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Don- nées pré- lim.)
..... Millions de tonnes														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé et farine de blé (équival. de blé)	24.85	31.75	29.56	27.68	29.37	33.29	40.83	36.92	45.19	54.45	53.76	56.53	45.91	44.03
Orge	5.46	7.04	6.35	6.50	6.18	4.93	6.19	5.63	5.05	7.18	5.91	6.04	6.58	5.67
Maïs	4.64	5.79	7.07	8.80	9.99	11.12	12.47	17.48	18.99	20.05	23.43	24.74	25.68	27.83
Avoine	0.88	1.32	1.44	1.46	1.40	1.28	1.14	1.34	1.20	1.39	1.68	1.34	1.20	1.01
Seigle	0.94	1.03	0.73	0.62	0.59	0.56	0.70	0.77	0.64	0.50	0.40	0.44	0.36	0.29
Millet et sorghos	1.87	1.82	0.98	2.51	3.28	3.10	2.37	3.86	3.93	3.80	6.21	11.18	9.61	7.82
Riz (équivalent de riz usiné) ²	4.62	5.43	5.49	4.82	4.77	5.50	5.69	5.49	6.33	6.55	6.84	5.93	5.60	5.23
Sucre (équivalent de sucre brut) ³	13.28	13.51	14.61	14.42	13.34	16.13	17.22	15.63	15.15	15.13	16.53	16.10	17.08	17.96
Pommes de terre	2.31	2.33	1.87	2.58	2.47	2.38	2.34	2.67	2.42	2.41	2.93	2.70	2.62	2.67
Légumineuses (grain sec)	0.96	1.04	0.84	0.84	1.06	1.04	0.93	1.19	1.34	1.19	1.44	1.35	1.21	1.37
Pommes	0.98	0.87	1.14	0.84	1.28	1.24	1.38	1.51	1.21	1.41	1.70	1.55	1.59	1.67
Bananes	3.06	3.05	3.36	3.53	3.68	3.88	3.98	3.89	4.04	4.22	4.51	5.17	5.38	5.63
Agrumes ⁴	2.83	2.37	2.67	2.77	3.09	3.34	3.23	3.58	3.27	4.14	4.20	4.21	4.37	4.10
Raisins frais	0.31	0.36	0.31	0.39	0.38	0.43	0.44	0.50	0.45	0.55	0.60	0.60	0.63	0.59
Dattes	0.32	0.32	0.29	0.30	0.34	0.32	0.24	0.30	0.40	0.35	0.33	0.36	0.34	0.31
Huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ⁵	4.50	4.83	4.96	4.63	4.96	5.31	5.22	5.62	5.72	6.05	6.01	6.02	5.74	6.29
Tourteaux et farine d'oléagineux	3.22	3.53	3.23	3.88	4.64	4.45	4.96	6.09	6.61	7.15	8.12	8.46	8.47	8.60
Bovins ⁶	2.14	2.12	2.97	3.15	2.63	2.82	3.68	3.67	3.78	3.46	3.83	3.50	3.73	4.25
Espèces ovine et caprine ⁶	2.54	2.26	1.86	1.92	2.54	2.80	3.46	3.99	4.45	4.08	4.13	3.94	4.06	4.89
Porcs ⁶	0.66	0.52	0.52	0.49	0.99	1.23	1.19	1.01	0.69	0.85	0.91	0.64	0.96	1.14
Viande ⁷	1.24	1.38	1.50	1.58	1.71	1.74	1.85	2.26	2.55	2.56	2.52	2.56	2.69	2.76
Lait (condensé, évaporé et en pou- dre)	0.72	0.82	0.81	0.80	0.91	0.90	0.97	1.03	1.21	1.39	1.37	1.41	1.57	1.75
Œufs (en coque)	0.35	0.35	0.37	0.39	0.43	0.41	0.39	0.34	0.29	0.24	0.20	0.18	0.21	0.30
Café (vert)	2.06	2.33	2.22	2.19	2.55	2.61	2.67	2.80	3.01	2.78	2.68	2.99	3.09	3.23
Fèves de cacao	0.70	0.75	0.78	0.64	0.75	0.90	1.00	1.02	1.03	1.03	1.29	1.11	1.09	1.05
Thé	0.43	0.50	0.48	0.52	0.49	0.49	0.52	0.54	0.55	0.54	0.57	0.54	0.59	0.60
Vin	2.57	2.48	2.81	2.78	2.42	2.69	2.66	2.80	2.37	2.52	2.30	2.53	2.14	2.09
Poivre et piments	0.09	0.12	0.10	0.10	0.12	0.10	0.12	0.13	0.14	0.12	0.12	0.13	0.16	0.17
Tabac (non manufacturé)	0.64	0.64	0.67	0.66	0.64	0.68	0.77	0.78	0.78	0.87	0.84	0.79	0.84	0.81
Laine (poids réel)	1.14	1.18	1.20	1.15	1.37	1.31	1.42	1.40	1.38	1.29	1.39	1.40	1.28	1.48
Coton (fibre)	2.37	2.82	3.06	2.65	2.79	3.50	3.28	3.00	3.37	3.45	3.20	3.36	3.25	3.25
Jute et kénaf	0.99	0.88	0.81	0.95	0.89	0.83	0.76	0.99	0.90	1.00	1.13	1.20	1.08	0.99
Caoutchouc (naturel) ⁸	2.02	1.94	1.96	1.97	2.28	2.01	2.22	2.28	2.25	2.24	2.32	2.22	2.36	2.50
PRODUITS DES PÊCHES ⁹														
Poisson frais, réfrigéré ou congelé	0.81	0.83	0.87	0.96	1.00	1.14	1.15	1.34	1.48	1.71	1.72	1.80	1.79	1.80
Poisson séché, salé ou fumé	0.65	0.67	0.63	0.61	0.58	0.56	0.55	0.55	0.54	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
Crustacés et mollusques frais, congelés, séchés, salés, etc.	0.18	0.18	0.17	0.18	0.21	0.23	0.25	0.27	0.27	0.30	0.30	0.30	0.32	0.33
Produits et préparations à base de poisson en récipients hermétiques ou non	0.39	0.43	0.43	0.47	0.51	0.50	0.52	0.54	0.51	0.58	0.52	0.57	0.54	0.62
Produits et préparations de crustacés et mollusques en récipients hermétiques ou non	0.03	0.04	0.04	0.04	0.05	0.04	0.04	0.05	0.05	0.06	0.06	0.06	0.07	0.07
Matières grasses, brutes ou raffinées, provenant d'animaux aquatiques	0.32	0.33	0.44	0.48	0.54	0.59	0.62	0.67	0.74	0.63	0.72	0.68	0.81	0.83
Farines, aliments solubles et autres al. du bétail provenant d'animaux aquatiques	0.46	0.53	0.57	0.67	0.83	1.03	1.36	1.72	1.78	2.44	2.47	2.47	3.04	3.56
PRODUITS FORESTIERS ⁹														
Bois à pâte ¹⁰	10.9	10.6	10.3	8.5	9.0	10.8	13.1	12.4	11.7	13.2	13.8	14.2	14.8	15.0
Grumes de résineux ¹⁰	1.8	1.8	2.1	2.7	3.3	4.2	5.9	6.4	8.7	9.9	11.6	13.5	17.1	19.6
Grumes de feuillus ¹⁰	7.0	7.7	8.4	9.4	11.8	13.3	14.0	14.2	17.4	19.3	20.7	22.3	24.8	25.7
Sciages de résineux ¹⁰	32.0	28.1	30.4	29.7	32.3	36.3	36.3	38.2	41.4	44.6	44.0	42.7	43.2	47.1
Sciages de feuillus ¹⁰	3.7	3.4	3.5	3.6	3.9	4.5	4.2	4.3	4.4	5.4	5.7	5.9	5.8	6.3
Contre-plaqué et placages ¹⁰	1.2	1.1	1.3	1.4	1.9	1.8	1.9	2.1	2.4	3.0	3.3	3.6	3.9	4.6
Panneaux de fibres	0.5	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2
Pâte de bois mécanique	1.2	1.3	1.3	1.1	1.2	1.3	1.3	1.2	1.3	1.4	1.4	1.4	1.2	1.3
Pâte de bois chimique	6.3	6.5	6.6	6.6	7.3	8.4	8.5	9.0	10.1	11.0	11.1	12.1	12.4	13.5
Papier journal	6.6	7.0	6.9	6.8	7.0	7.5	7.7	7.5	7.8	8.5	9.0	9.7	9.4	9.7
Autres papiers et cartons	3.1	3.2	3.5	3.5	4.0	4.5	5.0	5.2	5.9	6.8	7.4	8.3	8.7	10.0

¹ Y compris les exportations à destination de l'U.R.S.S., de l'Europe orientale et de la Chine continentale, mais non compris les exportations de ces pays. - ² Y compris le paddy converti à 65 pour cent. - ³ Y compris le sucre raffiné converti à 108,7 pour cent. - ⁴ Oranges, mandarines et citrons. - ⁵ Non compris le coprah réexporté par la Malaisie, mais y compris les expéditions non déclarées de coprah indonésien et philippin à destination de la Malaisie. - ⁶ Millions de têtes. - ⁷ Viande : bœuf et veau, mouton et agneau, porc, volaille. - ⁸ Non compris les importations malaises destinées à être réexportées et les exportations de Hong-kong, mais y compris les livraisons non déclarées de l'Indonésie à la Malaisie. - ⁹ A la seule exclusion de la Chine continentale. - ¹⁰ Millions de mètres cubes.

TABLEAU ANNEXE IC. - VALEURS UNITAIRES MOYENNES DES EXPORTATIONS MONDIALES¹ DE CERTAINS PRODUITS
DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Don- nées pré- lim.)
Dollars U.S. la tonne														
PRODUITS AGRICOLES ²														
Blé	65.8	62.9	63.5	62.5	62.2	61.7	63.3	66.2	64.6	66.1	61.0	63.2	66.2	63.4
Farine de blé	95.4	89.7	88.7	84.8	79.0	76.9	78.5	81.8	81.4	84.3	84.9	87.3	83.7	83.4
Orge	55.5	55.1	51.1	51.3	52.7	52.8	47.2	57.6	55.8	56.6	62.5	69.6	67.2	63.9
Maïs	62.0	60.0	55.1	50.6	50.2	50.1	49.2	47.8	53.1	54.7	57.2	57.5	56.0	51.3
Riz (usiné).	119.1	117.4	117.2	122.4	112.9	103.3	109.5	122.0	121.2	124.5	127.5	140.4	163.8	180.6
Sucre (brut).	96.2	95.4	114.1	99.9	96.0	93.1	95.4	95.6	135.9	134.3	102.8	102.3	104.4	102.9
Pommes.	109.9	128.4	136.7	154.3	111.8	138.0	125.7	137.1	146.0	134.9	142.9	158.7	157.3	158.0
Bananes	104.1	105.7	105.6	98.1	92.3	86.4	90.4	92.2	88.2	90.4	92.7	89.8	93.2	89.8
Oranges et mandarines	102.2	124.1	133.7	127.0	105.6	110.5	121.1	122.0	137.4	120.8	119.8	129.4	125.4	128.1
Raisins secs	241.4	275.4	279.8	326.4	317.1	272.0	282.3	263.3	272.4	335.0	332.4	330.2	325.1	321.1
Dattes.	48.1	42.1	56.4	51.6	50.4	62.5	63.7	99.8	83.9	89.3	82.5	90.3	93.9	102.3
Graines de coton.	84.3	84.0	80.8	68.4	67.5	77.8	77.5	68.6	62.1	63.1	68.3	74.9	78.6	72.7
Coprah	151.6	143.5	139.3	163.7	201.9	174.7	141.9	171.0	176.5	188.5	166.8	171.5	197.1	
Palmistes	121.7	123.7	121.1	125.7	158.4	157.9	126.8	120.7	136.9	139.5	167.3	164.3	128.9	166.1
Soja.	95.2	95.8	91.2	86.8	84.7	83.3	94.4	92.4	99.1	99.4	104.9	113.5	107.2	101.1
Arachides (décortiquées).	186.0	195.2	204.1	171.8	164.6	182.1	179.5	170.4	168.7	175.3	191.3	187.3	173.0	165.1
Huile d'olive.	590.1	763.6	668.6	589.3	507.0	511.9	532.9	564.8	802.6	553.7	629.0	638.4	679.5	686.5
Huile de coton.	299.4	333.8	337.9	358.0	292.5	244.5	304.6	303.9	266.8	251.9	292.9	295.3	290.3	269.2
Huile de coco	243.6	235.2	243.5	273.6	342.6	292.5	233.0	221.0	256.4	279.9	305.7	260.0	260.5	319.1
Huile de palme	202.7	219.2	220.8	202.6	206.5	194.1	206.4	193.8	188.7	202.1	237.5	203.7	199.0	150.9
Huile de palmiste	240.6	236.1	242.1	252.4	316.8	296.2	230.7	209.2	230.9	232.9	293.3	250.4	225.7	262.6
Huile de soja	321.7	343.4	338.6	303.6	254.1	233.0	284.5	244.9	239.4	239.1	293.8	299.2	256.4	220.6
Huile d'arachide	319.6	399.5	397.2	361.2	325.8	343.1	344.3	300.1	307.2	322.6	336.1	310.5	318.4	262.9
Bovins ³	128.2	125.2	126.7	135.9	145.2	138.2	130.7	120.3	132.6	151.2	152.1	128.0	137.2	130.3
Porcs ³	60.1	56.8	43.3	51.2	49.1	47.7	47.1	45.9	53.6	56.7	56.0	67.9	62.2	60.8
Viande de bœuf et de veau	448.9	414.7	437.1	500.9	573.7	595.3	559.6	522.6	559.6	680.4	773.0	781.7	769.1	807.9
Viande de mouton et d'agneau	428.9	453.5	460.3	429.1	377.9	401.2	378.1	372.2	414.2	464.1	519.5	497.5	461.6	439.5
Viande de volaille	804.0	825.4	781.6	767.4	682.2	669.2	630.3	650.9	662.4	668.1	693.6	710.5	634.5	639.9
Bacon, jambon, porc salé	664.7	726.3	684.1	712.5	675.0	686.0	661.6	667.0	717.5	782.0	759.7	868.0	830.7	715.2
Viande en boîte	877.0	873.6	820.8	848.1	883.5	901.8	937.1	911.3	878.0	924.3	951.2	1 020.2	1 017.9	1 018.4
Lait (condensé et évaporé)	310.2	317.6	330.3	311.2	307.9	308.8	307.4	299.8	306.2	328.1	336.3	333.7	313.7	297.4
Lait (en poudre)	375.4	374.8	429.0	375.6	355.1	401.8	363.5	336.5	298.8	305.2	385.9	378.3	380.5	305.0
Beurre.	949.5	923.5	783.9	639.6	904.8	829.9	714.3	762.3	826.4	896.0	905.7	818.0	800.4	711.6
Fromage.	678.7	736.9	708.5	639.0	739.3	721.8	719.3	701.7	709.6	763.9	841.3	867.8	875.5	864.8
Pommes de terre.	48.4	58.8	51.8	59.4	57.3	56.1	52.3	72.6	62.1	57.1	67.4	75.4	71.0	57.5
Tourteaux et farine d'oléagineux.	72.5	67.7	61.9	55.4	68.7	68.1	63.7	70.2	77.6	76.5	78.2	81.9	82.3	81.8
Café	1 077.1	1 051.0	1 025.2	922.8	749.1	723.4	684.2	656.5	647.2	840.6	781.2	774.3	707.4	738.6
Cacao.	818.5	580.8	562.9	844.0	738.8	593.4	474.3	454.1	486.4	502.8	378.9	400.0	525.8	621.3
Thé.	1 383.4	1 215.5	1 191.0	1 170.6	1 144.5	1 168.0	1 144.6	1 103.0	1 111.1	1 089.4	1 051.4	1 004.1	989.6	907.5
Vin	141.7	155.1	170.3	207.2	176.2	177.6	182.2	174.3	202.6	204.7	213.3	211.9	252.1	260.2
Tabac (non manufacturé)	1 267.6	1 227.6	1 334.5	1 280.8	1 290.2	1 280.1	1 211.7	1 182.2	1 299.8	1 234.3	1 252.9	1 353.8	1 332.4	1 321.9
Graines de lin	133.7	145.4	116.7	125.1	131.6	132.4	127.9	134.6	124.6	121.2	119.7	114.1	119.7	127.4
Huile de lin	205.3	313.6	245.6	250.7	212.5	246.8	254.1	230.1	200.7	208.4	201.6	189.1	174.4	210.6
Graines de ricin	96.9	134.7	182.0	117.4	110.4	134.1	123.9	106.9	110.8	114.2	105.7	106.9	120.1	126.9
Huile de ricin	206.2	288.8	279.5	273.0	238.2	282.2	280.1	263.4	249.4	240.9	205.1	238.7	312.6	328.9
Coton.	797.9	731.9	732.8	673.2	587.0	624.1	641.2	609.6	609.4	606.5	619.8	566.7	559.9	587.0
Jute et kénaf	189.1	183.8	208.5	193.0	174.8	220.2	291.0	194.7	199.6	161.1	215.6	224.3	225.7	195.8
Sisal	156.3	158.3	141.8	146.9	174.5	214.8	193.4	197.0	293.2	285.9	190.7	173.9	141.4	113.4
Laine (en suint)	1 358.7	1 378.0	1 598.4	1 132.8	1 083.6	1 162.4	1 143.8	1 138.2	1 325.1	1 445.2	1 175.1	1 223.1	1 128.3	1 007.4
Caoutchouc (naturel)	698.2	627.5	596.5	516.0	659.4	743.0	548.1	524.8	501.8	457.1	446.0	436.8	361.1	338.9
PRODUITS DES PÊCHES ¹														
Poisson frais, réfrigéré ou congelé	260.2	274.9	284.5	293.1	302.4	287.1	301.2	315.1	296.7	289.2	328.9	353.1	323.2	346.4
Poisson séché, salé ou fumé.	272.6	291.2	296.4	296.5	307.9	328.3	331.1	345.0	361.2	390.9	426.9	451.9	460.7	441.9
Crustacés et mollusques, frais, congelés, séchés, salés, etc.	469.8	536.7	647.0	670.3	667.4	634.3	684.2	758.1	845.8	796.0	891.6	980.9	1 028.6	1 089.8
Produits et préparations à base de poisson en récipients hermétiques ou non	549.7	621.1	606.5	646.3	632.3	624.3	600.8	695.1	648.6	639.3	703.0	690.3	739.1	687.9
Produits et préparations à base de crustacés et mollusques en récipients hermétiques ou non	1 005.8	1 071.1	1 075.5	1 105.6	1 066.6	1 099.5	1 150.5	1 146.4	1 210.8	1 283.1	1 319.2	1 462.9	1 472.2	1 510.3
Matières grasses, brutes ou raffinées, provenant d'animaux aquatiques	213.6	238.3	241.6	207.3	191.9	180.1	172.6	133.3	137.3	182.7	194.0	183.9	129.5	95.7
Farines, aliments solubles et autres al. similaires du bétail prov. d'animaux aquatiques	144.0	145.7	136.9	133.3	134.0	92.6	86.8	103.8	107.9	109.9	125.3	146.1	119.7	109.4

TABLEAU ANNEXE 1C. - VALEURS UNITAIRES MOYENNES DES EXPORTATIONS MONDIALES¹ DE CERTAINS PRODUITS
DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS (*fin*)

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Don- nées pré- lim.)
	<i>Dollars U.S. la tonne</i>													
PRODUITS FORESTIERS ²														
Bois de feu ⁴	8.8	8.8	8.8	9.2	8.0	8.1	9.4	9.7	9.9	9.7	10.0	10.2	9.6	10.0
Charbon de bois	23.5	21.6	22.7	23.1	21.8	22.8	23.3	22.1	22.0	25.0	27.8	26.3	24.6	25.0
Grumes de résineux ⁴	15.9	15.7	16.4	17.0	17.5	17.4	17.8	18.1	14.4	15.2	16.7	17.3	18.2	19.0
Grumes de feuillus ⁴	21.7	19.6	18.4	18.6	19.0	22.2	21.7	22.6	23.5	22.7	23.3	23.7	24.2	27.0
Bois à pâte ⁴	12.8	12.1	12.3	11.6	10.8	10.6	11.9	11.3	10.7	11.0	11.2	10.7	10.8	11.0
Bois de mine ⁴	13.9	14.3	14.7	14.0	12.5	11.9	13.0	13.0	13.0	15.1	16.4	17.3	17.7	19.0
Poteaux et bois de pilotis ⁴	29.8	32.3	34.2	28.0	25.0	23.9	22.9	24.1	24.8	27.9	29.3	32.1	28.1	29.0
Sciages de résineux ⁴	40.0	39.4	39.0	36.8	36.6	36.7	35.9	35.0	35.0	36.6	38.1	38.4	37.3	41.0
Sciages de feuillus ⁴	60.9	62.2	60.2	58.7	58.5	59.4	59.0	59.2	63.8	61.3	58.8	60.2	59.1	63.0
Traverses ⁴	33.4	37.6	39.2	37.1	37.6	36.9	35.1	36.1	39.7	42.5	40.7	40.0	42.1	43.0
Placages ⁴	271.6	260.6	271.8	263.5	262.4	259.0	253.3	262.2	254.9	241.6	261.4	256.7	247.2	255.0
Contre-plaqués ⁴	160.5	160.5	155.6	152.0	156.1	149.5	145.1	150.1	152.3	142.6	139.4	143.4	142.1	154.0
Panneaux de particules	147.3	135.1	143.3	131.1	116.5	108.8	113.9	110.1	108.5	109.2	107.2	107.2	106.1	107.0
Panneaux de fibres	101.7	101.1	100.3	93.6	91.3	91.1	87.7	88.7	91.8	97.0	104.0	106.1	101.6	103.0
Pâte de bois mécanique	70.3	76.6	77.1	70.5	67.4	66.6	66.1	65.6	64.6	64.9	68.9	68.4	67.8	69.0
Pâte de bois chimique	144.9	147.5	149.6	140.5	134.2	133.4	132.3	125.4	125.0	134.1	136.8	131.6	135.2	134.0
Papier journal	131.1	135.9	141.1	138.4	140.0	134.8	129.1	127.1	125.8	126.2	124.7	126.4	130.6	137.0
Papier d'impression et papier d'écriture	266.2	261.3	267.2	251.4	236.0	235.1	229.8	228.3	222.0	225.2	225.1	233.6	235.3	226.0

¹ Non compris la Chine continentale. - ² Non compris l'U.R.S.S., l'Europe orientale et la Chine continentale. - ³ Dollars U.S. par millier de têtes. - ⁴ Dollars U.S. le mètre cube.

TABLEAU ANNEXE 1D. - PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT EN COURS D'EXÉCUTION
DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

	Durée	Portée	Monnaie	Investissements totaux	Investissements publics	Part de l'agriculture dans les :		Accroissement annuel prévu	
						Investissements totaux	Investissements publics	PNB	Production agricole
				 Millions.....		 Pourcentage			
AMÉRIQUE LATINE									
Argentine.	1965-69	Plan d'ensemble	Pesos ¹	21 339 200	427 000	17.0	2.0	5.9	4.2
Bolivie.	1962-71	»	Bolivianos ²	12 289 324	...	...	11.0	7.0	6.3
Chili.	1961-70	»	Escudos ¹	10 149	5 074	9.0	6.0	5.5	5.0
Colombie.	1961-70	»	Pesos ²	70 000	...	12.0	12.0	5.6	4.0
Costa Rica.	1965-68	»	Colones	...	1 297	...	...	6.6	7.1
Equateur.	1964-73	»	Sucres	41 007	17 713	16.0	7.0	6.2	6.6
El Salvador.	1965-69	»	Colones	...	...	...	...	6.5	...
Guatemala.	1965-69	Secteur public	Quetzales	...	...	...	20.0	5.6	...
Guyane.	1966-72	»	Dollars de la G.	...	294	...	32.0	5.6	...
Haïti.	1968/69	»	Gourdes	...	3	...	12.0	...	...
Honduras.	1965-69	Plan d'ensemble	Lempiras	...	...	...	13.0	6.6	4.6
Jamaïque.	1963-68	»	Livres jamaïcaines	...	91	...	15.0	5.0	3.3
Nicaragua.	1965-69	»	Córdobas	...	...	...	...	7.0	6.4
Panama.	1963-70	»	Balboas	...	310	...	...	...	...
Surinam.	1965-74	»	Florins du S.	...	...	...	...	...	7.7
Trinité-et-Tobago.	1964-68	Secteur public	Livres sterling	...	63	...	13.0	...	...
Uruguay.	1965-74	Plan d'ensemble	Pesos ²	56 144	18 057	14.0	...	4.7	4.2
Venezuela.	1965-68	»	Bolivares ²	37 359	12 610	10.0	4.5	7.1	7.2
EXTRÊME-ORIENT									
Bhoutan.	1966/67-1970/71	Secteur public	Roupies du B.	...	212	...	21.0	...	...
Birmanie.	1966/67-1969/70	Plan d'ensemble	Kyats	...	623	...	...	8.0	6.0
Cambodge.	1968-72	»	Riels	32 000	12 240	25.0	...	5.0	...
Chine (Taiwan).	1969-72	»	Dollars NT	180 000	...	...	...	7.0	4.5
Inde.	1969/70-1973/74	»	Roupies indiennes	243 980	143 976	20.4	22.1	5.5	5.0
Indonésie.	1969/70-1973/74	»	Rupiah	1 420 000	1 059 000	26.0	35.0	5.0	...
Corée, Rép. de.	1967-71	»	Won ²	980 070	401 090	16.0	23.0	7.0	5.0
Laos.	1969/70-1973/74	»	Kip	20 597	5 729	...	...	...	...
Malaisie.	1966-70	»	Dollars malais	10 500	4 839	...	24.0	5.5	5.5
Mongolie.	1966-70	Economie centra- lement planifiée	Tugriks	...	4 700	...	...	7.0	6.0
Népal.	1965/66-1969/70	Plan d'ensemble	Roupies népal.	2 500	1 980	26.0	...	3.6	2.9
Pakistan.	1965/66-1969/70	»	Roupies pakist.	52 000	30 000	...	25.0	6.5	5.8
Philippines.	1966/67-1969/70	»	Pesos	20 300	3 413	...	14.0	6.2	5.5
Singapour.	1966-70	»	Dollars malais	2 820	1 520	5.0	9.0	5.0	...
Thaïlande.	1966/67-1970/71	»	Bahts	130 700	37 900	...	20.0	8.5	4.3
PROCHE-ORIENT									
Afghanistan.	1967/68-1971/72	Secteur public	Afghanis	...	33 000	...	29.0	4.3	3.5
Iran.	1968/69-1972/73	Plan d'ensemble	Rials	810 000	443 000	14.0	17.0	9.4	5.0
Irak.	1965/66-1969/70	»	Dinars irakiens	821	640	19.0	23.0	8.0	7.5
Jordanie.	1964-70	»	Dinars jordaniens	275	146	26.0	37.0	7.3	4.7
Liban.	1965-69	Secteur public	Livres libanaises	...	1 080	...	19.0	...	...
Libye.	1969/70-1973/74	»	Livres libyennes	...	1 150	...	13.0	...	...
Somalie.	1968-70	»	Shillings de S.	...	698	...	15.0	...	...
Soudan.	1961/62-1970/71	Plan d'ensemble	Livres soudanaises	565	337	21.0	27.0	4.3	4.0
Syrie.	1966-70	»	Livres syriennes	4 955	3 454	28.0	27.0	7.2	6.7
Turquie.	1968-72	»	Livres turques	111 500	...	15.0	...	7.0	4.2
AFRIQUE									
Algérie.	1967-69	Plan d'ensemble	Dinars algériens	5 400	...	...	...	...	...
Botswana.	1968-73	Secteur public	Rands	70	70	8.0	8.0	6.0	...
Cameroun.	1966-71	Plan d'ensemble	Francs CFA	165 176	95 700	13.0	...	5.8	...
République centrafricaine.	1967-70	»	Francs CFA	36 872	...	40.0	...	10.0	...
Tchad.	1966-70	Secteur public	Francs CFA	...	47 012	...	28.0	...	...
Congo (Brazzaville).	1964-68	Plan d'ensemble	Francs CFA	50 347	30 347	6.0	...	7.3	104.3
Dahomey.	1966-70	»	Francs CFA	35 400	...	34.0	...	4.0	...
Ethiopie.	1968/69-1972/73	»	Dollars éthiopiens	2 865	1 484	10.9	7.0	6.0	3.1
Gabon.	1966-70	»	Francs CFA	94 000	36 000	27.0	...	7.5	...
Gambie.	1967-71	Secteur public	Livres sterling	5	5	...	13.0	...	...
Ghana.	1968-70	Plan d'ensemble	Cedis	221.6	...	...	...	...	...
Côte-d'Ivoire.	1967-70	Secteur public	Francs CFA	224 000	117 000	...	30.0	4.8	...
Kenya.	1966-70	»	Livres sterling	317	102	...	26.0	6.3	...
Madagascar.	1964-68	»	Francs mal.	1165 000	69 000	12.0	31.0	5.5	5.9
Malawi.	1965-69	»	Livres sterling	...	44.6	...	11.00	...	...
Maurice.	1966-70	Plan d'ensemble	Roupies	340	...	...	...	...	...
Maroc.	1968-72	Secteur public	Dirhams	5 050	3 000	46.0	...	5.0	...
Niger.	1965-68	»	Francs CFA	43 242	33 442	31.0	...	4.7	3.3
Nigeria.	1962-68	»	Livres sterling	1 066	677	...	14.0	4.0	...
Rwanda.	1966-70	»	Francs R.	7 079	...	36.0	...	4.4	...
Sénégal.	1969/70-1972/73	Plan d'ensemble	Francs CFA	130 000	82 500	29.0	60.0	5.5	...
Swaziland.	1969-74	Secteur public	Rands	23	23	...	14.0	...	...
Tanzanie.	1969-74	Plan d'ensemble	Livres sterling	404	153	...	23.1	6.5	5.0
Togo.	1966-70	»	Francs CFA	28 582	20 052	23.0	26.0	5.0	3.6
Tunisie.	1968-71	»	Dinars	522	420	25.6	...	6.5	3.0
Ouganda.	1966-71	»	Livres sterling	...	230	...	27.0	6.3	125.3
Haute-Volta.	1967-70	»	Francs CFA	32 964	...	29.0	...	...	...
Zambie.	1966-70	»	Livres sterling	429	282	10.0	15.0	...	...
OCÉANIE									
Fidji.	1966-70	Secteur public	Livres fidjiennes	...	20.5	...	3.0	5.6	...
Tonga.	1965-70	»	Livres de T.	...	2.05	...	7.0	...	...
Samoa occidentale.	1966-70	»	Livres sterling	...	0.96	...	1.0	...	...

NOTE : Lorsque cela est possible, les données concernent les investissements nets. Dans bien des cas cependant, le plan n'établit aucune distinction : il peut s'agir d'investissements bruts, ou bien certains éléments de dépenses renouvelables peuvent être inclus. Le secteur agricole comprend : production animale, pêches, forêts, irrigation, restauration des sols, développement communautaire et vulgarisation agricole, etc.

¹ De 1960. - ² Investissements bruts fixes. - ³ De 1958. - ⁴ Produit intérieur brut. - ⁵ De 1963. - ⁶ De 1964. - ⁷ Dépenses publiques totales, dont 91 pour cent d'investissements et le reste en dépenses courantes. - ⁸ De 1965. - ⁹ A prix constants. - ¹⁰ Production alimentaire seulement. - ¹¹ Y compris 14 milliards de francs malgaches d'investissements en nature. - ¹² Secteur commercial.

TABLEAU ANNEXE 2A. - EUROPE OCCIDENTALE : VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS
DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé	37.80	31.98	40.48	39.08	42.66	39.62	37.62	47.87	41.54	46.90	48.64	44.59	52.04	51.81
Orge	14.74	19.04	17.51	17.73	20.35	22.14	22.54	25.92	28.50	29.57	30.91	32.57	38.01	38.03
Avoine	14.78	15.98	13.23	12.88	12.57	13.29	12.96	12.63	12.62	11.97	11.86	11.89	13.42	13.05
Seigle	6.69	7.14	7.21	6.99	7.18	7.04	5.41	6.03	5.85	6.34	5.40	4.86	5.56	5.61
Mais	9.76	10.15	12.20	11.08	14.32	14.83	13.13	12.38	15.15	15.38	14.86	18.25	17.82	19.12
Sucre (centrifugé)	6.88	6.49	7.06	8.18	7.31	9.92	7.80	7.34	8.56	10.17	9.04	9.45	10.12	10.33
Pommes de terre	73.17	84.40	79.09	72.43	72.75	79.78	72.99	73.94	80.57	68.41	63.10	64.97	68.97	66.35
Pommes	8.51	10.12	4.23	13.45	7.17	13.58	7.94	11.97	10.14	10.53	10.89	9.84	11.91	10.26
Agrumes	2.54	1.84	2.76	2.91	3.28	3.26	4.06	3.25	4.25	4.43	4.53	5.12	4.77	4.95
Huile d'olive	0.67	0.88	1.02	0.79	1.06	1.09	1.20	0.80	1.60	0.63	1.06	1.07	1.15	1.07
Graines de sésame	0.33	0.22	0.49	0.46	0.45	0.27	0.38	0.53	0.41	0.65	0.77	0.61	0.93	0.99
Total des huiles végétales et oléa- gineux (équivalent d'huile) ¹	0.90	1.06	1.30	1.05	1.34	1.32	1.48	1.15	1.94	1.04	1.49	1.46	1.63	1.58
Vin	16.08	15.58	11.73	16.02	16.67	16.63	14.21	19.92	16.68	19.77	19.38	18.36	18.85	18.45
Tabac	0.33	0.30	0.36	0.30	0.31	0.26	0.20	0.25	0.33	0.37	0.35	0.32	0.34	0.30
Coton (fibre)	0.12	0.11	0.11	0.11	0.14	0.14	0.20	0.21	0.20	0.15	0.16	0.18	0.17	0.14
Lait (total)	91.06	93.87	97.08	97.63	98.09	103.73	106.34	107.68	107.19	107.41	110.97	113.39	115.59	118.00
Viande ²	11.41	11.69	12.15	12.42	12.95	13.70	14.50	15.32	15.53	15.70	16.18	16.81	18.14	18.90
Œufs	2.76	2.84	2.98	3.08	3.24	3.32	3.45	3.57	3.71	3.93	3.82	3.95	4.05	4.18
PRODUITS DES PÊCHES³	7.58	8.01	7.59	7.45	7.84	7.71	7.94	8.21	8.50	9.18	10.24	10.87	11.26	10.97
PRODUITS FORESTIERS														
Bois de feu ⁴	80.6	81.9	90.4	87.7	88.0	84.6	84.3	81.7	80.1	77.2	73.5	70.8	68.1	66.5
Grumes de résineux ⁴	67.9	61.5	59.4	63.9	61.0	70.4	71.3	70.7	67.0	75.3	76.0	74.5	74.7	77.9
Grumes de feuillus ⁴	17.2	17.4	17.6	18.6	18.3	19.4	21.1	20.2	21.0	22.8	23.2	23.5	23.3	22.9
Autres bois ronds d'industrie ⁴	66.9	70.2	73.9	70.0	69.3	75.8	81.5	83.2	77.7	82.2	82.7	83.9	90.7	95.6
Sciages de résineux ⁴	38.0	36.4	36.1	36.7	35.7	40.1	40.5	39.9	39.2	42.1	42.1	41.0	40.7	42.9
Sciages de feuillus ⁴	7.9	8.2	8.4	8.3	8.3	8.8	9.3	9.2	9.5	10.3	10.5	10.7	10.8	10.7
Contre-plaqués ⁴	1.6	1.5	1.6	1.7	1.8	2.1	2.1	2.2	2.5	2.5	2.6	2.6	2.6	2.8
Panneaux de fibres	1.1	1.2	1.3	1.3	1.4	1.6	1.7	1.7	1.8	2.0	2.0	1.9	1.9	2.0
Panneaux de particules	0.2	0.3	0.4	0.5	0.7	1.0	1.2	1.5	1.8	2.2	2.7	3.2	3.4	4.2
Pâte de bois mécanique	4.1	4.4	4.5	4.5	4.8	5.4	5.6	5.6	5.8	6.2	6.4	6.7	6.6	7.0
Pâte de bois chimique	7.4	7.7	8.2	8.0	8.7	9.8	10.6	10.8	11.8	13.1	13.8	13.9	14.6	15.5
Papier journal	2.9	3.2	3.3	3.3	3.6	4.0	4.1	4.1	4.1	4.4	4.7	4.9	4.9	5.2
Papiers d'impression et d'écriture	3.2	3.3	3.5	3.6	3.8	4.4	4.7	4.8	5.2	5.7	6.0	6.8	7.1	7.6
Autres papiers et cartons	8.3	8.7	9.4	9.6	10.4	11.7	12.3	16.5	13.9	14.8	15.5	16.1	16.3	17.3

¹ Huile d'olive, soja, arachides, graines de coton, graines de sésame, graines de tournesol, graines de colza, graines de lin, graines de chanvre, graines de ricin. - ² Viande : bœuf et veau, mouton et agneau, porc, volaille. - ³ Prises nominales (poids vif). - ⁴ Millions de mètres cubes.

TABLEAU ANNEXE 2 B. - EUROPE OCCIDENTALE : INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
..... <i>Moyenne 1952-56 = 100</i>														
Production agricole totale														
EUROPE OCCIDENTALE.	102	103	106	109	112	119	118	126	128	129	130	133	143	146
Autriche	103	107	109	120	109	124	129	131	140	139	123	134	146	151
Belgique-Luxembourg.	106	100	102	102	98	111	111	119	124	116	112	109	126	133
Danemark.	103	103	112	108	107	116	118	125	117	122	122	121	123	126
Finlande	96	98	108	107	111	127	123	117	133	137	141	133	143	145
France	102	103	103	105	110	124	120	133	131	133	143	138	160	166
Allemagne. Rép. féd. d'.	101	102	103	112	106	121	109	123	128	126	118	127	137	144
Grèce.	108	111	127	120	126	117	137	134	147	157	162	170	173	161
Irlande	99	105	113	104	100	111	123	119	121	122	115	122	137	145
Italie	105	104	102	115	116	109	119	121	114	123	126	130	135	134
Pays-Bas	106	98	104	109	108	123	119	131	123	124	119	123	134	143
Norvège	98	107	104	100	97	105	104	105	104	99	103	99	103	115
Portugal	102	101	107	100	104	107	109	120	124	122	125	112	125	127
Espagne.	97	102	105	107	115	116	120	123	140	127	126	139	139	150
Suède.	92	99	98	95	97	101	99	103	97	104	102	94	106	110
Suisse.	100	97	101	110	107	114	115	111	112	111	109	113	122	131
Royaume-Uni	99	108	108	107	113	120	122	132	133	140	145	143	149	145
Yougoslavie	121	102	145	121	166	144	132	138	152	157	147	183	178	172
Production agricole par habitant														
EUROPE OCCIDENTALE.	102	102	104	106	108	113	111	117	118	118	117	120	128	129
Autriche	103	107	109	120	108	122	126	128	136	134	118	128	138	142
Belgique-Luxembourg.	106	99	100	99	95	107	107	114	118	110	104	101	116	122
Danemark.	102	102	109	106	104	112	113	119	110	113	113	111	112	114
Finlande	95	96	104	103	106	120	116	109	123	125	128	120	128	129
France	101	101	100	101	105	117	112	122	118	119	126	121	138	142
Allemagne. Rép. féd. d'.	100	100	100	107	100	113	100	111	115	112	103	110	118	122
Grèce.	107	109	124	115	120	111	128	125	137	146	149	156	156	145
Irlande	99	106	115	107	103	115	128	123	125	125	118	124	138	146
Italie	104	103	100	113	113	105	114	115	108	115	117	119	124	121
Pays-Bas	105	96	100	103	102	114	109	118	110	109	103	105	113	119
Norvège	97	105	101	96	93	100	98	98	96	91	94	90	93	102
Portugal	101	101	105	99	101	103	105	115	118	115	116	103	114	115
Espagne.	97	100	102	104	110	110	113	115	130	116	115	126	124	134
Suède.	91	98	96	93	94	97	95	99	92	98	95	87	97	100
Suisse.	99	95	97	105	100	105	103	97	96	93	90	93	99	105
Royaume-Uni	99	107	106	105	111	117	118	126	126	132	133	135	138	133
Yougoslavie	119	99	140	116	157	135	122	127	138	141	130	160	154	147

TABLEAU ANNEXE 2 B. — EUROPE OCCIDENTALE : INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE (fin)

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
..... Moyenne 1952-56 = 100														
Production alimentaire totale														
EUROPE OCCIDENTALE.	102	103	106	109	113	119	118	126	128	130	130	134	144	147
Autriche	103	107	110	120	110	124	130	132	141	139	124	135	146	151
Belgique-Luxembourg	106	100	103	103	100	112	112	120	125	116	113	111	130	136
Danemark.	103	103	112	108	107	117	119	125	118	122	123	121	123	126
Finlande	96	98	108	107	111	127	124	118	133	137	142	133	143	145
France	102	103	102	105	110	124	120	133	132	133	143	139	161	167
Allemagne, Rép. féd. d'	101	102	103	112	106	122	109	123	129	127	118	127	138	145
Grèce.	103	109	125	119	127	118	136	130	140	156	161	172	174	166
Irlande	99	105	113	103	99	111	123	119	121	122	115	121	137	145
Italie	105	104	103	117	117	110	122	123	115	125	128	132	137	136
Pays-Bas	106	98	105	110	110	124	121	132	124	125	120	125	137	145
Norvège	98	107	104	99	97	105	104	104	103	98	102	99	103	115
Portugal	102	101	107	100	104	107	109	120	125	122	125	112	125	127
Espagne.	97	101	105	107	114	114	117	121	139	126	125	139	139	152
Suède.	92	99	98	95	97	101	100	104	97	104	102	94	106	111
Suisse.	100	97	101	110	106	114	115	111	112	111	108	112	122	130
Royaume-Uni	99	108	108	107	113	121	122	132	134	141	143	146	150	146
Yougoslavie	120	102	145	122	169	147	135	141	154	159	149	186	181	177
Production alimentaire par habit.														
EUROPE OCCIDENTALE.	101	102	104	106	108	114	112	118	118	119	118	120	129	130
Autriche	103	107	109	120	108	122	127	129	136	134	118	128	138	143
Belgique-Luxembourg.	105	98	101	101	97	108	108	114	118	110	106	102	120	125
Danemark.	102	102	110	106	104	112	113	119	111	114	111	112	112	114
Finlande	95	96	105	103	106	120	116	109	123	125	128	120	129	130
France	101	101	100	101	105	117	112	122	118	119	126	121	139	143
Allemagne, Rép. féd. d'	100	100	100	107	100	114	100	112	116	112	103	110	119	123
Grèce.	102	107	121	115	122	112	127	121	130	144	149	157	157	149
Irlande	99	106	115	106	102	115	128	123	124	125	117	123	138	146
Italie	104	103	101	114	114	106	117	117	109	117	118	121	126	124
Pays-Bas	105	96	101	105	103	115	110	119	110	109	104	106	115	121
Norvège	97	105	101	96	93	99	98	97	95	90	93	89	92	102
Portugal	101	101	105	99	101	104	105	115	119	115	116	103	113	115
Espagne.	96	100	102	103	109	109	110	113	129	116	114	126	125	135
Suède.	91	98	96	93	94	98	96	99	92	98	96	87	98	101
Suisse.	99	95	97	105	100	105	103	96	95	93	90	92	99	105
Royaume-Uni	99	107	106	105	111	117	118	126	127	132	134	136	139	134
Yougoslavie	118	100	141	117	160	138	125	129	139	142	132	163	156	152

TABLEAU ANNEXE 2C. - EUROPE OCCIDENTALE : VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS
DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	13.33	15.89	14.16	12.35	12.89	11.17	15.13	13.32	12.05	10.56	12.39	12.42	10.47	10.91
Orge	3.57	5.06	4.61	4.69	4.77	4.27	4.19	4.72	3.63	4.51	4.84	5.02	4.96	4.07
Maïs	4.51	5.02	4.78	6.32	7.66	8.93	9.43	12.91	13.87	14.48	16.95	18.69	17.52	18.73
Avoine	0.70	1.11	0.98	1.32	1.41	1.24	0.86	1.32	1.07	0.97	1.32	1.28	1.05	1.01
Seigle	0.92	0.76	0.77	0.56	0.59	0.76	0.75	1.02	0.74	0.46	0.36	0.41	0.40	0.27
Millet et sorghos	1.32	1.65	0.68	1.88	2.72	2.51	1.77	2.88	2.03	2.18	2.74	3.20	2.43	1.49
Riz (équivalent de riz usiné) ¹ .	0.44	0.54	0.48	0.51	0.60	0.59	0.51	0.53	0.52	0.54	0.55	0.62	0.50	0.59
Sucre (équivalent de sucre brut) ² .	4.07	4.40	5.38	4.86	4.62	4.62	3.99	4.22	5.32	4.97	4.54	4.97	4.85	4.58
Pommes de terre	1.49	1.50	1.05	1.81	1.86	1.40	1.48	1.97	1.72	1.54	2.39	2.06	1.94	1.81
Légumineuses	0.48	0.56	0.47	0.50	0.62	0.61	0.45	0.61	0.68	0.66	1.03	1.00	0.81	0.85
Pommes	0.71	0.66	0.94	0.68	0.99	0.95	1.11	1.23	0.96	1.13	1.36	1.28	1.24	1.31
Bananes	1.18	1.34	1.44	1.59	1.63	1.68	1.85	1.90	1.93	1.97	2.35	2.58	2.61	2.53
Agrumes ³	2.30	1.96	2.22	2.36	2.55	2.76	2.71	2.98	2.71	3.30	3.21	3.31	3.16	2.95
Raisins frais	0.21	0.28	0.24	0.33	0.30	0.32	0.37	0.43	0.37	0.44	0.50	0.48	0.49	0.48
Huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ⁴	2.95	3.24	3.40	3.09	3.21	3.53	3.39	3.35	3.63	3.59	3.64	3.90	3.88	3.95
Tourteaux et farine d'oléagineux	2.85	3.14	2.95	3.69	4.42	4.44	4.60	5.67	5.91	6.17	7.00	7.99	7.48	7.42
Bovins ⁵	1.17	1.33	1.60	1.41	1.32	1.49	1.83	1.49	2.02	1.94	2.03	2.03	2.54	2.97
Espèces ovine et caprine	0.49	0.62	0.78	0.68	0.87	1.10	0.88	1.35	1.32	1.37	1.93	1.74	1.67	2.15
Porcs ⁵	0.80	0.65	0.40	0.76	1.16	1.29	1.04	0.96	0.74	0.91	1.24	1.25	1.14	1.30
Viande (fraîche, réfrig. et cong.) ⁶ .	0.99	1.20	1.25	1.21	1.23	1.36	1.27	1.44	1.72	1.81	1.89	1.82	2.04	1.97
Beurre	0.39	0.44	0.45	0.46	0.47	0.48	0.47	0.49	0.51	0.56	0.52	0.52	0.54	0.54
Fromage	0.28	0.30	0.31	0.33	0.34	0.34	0.36	0.39	0.42	0.43	0.46	0.47	0.50	0.49
Café (vert)	0.67	0.74	0.75	0.79	0.87	0.93	0.99	1.04	1.12	1.19	1.18	1.24	1.28	1.38
Fèves de cacao	0.40	0.39	0.45	0.39	0.43	0.47	0.52	0.56	0.56	0.54	0.59	0.60	0.60	0.58
Thé	0.26	0.27	0.31	0.30	0.27	0.28	0.29	0.29	0.30	0.29	0.30	0.28	0.32	0.34
Vin	2.40	2.13	2.53	2.64	2.18	2.45	2.39	2.55	1.95	2.10	1.92	2.16	1.62	1.67
Tabac (non manufacturé)	0.41	0.40	0.41	0.41	0.40	0.47	0.48	0.52	0.52	0.54	0.53	0.52	0.56	0.54
Laine (poids réel)	0.80	0.85	0.89	0.77	0.89	0.83	0.86	0.88	0.86	0.81	0.80	0.80	0.73	0.79
Coton (fibre)	1.42	1.51	1.72	1.43	1.44	1.70	1.59	1.46	1.47	1.54	1.39	1.57	1.47	1.41
Sisal	0.25	0.28	0.30	0.32	0.34	0.36	0.36	0.39	0.40	0.37	0.38	0.39	0.34	0.37
Caoutchouc (naturel)	0.76	0.64	0.71	0.62	0.64	0.64	0.64	0.66	0.70	0.75	0.76	0.76	0.75	0.81
PRODUITS FORESTIERS														
Bois à pâte ⁷	5.68	5.50	4.90	4.27	4.82	6.61	8.63	7.57	7.01	8.81	9.87	8.63	9.62	9.87
Grumes de résineux ⁷	1.31	1.17	1.21	1.46	1.62	2.17	2.28	2.25	2.44	2.23	2.25	2.52	2.50	2.24
Grumes de feuillus ⁷	3.17	3.17	3.55	3.79	4.51	5.76	5.78	5.51	6.08	6.76	6.21	6.41	6.30	6.98
Bois de mine ⁷	3.32	2.98	3.01	2.50	1.81	1.76	1.82	1.44	1.30	1.34	1.16	0.87	0.45	0.39
Sciages de résineux ⁷	16.69	14.37	16.00	15.01	16.87	20.08	19.62	20.22	21.68	24.25	23.57	21.85	22.11	23.60
Sciages de feuillus ⁷	1.66	1.46	1.62	1.57	1.68	2.04	2.03	1.91	2.20	2.48	2.60	2.67	2.65	3.15
Contre-plaques et placages ⁷	0.66	0.50	0.64	0.64	0.74	0.96	0.90	0.98	1.10	1.33	1.40	1.38	1.64	1.86
Panneaux de fibres	0.32	0.32	0.39	0.39	0.44	0.50	0.52	0.59	0.65	0.75	0.69	0.65	0.74	0.76
Pâte de bois mécanique	1.03	1.05	1.02	0.92	0.95	1.11	1.06	0.96	1.04	1.16	1.21	1.14	1.00	1.05
Pâte de bois chimique	3.53	3.57	3.73	3.73	4.08	4.99	4.89	4.97	5.80	6.23	6.04	6.48	6.70	7.31
Papier journal	0.90	0.98	1.09	1.14	1.09	1.34	1.43	1.49	1.56	1.69	1.70	1.84	1.76	1.97
Autres papiers et cartons	1.57	1.52	1.77	1.81	2.11	2.60	2.98	3.24	3.72	4.30	4.65	5.02	5.28	6.17

¹ Y compris le paddy converti à 65 pour cent. - ² Y compris le sucre raffiné converti à 108,7 pour cent. - ³ Oranges, mandarines et citrons. - ⁴ Arachides, coprah, palmistes, soja, graines de tournesol, graines de ricin, graines de coton, huile d'olive, huile d'arachide, huile de coco, huile de palme, huile de palmiste, huile de soja, huile de tournesol, huile de ricin, huile de coton. - ⁵ Millions de têtes. - ⁶ Viande: bœuf et veau, mouton et agneau, porc, volaille. - ⁷ Millions de mètres cubes.

TABLEAU ANNEXE 2D. - EUROPE OCCIDENTALE : VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS
DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
..... Millions de tonnes														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	3.40	2.30	3.09	3.88	3.78	3.37	3.19	3.69	5.07	5.27	6.99	6.43	5.72	8.30
Orge	0.40	0.99	1.96	0.76	0.64	1.05	2.51	1.69	2.29	3.16	2.63	3.37	4.00	4.15
Maïs	0.12	0.13	0.11	0.61	0.37	0.81	1.09	0.34	0.94	1.27	1.89	2.15	2.77	2.52
Seigle	0.24	0.32	0.14	0.09	0.21	0.20	0.31	0.18	0.16	0.05	0.05	0.06	0.05	0.09
Sucre (équivalent de sucre brut) ¹	1.81	1.56	1.72	1.37	1.34	1.57	1.47	1.26	1.59	1.45	1.54	1.27	1.11	1.60
Pommes de terre	1.78	1.64	1.35	2.01	1.80	1.58	1.75	1.83	1.64	1.70	2.26	1.98	1.88	1.88
Légumineuses	0.16	0.18	0.17	0.21	0.19	0.17	0.19	0.22	0.17	0.15	0.17	0.19	0.24	0.24
Pommes	0.66	0.53	0.73	0.38	0.79	0.71	0.84	0.88	0.53	0.73	0.88	0.76	0.78	0.86
Agrumes ²	1.40	0.85	0.96	1.20	1.35	1.47	1.49	1.73	1.22	2.01	1.91	1.97	1.94	1.73
Raisins frais	0.19	0.24	0.19	0.26	0.24	0.28	0.31	0.34	0.29	0.38	0.41	0.41	0.42	0.40
Huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ³	0.31	0.34	0.31	0.28	0.31	0.44	0.38	0.40	0.37	0.40	0.31	0.35	0.46	0.50
Tourteaux et farine d'oléagineux	0.61	0.68	0.65	0.61	0.77	0.76	0.91	0.92	0.89	1.03	1.07	1.13	1.26	1.20
Bovins ⁴	1.18	1.24	1.51	1.34	1.26	1.38	1.80	1.37	1.85	1.88	1.74	1.46	2.02	2.34
Espèces ovine et caprine ⁴	0.39	0.38	0.67	0.47	0.57	0.86	1.17	0.87	1.35	0.87	0.85	0.58	0.72	0.95
Porcs ⁴	0.53	0.37	0.25	0.32	0.58	0.80	0.58	0.49	0.39	0.66	0.82	0.49	0.83	1.12
Viande (fraîche, réfrigérée et congelée) ⁵	0.30	0.23	0.30	0.32	0.40	0.51	0.58	0.74	0.81	0.79	0.92	0.91	1.10	1.20
Bacon, jambon et porc salé	0.29	0.28	0.30	0.30	0.31	0.37	0.36	0.37	0.35	0.35	0.36	0.36	0.35	0.35
Lait (condensé, évaporé et en poudre)	0.39	0.43	0.45	0.46	0.51	0.58	0.64	0.69	0.72	0.75	0.90	1.03	1.16	1.34
Beurre	0.19	0.19	0.25	0.25	0.21	0.25	0.26	0.23	0.24	0.23	0.27	0.27	0.31	0.35
Fromage	0.23	0.25	0.26	0.29	0.32	0.33	0.34	0.36	0.38	0.40	0.42	0.47	0.48	0.51
Œufs (en coque)	0.27	0.28	0.30	0.31	0.34	0.31	0.29	0.28	0.23	0.19	0.15	0.14	0.16	0.25
Vin	0.64	0.91	0.88	1.17	0.75	0.91	1.01	1.01	1.26	1.21	1.19	1.30	1.31	1.30
Laine (poids réel)	0.07	0.08	0.09	0.08	0.11	0.11	0.11	0.12	0.13	0.10	0.11	0.11	0.10	0.11
..... Milliers de tonnes														
PRODUITS DES PÊCHES														
Poisson frais, réfrigéré ou congelé	511.0	509.6	531.6	593.2	639.2	694.0	684.5	771.7	849.9	877.0	907.7	876.5	861.2	912.2
Poisson séché, salé ou fumé	431.0	466.0	417.0	391.0	346.2	331.0	333.3	353.8	334.3	314.7	323.2	317.4	312.4	311.5
Crustacés et mollusques frais, congelés, séchés, salés, etc.	85.0	87.2	74.8	84.9	108.5	109.2	112.5	123.4	114.0	118.9	108.8	113.7	116.7	124.2
Produits et préparations à base de poisson en récipients hermétiques ou non	164.4	166.8	166.8	177.6	197.0	191.0	183.7	211.7	196.7	209.1	221.4	211.3	193.8	209.1
Produits et préparations de crustacés et mollusques en récipients hermétiques ou non	4.0	5.0	5.0	6.0	7.0	6.0	8.0	9.0	9.0	13.0	13.0	11.9	13.0	13.7
Matières grasses, brutes ou raffinées, provenant d'animaux aquatiques	109.8	104.8	216.8	213.7	228.4	213.7	218.8	243.9	199.8	190.0	266.2	340.1	389.8	264.9
Farines, aliments solubles et autres aliments du bétail proven. d'anim. aquat.	231.0	284.0	253.0	266.0	252.8	234.6	286.2	240.2	306.9	434.8	555.0	581.8	821.4	762.7
..... Millions de tonnes														
PRODUITS FORESTIERS														
Bois à pâte ⁶	5.08	4.60	4.55	3.76	3.93	4.88	6.10	4.42	3.46	3.62	3.61	3.82	3.82	4.22
Grumes de résineux ⁶	0.93	0.72	0.70	0.97	1.03	1.34	1.30	1.14	1.05	1.06	1.03	1.35	1.52	1.31
Grumes de feuillus ⁶	0.77	0.68	0.68	0.59	0.79	1.04	0.98	0.93	0.91	0.97	1.02	1.10	1.18	1.22
Bois de mine ⁶	2.74	2.86	2.90	2.32	1.90	1.62	1.81	1.37	1.07	0.83	0.56	0.54	0.36	0.36
Sciages de résineux ⁶	13.39	12.54	13.02	11.86	13.51	15.35	14.24	13.86	13.86	14.62	13.57	12.72	12.86	15.29
Sciages de feuillus ⁶	0.97	0.72	0.82	0.79	0.87	1.06	0.93	0.96	0.98	1.14	1.21	1.26	1.24	1.39
Contre-plaqué et placage ⁶	0.55	0.45	0.52	0.48	0.61	0.70	0.65	0.66	0.73	0.83	0.86	0.88	0.93	1.05
Panneaux de fibres	0.44	0.47	0.53	0.56	0.66	0.74	0.75	0.78	0.83	0.88	0.82	0.76	0.82	0.85
Panneaux de particules	0.02	0.03	0.04	0.06	0.11	0.15	0.18	0.21	0.24	0.29	0.46	0.51	0.59	0.68
Pâte de bois mécanique	0.99	1.06	1.02	0.88	0.93	1.10	1.06	0.97	1.05	1.15	1.12	1.13	1.00	1.06
Pâte de bois chimique	3.66	3.86	3.84	3.90	4.36	4.73	4.50	4.80	3.36	5.86	5.79	6.24	6.16	6.44
Papier journal	1.08	1.26	1.24	1.30	1.32	1.51	1.62	1.63	1.71	1.88	1.97	2.07	2.11	2.32
Autres papiers et cartons	2.31	2.34	2.57	2.49	2.84	3.25	3.57	3.77	4.23	4.77	5.05	5.54	5.65	6.39

¹ Y compris le sucre raffiné converti à 108.7 pour cent. - ² Oranges, mandarines et citrons. - ³ Graines de lin, graines de tournesol, huile d'olive, huile d'arachide, huile de coco, huile de palme, huile de palmiste, huile de soja, huile de tournesol, huile de ricin, huile de coton, huile de lin. - ⁴ Millions de têtes. - ⁵ Viande : bœuf et veau, mouton et agneau, porc, volaille. - ⁶ Millions de mètres cubes.

TABLEAU ANNEXE 2E. - EUROPE OCCIDENTALE : INDICES DU VOLUME ET DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS, PAR GROUPES DE PRODUITS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
	 Moyenne 1957-59 = 100													
Volume des exportations														
PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS.	91	92	98	99	103	115	121	121	129	135	143	147	157	171
Produits agricoles	89	89	98	100	102	114	124	123	133	137	147	150	164	181
Aliment. humaine et animale	91	87	98	99	103	116	127	126	133	140	152	155	171	191
Boissons et tabac	77	94	98	118	84	98	107	101	121	121	121	129	134	127
Matières premières.	82	100	94	89	116	110	117	130	142	113	113	117	118	124
Produits des pêches	88	95	97	100	103	104	108	114	115	120	133	134	141	142
Produits forestiers	97	97	99	95	106	120	119	119	125	137	139	143	146	160
Valeur des exportations														
PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS.	93	95	102	97	100	112	116	118	132	146	158	162	171	180
Produits agricoles	89	91	101	98	100	111	116	120	139	151	163	168	181	187
Aliment. humaine et animale	90	91	101	98	102	113	118	121	139	153	169	173	187	194
Boissons et tabac	79	86	101	110	89	100	109	116	145	149	150	162	179	171
Matières premières	92	110	113	84	103	104	108	117	134	117	102	109	101	112
Produits des pêches	83	94	98	99	103	104	111	123	125	141	170	178	176	170
Produits forestiers.	103	103	106	95	99	115	118	114	120	138	145	146	150	169
Volume des importations														
Produits agricoles	89	96	100	97	103	107	109	114	116	118	122	127	125	127
Aliment. humaine et animale	86	96	97	98	105	109	110	118	121	124	133	138	136	136
Boissons et tabac	92	93	100	101	99	109	114	120	120	123	123	126	128	132
Matières premières	97	99	108	93	99	103	101	101	100	101	97	102	95	99
Valeur des importations														
Produits agricoles	94	101	106	96	98	104	102	108	117	124	128	133	129	124
Aliment. humaine et animale	87	101	102	95	103	106	106	115	130	138	150	156	152	144
Boissons et tabac	96	91	101	105	94	98	98	102	103	114	111	114	116	119
Matières premières	108	107	120	88	89	101	95	93	95	99	88	92	81	79

TABLEAU ANNEXE 2F. — EUROPE OCCIDENTALE : DISPONIBILITÉS ALIMENTAIRES PAR HABITANT
POUR LA CONSOMMATION HUMAINE, DANS CERTAINS PAYS

	Période	Céréales ¹	Pommes de terre et autres féculents	Sucres et confiseries ²	Légumes secs, noix, et graines ³	Légumes ⁴	Fruits ⁵	Vian- de ⁶	Œufs ⁷	Pois- son ⁸	Lait ⁹	Ma- tières gras- ses
		Grammes par jour										
Autriche	1934-38	360	264	67	10	158	124	134	18	4	580	47
	1948/-50/	355	295	64	7	166	134	83	10	6	474	42
	1960/-62/	285	230	102	10	170	312	164	32	10	579	49
	1967/68	258	205	99	12	187	276	182	38	10	555	55
Belgique-Luxembourg.	1936-38	313	428	72	16	135	92	129	32	16	340	52
	1948/-50/	290	405	79	12	166	172	129	33	16	418	57
	1960/-62/	246	345	87	11	208	148	166	37	21	542	78
	1966/67	220	327	106	13	207	175	177	39	25	535	82
Danemark.	1934-38	257	330	138	13	159	105	204	20	28	602	73
	1948/-50/	286	387	101	...	...	...	168	24	49	781	50
	1960/62	216	324	137	7	113	127	175	31	40	692	75
	1967/68	193	260	130	6	112	179	169	32	58	700	76
Finlande	1934-38	351	495	77	9	82	58	89	8	16	773	36
	1949/-50/	336	325	85	5	49	45	79	14	34	890	42
	1960/-62/	293	304	110	5	42	119	94	22	29	953	53
	1967/68	227	248	108	7	50	127	106	23	30	934	53
France	1934-38	339	392	66	18	392	81	151	25	16	391	43
	1948/-50/	333	363	63	14	384	110	152	29	16	392	40
	1960-62	269	313	86	18	384	160	199	31	20	525	58
	1966	235	277	91	15	350	196	221	31	23	607	65
Allemagne, Rép. féd. d'.	¹⁰ 1935-38	310	508	72	9	142	129	145	20	18	526	58
	¹⁰ 1948/-50/	314	574	67	11	140	115	80	14	22	460	43
	1960/-62/	217	359	89	10	135	284	171	36	18	564	73
	1967/68	192	303	97	12	172	308	193	40	16	558	73
Grèce	1935-38	446	57	30	40	74	169	53	11	15	268	40
	1948/-50/	422	93	26	38	182	224	31	9	16	190	41
	1960-62	430	108	44	39	369	300	72	19	25	344	50
	1967	331	161	56	46	382	397	111	29	28	448	51
Irlande	1934-38	360	535	104	4	146	53	150	43	8	673	37
	1948-50	366	521	97	6	161	72	146	34	7	690	50
	1960-62	300	387	131	7	179	88	176	45	11	719	53
	1967	261	354	139	13	161	119	208	40	14	755	51
Italie	1934-38	440	100	22	52	153	87	55	20	12	216	32
	1948/-50/	410	105	32	27	223	152	42	16	11	258	27
	1960/-62/	368	143	63	24	380	249	84	26	14	342	45
	1966/67	360	120	72	26	430	321	106	26	16	418	48
Pays-Bas	1936-38	293	317	88	14	183	138	103	25	15	625	56
	1948/-50/	269	434	106	10	186	129	76	13	17	717	63
	1960/-62/	219	270	129	12	192	198	140	32	16	665	86
	1967/68	189	247	135	16	218	257	157	31	16	694	74
Norvège	1934-38	326	356	95	8	53	102	104	19	58	653	68
	1948/-50/	319	350	69	9	78	80	92	19	67	846	63
	1960/-62/	214	272	115	10	99	171	109	24	55	667	63
	1967/68	197	260	120	11	97	190	115	28	54	693	64
Portugal	1937-38	287	209	28	22	300	118	41	9	44	42	40
	1948-50	330	296	34	34	294	155	44	7	44	60	37
	1960-62	345	271	52	25	301	230	54	10	55	125	42
	1967	357	312	54	44	476	181	74	11	59	152	46
Espagne.	1952/-53/	336	286	29	40	279	183	39	13	27	180	42
	1954/-56/	320	309	37	41	280	182	39	14	29	209	44
	1960/-62/	317	316	52	40	356	239	57	20	39	212	56
	1967/68	261	285	68	33	361	296	98	31	39	322	54

TABLEAU ANNEXE 2F. - EUROPE OCCIDENTALE : DISPONIBILITÉS ALIMENTAIRES PAR HABITANT
POUR LA CONSOMMATION HUMAINE, DANS CERTAINS PAYS (*fin*)

	Période	Céréales ¹	Pommes de terre et autres féculents	Sucres et confiseries ²	Légumes secs, noix et graines ³	Légumes ⁴	Fruits ⁵	Vian- de ⁶	Œufs ⁷	Pois- son ⁸	Lait ⁹	Ma- tières gras- ses
		Grammes par jour										
Suède	1934-38	261	335	124	8	58	101	134	23	48	683	49
	1948/-50/	242	328	128	9	68	153	133	29	43	747	55
	1960/-62/	198	250	118	9	82	225	140	32	54	719	63
	1967/68	172	250	114	11	114	246	145	32	56	706	57
Suisse.	1934-38	300	248	105	12	173	235	146	24	4	887	42
	1948/-50/	319	243	105	16	200	287	121	24	5	876	40
	1960/-62/	262	188	120	21	206	396	164	27	10	706	55
	1966/67	230	163	125	30	228	389	183	29	11	661	59
Royaume-Uni	1934-38	261	226	122	14	149	144	184	35	33	402	58
	1948/-50/	291	314	111	14	167	135	136	36	32	559	59
	1960/-62/	224	270	141	16	160	144	203	42	26	593	63
	1967/68	200	283	135	16	173	139	204	44	26	600	60
Yougoslavie ¹⁰	1952-53	522	175	22	19	86	131	55	6	2	276	21
	1954-56	509	165	29	26	107	116	64	7	2	325	25
	1960-62	515	185	45	27	152	129	74	9	2	300	30
	1966	523	177	67	27	155	181	78	12	2	296	83

¹ En équivalent de farine et de riz usiné. - ² En équivalent de sucre raffiné, y compris le sucre brut, les sirops, le miel, et d'autres produits sucrés. - ³ Noix sans coques, y compris les fèves de cacao. - ⁴ En équivalent de légumes frais, y compris les légumes traités. - ⁵ En équivalent de fruits frais, y compris les fruits traités. - ⁶ Y compris la volaille et le gibier : en équivalent de poids carcasse parée, y compris les abats comestibles. - ⁷ En équivalent d'œufs frais. - ⁸ Estimation du poids de la partie comestible. - ⁹ Lait et produits du lait autres que le beurre, en équivalent de lait frais. - ¹⁰ Non compris la Sarre.

TABLEAU ANNEXE 2G. - EUROPE OCCIDENTALE : ESTIMATIONS DE LA TENEUR EN CALORIES ET EN PROTÉINES
DES DISPONIBILITÉS NATIONALES MOYENNES D'ALIMENTS PAR HABITANT

	Calories					Protéines totales					Protéines animales				
	Avant- guerre	1948/- 1950/	1960/- 1962/	1966/ 1967	1967/ 1968	Avant- guerre	1948/- 1950/	1960/- 1962/	1966/ 1967	1967/ 1968	Avant- guerre	1948/- 1950/	1960/- 1962/	1966/ 1967	1967/ 1968
	Calories par jour					Grammes par jour									
Autriche	2 930	2 670	2 970	2 950	2 920	88.3	77.2	86.8	86.4	85.6	40.9	30.2	47.5	49.4	49.5
Belgique-Luxembourg.	2 820	2 880	3 060	3 090	...	83.7	83.1	89.6	87.5	...	35.3	37.7	49.0	50.6	...
Danemark.	3 450	3 160	3 260	3 290	3 150	93.2	104.9	88.4	...	88.7	56.8	59.8	56.3	61.7	60.2
Finlande	3 000	*2 980	3 110	2 950	2 890	95.2	*96.2	93.8	...	87.2	43.8	*51.6	54.5	56.4	55.8
France ¹	2 880	2 800	*3 080	*3 100	...	94.9	92.4	*99.2	*100.7	...	40.9	40.3	*53.4	*59.9	...
Allemagne, Rép. féd. d' ¹	*3 040	2 730	2 990	2 870	2 960	84.8	79.5	81.1	79.9	80.9	42.5	32.1	49.8	51.5	52.0
Grèce	2 600	2 500	*2 940	*2 910	*2 900	83.6	76.3	*96.3	*98.2	*98.9	23.0	16.6	*31.3	*41.7	*43.0
Irlande ²	3 400	3 430	3 840	3 440	3 460	98.5	100.6	91.6	92.3	94.1	47.4	47.6	54.7	57.7	59.9
Italie	2 510	2 350	2 730	2 860	...	76.6	69.7	79.6	85.4	...	20.3	19.3	29.8	35.5	...
Pays-Bas	2 960	2 950	3 160	2 900	3 080	82.3	80.6	84.9	82.7	84.6	40.1	38.6	50.4	52.8	53.6
Norvège	3 210	3 110	2 930	2 970	2 950	89.7	99.5	82.1	81.4	81.2	49.1	53.2	49.7	49.2	50.4
Portugal ³	2 040	2 270	2 530	2 580	2 770	59.4	67.8	72.4	75.0	83.0	20.4	22.1	27.3	29.8	31.7
Espagne.	...	...	2 820	2 860	2 790	...	...	77.8	85.1	81.9	...	...	24.0	36.7	34.8
Suède	3 120	3 110	2 990	2 900	2 850	91.9	86.9	82.6	79.8	79.8	55.4	52.5	54.0	53.6	54.1
Suisse.	3 140	3 170	3 210	3 170	...	95.7	95.9	90.2	88.0	...	53.9	50.8	51.4	52.8	...
Royaume-Uni	3 110	3.130	3 270	3 220	3 150	80.2	90.3	89.0	88.9	87.5	43.9	45.1	53.4	53.3	53.8
Yougoslavie ²	...	...	2 970	3 190	...	...	...	90.5	92.8	...	...	...	20.4	21.3	...

¹ A partir de 1959/60, y compris la Sarre. - ² Année civile au lieu de campagne. - ³ 1949/50.

TABLEAU ANNEXE 3A. — EUROPE ORIENTALE ET U.R.S.S. : VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS
DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé	59.30	78.23	71.41	88.43	83.06	77.23	80.04	84.68	63.13	88.83	78.33	118.59	98.09	116.68
Seigle	27.74	24.79	25.88	26.99	28.80	27.81	28.05	26.73	21.92	23.78	27.73	23.69	23.70	24.59
Orge	15.53	17.57	13.83	17.79	15.81	22.37	19.24	25.90	25.95	34.72	27.20	34.89	32.40	33.78
Avoine	17.19	18.26	18.05	18.68	18.68	17.53	14.30	10.83	8.79	9.49	10.43	13.73	16.66	16.86
Millet	3.04	4.61	1.62	2.94	1.36	3.29	2.94	2.82	1.88	3.52	2.24	3.14	3.25	3.03
Mais	22.57	17.58	16.43	18.31	17.16	21.15	27.68	25.86	23.27	26.82	19.32	23.26	22.17	21.96
Légumineuses	1.63	1.09	1.30	1.33	1.55	2.03	2.90	6.06	7.28	9.29	5.53	5.77	5.16	5.67
Coton (fibre)	1.36	1.52	1.48	1.52	1.63	1.51	1.54	1.51	1.78	1.82	1.96	2.09	2.08	2.11
Lin (filasse)	0.47	0.62	0.52	0.51	0.43	0.51	0.49	0.54	0.48	0.44	0.58	0.56	0.60	0.61
Sucre (centrifugé)	7.20	6.65	8.80	9.84	8.86	10.37	10.64	10.16	10.09	14.87	13.00	13.32	14.96	13.99
Huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ¹	2.01	2.03	1.69	2.18	1.87	2.09	2.39	2.44	2.42	2.79	2.84	3.18	3.38	3.45
Graines de tournesol	4.56	4.55	3.39	5.26	3.96	4.92	5.65	4.74	4.26	7.03	6.45	7.35	7.89	7.96
Pommes de terre	123.74	162.56	153.06	145.38	147.08	148.95	148.27	130.91	141.52	167.15	152.75	159.38	169.55	177.20
Lait (total)	67.02	73.50	80.74	86.32	90.28	90.62	91.86	92.25	89.49	92.00	103.03	108.60	113.58	116.43
Viande (total) ²	8.44	8.97	9.72	10.27	11.28	11.21	11.48	11.08	12.58	11.41	13.15	13.72	14.89	15.14
Laine (en suint)	0.32	0.32	0.35	0.39	0.42	0.43	0.44	0.44	0.44	0.42	0.43	0.45	0.48	0.50
Œufs	1.66	1.75	1.95	2.01	2.19	2.41	2.58	2.58	2.47	2.45	2.65	2.80	2.99	3.10
PRODUITS DES PÊCHES ³	2.73	2.87	2.82	2.91	3.08	3.40	3.63	4.02	4.47	5.05	5.73	6.02	6.43	6.93
PRODUITS FORESTIERS														
Bois de feu ⁴	142.6	139.8	142.7	141.5	145.0	125.3	114.5	112.6	118.1	124.2	120.3	117.1	111.9	107.5
Grumes de résineux ⁴	132.6	133.5	138.5	154.7	168.5	170.7	171.5	171.3	173.0	178.1	145.5	144.1	154.4	154.1
Grumes de feuillus ⁴	25.6	26.0	27.7	31.3	33.8	34.3	32.3	34.1	34.4	35.5	30.4	30.5	32.4	33.1
Autres bois ronds d'industrie ⁴	105.6	114.4	122.2	114.7	116.7	106.1	101.1	104.2	112.8	116.7	151.2	151.2	155.2	156.4
Sciages de résineux ⁴	80.7	81.4	85.7	95.4	104.1	105.3	104.1	104.3	105.1	108.7	109.0	105.8	107.4	106.8
Sciages de feuillus ⁴	14.3	14.5	15.6	17.9	19.5	20.0	20.2	20.6	21.1	21.9	21.8	21.5	22.0	21.7
Contre-plaqué ⁴	1.5	1.6	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1	2.2	2.4	2.4	2.5	2.6	2.7
Panneaux de particules	—	—	—	—	0.1	0.3	0.4	0.6	0.7	0.9	1.1	1.3	1.6	1.8
Panneaux de fibres	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.5	0.6	0.8	0.8	1.0	1.0	1.1	1.2
Pâte de bois mécanique	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.6	1.7	1.8	1.8	⁵ 1.3	1.8	2.0	2.0	2.1
Pâte de bois chimique	2.7	2.8	3.0	3.2	3.3	3.5	3.7	3.9	4.1	⁵ 1.4	4.3	4.7	5.1	5.2
Papier journal	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	1.0	1.2	1.3	1.3
Papiers d'impression et d'écriture	0.9	1.0	1.1	1.1	1.2	1.2	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6

¹ Huile d'olive, soja, arachides, graines de coton, graines de colza, graines de sésame, graines de tournesol, graines de ricin, graines de chanvre, graines de lin. — ² Viande : bœuf et veau, mouton et agneau, porc, volaille. — ³ Prises nominales (poids vif). — ⁴ Millions de mètres cubes. — ⁵ Europe orientale seulement.

TABLEAU ANNEXE 3B. — EUROPE ORIENTALE ET U.R.S.S. : INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE
ET DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
	 <i>Moyenne 1952-56 = 100</i>													
Production agricole totale . . .	105	115	118	128	130	132	135	138	133	145	148	165	167	174
Production agricole par habitant	103	111	113	121	121	121	122	123	117	126	127	141	141	146
Production alimentaire totale. .	104	114	118	129	131	133	137	140	134	146	149	167	168	177
Production alimentaire par habit.	103	111	113	122	122	122	123	124	118	127	128	143	142	148

TABLEAU ANNEXE 3C. — EUROPE ORIENTALE ET U.R.S.S. : VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS
DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
..... <i>Millions de tonnes</i>														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	3.12	3.18	5.13	3.66	5.09	5.57	5.46	4.18	8.21	15.09	10.79	12.56	6.20	5.87
Orge	0.80	0.77	1.10	0.61	0.49	0.43	0.69	0.67	0.89	1.17	1.93	0.44	0.81	1.06
Maïs	0.72	0.54	0.15	0.69	0.39	0.64	0.61	1.32	0.96	1.20	1.25	1.08	1.08	1.17
Seigle	0.77	0.84	0.40	0.49	0.39	0.54	0.76	0.87	0.78	0.15	0.06	0.23	0.37	0.38
Riz (équivalent de riz usiné) ¹	0.66	0.81	0.62	0.76	1.10	0.93	0.24	0.55	0.50	0.63	0.49	0.59	0.65	0.51
Sucre (équivalent de sucre brut) ²	1.23	0.42	0.76	0.49	0.46	2.03	4.22	3.42	1.91	2.18	2.96	2.54	3.00	2.47
Agrumes ³	0.16	0.15	0.20	0.25	0.26	0.23	0.24	0.27	0.27	0.37	0.45	0.52	0.59	0.61
Huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ⁴	0.31	0.30	0.34	0.29	0.35	0.36	0.36	0.34	0.36	0.44	0.41	0.45	0.42	0.45
Espèces ovine et caprine ⁵	2.31	2.23	1.52	1.66	1.58	1.74	1.76	1.38	1.25	1.15	1.41	1.93	1.67	1.09
Viande (fraîche, réfrig. et cong.) ⁶	0.27	0.23	0.16	0.22	0.25	0.21	0.17	0.26	0.22	0.25	0.34	0.29	0.24	0.23
Café (vert)	0.01	0.02	0.03	0.03	0.06	0.06	0.08	0.07	0.09	0.10	0.11	0.12	0.13	0.14
Fèves de cacao	0.04	0.04	0.07	0.04	0.08	0.10	0.07	0.10	0.11	0.13	0.16	0.12	0.16	0.19
Vin	0.08	0.08	0.11	0.13	0.12	0.18	0.19	0.18	0.22	0.25	0.26	0.31	0.40	0.49
Tabac (non manufacturé)	0.11	0.13	0.15	0.14	0.16	0.13	0.12	0.13	0.16	0.20	0.17	0.13	0.15	0.14
Coton (fibre)	0.37	0.40	0.50	0.54	0.62	0.67	0.66	0.66	0.71	0.68	0.71	0.74	0.68	0.69
Caoutchouc (naturel)	0.09	0.20	0.21	0.34	0.35	0.34	0.52	0.49	0.45	0.35	0.43	0.48	0.44	0.51
PRODUITS FORESTIERS ⁷														
Sciages de résineux ⁸	0.61	0.49	0.42	0.34	0.27	0.21	0.21	0.16	0.11	0.02	—	—	—	—
Sciages de feuillus ⁸	0.08	0.15	0.17	0.18	0.22	0.24	0.27	0.27	0.24	0.31	0.27	0.27	0.30	0.30

¹ Y compris le paddy converti à 65 pour cent. — ² Y compris le sucre raffiné converti à 108,7 pour cent. — ³ Oranges, mandarines et citrons. — ⁴ Arachides, coprah, palmistes, soja, graines de tournesol, graines de ricin, graines de lin, graines de coton, huile d'olive, huile d'arachide, huile de coco, huile de palme, huile de palmiste, huile de soja, huile de tournesol, huile de ricin, huile de lin, huile de coton. — ⁵ Millions de têtes. — ⁶ Viande : bœuf et veau, mouton et agneau, porc, volaille. — ⁷ U.R.S.S. seulement. — ⁸ Millions de mètres cubes.

TABLEAU ANNEXE 3D. - EUROPE ORIENTALE ET U.R.S.S. : VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé et farine de blé (équivalent de blé) .	2.64	1.74	5.63	4.11	6.34	5.86	5.46	5.18	4.97	2.52	2.32	4.12	6.54	6.14
Orge	0.62	0.91	1.33	0.38	0.19	0.43	1.18	0.61	0.69	0.76	2.14	0.39	0.53	0.66
Maïs	1.01	0.84	0.26	0.73	0.27	0.70	1.30	2.33	1.78	1.93	1.35	0.62	0.80	0.58
Seigle ¹	0.77	0.67	0.45	0.47	0.55	0.76	1.15	1.35	0.89	0.17	0.06	0.32	0.41	0.30
Sucre (équivalent de sucre brut) ² . . .	1.13	0.54	0.62	1.10	1.36	1.33	3.21	3.17	2.19	1.71	2.02	2.19	2.34	2.58
Pommes de terre.	0.08	0.09	0.12	0.17	0.31	0.25	0.40	0.66	0.46	1.15	0.65	0.62	0.67	0.61
Graines de tournesol ¹	0.08	0.08	0.06	0.06	0.12	0.18	0.17	0.22	0.15	0.24	0.19	0.35	0.42	0.45
Tourteaux et farine d'oléagineux . . .	0.19	0.15	0.22	0.38	0.59	0.53	0.42	0.39	0.24	0.08	0.16	0.43	0.40	0.44
Viande (fraîche, réfrigérée et congelée) ³	0.07	0.09	0.12	0.10	0.31	0.14	0.20	0.27	0.27	0.17	0.24	0.25	0.34	0.32
Beurre.	0.01	0.03	0.05	0.06	0.11	0.08	0.09	0.11	0.10	0.06	0.08	0.10	0.12	0.12
Œufs	0.04	0.05	0.04	0.06	0.07	0.10	0.13	0.11	0.08	0.08	0.11	0.09	0.13	0.11
Coton	0.34	0.32	0.32	0.32	0.35	0.40	0.39	0.35	0.32	0.39	0.46	0.52	0.55	0.57
<i>Milliers de tonnes</i>														
PRODUITS DES PÊCHES														
Poisson frais, réfrigéré ou congelé . . .	0.8	1.0	1.2	2.5	5.5	9.9	17.9	33.7	80.9	88.9	178.3	229.5	215.8	236.5
Poisson séché, salé ou fumé	—	1.2	1.0	13.0	34.8	45.3	31.7	40.5	44.4	35.3	39.9	28.6	35.6	25.2
Crustacés et mollusques frais, congelés, séchés, salés, etc.	0.1	0.1	0.1	0.4	0.2	0.3	0.2	0.3	0.6	1.1	1.2	1.3	1.3	0.6
Produits et préparations à base de poisson en récipients hermétiques ou non .	6.5	7.5	9.3	9.4	18.0	22.0	25.3	24.3	19.3	18.9	19.6	20.0	24.2	27.0
Produits et préparations de crustacés et mollusques en récipients hermétiques ou non.	4.6	5.7	3.8	4.2	4.2	3.7	3.7	3.0	5.0	5.6	4.9	4.8	5.0	4.7
Matières grasses, brutes ou raffinées, provenant d'animaux aquatiques	5.4	6.3	4.6	5.3	8.6	35.9	18.2	15.2	32.2	40.0	57.1	71.9	58.2	59.4
Farines, aliments solubles et autres al. du bétail provenant d'animaux aquatiques	3.1	3.6	3.2	3.8	7.2	4.0	4.9	3.7	3.8	4.2	7.2	14.2	38.6	30.6
<i>Millions de tonnes</i>														
PRODUITS FORESTIERS ¹														
Bois à pâte ⁴	0.55	0.53	0.59	0.82	1.18	1.59	2.33	3.26	3.49	4.05	4.18	5.47	5.51	5.60
Grumes de résineux ⁴	0.12	0.24	0.65	0.99	1.14	1.50	1.83	2.45	2.63	3.22	4.57	4.79	4.81	4.93
Bois de mine ⁴	0.84	0.64	0.82	0.99	0.89	1.11	1.00	1.20	1.40	1.39	1.50	1.24	0.91	0.72
Sciages de résineux ⁴	2.33	2.21	3.46	3.63	4.38	4.98	5.20	6.00	6.53	7.68	8.00	7.99	7.44	7.60
Contre-plaqués ⁴	0.09	0.05	0.10	0.11	0.12	0.13	0.13	0.14	0.15	0.19	0.21	0.22	0.23	0.28
Pâte de bois chimique	0.14	0.15	0.15	0.22	0.20	0.24	0.27	0.27	0.25	0.26	0.26	0.30	0.37	0.40

¹ U.R.S.S. seulement. - ² Y compris le sucre raffiné converti à 108,7 pour cent. - ³ Viande : bœuf et veau, mouton et agneau, porc, volaille. - ⁴ Millions de mètres cubes.

TABLEAU ANNEXE 3E. — EUROPE ORIENTALE ET U.R.S.S. : INDICES DU VOLUME ET DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS, PAR GROUPES DE PRODUITS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
..... Moyenne 1957-59 = 100														
Volume des exportations														
PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS	72	69	90	92	118	121	145	156	152	146	168	182	203	204
Produits agricoles	71	68	90	90	120	118	146	154	142	126	149	162	190	190
Aliment. humaine et animale . .	64	59	88	88	124	115	155	167	147	118	145	159	197	194
Boissons et tabac	61	85	90	93	117	133	120	111	149	176	168	163	159	162
Matières premières	102	95	97	96	107	120	124	123	117	134	159	174	178	189
Produits des pêches	64	78	70	85	145	191	193	211	289	301	435	530	514	532
Produits forestiers	74	67	89	93	102	120	129	149	165	187	197	211	210	214
Valeur des exportations														
PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS	77	72	94	91	115	113	135	142	152	143	165	179	202	196
Produits agricoles	75	71	93	89	118	114	138	145	151	135	154	167	193	184
Aliment. humaine et animale . .	66	62	90	87	124	112	146	158	161	132	153	168	204	189
Boissons et tabac	59	80	91	94	115	132	115	102	150	172	169	173	176	180
Matières premières	122	105	108	97	95	114	120	115	113	130	152	157	157	170
Produits des pêches	62	78	75	89	136	163	165	169	210	212	256	309	317	347
Produits forestiers	77	70	93	92	99	116	125	142	155	182	197	212	209	225
Volume des importations														
Produits agricoles	79	81	94	95	111	117	129	127	135	167	167	163	147	149
Aliment. humaine et animale . .	94	88	98	92	109	121	139	135	142	200	191	188	161	152
Boissons et tabac	62	76	96	91	113	109	99	108	133	161	160	141	159	174
Matières premières	64	74	87	102	111	116	128	122	125	122	134	135	120	132
Valeur des importations														
Produits agricoles	83	85	99	94	107	115	122	119	134	175	165	161	142	141
Aliment. humaine et animale . .	94	90	102	91	107	115	131	129	152	218	201	200	169	157
Boissons et tabac	63	73	94	99	112	103	89	93	119	151	143	128	149	164
Matières premières	76	84	97	98	105	119	123	114	114	117	121	119	99	105

TABLEAU ANNEXE 3F. - EUROPE ORIENTALE ET U.R.S.S. : DISPONIBILITÉS ALIMENTAIRES
PAR HABITANT POUR LA CONSOMMATION HUMAINE, DANS CERTAINS PAYS

	Période	Céréales ¹	Pommes de terre et autres féculents	Sucres et confiseries ²	Légumes secs, noix et graines ³	Légumes ⁴	Fruits ⁵	Vian- de ⁶	Oeufs ⁷	Pois- son ⁸	Lait ⁹	Ma- tières gras- ses
		Grammes par jour										
Hongrie	1960-62	372	262	75	13	220	167	133	24	2	295	58
	1963-65	374	241	84	11	222	172	140	27	2	268	58
	1967	368	232	88	12	223	193	141	31	3	288	64
Pologne	1960-62	409	548	81	5	254	60	126	21	10	517	37
Roumanie	1960-62	545	194	35	20	172	125	98	14	5	393	24
	1963	520	178	38	37	184	144	85	13	7	352	25

¹ En équivalent de farine et de riz usiné. - ² En équivalent de sucre raffiné, y compris le sucre brut, les sirops, le miel, et d'autres produits sucrés. - ³ Noix sans coques, y compris les fèves de cacao. - ⁴ En équivalent de légumes frais, y compris les légumes traités. - ⁵ En équivalent de fruits frais, y compris les fruits traités. - ⁶ Y compris la volaille et le gibier : en équivalent de poids carcasse parée, y compris les abats comestibles. - ⁷ En équivalent d'œufs frais. - ⁸ Estimation du poids de la partie comestible. - ⁹ Lait et produits du lait autres que le beurre, en équivalent de lait frais.

TABLEAU ANNEXE 3G. - EUROPE ORIENTALE ET U.R.S.S. : ESTIMATIONS DE LA TENEUR EN CALORIES
ET EN PROTÉINES DES DISPONIBILITÉS NATIONALES MOYENNES D'ALIMENTS PAR HABITANT

	Calories					Protéines totales					Protéines animales				
	Avant- guerre	1948- 1950	1960- 1962	1966	1967	Avant- guerre	1948- 1950	1960- 1962	1966	1967	Avant- guerre	1948- 1950	1960- 1962	1966	1967
	Calories par jour					Grammes par jour									
Hongrie	...	...	3 030	3 100	3 140	...	...	91.7	95.6	96.4	...	...	37.2	38.3	39.4
Pologne	...	...	3 350	...	...	...	...	92.9	...	...	...	...	37.6	...	...
Roumanie	...	...	3 160	...	...	...	...	97.3	...	...	...	...	27.9	...	...

TABLEAU ANNEXE 4A. - AMÉRIQUE DU NORD : VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS
DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé	39.63	42.96	36.70	50.50	42.53	50.98	41.25	45.11	50.90	51.28	53.48	58.22	57.57	60.43
Orge	14.24	14.06	14.34	15.57	13.85	13.55	11.00	12.93	13.37	12.07	13.30	15.12	13.54	16.19
Avoine	27.87	23.92	23.61	25.67	20.55	22.89	19.05	22.29	20.89	17.72	19.62	17.41	16.15	19.08
Maïs	73.78	78.82	78.11	86.01	97.93	99.90	92.13	92.45	103.01	89.85	105.26	106.27	122.79	113.18
Sorgho	6.16	5.20	14.42	14.76	14.11	15.75	12.20	12.96	14.87	12.44	17.09	18.16	19.20	18.76
Riz (équivalent de riz usiné) ¹	1.65	1.46	1.27	1.32	1.58	1.61	1.60	1.95	2.07	2.16	2.25	2.51	2.64	3.11
Sucre (centrifugé)	3.26	3.41	3.58	3.38	3.70	3.79	4.08	4.28	5.04	5.25	4.87	4.94	4.93	5.60
Pommes de terre	12.17	13.09	13.01	13.92	12.76	13.62	15.32	14.16	14.41	13.10	15.30	16.42	15.99	15.41
Pommes	2.31	2.21	2.61	2.78	2.60	2.23	2.58	2.58	2.61	2.87	2.78	2.61	2.45	2.46
Agrumes	7.51	7.61	6.47	7.45	7.28	6.93	7.88	5.95	5.66	6.93	7.97	10.37	7.56	10.36
Soja	10.32	12.37	13.33	15.97	14.69	15.24	18.65	18.39	19.16	19.27	23.23	25.52	26.78	29.63
Graines de coton	5.48	4.91	4.18	4.35	5.44	5.34	5.42	5.57	5.62	5.66	5.52	3.59	2.91	4.20
Total des huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ²	3.24	3.72	3.44	4.08	3.77	4.06	4.47	4.51	4.74	4.76	5.65	5.59	5.56	6.33
Tabac	1.06	1.06	0.83	0.88	0.89	0.98	1.03	1.14	1.15	1.08	0.92	0.96	0.99	0.88
Coton (fibre)	3.21	2.90	2.39	2.51	3.17	3.11	3.12	3.24	3.34	3.31	3.26	2.09	1.62	2.38
Lait (total)	63.51	64.40	64.45	63.98	63.39	63.96	65.35	65.62	65.16	66.00	64.66	62.73	62.16	61.53
Viande ³	16.03	17.08	16.72	16.61	17.71	18.04	18.85	18.89	19.84	21.08	21.01	22.00	22.96	23.43
Œufs	4.10	4.17	4.16	4.17	4.25	4.09	4.09	4.12	4.07	4.14	4.17	4.21	4.43	4.40
PRODUITS DES PÊCHES ⁴	3.79	4.13	3.80	3.75	3.98	3.79	4.00	4.15	4.01	3.91	4.04	3.95	3.78	3.97
PRODUITS FORESTIERS														
Bois de feu ⁵	61.9	59.8	58.3	55.8	54.0	49.4	48.3	39.4	36.5	37.6	36.8	35.1	34.7	34.0
Grumes de résineux ⁵	190.0	185.8	169.6	166.0	193.8	188.5	176.6	193.5	196.8	208.8	212.5	216.1	216.2	228.0
Grumes de feuillus ⁵	42.4	40.7	38.7	37.9	36.7	34.8	33.4	35.7	38.7	39.8	41.7	41.1	39.8	38.5
Autres bois ronds d'industrie ⁵	119.8	132.8	123.9	111.9	123.6	132.7	125.1	124.4	119.7	127.9	135.2	140.5	137.5	144.0
Sciages de résineux ⁵	90.3	90.4	80.4	80.8	89.1	80.9	79.6	82.5	87.8	91.0	93.1	91.6	87.9	95.6
Sciages de feuillus ⁵	18.8	19.9	14.8	15.1	16.7	15.8	15.1	15.8	17.0	18.4	18.9	19.0	18.2	17.2
Contre-plaqués ⁵	6.5	6.7	6.7	7.6	8.8	8.9	9.7	10.7	11.9	13.1	14.5	14.8	14.9	16.0
Panneaux de fibres	1.67	1.72	1.63	1.71	1.97	1.81	1.87	1.97	2.16	2.25	2.39	2.37	2.14	2.50
Pâte de bois mécanique	8.87	9.20	8.98	8.70	9.36	9.58	9.50	9.87	10.12	10.78	11.13	11.82	11.35	11.70
Pâte de bois chimique	19.16	20.62	20.25	20.27	22.53	23.79	25.13	26.46	28.53	31.11	32.93	35.89	35.15	38.00
Papier journal	6.92	7.32	7.41	7.04	7.51	7.89	7.96	7.96	8.05	8.71	8.98	9.86	9.68	9.95
Papier d'impression et d'écriture	5.16	5.64	5.35	5.38	6.03	6.24	6.39	6.74	7.09	7.50	8.12	9.00	8.77	9.40
Autres papiers et cartons	20.88	21.55	21.00	21.15	23.14	23.44	24.34	25.65	26.77	28.58	30.52	32.63	32.11	34.30

¹ Paddy converti à 65 pour cent. - ² Huile d'olive, soja, arachides, graines de coton, graines de sésame, graines de tournesol, graines de colza, graines de lin, graines de ricin. - ³ Viande : bœuf, mouton et agneau, porc, volaille. - ⁴ Prises nominales (poids vif). - ⁵ Millions de mètres cubes.

TABLEAU ANNEXE 4 B. — AMÉRIQUE DU NORD : INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
..... <i>Moyenne 1952-56 = 100</i>														
Production agricole totale														
AMÉRIQUE DU NORD	101	103	98	106	107	109	109	112	119	117	119	120	124	125
Canada	99	108	92	97	99	107	90	114	127	118	130	144	122	132
Etats-Unis.	101	103	99	107	108	110	111	112	118	117	118	118	124	125
Production agricole par habitant														
AMÉRIQUE DU NORD	99	100	93	98	98	98	96	98	102	99	99	99	100	101
Canada	96	103	85	87	86	91	75	94	103	94	102	110	92	97
Etats-Unis.	100	99	94	99	99	99	98	98	102	99	99	98	101	101
Production alimentaire totale														
AMÉRIQUE DU NORD	101	104	101	109	110	111	110	114	121	119	122	127	132	133
Canada	99	106	91	96	99	105	88	114	127	118	130	144	123	132
Etats-Unis.	102	104	103	111	111	112	113	114	120	120	121	125	133	133
Production alimentaire par hab.														
AMÉRIQUE DU NORD	99	101	96	101	100	100	97	99	104	101	102	104	107	106
Canada	96	101	84	85	86	90	74	94	103	94	102	110	92	97
Etats-Unis.	100	101	97	103	102	101	100	99	104	102	102	104	109	108

TABLEAU ANNEXE 4C. - AMÉRIQUE DU NORD : VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS
DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>														
PRODUITS AGRICOLES														
Maïs	0.13	0.24	0.28	0.38	0.34	0.41	0.61	0.92	0.61	0.55	0.49	0.54	0.76	0.81
Sucre (équivalent de sucre brut) ^{1,2}	4.22	4.46	4.43	5.01	4.86	4.93	4.55	4.98	4.84	4.06	4.34	4.64	5.16	5.41
Bananes.	1.58	1.67	1.70	1.76	1.91	2.02	1.94	1.72	1.73	1.71	1.75	1.89	1.91	1.98
Agrumes ³	0.21	0.21	0.21	0.20	0.24	0.22	0.20	0.20	0.22	0.25	0.23	0.23	0.24	0.26
Huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ⁴	0.54	0.52	0.52	0.53	0.57	0.58	0.59	0.62	0.58	0.62	0.64	0.71	0.73	0.72
Bovins ⁵	0.32	0.16	0.73	1.16	0.74	0.67	1.05	1.25	0.86	0.58	1.13	1.11	0.78	1.05
Viande (fraîche, réfrig. et cong.) ⁶	0.05	0.05	0.09	0.22	0.31	0.27	0.35	0.49	0.58	0.41	0.35	0.44	0.48	0.55
Café (vert)	1.23	1.33	1.30	1.26	1.45	1.38	1.41	1.54	1.51	1.44	1.35	1.39	1.36	1.61
Fèves de cacao	0.24	0.27	0.25	0.21	0.23	0.27	0.37	0.31	0.30	0.29	0.38	0.34	0.30	0.25
Laine (poids réel)	0.17	0.17	0.13	0.12	0.19	0.15	0.16	0.17	0.17	0.11	0.13	0.13	0.09	0.12
Caoutchouc (naturel)	0.70	0.64	0.61	0.52	0.63	0.45	0.43	0.47	0.42	0.50	0.50	0.49	0.51	0.60
PRODUITS FORESTIERS														
Bois à pâte ⁷	4.08	4.42	4.18	3.31	3.05	3.42	3.43	3.39	3.08	1.85	1.83	1.98	1.86	1.64
Grumes de résineux ⁷	0.91	0.90	0.74	0.64	0.75	0.90	0.97	1.21	1.23	1.20	1.56	1.24	1.30	1.45
Grumes de feuillus ⁷	0.54	0.55	0.41	0.33	0.33	0.36	0.22	0.28	0.24	0.51	0.50	0.53	0.59	0.50
Sciages de résineux ⁷	8.20	7.84	6.79	7.87	9.32	8.97	9.86	11.15	12.11	11.73	11.73	11.39	11.50	14.00
Sciages de feuillus ⁷	0.87	0.92	0.81	0.83	1.09	0.94	0.83	0.97	0.97	1.00	1.08	1.26	1.19	1.05
Contre-plaqués ⁷	0.44	0.46	0.46	0.55	0.90	0.66	0.73	0.96	1.07	1.31	1.42	1.64	1.66	2.22
Pâte de bois mécanique	0.23	0.25	0.21	0.18	0.21	0.24	0.28	0.30	0.31	0.32	0.31	0.28	0.25	0.20
Pâte de bois chimique	1.83	1.93	1.76	1.78	2.06	1.98	2.01	2.34	2.28	2.42	2.60	2.80	2.64	2.96
Papier journal.	4.68	5.05	4.74	4.43	4.77	4.91	4.96	4.97	4.91	5.40	5.74	6.34	5.99	5.85
Autres papiers et cartons	0.30	0.28	0.24	0.26	0.29	0.26	0.29	0.30	0.28	0.31	0.33	0.42	0.42	0.41

¹ Y compris le sucre raffiné converti à 108.7 pour cent. - ² Non compris les échanges entre les Etats-Unis et leurs territoires. - ³ Oranges, mandarines et citrons. - ⁴ Arachides, coprah, palmistes, soja, graines de tournesol, graines de lin, graines de ricin, graines de coton, huile d'olive, huile d'arachide, huile de coco, huile de palme, huile de palmiste, huile de soja, huile de tournesol, huile de lin, huile de ricin, huile de coton. - ⁵ Millions de têtes. - ⁶ Viande : bœuf et veau, mouton et agneau, porc, volaille. - ⁷ Millions de mètres cubes.

TABLEAU ANNEXE 4D. - AMÉRIQUE DU NORD : VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS
DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé et farine de blé (équivalent de blé) .	13.64	21.98	20.27	19.18	19.64	23.30	29.84	24.98	31.11	37.45	31.63	39.44	28.70	27.42
Orge	2.96	3.56	2.55	4.25	3.83	3.01	2.40	2.59	1.62	2.48	2.11	2.04	2.02	1.03
Mais	2.78	3.02	4.52	4.57	5.59	5.61	7.35	10.81	11.12	12.14	15.21	15.60	12.97	15.00
Millet et sorgho	1.59	1.40	0.57	1.88	2.59	2.46	1.64	2.79	2.94	2.55	5.32	9.50	7.80	6.38
Seigle	0.37	0.55	0.27	0.34	0.25	0.21	0.34	0.57	0.48	0.29	0.18	0.35	0.31	0.18
Riz (équivalent de riz usiné) ¹	0.52	0.82	0.74	0.57	0.69	0.89	0.80	1.05	1.20	1.33	1.47	1.28	1.72	1.71
Agrumes ²	0.36	0.48	0.40	0.27	0.33	0.29	0.30	0.27	0.26	0.30	0.33	0.37	0.42	0.27
Légumineuses	0.10	0.16	0.17	0.18	0.31	0.24	0.16	0.26	0.34	0.28	0.30	0.32	0.28	0.27
Huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ³	0.84	1.15	1.27	1.05	1.40	1.55	1.23	1.60	1.61	2.00	2.09	1.81	1.85	2.02
Tourteaux et farine d'oléagineux	0.76	0.83	0.61	0.44	0.93	0.83	0.79	1.37	1.69	1.95	2.47	2.60	2.75	2.91
Lait (condensé, évaporé et en pou- dre)	0.21	0.27	0.24	0.22	0.25	0.21	0.23	0.22	0.35	0.47	0.31	0.19	0.15	0.17
Tabac (non manufacturé)	0.27	0.25	0.24	0.23	0.23	0.24	0.24	0.23	0.25	0.26	0.23	0.27	0.28	0.29
Coton (fibre)	0.56	1.03	1.57	1.04	0.83	1.73	1.45	0.87	0.99	1.19	0.86	0.82	0.90	0.88
<i>Milliers de tonnes</i>														
PRODUITS DES PÊCHES														
Poisson frais, réfrigéré ou congelé . . .	128.5	142.0	148.7	148.2	139.6	147.3	141.9	157.3	159.1	197.5	216.4	240.0	224.9	252.1
Poisson séché, salé ou fumé	77.7	66.1	81.0	74.3	70.7	68.3	65.3	59.9	70.0	61.4	54.3	53.6	56.0	55.0
Crustacés et mollusques frais, congelés, séchés, salés, etc.	15.4	14.5	15.0	13.9	14.4	16.4	19.0	18.9	22.8	24.5	25.6	23.7	24.2	12.6
Produits et préparations à base de pois- son en récipients hermétiques ou non .	58.0	48.9	40.4	49.4	46.0	30.0	24.2	26.4	31.2	42.8	36.0	37.0	42.4	34.6
Produits et préparations de crustacés et mollusques en récipients hermétiques ou non	8.9	9.5	8.4	4.6	6.5	6.3	4.5	6.6	7.2	7.7	10.4	10.6	11.5	9.7
Matières grasses, brutes ou raffinées, pro- venant d'animaux aquatiques	77.0	76.0	57.3	52.0	82.7	80.9	61.2	61.7	129.8	87.4	58.7	41.1	46.7	39.7
Farines, aliments solubles et autres al. du bétail provenant d'animaux aquatiques	42.0	54.0	48.6	29.7	46.3	34.0	38.8	46.2	54.3	60.4	57.5	52.6	51.3	65.9
<i>Millions de tonnes</i>														
PRODUITS FORESTIERS														
Bois à pâte ⁴	4.58	4.89	4.51	3.29	2.91	3.12	3.17	3.20	2.88	3.14	3.44	3.52	3.08	2.68
Grumes de résineux ⁴	0.71	0.70	0.54	0.60	0.79	1.00	2.28	2.24	4.33	4.85	5.25	6.42	9.23	11.60
Grumes de feuillus ⁴	0.22	0.26	0.25	0.27	0.24	0.34	0.31	0.40	0.41	0.38	0.45	0.43	0.53	0.51
Sciages de résineux ⁴	12.60	10.81	10.22	10.76	11.38	12.55	13.28	14.50	16.68	17.36	17.43	16.51	17.70	19.10
Sciages de feuillus ⁴	0.63	0.61	0.57	0.53	0.64	0.62	0.55	0.60	0.59	0.69	0.74	0.91	0.81	0.68
Contre-plaqué et placages ⁴	0.17	0.16	0.13	0.13	0.22	0.19	0.21	0.29	0.31	0.45	0.47	0.52	0.62	0.62
Pâte de bois mécanique	0.24	0.26	0.23	0.21	0.22	0.22	0.22	0.24	0.23	0.26	0.29	0.24	0.21	0.21
Pâte de bois chimique	2.48	2.37	2.41	2.27	2.59	3.18	3.45	3.60	4.09	4.47	4.47	4.87	5.23	6.04
Papier journal	5.42	5.55	5.51	5.27	5.47	5.74	5.84	5.68	5.74	6.29	6.60	7.19	6.85	6.89
Autres papiers et cartons	0.58	0.59	0.68	0.70	0.78	0.89	0.99	1.05	1.22	1.57	1.76	2.01	2.23	2.67

¹ Y compris le paddy converti à 65 pour cent. - ² Oranges, mandarines et citrons. - ³ Arachides, soja, graines de tournesol, graines de lin, graines de coton, huile d'arachide, huile de coco, huile de soja, huile de lin, huile de ricin, huile de coton. - ⁴ Millions de mètres cubes.

TABLEAU ANNEXE 4E. - AMÉRIQUE DU NORD : INDICES DU VOLUME ET DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS, PAR GROUPES DE PRODUITS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
..... <i>Moyenne 1957-59 = 100</i>														
Volume des exportations														
PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS.	83	100	103	96	101	118	122	120	134	154	149	161	150	153
Produits agricoles	73	100	104	95	101	121	124	120	135	158	149	162	144	144
Aliment. humaine et animale	74	102	96	96	108	117	128	134	152	179	175	191	164	164
Boissons et tabac	113	104	104	99	98	103	104	100	106	109	99	114	118	125
Matières premières.	52	90	137	90	74	143	121	74	83	102	76	76	79	78
Produits des pêches	106	101	97	104	99	92	91	96	115	125	121	118	125	125
Produits forestiers	106	102	100	97	104	114	120	124	135	148	152	162	167	180
Valeur des exportations														
PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS.	84	101	105	96	99	113	118	116	130	151	148	164	153	154
Produits agricoles	76	102	107	96	97	115	123	119	135	159	153	170	151	146
Aliment. humaine et animale	76	103	98	97	105	111	126	133	152	182	180	202	174	165
Boissons et tabac	102	94	102	99	99	108	111	108	115	120	110	137	144	153
Matières premières	66	101	145	90	65	131	117	73	78	94	69	65	66	67
Produits des pêches	91	94	93	102	105	99	93	97	114	135	142	151	159	162
Produits forestiers.	102	101	100	95	105	110	109	111	119	133	138	148	156	175
Volume des importations														
Produits agricoles	92	95	95	97	108	101	106	115	113	104	107	112	113	123
Aliment. humaine et animale	80	82	90	105	105	103	109	121	121	105	110	123	130	138
Boissons et tabac	92	100	98	95	107	106	112	117	115	112	111	111	110	123
Matières premières	117	110	101	87	112	88	89	95	91	84	90	86	83	92
Valeur des importations														
Produits agricoles	102	102	101	97	102	95	93	97	102	101	98	104	103	114
Aliment. humaine et animale	77	80	89	104	106	101	105	115	129	110	110	127	136	150
Boissons et tabac	111	113	109	97	94	88	86	86	84	101	93	92	89	100
Matières premières	132	121	109	79	112	99	84	88	86	85	82	81	68	69

TABLEAU ANNEXE 4F. - AMÉRIQUE DU NORD : DISPONIBILITÉS ALIMENTAIRES PAR HABITANT
POUR LA CONSOMMATION HUMAINE, DANS CERTAINS PAYS

	Période	Céréales ¹	Pommes de terre et autres féculents	Sucres et confiseries ²	Légumes secs, noix et grains ³	Légumes ⁴	Fruits ⁵	Vian- de ⁶	Œufs ⁷	Pois- son ⁸	Lait ⁹	Ma- tières gras- ses
		Grammes par jour										
Canada	1935-39	254	165	127	16	154	119	170	38	15	533	51
	1948/-50/	205	206	135	18	192	143	193	42	16	692	55
	1960/-62/	182	176	131	15	204	211	213	42	15	663	53
	1967	186	210	134	12	228	227	250	40	17	638	57
Etats-Unis.	1935-39	253	182	135	26	290	271	197	44	13	565	56
	1948-50	210	143	128	24	281	281	224	59	14	645	54
	1960-62	181	134	128	22	268	244	261	52	17	673	56
	1967	177	133	133	23	269	239	295	51	17	665	61

¹ En équivalent de farine et de riz usiné. - ² En équivalent de sucre raffiné, y compris le sucre brut, les sirops, le miel, et d'autres produits sucrés. - ³ Noix sans coques, y compris les fèves de cacao. - ⁴ En équivalent de légumes frais, y compris les légumes traités. - ⁵ En équivalent de fruits frais, y compris les fruits traités. - ⁶ Y compris la volaille et le gibier : en équivalent de poids carcasse parée, y compris les abats comestibles. - ⁷ En équivalent d'œufs frais. - ⁸ Estimation du poids de la partie comestible. - ⁹ Lait et produits du lait autres que le beurre, en équivalent de lait frais.

TABLEAU ANNEXE 4G. - AMÉRIQUE DU NORD : ESTIMATIONS DE LA TENEUR EN CALORIES ET EN PROTÉINES
DES DISPONIBILITÉS NATIONALES MOYENNES D'ALIMENTS PAR HABITANT

	Calories					Protéines totales					Protéines animales				
	Avant- guerre	1948- 1950	1960- 1962	1966/ 1967	1967/ 1968	Avant- guerre	1948- 1950	1960- 1962	1966/ 1967	1967/ 1968	Avant- guerre	1948- 1950	1960- 1962	1966/ 1967	1967/ 1968
	Calories par jour					Grammes par jour									
Canada	13 020	13 110	13 020	3 180	3 180	84.6	93.1	91.2	95.9	95.4	147.9	157.2	160.4	64.2	64.1
Etats-Unis.	3 280	3 200	3 120	3 160	3 200	86.3	89.7	92.4	93.8	95.6	51.7	59.6	64.3	65.1	68.6

¹ Année civile au lieu de campagne.

TABLEAU ANNEXE 5A. — OCÉANIE : VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS
DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
..... Millions de tonnes														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé.	5.43	3.73	2.74	5.96	5.57	7.69	6.98	8.57	9.17	10.31	7.32	12.99	7.90	15.13
Sucre (centrifugé)	1.36	1.36	1.51	1.64	1.60	1.55	1.55	2.13	2.06	2.29	2.30	2.69	2.67	3.15
Laine (en suint)	0.85	0.93	0.88	0.97	1.02	1.00	1.04	1.04	1.09	1.09	1.07	1.12	1.13	1.22
Lait (total)	11.65	11.60	11.09	11.87	12.01	11.63	12.16	12.28	12.49	12.83	13.16	13.67	13.30	13.09
Viande ¹	1.92	2.01	2.04	2.25	2.22	2.13	2.32	2.51	2.58	2.64	2.57	2.53	2.70	2.88
PRODUITS DES PÊCHES ²	0.10	0.10	0.11	0.11	0.12	0.13	0.14	0.15	0.15	0.16	0.18	0.19	0.20	0.21
PRODUITS FORESTIERS														
Bois de feu ³	8.8	8.9	9.0	9.1	9.1	9.2	9.2	9.2	9.2	9.2	9.3	9.3	9.3	9.0
Grumes de résineux ³	4.3	4.1	4.2	4.7	5.0	5.6	5.4	5.2	5.4	6.0	6.2	6.4	6.5	7.0
Grumes de feuillus ³	7.6	7.5	7.3	7.1	7.3	7.6	7.7	7.1	7.5	8.0	8.0	8.2	8.0	8.4
Autres bois ronds d'industrie ³ .	2.2	2.7	2.4	2.7	2.6	2.7	2.9	2.9	3.3	3.5	3.6	3.8	4.0	4.2
Sciages de résineux ³	2.0	2.1	2.1	2.1	2.3	2.3	2.2	2.1	2.2	2.5	2.5	2.5	2.3	2.4
Sciages de feuillus ³	2.8	2.5	2.4	2.6	2.7	2.7	2.6	2.4	2.5	2.6	2.8	2.7	2.6	2.7
Pâte de bois mécanique.	0.19	0.24	0.26	0.28	0.30	0.29	0.30	0.31	0.38	0.28	0.30	0.28	0.30	0.31
Pâte de bois chimique	0.17	0.26	0.26	0.26	0.30	0.30	0.31	0.33	0.38	0.42	0.45	0.49	0.54	0.57
Papier journal.	0.09	0.13	0.15	0.16	0.17	0.18	0.18	0.21	0.26	0.28	0.29	0.28	0.30	0.31
Autres papiers et cartons	0.29	0.35	0.37	0.41	0.44	0.52	0.54	0.55	0.64	0.69	0.81	0.85	0.92	0.97

¹ Viande : bœuf et veau, mouton et agneau, porc, volaille. — ² Prises nominales (poids vif). — ³ Millions de mètres cubes.

TABLEAU ANNEXE 5B. — OCÉANIE : INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
..... Moyenne 1952-56 = 100														
Production agricole totale														
OCÉANIE.	104	105	101	118	119	122	125	133	137	141	135	151	143	165
Australie	105	105	98	119	118	122	126	134	139	144	132	154	142	168
Nouvelle-Zélande	102	106	107	114	120	122	124	130	131	135	141	145	151	156
Production agricole par habitant														
OCÉANIE.	101	100	94	107	106	106	107	111	112	113	106	117	108	122
Australie	103	100	92	109	106	107	108	113	115	116	105	121	109	126
Nouvelle-Zélande	100	102	100	104	108	108	107	110	108	109	113	113	115	117
Production alimentaire totale														
OCÉANIE.	104	100	97	118	115	121	124	135	138	144	136	158	145	173
Australie	105	98	94	120	114	123	125	139	142	149	137	167	146	181
Nouvelle-Zélande	101	105	106	111	116	118	120	125	127	133	134	138	145	152
Production alimentaire par habit.														
OCÉANIE.	102	96	91	107	102	106	105	113	113	116	107	122	109	128
Australie	103	94	88	110	102	108	107	117	117	120	109	130	112	136
Nouvelle-Zélande	99	101	99	102	104	104	104	106	105	108	107	108	111	115

TABLEAU ANNEXE 5C. — OCÉANIE : VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
..... Millions de tonnes														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	0.28	0.32	0.34	0.32	0.27	0.22	0.23	0.26	0.26	0.27	0.24	0.19	0.14	0.09
Sucre (équivalent de sucre brut) ¹	0.13	0.11	0.11	0.15	0.12	0.13	0.16	0.14	0.15	0.13	0.16	0.16	0.17	0.17
Caoutchouc (naturel)	0.06	0.05	0.04	0.04	0.04	0.05	0.04	0.04	0.04	0.04	0.06	0.05	0.05	0.06
PRODUITS FORESTIERS														
Sciages de résineux ²	0.77	0.66	0.65	0.60	0.56	0.70	0.71	0.60	0.58	0.73	0.72	0.72	0.70	0.75
Papier journal.	0.26	0.23	0.21	0.31	0.22	0.25	0.30	0.20	0.23	0.26	0.29	0.28	0.28	0.30
Autres papiers et cartons.	0.14	0.14	0.11	0.12	0.12	0.15	0.20	0.15	0.17	0.17	0.19	0.17	0.19	0.20

¹ Y compris le sucre raffiné converti à 108,7 pour cent. — ² Millions de mètres cubes.

TABLEAU ANNEXE 5D. — OCÉANIE : VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS
DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé et farine de blé (équivalent de blé) .	2.55	3.57	2.56	1.42	2.68	3.60	6.41	4.79	6.44	6.82	7.25	4.79	8.69	5.41
Orge	0.36	0.63	0.64	0.32	0.88	0.38	0.95	0.40	0.28	0.36	0.38	0.25	0.43	0.12
Avoine	0.08	0.20	0.09	0.07	0.38	0.22	0.39	0.27	0.31	0.37	0.31	0.25	0.42	0.17
Sucre (équivalent de sucre brut) ¹	0.80	0.82	0.98	0.89	0.84	1.04	0.99	1.40	1.45	1.60	1.47	1.66	2.03	2.55
Coprah et huile de coco (équiv. d'huile)	0.17	0.17	0.18	0.16	0.17	0.17	0.18	0.17	0.18	0.18	0.17	0.18	0.17	0.18
Viande de bœuf et de veau	0.25	0.24	0.28	0.28	0.32	0.25	0.26	0.37	0.40	0.43	0.40	0.39	0.35	0.38
Viande de mouton et d'agneau.	0.33	0.31	0.30	0.34	0.39	0.42	0.41	0.41	0.43	0.48	0.44	0.47	0.51	0.54
Beurre.	0.24	0.25	0.21	0.24	0.28	0.22	0.25	0.24	0.27	0.28	0.27	0.28	0.32	0.28
Fromage.	0.11	0.11	0.10	0.10	0.10	0.10	0.11	0.12	0.12	0.13	0.12	0.12	0.14	0.12
Laine (poids réel)	0.71	0.75	0.80	0.73	0.87	0.85	0.89	0.89	0.90	0.89	0.90	0.92	0.86	1.00
<i>Milliers de tonnes</i>														
PRODUITS DES PÊCHES														
Poisson frais, réfrigéré ou congelé . . .	3.0	3.0	4.0	3.0	4.0	4.0	3.0	3.0	3.0	4.0	8.0	11.0	10.0	9.0
Poisson séché, salé ou fumé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Crustacés et mollusques frais, congelés, séchés, salés, etc.	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	5.0	5.0	6.0	6.0	7.0	8.0	8.0	9.0	11.0
Produits et préparations à base de pois- son en récipients hermétiques ou non	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3
Produits et préparations de crustacés et mollusques en récipients hermétiques ou non	—	—	0.1	—	—	—	—	—	—	—	0.4	1.3	1.0	1.9
Matières grasses, brutes ou raffinées, pro- venant d'animaux aquatiques	17.0	14.0	16.0	19.0	15.0	17.0	11.0	8.0	4.0	5.3	9.0	6.0	4.0	7.0
Farines, aliments solubles et autres al. du bétail provenant d'animaux aquatiques	—	—	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	—	—	—	—
<i>Millions de mètres cubes</i>														
PRODUITS FORESTIERS														
Grumes de résineux	—	—	—	0.04	0.15	0.14	0.27	0.29	0.29	0.36	0.45	0.55	0.80	0.95

¹ Y compris le sucre raffiné converti à 108,7 pour cent.

TABLEAU ANNEXE 5E. - OCÉANIE : INDICES DU VOLUME ET DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS, PAR GROUPES DE PRODUITS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
..... Moyenne 1957-59 = 100														
Volume des exportations														
PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS	91	96	98	92	109	107	119	120	128	133	132	128	141	142
Produits agricoles	92	96	98	92	110	106	120	120	128	132	131	127	139	140
Aliment. humaine et animale	96	102	97	93	111	106	128	128	142	153	149	138	171	153
Boissons et tabac	71	82	92	94	113	131	158	194	231	270	303	299	349	426
Matières premières	89	90	100	92	109	107	112	112	114	111	114	115	108	126
Produits des pêches	96	92	101	100	98	117	103	113	108	128	171	197	199	217
Produits forestiers	25	60	90	98	112	111	105	110	148	166	163	176	207	224
Valeur des exportations														
PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS	95	99	110	85	105	103	112	112	133	147	134	133	140	125
Produits agricoles	96	99	110	85	105	102	112	112	133	147	133	132	138	122
Aliment. humaine et animale	96	101	94	89	117	108	126	126	152	170	164	154	186	152
Boissons et tabac	82	73	80	103	117	120	128	158	187	217	229	226	304	390
Matières premières	96	98	126	81	93	97	99	99	115	124	104	110	93	92
Produits des pêches	79	89	103	96	100	110	106	141	134	149	203	257	274	297
Produits forestiers	25	60	91	98	111	111	105	109	140	159	160	173	212	241
Volume des importations														
Produits agricoles	101	93	98	102	100	101	104	95	105	110	120	116	109	106
Aliment. humaine et animale	87	91	96	107	97	95	105	105	114	118	127	130	123	116
Boissons et tabac	100	91	100	98	102	104	107	94	99	105	109	112	103	101
Matières premières	124	101	98	101	102	105	98	82	100	106	127	102	97	101
Valeur des importations														
Produits agricoles	114	97	101	99	100	100	97	88	102	109	113	110	100	96
Aliment. humaine et animale	87	93	99	105	96	91	101	101	124	133	138	141	129	123
Boissons et tabac	120	91	100	98	103	96	93	83	87	94	94	97	91	87
Matières premières	141	111	105	95	101	118	100	77	97	102	111	88	76	73

TABLEAU ANNEXE 5F. - OCÉANIE : DISPONIBILITÉS ALIMENTAIRES PAR HABITANT
POUR LA CONSOMMATION HUMAINE, DANS CERTAINS PAYS

	Période	Céréales ¹	Pommes de terre et autres féculents	Sucres et confiseries ²	Légumes secs, noix et graines ³	Légumes ⁴	Fruits ⁵	Vian- de ⁶	Oeufs ⁷	Pois- son ⁸	Lait ⁹	Ma- tières gras- ses
		Grammes par jour										
Australie	1936/-38/	278	133	149	7	178	205	330	33	14	395	44
	1948/-50/	265	136	153	15	181	217	300	32	12	444	40
	1960/-62/	229	129	142	12	174	222	298	33	14	571	40
	1966/67	219	139	144	14	196	231	283	34	18	618	39
Nouvelle-Zélande	1935-39	238	136	136	8	178	215	299	37	18	653	47
	1948-50	246	141	144	9	217	170	281	35	20	696	45
	1960-62	237	162	126	10	218	179	302	44	17	818	55
	1967	221	153	113	10	247	192	302	49	19	762	50

¹ En équivalent de farine et de riz usiné. - ² En équivalent de sucre raffiné, y compris le sucre brut, les sirops, le miel, et d'autres produits sucrés. - ³ Noix sans coques, y compris les fèves de cacao. - ⁴ En équivalent de légumes frais, y compris les légumes traités. - ⁵ En équivalent de fruits frais, y compris les fruits traités. - ⁶ Y compris la volaille et le gibier : en équivalent de poids carcasse parée, y compris les abats comestibles. - ⁷ En équivalent d'œufs frais. - ⁸ Estimation du poids de la partie comestible. - ⁹ Lait et produits du lait autres que le beurre, en équivalent de lait frais.

TABLEAU ANNEXE 5G. - OCÉANIE : ESTIMATIONS DE LA TENEUR EN CALORIES ET EN PROTÉINES
DES DISPONIBILITÉS NATIONALES MOYENNES D'ALIMENTS PAR HABITANT

	Calories					Protéines totales					Protéines animales				
	Avant- guerre	1948/- 1950/	1960/- 1962/	1966/ 1967	1967/ 1968	Avant- guerre	1948/- 1950/	1960/- 1962/	1966/ 1967	1967/ 1968	Avant- guerre	1948/- 1950/	1960/- 1962/	1966/ 1967	1967/ 1968
	Calories par jour					Grammes par jour									
Australie	3 300	3 240	3 140	3 120	...	103.3	97.5	89.8	90.5	...	66.6	66.1	59.7	60.6	...
Nouvelle-Zélande ¹	3 260	3 360	3 490	3 470	3 290	100.7	100.1	109.4	109.4	107.3	67.8	66.8	74.8	74.8	74.3

¹ Année civile au lieu de campagne.

TABLEAU ANNEXE 6A. - AFRIQUE : VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé.	3.92	4.37	3.81	4.02	3.78	4.26	2.87	4.31	4.82	4.39	4.44	2.95	4.41	6.35
Orge	2.94	3.68	2.26	3.44	2.79	2.94	1.55	2.94	3.27	2.44	2.62	1.58	2.42	4.81
Maïs	9.84	10.38	11.10	10.69	11.70	12.26	12.91	14.57	14.59	12.77	13.31	15.62	19.98	15.60
Millet et sorgho	7.88	8.01	8.10	8.35	8.83	9.62	9.70	10.38	11.02	11.15	10.91	10.82	11.60	10.42
Riz (équivalent de riz usiné) ¹	1.91	1.82	2.10	2.06	2.11	2.26	2.12	2.29	2.32	2.45	2.35	2.57	2.87	2.72
Sucre (centrifugé)	1.92	1.95	2.13	2.22	2.32	2.03	2.51	2.61	3.01	3.00	2.94	3.69	3.95	3.69
Légumineuses ²	1.51	1.46	1.38	1.44	1.52	1.50	1.39	1.49	1.61	1.64	1.75	1.70	1.73	1.99
Agrumes	1.19	1.29	1.40	1.39	1.55	1.71	1.69	1.78	1.86	2.15	2.00	2.12	2.19	2.38
Bananes.	0.94	0.90	0.98	0.91	0.96	0.95	0.95	1.00	1.07	1.11	1.13	1.12	1.14	1.18
Huile d'olive	0.05	0.16	0.08	0.18	0.08	0.19	0.08	0.09	0.15	0.14	0.12	0.05	0.10	0.15
Arachides	3.19	3.27	3.96	3.40	3.29	3.80	4.04	4.46	4.54	4.28	4.84	4.87	4.78	4.25
Total des huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ³	2.66	2.87	2.95	2.92	2.79	3.06	2.99	3.11	3.21	3.16	3.25	3.15	2.93	3.77
Café	0.46	0.49	0.53	0.62	0.67	0.86	0.75	0.93	1.02	1.03	1.11	0.94	1.15	1.14
Cacao	0.53	0.58	0.45	0.57	0.66	0.87	0.83	0.85	0.90	1.20	0.87	0.96	0.97	0.83
Vin.	2.03	2.54	2.17	2.07	2.58	2.29	2.02	1.93	2.07	1.83	2.39	1.41	1.29	1.72
Tabac	0.15	0.17	0.17	0.18	0.20	0.21	0.20	0.20	0.19	0.25	0.25	0.24	0.21	0.19
Coton (fibre)	0.29	0.27	0.30	0.31	0.30	0.32	0.25	0.30	0.33	0.36	0.38	0.42	0.42	0.43
Sisal	0.30	0.31	0.33	0.35	0.36	0.37	0.36	0.40	0.40	0.43	0.42	0.42	0.40	0.38
Caoutchouc (naturel).	0.10	0.12	0.12	0.13	0.14	0.15	0.14	0.15	0.15	0.16	0.16	0.17	0.16	0.16
Laine (en suint)	0.17	0.17	0.17	0.17	0.18	0.17	0.18	0.17	0.17	0.17	0.19	0.18	0.19	0.19
Lait (total)	7.58	7.71	8.11	7.84	8.25	8.45	8.51	8.54	8.61	8.82	8.94	9.18	9.32	9.47
Viande ⁴	1.87	1.94	1.96	2.03	2.08	2.14	2.32	2.33	2.29	2.42	2.51	2.60	2.60	2.66
Œufs	0.31	0.32	0.32	0.34	0.36	0.38	0.39	0.39	0.40	0.42	0.43	0.43	0.45	0.47
PRODUITS DES PÊCHES ⁵	1.75	1.85	1.98	2.03	2.16	2.20	2.40	2.52	2.67	2.95	3.04	3.09	3.62	4.10
PRODUITS FORESTIERS														
Bois de feu ⁶	153.1	158.0	159.0	159.4	163.4	168.5	173.9	177.3	197.0	199.3	204.0	209.3	212.1	215.0
Bois ronds d'industrie ⁶	17.0	17.5	18.6	19.5	20.7	21.6	22.4	23.5	25.0	26.0	29.2	30.2	31.1	32.0
Sciages de résineux ⁶	0.5	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6	0.9	0.8	0.9	1.0	1.2	1.1	1.2	1.2
Sciages de feuillus ⁶	1.3	1.4	1.5	1.6	1.6	1.7	1.8	1.7	1.8	1.8	1.9	2.1	2.1	2.1
Contre-plaqués ⁶	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Tous papiers et cartons	0.20	0.24	0.25	0.27	0.29	0.32	0.35	0.40	0.48	0.50	0.59	0.66	0.68	0.73

¹ Paddy converti à 65 pour cent. - ² Haricots, pois secs, fèves, pois chiches, lentilles. - ³ Huile d'olive, huile de palme, soja, arachides, graines de coton, graines de sésame, graines de tournesol, graines de colza, coprah, palmistes, graines de lin, graines de chanvre, graines de ricin. - ⁴ Viande : bœuf et veau, mouton et agneau, porc, volaille. - ⁵ Prises nominales (poids vif). - ⁶ Millions de mètres cubes.

TABLEAU ANNEXE 6B. - AFRIQUE : INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
	 Moyenne 1952-56 = 100													
Production agricole totale														
AFRIQUE	102	107	108	110	115	122	119	127	131	133	135	135	143	143
Algérie	96	106	97	90	97	101	78	91	92	82	91	69	81	92
Ethiopie	101	111	117	114	121	130	132	136	138	145	145	146	152	153
Maroc	96	103	88	110	101	105	86	114	119	121	127	106	119	169
Afrique du Sud	106	109	114	110	118	123	134	136	142	136	135	145	183	155
Tunisie	80	114	102	137	109	132	89	104	136	124	116	98	102	118
Production agricole par habitant														
AFRIQUE	99	103	101	101	102	106	100	105	105	104	103	101	104	102
Algérie	94	102	91	82	87	89	67	79	78	66	72	54	61	67
Ethiopie	99	108	112	106	111	117	118	119	119	123	120	119	122	121
Maroc	93	98	81	99	88	89	70	91	92	92	94	76	83	114
Afrique du Sud	104	103	106	100	104	106	113	112	114	107	104	108	134	111
Tunisie	78	109	97	128	101	121	80	93	121	108	100	84	86	98
Production alimentaire totale														
AFRIQUE	101	107	107	109	113	119	117	124	128	129	130	131	139	139
Algérie	96	109	98	91	98	102	81	94	85	93	92	67	80	91
Ethiopie	100	112	117	114	120	124	127	130	132	136	139	139	144	145
Maroc	96	104	88	111	102	107	86	115	120	124	129	105	119	173
Afrique du Sud	108	109	117	111	119	127	139	143	150	142	139	154	201	165
Tunisie	78	115	102	139	110	133	88	104	138	125	115	96	100	116
Production alimentaire par habit.														
AFRIQUE	99	102	100	99	100	103	99	102	103	101	99	98	101	99
Algérie	94	104	92	84	88	90	69	81	80	68	73	52	61	67
Ethiopie	98	108	112	106	111	112	113	114	114	115	115	113	116	114
Maroc	93	98	82	99	88	90	70	92	94	94	96	76	83	117
Afrique du Sud	105	104	109	100	105	110	117	118	121	112	107	116	148	118
Tunisie	77	110	96	130	101	122	80	93	122	109	99	82	84	96

TABLEAU ANNEXE 6C. - AFRIQUE : VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS
DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	0.83	0.99	0.94	0.79	1.66	1.75	2.02	1.96	1.78	1.61	1.69	3.35	3.18	2.98
Orge	0.04	0.07	0.02	0.01	0.01	0.01	0.38	0.23	0.10	0.11	0.13	0.09	0.15	0.13
Riz (équivalent de riz usiné) ¹ .	0.36	0.35	0.46	0.38	0.53	0.50	0.52	0.61	0.55	0.69	0.77	0.77	0.65	0.70
Sucre (équivalent de sucre brut) ²	0.94	0.95	1.00	1.01	1.08	1.12	1.11	1.22	1.02	1.07	1.28	1.21	1.23	1.23
Pommes de terre	0.23	0.26	0.27	0.29	0.26	0.32	0.35	0.25	0.20	0.19	0.17	0.17	0.14	0.14
Bovins ³	0.22	0.21	0.21	0.22	0.23	0.27	0.29	0.27	0.29	0.24	0.18	0.26	0.24	0.24
Espèces ovine et caprine ³	0.27	0.32	0.28	0.25	0.33	0.38	0.25	0.30	0.49	0.27	0.10	0.16	0.15	0.16
Vin	0.28	0.33	0.25	0.20	0.22	0.26	0.30	0.24	0.22	0.24	0.26	0.27	0.25	0.26
PRODUITS FORESTIERS														
Sciages de résineux ⁴	1.38	1.13	1.23	1.27	1.13	1.28	1.12	1.01	1.09	1.29	1.26	1.30	1.29	1.30
Sciages de feuillus ⁴	0.61	0.50	0.53	0.55	0.45	0.55	0.40	0.30	0.37	0.41	0.38	0.34	0.36	0.37
Papier journal.	0.11	0.13	0.13	0.14	0.14	0.16	0.16	0.13	0.14	0.14	0.14	0.13	0.09	0.10
Autres papiers et cartons	0.31	0.25	0.30	0.31	0.28	0.35	0.36	0.35	0.36	0.38	0.45	0.46	0.50	0.51

¹ Y compris le paddy converti à 65 pour cent. - ² Y compris le sucre raffiné converti à 108,7 pour cent. - ³ Millions de têtes. - ⁴ Millions de mètres cubes.

TABLEAU ANNEXE 6D. - AFRIQUE : VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS
DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
<i>..... Millions de tonnes</i>														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé et farine de blé (équivalent de blé) ¹	0.63	0.36	0.30	0.38	0.28	0.36	0.13	0.15	0.20	0.19	0.15	0.20	0.09	0.11
Orge	0.46	0.48	0.10	0.25	0.25	0.16	0.04	0.01	0.28	0.35	0.02	0.07	0.01	0.01
Mais	1.02	1.31	1.39	1.56	0.83	0.87	1.54	2.69	2.85	1.61	0.62	0.32	2.70	3.60
Sucre (équivalent de sucre brut) ²	1.04	1.08	1.15	1.18	1.12	0.99	1.20	1.45	1.66	1.67	1.57	1.87	1.97	2.10
Bananes	0.37	0.35	0.40	0.39	0.37	0.38	0.43	0.43	0.46	0.45	0.43	0.40	0.38	0.36
Agrumes ³	0.68	0.58	0.79	0.71	0.75	0.88	0.83	0.92	0.91	1.04	0.95	0.98	0.96	1.00
Légumineuses	0.25	0.24	0.15	0.17	0.21	0.29	0.23	0.27	0.31	0.29	0.31	0.27	0.18	0.38
Arachides et huile d'arach. (équiv. d'huile)	0.37	0.46	0.43	0.52	0.50	0.44	0.54	0.55	0.57	0.59	0.57	0.64	0.63	0.74
Palmistes et huile de palm. (équiv. d'huile)	0.36	0.38	0.35	0.39	0.38	0.36	0.35	0.32	0.32	0.33	0.31	0.33	0.25	0.25
Huile de palme	0.37	0.38	0.36	0.37	0.40	0.39	0.36	0.31	0.32	0.30	0.28	0.27	0.18	0.20
Tourteaux et farine d'oléagineux	0.36	0.41	0.42	0.50	0.55	0.56	0.62	0.59	0.54	0.67	0.70	0.76	0.85	0.86
Bovins ⁴	0.29	0.22	0.19	0.21	0.18	0.25	0.25	0.37	0.39	0.40	0.38	0.38	0.37	0.32
Espèces ovine et caprine ⁴	0.66	0.67	0.73	0.79	1.02	0.86	1.11	1.42	1.30	1.62	1.47	1.64	1.73	1.83
Café (vert)	0.44	0.52	0.53	0.54	0.59	0.66	0.67	0.74	0.77	0.83	0.83	0.92	0.90	1.00
Fèves de cacao	0.48	0.52	0.57	0.44	0.56	0.65	0.80	0.85	0.82	0.84	1.07	0.88	0.84	0.81
Vin	1.90	1.53	1.90	1.52	1.63	1.76	1.62	1.76	1.06	1.27	1.07	1.18	0.78	0.73
Tabac (non manufacturé)	0.08	0.09	0.08	0.08	0.09	0.11	0.11	0.12	0.12	0.13	0.17	0.09	0.08	0.08
Coton (fibre)	0.24	0.26	0.24	0.27	0.29	0.27	0.27	0.20	0.28	0.27	0.27	0.31	0.33	0.36
Sisal	0.29	0.30	0.32	0.34	0.36	0.37	0.36	0.40	0.40	0.39	0.36	0.34	0.31	0.33
Caoutchouc (naturel)	0.10	0.12	0.12	0.13	0.14	0.15	0.14	0.15	0.15	0.15	0.16	0.17	0.16	0.17
<i>..... Milliers de tonnes</i>														
PRODUITS DES PÊCHES														
Poisson frais, réfrigéré ou congelé	19.5	17.5	21.7	21.6	25.6	30.5	33.6	50.7	47.3	30.4	35.4	42.4	40.6	38.0
Poisson séché, salé ou fumé	44.0	49.0	53.8	54.0	52.8	51.1	55.5	44.0	41.2	37.9	44.9	43.9	40.0	42.0
Crustacés et mollusques frais, congelés, séchés, salés, etc.	4.9	4.8	5.8	4.8	6.8	6.7	7.6	7.6	8.5	9.5	10.1	9.3	9.3	12.0
Produits et préparations à base de poisson en récipients hermétiques ou non	73.3	75.5	80.2	86.0	93.2	117.5	131.6	118.7	99.8	134.0	83.9	107.0	92.0	121.0
Produits et préparations de crustacés et mollusques en récipients hermétiques ou non	2.5	1.5	1.1	0.7	0.5	0.9	0.2	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Matières grasses, brutes ou raffinées, provenant d'animaux aquatiques	23.0	12.0	38.0	31.0	54.4	59.3	64.8	64.0	49.8	65.1	58.5	48.0	37.0	97.0
Farines, aliments solubles et autres al. du bétail provenant d'animaux aquatiques	117.0	115.0	164.0	188.0	167.0	187.0	240.0	257.0	263.0	322.0	310.0	249.2	362.0	398.0
<i>..... Millions de mètres cubes</i>														
PRODUITS FORESTIERS														
Grumes de feuillus	2.54	2.64	3.00	3.38	3.92	4.60	4.44	4.13	4.79	5.64	5.23	5.12	5.26	5.65
Sciages de feuillus	0.38	0.42	0.47	0.57	0.58	0.61	0.58	0.60	0.57	0.71	0.72	0.76	0.71	0.77

¹ Y compris la farine moulue grossièrement. - ² Y compris le sucre raffiné converti à 108,7 pour cent. - ³ Oranges, mandarines et citrons. - ⁴ Millions de têtes.

TABLEAU ANNEXE 6E. - AFRIQUE : INDICES DU VOLUME ET DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS, PAR GROUPES DE PRODUITS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
..... Moyenne 1957-59 = 100														
Volume des exportations														
PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS.	91	95	98	98	105	109	117	124	124	128	130	130	127	138
Produits agricoles	93	96	98	98	104	108	116	123	122	125	127	127	124	133
Aliment. humaine et animale .	93	96	94	105	101	97	106	116	121	119	107	115	120	137
Boissons et tabac	92	97	103	92	105	119	127	138	128	138	153	142	132	137
Matières premières.	93	98	94	97	109	103	107	98	107	104	107	112	109	117
Produits des pêches	83	81	95	97	108	124	142	144	134	148	130	133	134	168
Produits forestiers	66	76	88	101	111	124	124	125	146	174	173	182	181	190
Valeur des exportations														
PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS.	93	95	98	102	100	101	104	106	115	124	114	119	116	126
Produits agricoles	95	96	98	103	99	99	102	104	112	119	109	113	110	123
Aliment. humaine et animale .	92	101	99	103	97	94	104	113	125	121	115	121	118	133
Boissons et tabac	94	89	95	106	99	100	98	99	98	119	105	110	110	124
Matières premières	102	107	105	92	102	107	106	96	117	116	105	106	94	97
Produits des pêches	82	85	99	97	105	114	128	125	120	139	126	133	130	146
Produits forestiers.	65	78	88	101	111	131	134	136	170	200	198	203	201	227
Volume des importations														
Produits agricoles	87	97	99	94	107	119	129	127	118	123	131	154	146	143
Aliment. humaine et animale .	82	91	97	92	111	122	132	132	121	122	136	163	151	145
Boissons et tabac	100	116	104	99	97	107	117	106	105	116	114	119	118	128
Matières premières	97	93	104	101	95	116	129	137	129	152	144	166	178	190
Valeur des importations														
Produits agricoles	90	98	102	96	101	112	118	114	110	124	130	145	137	130
Aliment. humaine et animale .	85	96	101	94	105	116	123	118	115	129	136	156	144	135
Boissons et tabac	99	105	102	107	91	96	97	93	91	102	106	106	107	105
Matières premières	119	105	115	93	92	129	135	138	127	146	131	150	164	150

TABLEAU ANNEXE 6F. — AFRIQUE : DISPONIBILITÉS ALIMENTAIRES PAR HABITANT
POUR LA CONSOMMATION HUMAINE, DANS CERTAINS PAYS

	Période	Céréales ¹	Pommes de terre et autres féculents ²	Sucres et confiseries ³	Légumes secs, noix et graines ⁴	Légumes ⁵	Fruits ⁶	Vian- de ⁷	Œufs ⁸	Pois- son ⁹	Lait ¹⁰	Ma- tières gras- ses
		Grammes par jour										
Algérie	1961-62	427	72	46	14	95	120	31	3	3	123	17
	1963-65	453	51	48	12	92	131	24	2	2	78	13
	1966	365	39	47	11	66	127	23	3	2	58	18
Cameroun ²	1961-63	243	775	5	48	49	54	38	1	17	17	14
Ethiopie	1961	407	51	5	57	34	4	48	8	1	225	15
	1961-63	394	47	6	58	33	5	57	5	—	241	14
Gabon ²	1960-62	44	1 139	8	14	108	14	82	2	12	16	10
	1963-65	56	1 101	11	13	105	13	73	2	12	27	10
Gambie	1961-63	482	48	32	26	45	21	18	1	40	35	21
Ghana ²	1961-63	158	1 147	23	38	84	26	26	1	26	8	11
Côte-d'Ivoire ²	1961-63	276	799	21	23	44	45	31	1	23	14	11
Kenya ²	1961-63	350	334	29	68	64	13	49	2	3	98	4
Madagascar ²	1961-63	449	378	20	20	74	42	44	1	10	24	4
Mali	1961-63	468	71	15	32	51	19	32	1	15	88	8
Maurice	1955-56	359	46	108	32	78	30	15	—	17	124	26
	1960-62	357	36	106	31	87	14	16	4	15	165	34
	1967	357	42	108	25	111	46	20	6	16	175	43
Maroc	1961-62	355	26	82	17	110	101	36	5	3	104	21
	1963-65	417	26	75	17	111	120	36	5	3	107	23
	1966	353	37	69	16	110	156	34	4	4	88	25
Mozambique	1961-63	258	976	20	56	53	56	15	1	5	5	4
Nigeria	1961-63	317	655	4	44	37	28	20	2	9	18	19
Rwanda	1961-63	146	608	—	136	9	230	20	—	—	13	6
Somalie	1961-63	320	128	33	13	36	41	55	2	—	210	6
Afrique du Sud	1935-39	426	43	63	6	70	48	104	5	9	491	9
	1948-50	427	44	115	9	94	74	115	7	15	217	13
	1959/-60/	456	39	112	11	99	108	122	9	24	226	15
Tanzanie : Tanganyika ²	1961-63	345	478	18	47	70	69	35	2	7	39	5
Tunisie	1961-62	274	32	53	13	145	138	30	6	6	103	28
	1963-65	332	28	48	14	130	135	32	6	6	105	39
	1966	262	38	42	16	187	105	32	7	7	104	41
Ouganda ²	1961	159	1 152	27	90	60	20	44	2	11	56	6
	1961-63	155	1 114	30	63	59	20	32	1	14	63	6

¹ En équivalent de farine et de riz usiné. — ² Pour le Cameroun, le Gabon, le Ghana, la Côte-d'Ivoire, le Kenya, Madagascar, la Tanzanie (Tanganyika), l'Ouganda, les plantains sont compris dans les féculents. — ³ En équivalent de sucre raffiné, y compris le sucre brut, les sirops, le miel, et d'autres produits sucrés. — ⁴ Noix sans coques, y compris les fèves de cacao. — ⁵ En équivalent de légumes frais, y compris les légumes traités. — ⁶ En équivalent de fruits frais, y compris les fruits traités. — ⁷ Y compris la volaille et le gibier : en équivalent de poids carcasse parée, y compris les abats comestibles. — ⁸ En équivalent d'œufs frais. — ⁹ Estimation du poids de la partie comestible. — ¹⁰ Lait et produits du lait autres que le beurre, en équivalent de lait frais.

TABLEAU ANNEXE 6G. — AFRIQUE : ESTIMATIONS DE LA TENEUR EN CALORIES ET EN PROTÉINES
DES DISPONIBILITÉS NATIONALES MOYENNES D'ALIMENTS PAR HABITANT

	Calories					Protéines totales					Protéines animales				
	Avant-guerre	1948-1950	1961-1963	1966	1967	Avant-guerre	1948-1950	1961-1963	1966	1967	Avant-guerre	1948-1950	1961-1963	1966	1967
	 Calories par jour					 Grammes par jour									
Algérie	...	...	¹ 2 180	1 870	...	...	...	¹ 64.6	51.7	...	...	...	¹ 10.5	6.4	...
Cameroun	...	...	2 130	...	...	...	...	54.4	...	...	...	...	10.0	...	...
Ethiopie	...	...	2 040	...	...	...	...	68.8	...	...	...	...	14.8	...	...
Gabon	...	...	¹ 1 910	...	...	...	...	¹ 35.9	...	...	...	...	¹ 15.7	...	...
Gambie	...	...	2 300	...	...	...	...	60.4	...	...	...	...	12.2	...	...
Ghana	...	...	2 160	...	...	...	...	48.6	...	...	...	...	10.5	...	...
Côte-d'Ivoire	...	...	2 290	...	...	...	...	52.3	...	...	...	...	10.3	...	...
Kenya	...	...	2 120	...	...	...	...	64.4	...	...	...	...	12.1	...	...
Madagascar	...	...	2 330	...	...	...	...	52.3	...	...	...	...	9.4	...	...
Mali	...	...	2 120	...	...	...	...	64.2	...	...	...	...	10.9	...	...
Maurice.	...	...	² 2 330	2 370	2 420	...	...	² 47.2	48.2	47.9	...	...	² 12.3	13.5	12.8
Maroc	...	...	² 2 080	2 060	...	...	...	² 54.6	54.3	...	...	...	² 8.6	9.7	...
Mozambique	...	...	2 420	...	...	...	...	47.9	...	...	...	...	3.8	...	...
Nigeria	...	...	2 180	...	...	...	...	59.3	...	...	...	...	5.3	...	...
Rwanda.	...	...	1 830	...	...	...	...	56.3	...	...	...	...	3.1	...	...
Somalie	...	...	1 780	...	...	...	...	51.6	...	...	...	...	16.3	...	...
Afrique du Sud	2 340	2 640	² 2 820	...	...	67.8	72.9	² 80.2	...	...	23.4	27.2	² 31.5	...	...
Tanzanie : Tanganyika	...	...	2 080	...	...	...	...	58.1	...	...	...	...	9.1	...	...
Tunisie	...	...	¹ 1 800	1 840	...	...	...	¹ 51.2	52.2	...	...	...	¹ 10.1	10.8	...
Ouganda	...	...	2 070	...	...	...	...	50.1	...	...	...	...	10.2	...	...

¹ 1961/62. — ² 1960-62. — ³ 1960/61.

TABLEAU ANNEXE 7A. - EXTRÊME-ORIENT¹ : VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
..... Millions de tonnes														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé	14.17	14.01	14.90	13.39	15.94	16.54	17.28	18.61	16.50	16.24	19.15	16.33	17.75	25.09
Maïs	7.76	8.72	9.02	10.16	10.58	11.18	12.47	13.76	12.77	14.46	13.20	14.10	15.48	16.16
Millet et sorgho	15.35	15.22	16.92	18.25	17.30	18.00	17.01	18.92	18.33	19.40	15.22	18.02	20.40	19.05
Riz (équivalent de riz usiné) ²	75.55	79.52	73.75	82.91	86.80	91.56	92.78	92.07	98.25	101.12	92.46	92.96	102.82	107.41
Sucre (centrifugé)	4.68	4.94	5.50	5.67	5.87	6.03	6.97	6.66	6.31	6.86	8.00	8.40	6.79	6.81
Sucre (non centrifugé)	5.70	5.38	6.80	6.92	7.44	7.09	7.83	7.96	8.39	8.78	9.52	9.48	8.70	8.97
Légumineuses ³	9.33	9.16	9.81	8.71	11.43	10.07	10.85	10.50	10.20	8.99	10.40	8.47	8.15	10.63
Soja	1.27	1.26	1.32	1.27	1.30	1.31	1.30	1.21	1.15	1.12	1.08	1.07	1.25	1.25
Arachides	4.69	5.23	5.69	6.25	5.66	6.08	6.26	6.43	6.50	7.19	5.54	5.84	7.15	5.83
Coprah	2.60	2.86	2.89	2.33	2.13	2.75	2.73	2.47	2.65	2.70	2.69	2.85	2.53	2.51
Total des huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ⁴	4.95	5.26	5.43	5.17	4.90	5.50	5.63	5.66	5.76	5.84	5.53	5.61	5.94	5.76
Thé	0.66	0.66	0.68	0.71	0.72	0.72	0.78	0.77	0.78	0.82	0.82	0.82	0.83	0.85
Tabac	0.78	0.82	0.86	0.73	0.87	0.84	0.85	0.94	0.96	1.05	1.04	1.07	1.17	1.20
Coton (fibre)	1.21	1.26	1.31	1.24	1.08	1.36	1.28	1.49	1.61	1.50	1.44	1.52	1.73	1.69
Jute ⁵	2.22	2.20	2.14	2.47	2.17	2.04	3.23	2.71	2.85	2.75	2.97	3.20	2.99	2.02
Caoutchouc (naturel)	1.82	1.77	1.78	1.79	1.87	1.82	1.92	1.93	1.90	2.02	2.15	2.25	2.28	2.45
Lait (total)	30.30	31.18	31.77	32.33	32.87	33.45	34.10	34.78	35.50	36.20	36.84	37.39	38.14	39.10
Viande ⁶	2.38	2.50	2.64	2.71	2.83	2.82	2.97	3.20	3.29	3.39	3.58	3.90	4.07	4.13
Œufs	0.76	0.76	0.83	0.86	0.91	0.99	1.17	1.29	1.35	1.52	1.55	1.56	1.91	1.96
PRODUITS DES PÊCHES ⁷	9.06	9.31	10.30	10.60	10.92	11.81	12.45	13.04	13.37	13.72	14.52	15.23	16.41	18.04
PRODUITS FORESTIERS														
Bois ronds d'industrie ⁸	63.1	67.6	69.5	68.8	73.0	77.3	83.8	81.1	88.1	91.4	92.4	97.0	100.4	103.0
Sciages de résineux ⁸	16.4	19.3	21.6	20.4	21.6	23.4	23.6	23.3	25.4	26.7	28.4	29.9	31.9	33.7
Sciages de feuillus ⁸	8.7	9.9	10.0	9.8	9.8	11.6	12.6	13.0	14.3	16.1	16.1	17.1	18.3	18.9
Contre-plaqués ⁸	0.8	1.0	1.2	1.3	1.6	1.7	1.9	2.3	2.7	3.2	3.6	4.4	5.2	5.8
Pâte de bois mécanique	0.68	0.74	0.80	0.75	0.90	0.97	1.00	0.99	0.98	1.03	1.05	1.09	1.13	1.20
Pâte de bois chimique	1.25	1.49	1.70	1.65	2.15	2.63	3.21	3.31	3.72	4.13	4.30	4.81	5.33	5.65
Papier journal	0.48	0.55	0.59	0.61	0.75	0.82	0.90	1.05	1.14	1.26	1.31	1.32	1.47	1.60
Autres papiers et cartons	2.08	2.43	2.84	2.90	3.70	4.48	5.40	5.62	6.36	7.31	7.25	8.23	8.95	9.60

¹ Non compris la Chine continentale. - ² Paddy converti à 65 pour cent. - ³ Haricots, pois secs, fèves, pois chiches, lentilles. - ⁴ Huile de palme, soja, arachides, graines de coton, graines de sésame, graines de colza, coprah, palmistes, graines de lin, graines de ricin. - ⁵ Y compris les fibres apparentées. - ⁶ Viande : bœuf et veau, mouton et agneau, porc, volaille. - ⁷ Prises nominales (poids vif). - ⁸ Millions de mètres cubes.

TABLEAU ANNEXE 7B. - EXTRÊME-ORIENT¹ : INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
..... Moyenne 1952-56 = 100														
Production agricole totale														
EXTRÊME-ORIENT	104	107	108	112	117	121	126	128	131	135	133	135	143	149
Birmanie	99	106	94	109	116	116	119	130	131	140	134	117	131	141
Ceylan	108	102	104	108	110	118	123	128	135	143	141	139	143	150
Chine (Taiwan)	101	108	118	124	123	123	128	127	132	145	157	163	170	174
Inde	103	106	107	111	114	120	124	124	127	129	122	121	131	137
Indonésie	102	102	105	108	111	111	110	118	111	119	120	123	123	128
Japon	113	110	113	118	118	118	120	130	128	133	133	139	157	163
Corée, Rép. de	115	107	117	122	123	121	136	122	135	171	171	185	168	173
Malaisie : Mal. occidentale	106	105	108	108	113	121	127	127	135	137	147	156	160	178
Pakistan	100	105	107	106	113	116	120	120	128	128	131	130	142	148
Philippines	103	109	113	113	115	123	126	135	140	139	146	156	160	164
Thaïlande	104	113	93	108	115	130	140	146	158	157	167	201	170	183
Production agricole par habitant														
EXTRÊME-ORIENT	102	103	102	103	105	107	108	108	108	108	104	103	106	108
Birmanie	97	103	89	101	106	104	104	112	111	116	108	93	102	107
Ceylan	105	97	97	97	97	102	103	105	108	112	107	103	104	107
Chine (Taiwan)	98	101	107	108	104	99	101	97	97	103	109	109	111	111
Inde	102	103	101	102	104	106	107	105	105	104	96	93	98	100
Indonésie	100	98	98	100	100	98	95	100	91	95	94	94	92	93
Japon	111	107	110	113	112	112	112	120	117	121	120	123	138	141
Corée, Rép. de	114	103	109	111	109	104	113	99	107	132	128	135	119	119
Malaisie : Mal. occidentale	103	100	99	96	98	101	102	100	102	101	105	109	108	116
Pakistan	97	100	98	95	99	98	98	96	100	96	96	93	98	99
Philippines	100	103	104	100	99	103	102	105	106	102	104	107	105	104
Thaïlande	101	107	86	96	99	109	114	115	121	117	120	140	115	120
Production alimentaire totale														
EXTRÊME-ORIENT	104	107	108	113	118	122	126	129	132	136	134	135	143	151
Birmanie	99	107	93	111	118	118	121	132	133	142	136	120	134	143
Ceylan	112	100	98	101	108	120	125	131	142	159	147	141	147	159
Chine (Taiwan)	100	108	117	123	122	122	128	126	130	144	157	163	169	173
Inde	104	106	106	111	116	120	124	124	126	128	122	121	130	138
Indonésie	102	104	106	111	113	115	112	122	114	124	123	127	124	131
Japon	112	110	113	119	118	120	121	132	130	134	135	141	160	167
Corée, Rép. de	115	107	118	124	125	124	138	123	139	175	173	185	168	171
Malaisie : Mal. occidentale	105	108	111	113	117	135	145	144	153	148	160	168	172	188
Pakistan	98	105	107	106	115	119	120	120	130	130	132	130	141	149
Philippines	103	108	112	112	114	121	124	131	137	136	145	155	159	163
Thaïlande	104	113	90	105	110	124	133	144	154	150	154	185	162	176
Production alimentaire par habit.														
EXTRÊME-ORIENT	102	103	102	104	106	108	109	108	108	109	105	103	107	110
Birmanie	97	104	89	103	108	106	107	114	112	118	110	95	104	109
Ceylan	109	95	91	91	95	103	105	107	113	124	112	105	107	113
Chine (Taiwan)	97	101	106	108	103	99	100	96	96	103	108	109	111	110
Inde	102	102	100	102	105	106	107	105	104	103	96	93	98	101
Indonésie	100	100	99	102	101	101	96	102	93	100	96	97	92	95
Japon	111	107	109	114	113	113	113	122	119	121	121	125	141	145
Corée, Rép. de	114	103	111	113	111	107	116	100	110	134	129	135	119	118
Malaisie : Mal. occidentale	102	102	102	101	101	113	117	113	116	109	115	117	116	122
Pakistan	96	100	99	96	100	101	99	96	101	98	97	92	97	100
Philippines	100	102	102	100	98	101	101	103	104	99	103	106	105	104
Thaïlande	101	107	82	94	95	104	108	113	118	111	111	129	109	116

¹ Non compris la Chine continentale.

TABLEAU ANNEXE 7C. - EXTRÊME-ORIENT : VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS
DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	4.41	5.49	7.55	7.85	8.45	10.31	8.86	8.53	11.48	13.32	14.46	15.31	15.61	14.32
Orge	0.60	1.20	1.12	1.07	0.50	0.02	0.18	0.11	0.39	0.68	0.75	0.46	0.64	0.85
Mais	0.44	0.49	0.68	0.82	1.15	1.65	2.20	2.78	3.10	3.55	3.82	3.94	4.62	5.78
Millet et sorghos.	0.11	0.05	0.01	0.09	0.07	0.07	0.17	0.43	0.79	1.06	1.58	3.87	4.79	2.82
Riz (équivalent de riz usiné) ¹ .	3.10	4.03	4.05	3.85	3.17	3.90	3.75	3.51	4.15	4.40	4.88	4.43	4.14	3.70
Sucre (équivalent de sucre brut) ² .	2.24	2.07	1.91	2.08	1.91	2.08	2.31	2.48	2.35	2.44	2.77	2.96	3.02	3.37
Dattes	0.10	0.11	0.12	0.07	0.07	0.08	0.08	0.04	0.08	0.04	0.08	0.08	0.09	0.06
Huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ³	0.52	0.50	0.58	0.53	0.60	0.65	0.66	0.75	0.81	0.92	0.82	0.93	1.00	1.02
Lait (condensé, évaporé et en poudre).	0.33	0.38	0.42	0.36	0.36	0.38	0.42	0.45	0.50	0.49	0.46	0.48	0.47	0.47
Laine (poids réel)	0.09	0.13	0.13	0.13	0.17	0.19	0.26	0.22	0.25	0.24	0.26	0.30	0.29	0.31
Coton (fibre)	0.66	0.86	0.89	0.75	0.90	1.15	1.26	1.05	1.14	1.15	1.18	1.17	1.31	1.42
Jute et kénaf	0.29	0.23	0.17	0.14	0.12	0.21	0.16	0.18	0.15	0.16	0.23	0.19	0.14	0.16
Caoutchouc (naturel) ⁴	0.12	0.15	0.19	0.18	0.22	0.24	0.25	0.27	0.26	0.29	0.28	0.30	0.34	0.34
PRODUITS FORESTIERS														
Bois à pâte ⁵	—	—	—	0.08	0.13	0.19	0.42	0.47	0.47	0.59	0.55	0.96	0.97	1.05
Grumes de résineux ⁵	0.11	0.21	0.34	0.61	1.01	1.25	2.68	3.25	4.45	5.51	6.15	7.82	12.73	15.20
Grumes de feuillus ⁵	2.41	2.83	2.84	3.96	5.09	5.65	6.78	8.00	9.61	10.64	12.19	15.92	17.89	18.60
Sciages de résineux ⁵	0.24	0.23	0.30	0.38	0.56	0.37	0.75	0.81	1.07	1.15	0.97	1.31	2.05	2.20
Sciages de feuillus ⁵	0.17	0.13	0.12	0.09	0.12	0.09	0.10	0.13	0.17	0.37	0.44	0.42	0.50	0.53
Pâte de bois chimique	0.12	0.18	0.25	0.13	0.22	0.30	0.38	0.49	0.75	0.78	0.73	0.96	1.02	1.10
Papier journal	0.23	0.21	0.21	0.19	0.23	0.23	0.29	0.24	0.26	0.35	0.29	0.35	0.34	0.40
Autres papiers et cartons	0.34	0.31	0.35	0.30	0.33	0.37	0.39	0.38	0.42	0.49	0.45	0.54	0.59	0.68

¹ Y compris le paddy converti à 65 pour cent. - ² Y compris le sucre raffiné converti à 108,7 pour cent. - ³ Arachides, coprah, palmistes, soja, graines de tournesol, graines de ricin, graines de lin, graines de coton, huile d'olive, huile d'arachide, huile de coco, huile de palme, huile de palmiste, huile de soja, huile de lin, huile de ricin, huile de coton. - ⁴ Non compris les importations de la Malaisie destinées à être réexportées. - ⁵ Millions de mètres cubes.

TABLEAU ANNEXE 7D. - EXTRÊME-ORIENT : VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS
DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>														
PRODUITS AGRICOLES														
Maïs	0.18	0.20	0.19	0.31	0.45	0.71	0.71	0.64	0.89	1.28	0.92	1.37	1.18	1.64
Riz (équivalent de riz usiné) ¹	3.36	3.50	3.98	3.23	3.55	3.82	3.85	3.57	4.25	4.26	4.25	3.39	2.64	1.93
Sucre (équivalent de sucre brut) ²	1.89	1.99	2.03	2.06	1.81	2.23	2.25	2.19	2.68	2.58	2.55	2.60	1.96	2.04
Légumineuses	0.22	0.14	0.12	0.12	0.17	0.17	0.18	0.16	0.20	0.17	0.22	0.23	0.18	0.18
Huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ^{3,4}	1.42	1.47	1.40	1.19	1.10	1.29	1.40	1.34	1.48	1.49	1.36	1.64	1.38	1.68
Tourteaux et farine d'oléagineux	0.59	0.51	0.46	0.60	1.00	0.90	1.01	1.32	1.55	1.64	1.48	1.45	1.37	1.46
Café (vert)	0.04	0.10	0.11	0.08	0.08	0.09	0.16	0.13	0.17	0.11	0.15	0.16	0.25	0.18
Thé	0.40	0.47	0.44	0.49	0.45	0.46	0.48	0.48	0.47	0.49	0.44	0.44	0.48	0.48
Poivre et piments	0.07	0.10	0.09	0.09	0.11	0.08	0.10	0.11	0.11	0.09	0.09	0.09	0.13	0.14
Coton (fibre)	0.28	0.23	0.17	0.18	0.12	0.14	0.10	0.15	0.22	0.23	0.18	0.13	0.24	0.26
Jute et kénaf	0.99	0.87	0.81	0.94	0.89	0.83	0.75	0.99	0.89	1.00	1.12	1.19	1.07	0.98
Caoutchouc (naturel) ⁵	1.92	1.82	1.83	1.83	2.12	1.85	2.06	2.12	2.09	2.08	2.14	2.04	2.18	2.32
<i>Milliers de tonnes</i>														
PRODUITS DES PÊCHES														
Poisson frais, réfrigéré, ou congelé	119.6	108.7	121.7	155.0	195.8	212.4	223.7	277.4	292.2	375.7	332.9	356.7	391.2	312.0
Poisson séché, salé ou fumé	87.0	78.3	70.3	70.2	68.9	57.7	55.4	46.3	42.6	39.4	35.8	43.5	43.2	54.0
Crustacés et mollusques frais, congelés, séchés, salés, etc.	37.9	36.6	35.7	36.0	37.1	38.0	41.5	44.6	50.5	66.0	72.3	76.8	87.1	87.0
Produits et préparations à base de pois- son en récipients hermétiques ou non	65.4	108.8	106.6	133.7	138.7	125.9	110.9	138.7	139.6	156.7	146.7	173.6	180.7	224.0
Produits et préparations de crustacés et mollusques en récipients hermétiques ou non	11.0	15.0	16.0	20.0	24.0	22.0	23.0	25.0	25.0	27.0	26.0	29.4	30.4	30.0
Matières grasses, brutes ou raffinées, pro- venant d'animaux aquatiques	55.5	79.0	75.3	110.0	106.0	107.9	114.9	113.9	172.9	107.8	97.7	55.9	56.0	28.0
Farines, aliments solubles et autres al. du bétail provenant d'animaux aquatiques	7.0	19.0	7.0	26.0	31.0	12.0	13.0	30.0	16.0	21.0	35.0	43.0	38.0	36.0
<i>Millions de tonnes</i>														
PRODUITS FORESTIERS														
Grumes de feuillus ⁶	2.95	3.57	3.99	4.66	6.51	6.92	7.81	8.31	10.83	11.69	13.21	14.75	16.98	17.30
Sciages de feuillus ⁶	1.06	1.08	1.04	1.09	1.17	1.41	1.25	1.19	1.29	1.84	1.99	1.85	1.94	2.30
Contre-plaqué ⁶	0.25	0.30	0.38	0.49	0.69	0.53	0.59	0.67	0.83	1.08	1.24	1.50	1.56	2.08
Tous autres papiers et cartons	0.12	0.15	0.14	0.13	0.14	0.20	0.29	0.24	0.25	0.26	0.29	0.40	0.33	0.36

¹ Y compris le paddy converti à 65 pour cent. - ² Y compris le sucre raffiné converti à 108,7 pour cent. - ³ Arachides, coprah, palmistes, soja, graines de coton, huile d'arachide, huile de coco, huile de palme, huile de palmiste, huile de soja, huile de coton. - ⁴ Non compris le coprah réexporté par la Malaisie, mais y compris les expéditions non déclarées de coprah indonésien et philippin à destination de la Malaisie. - ⁵ Non compris les importations de la Malaisie destinées à être réexportées et les exportations de Hong-kong, mais y compris les expéditions indonésiennes non déclarées à destination de la Malaisie. - ⁶ Millions de mètres cubes.

TABLEAU ANNEXE 7E. - EXTRÊME-ORIENT¹ : INDICES DU VOLUME ET DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS, PAR GROUPES DE PRODUITS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
..... <i>Moyenne 1957-59 = 100</i>														
Volume des exportations														
PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS	96	98	98	98	104	103	109	113	120	123	124	123	125	131
Produits agricoles	100	101	100	98	102	101	108	111	117	117	116	113	114	116
Aliment. humaine et animale	101	103	106	95	98	111	117	113	131	133	129	131	108	112
Boissons et tabac	83	102	98	104	98	96	109	112	117	111	114	106	127	122
Matières premières	106	99	96	96	108	96	101	108	107	108	109	104	111	117
Produits des pêches	68	85	82	104	114	103	100	122	121	133	129	132	137	142
Produits forestiers	67	79	85	95	120	123	132	136	165	196	218	244	261	308
Valeur des exportations														
PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS	102	99	98	94	108	111	106	109	119	119	118	120	117	122
Produits agricoles	108	101	101	93	107	109	104	103	113	111	108	105	100	99
Aliment. humaine et animale	96	96	103	95	102	106	111	110	143	151	138	139	126	129
Boissons et tabac	97	105	100	104	96	99	102	102	107	105	105	97	109	100
Matières premières	121	103	99	86	115	116	100	99	95	86	89	85	78	77
Produits des pêches	59	82	82	107	110	108	105	144	134	147	151	172	164	183
Produits forestiers	68	84	84	93	123	133	135	150	183	205	221	264	293	369
Volume des importations														
Produits agricoles	79	93	101	97	103	120	126	123	142	154	163	177	186	188
Aliment. humaine et animale	79	90	101	100	99	116	113	117	141	159	171	185	194	191
Boissons et tabac	102	113	104	92	104	102	137	153	156	145	137	193	178	201
Matières premières	75	97	101	90	110	133	153	133	143	143	150	159	169	179
Valeur des importations														
Produits agricoles	86	98	109	95	96	113	119	115	139	160	161	176	185	183
Aliment. humaine et animale	82	91	107	99	94	106	106	109	141	170	173	189	202	195
Boissons et tabac	110	107	100	95	105	103	128	134	140	148	144	200	197	197
Matières premières	92	111	113	89	98	129	146	125	136	140	139	145	147	155

¹ Non compris la Chine continentale.

TABLEAU ANNEXE 7F. - EXTRÊME-ORIENT : DISPONIBILITÉS ALIMENTAIRES PAR HABITANT
POUR LA CONSOMMATION HUMAINE, DANS CERTAINS PAYS

	Période	Céréales ¹	Pommes de terre et autres féculents ²	Sucres et confiseries ³	Légumes secs, noix et graines ⁴	Légumes ⁵	Fruits ⁶	Vian- de ⁷	Œufs ⁸	Pois- son ⁹	Lait ¹⁰	Ma- tières gras- ses ¹¹
		Grammes par jour										
Ceylan	1952-53	323	93	44	89	114	10	8	4	15	41	11
	1960-62	368	95	54	81	115	24	6	3	16	39	10
	1967	373	78	57	79	106	26	5	5	16	46	10
Chine (Taïwan) ⁴	1935-39	270	331	30	15	170	54	51	6	35	12	8
	1948-50	377	209	26	15	170	61	30	4	16	2	6
	1960-62	440	175	26	28	159	58	44	4	33	21	13
	1967	432	144	24	44	152	93	63	7	39	11	18
Inde ^{10, 11, 12}	1934-38	377	21	36	60	68	72	8	1	4	177	7
	1949/-50/	324	24	32	56	...	36	4	—	2	122	8
	1960/-62/	383	29	49	63	...	48	4	1	3	127	11
	1965/66	346	39	50	41	...	44	4	1	3	110	9
Indonésie	1961-63	350	329	19	22	...	41	14	3	13	2	13
Japon ^{4, 13}	1934-38	432	127	39	46	193	42	8	6	26	9	2
	1948-50	431	171	11	19	168	37	5	2	36	11	2
	1960-62	411	181	44	46	310	83	21	19	80	69	13
	1967	380	188	57	45	362	121	37	31	84	118	19
Corée, Rép. de	1962	551	122	5	19	138	20	16	4	26	—	1
	1963-65	569	198	3	17	134	22	14	5	33	6	1
	1966	556	212	4	16	142	28	10	6	36	5	1
Malaisie : Mal. occidentale-Singapour ²	1961-63	392	113	80	23	97	71	39	10	28	112	26
Pakistan ^{10, 11, 12}	1934-38	377	21	36	60	68	72	8	1	4	177	7
	1949/-50/	438	...	33	22	50	39	13	1	2	152	8
	1960/-62/	424	13	39	14	51	71	11	1	4	208	15
	1966/67	429	38	51	19	43	128	11	1	5	208	17
Philippines	1953	308	120	38	11	88	122	43	8	32	20	5
	1960-62	324	117	35	19	81	150	44	9	38	34	7
	1967	342	98	46	23	76	123	48	6	45	40	9
Thaïlande	1963-65	412	91	29	52	108	128	28	9	19	13	4

¹ En équivalent de farine et de riz usiné. - ² Pour la Malaisie occidentale-Singapour, les plantains sont compris dans les féculents. - ³ En équivalent de sucre raffiné, y compris le sucre brut, les sirops, le miel, et d'autres produits sucrés. - ⁴ Noix sans coques, y compris les fèves de cacao. Pour la Chine (Taïwan), y compris le caillé de soja en équivalent de soja. Pour le Japon, y compris le « miso » et le « shoyu » (préparations à base de soja) en équivalent de soja. - ⁵ En équivalent de légumes frais, y compris les légumes traités. - ⁶ En équivalent de fruits frais, y compris les fruits traités. - ⁷ Y compris la volaille et le gibier : en équivalent de poids carcasse parée, y compris les abats comestibles. - ⁸ En équivalent d'œufs frais. - ⁹ Estimation du poids de la partie comestible. - ¹⁰ Lait et produits du lait autres que le beurre, en équivalent de lait frais. Cependant, pour l'Inde et le Pakistan, y compris le lait pour la fabrication du beurre. - ¹¹ Pour l'Inde et le Pakistan, non compris le beurre. - ¹² Inde-Pakistan, pour les chiffres se rapportant à l'avant-guerre. - ¹³ Exercice financier, avril-mars.

TABLEAU ANNEXE 7G. — EXTRÊME-ORIENT : ESTIMATIONS DE LA TENEUR EN CALORIES ET EN PROTÉINES
DES DISPONIBILITÉS NATIONALES MOYENNES D'ALIMENTS PAR HABITANT

	Calories					Protéines totales					Protéines animales				
	Avant-guerre	1948-1950	1960-1962	1966	1967	Avant-guerre	1948-1950	1960-1962	1966	1967	Avant-guerre	1948-1950	1960-1962	1966	1967
	 Calories par jour					 Grammes par jour									
Ceylan	...	...	2 080	2 180	2 170	...	...	46.1	44.5	48.0	...	...	7.9	10.3	8.3
Chine (Taïwan)	1 870	1 980	2 350	2 400	2 520	45.1	43.3	58.5	62.2	68.2	15.5	8.3	15.3	19.3	23.9
Inde ¹	³ 1 950	⁴ 1 700	2 020	⁵ 1 810	...	³ 52.2	⁴ 44.9	49.6	⁵ 45.4	...	³ 8.2	⁴ 5.4	5.6	⁵ 5.4	...
Indonésie ²	...	...	³ 1 980	...	...	...	...	³ 38.2	...	...	...	...	⁴ 4.5	...	...
Japon ²	2 020	1 900	2 330	2 350	2 460	59.7	49.4	70.7	77.6	74.7	7.7	8.6	22.8	24.6	28.2
Corée, Rép. de	...	...	² 2 240	2 390	...	...	...	⁴ 72.6	70.5	...	...	...	⁴ 11.4	11.5	...
Malaisie : Mal. occidentale-Singapour . .	...	...	² 2 400	...	...	...	...	² 54.3	...	...	...	...	³ 16.3	...	...
Pakistan ¹	³ 1 950	² 2 020	2 090	2 230	...	³ 52.2	⁴ 49.5	49.0	51.5	...	³ 8.2	⁴ 8.9	11.1	11.2	...
Philippines	...	...	1 880	2 070	2 000	...	...	48.0	48.6	50.5	...	...	17.7	18.2	18.7

¹ Campagne. — ² Se rapporte à l'exercice financier avril-mars. — ³ Inde et Pakistan. — ⁴ 1949/50. — ⁵ 1961-63. — ⁶ 1962. — ⁷ 1965/66.

TABLEAU ANNEXE 8A. - AMÉRIQUE LATINE : VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé	9.51	11.25	9.81	10.70	9.52	8.09	9.64	9.87	12.94	15.83	10.51	10.39	11.77	10.33
Maïs	17.26	19.08	18.79	21.56	22.32	22.57	24.67	25.98	26.34	28.10	30.94	32.63	35.65	34.30
Riz (équivalent de riz usiné) ¹	3.80	3.67	4.14	4.03	4.26	4.92	5.28	5.53	5.54	5.98	6.98	5.85	6.75	7.00
Sucre (centrifugé)	12.91	13.43	14.97	16.13	16.47	17.30	18.08	15.96	15.69	16.88	21.45	17.76	19.84	18.51
Agrumes	4.15	4.30	4.61	4.64	4.78	4.90	5.12	5.44	5.74	5.79	5.95	6.44	6.54	6.92
Bananes	9.20	9.40	10.56	10.45	11.27	11.69	11.58	11.69	12.78	14.34	15.24	15.08	16.15	15.43
Arachides	0.48	0.57	0.67	0.78	0.79	0.82	1.04	1.29	1.11	1.02	1.38	1.53	1.32	1.27
Graines de coton	2.18	2.03	1.93	2.29	1.89	2.23	2.46	2.86	2.95	3.00	2.98	2.98	2.67	3.02
Graines de tournesol	0.41	0.87	0.74	0.94	0.49	0.92	0.67	0.97	0.59	0.57	0.84	0.94	1.31	1.01
Coprah	0.16	0.22	0.23	0.23	0.23	0.24	0.27	0.27	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24	0.24
Palmistes	0.12	0.12	0.14	0.15	0.14	0.15	0.18	0.20	0.20	0.22	0.24	0.24	0.24	0.24
Total des huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ²	1.04	1.35	1.39	1.53	1.45	1.57	1.74	2.02	1.86	1.92	2.10	2.17	2.12	2.19
Café	2.30	1.86	2.40	2.80	3.32	3.24	3.45	3.43	2.92	2.28	3.14	2.61	2.87	2.32
Cacao	0.29	0.31	0.32	0.31	0.33	0.33	0.33	0.32	0.32	0.31	0.33	0.33	0.37	0.40
Tabac	0.38	0.38	0.40	0.38	0.40	0.43	0.44	0.48	0.52	0.51	0.56	0.51	0.55	0.55
Coton (fibre)	1.20	1.15	1.11	1.25	1.06	1.24	1.37	1.58	1.65	1.69	1.61	1.68	1.52	1.68
Sisal	0.13	0.15	0.15	0.16	0.18	0.18	0.20	0.21	0.21	0.22	0.23	0.22	0.22	0.21
Laine (en suint)	0.32	0.33	0.34	0.34	0.34	0.34	0.34	0.34	0.35	0.36	0.36	0.36	0.35	0.35
Lait	17.48	18.65	18.66	18.46	18.61	19.12	19.27	19.49	19.94	21.17	21.47	22.41	22.18	22.85
Viande ³	6.78	7.44	7.73	8.05	7.42	7.37	7.83	8.18	8.48	8.10	8.30	8.63	9.05	9.04
Œufs	0.75	0.81	0.89	0.92	0.90	0.95	1.04	0.99	1.00	1.06	1.10	1.16	1.19	1.27
PRODUITS DES PÊCHES ⁴	0.98	1.11	1.36	1.87	3.23	4.73	6.62	8.62	8.78	11.40	9.43	11.57	12.71	13.48
PRODUITS FORESTIERS														
Sciages de résineux ⁵	5.3	5.1	4.6	5.3	5.2	4.9	5.1	5.3	5.0	5.6	5.8	6.2	6.5	6.7
Sciages de feuillus ⁵	7.2	7.5	6.7	6.6	6.2	6.3	6.3	6.6	6.4	6.9	6.8	7.2	7.2	7.3
Contre-plaqués ⁵	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5
Pâte de bois mécanique	0.15	0.16	0.16	0.20	0.22	0.24	0.28	0.27	0.33	0.37	0.48	0.49	0.49	0.51
Pâte de bois chimique	0.13	0.19	0.22	0.23	0.28	0.35	0.48	0.50	0.60	0.73	0.77	0.93	0.95	0.99
Tous papiers et cartons	1.04	1.18	1.23	1.39	1.49	1.57	1.80	1.88	1.97	2.24	2.34	2.57	2.65	2.74

¹ Paddy converti à 65 pour cent. - ² Huile d'olive, huile de palme, soja, arachides, graines de coton, graines de sésame, graines de tournesol, graines de colza, coprah, palmistes, graines de lin, graines de chanvre, graines de ricin. - ³ Viande : bœuf et veau, mouton et agneau, porc, volaille. - ⁴ Prises nominales (poids vif). - ⁵ Millions de mètres cubes.

TABLEAU ANNEXE 8B. - AMÉRIQUE LATINE : INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
..... Moyenne 1952-56 = 100														
Production agricole totale														
AMÉRIQUE LATINE	103	107	111	118	118	121	128	130	133	136	142	140	148	145
Argentine	96	110	102	111	104	97	106	111	124	123	110	110	126	116
Bolivia	96	121	126	138	139	147	150	147	160	166	162	165	166	177
Brésil	107	106	116	124	133	137	145	150	144	143	166	157	163	163
Chili	105	108	105	117	112	113	119	118	126	127	122	124	126	129
Colombie	106	101	102	109	115	120	123	129	130	136	142	139	146	152
Costa Rica	98	95	118	121	127	140	140	138	146	144	159	166	179	184
Cuba	92	95	108	107	112	114	122	100	86	94	113	94	115	103
République Dominicaine	101	111	115	117	121	138	125	130	130	129	118	127	136	130
Equateur	116	124	136	141	154	150	166	172	168	192	209	207	215	212
Guatemala	102	108	116	123	134	137	140	170	178	180	198	179	198	194
Honduras	96	106	111	120	123	123	127	137	141	150	170	151	168	169
Mexique	113	115	131	141	133	141	148	153	161	170	175	180	186	189
Panama	106	105	114	122	125	123	133	132	139	144	164	168	177	184
Paraguay	102	102	105	112	112	104	109	112	118	125	137	130	137	138
Pérou	104	101	102	109	112	123	126	129	131	136	133	132	134	131
Uruguay	98	95	97	88	78	90	92	97	98	109	108	92	86	86
Venezuela	107	107	115	117	125	137	142	152	166	179	191	204	218	219
Production agricole par habitant														
AMÉRIQUE LATINE	101	102	103	106	103	102	105	104	104	103	105	100	102	97
Argentine	94	106	96	102	94	86	93	95	106	103	90	96	101	91
Bolivia	95	118	121	131	130	135	136	132	142	145	139	140	139	146
Brésil	104	100	106	110	115	115	118	119	111	107	120	111	111	108
Chili	102	102	97	106	99	98	100	97	102	100	94	94	93	93
Colombie	102	95	93	97	99	99	99	101	98	99	101	95	97	98
Costa Rica	94	88	105	103	104	110	106	100	102	97	103	103	107	106
Cuba	90	91	101	98	101	100	106	85	71	76	89	72	87	77
République Dominicaine	97	103	104	102	101	112	98	98	95	91	80	83	86	79
Equateur	112	117	124	125	133	126	135	135	127	141	148	142	143	135
Guatemala	99	101	106	109	115	114	113	133	135	133	142	124	133	126
Honduras	93	100	102	107	106	102	102	108	107	110	120	104	111	108
Mexique	110	108	119	124	113	116	117	118	119	122	121	121	121	119
Panama	104	99	105	109	108	104	109	105	107	106	118	117	119	120
Paraguay	100	97	98	102	99	91	93	93	94	97	103	95	97	95
Pérou	102	96	95	99	99	106	105	104	103	103	98	95	93	88
Uruguay	97	93	93	83	72	83	83	87	86	94	92	78	72	71
Venezuela	103	99	103	101	103	108	108	112	118	123	126	131	135	131

TABLEAU ANNEXE 8B. — AMÉRIQUE LATINE : INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE (fin)

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968. (Données prélim.)
..... <i>Moyenne 1952-56 = 100</i>														
Production alimentaire totale														
AMÉRIQUE LATINE	102	109	111	117	116	118	124	126	132	137	142	141	151	148
Argentine	97	111	102	110	103	96	105	111	126	124	109	119	130	118
Bolivie	95	123	130	143	142	151	154	151	167	174	168	171	172	184
Brésil	105	111	118	122	125	131	137	142	145	154	170	166	176	178
Chili	105	108	105	118	111	114	119	118	128	128	122	124	127	130
Colombie	107	104	103	105	112	114	119	126	125	136	142	142	145	151
Costa Rica	102	91	108	109	116	130	124	127	131	136	144	143	157	160
Cuba	91	95	108	108	112	113	122	98	85	92	114	93	116	103
République Dominicaine	101	112	116	120	122	141	126	131	130	130	120	131	139	135
Equateur	116	124	134	141	158	156	167	172	173	196	209	205	216	212
Guatemala	99	105	107	116	119	124	123	141	143	146	149	153	160	165
Honduras	94	106	109	117	119	121	128	132	135	142	156	147	162	165
Mexique	109	116	132	142	140	145	154	158	165	175	182	186	195	199
Panama	107	107	115	122	126	123	132	133	139	144	166	169	178	185
Paraguay	102	104	108	115	115	108	111	111	111	124	134	132	139	138
Pérou	105	99	102	109	111	121	123	123	126	132	130	130	136	135
Uruguay	100	97	98	87	77	90	91	95	96	113	112	93	84	87
Venezuela	108	110	118	117	125	139	144	158	171	187	200	213	229	231
Production alimentaire par habi- tant														
AMÉRIQUE LATINE	100	103	103	105	101	100	103	101	102	104	104	101	104	100
Argentine	95	107	96	102	93	86	92	95	107	104	90	96	104	93
Bolivie	94	120	124	135	133	139	140	136	147	152	144	145	144	152
Brésil	102	104	108	109	108	110	112	112	112	115	123	117	120	118
Chili	103	103	97	107	98	98	101	98	103	101	94	94	94	94
Colombie	104	98	94	93	95	95	96	98	94	100	100	97	97	97
Costa Rica	98	85	97	93	95	102	94	92	92	92	93	89	94	92
Cuba	89	91	101	99	101	100	106	83	71	75	90	72	88	77
République Dominicaine	98	105	104	104	103	114	98	99	95	91	81	86	88	82
Equateur	112	117	122	125	136	130	135	135	131	144	148	140	143	136
Guatemala	96	99	97	103	102	103	100	110	109	107	106	106	108	108
Honduras	92	100	100	104	103	101	103	103	102	104	111	101	107	105
Mexique	105	109	120	125	119	119	123	122	123	126	126	125	127	125
Panama	104	101	106	109	109	103	108	105	106	107	119	117	120	121
Paraguay	100	99	100	105	102	94	95	92	89	97	101	97	99	95
Pérou	103	95	95	99	98	104	103	100	99	101	96	94	95	91
Uruguay	99	94	94	82	71	83	82	85	85	98	96	79	70	72
Venezuela	104	101	105	101	103	110	109	116	122	128	132	136	141	138

TABLEAUX ANNEXE 8C. - AMÉRIQUE LATINE : VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS
DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	3.79	3.31	3.25	3.40	3.95	4.20	4.24	4.89	5.12	5.99	5.54	6.68	6.87	7.03
Maïs	0.08	0.20	0.86	0.96	0.16	0.21	0.22	0.38	0.65	0.66	0.37	0.45	0.37	0.65
Riz (équivalent de riz usiné) ¹	0.22	0.22	0.32	0.40	0.34	0.35	0.35	0.32	0.34	0.49	0.55	0.46	0.40	0.35
Sucre (équivalent de sucre brut) ²	0.47	0.28	0.49	0.37	0.39	0.24	0.50	0.24	0.28	0.22	0.27	0.31	0.25	0.22
Bananes.	0.20	0.14	0.21	0.27	0.25	0.27	0.27	0.24	0.24	0.24	0.25	0.26	0.23	0.24
Légumineuses	0.11	0.13	0.13	0.17	0.17	0.14	0.17	0.13	0.11	0.14	0.13	0.18	0.19	0.18
Bovins ³	0.17	0.20	0.26	0.24	0.21	0.30	0.35	0.40	0.43	0.30	0.27	0.31	0.33	0.30
Espèces ovine et caprine ³	0.13	0.14	0.04	0.05	0.05	0.08	0.09	0.12	0.29	0.15	0.07	0.09	0.12	0.10
Lait (condensé, évaporé et en poudre).	0.15	0.14	0.15	0.15	0.17	0.14	0.18	0.20	0.21	0.22	0.22	0.23	0.25	0.25
Catoutchouc (naturel)	0.10	0.07	0.09	0.10	0.08	0.09	0.09	0.07	0.08	0.07	0.08	0.08	0.09	0.09
PRODUITS FORESTIERS														
Grumes de feuillus ⁴	0.37	0.41	0.32	0.34	0.24	0.27	0.28	0.23	0.22	0.25	0.37	0.35	0.32	0.33
Sciages de résineux ⁴	1.48	1.10	1.62	1.42	1.08	1.05	1.32	1.09	1.03	1.23	1.39	1.50	1.38	1.47
Pâte de bois chimique	0.51	0.43	0.45	0.40	0.44	0.40	0.49	0.38	0.41	0.50	0.50	0.54	0.48	0.55
Papier journal.	0.42	0.48	0.55	0.54	0.52	0.60	0.64	0.58	0.54	0.56	0.60	0.66	0.68	0.70
Autres papiers et cartons	0.27	0.35	0.36	0.36	0.31	0.30	0.31	0.28	0.29	0.41	0.43	0.57	0.56	0.60

¹ Y compris le paddy converti à 65 pour cent. - ² Y compris le sucre raffiné converti à 108,7 pour cent. - ³ Millions de têtes. - ⁴ Millions de mètres cubes.

TABLEAU ANNEXE 8D. - AMÉRIQUE LATINE : VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS
DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	4.23	3.03	2.83	2.45	2.48	2.50	1.10	2.87	1.97	4.31	7.44	5.26	2.37	2.46
Maïs	0.53	1.11	0.84	1.74	2.74	3.11	1.79	3.00	3.18	3.75	4.79	5.29	6.06	5.07
Millet et sorghos	0.02	0.17	0.16	0.34	0.33	0.20	0.39	0.67	0.64	0.89	0.34	1.18	1.16	0.86
Seigle	0.33	0.16	0.31	0.19	0.06	0.14	0.04	0.01	—	0.11	0.10	—	—	0.02
Riz (équivalent de riz usiné) ¹	0.13	0.24	0.12	0.16	0.12	0.13	0.34	0.31	0.18	0.15	0.45	0.60	0.32	0.47
Sucre (équivalent de sucre brut) ^{2,3}	17.76	7.90	8.64	8.83	8.17	10.01	10.92	9.06	7.65	7.63	9.26	8.60	9.89	9.51
Bananes	2.37	2.37	2.63	2.79	2.94	3.11	3.10	3.02	3.14	3.16	3.33	3.94	4.17	4.50
Huiles végétales et oléagineux (équiva- lent d'huile) ⁴	0.31	0.15	0.31	0.39	0.34	0.36	0.41	0.56	0.49	0.41	0.59	0.49	0.57	0.43
Tourteaux et farine d'oléagineux	0.67	0.79	0.82	1.39	1.07	1.09	1.27	1.43	1.42	1.29	1.74	1.82	1.60	1.50
Bovins	0.38	0.35	0.61	0.71	0.61	0.66	0.85	1.13	0.96	0.63	0.79	0.84	0.82	0.97
V viande de bœuf et de veau	0.21	0.40	0.42	0.46	0.42	0.37	0.37	0.49	0.66	0.60	0.49	0.52	0.50	0.40
Café (vert)	1.57	1.70	1.57	1.56	1.87	1.85	1.83	1.92	2.06	1.82	1.69	1.89	1.92	2.04
Fèves de cacao	0.22	0.21	0.20	0.19	0.17	0.23	0.19	0.15	0.18	0.16	0.19	0.20	0.22	0.21
Tabac (non manufacturé)	0.07	0.08	0.08	0.08	0.08	0.09	0.12	0.13	0.14	0.17	0.14	0.13	0.14	0.10
Laine (poids réel)	0.17	0.19	0.13	0.18	0.20	0.19	0.23	0.21	0.19	0.14	0.21	0.21	0.18	0.22
Coton (fibre)	0.69	0.76	0.52	0.59	0.73	0.61	0.76	1.01	0.97	0.91	1.02	1.05	0.80	0.82
<i>Milliers de tonnes</i>														
PRODUITS DES PÊCHES														
Poisson frais, réfrigéré ou congelé	16.5	18.0	15.3	23.4	41.4	28.7	30.5	33.7	35.9	24.3	30.6	32.0	39.1	36.0
Poisson séché, salé ou fumé	0.3	0.1	—	—	0.3	—	—	1.1	—	1.6	1.6	0.4	0.8	0.8
Crustacés et mollusques frais, congelés, séchés, salés, etc.	28.4	34.5	33.0	39.1	43.6	51.6	59.0	62.1	62.2	64.5	68.5	65.3	69.8	65.0
Produits et préparations à base de pois- son en récipients hermétiques ou non	17.0	19.1	20.6	14.6	18.0	17.0	22.8	20.6	17.8	18.2	14.0	14.0	8.6	8.0
Produits et préparations de crustacés et mollusques en récipients hermétiques ou non	3.2	2.6	2.7	2.6	3.6	4.1	3.9	4.0	4.7	3.5	5.0	4.6	2.5	3.6
Matières grasses, brutes ou raffinées, pro- venant d'animaux aquatiques	27.0	42.0	33.7	45.0	49.3	79.1	140.8	161.3	154.2	137.6	171.3	121.9	216.5	339.5
Farines, aliments solubles et autres al. du bétail provenant d'animaux aquatiques	60.0	53.1	94.8	159.2	325.4	554.0	775.5	1 143.7	1 139.4	1 590.6	1 500.3	1 510.4	1 732.7	2 264.2
<i>Millions de mètres cubes</i>														
PRODUITS FORESTIERS														
Bois à pâte	—	—	0.05	0.18	0.24	0.18	0.24	0.34	0.24	0.41	0.34	0.36	0.33	0.30
Grumes de feuillus	0.40	0.48	0.37	0.39	0.28	0.31	0.35	0.31	0.28	0.42	0.55	0.56	0.42	0.45
Sciages de résineux	1.60	0.99	1.75	1.44	1.22	1.26	1.37	1.06	1.05	1.39	1.49	1.66	1.48	1.60

¹ Y compris le paddy converti à 65 pour cent. — ² Y compris le sucre raffiné converti à 108,7 pour cent. — ³ Non compris les échanges entre les Etats-Unis et leurs territoires extérieurs. — ⁴ Arachides, coprah, palmistes, soja, graines de tournesol, graines de lin, graines de ricin, graines de coton, huile d'olive, huile d'arachide, huile de coco, huile de palme, huile de palmiste, huile de tournesol, huile de lin, huile de ricin, huile de coton.

TABLEAU ANNEXE 8E. — AMÉRIQUE LATINE : INDICES DU VOLUME ET DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS, PAR GROUPES DE PRODUITS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
..... Moyenne 1957-59 = 100														
Volume des exportations														
PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS.	90	96	95	99	106	110	114	121	121	117	129	132	130	133
Produits agricoles	92	98	95	99	106	110	112	118	119	113	125	128	126	127
Aliment. humaine et animale	86	91	98	104	98	110	110	113	107	111	135	134	134	131
Boissons et tabac	95	103	95	95	110	112	111	114	124	112	105	115	118	122
Matières premières.	106	110	83	99	118	102	127	148	140	125	151	149	122	127
Produits des pêches	67	77	77	95	128	168	214	266	262	317	318	308	346	422
Produits forestiers	19	36	108	100	91	90	102	88	87	114	125	138	125	133
Valeur des exportations														
PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS.	101	104	105	99	96	100	102	105	115	123	128	127	123	126
Produits agricoles	104	106	105	99	96	99	100	103	112	120	124	122	118	119
Aliment. humaine et animale	87	88	104	100	96	103	102	105	121	131	143	142	145	141
Boissons et tabac	113	119	109	98	93	94	88	87	91	102	97	98	93	99
Matières premières	128	126	97	100	103	101	131	144	146	134	144	128	106	111
Produits des pêches	47	66	77	96	127	137	175	254	260	306	333	389	380	428
Produits forestiers.	22	37	114	99	87	85	94	84	84	107	124	136	125	141
Volume des importations														
Produits agricoles	92	89	99	102	99	103	108	116	123	137	133	147	143	147
Aliment. humaine et animale	90	88	98	101	101	104	108	118	125	141	133	147	149	153
Boissons et tabac	96	96	106	110	84	95	109	108	104	112	121	147	117	113
Matières premières	103	94	104	102	94	106	104	108	118	125	142	141	125	128
Valeur des importations														
Produits agricoles	101	91	103	102	96	101	101	112	122	140	133	146	147	147
Aliment. humaine et animale	98	90	101	101	97	100	103	116	126	146	135	149	155	156
Boissons et tabac	101	91	107	112	81	79	83	84	89	105	104	129	102	94
Matières premières	118	102	109	96	95	119	102	106	116	128	139	138	123	126

TABLEAU ANNEXE 8F. — AMÉRIQUE LATINE : DISPONIBILITÉS ALIMENTAIRES PAR HABITANT
POUR LA CONSOMMATION HUMAINE, DANS CERTAINS PAYS

	Période	Céréales ¹	Pommes de terre et autres féculents ²	Sucres et confiseries ³	Légumes secs, noix et graines ⁴	Légumes ⁵	Fruits ⁶	Vian- de ⁷	Œufs ⁸	Pois- son ⁹	Lait ¹⁰	Ma- tières gras- ses
		Grammes par jour										
Argentine	1935-39	291	180	74	7	67	129	293	19	6	419	26
	1948	345	241	96	6	108	160	319	20	5	399	43
	1960-62	250	241	96	7	131	219	273	22	6	285	43
	1963-65	344	232	92	9	119	224	256	18	7	326	44
	1966	268	202	90	6	124	229	309	21	8	338	41
Bolivie ¹¹	1961-62	292	331	53	9	155	218	70	3	—	90	13
	1963-65	293	379	67	9	177	192	68	3	—	95	16
	1966	282	349	62	8	171	190	69	3	—	76	13
Brésil	1935-39	215	312	68	60	55	186	136	7	4	205	14
	1948-50	233	405	85	68	43	205	78	6	5	94	11
	1960-62	299	409	110	81	48	239	75	9	7	144	14
	1966	269	453	100	88	52	242	74	8	10	145	18
Chili	1935-39	339	201	70	28	137	114	105	5	9	116	13
	1948	367	218	68	16	148	112	104	5	...	236	15
	1961-62	338	199	88	25	214	130	99	4	10	245	22
	1966	433	167	90	31	212	120	93	5	11	274	23
Colombie ¹²	1957-59	183	138	124	16	38	253	87	7	2	160	11
	1961-62	213	190	137	20	138	417	95	6	4	290	14
	1966	176	191	131	20	133	374	82	5	4	280	20
Costa Rica ¹³	1961-62	234	134	156	38	39	370	73	6	3	284	23
	1963-65	260	123	162	46	36	416	74	5	4	260	25
	1966	273	114	162	40	36	361	82	7	5	265	28
République Dominicaine ¹⁴	1961-62	159	249	138	34	29	412	39	7	7	160	20
	1963-65	181	236	174	38	27	408	39	7	9	174	26
	1966	147	219	175	37	26	411	35	7	11	183	24
Equateur ¹⁵	1954-56	226	376	62	26	53	263	30	10	6	203	13
	1961-63	172	323	72	39	165	521	61	4	9	171	15
	1966	167	329	84	39	168	644	68	5	9	190	12
El Salvador ¹⁶	1961-62	314	8	61	39	19	71	34	6	2	134	22
	1963-65	365	9	77	33	20	71	31	5	3	148	17
	1966	326	8	78	22	19	71	27	5	2	135	14
Guatemala ¹⁷	1961-62	397	22	76	23	67	47	34	4	1	75	9
	1963-65	401	18	70	25	67	46	36	5	2	88	13
	1966	416	16	76	30	66	50	40	5	3	65	17
Honduras ¹⁸	1961-62	297	116	58	41	13	550	35	9	2	249	11
	1963-65	294	117	62	40	13	540	33	8	2	251	11
	1966	249	116	68	46	13	417	34	9	1	249	17
Jamaïque ¹⁹	1961-62	219	337	92	36	112	656	49	7	23	148	26
	1963-65	239	364	113	22	123	583	53	5	26	157	28
	1966	226	356	70	23	107	602	41	4	26	174	26
Mexique ²⁰	1954-56	346	45	88	53	...	135	54	12	6	190	26
	1961-62	354	27	99	63	38	174	53	12	6	172	28
	1966	356	24	109	67	25	187	53	11	9	156	26
Nicaragua	1961-62	227	196	122	42	43	248	67	7	1	355	21
	1963-65	245	191	123	45	42	218	65	7	2	316	23
	1966	279	182	110	44	40	222	59	8	4	297	19
Panama ^{21, 22}	1961-62	340	179	86	35	61	163	99	10	17	129	15
	1963-65	360	180	100	31	61	160	97	10	22	144	16
	1966	348	183	89	31	57	214	104	11	13	137	20

TABLEAU ANNEXE 8F. - AMÉRIQUE LATINE : DISPONIBILITÉS ALIMENTAIRES PAR HABITANT
POUR LA CONSOMMATION HUMAINE DANS CERTAINS PAYS (fin)

	Période	Céréales ¹	Pommes de terre et autres féculents ²	Sucres et confiseries ³	Légumes secs, noix et graines ⁴	Légumes ⁵	Fruits ⁶	Vian- de ⁷	Œufs ⁸	Pois- son ⁹	Lait ¹⁰	Ma- tières gras- ses
		Grammes par jour										
Paraguay	1957-59	205	726	42	42	44	383	130	2	—	196	11
	1960-62	202	702	53	39	43	383	120	2	1	177	13
Pérou [*]	1957-59	246	400	68	26	...	...	49	2	15	95	21
	1960-62	256	492	72	28	89	150	60	4	22	152	20
	1966	268	458	84	23	83	117	67	4	20	162	26
Surinam [*]	1958-59	338	74	72	23	30	93	21	6	23	97	24
	1960-62	282	72	72	22	30	78	24	7	25	118	27
	1966	407	60	77	32	49	39	40	8	21	104	34
Uruguay	1948-50	272	140	91	8	61	165	315	20	3	427	39
	1961-62	267	183	123	8	109	148	366	14	4	595	29
	1966	277	150	134	6	108	136	310	13	7	584	36
Venezuela [*]	1952-53	223	238	88	39	27	180	51	12	17	200	18
	1960-62	239	275	93	43	37	207	69	9	18	232	26
	1966	254	335	106	35	41	295	81	10	32	202	30

¹ En équivalent de farine et de riz usiné. - ² Pour la Bolivie, les bananes et les plantains sont compris dans les féculents. Pour la Colombie, le Costa Rica, la République Dominicaine, l'Equateur, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Panama, le Surinam, le Venezuela, les plantains sont compris dans les féculents. Pour le Pérou, les plantains sont compris à partir de 1960-62. - ³ En équivalent de sucre raffiné, y compris le sucre brut, les sirops, le miel, et d'autres produits sucrés. - ⁴ Noix sans coques, y compris les fèves de cacao. - ⁵ En équivalent de légumes frais, y compris les légumes traités. - ⁶ En équivalent de fruits frais, y compris les fruits traités. - ⁷ Y compris la volaille et le gibier : en équivalent de poids carcasse parée, y compris les abats comestibles. - ⁸ En équivalent d'œufs frais. - ⁹ Estimation du poids de la partie comestible. - ¹⁰ Lait et produits du lait autres que le beurre, en équivalent de lait frais. - ¹¹ Les données sur la consommation de noix de coco, bananes et plantains comprennent la population indienne de la jungle.

TABLEAU ANNEXE 8G. - AMÉRIQUE LATINE : ESTIMATIONS DE LA TENEUR EN CALORIES ET EN PROTÉINES
DES DISPONIBILITÉS NATIONALES MOYENNES D'ALIMENTS PAR HABITANT

	Calories				Protéines totales				Protéines animales			
	Avant- guerre	1948- 1950	1961/ 1962	1966	Avant- guerre	1948- 1950	1961/ 1962	1966	Avant- guerre	1948- 1950	1961/ 1962	1966
	Calories par jour				Grammes par jour							
Argentine	2 780	¹ 3 240	² 2 810	2 920	96.5	¹ 110.4	² 81.6	88.0	59.6	¹ 66.1	² 52.4	58.7
Bolivie	...	...	1 830	1 980	...	...	48.6	50.6	...	...	12.4	13.2
Brésil	2 190	2 240	² 2 720	2 690	63.8	54.9	² 66.4	66.3	27.9	15.5	² 17.9	18.3
Chili	2 250	¹ 2 420	2 480	2 830	69.6	¹ 74.8	71.0	81.8	21.4	¹ 25.5	26.0	27.1
Colombie	...	...	2 370	2 200	...	...	55.6	48.9	...	...	25.2	22.6
Costa Rica	...	...	2 420	2 610	...	...	54.9	57.9	...	...	21.9	21.8
République Dominicaine	...	...	2 180	2 290	...	...	40.1	41.7	...	...	14.1	15.3
Equateur	...	...	1 990	2 020	...	...	48.5	51.5	...	...	17.0	17.9
El Salvador	...	...	1 890	1 840	...	...	50.2	44.2	...	...	10.5	9.4
Guatemala	...	...	2 050	2 220	...	...	53.4	56.8	...	...	8.2	8.3
Honduras	...	...	2 160	2 010	...	...	56.4	51.0	...	...	14.9	14.5
Jamaïque	...	...	2 230	2 260	...	...	51.1	52.6	...	...	18.2	18.7
Mexique	...	...	2 500	2 550	...	...	65.0	65.7	...	...	15.5	15.2
Nicaragua	...	...	2 300	2 350	...	...	56.5	59.0	...	...	22.6	20.1
Panama	...	...	2 420	2 500	...	...	62.3	62.9	...	...	23.6	23.9
Paraguay	...	...	² 2 520	...	...	...	² 63.3	...	...	...	² 23.7	...
Pérou	...	...	² 2 260	2 340	...	...	² 55.5	54.1	...	...	² 20.0	19.9
Surinam	...	...	¹ 1 900	2 470	...	...	² 43.0	54.3	...	...	² 14.5	15.8
Uruguay	...	2 900	3 200	3 170	...	94.5	110.5	101.6	...	61.2	75.5	67.1
Venezuela	...	...	² 2 300	2 490	...	...	² 58.7	65.9	...	...	² 23.0	26.4

¹ 1948. - ² 1960-62.

TABLEAU ANNEXE 9A. - PROCHE-ORIENT : VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS
DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
..... Millions de tonnes														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé.	14.12	15.36	17.73	16.73	16.32	16.45	15.78	18.13	18.73	17.44	17.99	18.42	20.48	20.98
Orge	5.42	6.23	7.52	6.48	6.00	6.12	6.00	7.21	7.66	6.30	6.75	6.56	7.13	6.88
Maïs	3.09	3.24	3.03	3.43	3.31	3.58	3.41	3.59	3.66	3.74	3.87	4.17	4.08	4.13
Riz (équivalent de riz usiné) ¹	1.31	1.63	1.79	1.37	1.72	1.83	1.52	2.24	2.45	2.32	2.22	2.16	2.74	2.88
Sucre (centrifugé)	0.69	0.72	0.78	0.83	1.02	1.17	1.03	0.97	1.13	1.45	1.28	1.48	1.80	1.77
Légumineuses ²	0.86	0.86	0.93	0.90	0.87	0.91	0.79	1.05	0.96	1.14	1.14	1.07	1.02	1.02
Agrumes	1.23	1.24	1.36	1.41	1.52	1.57	1.51	1.68	2.05	2.10	2.29	2.55	2.87	2.88
Dattes	1.23	1.36	1.30	1.42	1.21	1.38	1.47	1.52	1.49	1.35	1.48	1.53	1.40	1.49
Huile d'olive	0.06	0.14	0.08	0.13	0.09	0.11	0.18	0.09	0.15	0.17	0.12	0.22	0.14	0.16
Graines de coton	1.43	1.50	1.70	1.63	1.83	1.92	1.80	2.23	2.23	2.31	2.53	2.32	2.33	2.45
Total des huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ³	0.50	0.62	0.55	0.63	0.63	0.64	0.71	0.67	0.78	0.83	0.81	0.87	0.82	0.81
Tabac	0.15	0.15	0.16	0.15	0.17	0.18	0.14	0.12	0.16	0.25	0.19	0.22	0.24	0.21
Coton (fibre)	0.76	0.79	0.89	0.88	0.99	1.04	0.95	1.22	1.18	1.29	1.39	1.31	1.33	1.40
Laine (en suint)	0.10	0.10	0.10	0.11	0.12	0.11	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.13	0.13
Lait (total)	8.81	9.27	9.17	10.08	10.42	10.24	10.05	10.33	10.41	10.77	11.09	11.59	11.85	12.08
Viande ⁴	1.13	1.22	1.27	1.25	1.31	1.38	1.44	1.50	1.52	1.45	1.50	1.54	1.53	1.57
PRODUITS DES PÊCHES ⁵														
	0.40	0.40	0.39	0.38	0.39	0.40	0.42	0.44	0.51	0.54	0.52	0.51	0.49	0.53
PRODUITS FORESTIERS														
Bois ronds d'industrie ⁶	7.4	7.6	8.0	7.9	7.8	8.1	7.9	8.3	9.1	9.7	9.9	10.0	10.3	10.5
Sciages de résineux ⁶	0.8	0.6	0.7	0.6	0.7	0.8	0.8	1.1	1.2	1.4	1.5	2.0	2.0	2.2
Sciages de feuillus ⁶	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.7

¹ Paddy converti à 65 pour cent. - ² Haricots, pois secs, fèves, pois chiches, lentilles. - ³ Huile d'olive, soja, arachides, graines de coton, graines de sésame, graines de tournesol, graines de colza, graines de lin, graines de chanvre, graines de ricin. - ⁴ Viande : bœuf et veau, mouton et agneau, porc, volaille. - ⁵ Prises nominales (poids vif). - ⁶ Millions de mètres cubes.

TABLEAU ANNEXE 9B. — PROCHE-ORIENT : INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
..... Moyenne 1952-56 = 100														
Production agricole totale														
PROCHE-ORIENT	100	110	115	118	123	124	124	135	139	142	145	149	155	158
Afghanistan	102	111	108	115	119	122	123	127	124	130	132	126	132	132
Chypre	99	94	104	94	108	105	124	136	136	128	177	175	189	179
Iran	102	112	118	119	126	122	131	130	138	135	147	147	159	177
Irak	87	105	124	107	93	101	115	128	105	119	129	131	138	161
Israël	103	125	133	137	169	175	186	204	211	245	255	255	297	309
Libye	99	105	144	125	122	117	127	129	125	123	181	182	209	203
Soudan	107	120	129	115	135	131	129	156	154	141	158	165	193	178
Syrie	82	116	135	94	98	92	112	158	142	154	153	115	146	134
Turquie	100	108	106	123	125	126	127	133	140	146	141	158	161	164
République arabe unie	103	107	115	116	120	127	112	135	136	141	144	144	140	147
Production agricole par habitant														
PROCHE-ORIENT	98	105	107	107	108	107	104	111	110	110	110	110	112	111
Afghanistan	100	108	103	107	109	111	110	111	106	109	109	103	105	104
Chypre	97	92	99	88	100	96	112	123	120	114	155	151	161	150
Iran	99	106	108	106	110	104	108	104	108	103	109	106	111	118
Irak	85	99	114	95	80	84	93	101	79	87	91	90	91	102
Israël	100	116	117	117	140	141	145	151	152	169	169	166	190	192
Libye	97	99	131	110	104	96	100	99	92	87	124	120	133	124
Soudan	104	113	118	102	117	110	106	124	119	106	116	118	133	120
Syrie	80	110	124	84	85	77	91	124	108	113	109	79	97	86
Turquie	97	102	98	110	108	106	104	107	110	111	105	115	114	114
République arabe unie	101	102	107	105	107	110	95	111	109	111	110	107	102	104
Production alimentaire totale														
PROCHE-ORIENT	100	110	115	119	122	122	124	133	137	138	140	145	153	155
Afghanistan	102	110	107	114	117	120	121	122	117	125	127	122	129	128
Chypre	97	94	104	96	109	108	127	138	137	129	178	178	196	185
Iran	101	112	118	119	126	119	127	128	135	130	138	143	156	171
Irak	85	104	123	106	91	99	114	129	104	117	129	131	138	162
Israël	102	124	131	135	165	167	175	192	204	235	239	237	276	284
Libye	99	104	146	122	119	118	125	127	122	120	185	184	215	203
Soudan	108	119	123	128	133	127	128	136	147	147	154	161	189	170
Syrie	71	112	131	81	86	75	98	148	127	131	127	93	137	111
Turquie	99	108	107	124	125	127	128	134	140	139	136	151	153	158
République arabe unie	106	112	115	112	117	124	117	137	139	141	143	149	146	156
Production alimentaire par habitant														
PROCHE-ORIENT	98	105	107	107	107	105	104	109	109	107	106	107	110	108
Afghanistan	100	106	102	107	108	109	108	107	100	105	105	99	103	100
Chypre	95	92	100	90	100	98	115	124	122	115	157	154	166	155
Iran	98	106	108	106	109	101	105	103	105	99	102	103	108	114
Irak	83	99	113	94	78	83	93	101	79	86	91	90	91	103
Israël	100	116	115	115	136	135	136	143	147	162	159	154	176	177
Libye	97	99	133	107	101	97	99	97	90	85	126	121	137	125
Soudan	105	112	113	114	115	107	105	108	114	111	113	114	131	114
Syrie	69	107	120	72	75	63	79	116	97	96	90	64	91	72
Turquie	97	102	99	111	108	107	105	108	110	106	102	110	108	109
République arabe unie	104	107	107	102	104	108	99	113	112	110	109	111	106	110

TABLEAU ANNEXE 9C. - PROCHE-ORIENT : VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS
DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
	<i>Millions de tonnes</i>													
PRODUITS AGRICOLES														
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	1.25	2.18	2.51	2.29	2.90	3.99	4.24	3.78	4.43	3.46	4.60	4.64	4.34	4.39
Maïs	—	0.13	0.16	0.12	0.23	0.21	0.31	0.48	0.44	0.68	0.37	0.47	0.46	0.46
Riz (équivalent de riz usiné) ¹ .	0.17	0.23	0.26	0.19	0.35	0.35	0.41	0.36	0.26	0.33	0.27	0.34	0.31	0.34
Sucre (équivalent de sucre brut) ²	0.86	0.94	0.93	1.05	1.13	1.16	1.51	1.14	0.93	1.32	1.61	1.47	1.44	1.30
Dattes	0.11	0.10	0.08	0.11	0.06	0.05	0.05	0.05	0.06	0.06	0.04	0.04	0.06	0.04
Huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ³	0.07	0.08	0.11	0.13	0.17	0.17	0.14	0.29	0.31	0.31	0.25	0.23	0.27	0.24
Espèces ovine et caprine ⁴ . . .	1.63	1.63	0.94	1.13	1.62	1.23	1.53	2.37	2.30	2.39	2.30	3.07	2.63	3.50
PRODUITS FORESTIERS														
Sciages de résineux ⁵	0.65	0.52	0.60	0.53	0.65	0.69	0.63	0.72	0.62	0.68	0.76	0.75	0.77	0.80
Tous papiers et cartons	0.11	0.11	0.12	0.14	0.15	0.16	0.18	0.20	0.23	0.24	0.28	0.29	0.43	0.50

¹ Y compris le paddy converti à 65 pour cent. - ² Y compris le sucre raffiné converti à 108,7 pour cent. - ³ Arachides, coprah, soja, graines de tournesol, graines de ricin, graines de lin, graines de coton, huile d'olive, huile d'arachide, huile de coco, huile de palme, huile de palmiste, huile de soja, huile de tournesol, huile de lin, huile de ricin, huile de coton. - ⁴ Millions de têtes. - ⁵ Millions de mètres cubes.

TABLEAU ANNEXE 9D. — PROCHE-ORIENT : VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS
DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>														
PRODUITS AGRICOLES														
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	0.33	0.42	0.44	0.27	0.44	0.08	0.06	0.30	0.23	0.26	0.08	0.10	0.11	0.07
Orge	0.46	0.78	0.53	0.58	0.26	0.02	0.16	0.76	0.54	0.29	0.47	0.19	0.07	0.17
Riz (équivalent de riz usiné) ¹	0.23	0.23	0.30	0.39	0.05	0.31	0.23	0.14	0.38	0.53	0.34	0.36	0.44	0.58
Pommes de terre	0.09	0.12	0.12	0.10	0.18	0.24	0.15	0.26	0.21	0.20	0.19	0.24	0.25	0.23
Légumineuses	0.14	0.21	0.14	0.09	0.10	0.08	0.09	0.18	0.18	0.20	0.31	0.14	0.18	0.14
Agrumes ²	0.30	0.35	0.37	0.39	0.46	0.51	0.40	0.48	0.62	0.55	0.69	0.68	0.81	0.88
Dattes	0.29	0.30	0.27	0.27	0.31	0.29	0.22	0.26	0.37	0.31	0.30	0.32	0.31	0.28
Tourteaux et farine d'oléagineux	0.22	0.29	0.24	0.31	0.31	0.29	0.35	0.42	0.49	0.54	0.63	0.68	0.62	0.64
Espèces ovine et caprine ³	1.18	0.95	0.23	0.47	0.69	0.71	0.90	1.32	1.25	1.15	1.43	1.26	1.02	1.31
Coton (fibre)	0.57	0.51	0.55	0.54	0.76	0.72	0.66	0.70	0.84	0.80	0.84	1.00	0.90	0.88
<i>Milliers de tonnes</i>														
PRODUITS DES PÊCHES														
Poisson frais, réfrigéré ou congelé	15.9	25.8	25.6	10.4	7.6	13.1	10.7	8.9	9.5	10.9	14.7	13.9	9.2	9.4
Poisson séché, salé ou fumé	13.0	11.7	7.9	5.5	5.3	8.2	7.7	4.7	6.2	6.7	8.3	10.6	11.8	10.0
Crustacés et mollusques frais, congelés, séchés, salés, etc.	0.2	0.6	0.5	0.4	0.9	1.3	2.8	5.1	4.0	3.5	3.6	2.9	4.6	4.6
Produits et préparations à base de poisson en récipients hermétiques ou non	1.3	0.9	1.2	2.3	1.1	0.6	0.6	0.6	0.6	0.3	0.4	0.4	0.3	0.4
Produits et préparations de crustacés et mollusques en récipients hermétiques ou non	0.5	0.5	0.3	0.5	0.8	1.1	0.9	—	—	—	—	0.4	0.6	0.7
Matières grasses, brutes ou raffinées, provenant d'animaux aquatiques	0.5	0.1	0.7	—	—	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.1	—	0.1
Farines, aliments solubles et autres al. du bétail provenant d'animaux aquatiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Millions de mètres cubes</i>														
PRODUITS FORESTIERS														
Bois ronds d'industrie	7.4	7.6	8.0	7.9	7.8	8.1	7.9	8.3	9.1	9.7	9.9	10.0	10.3	10.5
Sciages de résineux	0.8	0.6	0.7	0.6	0.7	0.8	0.8	1.1	1.2	1.4	1.5	2.0	2.0	2.2
Sciages de feuillus	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.7

¹ Y compris le paddy converti à 65 pour cent. — ² Oranges, mandarines et citrons. — ³ Millions de têtes.

TABLEAU ANNEXE 9E. - PROCHE-ORIENT : INDICES DU VOLUME ET DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS, PAR GROUPES DE PRODUITS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (Données prélim.)
..... <i>Moyenne 1957-59 = 100</i>														
Volume des exportations														
PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS	91	91	99	90	112	110	107	120	126	124	133	144	139	137
Produits agricoles	91	90	99	90	112	110	107	120	126	124	133	144	138	137
Aliment. humaine et animale	90	106	106	97	97	110	106	138	139	136	150	130	134	140
Boissons et tabac	84	86	126	82	92	81	117	119	68	80	94	114	129	121
Matières premières	93	83	89	87	124	117	105	111	132	127	132	158	142	139
Produits des pêches	112	130	125	100	75	95	98	94	89	85	102	104	109	109
Produits forestiers	65	68	76	85	138	147	138	169	230	262	299	307	343	350
Valeur des exportations														
PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS	94	100	109	91	99	103	97	103	115	114	124	129	127	131
Produits agricoles	95	100	109	91	99	103	97	103	115	114	123	128	125	131
Aliment. humaine et animale	88	113	108	98	94	101	100	132	144	138	152	146	150	164
Boissons et tabac	84	89	133	82	85	62	79	86	68	84	84	98	114	97
Matières premières	100	95	105	90	105	113	99	91	111	108	117	126	115	122
Produits des pêches	101	117	111	97	92	108	116	113	115	129	152	167	186	179
Produits forestiers	68	71	77	84	139	144	133	168	233	248	278	294	323	356
Volume des importations														
Produits agricoles	73	86	94	96	110	121	133	139	142	146	158	173	165	168
Aliment. humaine et animale	67	87	95	94	111	126	140	143	147	150	165	173	168	176
Boissons et tabac	93	85	96	99	105	101	111	116	120	122	120	164	142	122
Matières premières	72	74	86	100	115	133	134	166	158	181	202	204	219	243
Valeur des importations														
Produits agricoles	78	88	103	93	104	112	122	124	137	155	155	167	154	150
Aliment. humaine et animale	69	88	103	92	105	115	128	130	148	167	167	175	163	163
Boissons et tabac	114	91	104	97	99	95	95	93	94	104	105	132	114	92
Matières premières	79	81	100	97	103	132	150	173	161	184	194	183	183	190

TABLEAU ANNEXE 9F. - PROCHE-ORIENT : DISPONIBILITÉS ALIMENTAIRES PAR HABITANT
POUR LA CONSOMMATION HUMAINE, DANS CERTAINS PAYS

	Période	Céréales ¹	Pommes de terre et autres féculents	Sucres et confiseries ²	Légumes secs, noix et grains ³	Légumes ⁴	Fruits ⁵	Vian- de ⁶	Œufs ⁷	Pois- son ⁸	Lait ⁹	Ma- tières gras- ses ¹⁰
		Grammes par jour										
Afghanistan	1961-62	495	—	18	1	85	33	31	1	—	86	7
	1963-65	468	—	16	1	81	35	30	2	—	87	8
	1966	441	—	39	1	78	37	31	2	—	88	8
Iran	1960	394	10	52	11	22	101	44	5	2	176	18
	1963-65	312	9	61	13	96	167	40	3	—	131	17
	1966	323	9	71	12	95	169	41	3	—	142	16
Irak	1960-62	355	15	81	15	156	196	55	3	2	207	10
Israël	1950/51	365	124	65	26	282	298	42	52	44	426	42
	1960/-62/	318	103	94	26	307	386	109	55	19	374	48
	1966/67	286	98	111	29	316	431	144	60	17	374	50
Jordanie	1957-59	348	34	59	40	243	257	21	3	2	72	20
	1960-62	368	28	63	27	319	315	33	5	2	81	26
	1966	290	43	113	25	309	236	28	8	2	137	26
Liban	1960-62	321	40	67	26	267	435	71	8	7	188	29
	1963-65	358	54	73	75	284	486	87	10	6	268	32
	1966	383	64	112	13	312	379	84	23	6	353	26
Libye	1959	282	42	70	16	116	164	26	4	2	152	18
	1960-62	320	25	41	10	58	110	34	3	5	111	20
	1967	375	13	94	22	212	164	56	3	5	130	26
Arabie saoudite	1963-65	320	6	35	12	103	364	41	2	5	81	4
	1966	337	6	29	12	132	406	47	2	5	99	4
Soudan ¹¹	1961-63	342	54	36	25	95	112	56	2	6	365	21
	1964-65	350	62	34	24	95	79	73	3	4	290	22
	1966	310	69	33	15	95	99	76	3	4	352	24
Syrie	1960-62	432	24	46	32	153	435	38	4	—	146	30
	1963-65	438	25	44	39	169	396	30	4	—	108	26
	1966	575	21	39	23	146	257	32	4	—	121	26
Turquie	1934-38	520	16	20	27	87	156	41	6	1	212	20
	1948/-50/	511	50	27	26	152	191	39	3	2	201	19
	1960/61	611	105	51	36	288	340	37	5	6	221	22
République arabe unie ^{9, 10}	1948/-50/	474	29	39	32	125	138	28	2	9	163	10
	1960/-62/	545	32	44	29	242	227	32	3	14	125	16
	1965/66	551	38	49	35	292	230	36	4	9	122	19

¹ En équivalent de farine et de riz usiné. - ² En équivalent de sucre raffiné, y compris le sucre brut, les sirops, le miel, et d'autres produits sucrés. - ³ Noix sans coques, y compris les fèves de cacao. - ⁴ En équivalent de légumes frais, y compris les légumes traités. - ⁵ En équivalent de fruits frais, y compris les fruits traités. - ⁶ Y compris la volaille et le gibier : en équivalent de poids carcasse parée, y compris les abats comestibles. - ⁷ En équivalent d'œufs frais. - ⁸ Estimation du poids de la partie comestible. - ⁹ Lait et produits du lait autres que le beurre, en équivalent de lait frais. Cependant, pour la République arabe unie, y compris le lait pour la fabrication du beurre. - ¹⁰ Pour la République arabe unie, non compris le beurre. - ¹¹ Les données se rapportent à une superficie groupant 87 pour cent de la population.

TABLEAU ANNEXE 9G. - PROCHE-ORIENT : ESTIMATIONS DE LA TENEUR EN CALORIES ET EN PROTÉINES
DES DISPONIBILITÉS NATIONALES MOYENNES D'ALIMENTS PAR HABITANT

	Calories					Protéines totales					Protéines animales				
	Avant-guerre	1948-1950	1960-1962	1966	1967	Avant-guerre	1948-1950	1960-1962	1966	1967	Avant-guerre	1948-1950	1960-1962	1966	1967
	 Calories par jour					 Grammes par jour									
Afghanistan	...	...	² 2 040	1 950	...	...	...	² 62.5	56.4	...	...	...	² 7.8	7.7	...
Iran	...	...	² 2 050	1 890	...	...	...	⁴ 59.6	49.8	...	...	...	⁴ 13.4	11.5	...
Irak	...	...	2 100	...	...	...	...	60.7	...	...	...	...	16.8	...	...
Israël ¹	...	² 2 680	2 810	2 920	...	...	² 87.6	84.5	89.2	...	...	² 33.7	36.0	41.3	...
Jordanie	...	...	2 220	2 190	...	...	...	61.5	54.9	...	...	...	9.9	13.6	...
Liban	...	...	2 400	2 800	...	...	...	68.1	80.8	...	...	...	19.7	28.3	...
Libye	...	...	1 770	...	2 660	...	...	48.3	...	63.7	...	...	9.4	...	14.7
Arabie saoudite	...	...	...	1 850	...	...	...	...	50.9	...	...	...	...	12.1	...
Soudan	...	...	² 2 030	1 940	...	...	...	² 64.6	63.9	...	...	...	² 22.1	25.9	...
Syrie	...	...	2 350	2 600	...	...	...	68.7	77.9	...	...	...	12.2	10.3	...
Turquie ¹	2 490	2 510	³ 3 110	...	...	81.0	80.9	² 97.5	...	...	15.9	15.3	² 15.9	...	...
République arabe unie ¹	...	2 360	2 700	² 2 810	...	...	69.3	78.7	² 80.8	...	...	12.1	12.1	² 11.8	...

¹ Campagne. - ² 1950/51. - ³ 1961/62. - ⁴ 1960. - ⁵ 1961-63. - ⁶ 1960/61. - ⁷ 1965/66.

LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

CHAPITRES SPÉCIAUX

Depuis 1956, ce rapport présente chaque année, outre l'étude habituelle de la situation récente de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde, un ou plusieurs chapitres spéciaux consacrés à des problèmes d'intérêt plus permanent. Les sujets ainsi traités ont été les suivants :

- 1957** Facteurs influençant les tendances de la consommation alimentaire.
Changements survenus après la guerre dans certains facteurs institutionnels affectant l'agriculture.
- 1958** Evolution de la situation alimentaire et agricole en Afrique au sud du Sahara.
Le développement des industries forestières et ses répercussions sur les forêts du monde.
- 1959** Revenus et niveaux de vie agricoles dans des pays à différents stades d'évolution économique.
Etude de certains problèmes généraux de développement agricole dans les pays insuffisamment développés, à la lumière des enseignements de l'après-guerre.
- 1960** Les programmes de développement agricole.
- 1961** La réforme agraire et l'évolution des institutions.
Vulgarisation, éducation et recherche agricoles en Afrique, en Asie et en Amérique latine.
- 1962** Le rôle des industries forestières dans la lutte contre le sous-développement économique.
La production animale dans les pays insuffisamment développés.
- 1963** Principaux facteurs influant sur le développement de la productivité agricole.
L'utilisation des engrais : à la pointe du développement agricole.
- 1964** Nutrition protéique : besoins et perspectives.
Les produits synthétiques et leurs effets sur le commerce des produits agricoles.
- 1966** Agriculture et industrialisation.
Le riz dans l'économie alimentaire mondiale.
- 1967** Mesures propres à stimuler ou à décourager la production agricole dans les pays en voie de développement.
Aménagement des ressources halieutiques.
- 1968** Progrès technique et relèvement de la productivité agricole dans les pays en voie de développement.
L'amélioration de l'emmagasinage et sa contribution aux disponibilités alimentaires mondiales.
-

PUBLICATIONS DE LA FAO - AGENTS ET DÉPOSITAIRES

Afrique du Sud	Van Schaik's Book Store Ltd., P.O. Box 724, Pretoria.
Allemagne	Paul Parey, Lindenstrasse 44-47, Berlin SW 61.
Arabie saoudite	Khazindar Establishment, King Faysal Street, Riyadh.
Argentine	Editorial Sudamericana, S.A. Humberto I 545, Buenos Aires.
Australie	Hunter Publications, 23 McKillop Street, Melbourne C.1; Publications Branch, Government Printing Office, Canberra, A.C.T. 2600.
Autriche	Wilhelm Frick Buchhandlung, Graben 27, Vienne 1.
Belgique	Agence et Messageries de la Presse, 1 rue de la Petite-Ile, Bruxelles, 7.
Bolivie	Libreria y Editorial « Juventud », Plaza Murillo 519, La Paz; Libreria Alfonso Tejerina, Comercio 1073, La Paz.
Brésil	Livraria Mestre Jou, Rua Martins Fontes 99, São Paulo; Trav. do Ouvidor 14-A, Rio de Janeiro.
Bulgarie	Hèmus, 11 place Slaveïkov, Sofia.
Cameroun	« Le monde noir », B.P. 736, Yaoundé.
Canada	Imprimeur de la Reine, Ottawa.
Ceylan	M.D. Gunasena and Co. Ltd., 217 Norris Road, Colombo 11.
Chili	Biblioteca, FAO Oficina Regional para América Latina, Av. Providencia 871, Casilla 10095, Santiago; Librerías Renacimiento, Amunátegui 458, Santiago; Editorial y Distribuidora Orbe Ltda., Galería Imperio 256, Santiago; Sergio Feliú Cia. Ltda. « Chile Libros », Av. Santa María 281, Santiago.
Chypre	MAM, P.O. Box 1722, Nicosia.
Colombie	« Agricultura Tropical », Avenida Jiménez N° 7-25, Ofcs. 811/816, Bogota; Libreria Central, Calle 14, N° 6-88, Bogota.
Corée	The Eul-Yoo Publishing Co. Ltd., 5 2-Ka, Chong-ro, Séoul.
Costa Rica	Imprenta y Libreria Trejos, S.A., Apartado 1313, San José.
Cuba	Instituto del Libro, Calle 19 y 10 N° 1002, Vedado.
Danemark	Ejnar Munksgaard, Norregade 6, Copenhagen S.
El Salvador	Libreria Cultural Salvadoreña S.A., 6a Calle Oriente 118, Edificio San Martin, San Salvador.
Equateur	Libreria Universitaria, Garcia Moreno 739, Quito; Su Libreria, Plaza de Independencia, Quito.
Espagne	Libreria Mundi-Prensa, Castelló 37, Madrid; Libreria Agricola, Fernando VI 2, Madrid 4; José Bosch, Librero, Ronda Universidad 11, Barcelone; « Adlha », Av. General Mitre 100, Barcelone; Libreria General, S. Miguel 4, Saragosse.
Etats-Unis d'Amérique	UNIPUB, Inc. (successeur de National Agency for International Publications, Inc.), 650 First Avenue, P.O. Box 433, New York, N.Y. 10016.
Ethiopie	International Press Agency, P.O. Box 120, Addis-Abéba.
Finlande	Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.
France	Editions A. Pedone, 13 rue Soufflot, Paris 5e.
Grèce	« Eleftheroudakis », 4 Nikis Street, Athènes; Institute of Scientific Publications, 9 Amerikis Street, Athènes.
Guatemala	Sociedad Económico Financiera, Edificio « El Cielito », Despacho 222, Zona 1, Guatemala.
Haïti	Max Bouchereau, Librairie « A la Caravelle », B.P. 111B, Port-au-Prince.
Hong-kong	Swindon Book Co., 13-15 Lock Road, Kowloon.
Inde	Oxford Book and Stationery Co., Scindia House, New Delhi; 17 Park Street, Calcutta.
Indonésie	Pembangunan Ltd., 84, Gunung Sahari, Djakarta.
Irak	Mackenzie's Bookshop, Bagdad.
Iran	Economist Tehran, 99 Sevom Esfand Av., Téhéran.
Irlande	The Controller, Stationery Office, Dublin.
Islande	Snaebjörn Jónsson and Co. h.f., Hafnarstraeti 9, P.O. Box 1131, Reykjavik.
Israël	Emanuel Brown, formerly Blumstein's Bookstores Ltd., P.O. Box 4101, 35 Allenby Road and Nachlat Benyamin Street, Tel-Aviv.
Italie	Libreria Internazionale Rizzoli, Largo Chigi, Rome; A.E.I.O.U., Via Meravigli 16, Milan; Libreria Commissionaria Sansoni S.p.A., Via Lamarmora 45, Florence; Libreria Macchiaroli, Via Carducci 55/59, 80121 Naples.
Jamaïque	Bolivar, 1 Grove Road, Kingston 10.
Japon	Maruzen Company Ltd., P.O. Box 5050, Tokyo International 100-31.
Kenya	The E.S.A. Bookshop, P.O. Box 30167, Nairobi; University Bookshop, University College, P.O. Box 30197, Nairobi.

PUBLICATIONS DE LA FAO - AGENTS ET DÉPOSITAIRES

Liban	Dar Al-Maaref Liban S.A.L., place Riad El-Solh, B.P. 2320, Beyrouth.
Malaisie	Caxton Stationers Ltd., 13-15 Leboh Pasar Besar, Kuala-Lumpur.
Maroc	Librairie « Aux Belles Images », 281 avenue Mohammed V, Rabat.
Maurice	Nalanda Company Limited, 30 Bourbon Street, Port-Louis.
Mexique	Manuel Gómez Pezuela e Hijo, Donceles 12, Mexico, D.F.; Editorial Iztacelhuatl, S.A., Miguel Schultz 21, Mexico 4, D.F.; Av. Morelos Ote 437, Monterrey, N.L.; Colón, 175, Guadalupe, Jal.
Nicaragua	Librería Universal, 15 de Septiembre 301, Managua.
Nigeria	University Bookshop Nigeria Ltd., University College, Ibadan.
Norvège	Johan Grundt Tanum Forlag, Karl Johansgt. 43, Oslo.
Nouvelle-Zélande	Government Printing Office: Government Bookshops, Rutland Street, P.O. Box 5344, Auckland; Mulgrave Street, Private Bag, Wellington; 130 Oxford Terrace, P.O. Box 1721, Christchurch; Princes Street, P.O. Box 1104, Dunedin; Alma Street, P.O. Box 857, Hamilton.
Ouganda	The E.S.A. Bookshop, P.O. Box 2615, Kampala.
Pakistan occidental	Mirza Book Agency, 65 The Mall, Lahore 3.
Pakistan oriental	Shilpa Niketan, 29, D.I.T. Super Market, Mymensingh Road, Dacca-2.
Panama	Agencia Internacional de Publicaciones J. Menéndez, Apartado 2052, Panama.
Paraguay	Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Pte. Franco N° 39-43, Asunción.
Pays-Bas	N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, La Haye.
Pérou	Librería Internacional del Perú, S.A., Casilla 1417, Lima; Librería La Universidad, Av. Nicolás de Piérola 639, Lima; Librería Studium, Amargura 939, Lima; Distribuidora Inca, Emilio Althaus 470, Lince, Lima.
Philippines	The Modern Book Company, 928 Rizal Avenue, Manille.
Pologne	Ars Polona, Krakowskie Przedmiescie 7, Varsovie; Ruch Export-Import Enterprise, ul. Wrońska 23, Varsovie.
Portugal	Livraria Bertrand S.A.R.L., Apartado 37, Amadora.
République arabe unie	Librairie Hachette, 45 bis rue Champollion, Le Caire.
Roumanie	Cartimex, P.O., Box 134-135, Bucarest.
Royaume-Uni	Her Majesty's Stationery Office, 49 High Holborn, Londres, W.C.1; P.O. Box 569, Londres, S.E. 1 (Commandes commerciales et expédiées par poste, Londres et région); 13a Castle Street, Edimbourg EH2 3AR; 109 St. Mary Street, Cardiff CF1 1JW; 7 Linenhall Street, Belfast BT2 8AY; Brazenrose Street, Manchester M60 8AS; 258 Broad Street, Birmingham 1; 50 Fairfax Street, Bristol BS1 3DE.
Suède	C.E. Fritze, Fredsgatan 2, Stockholm 16; Universitetsbokhandel, Sveavägen 166, Stockholm Va.; Gumperts A.B., Göteborg.
Suisse	Librairie Payot S.A., Lausanne et Genève; Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.
Syrie	Librairie Internationale, B.P. 2456, Damas.
Taiwan	The World Book Company Ltd., 99 Chungking South Road, Section 4, Taipei.
Tanzanie	Dar es-Salaam Bookshop, P.O. Box 9030, Dar es-Salaam.
Thaïlande	Bureau régional de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Maliwan Mansion, Bangkok; Suksapan Panit, Mansion 9, Rajadamnern Avenue, Bangkok.
Togo	Librairie du Bon Pasteur, B.P. 1164, Lomé.
Turquie	Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.
Uruguay	Editorial Losada Uruguay S.A., Maldonado 1092, Montevideo; Barreiro y Ramos, 25 de Mayo esq. J.C. Gómez, Montevideo; Librería Albe, Soc. Com., Cerrito 566, Montevideo.
Venezuela	Suma S.A., Calle Real de Sabana Grande, Caracas; Librería Politécnica, Apartado del Este 4845, Caracas; Librería del Este, Pericás S.A., Av. Fco. de Miranda 52, Edificio Galipán, Caracas; Librería Técnica Vega, Plaza Las Tres Gracias, Edificio Odeón, Los Chaguaramos, Caracas.
Yougoslavie	Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Belgrade; Prosveta Export-Import Agency, Terazije 16, Belgrade; Cankarjeva Založba, B.P. 201 - IV, Ljubljana.
Autres pays	Les commandes ou les demandes de renseignements émanant de pays pour lesquels des agents ou des dépositaires n'ont pas encore été désignés peuvent être adressées à: Section distribution et ventes, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie.

Le prix des publications de la FAO est indiqué en dollars U.S. et en francs français; le paiement peut être fait aux dépositaires en monnaie locale.

Prix: \$ 6,00 ou FF 30,00

PP89250/11.69/F/1/2000